WANDSWORTH
LS 823

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SIXIÈME SÉRIE

SIXIÈME VOLUME

1891

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

BESANÇON
IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie
Grande-Rue, 87

1892

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

S. 823.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

SIXIÈME SÉRIE

SIXIÈME VOLUME

1891

BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

BESANÇON
IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie
Grande-Rue, 87

1892

MEMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1891

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 10 janvier 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste ; *Beltzer*, trésorier.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Castan*, *Chabot*, *Delacroix*, *Demongeot*, *Dietrich*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Girardot*, *Grosjean*, *Guillemin* (Victor), *Jégo*, *Ledoux*, *Richard*, *Saint-Eve*, *Sayous*, *Sire*, *Vernier*.

Les procès-verbaux des séances des 17 et 18 décembre 1890 ayant été lus et adoptés, M. Lieffroy, vice-président nouvellement élu, prend place au bureau et explique les motifs de l'absence du nouveau président, M. le Comte de Chardonnet. Il remercie de plus personnellement la Société et lui promet son actif et dévoué concours.

M. Castan prend ensuite la parole pour annoncer en ces termes la mort de M. Camille Laurens :

« Messieurs, plusieurs d'entre vous ont assisté ce matin aux

obsèques, faites en l'église des Chaprais-Besançon, de notre confrère et compatriote M. Camille Laurens, décédé en son hôtel à Paris, le 6 janvier courant, dans sa 81e année. M. Camille Laurens, l'un des premiers élèves de l'Ecole centrale des arts et manufactures, contribua puissamment, avec un groupe de ses anciens camarades, à la création du *Génie civil*, organe important des progrès qui s'accomplissent dans l'art de construire. Il partageait les sentiments qu'avait voués de tout cœur à notre œuvre son regretté frère M. Paul Laurens, et c'est un motif pour que sa mémoire soit ici l'objet d'un témoignage de sympathie. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

L'ordre du jour appelant la désignation de trois membres pour vérifier les comptes relatifs à l'exercice de 1890, MM. Arnal, Demongeot et Sire, commissaires précédemment désignés, sont maintenus dans les mêmes fonctions.

M. le docteur Coutenot, adressant à la compagnie un travail imprimé sur la *Fièvre typhoïde et la salubrité à Besançon en 1890*, des félicitations et des remerciements lui sont votés pour ce gracieux envoi.

De la part de M. Paul Parmentier, présenté comme candidat au titre de membre correspondant, il est déposé sur le bureau un travail manuscrit de botanique intitulé : *Contribution à l'étude du genre Pulmonaria*. La Société renvoie le manuscrit à l'examen de M. le docteur Magnin, qui a spontanément exprimé l'intention de contribuer à l'amélioration de ce travail.

M. Victor Guillemin donne lecture d'un mémoire sur un peintre bisontin, le R. P. Hyacinthe Besson ; ce travail figurera dans notre prochain volume.

Est pareillement retenue pour l'impression une étude de M. Castan relative au sculpteur du mausolée de la maison de Bouillon à Cluny.

Sont présentés pour entrer dans la Société,

Comme membres résidants :

Par MM. Sire et Vézian, M. *Gaussin*, secrétaire des Facultés ;

Par MM. le docteur Chapoy et Castan, M. *Lieffroy* (Hubert), étudiant ;

Et comme membre correspondant :

Par MM. le docteur Chapoy et Francis Grosjean, M. *Piquard*, Jules, docteur en médecine, à Chalèze.

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membre résidant :

M. Louis Boisard, professeur de physique à l'Ecole de médecine et au Lycée Victor Hugo.

Membres correspondants :

MM. Paul Parmentier, professeur au collège de Baume-les-Dames ;

Paul Regad, greffier du tribunal civil de Saint-Claude.

Le Vice-président, A. Lieffroy. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 14 février 1891.

Présidence de M. Lieffroy.

Sont présents :

Bureau : MM. *Lieffroy*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Bavoux*, *Boyer*, *Castan*, *Chapoy*, l'abbé *Drouhard*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Girardot*, *Grosjean* (Francis), *Guillemin* (Victor), *Jégo*, *Ledoux*, *Magnin*, *Pingaud*, *Richard*, *Sayous*, *Thouvenin*.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 1891 ayant été lu et adopté, M. Castan annonce en ces termes la mort de M. le général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique :

« Messieurs, en ma qualité d'associé de l'Académie royale des

sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, j'ai cru qu'il m'appartenait de vous présenter la dépêche par laquelle cette illustre compagnie nous annonce la mort de son secrétaire perpétuel, le lieutenant-général Liagre, décédé à Ixelles, le 13 janvier 1891, à l'âge de près de soixante-seize ans.

» Dans la haute fonction de secrétaire perpétuel de l'un des corps savants les plus universellement actifs, le général Liagre remplaçait, depuis 1875, l'infatigable Adolphe Quételet dont la statue orne les abords du palais des Académies à Bruxelles. De même que son éminent prédécesseur, ce fut par des travaux d'astronomie et de statistique que Jean-Baptiste-Joseph Liagre conquit une notoriété personnelle ; mais son esprit libéral et largement ouvert lui permit en outre d'être, pendant quinze années, le directeur habile d'un mouvement d'érudition très complexe et relevant, à beaucoup d'égards, des inspirations du génie intellectuel de la France.

» Le général Liagre n'a rien négligé pour conserver à ce mouvement son caractère normal : aussi devons-nous être nationalement reconnaissants envers sa mémoire, comme aussi partager les regrets profonds que sa mort vient de faire éprouver à une compagnie dont les grands travaux d'histoire sont interrogés sans cesse par ceux qui élucident les annales de la Franche-Comté. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

Est pareillement retenue pour le procès-verbal la notice nécrologique consacrée à M. le docteur Parguez dont lecture est donnée par M. Lieffroy, et qui est conçue en ces termes :

« La Société d'Emulation du Doubs vient de perdre un de ses membres les plus anciens et les plus vénérés. M. le docteur Parguez, qui lui appartenait depuis 1857, est mort le 4 février dernier après une longue et douloureuse maladie.

» Peu de vies ont été mieux remplies que celle de notre regretté confrère.

» Des voix plus autorisées et plus compétentes que la mienne ont dit et diront ce qu'a été le docteur Parguez dans les assemblées municipales et départementales dont il a fait partie, avec quelle exactitude il remplissait les mandats divers qui lui étaient

confiés, et comme il savait, grâce à un sage libéralisme et une réelle indépendance de caractère, allier le respect dû aux minorités à la fermeté et à l'énergie des convictions.

» Il était bien jeune encore quand éclatèrent des épidémies cholériques, d'abord en 1849 à Waldoise, puis en 1854 en Haute-Saône. Dans ces circonstances, sa conduite fut au-dessus de tout éloge et lui mérita une médaille d'or.

» Rentré à Besançon, et devenu administrateur en chef de notre grand établissement hospitalier, il put donner libre carrière à ce besoin d'être utile et de se dévouer qui formait le fond de son caractère. Les soins touchants qu'il donnait aux malades et aux infirmes, sa préoccupation constante des améliorations utiles à introduire dans la direction du vaste établissement confié à sa sollicitude, feront qu'il n'y sera jamais oublié.

» La Société d'Emulation du Doubs, qui a toujours honoré les hommes véritablement bons et utiles à leurs semblables, gardera pieusement elle aussi le souvenir du confrère que nous avons perdu. »

Le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à la Société par M. le président de l'Académie des sciences belles-lettres et arts de Besançon, ainsi que d'un vœu formé par cette compagnie et dont le texte accompagne la dépêche en question.

Ce vœu a pour objet la fondation à Besançon d'une Faculté de droit, et par suite la transformation probable en Université de l'ensemble des établissements d'instruction supérieure de notre ville.

M. Besson expose à cette occasion la question de l'Université régionale qui passionne depuis longtemps l'opinion en Franche-Comté, et qu'il est peut-être possible de faire aboutir en apportant à sa solution des efforts unanimes et bien réglés. Il retrace rapidement l'histoire de l'Université franc-comtoise, son antique origine, la prospérité et l'éclat de son enseignement durant son séjour à Dole, les sacrifices considérables faits par Besançon pour en obtenir l'installation dans ses murs à la suite de la conquête française, les services qu'elle n'a pas cessé de rendre jusqu'à sa destruction. Il insiste en particulier sur le rôle joué par la Faculté de droit, qui était l'élément essentiel de notre Université, et qui, née avec elle, avait trois siècles d'antériorité

sur la Faculté similaire de Dijon, fondée en 1723 : ce qui n'empêcha pas cette dernière ville, lors de la création de l'Université et des Facultés de province par Napoléon Ier, d'être préférée à la nôtre pour l'installation d'une Faculté de droit. Cette installation, due principalement à l'influence de Maret duc de Bassano, et passée à l'état de fait acquis sur lequel il n'y a pas lieu de revenir, nous crée sans doute, de même que le voisinage des Facultés de Nancy et de Lyon, une situation difficile au point de vue des revendications actuelles. Mais la Franche-Comté a prouvé dans ce siècle, par le développement qu'y ont pris les études juridiques et par le grand nombre de jurisconsultes éminents qu'elle a produits, qu'elle pouvait au point de vue de l'enseignement du droit se suffire à elle-même. M. Besson pense donc qu'il y a lieu pour la Société d'Emulation d'appuyer le vœu de l'Académie.

Adoptant cette manière de voir, les membres présents chargent le secrétaire de notifier à M. le président de l'Académie l'adhésion qu'ils donnent à tous les efforts que peut faire cette compagnie pour atteindre le but éminemment utile qu'elle se propose.

M. Girardot présente un exemplaire de la *Carte oro-géologique de la Franche-Comté* offert à la Société par M. Georges Boyer, auteur de ce travail dont il fait ressortir les caractères remarquables aux points de vue artistique et utilitaire. Il propose en conséquence de voter à M. Boyer de chaleureuses félicitations. Cette proposition est adoptée par acclamation.

M. Besson donne lecture d'un morceau intitulée : *Le pape Calixte II d'après son nouvel historien M. Ulysse Robert.* Ce morceau est retenu pour nos *Mémoires.*

M. Antoine Magnin, rendant compte d'un travail de M. Paul Parmentier intitulé : *Contribution à l'étude du Pulmonaria,* dont l'examen lui avait été confié, et l'estimant digne de l'impression, ce travail figurera dans notre prochain volume.

Le même membre fait une intéressante conférence sur la Limnologie jurassienne, dont le résumé est pareillement retenu pour l'impression.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant :

Par MM. Pingaud et Lieffroy, M. le marquis Léonce *de Terrier-Santans.*

Après un vote d'admission en faveur des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Célestin Gaussin, secrétaire des Facultés à Besançon ;
Hubert Lieffroy, étudiant ;

Membre correspondant,

M. Jules Piquard, docteur en médecine, à Chalèze.

Le Vice-président, A. Lieffroy. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 14 mars 1891.

Présidence de M. Lieffroy.

Sont présents :

Bureau : MM. *Lieffroy*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Arnal*, *Bavoux*, *Castan*, *Chapoy*, *Delacroix*, *Demongeot*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Girardot*, *Girod*, *Guillemin* (Victor), *Jégo*, *Ledoux*, *Maldiney*, *Richard*, *Saint-Eve*, *Thouvenin*.

Le procès-verbal de la séance du 14 février ayant été lu et adopté, M. Castan, président honoraire de la Société, s'exprime en ces termes sur le compte de la haute distinction dont notre confrère M. Georges Sire vient d'être l'objet :

« Messieurs,

» Il y a deux ans, j'avais eu le plaisir de vous présenter un volume qui renferme la traduction en langue italienne des trois

principaux ouvrages de notre confrère M. Georges Sire sur la mécanique des rotations. Je vous disais combien était flatteuse pour notre confrère cette marque d'estime donnée à ses inventions par les savants d'un pays dont les préférences inclinaient alors plus volontiers vers l'érudition allemande. Je rappelais les éloges décernés à ces mêmes inventions par l'Académie des sciences de l'Institut de France, en 1882, lorsqu'elle avait fait partager à notre confrère son prix annuel de mécanique.

» Comme tous les hommes d'un vrai mérite, M. Georges Sire croit que succès oblige : aussi de nouvelles inventions, dues à l'ingéniosité persévérante de son esprit, ont achevé de le placer au premier rang des créateurs d'appareils destinés à la démonstration théorique des phénomènes qu'engendrent les rotations. C'est ce que vient de reconnaître l'Académie des sciences en accordant, lundi dernier, à M. Georges Sire la qualité de correspondant de l'Institut de France.

» Depuis la fondation de l'Institut, en 1795, ce titre n'avait encore été obtenu que par sept Franc-Comtois habitant la province. Le choix du huitième élu est bien fait pour réjouir ceux qui estiment que la valeur de l'intelligence a un cachet de particulière distinction quand elle est unie à la délicatesse des sentiments et à la dignité du caractère.

» Que la Société d'Emulation du Doubs veuille donc bien me permettre de dire au nouveau correspondant de l'Institut qu'elle se félicite plus que jamais d'avoir édité ses lumineux travaux, qu'elle se trouve honorée de la consécration qui vient d'être donnée à son mérite, qu'elle lui souhaite enfin les longs jours de l'éminent ingénieur dont il est appelé à tenir la place dans le sénat intellectuel de la France. »

Des applaudissements unanimes ayant salué cette communication, M. le président se fait l'interprète des membres présents pour adresser à M. Georges Sire un cordial hommage de félicitations bien sincères.

M. le président donne lecture d'un décret du Président de la République autorisant la Société à accepter le legs d'objets d'histoire naturelle et d'archéologie à elle fait par l'ingénieur Albert Travelet, dans son testament du 10 mars 1888.

Est pareillement communiquée une circulaire de la Direction

des Beaux-Arts au sujet du congrès des sociétés savantes de 1891.

L'ordre du jour appelant la lecture du rapport de la commission instituée pour vérifier les comptes du trésorier relatifs à 1890, M. Arnal, rapporteur, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» La commission que vous avez désignée pour examiner la gestion financière de l'exercice 1890 m'a chargé de vous rendre compte du mandat que vous lui avez confié.

» Après avoir vérifié les livres du trésorier et s'être assurée que toutes les dépenses sont appuyées de pièces justificatives, elle a résumé comme il suit le résultat de ses opérations :

Recettes

1° Solde en caisse au 31 décembre 1889		93 90
2° Subvention du département du Doubs		500 »
3° id. de la ville de Besançon		600 »
4° Cotisations des membres résidants		1.930 »
5° id. id. correspondants		654 »
6° Rachat de cotisations par un membre résidant		100 »
7° id. par 2 membres correspondants		120 »
8° Droit de diplôme		6 »
9° Intérêts du capital en caisse et des rentes		733 90
Total des recettes		4.737 80

Dépenses

1° Impressions		2.677 35
2° Reliures		15 »
3° Frais de bureau, éclairage, port de volumes	125 50	
A déduire pour remboursement de port de volumes	89 74	
Reste en dépenses	35 76	35 76
4° Frais de la séance publique		536 88
5° Traitement de l'agent de la Société		300 »
A reporter		3.564 99

Report.....		3.564 99
6° Recherches scientifiques.....		500 16
7° Cotisation à l'association pour l'avancement des sciences.....		20 »
8° Achat d'un objet d'art pour le concours de gymnastique.....		52 »

Mouvement de fonds

Versé à la caisse d'épargne et intérêts....	3.373 90	
Retiré de la caisse d'épargne.....	2.800 »	
Excédant des versements.....	573 90, ci	573 90
Solde en caisse au 31 décembre 1890.....		26 75
Total égal à celui des recettes.....		4.737 80

» Afin de permettre à chaque sociétaire de se rendre compte de la manière dont le bureau a usé des crédits mis à sa disposition, et de se tenir au courant de la prospérité de la Société, votre commission a examiné les comptes de 1890 à un double point de vue ; elle les a d'abord comparés avec le budget, et ensuite avec les comptes de 1889.

» Le total des recettes de 1890 est de.....		4.737 80
elle n'avaient été prévues que pour		4.373 »
il y a donc un boni de.....		364 80
Ce boni est dû		
1° A une augmentation de l'encaisse au 31 décembre 1889 de.....		43 90
2° A une augmentation dans le produit des cotisations de.....		34 »
3° A une augmentation de l'intérêt du capital en caisse de.....		110 90
4° A des rachats de cotisations de.....		220 »
Il serait donc de.....		408 80
Mais les droits de diplômes prévus pour 50 francs n'ont été que de 6 francs : d'où une diminution de....		44 »
Ce qui réduit le boni à.....		364 80
A reporter.....		364 80

Report..... 364 80

Les dépenses de 1890, déduction faite du solde en caisse au 31 décembre 1890, ont été de..... 4.711 05

D'après les prévisions du budget elles ne devaient être que de..... 4.373 »

Il y a donc une augmentation de 338 05

Il est très facile de justifier ce surcroît de dépenses.

Le crédit pour les recherches scientifiques a dépassé les prévisions du budget de la somme de.. 350 16

Mais il est bon d'ajouter que cette dépense n'a été faite qu'en vertu d'une décision spéciale.

Le budget ne parlait pas de l'allocation pour l'avancement des sciences qui figure sur les comptes pour ..... 20 »

ni de l'achat d'un objet d'art pour le concours de gymnastique, qui a grevé les comptes de 1890 de la somme de..... 52 »

Les sommes versées à la caisse d'épargne ont été supérieures à celles qu'on en a retirées de..... 573 90

somme qui figure parmi les dépenses, quoiqu'en réalité elle constitue un avoir pour la Société. Il s'ensuit que les dépenses de 1890 auraient dépassé les prévisions du budget d'une somme de..... 996 06, ci 996 06

Mais, grâce à la sage économie qui a présidée à la gestion des finances de la Société, il a été réalisé des diminutions sur les divers articles du budget :

1° Sur les frais d'impression.....	442 65	
2° Sur les reliures.....	38 »	
3° Sur les frais de bureau.....	114 24	
4° Sur les frais divers de la séance publique	63 12	
Total.....	658 01, ci	658 01

Ce qui réduit l'augmentation de dépenses à la somme signalée ci-dessus..... 338 05

» Si l'on compare les comptes de 1890 avec ceux de 1889, on arrive aux résultats ci-dessous :

Les recettes propres à l'exercice 1889 étaient de ...		4.639 »
celles de 1890 déduction faite du solde en caisse au 31 décembre 1889 qui est de	93 90	
et du rachat de 3 cotisations qui a produit .	220 »	
en tout.....	313 90,	
n'ont été que de.....		4.423 90
Il y a donc une moins value de.....		215 10

C'est encore, comme l'an dernier, à la diminution du nombre des associés que ce résultat doit être attribué. Le chiffre des membres résidants est descendu de 199 à 163, et celui des correspondants de 135 à 109.

Les dépenses propres à l'exercice 1889 avaient été de	4.248 75
celles de 1890 (déduction faite du solde en caisse au 31 décembre 1890 et de l'excédant des dépôts faits à la caisse d'épargne) ont été de.....	4.137 15
Il y a donc une économie de.....	111 60

Ce résultat prouve surabondamment avec quel soin sont gérées les finances de la Société, si l'on songe que l'exercice 1890 a supporté une dépense extraordinaire de 500 fr. 16 pour recherches scientifiques.

Situation générale

Solde en caisse au 31 décembre 1890	26 75
Argent placé à la caisse d'épargne	3.170 29
Cotisations à recouvrer : 1° sur un membre résidant	10 »
2° sur deux membres correspondants	12 »
Total. ...	3.219 04
L'actif au 31 décembre 1889 n'était que de	3.190 29
D'où il suit que les réserves de la Société ont augmenté de	28 75

Il n'y a rien au passif.

Il est bon d'ajouter qu'en sus de la réserve de 3.219 04 signalée ci-dessus, la Société possède :

1° Une rente de 135 » 4 1/2 °/₀.
2° Une rente de 275 » 3 °/₀.
3° Une rente de 150 » 3 °/₀ amortissable.

Au total..... 560 » de rente.

» La commission vous demande en terminant de voter des remerciements et des félicitations à notre trésorier pour sa bonne gestion. Elle regrette vivement que M. Guillemin ait cru devoir donner sa démission ; mais elle sait que sa succession est en bonnes mains.

» Besançon, le 11 février 1891.

» A. Arnal. »

La Société accueille la lecture de ce rapport par des applaudissements, en adopte les conclusions et vote des remerciements à M. Guillemin et au rapporteur de sa commission.

M. Vaissier donne lecture d'un morceau intitulé : *Les figurines de Jupiter costumées à la gauloise dans l'Est de la France*, qui figurera dans nos *Mémoires*.

Est pareillement retenue pour l'impression une étude lue par M. Castan sur *la Concession monétaire de Charles le Chauve à l'église métropolitaine de Besançon*.

Est présenté pour entrer dans la Société comme membre résidant :

Par MM. Lieffroy et Vaissier, M. Paul *Dubourg*, membre du Conseil général du Doubs.

Après un vote d'admission en sa faveur, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. le marquis Léonce de Terrier-Santans.

Le Vice-président, A. Lieffroy.

Le Secrétaire, E. Besson.

Séance du 8 mai 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Baudin*, *Bavoux*, *Castan*, l'abbé *Drouhard*, *Ducat*, *Dunod de Charnage*, *Girardot*, *Guillemin* (Victor), *Jégo*, *Lambert*, *Ledoux*.

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 1891 ayant été lu et adopté, M. Lieffroy, président, annonce en ces termes la mort de M. Bailly, membre correspondant :

« MESSIEURS,

» Le 20 avril dernier mourait à Vesoul M. Charles BAILLY ancien principal du collège de cette ville, inspecteur honoraire d'Académie, qui fut, pendant de longues années, membre et même président du conseil général de la Haute-Saône. Depuis 1875, la Société d'Emulation du Doubs le comptait parmi ses membres au titre d'associé correspondant.

» Notre regretté confrère aimait, malgré son grand âge, à assister à nos fêtes annuelles, et c'était avec un aimable empressement qu'il suivait la Société d'Emulation dans ses recherches et ses travaux. Lui-même il cultivait les lettres : sans parler ici des livres de classe qu'il a annotés avec un soin et une compétence que lui donnaient les fonctions qu'il avait remplies, nous pouvons citer de lui un travail plus sérieux et qui mérite tous les éloges : il a traduit en effet, pour la seconde série de la bibliothèque latine française de Panckoucke, les deux ouvrages de Frontin intitulés les *Stratagèmes* et les *Aqueducs de la ville de Rome* (1849).

» Si l'œuvre de Frontin ne classe pas cet auteur parmi les écrivains latins de premier ordre, les indications qui s'y trouvent ont une grande valeur au point de vue des recherches his-

toriques, et la traduction précise, exacte et souvent élégante de M. Bailly lui donne un attrait particulier.

» Notre vénéré confrère a donc occupé un place honorable parmi les lettrés de son temps, et la Société d'Emulation du Doubs tiendra à s'associer aux regrets que la mort de cet homme de bien a suscités dans le pays. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

Est ensuite communiquée une circulaire du Ministre de l'Instruction publique indiquant une modification de la date de l'ouverture du Congrès des sociétés savantes.

La *Revue Bourguignonne de l'enseignement supérieur* demandant à entrer avec nous en échange de publications, cette demande est immédiatement accordée.

M. Paul Petitclerc, membre correspondant, sollicitant de la Société l'acceptation pour ses *Mémoires* d'une *Etude sur l'Oolithe inférieure du Doubs et de la Haute-Saône*, rédigée par lui et par M. Kilian, il est observé que cette question ne pourra être résolue qu'après communication du manuscrit du travail proposé, et qu'en tout cas ce travail ne pourra être livré à l'impression avant un certain délai, l'abondance des manuscrits en réserve devant forcément retarder les publications ultérieures.

Le Secrétaire présente un volume offert par son auteur M. Bouvier, et relatif aux *Mammifères de la France considérés au point de vue utilitaire.* Des remerciements sont votés à M. Bouvier.

M. Besson rend compte d'un mémoire relatif à *La Guerre des Paysans sous le duc Antoine de Lorraine*, et traduit de l'allemand par M. Camille Massing. Ce rapport est conçu dans les termes suivants :

« Messieurs,

» *La Guerre des Paysans sous le duc Antoine de Lorraine,* tel est le titre d'un intéressant travail traduit de l'allemand par M. Camille Massing, et que notre futur confrère a bien voulu nous adresser.

» Ce travail a trait à l'un des derniers épisodes de la terrible

guerre sociale qui suivit de très près en Allemagne les prédications de Luther. Le soulèvement presque général des paysans qui éclata en 1525 fut une des multiples conséquences du grand mouvement d'idées qu'avait provoqué l'initiative du réformateur. L'émancipation religieuse sembla pour beaucoup le signal d'une émancipation plus complète et plus radicale, et le programme des douze articles adopté par les insurgés fut avant tout un programme de réforme sociale et politique. Ce qui prouve du reste son origine véritable c'est le caractère nettement anticatholique que prit l'insurrection dès son début. Guidée par des hommes exaltés comme Hutten et Thomas Munzer, elle s'affirma surtout par la destruction et le pillage des couvents et des églises. C'est en vain que Luther, qui avait inconsciemment déchaîné le fléau, voulut tenter d'y mettre obstacle, et se fit le plus ardent adversaire des perturbateurs de la paix publique. L'élan une fois donné ne s'arrêta plus, et la révolte se propagea rapidement en gagnant d'immenses territoires. Elle fut particulièrement violente en Thuringe, en Souabe et en Franconie, et se manifesta en Alsace au printemps de 1525. Les paysans du Sundgau en donnèrent le signal, et leur appel trouva facilement de l'écho de l'autre côté des Vosges. Toutefois le soulèvement de la Lorraine allemande n'eut pas le caractère de férocité et de sauvagerie qu'il revêtit dans le reste de l'Allemagne. Il n'en présentait pas moins un péril d'autant plus grave que les Rustauds Alsaciens (c'était le nom que prenaient les insurgés) se préparaient à franchir les Vosges et à entrer en Lorraine.

» Cette province obéissait alors au duc Antoine, chef d'une famille puissante, et dont le frère Claude de Guise, alors gouverneur de Champagne, commençait à fonder en France la fortune de sa maison. Ce fut à lui qu'il fit tout d'abord appel, ainsi qu'à son autre frère Jean, évêque de Metz et de Verdun, connu sous le nom de cardinal de Lorraine. Il en reçut d'abondants secours d'hommes et d'argent, et le clergé tout entier, si directement intéressé dans la querelle, épuisa ses dernières ressources pour lui venir en aide.

» Il put ainsi entrer immédiatement en campagne avec une armée où figuraient, avec la chevalerie du pays, un grand nombre d'étrangers tels que Lansquenets, Stratiotes, Albanais, Italiens.

» C'étaient là de bonnes troupes au point de vue militaire, mais auxquelles il ne fallait demander aucun sentiment de discipline ni surtout d'humanité. On le vit bien dans cette courte guerre dont le duc de Lorraine résolut de porter de suite le théâtre en Alsace. Les Rustauds, sous la conduite d'Erasme Gerber, s'étaient emparés de Saverne avec l'aide de la populace de cette ville. Le duc vint l'assiéger avec toute son armée, et comme un parti d'insurgés voulait le secourir, ils furent attaqués dans le village de Lupstein et y trouvèrent la mort dans les flammes au nombre de six mille.

» Bientôt Saverne, investie par une armée aguerrie et nombreuse, est obligée de se rendre, et il est convenu que les Rustauds s'en retireront sans armes. Mais, aussitôt désarmés, ils sont assaillis par les Lansquenets qui en font une boucherie épouvantable. Dix-huit mille sont massacrés jusque dans les églises.

» Peu après, la défaite de Scherwiller achevait l'anéantissement du parti insurgé, et le duc de Lorraine put, après avoir fait à Nancy une rentrée triomphale, s'occuper de rétablir la paix dans ses états et procéder aux vengeances qu'une pareille guerre appelait après elle. Elles ne furent du reste pas plus cruelles que dans le reste de l'Allemagne, où les paysans payèrent fort cher leur tentative d'émancipation. Ils avaient voulu secouer les chaînes qui depuis longtemps pesaient si lourdement sur eux, et ils n'avaient fait qu'en aggraver le poids. L'avènement de l'ère nouvelle qu'ils appelaient de leurs vœux devait se faire attendre encore plusieurs siècles, et il était réservé à la Révolution française d'en faire sonner la première heure. Quoiqu'il en soit, les essais d'émancipation populaire qui se succédèrent à de longs intervelles durant le cours du Moyen-Age n'en sont pas moins intéressants comme signes précurseurs du triomphe définitif de la liberté, et les travaux comme celui que j'ai l'honneur de vous présenter, aussi bien ordonnés que solides au point de vue de l'abondance et de la précision des documents, apportent à leur étude la plus utile contribution. »

Est retenu pour l'impression un travail lu par M. Castan et intitulé : *La vérité sur la légende des lieux saints de Montarlot-lez-Boult.*

Est présenté pour entrer dans la Société comme membres correspondant :

Par MM. Castan et Besson, M. Camille *Massing*, manufacturier à Puttelange (Alsace-Lorraine).

Après un vote d'admission en sa faveur, M. le Président proclame :

Membre résidant,

M. Paul Dubourg, membre du conseil général du Doubs.

Le Vice-président, A. Lieffroy. — *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 13 juin 1891.

Présidence de M. Lieffroy.

Sont présents :

Bureau : MM. *Lieffroy*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

Membres résidants : MM. *Bavoux, Castan, Chapoy, Delacroix, Diétrich, Drouhard, Fauquignon, d'Hotelans, Jégo, Ledoux, Pingaud, Richard, Ripps, Sayous, Sire.*

Le procès-verbal de la séance du 8 mai 1891 ayant été lu et adopté, M. Castan annonce en ces termes la mort de M. Kohler membre correspondant :

« J'ai le pénible devoir d'annoncer à la Société d'Emulation du Doubs la mort de l'un de ses plus distingués correspondants, de mon ami Xavier Kohler, président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation.

» De cette compagnie qui entretient avec la nôtre des relations si cordiales, Xavier Kohler avait été la tête et l'âme. Collaborateur et émule des Thurmann, des Stockmar, des Graizely, des Trouillat, des Vautrey, des Quiquerez, il les vit successivement disparaître, et lutta vaillamment presque seul jusqu'au moment où sa vue refusa de servir l'énergie per-

sistante de son dévouement à l'histoire et aux lettres jurassiennes. Longtemps professeur, puis bibliothécaire et archiviste à Porrentruy, sa ville natale, Xavier Kohler écrivit nombre de pages érudites d'histoire locale, et produisit, à l'occasion, des pièces de vers où l'élévation des sentiments s'unissait à la gracieuse sincérité de l'expression. L'estime de ses compatriotes l'envoya siéger comme député au grand conseil du canton de Berne, lui donnant ainsi mandat de représenter les droits d'une minorité, catholique de religion et française de langage, dans une assemblée dont les tendances ne rendaient pas toujours facile l'accomplissement de cette tâche. Aussi digne par le caractère qu'il était recommandable par ses talents variés, Xavier Kohler s'est éteint, après de cruelles souffrances, le 17 mai dernier, âgé de 68 ans. Il lègue à ses concitoyens le salutaire exemple d'une vie consacrée tout entière à procurer l'honneur et à défendre les intérêts du sol natal.

» Notre compagnie, qui avait une belle place dans les sympathies de l'excellent défunt, ne pourra que partager les regrets éveillés au sein de la Société jurassienne d'Emulation par la mort de son président honoraire ».

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. Castan communique encore une lettre du Maire de Besançon annonçant le vote par le Conseil municipal d'une subvention extraordinaire de 300 francs pour aider à la publication, sous les auspices de la Société, du Catalogue descriptif et raisonné des livres imprimés au XV^e^ siècle de la Bibliothèque de Besançon. La Société prend acte de cette communication, vote des remerciements au conseil municipal et charge son secrétaire de transmettre à M. le Maire l'expression de sa gratitude.

Est pareillement communiquée la notification faite par M. le chevalier Edmond Marchal de son élection comme secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique en remplacement du général Liagre décédé.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société Française d'archéologie, faisant connaître que cette société tiendra son congrès annuel en Franche-Comté, et qu'elle aura deux séances à Besan-

çon, le samedi 18 et le dimanche 19 juillet, il est donné au bureau mandat de s'entendre avec les représentants de l'Académie de Besançon et de la Société des Architectes du Doubs pour les détails de la réception à faire à cette savante compagnie.

M. Vaissier fait sur le congrès de sociétés savantes de la Sorbonne et sur les productions des artistes franc-comtois aux deux salons de 1891, un rapport qui figurera dans notre prochain volume.

M. Lieffroy, entretenant la réunion de la dernière fête annuelle de la Société d'Emulation de Montbéliard, s'exprime ainsi :

« Nous avons eu l'honneur, M. Sire et moi, de vous représenter à la séance publique de la Société d'Emulation de Montbéliard, le 4 juin dernier.

» La séance s'est ouverte à six heures du matin par un discours de M. le président Duvernoy et un rapport de M. le secrétaire de Chambrier, constatant la prospérité de la Société, qui compte environ 210 membres. Ce rapport analysait brièvement les travaux de l'exercice écoulé, et souhaitait gracieusement la bienvenue aux délégués des sociétés savantes présents à la réunion.

» Puis sont venues les communications suivantes :

» 1° Mémoire de M. Contejean, professeur en retraite de la Faculté des sciences de Poitiers, sur l'hiver de 1890-91 à Montbéliard (*Observations météorologiques*) ;

» 2° Causerie de notre cher et savant confrère M. Sire sur les corps en rotation : il est inutile d'ajouter que cette causerie, dont nous avions eu les prémices, a été suivie avec le plus vif intérêt ;

» 3° Mémoire de M. Emmanuel Fallot, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, sur un voyage géologique en Autriche-Hongrie ;

» 4° Très courte notice de M. l'ingénieur Paur sur une inscription d'une cloche de l'église d'Athesans ;

» 5° Monographie du village de Sainte-Suzanne, près Montbéliard, par M. Henri L'Epée, ancien président de la Société ;

» 6° Etude de M. Favre, lui aussi ancien président de la Société, sur les Girondins et Madame Roland : M. Favre a lu avec beaucoup de charme et de distinction la partie de son travail consa-

crée à cette femme illustre, dont il a su apprécier comme il convenait le caractère, les nobles illusions et les malheurs.

» Après la séance publique, un banquet nous a tous réunis à l'hôtel de la Balance. La plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant le repas, suffisamment émaillé de toasts variés et éloquents. Au dessert, je me plaignais à mon voisin de n'avoir pas eu la chance d'entendre, comme mon honorable ami le docteur Chapoy, une fable en patois, et je lui demandais d'être assez bon pour me montrer au moins l'habile traducteur de La Fontaine. « Mais, c'est moi, Monsieur, me répondit gaiement mon interlocuteur, et si cela vous fait plaisir, si cela ne fatigue pas mes confrères, qui m'ont déjà maintes fois entendu, je vous réciterai ce que vous voudrez. » Et M. Belley, avec une complaisance et une bonhommie charmantes, nous dit non seulement le *Chêne et le Roseau*, mais beaucoup d'autres contes qui tous furent accueillis par les rires et les applaudissements de l'assemblée.

» En somme, nous avons eu à nous louer grandement de la réception qui nous a été faite à Montbéliard. Et cette réception aussi aimable que chaleureuse ne nous a pas surpris. Elle est en effet un nouveau gage des excellentes relations qui n'ont pas cessé et qui ne cesseront pas d'unir notre compagnie à la Société d'Emulation de cette ville. »

La Société applaudit à cet intéressant compte rendu et en décide l'insertion au procès-verbal.

M. Edouard Besson présente ensuite en ces termes un ouvrage de M. Albert de Montet, membre correspondant :

« Messieurs,

» M. Albert de Montet, auquel nous devons déjà un grand nombre d'intéressantes communications, a bien voulu nous adresser le curieux ouvrage qu'il vient de consacrer à la mémoire de Mme de Warens. Comme l'Héloïse d'Abélard ou la Sophie Monnier de Mirabeau, cette femme célèbre a dû son illustration à l'homme de génie qu'elle a aimé, et dont on aurait peut-être attendu plus de discrétion au sujet de faiblesses dont il avait été sinon l'unique objet, tout au moins l'objet préféré. Son nom ne peut être séparé de celui de Jean-Jacques Rousseau, et leur histoire commune, racontée pour la première fois par le

grand écrivain, a depuis occupé les plumes les plus célèbres. Mais ceux qui en ont parlé n'ont généralement vu en elle que le reflet de l'homme dont elle avait formé la jeunesse et en quelque sorte éveillé le génie, et elle a été rarement l'objet d'études spéciales à sa personne. Elle a sans doute trouvé des défenseurs contre les imputations dégoûtantes dont l'auteur des *Confessions* s'est montré si prodigue à son égard, mais peu d'historiens proprement dits. On n'avait guère jusqu'à présent publié que des documents relatifs à sa biographie. Tout récemment cependant un magistrat de la cour de Chambéry, dans un ouvrage étendu intitulé : *Madame de Warens et Jean-Jacques Rousseau*, racontait avec grands détails sa carrière agitée depuis le jour où elle accueillit son protégé en 1728 jusqu'à l'époque de sa mort survenue en 1762.

» M. de Montet a écrit en quelque sorte la préface de cet ouvrage. Son livre a, en effet, pour objet la vie de Madame de Warens jusqu'à sa fuite en Savoie et à sa prétendue conversion. Il embrasse par suite sa jeunesse et les premières années de son mariage qu'elle passa dans le pays de Vaud.

» Durant cette période, l'auteur est loin de nous la montrer sous un jour bien favorable. Malgré des qualités aimables et un esprit distingué, vaniteuse et dépensière, elle compromet la fortune de son mari qu'elle abandonne après l'avoir dépouillé autant qu'il était en son pouvoir.

» Elle appartenait pourtant à une excellente famille, celle de La Tour, originaire de Chailly petit village des environs de Vevey. Elle naquit dans cette ville, et sa jeunesse s'écoula tout entière au milieu des sites enchanteurs dont la description remplit le roman de la *Nouvelle Héloïse*. Aussi bien, si étroits sont les liens qui unissent la mémoire de Rousseau à Madame de Warens, qu'en parlant de cette dernière, même au temps où elle ne connaissait pas son futur protégé, il est impossible de ne pas parler de lui. M. de Montet, et c'est là un des côtés les plus piquants de son livre, a su établir, par de saisissants rapprochements, la part considérable que Madame de Warens a prise, bien que d'une manière indirecte, à la composition du célèbre roman qui forme un des plus beaux titres de gloire de Rousseau. Ce sont ses souvenirs, ses descriptions qui revivent sous la plume de l'auteur;

il s'y complait d'autant plus qu'il y retrouve sa jeunesse, sa vie libre formant contraste avec la dépendance qu'il subissait à l'Ermitage quand il composa son roman. Quoiqu'il en ait dit plus tard, en formant le plan de sa Nouvelle Héloïse, c'est son ancienne *maman* dont il voulut faire le personnage principal de son œuvre. Les personnages secondaires du roman furent d'ailleurs dus à la même inspiration, et il n'y a pas jusqu'à la figure assez effacée de Volmar où nous ne retrouvions celle de M. de Warens, que Mlle de La Tour épousa à l'âge de quatorze ans.

» Sébastien-Isaac de Loys de Warens, si nous en jugeons d'après le livre qui nous occupe, était en somme un caractère honnête et droit. Il eut seulement le tort de subir d'une manière trop complète l'ascendant de sa jeune femme et de ne pas lui imposer une direction tant au point de vue moral qu'à celui de la gestion de ses intérêts. Cette faiblesse engendra les graves désordres de conduite de Madame de Warens que nous révèlent les *Confessions* et que son mari paraît du reste avoir ignorés ; elle engendra aussi pour le ménage de grands embarras financiers qui furent la cause véritable de sa désunion. La jeune femme aimait, surtout par vanité, à prendre part à de nombreuses affaires, pour l'administration desquelles elle n'avait ni la compétence, ni la suite d'idées nécessaires. Elle commandita en dernier lieu une manufacture de bas de soie. L'entreprise tourna mal, et comme une issue désastreuse semblait imminente, Madame de Warens prit la fuite en traversant le Léman et se réfugia en Savoie, où elle eut de suite recours à une conversion trop opportune pour avoir été sincère. Si en effet un changement de religion entraînait dans le pays soumis aux autorités de Berne la confiscation des biens, il devait valoir à la convertie en Savoie une pension du roi de Sardaigne; ses biens d'ailleurs étaient à peu près engloutis dans le gouffre des dettes qu'elle avait creusé. Elle ne se contenta pas de laisser son mari livré aux embarras d'une situation inextricable; elle mit littéralement le domicile conjugal au pillage en l'abandonnant. Ainsi se termina une union de treize années, dont il ne resta d'ailleurs aucune trace, le divorce ayant été la suite immédiate des incidents que nous avons résumés.

» Mme de Warens s'était installée en Savoie en 1726. Deux

ans après devait commencer, avec l'arrivée de Jean-Jacques Rousseau aux *Charmettes*, une période de sa vie plus souvent étudiée et mieux connue. Celle qui précédait méritait certainement une analyse exacte et consciencieuse qui permît d'apprécier en connaissance de cause, par ses antécédents, par sa jeunesse, par son éducation, la femme dont l'influence fut à coup sûr prépondérante sur le développement d'un de nos plus grands génies littéraires.

» M. de Montet s'est remarquablement acquitté de cette tâche. Il a poussé jusqu'au scrupule le souci de l'exactitude et de la précision, comme le prouve la série de documents inédits qui ont servi de base à son travail et qu'il nous donne en entier. Il a donc fait une œuvre utile, bien conçue et bien ordonnée, comblant une lacune de la grande histoire littéraire, et nous devons le remercier de l'envoi qu'il a bien voulu nous en faire. »

La Société applaudit à ce compte rendu, et en décide l'insertion au procès-verbal. Elle charge de plus son secrétaire d'adresser des remerciements à M. de Montet.

M. Georges Sire fait une conférence du plus haut intérêt sur la métallurgie de l'Aluminium. Il rappelle qu'il a été témoin de la découverte de ce métal comme préparateur de M. Henri Sainte-Claire Deville à la Faculté des sciences de Besançon. Il donne les plus curieux détails sur les progrès qu'a réalisés sa fabrication, sur son prix de revient, sur les divers usages auxquels il sert déjà et pourra servir dans l'avenir. Cette conférence, accompagnée de l'exhibition de spécimens variés, est accueillie par les plus vifs applaudissements, et M. le président se fait l'interprète des sentiments de la réunion en remerciant chaleureusement M. Sire.

Après un vote d'admission en sa faveur M. le président proclame :

Membre correspondant,

M. Camille Massing, manufacturier à Puttelange (Alsace-Lorraine).

Le Vice-président, A. Lieffroy. *Le Secrétaire,* E. Besson.

Séance du 14 novembre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. LIEFFROY.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Lieffroy*, vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Bavoux*, *Castan*, *Chapoy*, *Diétrich*, l'abbé *Drouhard*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Gaussin*, *Heitz*, *Henry*, *Jégo*, *Magnin*, *Pingaud*, *Richard*, *Sire*.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 1891 ayant été lu et adopté, le secrétaire annonce en ces termes la mort de M. Justin Paillot, membre correspondant :

« Vendredi 6 novembre dernier, nous conduisions à sa dernière demeure un homme de bien, un savant aussi modeste que distingué, que la Société d'Emulation du Doubs comptait parmi ses collaborateurs les meilleurs et les plus actifs, et qu'elle s'honorait d'avoir eu pour président.

» M. Justin PAILLOT était en effet un exemple de ce que peut, dans un pays démocratique comme le nôtre, une volonté forte, guidée par une belle intelligence jointe à des sentiments élevés. Né à Soye (Haute-Saône) dans une condition des plus modestes, il avait été d'abord simple instituteur primaire, et s'était élevé à la situation de pharmacien à Besançon. Cette situation lui avait permis de cultiver avec succès les sciences naturelles pour lesquelles il avait un goût très marqué, et il n'avait pas tardé à acquérir en Botanique une compétence universellement reconnue. Il a publié sur cette science, principalement dans nos *Mémoires*, un grand nombre de travaux soit personnels, soit faits en collaboration, qui dénotent chez leur auteur de remarquables facultés d'observation et de classification. Citons seulement son *Herbier de la Flore de Franche-Comté*, œuvre étendue et dont l'intérêt n'a pas besoin d'être démontré. Aussi n'hésitâmes-nous pas en 1880 à lui donner nos suffrages unanimes pour la présidence de notre compagnie. Nous le trouvâmes à notre

tête ce qu'il avait été dans nos rangs : laborieux, simple et modeste, désireux de se rendre utile, et se faisant un point d'honneur de remplir dignement les fonctions dont nous l'avions investi. Ces fonctions furent particulièrement laborieuses en 1880, par suite de la part exceptionnelle que nous prîmes aux fêtes du concours régional agricole. M. Paillot s'en acquitta à la satisfaction de tous.

» Il avait quitté notre ville depuis quelque temps déjà, pour aller prendre à Rougemont, dans le voisinage de son pays natal, un repos bien mérité. Mais il continuait à être des nôtres et à suivre nos travaux avec intérêt et sympathie. Sa mort laissera dans nos rangs un vide difficile à combler, et nous ne pouvons que nous associer de tout cœur aux regrets unanimes qui l'ont suivie. »

La Société applaudit à cette expression de sentiments qu'elle partage et en décide l'insertion au procès-verbal. Elle remercie également M. le docteur Antoine Magnin qui lui promet pour ses *Mémoires* une analyse détaillée des travaux de M. Paillot.

M. Castan prend ensuite la parole au sujet de la mort d'un autre membre correspondant, M. Mignard. Sa notice est ainsi conçue :

« Depuis sa dernière réunion, la Société d'Emulation du Doubs a perdu dans la personne de M. Mignard le doyen d'âge de ses correspondants. Né à Châtillon-sur-Seine le 15 décembre 1802, Thomas-Joachim-Alexandre-Prosper Mignard s'est éteint à Dijon le 14 juillet 1891, dans sa 89e année. Entré d'abord dans le barreau, il abandonna bientôt cette carrière pour se livrer aux travaux d'érudition qui ont rempli sa longue existence. Sous les auspices de l'Académie de Dijon et de la Société des Antiquaires de la Côte-d'Or, il a publié un grand nombre d'ouvrages, presque tous ayant pour objet l'histoire littéraire de sa province natale. L'édition qu'il donna, en 1858, du *Roman en vers de Girart de Roussillon, jadis duc de Bourgogne*, fut l'objet d'une série d'articles de Littré, dans le *Journal des Savants*, articles qui témoignent de la valeur du service qu'avait rendu notre confrère en mettant au jour un texte important pour la connaissance du vieux langage de la Bourgogne. De ce langage M. Mignard a

dressé le vocabulaire et écrit l'histoire, préparant ainsi les voies aux érudits de profession qui appliquent à l'étude de nos anciens idiomes une méthode rigoureusement scientifique. Ayant le goût de la conciliation et le culte de la politesse, M. Mignard fut de ceux qui blâmèrent les intempérances de plume de quelques-uns des adversaires de la solution franc-comtoise du problème d'Alesia. Son rêve eût été de voir réunis en fédération littéraire et scientifique les écrivains des deux Bourgognes. Ce fut sous l'impulsion de ce sentiment qu'il sollicita et obtint l'hospitalité de nos *Mémoires* pour son *Histoire de l'invasion prussienne dans les deux Bourgognes en 1870 et 1871*, ouvrage dans lequel l'auteur, tout en s'efforçant d'être impartial, n'a jeté qu'un voile transparent sur ses préférences politiques, et n'a dissimulé en rien ses convictions profondément religieuses. Par cet estimable concours prêté à nos travaux, par la sympathie permanente qu'il accordait aux œuvres franc-comtoises, par les relations amicales qu'il entretint pendant longtemps avec des hommes dont notre province est justement fière, M. Mignard mérite hautement qu'un souvenir lui soit accordé dans nos publications. »

Cette communication est sympathiquement accueillie par la réunion qui en décide l'insertion au procès-verbal.

M. le docteur Antoine Magnin offrant à la Société deux brochures, l'une sur le *Parasitisme* et *la Castration chez les Anémones et les Euphorbes*, l'autre consacrée à la biographie du botaniste lyonnais *Charles Veulliot*, M. le président le remercie au nom de ses confrères.

La Société d'archéologie de Bruxelles, et la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes, demandant à entrer avec la nôtre en échange de publications, cette double demande est immédiatement accordée.

L'ordre du jour appelant la discussion du budget de 1892, le bureau propose et la réunion adopte le projet suivant :

RECETTES

1°	Encaisse prévu au 31 décembre 1891	50 »
2°	Subvention du département du Doubs	500 »
3°	id. de la ville de Besançon	600 »
4°	Cotisations des membres résidants	1.800 »
5°	id. id. correspondants	650 »
6°	Droit de diplômes, recettes accidentelles	20 »
7°	Intérêts du capital en caisse et des rentes	718 »
8°	Subventions spéciales du département et de la ville pour concourir à l'impression du *Catalogue des imprimés du* XV^e^ *siècle de la Bibliothèque de Besançon*	600 »
	Total	4.938 »

DÉPENSES

1°	Impressions	3.600 »
2°	Frais de bureau, chauffage et éclairage	150 »
3°	Frais divers et séance publique	600 »
4°	Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société	300 »
5°	Crédit pour recherches scientifiques	288 »
	Total	4.938 »

S'occupant ensuite de la fixation de la date et du programme de la prochaine séance publique, la Société arrête que cette séance aura lieu le 17 décembre et qu'il y sera donné communication des morceaux suivants :

1° Discours d'ouverture, par M. le Comte DE CHARDONNET, président annuel ;

2° *Les Franc-Comtois en Russie au* XVIII^e^ *siècle*, par M. Edouard BESSON ;

3° L'*Aluminium* : causerie scientifique par M. Georges SIRE ;

4° *Le poète franc-comtois Auguste Demesmay*, par M. Edouard SAYOUS.

M. Lieffroy, vice-président, rend compte de la séance publique de la Société d'histoire de Neuchâtel, où il a représenté notre

compagnie. Ce compte-rendu figurera dans notre prochain volume.

Est pareillement retenu pour l'impression le rapport fait par M. le docteur Heitz sur le congrès tenu à Marseille en 1891 par l'Association pour l'avancement des sciences.

M. Castan entretient la réunion de la publication qu'il prépare du *Catalogue des imprimés du* XV^e^ *siècle de la Bibliothèque de Besançon* et pour laquelle des subventions ont déjà été accordées par le département du Doubs et par la ville de Besançon. Il expose le but de cette publication si intéressante au point de vue des l'origines de l'imprimerie dans notre province. M. Castan insiste longuement sur ce point de vue. Sa conférence, nourrie de faits et entrecoupée par l'exhibition de marques typographiques et d'*ex-libris*, intéresse vivement la Société dont les sentiments sont traduits par M. le président qui remercie chaleureusement M. Castan.

Le Vice-président, A. LIEFFROY. *Le Secrétaire*, E. BESSON.

Séance du 16 décembre 1891.

PRÉSIDENCE DE M. DROZ.

Sont présents :

BUREAUX : MM. *Droz*, premier vice-président ; *Lieffroy*, deuxième vice-président ; *Besson*, secrétaire ; *Vaissier*, archiviste.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Carry*, *Castan*, *Delacroix*, *Demongeot*, l'abbé *Drouhard*, *Ducat*, *Fauquignon*, *Gaussin*, *Girardot*, *Haldy*, *Jégo*, *Ledoux*, l'abbé *Louvot*, *Maldiney*, *Ripps*, *Saillard*, *Sire*, *Tridon*, *Vernier*.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 1891 ayant été lu et adopté, M. Castan annonce en ces termes la mort de M. Charles Toubin, membre correspondant :

« La Société d'Emulation du Doubs vient de perdre un collaborateur qui lui appartenait depuis 1856, et tenait une place honorable parmi les littérateurs issus de la Franche-Comté. Je veux parler de Charles TOUBIN, né à Salins et décédé fortui-

tement à Chartres le 15 novembre 1891, dans sa 72e année. La plus grande partie de sa carrière s'est accomplie dans l'exercice de la fonction de professeur d'histoire à Alger ; mais sa province natale ne cessa d'être l'objectif principal des études qu'il poursuivait sur les traditions et les locutions populaires. Emule de Max Buchon dans l'évolution salinoise de littérature réaliste que les audaces du « maître peintre » Gustave Courbet avaient inspirées, Toubin fit accepter par la *Revue des deux Mondes*, grâce au patronage de son éminent compatriote Charles Magnin, plusieurs nouvelles dont les sujets sont empruntés aux mœurs des campagnards du Jura. La solution franc-comtoise du problème de l'emplacement d'Alesia, exposée dans nos *Mémoires* par Alphonse Delacroix, son parent, provoqua chez lui un véritable enthousiasme, et lui inspira des tableaux de mythologie séquanaise qui firent surtout honneur à la puissance inventive de son imagination. De cette faculté, chez lui absolument maîtresse, relèvent également ses travaux considérables sur l'interprétation philologique des bizarreries du langage français. En somme, Charles Toubin appartenait à la race de ces chercheurs indépendants et personnels qui pèchent par leur dédain des lenteurs de l'analyse, mais sont intéressants par l'originalité primesautière de leurs ingénieuses synthèses. »

La Société décide l'insertion de cette notice au procès-verbal.

Le dépouillement de la correspondance, formée par les réponses aux invitations qui ont été adressées pour la séance publique et le banquet, donne les résultats suivants : en ce qui touche les membres honoraires, assisteront aux deux réunions, M. le Préfet et M. l'Inspecteur d'Académie ; quant à M. le Premier Président, Mgr l'Archevêque, M. le Procureur général, M. le Recteur, ils n'assisteront qu'à la séance publique ; M. le Général commandant le 7e corps et M. le Maire de la ville, empêchés, s'excusent d'assister aux deux réunions. Quant aux sociétés invitées, la Société d'histoire de Neuchâtel devait être représentée par M. Jurgensen, qui s'est excusé au dernier moment. La Société vaudoise des sciences naturelles sera représentée par M. le docteur Marc Dufour, la Société d'Emulation de Montbéliard par MM. de Chambrier et Charles Lalance, la Société d'Emulation du Jura par M. Edmond Mias.

L'ordre du jour appelant l'examen de deux demandes formées par la Société d'Emulation d'Abbeville et la Société d'Emulation de Roubaix pour entrer en relations d'échange avec la nôtre, ces deux demandes sont immédiatement accordées.

Est pareillement votée une réponse favorable à la demande de souscription formée par M. Gascon, membre correspondant, pour un exemplaire de l'*Histoire de Fontaine Française* dont il est l'auteur.

M. Droz, dans une intéressante communication, signale d'importantes rectifications à la biographie du poète Jean Mairet. Ce morceau prendra rang dans nos *Mémoires*.

Un scrutin ayant été institué au début de la réunion pour l'élection des membres renouvelables du bureau, le dépouillement de ce scrutin donne les résultats suivants :

Pour le président..... M. Lieffroy, 22 voix.
1er vice-président M. le Cte de Chardonnet, 23 voix.
2e id. M. Georges Sire, 22 voix.
Trésorier ... ... M. Beltzer, 23 voix.
Archiviste..... . M. Vaissier, 23 voix.

En conséquence, le bureau est ainsi formé pour l'année 1892 :

Président..... M. Lieffroy.
1er *vice-président*... M. le Comte de Chardonnet.
2e *id.* M. Georges Sire.
Secrétaire..... M. Edouard Besson.
Trésorier..... M. Beltzer.
Archiviste..... M. Vaissier.

Le Vice-président,
E. Droz.

Le Secrétaire,
E. Besson.

Séance publique du jeudi 17 décembre 1891.

Présidence de M. le Comte de Chardonnet.

Sont présents :

Bureau : MM. le Comte de Chardonnet, président ; Lieffroy, vice-président ; Besson, secrétaire ; Vaissier, archiviste.

MEMBRES HONORAIRES : MM. GOUGEON, premier président de la Cour d'appel ; GRAUX, préfet du Doubs ; BRÉDIF, recteur de l'Académie ; BAILLIART, inspecteur d'Académie.

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES INVITÉES : MM. Marc DUFOUR, délégué de la Société vaudoise des sciences naturelles ; le baron DE CHAMBRIER et Charles LALANCE, délégués de la Société d'Emulation de Montbéliard ; Edmond MIAS, délégué de la Société d'Emulation du Jura.

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. BRETILLOT (Maurice), BRETILLOT (Paul), BURIN DU BUISSON, CARRY, CASTAN, CHAPOY, DEMONGEOT, l'abbé DROUHARD, DUCAT, GAUSSIN, GIRARDOT (Albert), HALDY père, HENRY, JÉGO, LAMBERT, LEDOUX, LEBEAU, l'abbé LOUVOT, MAIROT (Henri), PINGAUD, l'abbé RIGNY, RIPPS, SAILLARD (Albin), SAILLARD (Eugène), SAINT-EVE, SAYOUS, SIRE, TRIDON.

MEMBRE CORRESPONDANT : M. l'abbé ROSSIGNOT.

La séance s'ouvre à deux heures et demie dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Les communications se succèdent dans l'ordre suivant :

La Société d'Emulation du Doubs en 1891 : discours d'ouverture de M. le Comte de CHARDONNET, président annuel ;

Les Franc-Comtois en Russie au dix-huitième siècle, par M. Edouard BESSON, secrétaire décennal ;

L'Aluminium : histoire, métallurgie, applications, par M. Georges SIRE, correspondant de l'Institut ;

Les Traditions franc-comtoises du poète Auguste Demesmay, étude littéraire par M. le professeur Edouard SAYOUS.

La séance est levée à cinq heures.

Le Président, — C^te^ DE CHARDONNET.

Le Secrétaire, — E. BESSON.

BANQUET DE 1891.

Suivant l'usage, le banquet a eu lieu dans le grand salon du Palais Granvelle, élégamment décoré pour la circonstance, sous la direction de M. l'architecte Ducat.

M. le comte de Chardonnet, président annuel, avait à sa droite M. Gustave Graux, préfet du Doubs, et à sa gauche M. le docteur Marc Dufour, délégué de la Société vaudoise des sciences naturelles. En face était M. Lieffroy, président élu pour 1892, assis entre M. Bailliart, inspecteur d'Académie, et M. le baron de Chambrier, secrétaire de la Société d'Emulation de Montbéliard. Venaient ensuite : M. Charles Lalance, ancien maire de Montbéliard ; M. Edmond Mias, vice-président de la Société d'Emulation du Jura ; M. Georges Sire, correspondant de l'Institut ; M. Vézian, doyen honoraire de la Faculté des Sciences ; M. Colsenet, doyen de la Faculté des Lettres ; M. le docteur Saillard, directeur de l'Ecole de médecine ; M. Sayous, professeur à la Faculté des Lettres ; M. le docteur Magnin, professeur à la Faculté des Sciences ; M. Maire, président du tribunal civil ; M. Cottignies, avocat général ; M. Mairot, président du tribunal de commerce ; M. Edouard Besson, conseiller à la cour d'appel ; M. Maurice Bretillot, membre de la chambre de commerce : M. Weibel, conseiller d'arrondissement, etc.

Durant le service du dessert, des toasts ont été portés : par M. le Comte de Chardonnet, aux invités de la compagnie ; par M. le Préfet du Doubs, à M. Carnot, président de la République française ; par MM. le docteur Dufour, le baron de Chambrier et Edmond Mias, aux bons rapports de la Société d'Emulation du Doubs avec ses voisines et amies de la Suisse romande et de la région comtoise ; par M. Vézian, au nouvel élu bisontin de l'Académie des Sciences, M. Georges Sire ; enfin par M. Lieffroy, à son prédécesseur dans la présidence de la Société, M. le Comte de Chardonnet, dont les savants efforts pour doter notre ville

d'une industrie nouvelle ont droit à la sympathique gratitude de tous les Bisontins.

Nous donnons ci-après le texte des toasts portés par M. de Chardonnet et par M. Lieffroy.

Toast de M. le Comte DE CHARDONNET.

« MESSIEURS,

» Au moment de vous faire mes adieux pour rejoindre mes prédécesseurs, je me demande avec inquiétude quel accueil je recevrai de cet aréopage. Tous avaient mis leur activité, leur science, au service de la compagnie qui se confiait en eux ; tous lui ont procuré tour à tour d'éminents avantages ; moi, je n'ai accepté que l'honneur, laissant toute la peine à mon vieil ami Lieffroy. Certainement vous y aurez gagné beaucoup ; mais, moi, j'emporte, avec ce titre envié d'ancien président, le remords cuisant de ne l'avoir pas mérité.

» Cette année encore, je suis heureux de voir mêlés à nos travaux, à nos fêtes, les représentants de l'Etat et de la Cité ; je les remercie de leur concours et de leur haute bienveillance ; j'ajouterai aussi que je les félicite de comprendre si bien leur devoir : ils font action de bon gouvernement en encourageant des travaux qui, tous, pour une part tantôt modeste et tantôt brillante, concourent à l'éclat de la Province et de la Patrie.

» Aux hommes d'élite de notre Franche-Comté se joignent aujourd'hui les délégués de cette République suisse, si petite sur la carte, si grande dans l'histoire. Soyez certains, Messieurs, que des alliés plus puissants ne vous ôteront jamais la première place dans nos cœurs, à vous qui avez aimé la France dans les jours sombres comme dans les jours radieux.

» Remettant la présidence en des mains plus habiles, je veux employer les derniers accents d'une voix qui s'éteint à vous remercier encore de l'honneur qui m'a été fait ; à vous souhaiter, que dis-je ? à vous prédire avec certitude le développement de votre généreuse activité, de vos travaux, de votre juste renommée.

» Je bois à tous les amis de la Société d'Emulation du Doubs ! »

Toast de M. Lieffroy.

« Messieurs,

» En m'appelant à la présidence de la Société d'Emulation du Doubs pour l'année 1892, vous m'avez fait un honneur dont je suis profondément reconnaissant parce que j'en sens tout le prix. Vous avez voulu montrer sans doute que, dans une république modèle comme la nôtre, chacun peut arriver aux honneurs et qu'il suffit pour cela, ainsi que nous le voyons aujourd'hui, d'avoir une grande bonne volonté et un dévouement absolu à nos intérêts collectifs.

» Ces qualités, le plus modeste de vos confrères les possède certainement, et il est heureux et fier de les mettre entièrement à votre service le jour où vous lui confiez la charge d'une présidence qui peut paraître au-dessus de ses forces, si ce n'est de son courage. En effet, le président annuel dont les pouvoirs sont sur le point d'expirer, M. le Comte de Chardonnet, est un travailleur obstiné, un chercheur heureux : ses longs efforts, couronnés de succès, accroîtront, vous en avez tous l'intime conviction, le patrimoine de richesse et de science de notre chère ville de Besançon et de toute la province. M. Sire, qui présidera vos travaux pendant l'année 1893, est le savant qu'une distinction aussi rare que flatteuse est venue, à notre grande satisfaction à tous, trouver au milieu d'une existence de labeurs et d'études, études auxquelles, dans des causeries intéressantes au plus haut point, il veut bien quelquefois nous initier. Placé ainsi entre ces deux éminents confrères, je serais vraiment tenté de me laisser aller au découragement et à une juste défiance de moi-même, si je n'avais pour me soutenir et me réconforter votre bienveillance à vous tous, Messieurs, si je n'avais surtout l'appui de MM. Castan et Besson, qui ainsi qu'on l'a dit avant moi, ainsi qu'on le dira après, ainsi qu'on le dira toujours, portent en eux la vie de notre Société,et dont les communications font le charme de nos séances publiques et privées. Vous avez eu l'heureuse fortune d'applaudir il y a quelques heures M. Besson, et vous pouvez juger par conséquent si je dis la vérité.

» Permettez-moi, Messieurs, de porter ensemble ces santés précieuses. Aussi bien quand je lève mon verre en l'honneur de MM. de Chardonnet, Sire, Castan et Besson, je le lève en l'honneur du courage, du travail persistant, du succès dans les recherches scientifiques et littéraires, toutes choses qui assureront de la manière la plus énergique et la plus efficace la prospérité et l'avenir de notre Société et qui contribueront à étendre partout la vieille réputation de notre belle Franche-Comté. Puissent mes chers et distingués confrères trouver d'heureux imitateurs aussi bien chez nous que dans les associations voisines et amies dont nous sommes si heureux de voir parmi nous les représentants ! »

MÉMOIRES.

LA
SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
EN 1891

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 17 décembre

Par M. le Comte DE CHARDONNET

PRÉSIDENT ANNUEL.

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier devoir, en prenant ici la parole, est de saluer les chefs de notre armée, de nos cours de justice, de nos administrations ; leur présence signifie qu'après plus d'un demi-siècle d'existence notre compagnie inspire autant de sympathies qu'elle éprouve elle-même de reconnaissance pour les hommes éminents qui veulent bien l'encourager. Si je jette les yeux sur la longue liste de vos travaux, je comprends mieux encore la considération dont vous jouissez. Vous contribuez pour une large part à la vie provinciale, si nécessaire au développement moral des peuples. En effet, la province est dans l'Etat ce qu'est le régiment dans l'armée : c'est une école d'honneur, un champ clos où personne ne peut faillir sans dévoiler sa honte, où chaque homme est défendu contre ses propres entraînements par le berceau de ses enfants comme par la tombe de ses ancêtres ; et ce lien, Messieurs, est plus puissant chez nous que partout ailleurs, car je ne vois nulle province aussi unie, aussi jalouse de l'honneur de ses fils que l'est notre Franche-Comté.

Aussi, Messieurs, est-ce le cœur attristé que je viens

saluer une dernière fois les confrères, j'oserais dire les amis, que la mort a choisis cette année parmi nous.

Camille Laurens, ingénieur et publiciste distingué, le frère aîné de Paul Laurens, mort lui-même il y a peu d'années ;

Le docteur Parguez, ancien adjoint au maire de Besançon, vice-président de la commission des hospices, conseiller général de la Haute-Saône : il nous appartenait depuis trente-quatre ans ; le souvenir des services par lui rendus aux malades, aux pauvres, de son dévouement pendant le choléra de 1854, est encore vivant parmi nous ;

Charles Bailly, ancien inspecteur d'Académie, ancien président du conseil général de la Haute-Saône, auteur de plusieurs traductions classiques, fidèlement assidu à nos fêtes annuelles ;

Xavier Kohler, l'un des fondateurs de la Société jurassienne d'Emulation, professeur, poète, historien de Porrentruy : vivement apprécié de ses concitoyens pour ses qualités de cœur et d'esprit, représentant distingué des catholiques du Jura Bernois au grand conseil du Canton ;

Justin Paillot, d'abord simple instituteur, s'étant élevé de lui-même à la situation de pharmacien, puis de botaniste honorablement connu, savant dont nos annales ont publié un grand travail sur la Flore de Franche-Comté, et que nous avions élu président pour l'année 1880 ;

Charles Toubin, de Salins, ancien professeur d'histoire au Lycée d'Alger, l'un des écrivains de la *Revue des Deux-Mondes*, vaillant champion dans la lutte soutenue par Alphonse Delacroix contre l'Empereur et l'Institut au sujet de la mémorable question de l'emplacement d'Alesia ;

Dunod de Charnage, avocat à Besançon, dernier descendant de l'historien comtois, aimant à suivre nos travaux et n'ayant laissé que de bons souvenirs parmi ses concitoyens ;

Prosper Mignard, érudit dijonnais, qui a doté nos *Mémoires* d'un important récit de la guerre franco-allemande dans les deux Bourgognes.

Quoique le général Liagre ait vécu loin de nous, la mort de cet éminent secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique ne saurait être ici passée sous silence, car la compagnie dont il était l'organe entretient des relations cordiales avec les sociétés savantes de la Franche-Comté.

J'aurais voulu, Messieurs, m'arrêter sur chacun de vos travaux autant qu'ils le méritent ; mais la liste en est longue et l'heure est bien courte.

Je dois d'abord un tribut de reconnaissance à votre vice-président M. Lieffroy pour la bonne grâce et la courtoisie qu'il a mises à me remplacer durant toute cette année ; permettez-moi aussi de regretter vivement que l'éloignement m'ait ravi le privilège de présider vos séances !

Esprit original, conteur charmant, érudit collectionneur, M. Lieffroy est de ceux qui représentent notre compagnie avec le plus de distinction ; il est allé saluer en notre nom la Société d'Emulation de Montbéliard, la Société d'Histoire de Neuchâtel. Se joignant aux présidents de l'Académie de Besançon et de la Société des Architectes du Doubs, M. Lieffroy a reçu à Besançon, l'été dernier, le Congrès archéologique de France. Vous l'avez nommé président pour 1892 ; je vous félicite de ce choix, et je suis certain que chacun de vous doit y applaudir.

M. Edouard Besson a fait connaître à la Société, dans des rapports élégants de style, l'*Histoire du Pape Calixte II*, de notre érudit compatriote M. Ulysse Robert ; l'étude sur *Madame de Warens*, de M. Albert de Montet ; *La Guerre des Paysans en Lorraine*, traduite de l'allemand par M. Camille Massing.

Je saisis avec empressement l'occasion de remercier une fois de plus M. Besson de ce qu'il met ainsi au service de la Société son érudition profonde, son éloquence véritable. C'est notre orateur et notre questeur à la fois. M. Besson est de la race des vieux parlementaires qui se délassaient par le culte des lettres des sévères devoirs du magistrat. Mais on

dirait qu'il prend à tâche, parmi nous, de s'effacer le plus qu'il peut pour mettre en vive lumière ses confrères et ses amis.

M. le docteur Heitz, de son côté, a bien voulu se rendre à Marseille pour représenter la Société d'Emulation au Congrès scientifique de France et lui demander, de concert avec M. le professeur Magnin, adjoint au maire de la ville, de tenir à Besançon la session de 1893. L'invitation a été acceptée avec empressement par le Congrès, où s'assemblent tant d'hommes remarquables, et dont les travaux font autorité.

Enfin, votre archiviste dévoué, M. Vaissier, vous a représentés a la Réunion des sociétés savantes, à Paris. Au compte rendu de sa mission, il a joint une intéressante appréciation des œuvres exposées au Salon de 1891 par des artistes comtois.

Du même auteur nous avons reçu un remarquable travail sur les *Statuettes de Jupiter costumées à la Gauloise*, groupe de figurines intéressant, en ce qu'il nous montre à la fois la décadence des arts et celle du caractère national. Ces figurines prouvent que la Gaule était bien morte avec Vercingétorix ; elles annoncent les invasions barbares, car un peuple qui adore les dieux du vainqueur est mûr pour toutes les servitudes. M. Vaissier écrit avec un sentiment profond de l'art et de l'histoire. Il est de plus le collaborateur de M. l'architecte Ducat, notre si méritant confrère, dans la conservation de ce *Musée des antiquités franc-comtoises*, qui doit tant aux généreux efforts de la Société d'Emulation du Doubs.

M. Victor Guillemin publie dans nos *Mémoires* une biographie du R. P. Hyacinthe Besson, religieux dominicain et artiste comtois. Cette histoire, Messieurs, a le rare mérite d'être écrite avec vie et vérité ; c'est, dans le cadre étroit de la vie d'un moine, le tableau de toute une époque où le XIX^{e} siècle cherchait sa voie ; le P. Besson faisait revivre au milieu de nous une de ces figures oubliées du moyen-âge,

un de ces artistes cénobites dont les noms sont effacés, mais dont les œuvres inimitables attestent le génie et la foi.

M. Georges Boyer nous donne deux ouvrages très importants qui sont, à la fois, le complément et le commentaire l'un de l'autre : une carte oro-géologique de Franche-Comté et une étude géologique du même sol considéré comme support des plantes. On s'imagine difficilement la somme d'études et d'énergie nécessaires pour accomplir des œuvres de ce genre ; au travail du cabinet, au dépouillement d'une immense bibliographie, il faut joindre un amour de la science que ne rebutent ni la fatigue des courses, des ascensions, ni la rusticité des auberges de village. Il faut aussi cette intuition qui désigne au botaniste une plante cachée, comme au chasseur les traces du gibier qu'il convoite. Ces qualités, M. Georges Boyer les possède toutes. Pourquoi faut-il que la botanique présente les plus charmants objets affublés des noms les plus barbares sous prétexte de langage universel. C'est à faire désirer le *Volapück* !

Un autre botaniste, M. Camille Flagey, continue dans nos *Mémoires* la publication de son grand travail sur les *Lichens de Franche-Comté*, fétus qui sèment la vie sur les rochers arides.

M. Beauquier nous donne la suite de ses *Chansons populaires*. En feuilletant ces rimes, naïves ou frivoles, on croit entendre bien des refrains qui ont bercé notre enfance ; on écoute des voix qui ne sont plus, et on referme le livre en songeant au passé.

M. le docteur Meynier fait paraître la suite de son *Histoire d'Ornans* : cette partie comprend la période espagnole ; vous savez déjà, Messieurs, avec quelle science et quelle précision cet ouvrage est écrit, et le nouveau fascicule ne le cède en rien aux précédents.

Enfin un botaniste, M. Parmentier, le jeune et sympathique professeur de Baume-les-Dames, nous adresse un travail que nous publions avec plaisir ; nous saluons l'entrée de M. Par-

mentier dans la pléiade des naturalistes comtois, et nous ne doutons pas qu'il ne se rende digne de ses devanciers.

Mais, comme il advient à tous nos inventaires, la première place échoit à notre cher président honoraire, par le nombre et la valeur de ses travaux. Nous le retrouvons avec ses qua-qualités de précision mathématique dans les recherches, de finesse ingénieuse dans la solution des problèmes historiques, avec ce style brillant et vivant qui donne à ses récits l'attrait du roman. Il fait mouvoir ses personnages dans un cadre si bien ajusté qu'il nous semble à nous-mêmes être leurs contemporains, nous mêler à leurs actions.

Mettant au service d'un ardent patriotisme le goût délicat d'un artiste, M. Castan recherche, avec un soin jaloux, à travers le monde entier, les traces de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos architectes, afin d'augmenter, par l'éclat de leurs œuvres, la richesse intellectuelle de la patrie ou de la province.

Il nous donne cette année un exemple de ce genre de fouilles. Le Cardinal de Bouillon, voulant élever dans l'abbaye de Cluny un monument digne de l'illustre famille dont il prétendait descendre, fit exécuter un mausolée superbe dont les marbres, envoyés d'Italie, n'ont jamais reçu leur destination. On ne savait à qui attribuer ces œuvres remarquables ; M. Castan en a reconstitué l'histoire pour les restituer définitivement à Pierre Legros, sculpteur français, qui travaillait à Rome au siècle dernier.

Cette année encore notre président honoraire publie une nouvelle étude sur Granvelle et son temps. On pourrait s'étonner que ce prince de l'Eglise, relégué au second plan dans l'histoire générale, ait pu fournir à nos érudits des sujets d'études si nombreux qu'ils formeraient à eux seuls un fonds bibliographique pour nos académies locales. Mais Granvelle s'est trouvé mêlé aux grands événements du XVI^e^ siècle : les documents de sa biographie font reparaître à nos yeux les luttes du Royaume contre l'Empire, de Rome contre la Ré-

forme, de la Renaissance contre l'art gothique, de l'absolutisme espagnol contres les franchises communales. Cette fois M. Castan écrit une page de l'histoire des archevêques de Besançon, correspondant à cette période agitée où l'Eglise, finalement victorieuse, disputait aux passions humaines son domaine temporel et spirituel. La *Rivalité des Maisons de Rye et de Granvelle pour la possession de l'archevêché de Besançon* fait revivre notre ville ; on croit entendre les cloches de Saint-Etienne, voir passer les processions de pénitents.

C'est encore un épisode de l'histoire de nos archevêques que M. Castan nous présente dans son travail sur la *Concession monétaire de Charles le Chauve à l'Eglise métropolitaine de Besançon*, privilège dont le titre original a été de sa part l'objet d'un érudit commentaire.

Enfin, M. Castan publie le *Catalogue des imprimés du quinzième siècle de la bibliothèque de Besançon*. Cette collection, qui comprend 962 articles, est la plus importante de celles qui existent dans la France départementale. Le catalogue descriptif et raisonné dont il s'agit élucide l'histoire des deux implantations de la typographie en Franche-Comté : l'une en 1484, à Salins, avec un matériel venu de Lyon ; l'autre à Besançon, en 1487, avec un outillage venu de Bâle. Ce catalogue reproduit environ 75 marques typographiques et d'*ex-libris* gravés, à peu près inconnus ; il formera un volume d'environ 650 pages qui entrera dans la série en cours de nos *Mémoires*. Le Conseil général du Doubs, le Conseil municipal de Besançon, le Ministère de l'Instruction publique contribueront aux frais de ce travail, qui prendra sa place dans les plus précieuses publications bibliographiques et fera honneur à la ville comme au savant gardien de ses richesses.

Vous le savez déjà, Messieurs, un de nos confrères les plus dévoués a reçu l'une des plus hautes distinctions que puisse briguer un savant : M. Sire a été élu, dans le cours de

cette année, membre correspondant de l'Académie des Sciences ! Je suis heureux de la tâche qui m'échoit de lui exprimer publiquement la vive satisfaction que nous a procurée, à tous, cet événement. J'ajouterai, Messieurs, que j'ai à payer ici une dette toute personnelle. Il y a trente-six ans, alors que la Faculté de Besançon possédait comme professeurs des hommes devenus celèbres, Henri Sainte-Claire Deville, Delesse, Grenier, Coquand, Résal, Loir, M. Sire était l'élève favori, le collaborateur de Person, ce physicien éminent dont les travaux ont conservé toute leur valeur malgré les progrès que la thermodynamique a faits depuis trente ans. J'étais alors moi-même étudiant à cette Faculté, et c'est M. Sire, qui, sous la direction du maître, m'a mis entre les mains la règle et la balance. Nous écoutions de concert les enseignements de Person, mais nous en avons fait très inégalement notre profit, car à son tour M. Sire est devenu un maître. Il entra rapidement dans la voie de l'invention par des perfectionnements apportés aux instruments de physique et de météorologie : nous avons de lui de nouvelles démonstrations du principe d'Archimède, des perfectionnements importants apportés successivement à l'hygromètre de Saussure et à l'hygromètre de Regnault, enfin un groupement heureux des divers instruments d'observation à l'usage des alpinistes et des voyageurs. Ce n'est pas un mince avantage que de rendre les observations exactes et faciles sur les hauteurs et dans des pays lointains ; la science des climats, la prévision du temps, qui doubleraient les trésors de l'humanité, qui préserveraient tant de vies et tant de biens, ne peut être atteinte, dans l'avenir, qu'à la suite d'observations groupées par millions !

M. Sire a dirigé pendant plusieurs années notre Ecole d'horlogerie, avec une science élevée et un sens pratique des besoins de l'industrie, bien rarement réunis aujourd'hui ; M. Sire est devenu, aux applaudissements de tous, inspecteur de cette même Ecole déclarée nationale ! Là encore,

l'activité de son esprit s'est éprise des problèmes les plus compliqués de la chronométrie : la taille des échappements, le réglage électrique des horloges, tout lui devenait un sujet d'études intéressantes et fécondes.

Depuis longtemps déjà notre confrère remplit à Besançon ces importantes fonctions d'essayeur de l'Etat, qui requièrent autant d'autorité morale que de science pratique. Là encore M. Sire a perfectionné les essais réglementaires, en faisant disparaître des causes d'erreur et des pertes de temps.

Mais l'œuvre de toute sa vie, celle à laquelle il attache son nom et que l'Académie vient de couronner, c'est cette longue étude des mouvements de rotation observés à la surface de la terre et combinés avec le mouvement de notre planète. Ceux d'entre nous dont les cheveux blanchissent ont tous vu, sous la coupole du Panthéon, ce célèbre pendule de Foucault qui démontrait de sa muette éloquence, par ses mouvements mesurés, la rotation de la terre et celle des astres, où la chute d'un grain de sable prouvait la chute des soleils les uns sur les autres. Sans doute, le génie de Foucault avait jeté la lumière sur ces vérités, visibles jusqu'alors seulement à travers les formules mathématiques ; mais bien des problèmes restaient à résoudre ; bien des applications, bien des démonstrations demeuraient dans l'ombre, lorsque M. Sire reprit la question. Sous les noms de giroscope, de déviscope, il construisit des appareils nouveaux qui réfutaient toute objection, et parlaient aux esprits les plus simples le langage de l'évidence. J'empiéterais sur le domaine réservé à l'auteur si je vous répétais — beaucoup moins bien que lui d'ailleurs — la conférence qu'il nous faisait l'année dernière à cette place même et qui n'est certes pas sortie de votre souvenir.

Mais, Messieurs, ce serait mal connaître cet esprit profond que de le reléguer dans les seules spéculations des sciences matérielles. Elevant son vol vers les régions invisibles aux yeux, il n'a cessé de prendre contact avec l'intelligence su-

prême qui donne ses lois à la matière. Ses méditations l'ont toujours ramené vers le Créateur. Vous l'avez entendu ici même, Messieurs, à plusieurs reprises, et vous avez été charmés par ce style élégant et précis dont le secret n'appartient qu'aux hommes privilégiés, à la fois écrivains et savants. Tantôt il nous a menés à travers l'espace visiter les mondes obscurs ou brillants, tantôt, remontant dans le passé, interrogeant la terre, il nous montrait le souffle divin animant chaque être vivant.

M. Castan et M. Sire, tels sont les représentants de la Franche-Comté à l'Institut de France.

Ces deux hommes, dans l'ordre des sciences comme dans celui des lettres, caractérisent bien l'esprit de notre compagnie : respect des traditions, efforts constants vers le progrès. Ces sentiments assurent notre attachement confraternel ; ils donnent à vos travaux leur valeur et leur fécondité. Ce qui existe parmi nous doit se retrouver partout dans notre démocratie laborieuse : elle ne peut prétendre à un avenir radieux que si, formant une vaste Société d'Emulation, elle se laisse guider par ses hommes d'élite, savants, artistes, écrivains. Au pied des hauteurs où leur phalange, sans cesse renouvelée, travaille au monument toujours grandissant de nos gloires nationales, viennent expirer les querelles de préséances, les conflits d'intérêts, les intrigues politiques. Grâce à eux, l'idéal divin n'a cessé de nous pénétrer et de nous ennoblir ; il plane sur nous comme cette croix du Panthéon dont l'éclat rayonne sur ceux-là même qui l'ont reniée. Oh ! que nous sommes loin, ici, de cette *lutte pour la vie*, formule menteuse et triste, née au pays du brouillard et de l'égoïsme. Le génie de la Gaule n'a pas brûlé ses ailes aux feux de nos usines. Dans son ardeur chevaleresque, la France se trouve partout où il existe des injures à venger, des injustices à réparer, des chaînes à briser. Dieu l'a choisie pour répandre sa lumière, et nous pouvons nous écrier avec orgueil : tant que le soleil éclairera la terre, la France éclairera le Monde !

LA RIVALITÉ DES FAMILLES

DE RYE ET DE GRANVELLE

AU SUJET

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON

1544-1586

ÉTUDE ACCOMPAGNÉE DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR L'AMBASSADEUR FRANÇOIS BONVALOT
SUR SON NEVEU LE CARDINAL DE GRANVELLE
SUR LEUR PROTÉGÉ L'ÉVÊQUE FRANÇOIS RICHARDOT
ET SUR LE CARDINAL CLAUDE DE LA BAUME

PAR

M. Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Séance du 17 décembre 1890.

A L'ÉMINENT POÈTE

ÉDOUARD GRENIER

MON COMPATRIOTE ET MON AMI

HOMMAGE AFFECTUEUX D'UN FRAGMENT

DES ANNALES DE NOTRE CHÈRE

FRANCHE-COMTÉ

A. C.

FRANCISCVS RICHARDOTVS BVRGVNDVS
ATREBATIVM EPISCOPVS.

Talis eras, talem te Richardote ferebas,
Ista fuit vultus forma, decusq; tui.
Ars vtinam eloquium, moresq; effingere possis!
Pulchrior in terris nulla tabella foret.

Aub. Miræus.

ANT·S·E·PER·CARD·GRANVV·ATLANS

LA RIVALITÉ DES FAMILLES

DE RYE ET DE GRANVELLE

AU SUJET

DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON

1544-1586

Les quelques pages qui vont suivre sont destinées à éclairer le jeu d'intérêts personnels dont l'archevêché de Besançon fut l'objectif pendant quarante-deux années du seizième siècle (1). Quatre individualités saillantes y sont en scène : François Bonvalot, l'intelligent épicurien, qui collectionnait les bénéfices ecclésiastiques pour se procurer avec leurs revenus de quoi satisfaire ses goûts d'artiste et de grand seigneur bienfaisant ; Claude de la Baume, le gentilhomme fougueux, parvenu malgré lui aux plus hautes dignités de l'Eglise et n'ayant jamais pu mettre d'accord avec cette situation l'exubérance de son tempérament ; François Richardot, l'aimable lettré, le prédicateur éloquent, chez lequel se dessinaient déjà les qualités de conscience et de doctrine qui sont reconnues au fondateur de l'Université de Douai ; enfin, le cardinal de Granvelle, esprit supérieur, s'ingéniant sans cesse à trouver les expédients capables de concilier les ambitions de ses proches avec la dignité du pays où il était né et qu'il aimait de tout son cœur (2). « Je dis tousjours »,

---

(1) On trouvera, dans nos pièces justificatives (n° I) les titres des trois recueils de documents qui ont principalement servi à composer le présent opuscule. Dans nos citations, ces volumes seront abréviativement désignés par les lettres A. B. et C.

(2) « Le cardinal Antoine de Grandvelle, estant sur le retour de son eage,

écrivait ce grand homme, « que je ne cognois que deux nations, que sont les bons et les mauvais ; et me plaisent les bons, de quelque nation qu'ils soient, esgalement, et haïs ceux que ne vaillent rien, et où qu'ils soient, oyres qu'ils me soient parens » (1).

I.

Pierre de la Baume, expulsé par les Huguenots de son siège épiscopal de Genève, avait obtenu de la cour de Rome, à titre de compensation, la succession future de l'archevêché de Besançon et le chapeau de cardinal. Quand il devint archevêque titulaire, le 29 décembre 1541 (2), son premier souci fut de tirer profit pour lui et pour les siens des bénéfices ecclésiastiques qui lui étaient échus. Il avait, paraît-il, offert d'assurer l'archevêché de Besançon au jeune Antoine

---

chargé de plusieurs affaires très grandes, désiroit le repos..... Et sur ce que le seigneur Saagun luy disoit, ... il répliquoit : « Je ne croiray jamais que » là où ne se treuve la liberté, que la grandeur et puissance s'y puissent » treuver. Plus grand de beaucoup est celuy qui demeure au lieu de sa » naissance, où il est aymé par ses compagnons, chéry par ses parens, » visité par ses voisins, caressé par ses serviteurs, secouru en son besoing, » soulagé en sa maladie, regretté après sa mort, que demeurer en la court, » en laquelle toutes ces choses sont courtes, et en laquelle le grand s'en » treuve tant nécessiteux et le petit cortisan tant souffreteux, que souvent » l'on treuve le premier moqué après sa mort, et le dernier abandonné » derrière quelque coffre, au coin d'une chambre locande » (Loys Gollut, *Paroles mémorables,* Dole, 1589, in-12, pp. 170-171).

(1) *Le card. de Granvelle à Morillon,* Madrid, 12 août 1582 : Biblioth. de Besançon, *Papiers Granvelle, Morillon,* t. VIII, fol. 252 *verso.*

(2) Les bulles du pape Clément VII, accordant à Pierre de la Baume, évêque de Genève, la qualité de coadjuteur, avec succession future, de Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, furent données à Bologne le 21 janvier 1530 (nouveau style). Le chapitre métropolitain en admit la validité, le 17 décembre 1532, dans une assemblée que présidait François Bonvalot, le futur antagoniste de Claude de la Baume. Ce fut à ce même dignitaire que Pierre de la Baume, devenu cardinal, confia le soin de prendre possession pour lui de l'archevêché, le 2 janvier 1542, quatre jours après la mort de Antoine de Vergy (*Recueil* A., fol. 1 et 45 ; Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon,* t. I, pp. 285 et 293).

Perrenot, devenu plus tard le cardinal de Granvelle ; mais l'affaire n'ayant pu se conclure, vraisemblablement parce que l'équilibre de la balance des intérêts réciproques ne fut pas obtenu (1), Pierre de la Baume ne songea plus qu'à procurer à ses neveux les avantages de la succession ecclésiastique. Il fut compris et exaucé dans cette voie par le pape Paul III, qui avait eu deux enfants légitimes avant d'entrer dans les ordres et mettait l'avancement de cette progéniture au premier plan de ses soucis. Conséquemment, en vertu de bulles données à Parme le 17 juin 1543, la coadjutorerie de l'archevêché de Besançon, avec succession future, fut attribuée au jeune Claude de la Baume, fils de son frère, qui n'avait pas encore sept ans accomplis (2), tandis qu'un fils de sa sœur,

---

(1) Le cardinal de Granvelle, rappelant, à trente années de distance, l'offre qu'aurait faite Pierre de la Baume de lui assurer la succession future de l'archevêché de Besançon, affirmait avoir repoussé cette perspective en raison de ce que le titulaire du siège s'appropriait tous les deniers provenant des excommunications. Etant donné l'ascendant qu'exerçait alors sur son fils, encore jeune, le cupide garde des sceaux de Charles-Quint, il y a certitude que d'autres motifs empêchèrent la conclusion de l'arrangement proposé par Pierre de la Baume. Reproduisons toutefois ce qu'écrivait à cet égard le cardinal de Granvelle, dans une lettre datée de Naples, le 22 décembre 1572 : « J'ay bien souvent dict que pour m'avoir semblé le revenu procédant des excommunications contre conscience, je ne voulu accepter l'archevesché lorsque feu monsieur le cardinal de la Baume en vouloit disposer en ma faveur, quant, à mon refus, il mit en terme de faire l'archevesque moderne son coadjuteur » (*Papiers Granvelle, Lettres à Bellefontaine*, t. I, fol. 65 *verso*). — La vérité est que Nicolas Perrenot voulait en outre ménager au second de ses fils engagés dans les ordres, Charles Perrenot, une part de la liquidation des bénéfices possédés par le cardinal Pierre de la Baume. Je constate, en effet, que ce cardinal avait envoyé à Rome une procuration pour assurer à Charles Perrenot la succession de son abbaye de Saint-Just de Suze (*A. de Castillo à Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras*, Rome, 15 octobre 1543 : *Correspondance du cardinal de Granvelle*, à la Biblioth. nationale de Madrid, boîte 1).

(2) Au mois de septembre 1536, le conseil communal de Besançon acheta, pour trente écus d'or au soleil, une coupe en argent doré dont il gratifia la maréchale de Bourgogne, Guillemette d'Igny, dame de la Baume, « estant en ladicte cité et en la maison feu maistre Jehan Chaudet, accouchée d'ung beaul filz » (*Comptes de la ville de Besançon*). Ce gros garçon, Claude de

Louis de Rye, obtenait en perspective le titre d'évêque de Genève et la dignité plus lucrative d'abbé commandataire de Saint-Claude (1). Une bulle subséquente, donnée à Bologne le 6 juillet 1543, stipulait que dans le cas où le cardinal Pierre de la Baume viendrait à mourir avant la vingtième année de son neveu Claude, Louis de Rye, son autre neveu, aurait jusqu'à cette vingtième année l'administration de l'archevêché de Besançon (2).

Dès le mois de mai précédent, Claude de la Baume avait perdu son père, le maréchal de Bourgogne. Ce fut sa mère, Guillemette d'Igny, qui, le 25 avril 1544, vint demander au chapitre métropolitain de Besançon de reconnaître les bulles de coadjutorerie accordées par le pape à un enfant alors âgé de sept ans et demi. Le chapitre répondit qu'un enfant de cet âge ne pouvait pas prêter le serment requis en pareille circonstance, que d'ailleurs le titulaire de l'archevêché n'était pas mort (3). Mais ce titulaire, le cardinal Pierre de la Baume, était sur le point de s'éteindre, et en effet il mourut le 4 mai 1544.

Deux jours après, le chapitre métropolitain, sans prendre souci des bulles de coadjutorerie du jeune Claude de la Baume, élut archevêque son grand trésorier, François Bonvalot, beau-frère du garde des sceaux Granvelle (4), lui-même

---

la Baume, eut pour nourrice une femme Grillet, de Besançon, dont l'un des fils, appelé en religion frère Laurent, devint sacristain de l'Escurial et y hébergea, au mois d'août 1576, Claude de la Baume lui-même, venu, avec un gentilhomme et un magistrat de Franche-Comté, en députation, de la part des Etats de cette province, auprès du roi d'Espagne Philippe II. (Ed. Clerc, *Hist. des Etats généraux de Franche-Comté*, t. I, p. 377.)

(1) Recueil A., fol. 10, 49, 56. — C'est donc à tort que le nom de Claude de la Baume figure dans les catalogues imprimés des abbés de Saint-Claude.

(2) Recueil A., fol. 54.

(3) Ibid., fol. 15.

(4) Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 294-298. — Voyez en outre dans nos pièces justificatives (n° II) les vers composés pour célébrer l'élection de François Bonvalot.

ayant été envoyé à deux reprises en France comme ambassadeur impérial.

De son côté, le jeune Claude de la Baume, dirigé par les intrigues de sa mère, se trouvait à Orgelet, le 14 mai 1544, pour y prêter, entre les mains de l'évêque de Maurienne, le serment qu'il devait au pape comme archevêque élu de Besançon (1). Puis, le lendemain, il datait du prieuré de Saint-Just d'Arbois, où venait de mourir le cardinal son oncle, une protestation contre le refus opposé par le chapitre de Besançon à la réception des bulles qui l'avaient pourvu de l'archevêché (2).

Les bulles pontificales touchant la coadjutorerie de Claude de la Baume, comme aussi celles qui commettaient Louis de Rye pour administrer éventuellement l'archevêché, avaient été reconnues par des lettres de *placet* de Charles-Quint, données à Spire le 2 août 1543 (3) : aussi le monarque se trouva-t-il fort embarrassé lorsque le beau-frère de son affectionné garde des sceaux se rendit à Spire pour déclarer qu'il acceptait l'élection capitulaire essentiellement faite pour protester contre ces bulles (4).

En attendant qu'un accord pût intervenir à cet égard entre deux familles qui lui étaient également chères, celle des de

---

(1) Recueil A., fol. 29.

(2) Recueil A., fol., 31.

(3) Recueil A., fol. 7 et 60. — Le cardinal de Granvelle, excusant plus tard Charles-Quint de l'adhésion qu'il avait donnée à ces bulles, disait que l'empereur n'était pas exactement renseigné sur l'âge du jeune Claude de la Baume, désigné comme futur archevêque. Il est pourtant écrit, dans la bulle du 6 juillet 1543, que Claude de la Baume avait alors un peu plus de six ans.

(4) Ce fut à Spire, où Charles-Quint tenait sa cour impériale, que François Bonvalot, par un acte en date du 31 mai 1544, vint accepter, entre les mains des chanoines Sachet et Perrot, députés du chapitre métropolitain de Besançon, l'élection faite de sa personne à la dignité d'archevêque. Les témoins de cet acte furent Claude du Tartre, écuyer, et Désiré de Symandre, secrétaire du roi des Romains, l'un et l'autre appartenant à la noblesse de Franche-Comté (Recueil A., fol. 123).

Rye et celle des Granvelle (1), Charles-Quint chargea Jacques du Res, doyen de Saint-Pierre de Lille, d'administrer l'archevêché de Besançon (2). Cette délégation fut notifiée au chapitre métropolitain le 24 septembre 1544 (3).

II.

L'accord désiré par l'empereur finit par se conclure : les préliminaires en furent arrêtés à Bruxelles; mais l'acte reçut sa forme définitive à Besançon dans la maison des frères Sauget, apothicaires, en présence du garde des sceaux Nicolas Perrenot de Granvelle, le 4 janvier 1545 (4). Guille-

(1) Sur l'influence concurrente des familles de Rye et de Granvelle à la cour de Charles-Quint, on trouvera des indications dans mon opuscule intitulé : *La conquête de Tunis en 1535 racontée par deux écrivains franc-comtois* (*Mémoires de la Société d'Emulat. du Doubs,* ann. 1890).

(2) Lettre de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, permettant à Jacques du Res, doyen du chapitre collégial de Lille, d'aller en Franche-Comté, par commission impériale, entendre à l'administration de l'archevêché de Besançon : Bruxelles, 24 juillet 1544 (*Correspondance du card. de Granvelle*, à la Bibliothèque nationale de Madrid, boîte I).

(3) *Gallia Christiania,* t. XV, auct. B. Hauréau, col. 104. — Lettre écrite, au sujet des droits de l'archevêché de Besançon à Mandeure, par « Jacques du Res, doyen de Saint Pierre en Lille, de Besançon le XIIIe de mars l'an XLIIII (1545, nouv. style). Recueil A., fol. 176.

(4) Voici, d'après l'acte lui-même, la date et le lieu de sa confection, ainsi que les noms de ceux qui y participèrent : « Personaliter constituti dictus Rdus Dns Franciscus Bonvalot, hinc, et generosa et potens Dna Dna Guillemeta d'Igny, mater ac tutrix legitima corporis et bonorum prefati Rmi Dni Claudii de Bauma, ejus filii, in etatis sue anno octavo vel circa constituti, et eo nomine, inde, sub tamen beneplacito prelibati Dni nri Pape moderni, intervenientibus ad id nonnullis viris optimatibus et magnatibus, partium predictarum comitibus amicis, in hoc presenti anno quadragesimo quinto supra millesimum et quingentesimum a partu dominico sumpto, indictione tertia, die mensis januarii quarta, pontificatus vero predicti Smi Dni nri pape Pauli ejus nominis tertii anno undecimo..... Acta fuerunt hec in civitate Bisuntina et domo honorabilium virorum Joannis et Ludovici Saulget, pharmacopolarum, civium Bisuntinorum, ... presentibus ibidem generoso et potente Dno domino Nicolao Perrenot, equite aurato, dno de Grantvelle, Chantonay, etc.; Guillelmo d'Andelot,

mette d'Igny, stipulant au nom de Claude de la Baume, alors âgé de neuf ans et trois mois, consentait à ce que François Bonvalot eût l'administration de l'archevêché, avec le tiers des revenus du siège, jusqu'au moment où son fils atteindrait sa vingt-cinquième année ; moyennant quoi Louis de Rye, évêque de Genève et abbé de Saint-Claude, n'aurait plus rien à voir dans les affaires de l'archevêché. Les de Rye mirent tout en œuvre pour empêcher cet évincement : aussi le garde des sceaux de Charles-Quint et son fils l'évêque d'Arras (le futur cardinal de Granvelle) durent-ils dépenser la somme entière de leur influence pour obtenir en cour de Rome la ratification du contrat passé entre Guillemette d'Igny et François Bonvalot (1).

Aux termes d'une transaction supplémentaire ébauchée à Bruxelles, il avait été stipulé que les emplois relevant de l'archevêché seraient conférés alternativement par l'administrateur François Bonvalot et par Claude de la Baume, celui-ci représenté par un tuteur. Or, la tutelle des intérêts ecclésiastiques du jeune Claude avait été dévolue à Louis de Rye, évêque de Genève ; elle passa ensuite à son frère Philibert de Rye, qui lui succéda le 25 août 1550. Mais chaque fois que les de Rye voulurent se prévaloir de cette seconde transaction, Bonvalot objecta qu'elle n'avait pas été ratifiée par la cour de Rome et que dès lors elle était sans valeur (2).

---

scutifero, dno de Tromarey, et egregiis ac venerabilibus jurium doctoribus Nicolas Belono, Joanne Tournon, decano Nozeretano, et Thoma Bardot, decano Montisbelicardo, testibus ad premissa vocatis specialiter atque rogatis » (Recueil A., fol. 187 *verso* et 196).

(1) « L'on a finablement obtenu à Rome la confirmation de l'archevesché, que n'a esté sans incrédible peynne, et à mon filz d'Arras vendu pour satisfaction de tout ce que nous avions pu mériter de faveur de ce costé-là » (*Nicolas Perrenot de Granvelle à Jean de Saint-Mauris,* Worms, 6 août 1545 : *Papiers d'Etat du card. de Granvelle,* édit. Ch. Weiss, t. III, p. 179).

(2) « Deux concordes passées à Bruxelles l'an 1544, et depuis ratiffiées et extendues à Besançon....., dont l'une desdictes concordes a esté auctho-risée par le pape, et sur icelle les bulles d'administration dépeschées, con-

Il s'ensuivit une guerre à outrance qui, pendant une dizaine d'années, fut une source incessante de scandales publics. Pour chacun des emplois relevant de l'archevêché, le titulaire institué par Bonvalot eut un rival, suscité par les de Rye, qui lui disputait ses prérogatives.

La fonction de juge au tribunal de la régalie ayant vaqué au début de l'année 1553, Philibert de Rye en investit son frère Gérard, seigneur de Balançon, tandis que l'administrateur y préposait son cousin Pancras Bonvalot, avec le docteur ès droits Pierre Lambert pour lieutenant.

En même temps, le chanoine-archidiacre Jacques Perrot, qui cumulait les fonctions de vicaire général et d'official de l'archevêque, devenait brusquement suspect à François Bonvalot et se trouvait exclu par lui de ces deux importants offices. Ses protestations n'ayant servi qu'à le faire suspendre de ses prérogatives canoniales par le chapitre métropolitain, il invoqua la sauvegarde que la municipalité souveraine ne refusait jamais aux ecclésiastiques qui se réclamaient de son autorité (1).

Sur ces entrefaites, le jeune François de la Baume, frère aîné de l'archevêque, mais aussi imberbe que lui, faisait notifier à la municipalité la lettre-patente de Charles-Quint, en date à Lucques du 17 septembre 1541, qui lui avait accordé

---

tenant ce que chascune des parties debvoit avoir d'auctorité et de proffit audict archevesché..... De la seconde n'est faicte aulcune mention par les bulles..... Et est sans doubte que estans toutes lesdictes deux concordes passées en ung jour à Bruxelles, et toutes deux ampliffiées à Besançon aussi en ung mesme jour, si l'intention des parties eust esté que le décret de Sadicte Saincteté y eust deu entrevenir, l'on en heust faict une seule et non deux, et n'y eust eu contrariété quelconque. Davantaige ladicte seconde concorde est contraire directement à la première et est lymitative de l'auctorité concédée par icelle audict sieur de Luxeu en qualité d'administrateur. Et est constant que n'ayans peuz les parties traicter à part de chose de telle qualité, l'on doibt tenir que ladicte seconde concorde soit nulle, et que ledict sieur de Luxeu n'a esté ny ne peult estre obligé à l'observance d'icelle, quelque serement qu'il ayt peu prester, lequel serement est de soy nul, et tout ce que s'en est suivy. Et ainsi le dispose le droit » (*Factum* pour François Bonvalot : recueil B., fol. 320).

(1) *Délibération municipale* du 7 janvier 1554 (nouveau style).

la survivance de la place de capitaine à Besançon que possédait le défunt maréchal son père : il requérait d'être mis en possession de cet emploi et d'y avoir pour lieutenant son cousin Marc de Rye. Son autre cousin Gérard de Rye, nommé juge de la régalie par Claude de la Baume, trouva l'occasion propice de faire invasion dans le prétoire archiépiscopal. Secondé par une cinquantaine des cavaliers de l'escorte du nouveau capitaine, il réussit sans peine, le 12 février 1554, à faire asseoir au tribunal de la régalie Humbert Jantet, désigné pour son lieutenant. Celui-ci fut immédiatement excommunié par François Bonvalot, et son cas, affiché dans les rues de Besançon, retentit au prône de toutes les paroisses de cette ville (1).

Or Humbert Jantet faisait partie, comme cogouverneur, du conseil de la commune, et celle-ci avait pris sous sa garde, contre les agissements du chapitre, le chanoine-archidiacre Jacques Perrot. De là surgit une déclaration de guerre de la commune contre l'administrateur de l'archevêché et le chapitre, déclaration suivie de menaces réciproques des plus violentes. Pour envenimer la querelle, Jacques Perrot eut le talent d'associer à sa cause deux autres chanoines, dont l'un Simon Perrot était son frère, et dont l'autre, nommé Guyot de Maiche, avait encouru les censures du chapitre pour s'être affranchi de la tonsure ecclésiastique et avoir porté, en même temps qu'une barbe pointue, la robe que revêtaient les avocats mariés ; puis ils s'adjoignirent un nommé Claude Boni, chanoine de Poligny, qui, après avoir été le familier de Bonvalot, articulait contre lui d'abominables griefs (2). Tous quatre demandèrent justice à l'empereur, qui renvoya l'affaire au grand conseil de Malines (3).

---

(1) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° III), un extrait de chronique concernant ces incidents.

(2) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° I), les titres des trois recueils de pièces qui concernent la querelle en question.

(3) Recueil A., fol. 234. — Lettres patentes de l'empereur Charles-Quint

Le conflit entre le clergé et la commune allait suivre le même chemin, quand des interventions puissantes réussirent à y mettre bon ordre. Depuis les Pays-Bas, où il venait de quitter la présidence du conseil d'Etat, le vénérable Jean de Saint-Mauris, ancien ambassadeur de Charles-Quint en France, accourut pour faire entendre à son beau-frère, François Bonvalot, et à la municipalité de Besançon des paroles conciliantes (1). Sous ses auspices, les deux parties acceptèrent la médiation du Parlement de Franche-Comté, alors réfugié à Salins en raison de la peste qui affligeait Dole, et un concordat finit par être signé le 1er février 1555 (2).

Cette apaisement partiel ne modifia pas la situation de l'administrateur du diocèse à l'égard des ennemis acharnés qui le poursuivaient. Une vacance d'emploi venait même de fournir à la lutte un nouvel élément de discorde. L'évêque auxiliaire ou suffragant du siège métropolitain était mort le 9 septembre 1554 (3), et deux candidats avaient été aussitôt en ligne pour le remplacer : le tuteur de Claude de la Baume présentait Guillaume de Fourbi, ancien religieux carme, qui avait la qualité d'évêque d'Alessio (4), tandis que François Bonvalot, d'accord avec le chapitre métropolitain, portait son

---

renvoyant au grand conseil de Malines l'ensemble des requêtes à lui adressées contre François Bonvalot, administrateur de l'archevêché de Besançon, par Claude de la Baume, archevêque élu, Jacques et Simon Perrot, chanoines, Guillaume Guyot, docteur ès droits, etc. : Malines, 1er février 1554 (1555 nouveau style).

(1) *Délibérations municipales* des 19 et 27 novembre 1554. — Sur Jean de Saint-Mauris, mari d'Etiennette Bonvalot, voyez mon opuscule intitulé : *La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de Jean de Saint-Mauris,* dans les *Mémoires de la Soc. d'Emul. du Doubs,* ann. 1878, pp. 420-454.

(2) Recueil B., fol. 295-299.

(3) C'était François Simard, docteur en théologie de la Sorbonne, institué suffragant, avec la qualité d'évêque de Nicopolis, le 17 septembre 1533 (A. Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon,* art. xxi, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs,* ann. 1876, p. 472).

(4) Voyez une note consacrée à Guillaume de Fourbi, dans le groupe de nos pièces justificatives qui concerne François Richardot (n° V).

choix sur un protégé des Granvelle, le ci-devant moine augustin François Richardot, devenu chanoine, à qui la cour de Rome accorda le titre d'évêque de Nicopolis, laissé vacant par le suffragant défunt (1).

La crise atteignit alors son paroxysme de fureur, et les monstruosités dont on s'accusa de part et d'autre donnent une idée fort triste des mœurs de ceux qui détenaient alors les bénéfices ecclésiastiques.

Ainsi, d'après François Bonvalot, Humbert Jantet, violemment installé sur le siège du tribunal de la régalie, aurait été le fils d'un faux-monnayeur et se serait rendu lui-même coupable de captations d'héritages ainsi que de diverses prévarications (2).

Le chanoine-archidiacre Jacques Perrot qui, pendant plus de dix ans avait été le bras droit de Bonvalot, présidant en

---

(1) Voyez le groupe de documents concernant François Richardot, qui fait partie de nos pièces justificatives (n° V).

(2) « Et pour ce qu'ilz dient en ce dict article ledict Jantet estre tant homme de bien, voz excellentes seigneuries sçauront bien cognoistre s'il est vray..... par le jugement et tesmoignage du feu révérendissime cardinal de la Baulme, oncle dudict sieur éleu, qui assez de foys parlant dudict Jantet, l'a appellé et asseré homme meschant, mal cognoissant le plésir qu'aultresfoys il avoit faict à son père, lequel il disoit avoir gardé d'estre puny par justice pour estre chargé d'avoir faict faulse monnoye ; et, que plus est, aultrefoys ledict sieur cardinal a escript audict Jantet lettres desquelles la superscription estoit, en effect et en substance, telle : « A Humbert Jantet, filz d'ung faulx monnoyeur rescoux des fourches ». Et s'il est question de la façon comme ledict Jantet a accreu son bien, non comme pillier, ains comme pilleur de la république, l'on trouvera que ce n'a esté par diligence ny grande vertu que fust en luy..... » (*Factum* pour François Bonvalot : *Recueil* A., fol. 399). — Au contraire, l'archevêque élu de Besançon et l'évêque de Genève, son tuteur, recommandaient à la protection de la municipalité leur « officier, serviteur et bon ami » Humbert Jantet, « personnage », écrivaient-ils, « qui toute sa vie a vescu en charge publique avec honneur et réputation, oultre qu'il est ancien zélateur du bien public en ceste cité » (23 juin 1554). — Gilbert Cousin (*Descriptio Burgundiæ Superioris*) qualifie le même personnage de « très savant en droit et en coutumes étrangères, et en même temps homme de cœur et de circonspection ».

son absence le conseil archiépiscopal, fut accusé tout à coup d'entretenir des relations coupables avec la femme d'un menuisier et d'en avoir eu deux bâtards (1).

Sur cet article, François Bonvalot n'était guère en situation morale de faire la leçon à d'autres ecclésiastiques, car les deux garçons qu'il avait engendrés et reconnus ne donnaient pas précisément d'édifiants exemples (2), et c'était même à propos d'une cure qu'il voulait conférer à l'un d'eux, en la retirant à Claude Boni, que celui-ci avait déclaré la guerre à l'administrateur de l'archevêché.

Ce Claude Boni était-il devenu malade des suites d'une volée de bois vert que lui avait appliquée François Bonvalot, parce qu'il se serait permis quelque entreprise sur une de

---

(1) « Information secrette commencée faire par moy Jehan Renard, prestre, licencié ès drois, chanoine de Besançon et procureur général de l'insigne chapitre de l'Eglise dudict Besançon, le XXIIII[e] de novembre l'an mil cinq cens cinquante quattre, contre messire Jacques Perrot, prestre, archidiacre de Luxeuil et chanoine en ladicte Eglise de Besançon, suppoz et juridicque dudict chapitre, sur ce que, puis environ douze ans, il a entretenu publicquement, au grant scandale de l'estat ecclésiastique, une femme mariée nommée Elisabeth de Lasle, la distrayant d'avec son mary, nommé maistre Henry Boutier, menusier, sans jamais la luy vouloir rendre, ... ains est trespassée de mort subite, puis demy an en la maison canoniale dudict Perrot, et est esté enterrée avec pompes funèbres, comme si ce fust esté une femme d'honneur... » (*Recueil* C., fol. 13). — « Et semblablement est la fame commune qu'elle a eu deux enffans dudict Perrot, et en sa maison » (*Recueil* B., folio 363 *verso*).

(2) « François Bonvalot, trésorier du chapitre et longtemps administrateur de l'archevêché, eut deux fils dont il assura largement l'avenir : Charles, l'aîné, obtint, en 1541, une bulle du pape Paul III qui l'autorisait, *bien que né d'un sous-diacre de noble race,* à posséder des bénéfices ecclésiastiques ; Thomas, le second, né quand son père était déjà prêtre, fut investi, par lettres patentes de l'empereur Rodolphe II (1578), du droit de relever les armes des Bonvalot » (A. Castan, *Granvelle et le petit empereur de Besançon,* dans la *Revue historique,* t. I, 1876, p. 87, note 1). — Charles Bonvalot, celui qui était prêtre, assassina, le 12 juin 1569, à neuf heures du soir, un vigneron nommé Claude Cobet, âgé de vingt-quatre ans, se réfugia à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, sortit de la ville dans une voiture de planches, mais ne tarda pas à obtenir sa grâce de S. M. Impériale (*Chron. de Besançon,* ms. de la Bibliothèque de cette ville).

ses camériſtes, ou cette infirmité provenait-elle de maladies spéciales que certains médecins certifiaient avoir soignées (1) ?

Comment un aussi triste personnage était-il entré dans la familiarité de François Bonvalot, et pour quels services avait-il reçu de lui des bénéfices ecclésiastiques ? Claude Boni était violoniste, et l'administrateur de l'archevêché aimait la musique : elle lui réussissait comme calmant, disait-il, quand la goutte le tourmentait. Mais quelques-uns prétendaient que cette musique avait surtout pour objet de récréer la partie féminine de son entourage (2).

Et l'élégante logette triangulaire que l'administrateur avait fait construire au fond du jardin de son hôtel, logette décorée de devises et d'emblèmes, était-elle un lieu de retraite pour méditer sur les choses saintes, ou bien y avait-il des motifs pour que ce recoin fût qualifié de *triangle voluptueux* (3) ?

Quant à François Richardot, évêque de Nicopolis, suffragant désigné par Bonvalot, on lui reprochait d'être sorti d'une façon peu correcte de l'ordre des Augustins ; on interprétait méchamment aussi sa mésaventure de Ferrare, alors que, séjournant à la cour de la duchesse Renée de France, il avait été incarcéré, par ordre du duc Hercule II, dans la forteresse de Rubiera (4).

---

(1) A. Castan, *Une date de la vie du musicien Claude Goudimel :* dans la *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. VIII, pp. 480-485, et dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. X, 1875, pp. 522-528.

(2) « Aussy peu est-il véritable que ledict sieur administrateur ait faict jouer ses musiciens en la sorte que dict ledict article cent quinziesme, mais bien aulcunesfoys estant travaillé de la goutte pour soy soulager et endormir, et lors avoit-il aultre empeschement que de penser à ses voluptez » (*Factum* pour François Bonvalot, Recueil A., fol. 433 *verso*).

(3) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° IV), l'article intitulé : *Le Triangle de messire François Bonvalot.*

(4) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° V), les deux apologies de François Richardot, rédigées par lui-même, ainsi que (n° VI) les documents établissant la vérité sur la mésaventure de François Richardot à Ferrare.

Par cet aperçu sommaire des accusations dont les deux partis se gratifiaient, on peut soupçonner les turpitudes qui furent détaillées, avec acharnement de complaisance, dans les pamphlets soumis, à titre de mémoires, au grand conseil de Malines.

III.

L'instruction de l'affaire terminée, Charles-Quint, qui de toutes ses couronnes héréditaires ne possédait plus que celle de la Franche-Comté (1), eut encore autorité pour édicter, le 16 avril 1556, une sentence dont les termes essentiels étaient les suivants : Bonvalot consentirait à se démettre de sa charge d'administrateur et recevrait, en deux paiements, une indemnité de 4,000 florins de 20 sous la pièce ; Claude de la Baume, qui avait atteint sa vingtième année, prendrait l'administration de l'archevêché, en vertu de sa provision apostolique du 6 juillet 1543 et du *placet* impérial donné à ce même effet le 2 août suivant.

Cette sentence ayant été promulguée à Bruxelles par Philippe II, le 10 février 1557 (2), François Bonvalot se mit aussitôt en mesure d'opérer une retraite honorable. Au moyen de ce qui lui restait à toucher des fruits de son administration et de l'indemnité qu'allait lui procurer son désistement, il se hâta de faire, sous les auspices de la municipalité, deux fondations perpétuelles de bienfaisance : sept jeunes garçons, de quinze à seize ans, un de chaque quartier de la ville, recevraient annuellement, pendant cinq ans, la somme

---

(1) « De toutes ses couronnes héréditaires, Charles ne possédait plus que celle du Comté de Bourgogne ; des raisons particulières, puisées dans l'intérêt de ce petit pays, l'avaient engagé à en différer la cession à son fils : il la fit par des commissaires, le 10 juin 1556, dans une assemblée des Etats de Franche-Comté tenue à Dole » (Gachard, art. *Charles-Quint* de la *Biographie nationale de Belgique*, t. III, col. 924).

(2) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° VII), le texte de cette promulgation.

de 25 francs pour aider leurs familles à les faire étudier en lettres, tandis que, tous les ans, sept jeunes filles, également une par chaque quartier, seraient dotées d'une pareille somme de 25 francs. Ces dispositions furent proposées, le 26 juin 1557, à la municipalité qui les accueillit avec une vive gratitude et en prit acte définitif le 15 juillet suivant (1).

De son côté, Claude de la Baume, qui, dès le 3 avril, avait notifié au chapitre métropolitain son avènement comme administrateur du siège dont il était titulaire depuis près de treize ans, instituait vicaire général son ancien précepteur, Antoine Lulle, originaire de l'île Majorque, qui avait professé la théologie à l'Université de Dole, mais n'était pas allé dans les ordres ecclésiastiques plus loin que le diaconat (2). Il fallait en outre qu'un personnage appartenant au clergé du diocèse eût qualité pour y remplir les fonctions épiscopales. L'administrateur Bonvalot avait obtenu à cet effet le titre d'évêque de Nicopolis pour le chanoine François Richardot, savant théologien et orateur éloquent ; mais ce prélat, qui avait été la vaillante plume du parti opposé à la famille de Rye, ne pouvait être agréé par Claude de la Baume. Celui que les de Rye avaient jadis proposé pour cet emploi, Guillaume de Fourbi, venait de mourir, laissant disponible le titre d'évêque d'Alessio. Claude de la Baume demanda et obtint ce titre pour le prieur de l'abbaye cistercienne de Cherlieu qu'il tenait au commende, et il fit de ce religieux, appelé Nicolas Guérin, son évêque auxiliaire ou suffragant (3). Richardot fut appelé en cette même qualité auprès d'Antoine Perrenot de Granvelle, qui devait bientôt lui céder

---

(1) *Délibérations municipales.*

(2) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° V), la note concernant Antoine Lulle, annexée à l'un des articles du grand *Factum* rédigé pour François Bonvalot.

(3) A. Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon*, art. xxiii : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, ann. 1876, pp. 473-474.

l'évêché d'Arras (1), en acceptant pour lui-même le siège métropolitain de Malines (2).

Cependant Claude de la Baume qui, durant son séjour à l'Université de Dole, s'était surtout distingué par son goût pour la chasse, considérait l'archevêché de Besançon comme une source de revenus lui permettant de mener joyeuse existence. Gentilhomme de race (3), il avait le goût de tous les plaisirs et la curiosité de toutes les aventures (4) : son affiliation à la confrérie des Gueux de Belgique (5), sa présence aux

---

(1) Par une délibération du 17 juillet 1561, le chapitre métropolitain de Besançon délégua quatre chanoines pour féliciter François Richardot, alors à Besançon, de sa promotion à l'évêché d'Arras, et pour le prier en même temps de prêcher, le dimanche suivant, dans l'église de Saint-Jean l'Evangéliste, ce que l'éminent prélat accorda gracieusement et accomplit aux applaudissements du clergé, de la noblesse et du peuple.

(2) A. Castan, *Les évêques auxiliaires,* art. xxii.

(3) Gilbert Cousin, qui avait été associé à son éducation, faisait de lui cette peinture que l'on pourrait légèrement suspecter de flatterie : « Is (Petrus a Bauma) Claudium a Bauma, ex fratre nepotem, sibi subtituit, adhùc, dum hæc scribimus (1550), adolescentem incorruptæ indolis cum corporis optima pulchritudine admirandum, tum claro ac vivaci ingenio excellentem » (*Descriptio superioris Burgundiæ*).

(4) « Malheureusement il (Claude de la Baume) est peu versé dans les lettres, cette partie de son éducation ayant été fort négligée pendant son adolescence ; de là vient qu'il évite la société des hommes instruits et celle des ecclésiastiques, pour en rechercher d'autres qui lui sont nuisibles, et se livrer au plaisir de la chasse » (*Le card. de Granvelle à Philippe II,* Bruxelles 10 mars 1563, traduct. franç. dans les *Papiers d'Etat du card. de Granvelle,* édition Weiss, t. VII, p. 47). — « Sy entendz que aulcuns escholiers de par deçà quy sont esté à Dole font (pensans bien faire de le louher et comme jeusnes auxquelx telles choses plaisent) comptes à leurs parens de l'avoir veu en dances et habit du tout laïz, chaulces et pourpoint passementez, dont personnes graves et aultres qui n'ayment l'estat ecclésiastique, ains procurent de scandaliser icelluy, font mal leur profit » (*Le cardinal au trésorier Bonnet Jacquemet,* Bruxelles, 5 février 1564, dans les *Papiers d'Etat,* t. VII, p. 348).

(5) « L'on m'a adverty ce jourd'huy que monsieur de Besençon ha une lettre surprinse, du doyen de monsieur de Troye, Louvot, que contient que ledict seigneur de Besençon est de la Lighe et qu'il en aye pourté les enseignes, et que celluy que mourut de sa propre daghe à Bruxelles (Claude-François de Rye) l'avoit à ce persuadé..... Ledict sieur de Besençon se dé-

prêches huguenots de Lyon (1), ses entreprises plus que galantes (2), tout cela devait plus tard lui être reproché comme péchés de sa jeunesse. Il avait fait son entrée solennelle à Besançon le 21 mars 1562 (3), et l'on se demandait pourquoi il ne régularisait pas sa situation en s'engageant dans les ordres. Le cardinal de Granvelle fut requis par le roi d'Espagne Philippe II de lui faire entendre à cet égard quelques remontrances (4), et celles-ci eurent pour interprète le fils du second mari de la mère de Claude de la Baume, Jean-Baptiste d'Andelot, qui avait épousé une nièce du cardinal (5). Ces remontrances étaient d'ailleurs dictées par un désir sincère de ramener dans les voies droites le jeune récalcitrant. « Je le pourroye consacrer », écrivait le cardinal depuis

---

monstroit extrêmement irrité et contre ledict Louvot et contre son maistre, disant qu'ilz ne se contentoient de charger son honneur, mais encoires le charger de crisme de lèse-majesté pour luy faire perdre la teste sur ung eschaffault » (*Le card. de Granvelle à Cl. Belin,* Rome, 16 janvier 1568, minute autogr., dans les *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. XXVI, fol. 25).

(1) « Bien m'ha-t'on dict qu'il a esté environ vingt jours à Lyon, allant journellement aux presches des Huguenots, et d'advantaige que Mlle de Sainct-Remy dict que, traictant le mariaige, il l'asseuroit que les choses viendroient de bref en poinct, qu'il ne laisseroit, estant marié, de jouir de ses bénéfices » (*Jacques de Saint-Mauris au card. de Granvelle,* Besançon, 28 octobre 1567 : *Correspond. du card. de Granvelle,* édition Poullet, t. III, p. 168, note 4).

(2) *Chatalogue des archevesques de Besançon,* dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté,* t. II, p. 5.

(3) « Le 21e jour du mois de mars 1561, velle de Pasques florier, vint monseigneur l'arsevesque de Besançon par la porte Nostre-Dame, où luy fut faict plusieurs bienvenues de gens à cheval, présant de ladicte citez et bon nombre d'artilleriers : de sorte que, au jardin dudict pourtier, proche la tour du gait, y avoit des mourtiers et dont ung faillit à feu et randit son feu par derriers, de sorte que le feu se prit à ladicte tour du gaict, et le canonnier, voyant ledict feu, s'anfuyit, et ne fut étez les gens qui ilec étoit, ladicte tour fut étez an danger, et fu ce à cinq heure du soir audict an que dessus » (*Chronique de Besançon au* XVIe *siècle,* en manuscrit à la Biblioth. de cette ville).

(4) *Papiers d'Etat,* édit. Ch. Weiss, pp. 45-46.

(5) *Ibid.,* t. III, p. 37 ; t. VII, p. 46 (*note*).

Bruxelles (1), « comme j'ay consacré icy l'archevesque de Toledo et plusieurs aultres prélatz d'Espaigne et de par deça, sans qu'il leur ayt cousté chose quelconque, fors que leurs habitz dont il faut qu'ilz soient pourveus, et leur chapelle dont ilz se servent toute leur vie. Si je le puis en ce aussy ayder, je m'y emploieray fort voulentiers..., et estant icy, je luy donneroye toute la commodité qui me seroit possible, et procureroye de l'honorer à mon pouvoir ».

Dans le mois qui suivit la date d'expression de ces bons sentiments, le cardinal de Granvelle revenait en Franche-Comté, sous couleur de visiter son pays et d'adoucir la vieillesse de sa mère (2), mais en réalité pour alléger la crise politico-religieuse des Pays-Bas du poids des griefs accumulés sur sa tête. Malgré sa résolution absolue de n'intervenir en rien dans les querelles qui agitaient Besançon, il ne put se soustraire à la continuation de son rôle de bon conseiller envers l'archevêque dont il habitait temporairement le diocèse. L'une de ses lettres au vicaire général Antoine Lulle, écrite d'Orchamps-Vennes, le 5 avril 1565 (3), témoigne de la raison droite et de la dignité calme qui réglaient ses démarches : « Je tiens », écrivait-il, « que vous n'ignorez que, à Besançon mesmes, aulcuns osent dire que les procès quy se font de par luy (Claude de la Baume) sont nuls, ne le tenans pour archevesque estans les choses comme elles sont ; et me desplait que l'on ose venir sy avant que de tenir ces propos, dont pourroient après succéder choses de plus dure digestion : à quoy mondict sieur peult avec la plus grande facilité du monde remédier en se commandant à soy

(1) *Le cardinal de Granvelle au trésorier Bonnet Jacquemet,* Bruxelles, 15 février 1564 : *Papiers d'Etat,* t. VII, p. 349.

(2) A. Castan, *Les noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal,* extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique,* 1888, pp. 12-14.

(3) *Le cardinal de Granvelle au vicaire général Antoine Lulle,* Orchamps, 5 avril 1565 : dans la *Correspondance du card. de Granvelle,* édit. Poullet, t. I, p. 597.

mesmes, et par prendre le chemin que je me souviens luy avoir dict, comme celluy quy désire le repos de sa conscience, son bien et grandeur, austant que quy que ce soit de ceulx quy plus l'ayment, oultre le respect que je tiens en cecy au publique que souffre grandement ».

A ces propos aussi sensés qu'obligeants, Claude de la Baume répondait que les règles édictées par le concile de Trente lui paraissaient trop « aygres », et que ne se sentant pas capable de les suivre, il avait résolu de ne jamais se lier, le salut de son âme lui semblant préférable aux intérêts de sa maison. Sa confiance dans l'amitié du cardinal de Granvelle étant entière, il se disait tout disposé à prier ce prélat de lui trouver un successeur qui occuperait dignement le siège archiépiscopal de Besançon (1).

Mais, en même temps, il manquait de parole au cardinal de Granvelle pour déférer à une recommandation du prince d'Orange, l'ennemi le plus acharné de cet homme d'Etat. Pour toute réplique, le cardinal lui fit dire par son vicaire général qu'il voyait tous les jours, que dorénavant il ne se mêlerait plus de ses affaires, ni en bien ni en mal. « En luy », ajoutait le cardinal avec un accent de pitié, « il n'y a non plus de fermeté et arrest qu'en un enfant (2) ».

Ce trouble d'esprit du jeune archevêque procédait d'une situation fausse qui ne tarda pas à faire scandale. On apprit bientôt, en effet, qu'une ancienne maîtresse du roi de France Henri II, Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, actionnait Claude de la Baume en cour de Rome pour le contraindre à reconnaître la légitimité d'un mariage qu'elle affirmait avoir contracté avec lui. Le but de cette coquine était, disait-on, d'obliger son prétendu mari à résigner l'archevêché de Besançon et la commende de l'abbaye de Cherlieu en faveur

(1) *J.-B. d'Andelot au card. de Granvelle :* Jonvelle, 15 mars 1564 : *Papiers d'Etat,* t. VII, pp. 413 et 414.

(2) *Le cardinal de Granvelle à Morillon*, Naples, 17 août 1573 : dans la *Correspond. du card. de Granvelle,* édit. Poullet, t. IV, p. 574.

d'un bâtard qu'elle avait eu du roi de France Henri II (1). « Monsieur de Besançon », disait à ce propos un digne ami des Granvelle, « monsieur de Besançon aurat de l'ouvraige pour soy deffaire de celle que prétend sur luy et à retenir son archevesché (2) ». L'affaire arriva devant le tribunal de Rote pendant que le cardinal de Granvelle habitait Rome. « Jamais », écrivait plus tard cet homme d'Etat, « jamais je ne me voulu mesler... du procès de mariaige entre ledict sieur de Besançon et la damoiselle de Sainct-Remy, que réalment est sa femme austant légitimement que vostre mère estoit celle de vostre père (3) ».

A l'effet d'esquiver les conséquences de cette mésaventure, Claude de la Baume imagina l'expédient d'une cession, c'est-à-dire d'une vente, de son archevêché à l'évêque de Troyes, Claude de Bauffremont, déjà titulaire d'un siège que lui avait cédé, moyennant une rente viagère de 4,500 livres, Antoine Carraciolo, sorti de l'épiscopat pour se faire ministre protestant et contracter mariage (4). Un procureur en cour de Rome fut constitué en toute hâte pour solliciter les pièces indispensables à la conclusion de l'affaire ; mais les de Rye, qui voulaient retenir l'archevêché de Besançon dans leur lignage, obtinrent de Claude de la Baume une révocation de son consentement (5). En attendant, l'évêque de Troyes,

---

(1) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° VIII), les extraits de la correspondance du cardinal de Granvelle concernant les agissements de la dame de Saint-Remy.

(2) *Morillon au cardinal de Granvelle,* Louvain, 10 août 1566 : *Papiers Granvelle*, à la Biblioth. de Besançon, *Morillon,* t. III, fol. 231 *verso.*

(3) *Le cardinal de Granvelle à Morillon,* Naples, 17 août 1573 : dans la *Correspondance du card. de Granvelle*, édit. Poullet, t. IV, p. 574.

(4) Nicol. Camuzat, *Promptuarium sacrar. antiquit. Tricassinæ diœcesis,* fol. 251-252. — Moréri, *Dictionn.,* édit. Drouet, t. II, p. 240, t. III, p. 174.

(5) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° IX), les lettres écrites par Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, et ses alliés dans l'intérêt du succès de l'arrangement conclu avec Claude de la Baume. — « J'entendz que monsieur de Besançon at voulu résigner à l'évesque de Troie, frère de mon-

soutenu par le gouverneur de la Franche-Comté, son allié, ne s'était pas fait faute de dénoncer l'irrégularité de situation et de conduite du personnage qui allait être pour lui l'occasion d'un désappointement amer (1), et ce vacarme avait réjoui les Huguenots qui épiaient l'occasion d'entreprendre la réformation du diocèse.

Le haut doyen du chapitre métropolitain de Besançon, François de Grammont, en avait ainsi gémi dans une lettre écrite, le 17 mai 1566, au cardinal de Granvelle : « La fame est par tout le païs que monsieur de Besançon a résigner son archeveschée, avec condition déplaisante à Dieu et aux homes, dont sumes fort marrys pour le scandale qu'en est par tout le païs, et que les adversaires de nostre religion auront occasion de se esjouyr. Une chose nous console : l'opinion que nous ont que Sa Sainteté ne admectra telle résignation, grandement suspecte à beaulcoups de bons personages de quelques pactions illicites, et que seroit chose hors de raison que nous fuissions proveuz de prélatz à la volonté d'un sieur lequel délaisse l'estat ecclésiasticque, aiant reçeu du bien de l'Eglise plus de centz mil escuz, sans y avoir jamais faict aulcung service (2) ».

IV.

C'était avec raison que le haut doyen espérait alors une action salutaire de la cour de Rome. En effet, depuis le début de cette année 1566, le Souverain Pontificat était exercé

---

sieur de Sombarnon, dont monsieur de Rye at esté fort mal content et luy a faict révocquer sa procure » (*Morillon au card. de Granvelle,* Bruxelles, 23 juin 1566 : *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Lettres de Morillon,* t. III, fol. 164).

(1) *Chatalogue des archevesques de Besançon,* dans le tome II des *Documents inédits sur la Franche-Comté,* p. 57.

(2) *François de Grammont au card. de Granvelle,* Besançon, 17 mai 1566 : *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. XXII, fol. 221 *verso.*

par un religieux austère, qui avait souci de l'application des doctrines édictées par le concile de Trente. Au nom de ces doctrines qui voulaient que les évêques fussent astreints à résider et à fonctionner dans leurs diocèses, Pie V chargea le nonce qu'il envoyait aux Pays-Bas de s'arrêter à Besançon et de se concerter avec le chapitre métropolitain pour faire cesser le scandale qui affligeait les honnêtes gens d'un important diocèse (1). Cet ambassadeur pontifical, Giulio Pavesi, archevêque de Sorrente (2), appartenait, comme le pape lui-même, à l'ordre des Frères Prêcheurs ; tous deux avaient occupé de hautes fonctions inquisitoriales (3), et pas plus l'un que l'autre, ils n'étaient d'humeur à entendre raillerie sur une question canonique. Se démettre ou se soumettre : tel fut le dilemme que le vieil archevêque italien, armé d'un mandat apostolique, dut notifier à son jeune collègue. Claude de la Baume opta pour la soumission. A la suite d'une conférence qu'eurent avec lui le haut doyen et l'archidiacre de Gray, délégués du chapitre métropolitain, il

(1) « L'an 1566, le 28e jour du mois d'apvril, ung diemenche, à Sainct-Jehan le Grant de sette cité de Besançon, fut dicte une grande messe par ung évesque Italyen, homme vieux, où ilz avoit plusieurs personne, et dil'on qui l'avoit mandemen du pape notifiant à monseigneur l'arsevesque que, deans ung mois après ladicte notifications, ilz l'ust à chanter messe et faire œuvre de bons prélas et pasteur : aultremant iceluy mandemant déclairoit ladicte évêché vacante et ledict arcevesque de La Baulme insufisant, n'acquiersant audict mandemant. Noté que plusieurs, étant à ladicte messe, disoit que ledict seigneur commissaire Italien avoit faict les notifications, tant en sette cité que à Gy, dont l'on n'an n'avoit tenus comptes » (*Chronique de Besançon au* XVIe *siècle*, en manuscrit à la Bibliothèque de cette ville).

(2) Au sujet du rapport fait au pape Pie V par son délégué, le haut doyen de Besançon appelle ce prélat « le révérendissime archevesque Surrentin » (*Fr. de Grammont au cardinal de Granvelle,* Besançon, 5 nov 1567 : *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. XXV, fol. 222).

(3) Ughelli, *Italia sacra,* édit. 2, t. VI, col. 622. — Voyez en outre Moroni (*Dizionario,* t. XLVII, p. 238), qui qualifie ainsi l'archevêque de Sorrente : « Fr. Giulio Pavesi, bresciano, dottissimo e virtuosissimo domenicano ».

écrivit à ce sénat ecclésiastique une lettre, en date à Arbois du 7 juin 1566, par laquelle il se déclarait prêt à mettre sa conduite en harmonie avec la dignité dont il était titulaire. Un mois plus tard, son ancien précepteur, devenu son vicaire général, écrivait au cardinal de Granvelle, probablement en hochant la tête, quelques lignes indiquant chez leur auteur une assez faible confiance dans la résolution notifiée au chapitre métropolitain (1).

Cependant, le 23 juin 1566, il était bruit à Bruxelles que « monsieur de Besançon », archevêque depuis vingt-deux ans, s'était fait faire sous-diacre (2). A peu près en même temps, l'apothicaire Jean Sauget mandait au cardinal de Granvelle que « monsieur de Besançon » allait bientôt dire « sa messe nouvelle » (3). La prêtrise lui fut conférée le 10 août, jour de la fête de saint Laurent, et le chapitre métropolitain, requis par l'official Jean Renard et le vicaire général Antoine Lulle, prit acte de cet événement (4). Engagé de la sorte dans la voie de la régularité canonique, Claude de la Baume ne pouvait plus se dérober à la consécration épiscopale. Mais la cour de Rome autoriserait-elle cette consécration ? La dame de Saint-Remy menait grand tapage avec les lettres

---

(1) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° X), la lettre de Claude de la Baume au chapitre métropolitain, et un extrait de celle d'Antoine Lulle au cardinal de Granvelle.

(2) *Morillon au card. de Granvelle,* Bruxelles, 23 juin 1566 : « J'entendz que monsieur de Besançon..... se soit faict soubdiacre » (*Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Lettres de Morillon,* t. III, fol. 164).

(3) *Jean Sauget au card. de Granvelle,* Besançon, 22 juin 1566 : « Il ne ce dict riens de nouveaulx pardeça, sinon que monsieur de Besançon doibt dire sa messe nouvelle deans quinze jours. Je prie à Dieu que ce soit pour son salut » (*Papiers Granvelle,* à la Bibl. de Besançon, *Mémoires,* t. XXII, fol. 297). — *Le même au même,* Besançon, 12 août 1566 : « Monsieur de Besançon est en ce lieu, qui ayt prins ces dernières ordres, et est preste à présent. Ceulx de la ville n'ont faict semblant non plus que si ne fust pas ester à la ville, et de mesmes peult du chapitre » (*Ibid.,* t. XXIII, fol. 75).

(4) *Acta capituli,* 27 augusti 1566 (Archives du Doubs).

qui témoignaient, à son dire, de l'union conjugale dont elle revendiquait le bénéfice (1) ; d'autre part, la famille de Vergy mettait en œuvre toute son influence pour que l'archevêché de Besançon demeurât résigné en faveur de l'évêque de Troyes. Le cardinal de Granvelle, dont le père avait été le protégé des Vergy (2), ne pouvait plus intercéder pour Claude de la Baume, et néanmoins c'était de lui que le chapitre métropolitain attendait la sauvegarde des intérêts et de la dignité de l'église de Besançon.

Claude de la Baume se vit alors dans la nécessité d'aller s'expliquer à Rome : il en prit le chemin dès le 8 février 1567 (3), emmenant avec lui Antoine Lulle, son érudit vicaire général. Le retour de ce dignitaire fut signalé en ces termes dans une lettre écrite, le 18 août 1568, au cardinal de Granvelle : « Monsieur le vicaire général est de retour de Rome dois huit jours, et, passant par Arbois, a déclaré qu'il s'estoit party sans dire adieu, pource qu'il avoit entendu que le pape lui vouloit faire déclarer la vie de son maistre (4) ».

Le diocèse de Besançon ne revit Claude de la Baume qu'au mois de juin 1571 : son absence avait duré trois ans et quatre

---

(1) « Et ecce quædam domina, nomine Nicola, supplex dicens quod d. Claudius cum ea contraxerat matrimonium per *verba de futuro*, secuta copula, ideo cum ea matrimonium in facie Ecclesiæ celebrari debere » (Cl. Jaquot, *De vita et gestis Claudii nomini secundi archiepiscopi Bisunt.:* ms. de la Biblioth. de Besançon, fol. 8 *verso*).

(2) « Les premiers avancemens de feu monsieur de Grantvelle, monsigneur et père, vostre ayeul, se doibvent à feu monsieur le mareschal de Vergy, que luy pourtoit grande amyté et le feit congnoistre à feu madame Marguerite, que fut le chemin par lequel il entra après, avec tant d'auctorité, au service de l'empereur Charles, de glorieuse mémoire ; et pourtant ha tousjours mond. feu seigneur pourté grand respect et affection à la maison de Vergy, et j'ay suyvy en ce que j'ay peu le mesme chemin » (*Le card. de Granvelle* à son *neveu François d'Achey,* Gaëte, 10 août 1575, publ. dans les *Docum. inéd. sur l'hist. de Franche-Comté,* t. I, p. 418).

(3) *Acta capituli,* 8 febr. 1566 (v. s.).

(4) *Cl. de Chavirey au card. de Granvelle,* Vaucelles, 18 août 1568 : *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. XXVI, fol. 328.

mois. Il était parvenu, non sans peine et sans frais, à obtenir trois sentences du tribunal de Rote qui l'absolvaient des accusations portées contre lui par la dame de Saint-Remy et par l'évêque de Troyes. Pour être dispensé de tenir prison préventive au château Saint-Ange, il lui avait fallu fournir une caution de dix mille écus d'or, et encore son salut avait-il été principalement l'ouvrage du duc de Savoie (1) : le pape Pie V était né sujet de ce prince, qui lui-même avait en grande amitié Laurent de Gorrevod, beau-frère de Claude de la Baume (2). Les absolutions obtenues, la consécration épiscopale devait s'ensuivre. Claude de la Baume la reçut à Rome de la main du cardinal Otto Truchses, évêque d'Augsbourg (3), qui, dans sa jeunesse, avait appris la langue française à l'Université de Dole (4).

Ce n'était pas toutefois sans calcul intéressé que la cour de Rome avait gouverné toute cette affaire. Les décrets du concile de Trente, édictés depuis plus de huit ans, n'avaient pas encore été reçus dans le diocèse de Besançon. Le roi d'Espagne leur était pourtant favorable, car ils annulaient au profit de son autorité souveraine l'emploi de l'excommunication ecclésiastique comme moyen de procédure. Pour l'archevêque de Besançon, pour les nombreux clercs de cette ville qui vivaient en partie du produit des sentences d'excommunication, la reconnaissance des nouveaux décrets était au contraire une source de ruine : aussi Claude de la Baume n'avait-il cessé, depuis 1564, d'opposer des faux-fuyants aux réquisitions qui lui étaient faites de publier les décrets du concile. Sa soumission à ces décrets fut le prix de

---

(1) Claud. Jaquet, *De vita et gestis Claudii et archiep.*, fol. 9. — Voy., dans nos pièces justificatives (n° XI), la sentence du tribunal de Rote déboutant la dame de Saint-Remy de ses prétentions matrimoniales sur Claude de la Baume.

(2) Sam. Guichenon, *Hist. de la Bresse*, p. 198.

(3) Cl. Jaquot, *De vita*, fol. 9 *verso*.

(4) Lud. d'Attichy, *Flores histor. cardinal.*, t. III, p. 288.

la consécration qu'il venait de recevoir. « Sa Saincteté à son départ devers Elle, luy avoit enjoinct faire à faire ladicte publication sans réserve ny restriction » (1). Et comme on pouvait douter à Rome de l'efficacité d'une promesse qu'il avait faite au détriment de ses intérêts temporels, on sut lui donner pour compagnon de son retour un personnage capable de procurer l'effet de ladite promesse. Ce rôle fut rempli à merveille par le jésuite Antoine Possevin, également estimé du pape Pie V et du duc de Savoie. Depuis Lyon, où il était recteur, il rejoignit Claude de la Baume, fut témoin de l'entrée solennelle de ce prélat à Besançon, le dimanche 21 octobre 1571, puis, le surlendemain, entra en scène comme orateur d'un concile provincial, qui dura sept jours et eut comme résultat la promulgation désirée par la cour de Rome (2).

Les Jésuites prirent ainsi pied sur le terrain de la Franche-Comté, et « où ilz entrent », disait un peu plus tard le cardinal de Granvelle, « ilz veullent tousjours passer plus avant que quelques fois l'on ne vouldroit » (3).

V.

L'administration du diocèse ne sortit pas des mains capables du haut doyen François de Grammont et du vicaire général Antoine Lulle, attentifs l'un et l'autre à recourir et à déférer aux avis du cardinal de Granvelle. Quant à l'archevêque, il ne s'émouvait guère que si le Parlement de Dole et la commune de Besançon essayaient d'amoindrir les prérogatives temporelles de son siège. Un jour pourtant il fut superbe d'énergique audace. Quelques citoyens de Besançon,

---

(1) *Délibération du Parlement de Dole concernant la publication du Concile de Trente :* 17 juin 1571.

(2) Jean Dorigny, *Vie du P. Antoine Possevin,* pp. 156-157. — Dunod, *Hist. de l'Eglise de Besançon,* t. I, p. 308.

(3) *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon : *Lettres à Bellefontaine,* t. II, fol. 237 *:* Monçon, 17 août 1585.

exilés en 1573 comme hérétiques, s'étaient groupés avec des gens de Neuchâtel et de Montbéliard pour faire dans la ville une rentrée violente. Cette tentative eut lieu le 21 juin 1575. Elle fut repoussée par la milice municipale, commandée dans cette circonstance par le gouverneur de la Franche-Comté et l'archevêque de Besançon, tous deux ayant le bouclier au bras et l'épée à la main (1). Cette façon de pontifier était beaucoup mieux que l'autre en concordance avec le tempérament de Claude de la Baume : aussi lui réussit-elle auprès de ceux qui semblaient devoir le moins encourager chez un prélat de semblables allures. Le roi catholique des Espagnes lui accorda bien vite une pension de mille ducats d'or sur les revenus de l'archevêché de Tarragone (2). Un peu plus tard, le pape Grégoire XIII, qui avait fait allumer des feux de joie dans Rome pour célébrer, comme une victoire de l'Eglise catholique, le massacre de la Saint-Barthélemy, fut conséquent avec lui-même en conférant la pourpre cardinalice au prélat dont la robe avait été maculée du sang des Huguenots de Besançon. Il y avait eu cependant nécessité pour Claude de la Baume d'agir par les « bons moyens » sur l'entourage du pape (3). « Il me semble », écrivait à ce propos le cardinal de Granvelle, « que ce nouveaul degré ne soit pas le plus

---

(1) « A cet effet, se partit monsieur le conte de l'hostel de ville, lequel à son issue rencontra mond. seigneur l'illustrissime archevesque, l'épée et rondelle au poing » (*Discours de la machination, surprinse et exploits contre la cité impériale de Besançon*). — « Commandoit bravement ledit archevesque ayant la ronde-hache et le coutelas à la main » (*Relation de l'entreprise par les Huguenots*). Voyez ces deux textes dans le tome I des *Documents inédits pour servir à l'hist. de la Franche-Comté*, pp. 355 et 370. — Voyez aussi, dans nos pièces justificatives (nº XII), la supplique de Claude la Baume au pape pour être absout, lui et ses clercs, d'avoir pris les armes le 21 juin 1575.

(2) Claud. Jaquot, *De vita et gestis Claudii*, fol. 19.

(3) « Le signeur Jacomo Buoncompagno, et les bons moyens dont il ha usé en son endroict, et ce que vous avez veu par ung billet, l'ont faict cardinal; et devant que son homme soit arrivé en court, jà estoyent icy ses remerciemens et lectres à plusieurs et à moy aussi, avec soubscription du

grand bien que luy eust peu advenir..., et lui couste bon (1) ».

Promu dans le consistoire du 21 février 1578 et titré cardinal-prêtre de Sainte-Pudentiane (2), Claude de la Baume reçut le bonnet cardinalice à Besançon, de la main d'un camérier du pape, nommé Francesco Spadaro, qui encaisssa huit cents écus pour ses peines (3). Dans cette cérémonie, le nouveau prince de l'Eglise avait revêtu la chape consistoriale du cardinal de Granvelle, emprunt que celui-ci ne tarda pas à ratifier de la meilleure grâce du monde (4).

Les règles canoniques auraient exigé que Claude de la Baume fît le voyage de Rome pour recevoir le chapeau rouge ; mais « la maladie de faulte d'argent » (5) dont il était atteint devait lui inspirer une excuse, prévue d'ailleurs en ces termes par le cardinal de Granvelle : « Peut-être prétendra-t-il, pour éviter les frais, que l'on luy envoie là le chappeaul..., et qu'il prendra pour prétexte que, sans sa personne, la Religion, que repose du tout sur ses espaules, se perdrait par delà. Il s'en fault remectre à luy (6) ».

Cardinal de la Baulme » (*Le cardinal de Granvelle à Jacques de Saint-Mauris* Rome, 3 mai 1578, dans la *Correspondance du card. de Granvelle,* édit. Piot, t. VII, p. 84).

(1) Id., *ibid.,* Rome, 31 mars 1578, p. 78.

(2) Aph. Ciaconii *Vitæ pontific. et cardinal.,* édit. Aug. Oldoino, 1677, t. IV, col. 55.

(3) « Les 800 escuz à Spadaro sont bien employez : ce sont des émolumentz du chappeaul ; mais ilz seront suyviz d'aultres pour soubstenir la réputation » (*Le card. de Granvelle à Jacques de Saint-Mauris,* Rome, 3 mai 1578 : *Corresp.* édit. Piot, t. VII, p. 84). — Dans les *Délibérations municipales* (24 mars-8 avril 1578) concernant les réjouissances faites à l'occasion du cardinalat de Claude de la Baume, le personnage « envoyé par Sa Saincteté pour présenter au cardinal de la Baulme le bonnet de sa dignité cardinale » est désigné comme « ung chambrier de Sa Saincteté » nommé « Franciscus Spatalius Aretinus, prothonotarius, nuncius et cubicularius apostolicus ». Ce même nonce apostolique est appelé « Franciscus Spadarius » dans la lettre de remercîment écrite au pape par le cardinal Claude de la Baume (Cl. Jaquot, *De vita,* fol. 23).

(4) *Ibid.*

(5) *Le card de Granv.,* Rome, 9 juillet 1578 : *Corresp.,* t. VII, p. 117.

(6) *Le card. de Granv.,* Rome, 30 juillet 1578 : *Corresp.,* t. VII, p. 135.

Le stratagème réussit, mais ce fut en intéressant à son succès l'un des familiers de l'angevin Mathieu Cointerel, dataire apostolique et tout puissant sur l'esprit du pape Grégoire XIII. Ce familier du dataire s'appelait Pierre Gemelli, dit *de Pise*. Il possédait, entre autres bénéfices, la charge de principal du collège fondé à Paris pour les étudiants pauvres de la Franche-Comté, établissement dont il amodiait la pédagogie. Le diocèse de Besançon ne lui était donc pas inconnu, et il ambitionnait de trouver dans ce pays un équivalent de la situation que ses incartades de parole et de plume lui avaient fait perdre à Cambrai (1). Venu, comme nonce apostolique, avec le chapeau qu'il promena solennellement dans les rues de Besançon, le 19 octobre 1580 (2), Pierre Gemelli remporta l'assurance de succéder au vieux précepteur de Claude de la Baume, Antoine Lulle, tout à la fois comme chanoine-archidiacre et comme vicaire général de l'archevêque. Cette succession lui advint au printemps de l'année 1582 ; mais le prince de l'Eglise dont il était le lieutenant ne devait pas tarder à disparaître.

Atteint gravement dans sa santé, bien qu'il n'eût pas encore quarante-huit ans, Claude de la Baume quitta brusquement son palais contre l'avis des médecins, pour éviter de se rencontrer avec une ambassade suisse chargée de renouveler le traité de combourgeoisie qui unissait le gouvernement municipal de Besançon aux villes de Fribourg et de Soleure, traité qui désapprouvait l'Espagne aussi bien que l'Empire (3). S'étant mis en litière, malgré la fièvre, pour atteindre son prieuré de Saint-Just d'Arbois, il mourut en y

---

(1) Voyez mon opuscule intitulé : *Sully et le collège de Bourgogne,* dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, ann. 1869.

(2) *Délibérations municipales,* 14-20 octobre 1580. — « Venit nuncius apostolicus Petrus de Gemilly, canonicus Bisunt., ac Suæ Stes cubicularius,.... deferens gallerum per totam urbem sub paleo... (Cl. Jaquot, *De vita,* fol. 33 *verso.*)

(3) *Ibid.,* fol. 39 *verso.*

arrivant, le 14 juin 1584 (1). « C'est chose estrange », écrivait l'évêque de Tournai (2), « ce que l'on dit du décès du cardinal de la Baume, sans confession et si povre qu'il at lessé plus de cent mil francs de debtes, aiant esté ensepvli en une povre et trouée nappe de cuisine au lieu d'un linceux, une mitre de pappier, huit torches et six petites chandelles. Dieu luy fasse merci ! Il n'est guère duré (3). »

Claude de la Baume avait eu pourtant, à côté des travers de son tempérament individuel, certaines qualités de race qui le portaient à la charité envers les malheureux. L'un des traits de cette disposition bienfaisante a été relaté dans les termes suivants (4) : « Ledit prélat de la Baulme, outre la générosité de sa maison, fut un des charitables et libéraux prélats de son temps. Son palaix archiépiscopal et parvis d'iceluy ou vestibule estoit toujours tapissé de pauvres. Un pauvret savoyard porte-panier, estant devenu riche a plus de trente mille escus dans Rome, a confessé qu'une aumosne que luy avoit fait ledit seigneur de la Baulme fut la cause de tout son advancement. Car ce porte-panier, qui vendait des bagatelles et marchoit à pieds nus, rencontré dudit prélat, lui demande

---

(1) Voyez, dans nos pièces justificatives (nº XIII), la lettre du cardinal de Granvelle relatant les circonstances de cette mort.

(2) *Max. Morillon, évêque de Tournai, au card. de Granvelle,* Tournai, 11 août 1584 : *Papiers Granvelle* à la Biblioth. de Besançon, *Lettres diverses,* t. IV, fol. 286.

(3) Je ne sais où Antoine Aubery avait recueilli, pour son *Histoire générale des cardinaux,* le fait que Claude de la Baume était mort « comme il se mettoit en chemin pour aller prendre possession de la charge de Vice-Roy de Naples que le Roy d'Espagne luy avoit donnée ». Cette indication, dépourvue de toute vraisemblance, ne cesse néanmoins, depuis tantôt deux siècles et demi, d'être reproduite par tous ceux qui écrivent sur Claude de la Baume. Et cependant il serait facile de constater que la vice-royauté de Naples, ayant été confiée, pour trois ans, au duc d'Ossuna, en novembre 1582, dix-sept mois de fonctionnement appartenaient encore à ce dignitaire quand mourut Claude de la Baume (Giannone, *Histoire de Naples,* trad. franç., t. IV, p. 368).

(4) *Histoire et succession des archevesques de Besançon,* ms. de la Bibliothèque de cette ville, fol. 111.

l'aumosne, auquel il dit : « Que veux-tu, mon enfant ? » Il répartit : « Si j'avais deux écus d'or vaillant, je voudrais de- » venir riche ». Ledit prélat les luy donne soudain, et en riant luy dit : « Ouy vrayement, mais nous partagerons ce » grand royaume que tu acquerras ». Et arriva depuis que, du temps du pape Pie V, ledit archevesque estant à Rome, ce Savoyard, s'estant fait des plus riches, vint offrir audit prélat ses moyens et la moitié de son bien. Ce que luy, d'un visage joyeux voyant cette souvenance, luy mercia et luy dit que ce qui venoit des aumosnes ne se partageoit qu'avec Dieu ».

VI.

Le siège archiépiscopal étant devenu vacant par la mort du second cardinal de la Baume, le chapitre métropolitain tenta de récupérer son droit d'élire l'archevêque. Les suffrages se seraient volontiers portés sur le haut doyen François de Grammont, qui était, suivant le témoignage d'un contemporain, « de bonne et notable noblesse, comme aussy fort sage, de grande probité, bonnes mœurs, fort affable, libéral autant que l'on peut dire,... si bien qu'il servoit de modèle et d'exemple au chapitre (1) ». Mais, en vertu des réserves apostoliques, la cour de Rome prétendait avoir le droit de nommer à tous les bénéfices qui vaquaient par la mort d'un cardinal, et la maison de Rye se disposait à demander l'archevêché pour l'un des siens, Joachim de Rye, déjà pourvu de la riche abbaye de Saint-Claude, bien que n'ayant aucun goût pour l'état ecclésiastique : il était toutefois sous-entendu que ce personnage ne tarderait pas à abdiquer, soit en faveur de son neveu Ferdinand de Rye, alors

(1) Ce témoignage est extrait de l'une des rédactions du *Cathalogue des évesques et archevesques de la cité de Chrysopolis, à présent appellée Besançon*, rédaction dans laquelle François de Grammont est indiqué comme ayant été élu archevêque après la mort du cardinal Claude de la Baume.

jeune homme de vingt-huit ans, soit en faveur de Prosper de la Baume, neveu du cardinal défunt (1) et à qui son oncle avait, depuis cinq ans, cédé la commende de l'abbaye de Cherlieu (2). Désireux de couper court à de telles éventualités, le chapitre, sollicité d'ailleurs par le Parlement de Franche-Comté et par la municipalité de Besançon, postula pour archevêque le cardinal de Granvelle, alors résidant à Madrid, auprès du roi d'Espagne Philippe II, en qualité de chef du conseil politique des affaires d'Italie.

Il y avait à peine quinze mois que cet homme d'Etat s'était défait de l'archevêché de Malines (3), bien autrement lucratif que celui de Besançon, et à propos de la perspective d'une vacance de ce dernier bénéfice, il lui était arrivé d'écrire : « Je suis trop vieulx pour rentrer en nouvelles charges telles, et suis si résolu de non me charger de nouvelle évesché, que je vous jure que si l'on me vouloit donner l'archevesché de Toledo, pour riens je ne l'accepteroye ; l'archidiaconé si, que vault 25000 ducats de rente sans charge quelconque » (4).

Si le revenu net de l'archevêché de Besançon, qui ne dépassait guère 18,000 francs (5), était trop mince pour éveiller des convoitises chez un personnage qui avait connu toutes les richesses et toutes les grandeurs, il n'en fut pas de même d'un appel fait à ses sentiments intimes, appel qui réveillait en lui le souvenir de ce que lui avait si souvent dit sa véné-

---

(1) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° XIII), les indications données par le cardinal de Granvelle sur les personnages qui prétendaient, en 1584, à l'archevêché de Besançon.

(2) *Gallia christiana,* t. XV, col. 259.

(3) Le cardinal de Granvelle avait résigné spontanément l'archevêché de Malines, le 24 janvier 1583, entre les mains du pape Grégoire XIII. (P. Claessens, *Histoire des archevêques de Malines,* t. I, p. 156.)

(4) Voyez, dans nos pièces justificatives (n° XIII), la lettre, en date à Madrid du 29 juin 1584, où se trouve cette phrase.

(5) Cl. Jaquot, *De vita ac gestis Claudii,* fol. 40 *verso.* — Le *franc* de Franche-Comté était d'un tiers inférieur à la *livre* de France : le revenu net de l'archevêché de Besançon, en 1584, ne dépassait donc guère 12000 livres de monnaie française.

rable mère : « J'aimerais mieux vous voir archevêque à Besançon que pape à Rome (1) ». Son acceptation notifiée, il en donnait en ces termes les motifs : « J'ay accepté la postulation... pour éviter que quelqu'un des prétendans qui eust esté favorisé n'y mist le pied pour tout gaster, et pour y faire un peu de bien qui pourra ; mais si j'estois là retiré, je m'en ferois tost quitte, pour vivre à repos et hors de l'inquiétude de ceux du pays : je y suis né et baptisé, comme vous dictes, et les cognois (2) ».

Son intention avait toujours été de finir ses jours dans le lieu de sa naissance, car, dès 1582, c'est-à-dire deux années avant la circonstance fortuite qui le fit archevêque de Besançon, il avait commandé en cette ville la construction d'un hôtel (3), assez éloigné du palais jadis bâti par son père et qui était devenu la propriété du moins aimable de ses neveux (4). Le cardinal continua de résider à Madrid, se reposant, quant à l'administration du diocèse de Besançon, sur deux de ses cousins et amis, le haut-doyen François de Grammont et le grand archidiacre Jacques de Saint-Mauris,

---

(1) « Recordatus forsan (ut ab eo audivi in curia regia) quod mater sua Nicola Bonvalot eum potius desiderabat videre Archiepiscopum Bisuntinum quam Papam Romanum » (Cl. Jaquot, *De vita,* fol. 40).

(2) Voyez, dans nos pièces justificatives (nº XIII), la lettre en date à Madrid du 22 septembre 1584, dont ce passage fait partie.

(3) A. Castan, *Besançon et ses environs,* article *hôtel de Montmartin.*

(4) François Perrenot, que la mort de son frère Nicolas-Renaud avait rendu chef de la branche aînée des Granvelle, issue de Thomas Perrenot, était fécond en extravagances qui faisaient le désespoir du cardinal. On en jugera par les lignes suivantes, choisies entre beaucoup d'autres de même sentiment : « Je me doubte assez de son inconstance et du peu de tenue qu'il y ha en luy, et tous les jours en perdz plus l'espoir. Beaucoup de folies extraordinaires me font doubter qu'il y aye faulte au cerveaul et au jugement : qu'est dommaige, car il n'ha faulte d'esprit, mais il est mal lougé, ou du moings mal employé. Il me faict souvent souvenir à mon regret du feu prévost de Genefve de Grammont, qui mourut à Joux » (*Le cart. de Granvelle à Jacques de Saint-Mauris,* Madrid, 31 octobre 1584, dans les *Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Lettres à Bellefontaine,* t. II, fol. 154).

auxquels il avait associé, pour l'exercice des fonctions épiscopales, le canoniste bénédictin Jean Doroz, titré évêque de Nicopolis (1). Il avait expressément stipulé que, durant son absence, la totalité du revenu de l'archevêché s'emploierait à réparer le palais archiépiscopal et les églises métropolitaines (2).

Lorsqu'il mourut à Madrid, le 21 septembre 1586, Philippe II se hâta de provoquer le chapitre à faire acte d'élection, lui recommandant à cet effet plusieurs candidats et tout particulièrement son haut doyen François de Grammont. L'unanimité des suffrages se porta sur le nom de ce dignitaire, et le procès-verbal de l'élection, faite ainsi le 11 octobre, fut transmis à Rome où régnait depuis quinze mois Sixte V, le plus autoritaire des souverains pontifes. « Ce fut la première fois », dit Dunod (3), « que le Saint-Siège n'eut aucun égard à l'élection du chapitre, faite même dans le cas de la vacance par la mort d'un cardinal ; car, dans les autres vacances, il avoit conféré l'archevêché au postulé ou à l'élu, quoiqu'il ne le fît pas en vertu de l'élection ou de la postulation ». Le choix du chapitre fut annulé d'autorité apostolique, et le digne homme, « vieux et caduque », qui en avait été l'objet, n'articula pas une plainte. Il sut même accueillir avec respect le préféré du Saint-Siège, Ferdinand de Rye, alors âgé de trente ans, et eut, comme compensation, la joie de constater que le prélat dont il saluait l'avènement serait l'homme de ses devoirs autant que Claude de la Baume avait été l'esclave de ses passions.

---

(1) A. Castan, *Les évêques auxiliaires du siège métropolitain de Besançon*, art. *Jean Doroz*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, ann. 1876.

(2) Lettre du 23 juillet 1584, dans nos pièces justificatives (n° XIII).

(3) *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 322.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Titres des trois recueils de documents relatifs à la rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon.

(Bibliothèque de la ville de Besançon.)

A. — Papiers Granvelle, *Mémoires*, t. XXXV. « Ce volume contient les grands démeslez entre messire Claude de la Baume, depuis cardinal, alors enfant de six ans, pourveu de l'archevesché de Besançon, sa mère et ses tuteurs, d'une part, et messire François Bonvalot, trésorier du chapitre métropolitain, abbé de Luxeul, esleu archevesque par le chapitre, d'autre part : et comme ledit Bonvalot fut fait administrateur pendant le bas âge dudit Claude de la Baume, pendant lequel advindrent plusieurs grandes difficultez. Le tout ainsi recueilly par messire Jules Chiflet, abbé de Balerne. — *Tout selon Dieu.* » — In-fol., 443 feuillets, plus le titre et quatre feuillets d'une *Table* écrite par Jules Chiflet.

B. — Manuscrits Chiflet, t. VIII. « Ce volume contient les grands démeslez de messire François Bonvalot, administrateur de l'archevesché de Besançon, contre les sieurs Jacques Perrot, vicaire général, Simon Perrot, son frère, Guillaume Guyot de Maîche, tous chanoines en la métropolitaine, et Claude Boni, chanoine de Poligny. Recueilly par messire Jules Chiflet, abbé de Balerne. — *Tout selon Dieu.* » — In-fol., 366 feuillets.

C. — Manuscrits Chiflet, t. IX. « Ce volume contient les grands démeslez de François Bonvalot, administrateur de l'archevesché de Besançon, contre messire Jacques Perrot,

vicaire général et official dudit archevesché, archidiacre de Luxeul et chanoine métropolitain, par luy déposé de sa charge. C'est une suite des difficultez entre l'archevesque Claude de la Baume et François Bonvalot, contenues au volume précédent. Le tout recueilly par messire Jules CHIFLET, abbé de Balerne. — *Tout selon Dieu.* » — In-fol., 254 feuillets.

II. — Pièces de vers composées pour célébrer l'élection de François Bonvalot comme archevêque de Besançon : 7 mai 1544.

Le cathalogue et sommaire vie des évesques et archevesques de la cité Chrysopolis, à présent appelée Besançon : ms. de la Bibliothèque de cette ville, fol. 58.

Gratification à l'élection du dignissime archevesque futeur de Besançon, par laquelle unanimement est esleu monsieur le révérendissime abbé de Luxeul, François Bonvalot (1).

Dea (2) pourquoy ne sonnera la cloche,
Joye appourtant quand Justice ne cloche,
Ains, selon droit et raison, ses suppoz,
Au veuil de tous, pour désiré repoz,
Nous ont esleu ung pasteur dignissime
De tel estat. Tout temps de nous proxime,
N'est-ce à bon droit que résonnent rochiers
Des doulx trézeaux (3) démenez ès clochiers?
Chanteront point musiciens cantiques
En ces sacrez lieux dévotz et antiques?

---

(1) Cette première pièce de vers a déjà été imprimée dans le tome II des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* (pp. 54-56), mais d'une façon tellement incorrecte que la présente reproduction n'est pas superflue.

(2) « DEA..... sorte d'exclamation d'étonnement. — Quelquefois il n'est pas une exclamation, mais une affirmation, et il équivaut à peu près à *certes* » (F. GODEFROY, *Dictionn. de l'ancienne langue française*, t. II, p. 431).

(3) « TRÉZEAU. s. m. Groupe de trois hommes qui battent du blé dans une aire » (LITTRÉ). Par extension, groupe de trois hommes qui frappent sur des cloches : d'où « tréseler », carillonner (ROQUEFORT, *Dictionnaire de la langue romane*, t. II, p. 652).

Fera-on point belles processions
Pour rendre à Dieu regraciations
Quand il luy plait de bonté paternelle
L'élection resveiller solempnelle
D'ung bon pasteur, par son très sainct Esprit?
Où est le cueur n'estant de joye espris?
Grand Besançon, dicte citée dorée,
Que de rechef sera tant décorée,
Mais qu'en effect l'élection soit mise,
Resjouys-toy de la nouvelle émise!
Soulcy fascheux plus ne t'est deffiant,
Meine solas, en cueur gratifiant,
Pour ton esleu que sera, sans grant plait,
Ton bon pasteur briefvement, si Dieu plait,
Dessous lequel sera l'heureuse ouaille,
N'ayant terreur que maling loup l'assaille;
Vigilamment contregardée seras,
N'en doubte pas, seurement passeras
Par où passant peut-estre avoit frémeur,
Ung conducteur auras sage et trèsmeur :
Dont humblement prie Dieu, par sa clémence,
Parachever ce que pour toy commence!

Aultre congratulation sur le mesme effect.

In electionem R^mi^ Dni Dni Archiepiscopi Bisuntini, qua electus est unanimi omnium suffragio Reverendus D. Abbas Luxeviensis, *Octastichon.*

Nunc optata diu venerunt tempora sensim.
Chrysopolis noviter facta beata fores.

Electus Superum Franciscus numine presul
Bonvalotus adest (gens memoranda) tuus.

Nunc te summa patris pietas respexit ab alto
Edocuit peteres quem tibi jure ducem.

Electum puris Franciscum vocibus omnes
Pastorem celebri religione canant.

III. — L'installation violente de Humbert Jantet comme lieutenant du juge archiépiscopal de la Régalie, le 12 février 1554.

Chronique de Besançon, en manuscrit à la Bibliothèque de cette ville.

Notez que audict an que desus (1554), le sieur Perrot, par sy devant official et depuis dépourter par le sieur Bonvalot, se vint mectre en garde au concel de la cité, lequel fut reçeu, et le sieur de Luxeul, administrateur, fit tant anvers le chappitre que, pour ce que ledit Perrot s'étoit mins en garde contre luy et chappitre, et l'ayant prins des gouverneurs de la cité, luy fut oter sa chanoine et prébande, et priver du concel dudict chappitre. Et, tost après, fit son antré le capitenne de ladicte cité, frère dudit arcevesque, et en sa place mit le sieur de Disez, son oncle (1), lequel fut reçeu, et le landemain fut parler de l'administration dudict éveschez : à quoy ledict sieur Bonvalot ne vousit antendre. Et, tost après, vinme anviron 50 chevaulx, tant le sieur Disez, lieutenant, que le cappitenne, le conte de la Roche (2), Girard de Rie, lequelz reminre maistre Humbart Jantet régalle, en vertu de serten mandemen faict par ledict arcevecque, et se néanlmoins ne fut remins ledict Jantet, mais au contraire, de l'actoriter et pouvoir dudict sieur Bonvalot, par plusieurs fois, fut placez par les cinterne (3) et prononcer par les prosne de ladicte cité, escommunier, agravés et interdis avec luy Pierre

---

(1) Marc de Rye, seigneur de Dicey, n'était pas l'oncle, mais le cousin germain des jeunes Claude et François de la Baume-Montrevel, l'un titulaire de l'archevêché de Besançon, l'autre investi de la dignité de capitaine en cette ville pour le souverain de la Franche-Comté.

(2) Don Fernand de Lannoy, veuf en premières noces de Françoise de la Palud, héritière du comté de la Roche-sur-Saint-Hippolyte en Franche-Comté, conserva le titre de cette seigneurie, même après son remariage, en 1580, avec l'une des sœurs du cardinal de Granvelle, Marguerite Perrenot, deuxième de ce prénom, veuve elle-même de Antoine de Laubespin, baron de l'Aigle. Voyez la note écrite, avec ma collaboration, sur ce personnage, par Edmond Poullet (*Correspondance du card. de Granvelle,* t. I, p. 131).

(3) Les *quinternes* étaient les endroits où s'apposaient les affiches.

d'Avalon, clers du secrétaire Jeunot (1). — Notés que gerre se commençoit ès peis de l'Empereur où lesdicts sieurs de Rie, capitene, et La Roche compte (2) fut mander, où alat ledict Perrot avec eux, et par mandemen de l'Empereur fut mander audict sieur Bonvalot, administrateur, soy trouver où étoit l'Empereur, qui pour lors étoit à Maline en Flandre. A coy n'y comparut de deux jusque à la troisième fois, et fut son partemen au mois de désembre audict an 1554.

IV. — Le « Triangle » de messire François Bonvalot.

Entre les années 1538 et 1544, François Bonvalot, qui avait à deux reprises occupé le poste d'ambassadeur impérial en France, qui cumulait les revenus d'un grand nombre de riches bénéfices d'église, s'était fait bâtir, non loin du palais archiépiscopal de Besançon, un hôtel qui a conservé son caractère d'époque et peut passer pour type d'un logis de grand seigneur au seizième siècle (3).

Le jardin attenant à cet hôtel se termine par une loge à trois arcatures, bâtie sur un terrain de forme triangulaire. Une porte et une petite fenêtre, aujourd'hui murées, existaient dans le flanc oriental de la loge et procuraient à celle-ci des ouvertures indépendantes sur la rue dite actuellement du Chapitre. Bonvalot, qui aimait les arts, avait fait décorer cette loge de peintures emblématiques dont Jules Chiflet (4) nous a conservé la description suivante :

« Il y a quelques années qu'estant à Besançon résident en nostre chapitre métropolitain et à mon retour des Païs-Bas, auparavant que d'estre appellé en Espagne (5), je remarquay

(1) Jean Junot, chanoine, secrétaire de Claude de la Baume.

(2) C'est-à-dire Marc et Gérard de Rye, François de la Baume et Ferdinand de Lannoy.

(3) A. Castan, *Besançon et ses environs,* 1880, p. 271, *Hôtel Bonvalot.*

(4) *Mémoires,* en ms. à la Bibliothèque de Besançon.

(5) C'est-à-dire entre 1646 et 1648 (A. Castan, *Les origines et la date*

en la maison canoniale du sieur François Bonvalot (trésorier du mesme chapitre, abbé de Luxeul et de Saint-Vincent, oncle du cardinal de Granvelle), au bout de son jardin, en un cabinet triangulaire, des marques de sa prudence au point que je touche en cet article. C'étoit apparemment où il se retiroit en solitude à ruminer sur les intrigues de la cour de l'empereur Charles-Quint, dont il étoit sorti après plusieurs honorables emplois, pour aller vivre en repos en sa maison. Il y règne, le long d'une corniche, une frise avec ces deux beaux vers :

QVOD.SATIS.EST.CVI.CONTINGAT.NIHIL.AMPLIVS.OPTET
SIC.MIHI.RES.NON.ME.REBVS.SVBMITTERE.CONOR (1).

» Et sa devise faisant tout à fait au cas, à sçavoir : PLVS. LICEAT . QVAM . LIBEAT, c'est à dire qu'il ne faut pas désirer mesme tout ce qu'on pourroit obtenir, ce qui est tiré du poète Claudien (2).

» Autour de ce cabinet triangulaire, sur la porte, est dépeint un chasteau qui porte le nom de ARX.TRANQVILLITATIS, et une femme qui sort de la porte avec une espée, pour empescher diverses personnes, chargées de sac et de fardeau, qui y veulent entrer. Dessoubz il y a LIBERIS.TRANQVILLITAS : de sorte que ceux qui ont des charges et qui ne sont pas libres n'entrent pas dans ce Chasteau de la Tranquillité.

» Au dessus de la frise que j'ay dite, en esgalité dudit chasteau, sont plusieurs beaux emblèmes en plate peinture, qui luy servoient d'entretien, tousjours sur le mesme sujet, et les voici :

» AVLICAE . DELICIAE. — C'est un homme qui advance la main dans l'ouverture d'une ruche couronnée. Il y en sort tant d'a-

---

du Saint-Ildefonse de Rubens, dans les *Mém. de la Société d'Emulat. du Doubs,* ann. 1884, p. 83, *note* 2).

(1) Ces deux vers, inexactement transcrits, avaient été empruntés aux *Epitres* d'Horace, le premier à l'Epître II du premier livre (vers 46), le second à l'Epitre I (vers 19). Voici le texte exact de ces deux vers :

Quod satis sit, cui contigit, hic nihil amplius optet.
Et mihi res, non me rebus subjungere conor.

(2) Le vers de Claudien dont cette devise dérivait est ainsi conçu (*De IV consulatu Honorii*, v. 267) :

Nec tibi quid liceat, sed quid fecisse decebit.

beilles qui le piquent, que le jeu n'en vaut pas la chandelle.

» SIC.SOPIENDAE.CVRAE. — C'est un concert de musique vers un homme qui dort; et comme le sommeil n'est pas long, il faut supposer la rechuite en l'inquiétude.

» IN.DESIDERIO.PERICVLVM. — Un homme qui advance le bras pour cueillir une pomme : un oiseau le pique aux doigts et un serpent le blesse aux pieds à mesme temps.

» EXITVS.DIFFICILIS. — Un labyrinthe au milieu duquel est un sceptre couronné.

» IRREQVIETA.QVIES. — Vieillard dormant, auquel se représentent plusieurs figures chimériques, comme qui diroit *ægri somnia*.

» CERTAMEN.CVM INVIDIA. — Un luiteur avec une hydre.

» OTIVM.IN.NEGOTIO.

» VNI.VICTORIA. — Le monde de costé, et deux joueurs au tictac.

» AVT.HANC.AVT.NVLLAM. — Une fortune sur un cube, environnée d'orages de la mer : il faut qu'elle soit ferme ou point du tout ».

Le cabinet ainsi décoré méritait-il la qualification de *voluptueux,* que lui décernaient avec maligne insistance les ennemis de l'administrateur du diocèse? Bonvalot leur répondait en ces termes indignés (1) :

..... Et quant est du triangle auquel ilz donnent l'épithète de voluptueux, ilz se démonstrent trop deshontéement mordaces et calumniateurs, et que ce leur est tout ung pourveu qu'ilz puissent mesdire sans respect, car ledict sieur administrateur n'a faict faire ledict triangle à aultre fin que pour soy retirer et recuillir quelqueffois à quelque bonne méditation, soit en lisant ou priant, et l'a faict peindre non pas de peinctures lascives, comme ilz veullent faire croyre, mais de bonnes, honnestes et servantes aux bonnes meurs : qu'a esté la fin principale pour laquelle il a esté faict et orné de choses servantes à la dévotion, comme pourroient bien en tesmoigner aulcuns d'eulx, et mesme

(1) *Factum pour François Bonvalot,* § XIII, Recueil A., fol. 389 *verso.*

le docteur Lullus, quy ne le pouvoit assez louher, et Varondel (1), à quy ledict sieur administrateur a faict ceste faveur de le recepvoir souventesfoys en sa maison et le traicter autant humainement qu'il pourroit ung bon amy, là où jamais il n'a apperçeu chose par où il eust cause ou raison de faire servir sa rhétorique au vitupère dudict administrateur, après avoir reçeu de luy plus d'honneur qu'il ne méritoit, et lors qu'il mesdisoit de ses maistres, pour la faveur qu'ilz portoient audict Perrot, duquel il a plus mesdit qu'il n'en sçauroit dire de bien ».

V. — Les débuts de l'évêque François Richardot (2).

François Richardot, né à Morey, près de Champlitte, en 1507, appartenait à une famille bourgeoise ayant d'honorables alliances. Il entra fort jeune dans le couvent des Augustins de Champlitte, qui devait son origine à la maison de Vergy, et fut envoyé à Paris pour y prendre des grades en théologie. Reçu docteur en théologie, et destiné par ses supérieurs au professorat de cette science, il s'essaya d'abord à Tournai, puis fut appelé à Paris, bien qu'il n'eût encore que vingt-un ans. Les leçons publiques qu'il y fit sur les épîtres de saint Paul excitèrent l'admiration de son auditoire, mais éveillèrent aussi la jalousie de quelques rivaux qui dénoncèrent ses brillants aperçus comme entachés d'hérésie. Censuré par la Sorbonne, il quitta sa chaire et trouva moyen de gagner l'Italie sous prétexte d'acquérir des connaissances

---

(1) Pierre Varondel, docteur ès droits à Besançon, l'un des chargés d'affaires de Claude de la Baume.

(2) L'un des plus judicieux érudits de la congrégation bénédictine de Saint-Vannes, D. Anselme Berthod, grand prieur de Luxeuil, après avoir été bibliothécaire de Saint-Vincent de Besançon, écrivit une *Vie de François Richardot, évêque d'Arras*. Cet ouvrage, entendu, le 7 mai 1779, par l'Académie impériale et royale de Bruxelles, est analysé dans les *Mémoires* de cette Compagnie, t. IV, 1783, in-4°, pp. I-XIV. Un autre abrégé en a été publié, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de François Richardot, évêque d'Arras*, dans l'*Almanach du Comté de Bourgogne pour 1788*, pp. 97-117.

nouvelles, mais en réalité pour obtenir de la cour de Rome la dissolution de ses vœux monastiques et la faculté de prendre rang dans le clergé séculier. Un séjour qu'il fit à la cour de Ferrare, où la duchesse Renée de France l'accueillit amicalement, fut pour lui l'occasion d'une aventure déplaisante : le duc Hercule II prit ombrage d'une question indiscrète de Richardot sur les sentiments de ce prince envers sa femme, et il n'en fallut pas davantage pour le faire interner dans le château-fort de Rubiera, pendant une partie des mois de mars et d'avril de l'année 1545. Comme dix ans plus tôt, Calvin avait trouvé asile à la cour de Ferrare, et que la duchesse s'était alors montrée propice à la Réformation religieuse, la médisance amalgama, dix ans plus tard, ce souvenir avec la détention passagère de Richardot, et celui-ci fut accusé d'avoir tenu jadis des propos hérétiques à Ferrare. Le duc Hercule II déclara cette interprétation mensongère, et nous publions pour la première fois le texte de ce démenti. Sa sécularisation obtenue de la cour de Rome, Richardot revint dans son pays natal et prit logis à Champlitte, chez son beau-frère Guillaume Grusset, c'est-à-dire à côté du couvent des religieux dont il avait quitté l'habit (1). Un petit corps de chanoines séculiers existait en outre à Champlitte : Richardot venait d'en être élu prévôt, quand les hauts dignitaires du clergé de Besançon l'appelèrent dans cette ville, tout à la fois pour inaugurer l'enseignement de la théologie dans le collège que venait de fonder Nicolas Perrenot de Granvelle (2), comme aussi pour com-

(1) L'ordre des Augustins n'en continua pas moins à placer François Richardot parmi ses illustrations, ainsi qu'en témoigne le beau portrait gravé par Corneille Galle, d'après Francquart, qui le représente en costume de religieux, portrait compris dans l'ouvrage intitulé : *Virorum illustrium ex ordine Eremitarum D. Augustini Elogia,* auct. Cornelio Curtio, Antuerpiæ, 1636, in-4°.

(2) Deux belles épitres en langue latine, écrites par François Richardot à l'évêque d'Arras, le futur cardinal de Granvelle, ont pour objet l'organisation de cet enseignement. Dans l'une, en date à Besançon du 7 décembre 1548,

battre, par des sermons, la propagation protestante. Ses succès oratoires furent si éclatants, que le chapitre métropolitain demanda pour lui la première prébende qui vaquerait dans son sein et dont la collation appartiendrait au pape en vertu des réserves apostoliques (1). Plusieurs missions délicates lui furent alors confiées : celle, entre autres, de faire accepter dans le pays de Montbéliard, malgré le souverain de cette principauté, le régime intérimaire au moyen duquel l'empereur Charles-Quint espérait ramener les protestants à l'orthodoxie. Un peu plus tard, en 1554, le poste d'évêque auxiliaire ou suffragant devenant disponible, l'administrateur du diocèse, d'accord avec la grande majorité du chapitre métropolitain, désigna Richardot pour cet emploi. Une campagne furibonde de dénigrement s'ouvrit à ce propos contre l'administrateur et son protégé : les attaques amenèrent des répliques, et celles-ci furent essentiellement l'œuvre de Richardot. On trouvera ci-après les articles consacrés par lui à sa propre défense. Ce sont des morceaux remarquables par une vigueur de logique et une netteté de style dont fort peu de plumes auraient été capables dans la période moyenne du seizième siècle.

Richardot dit que, chaque semaine, il fait une leçon de théologie sur les sacrements, et que les autres jours, il explique les épitres et les évangiles. Dans la seconde épître, datée du 12 février 1549, il recommande comme professeur de belles lettres le principal du collège de la ville, Jean Dorival : « Habemus autem hic urbani collegii primatem, hominem doctum, qui tantisper dialecticam aut rhetoricam profiteri possit, dum aliis professoribus locus est vacuus ». (*Correspondance du cardinal de Granvelle,* à la Bibliothèque nationale de Madrid, boîte VI.)

(1) Un frère aîné de François Richardot, Pierre Richardot, avait fait partie du chapitre métropolitain dès 1534 et était mort à Besançon le 25 décembre 1541. Les deux frères étaient liés avec Gilbert Cousin qui, dans sa *Description de la Franche-Comté,* a déploré la mort de l'aîné, son ami intime, et fait en ces termes l'éloge du second : « François Richardot, qui unit si bien la science à la piété, qu'on ne peut vraiment pas dire laquelle des deux chez lui l'emporte sur l'autre, et dont je m'abstiens de proclamer la gloire et les vertus, tant je crains que mes louanges ne provoquent l'envie et ne deviennent suspectes de la part de son protégé et de son ami ».

Apologie de Monsieur Richardot, de sa propre main, contre ses calomniateurs (1556).

Papiers Granvelle, à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. XXXV, fol. 376-383.

Très honnorez seigneurs, je n'euseray d'aulcung exorde en cette mienne petite apologie, bien présupposant que la gravité et sévérité de ce souverain conseil requiert seullement avoir la nue et simple congnoissance du faict pour asseoir jugement doicturier, sans qu'il soit besoing mouvoir les affections par artifices d'argument.

Si prémettrai-je touteffois, avant que expliquer le faict dont il est question, mes excuses, si d'avanture, par le petit discours que je feray, je ne garde en tout et par tout la bienséance : ce que facillement pourroit advenir pour n'avoir jamaix faict expérience de telz actes.

Semblablement, Messieurs, considérée la nature de cette présente défension, je voy qu'il me sera force dire quelque chose qui semblera devoir redunder à ma louange et à la déréputation de qui m'a allumé le flambeau de ceste infortune. Mais en cecy, s'il y a quelque juste répréhension, la culpe debvra estre référée aux adversaires plustost qu'à moy, lesquelz, non pressez ny forcez, mais pour leur plaisir seul, m'ont dressé ceste partie et à moy la nécessité donné de ce faire, quant bien je ne vouldroys. Si est-ce que, soit que je parle pour moy, soit que je die contre eux, je garderay la mesure et me tiendray deans les limites de la modestie, espérant qu'après qu'aurez entendu mes raisons, vostre prudence ne permettra poinct que vostre auctorité serve d'instrument à mes ennemys pour mettre à chief ce qu'ilz ont peu chrestiennement conçeu contre moy. Donc, Messieurs, je vous prie très humblement me donner telle audience, que vostre équité et rectitude me promettent.

Il y a prèz de douze ans passez (1) qui me vint volunté passer le reste de ma vie avec les miens, en intention d'employer le peu de sçavoir que j'avois acquis en bénéfice de la patrie et des

(1) C'est-à-dire en 1544.

amyz : ce que je délibéroys, non pas comme pensent mes délateurs, pour non avoir allieurs comode retraicte, car, grâce à Dieu, depuis l'eage de XXII ans, je n'ay jamaix eu faulte de moyens pour vivre honorablement selon mon estat, fut hors, fut dedans mon pays, mais pour vivre du mien avec les miens, sans qu'il me fût besoing mendier condition vers mon révérend seigneur l'administrateur, car mes adversaires mesme sçavent qu'en la maison de ma naisçance il y avoit et a présentement du bien, Dieu mercy ! plus qu'il ne m'en fault, et que j'ay de bons parens et alliez, conseillers et ambassadeurs de Sa Majesté.

Touteffoys mondict seigneur l'administrateur ayant entendu ma délibération, désirant avoir quelqung avec lequel il pourroit, selon que le loysir le donneroit, vacquer à quelque fructueuse et délectable méditation des choses sainctes, me feist requérir de tirer à son service, ce que j'accordey, avec condition touteffoys qu'avant de me tirer à son service, luy de moy et moy de luy, ferions preuve par quelque temps pour veoir s'il viendroit à procèz qu'il se servît de moy. Enfin, Messieurs, il me treuva tel, que y luy sembla que non seullement luy, mais l'Eglise dont il fut aprèz et est administrateur, pourroit recepvoir services convenables un temps où nous sommes.

Que si, aux entremises qu'il m'a donné, aprèz m'avoir longuement bien tamisé et expérimenté, il se treuvoit que j'eusse faict ou dict chose répréhensible, il y auroit couleur pour les adversaires de le blasmer de m'avoir recuilly, comme ilz font ; mais ayant faict, par l'espace de dix ans qu'ay esté à son service jusques à présent, en ce lieu de Besançon, plus que nul aultre de ma qualité pour la couservation de la doctrine ecclé siasticque, mesdictz adversaires monstrent leur impudence de le blasmer de ce dont tout le pays le loue et le bénys : lesquelz, s'ilz avoient intention de luy faire ce reprouche de m'avoir prins avec luy, ne debvoient attendre que ma longue vie, conversation et doctrine luy sçeussent servir de défense contre leurs contumélies, ains debvoient, dèz l'heure que je vins à sa maison, crier à l'arme et au feu contre luy. Car je puis bien dire, Messieurs, que quand il m'auroit prins en la sentine et lacune de tous les héréticques du munde pour faire ce que j'ay faict, dont

j'ay bon tesmoignage de tous, voyre de mesdictz adversaires, cela luy doibt torner, non à vitupère, mais à honneur.

Il ne fault jà que mesdictz adversaires mettent en avant que mondict sieur seul m'a donné accèz et retraicte au pays, car si j'eusse voulu prendre la condition d'instruyre monsieu l'éleu, elle me fut offerte par la mère, à Dole, à Harboys et à Besançon, tellement, monsieur Lullus (1), que l'on vous eust donné congé pour m'y entremettre. Mais je veux bien n'avoir aulcune portion de la gloire que l'on pourroit avoir de la nourriture qu'il a prins : cecy ay-je voulu dire, Messieurs, pour vous faire congnoistre que les blasmes que mesdictz adversaires ont mis en avant contre mondict sieur sur mon faict, sont fondées en vaines et furieuses passions, et non en raison. Et qu'il soit ainsi, les choses conséquentes en feront la foy.

Quelque temps aprèz, voyens messieurs du chapitre de Besançon la façon que je tenoys, si en mes prédications, si encore en ma vie et conversation, eurent volunté de me retenir et mettre en leur compagnie; et pource que les provisions des prébendes du chapitre sont ordinairement litigieuses, ilz me feirent bien cet honneur, pour m'en asseurer une bien paisible en ladicte Eglise, de supplier le Sainct Siège Apostolicque qu'il luy pleust m'affecter la première vacante, et causèrent mesdictz sieurs du chapitre leur supplication sur ce qu'ilz me congnois-

(1) Antoine Lulle, né dans l'île Majorque, appartenait à la même famille que Raymond Lulle, l'une des gloires de la philosophie scolastique au treizième siècle. Lui-même obtint une chaire de théologie à l'Université de Dole et y reçut en outre la mission de servir de précepteur au jeune Claude de la Baume, titulaire de l'archevêché de Besançon, lequel avait plus de goût pour la chasse que pour l'étude. Cet élève, obligé cependant de prendre l'administration d'un grand diocèse, se déchargea de ce devoir sur son ancien précepteur, devenu son vicaire général. Les statuts synodaux et le bréviaire publiés en 1560, par mandement de Claude de la Baume, élu et confirmé archevêque de Besançon, bien que n'étant pas même sous-diacre, avaient été l'ouvrage de Antoine Lulle. On connaît en outre de ce canoniste plusieurs opuscules pédagogiques sur la réthorique et la grammaire, imprimés à Bâle entre les années 1550 et 1558. Gilbert Cousin, qu'il avait associé à l'éducation de Claude de la Baume, a loué « l'intégrité de sa vie, sa singulière prudence, sa rare et incomparable érudition ». Il mourut à Besançon le 12 janvier 1582, dans un âge avancé.

soient bon et continuel propugnateur de l'Eglise et oppugnateur des hérétiques ; et comme ilz se sentoient environnez des provinces publicquement infectes, comme sont Basle, Louzaine, Montbéliard, Genefve, qui taschent estandre le levain de leurs erreurs, ilz pensèrent estre très nécessaire, pour obvier à telz dangers, me retenir pour continuer en prédications salutaires comme j'avois, par le commandement de mondict sieur, commancé : tellement que Nostre Sainct Père m'a conféré ladicte prébende (1) pour les mesmes causes, comme il appert par le bref, et, que plus est, celluy de tous mes adversaires qui plus bostilement me persécute, fut des premiers à me donner ce tesmoignage et à promovoir cestedicte supplication.

Et tant s'en faut-il, Messieurs, que lesdictz de chapitre ayent eu cause de soy repentir de m'avoir faict ceste faveur, que dernièrement, comme l'estat de suffragant vacquoit ou lieu de Besançon, ayans opinion, pour les causes susdictes, que je serois plus à propoz pour la desserte de cest estat que d'aultres que l'on disoit ambir ceste charge, ilz ont bien voulu et de faict ont supplié, avec mondict sieur l'administrateur, le Sainct Père me donner tiltre épiscopal et me commettre à l'exercice dudict suffraganéat, alléguans les mesmes causes qui les mouvoient à ce faire, que desjà depuis huict ou neuf ans ilz avoient allégué pour me faire leur confrère.

Et affin que vous entendez, Messieurs, quelles raisons ilz ont eu de ce faire, il m'est besoing mettre en avant, pour la tuition de leur honneur, quelques poinctz de ma versation. Ilz ont veu, par ledict espace de temps continuellement, à quantes foys l'on a en la cité de Besançon dressé processions générales, que a esté bien soubvent, pour la tranquilité de tous les Estas de la Chrestienté, pour le bon succèz et progrèz des louables entreprises de Sa Majesté, que j'ay esté entremis quasi tousjours pour faire le sermon, là où le peuple est tousjours accouru avec telle satisfaction et édification que de la mémoyre des vivans il s'est jamaix veu. Ilz ont apperceu que le but et l'esprit de mes concions a tousjours esté de promovoir la gloire de Dieu, l'obéissance de l'Eglise, l'édification publicque, et maintenir la doc-

(1) En 1546.

trine ecclésiasticque : bien me desplaist-il et ne peux sans rougir mettre en avant les choses de moy-mesme ; mais puis que ma défense consiste en cecy, il m'est force, comme j'ay prémis. Ilz ont apperçeu que quelques foys aulcungs jeunes prédicateurs, tant par le diocèse comme en ladicte cité, ont semé quelques propositions scandaleuses et quelque paradoxe des protestans, lesquelles, comme plantes pernicieuses, affin qu'elles ne prinssent racine, j'ay incontinent extirpé avec l'ayde de Dieu, voyre, puis-je dire, de sorte que j'ay autant aidé que nul aultre à garder que ceste province ne fût fermentée des faulses doctrines des Luthérians. Ilz ont bien sçeu que lors que Sadicte Majesté feist mettre en lumière le livre nommé vulgairement l'*Intérim,* pour la réformation de la doctrine ecclésiasticque, mesmement en la Germanie, que pour donner moyen aux curez, qui freschement estoient retournez à leurs églises rière le conté de Montbélial, de pouvoir enseigner ledict *Intérim* à leurs peuples, je prins seul la peine de le mectre en langue vulgaire. Et depuis, quant Sadicte Majesté impétra du Sainct Siège Apostolicque une publicque réabilitation pour tous ceulx de la Germanie qui se vouldroient retirer soubz l'obéissance et discipline ecclésiasticque, je fus esleu entre aultres par le conseil archiépiscopal de ladicte Eglise de Besançon pour aller audict lieu de Montbélial, et là remonstrer au prince la volunté de Sadicte Majesté touchant la publication dudict *Intérim,* et pour me présanter à le publier en chère, oppugner les paradoxes des prédicans illec estans et anuncer ladicte réabilitation. Et encore que en l'esploist de ceste commission je pouvois craindre le vraysemblable péril de ma vie, toutefois j'eu tel zèle et affection à la restitution de l'honneur de Dieu et de son Eglise, sans peser le danger où je me mettoys, que j'alley par devers le duc de Virtemberg, oudict lieu, me présanter suyvant la volunté de Sadicte Majesté, à faire hardiement tout ce que dessus, ce que le plus hardy de mes adversaires eust mal vouluntiers entreprins.

Davantaige lesdictz de chapitre ont veu que j'ay commancer les premières lectures théologalles au collège fondé par feu de bonne mémoire monseigneur de Grandvelle en la cité de Besançon, selon qui luy pleust me choisir en telle charge, laquelle

j'ay continuer depuis septz ans ensay jusque à maintenant (1), et ferois encore de présant sans les traverses de mesdictz adversaires. En l'exercice desquelles lectures, jamais les auditeurs, qui tousjours ont esté en bonne fréquence et bien attentifz, n'ont jamais apperçeu une seulle syllabe là où l'on peult ou sçeut présumer quelque suspicion de faulseté, mais au contraire ont apperceu, selon les occurrances, que j'ay tousjours débatu pour illustrer la doctrine ecclésiasticque et exterminer les paradoxes des héréticques.

Ilz ont aussi veu le zèle et le labeur que j'ay mis pour l'antretenement du service de Dieu, l'intégrité et sincérité dont j'ay usé en l'examen de ceulx quil venoient pour estre promeu aux ordres, et signamment, combien que je ne fais pas profession d'estre plus sainct ne meilleur que les aultres, si ont-il apperçeu touteffois en moy une conversation louable, soit en mes euvres, soit en mes paroles, soit en communications ou négotiations, soit en mes dictz ou en mes escriptz, et mesmement ayans veu deulx petites méditations que j'ay faict en bénéfice des gens d'église pour lire avant la célébration de la messe. Pour toutes lesquelles causes lesdictz sieurs de chapitre, avec mondict sieur l'administrateur, ont panser avoir juste raison de requérir et demander ma promotion, comme dessus, voyre, à mon advis, aussi juste pour le moings que estoit celle de la mère dudict sieur esleu, qui la meurent à prouchasser une charge de si grand faictz comme est l'archevesché d'une telle Eglise pour son filz estant à peine hors du berseau. Que si il semble que mesdictz sieurs de chapitre ont commis quelque incongruité en faisant élection de moy après si longue expérience, beaucoup plus exorbitante a esté celle de ladicte mère, de qui l'affection transpourtée a faict ambir ung estat si différant à l'eage et condition de son filz ; la requeste de laquelle si elle se fust addres-

(1) Par un testament passé le 26 janvier 1549, Nicolas Perrenot de Granvelle, garde des sceaux de Charles-Quint, et Nicole Bonvalot, sa femme, avaient affecté la somme de 10,000 francs à la dotation d'un collège qu'ils venaient de fonder en face de leur palais de Besançon, collège dont la théologie devait être l'enseignement essentiel. François Richardot inaugura, dès le mois de décembre 1548, cet enseignement qui fut confié, en 1630, aux Oratoriens et continué par eux jusqu'à la Révolution française.

sée à Jésus-Christ nostre Seigneur, il est bien certain qu'elle eust eu la responce qu'il feist à la mère des enffans de Zébédée : « Nescitis quid petatis ».

Ainsi, Messieurs, pour retourner à mon propos, je mes au jugement de voz prudence et équité laquelle des deux parties a plus de raison, ou mesdictz sieurs l'administrateur et de chapitre de m'avoir ainsi promeu après l'approbation de mes offices et services, ou mes adversaires qui, bien saichant la vérité de ce que j'ay dict et desquelz j'ay le tesmoignage, ne veullent point que tout ce que j'ay allégué, bien qu'il soit véritable, vienne en conte, mais plustost leurs calumnies et faulses délations, comme si les princes debvoient s'arrester plustost à ce que l'on diroit incertainement avoir esté faict hors leurs jurisdiction et païs, que de peser ce que constamment auroit esté faict rière eux.

Et affin, Messieurs, que vous soyez certains de la vérité de tout ce que j'ay mis en avant, j'ay les tesmoingnages faisant foy de cela, tant dudict chapitre, des sénat et peuple de la cité (1), que des aultres églises et monastère dudict lieu. Et quant il seroit besoing l'avoir de tous unanimement, soit du conté, soit de ladicte cité, excepté aulcungs partisans de mesdicts adversaires, je suis certain que tous aussi voluntiers le me donneroient comme je le requerroiz et vouldrois, pour plus grand ecclaircissement de la vérité. Qu'il pleust à Sa Majesté commectre bons personnaiges pour enquérir au pays de la vie de moy et du promoteur de ceste querelle, mesmement aux lieux où tous deux avons verser, et lors verret-l'on qui gaigneroit l'avantaige. Je n'ose pas affermer que le nombre de ceulx quil diroit bien de moy se treuva si grand que celluy de ceulx quil se plaindroient de luy ; mais bien me tien-je seur que pour ung

(1) Attestation donnée, par la municipalité de Besançon, au chanoine François Richardot, voulant aller à Rome pour y être pourvu de l'état de suffragant. Ce chanoine, qui est en outre prévôt de l'église de Champlitte, réside depuis plus de neuf ans dans le district capitulaire de la ville de Besançon : ses prédications et lectures publiques de théologie n'ont cessé de contribuer à l'érudition du peuple et au maintien de la foi catholique dans la cité ; il est grandement loué, estimé et désiré de tous comme évêque auxiliaire du diocèse. (*Délibération municipale* du 14 septembre 1554.)

quil appreuveroit sa vie et ses façons de faire, j'en treuveroys dix ou davantaige pour moy. Et quant est de la suffisance de l'estat de suffragant, pour veoir si mondict sieur l'administrateur se seroit forconter en me préférant à monsieur Lullus, seroit bon que Sadicte Majesté feist semblablement enquerre de la suffisance de tous deulx, mesmement en ce quil convient à l'exercice d'une telle charge.

Mais, posez le cas qu'aultrefoys, à mon jeune eage, il me fust advenu, comme par leurs délations mes adversaires mectent en avant, vouldroient-il estre si inhumains que, sans avoir esgard à ma versation tant continuelle à la publicque utilité, à ma labeur et à mes offices dont j'ai faict mention, me procurer quelque reboutement? N'estoit qu'il sont stimulez les ungz par ambition, les aultres par passions, les aultres d'une ancienne ayne qu'il pourtent à mondict sieur administrateur, ont-il peu espérer de rendre les princes et les magistratz acerbes et sévères quant les choses seront entièrement congneues? Si Sa Majesté a bien offert et procuré grâce générale à tous ceulx de la Germanie sans qu'il eussent démonstrer quelque signe de changement et d'amandement, pourront-il bien tant faire que, ayant tousjours bien et honorablement verser en ces pays par si longtemps, comme il appert, Sadicte Majesté face encontre moy comme si j'estois appréhendé en quelque fresche et flagrante iniquité ?

Cela je laisse à panser à vous, Messieurs, de quel couraige procède cette poursuyte, bien sachant que quant l'on useroit envers moy comme il désirent, je serois le premier de ce monde en qui l'on auroit exercé telle sévérité. Que pleust à Dieu qui fust au choix de l'Eglise et des princes d'esterminer tous les hérétiques ou de les recepvoir à grâce avec certitude d'amandement, pour veoir à laquelle partie il enclineroit plustost ou de les perdre ou de les réserver avec l'espoir de changement ! Mais il semble à mes adversaires que la puissance et auctorité des grandz est faicte pour seconder leurs passions, desquelles s'il se pouvoient faire quictes, il congnoistroient que soubz l'ombre et le prétexte de vaines et futiles délations de choses qu'il n'ont ne veu ne sçeu, il persécutent et flagellent en moy beaucoup de dons de Dieu quilz n'ont pas estez oyseux. Et quant

mondict sieur l'esleu archevesque de Besançon auroit le zèle qu'ung pasteur doibt avoir, plustost me sçaurait-il bon grez de ce que j'ay faict en son diocèse, que de me travailler de choses qu'il ne sçait et qu'il dict avoir esté faictes avant qu'il fut nez. Mais ny l'eage, ny l'œducation, ni la considération des choses ne luy ont pas encore allumé ce zèle au cueur. Ce sera quant il plaira à Dieu !

J'ay entendu qu'entre aultre chose dont il a conçeu ceste hayne contre moy, c'est pourtant que dernièrement exposant la première Epistre à Tymothée, et mesmement le passaige où sainct Paul dict : « *Opportet episcopum non neophitum esse, ne elatus in damnationem incidat diaboli* », je dictz que c'estoit chose très dangéreuse en l'Eglise quant les honneurs précédoient les mérites, et que cela souvent estoit cause que comme Sathan, orguilli de sa perfection, tresbucha en juste damnation, ainsi que ceulx quil viennent aux honneurs avant les avoir mérité et qui cerchent les charges avant qu'avoir l'eschine forte assez pour pourter les faictz, tombent en mesme jugement et discrime : lesquelles parolles l'ont offancé, comme j'entends, mais à très grand tort ; car si le pourquoy n'y estoit, ce propos ne le toucheroit en rien. Et puisque les siens ont bien esté si peu modérez que de le faire évesque avant qu'il sçeut parler, si ne faut-il pas pour son respect, quelque grand qu'il soit, effacer ce que dict sainct Paul ; mais ayant patience qu'il fût dict, puisque l'on ne le nomme pas, il debvoit humblement pleurer la faulte de ceulx qui ont en son endroit faict une telle incongruité, et prier Dieu ne voulloir punir en luy l'ambition tant de sa mère que de son oncle, ce qui pourroit bien advenir, au détriment de ceste pauvre Eglise, car assez souvent est-il que où Dieu ne faict le commencement il ne donne pas le progrèz. Je le supplie toutefoys regarder le jeune seigneur de meilleur aspect que ne mérite la façon de sa promotion.

De quoy l'on pourroit avoir quelque meilleur espoir si ses conducteurs et précepteurs ne l'anfloient d'une vaine persuasion de sa grandesse, ne luy mectant, comme l'on dict, en avant le plus ordinairement aultre chose que la splendeur et générosité de son extraction : desquelles parolles sa jeunesse semble avoir esté tellement enyvrée comme l'on peult faire la conjecture pa;

ces beaux actes et premières salies de ses voluntez. En quoy tant s'en fault qu'il ayt gardé la modestie requise et à l'eage et à l'estat qu'il veult suyvre, qu'à peine pourroit l'on treuver ung délateur si déhonté, ung médiseur si abandonné, qui voulût mectre en avant les deshonnestetez et turpitudes de quoy sont pleines ses requestes et responses, voyre, qu'à bonne supportation soit dict, il semble que sesdictz précepteurs ayent tacher d'en faire, non pas ung saige et modéré prélat, comme il veult que l'on le tienne, mais ung ridicule Menippus, ung virilant Archilocus, ung cynic Diogenes : qui est vrayement ung très grand dommaige, attendu la bonne indole et nature dudict sieur qui estoient aptes à recepvoir choses meilleures et mieux séantes à son estat.

Dictes-moy, je vous prie, monsieur Lullus, qui pansez tant bien entendre la façon de bien instituer la jeunesse, quel honneur pansez-vous avoir qui face de cez libelles tant contumélieux? Luy avez-vous peu tellement asseurer le front qui ne rougisse point non seullement en disant et escripvant, mais aussi en oyant telles parolles? Sont-ce les vertus en quoy vous le voulez faire disert et sçavant, de pouvoir nombrer, descripre, impropérer et objecter toutes les sortes de turpitudes qu'on sçauroit dire, voyre à ung personnaige de qui la vertu s'estoit desjà acquiz tant d'honneur, voyre avant que luy fut nez, et devant ung tel personnaige comme est la Majesté de nostre souverain seigneur et prince l'Empereur.

Mais possible dira-il que cecy ne vient pas de son escole, ce que je pense bien estre vray en partie, ains que c'est de la forge principalement de messire Jacque Perrot (1), à qui il chault bien

(1) Jacques Perrot, né à Dole d'une famille noble, était docteur ès droits de l'Université de sa ville natale. Entré comme chanoine au chapitre métropolitain de Besançon, en 1542, il y devint archidiacre de Luxeuil. François Bonvalot, administrateur de l'archevêché, l'avait fait son vicaire général et lui avait donné en outre la charge d'official, devenue vacante par la promotion du chanoine Jean de la Tour, seigneur de Saligney, à une place de conseiller-clerc au Parlement de Dole. Les révélations qui se firent sur sa vie privée, à propos de la lutte qu'il soutenait contre l'administrateur, ne purent manquer de lui être sensible : il mourut au moment où s'apaisait cette mémorable querelle, le 16 mai 1556. Inhumé au dessus

peu de l'honneur de qui que soit, pourveu qu'il en puisse faire couverture pour cacher sa turpitude et ses meffaictz. En quoy je vous supplie, Messieurs, considérer l'artifice et dextérité de son esprit en toute ceste accusation. Il veult tourner à reprouche à mondict seigneur l'administrateur de ce qu'il s'est servi de moy. Et comment plustost ne seroit reprouchable à mondict sieur de s'estre servi de luy que de moy, veu que jamais homme qui vive ne luy a faict doléance de ma versation; mais de luy une infinité de gens se sont lamantez pour les grands larrecins, exactions, corruptelles et aultres malleversations desquelles il a continuellement foullé et grevé tout le païs. Tellement qu'estant venu l'excès et l'énormité de ses faultes à une tant démesurée licence, il a esté force honteusement le débouter de l'exercice de l'officialité, laquelle il faisoit instrument de ses exorbitans pilages et brigandailles. Je laisse à dire combien de fois tout le chapitre de Besançon s'est plain à mondict seigneur des injures qu'il faisoit à leurs droictures et immunitez par luy jurées. Je laisse à dire ce détestable et exécrable adultère duquel il s'est villement et laschement souillé par l'espace d'environ dix ans, continué avec la force et violence, comme si ce n'estoit rien de tenir par force la femme d'aultruy, de violer la saincteté du mariage et d'avoir mis la pauvre adultère en tel discrime de damnation qui soit advenu que cheux luy elle soit soubdainement morte sans avoir donner signification aulcune de repantance, et que ung tel accident le debvoit rendre consternez de la crainte de Dieu et luy debvoit engendrer ung perpétuel tramblement et espouvantement. Non contant de ce, incontinant s'est pourveu d'une autre lice et malheureuse paillarde, pour

---

des grands degrés de la basilique de Saint-Etienne, l'emplacement de sa sépulture était marquée par une tombe plate, que dominait une inscription fixée dans la muraille et dont le texte, placé entre quatre écussons armoriés, était ainsi concu :

PRAESTOLATVR . HIC . IVDICIVM . IACOBVS . PERROTVS
ARCHIDIACONVS . LVXOVIENSIS . ET . CANONICVS . HVIVS
ECCLESIAE . VICARIATVS . ET . OFFICIALATVS . FVNCTVS . OFFICIIS
IVDICEM . PRO . EO . ORATE . APVD . QVEM
MISERICORDIA . ET . COPIOSA . EST . REDEMPTIO

(Jules Chiflet, Recueil C, fol. 5 *verso.*)

avec icelle, au grant opprobre de l'estat ecclésiastic, souiller et maculer sa vielesse qui assez l'admoneste à résipiscence. Et ainsi, conférant toutes ces choses et tant d'aultres que l'on pourroit dire, de quoy ledict Perrot a infamé sa vie et son estat, l'on peult conclure que si monsieur de Luxeu a mérité quelque blasme pour serviteur qu'il aist reçeu et favorisé, c'est luy plustost que nul aultre à cause de qui l'on pourroit attribuer à mondict seigneur faulte de jugement : n'estoit que ledict Perrot a tellement sçeu couvrir ses meschancetez pour quelque temps, que comme luy seul en a esté aucteur, aussi à luy seul en est deu le reprouche.

Jusques icy, Messieurs, j'ay parlé de mon faict comme l'on feroit pour ung pauvre rée qui, prouchassé des loys et infesté de la porsuytte des ennemys, n'auroit aultre refuge sinon, avec la conscience de son bien faict, chercher sa retraicte et franchise au temple de la gratieuse et droicturure équité : duquel temple quicunque auroit la clef seroit certes inhumain si luy refusoit l'entrée. J'entens dire par cecy que quant bien les choses mises en avant par mes adversaires seroient fondées, ce qui s'est ensuyvy, et par si longue espace de temps continué, mériteroit que, pour en juger droictement, la rigueur du droict feist place et cédast à la doulceur et bénignité de l'équité. Mais touteffoys voyons si en dilluant et confutant lesdictes accusations des adversaires, je pourray faire renger la justice de mon cousté.

C'est chose certaine, Messieurs, que les anciens ont voulu que là où il est question d'intenter quelque crime sur ung aultre, les preuves doibvent estre plus claires que la lumière non sérotine, non matutine, mais du plain mydy : au contraire, pour absoldre ung rée, les lois se contentent d'avoir preuves et argumens de conjecture. Or est-il que en mon faict tout le contraire se peult veoir, car les tesmoignages que j'ay allégué pour moy sont évidens, irréfragables, certains, spéciaux et de personnes majeurs à toutes exceptions. Au contraire ce que mettent en avant mesdictz adversaires sont de lieux, de gens, de personnes estranges et incongnues, délations incertaines, générales et confuses : comme il soit toutesfoys que tous tesmoignages sur lesquelz l'on peult asseoir jugement doibvent estre certains,

spécificques, asseurez et avérez des circunstances par lesquelles le faict dont est question soit deuement particularisé.

Que dient nos adversaires? Que j'ay esté et suis héréticque. Mais en quoy, quant et comment? De cela y n'est nulle question. Comme qui diroit que Perrot auroit pillé et robbé Dieu, l'Eglise, le prince, les pauvres, lorsqu'il estoit questain et conducteur de croisade; qui diroit qu'il auroit lors escumé par impie sacrilège le pain des pauvres vefves et orphelins, non pas pour le convertir en bénéfice de la chrestienté, mais à son insatiable avarice; qui diroit que lors il auroit oppugné pour son questieux et deshonneste profit et supplanté l'ordre et jurisdiction ecclésiasticque, de quoy possible feroit-l'on bien encore apparoir; qui diroit qu'il est non pas luthérian, mais athéiste, voyant que une infinité de foys il s'est présenté à l'autel venant des impudicques et polluz embrassemens de son adultère; qui diroit qu'il a faulsement suborné et aposez gens pour mettre des pauvres prestres en porsuytte, à intention de leur voller leurs bénéfices, et que pour les avoir il les a iniquement condamné; qui diroit qu'il a prins or et argent des parties pour vendre le droict et le tort : qui diroit tout cela de luy se contenteroit; il se tairoit, si préallablement l'on ne venoit aux preuves pour spécifier et particulariser le tout. Et toutefoys l'on diroit ce qui, par publicque fame et renommée, a esté et est encore vulgaire au païs, et que possible se preuveroit plus aisément que tant de belles calumnies qu'il met en ses belles et honorables délations.

Donc ne sufist-il pas, Messieurs, amplir les papiers de crimes et de contumélies, si les preuves ne suyvent la délation. Ilz mettent semblablement que j'ay esté condamné et exécuté en effigie à Paris : en quoy ilz déclairent, par une tant atroce contumélie, leur forcenée impudence, en ce premièrement qu'estant homme d'Eglise, comme desjà j'estois lors, l'on n'auroit jamaix procédé criminellement contre moy que préallablement l'Eglise n'eust faict mon procèz et que j'eusse esté par elle déclairé et condemné. Mais, quoy que l'on ayt peu faire, tant y a que jamaix cela ne fut véritable, à peine de le faire veoir et visiter par les regestes des sentences dudict lieu, comme desjà j'ay bien faict et ay treuvé certainement que jamaix encontre

moy n'a esté procédé par telle façon. Et si mes adversaires ont enseignement pour cuider faire croyable ce poinct, il se treuvera indubitablement faux, et non de merveille, car bien souvent la desmesurée passion des malingz les conduyct à hardiement entreprendre toutes meschancetez, et ay bien intention, Dieu aydant, que l'Eglise, de laquelle j'entens implorer le jugement sur ce point, me fera justice.

Ilz parlent aussi de ma fuytte, et je preuveray que je me partiz avec licence de mon supérieur, rapellé de la maison là où premièrement j'avois prins l'habit : de quoy ilz me cuident aussi attacher. Et que quant bien il n'eust esté nouvelle de ceste porsuytte qui fut lors contre les héréticques, si m'est-il force partir de Paris en ce temps là, comme ordinairement font ceux qui sont estudians en la Faculté de théologie, religieux mendians, lesquelz vont prescher les quaresmes et advans çà et là, pour des aulmonnes des gens de bien fornir leur estude et pour tousjours s'exercer aux prédications. Estois-je tenu, pour éviter la suspicion de la fuitte, laisser mes affaires et surattendre trois moys entiers qui entrevindrent entre mondict département de Paris et l'ajournement où ilz dient que je suis comprins? Et puisqu'ilz mettent en avant cedict adjournement, il est bon que l'on entende que peu après que tous les adjournez furent contimenez, ilz furent tous rappellez et restituez en leurs honneurs et offices selon la qualité d'ung chascung, sans que jamaix, pour le faict, l'on ayt addommagé d'un seul cheveux de teste pas ung de tous eux : tellement, Messieurs, que qui vouldra ballanser le poix de cest adjournement avec les attestations de ma vie et doctrine, l'on treuvera qu'il y a beaucoup plus de raison en ceux qui m'ont recully et aymé qu'en ceux qui, non pas par zèle de Dieu, comme ilz dient, ains par furieuse passion, me travaillent et débauschent le louable cours et progrèz de mon ministère, qui a esté tel, puis-je bien dire, qui mérittroit aultre traictement que celluy que mes adversaires me procurent.

Mais, dira quelqu'ung, l'on objecte, oultre ce que dessuz, le crime d'apostasie. Si je demande pourquoy? Pource, diront-ilz, que j'ay longtemps porté l'habit de religion. Comme si indifféremment tous ceux qui ont cela faict fussent répréhensibles d'apostasie ! Et combien en treuve-l'on qui sont en habit sécu-

lier, qui vivent avec les laïcz sans reprouche, qui toutefoys ont esté nourriz aultrefoys soubz la discipline monasticque, portans l'habit comme les aultres, lesquelz pour ce ne sont poinct porsuyviz par les supérieurs de l'ordre dont ilz ont esté, mais demeurent en paix : la présumption faict pour eux qu'ilz sont deuement exemptez et absoutz. Que si l'on vouloit dire que tous fussent apostaz, sans sçavoir la façon de l'entrée et de l'yssue, seroit-ce pas témérité d'ainsi l'affermer?

Donc, mes adversaires, qui ne peuvent sçavoir comme il vad de cecy, certainement se monstrent légiers d'ainsi me blasmer, sans sçavoir à la vérité si je suis ou non suffisamment quicte de l'estat qu'ay aultrefoys suyvy. Mais, affin que le but soit manifeste, j'ay exposé au Sainct Père la façon comme je y suis entré et yssu : il a commis juge pour cognoistre du faict, avec commission, treuvant véritable mon proposé, qu'il me déclairast quicte et libre de ladicte religion. J'ay preuvé mon intention, estans présens ceux à qui il référoit, et sur cela déclairé absoutz avec cognoisçance de cause. Que veuillent donc alléguer mes ennemys? Est-il à croyre que l'on m'eust souffert si longtemps vivre au lieu où j'avoys prins cest habit, si d'avanture la raison n'y eust esté? La conjecture faict contre ceux qui changent en telle sorte, quant ilz ont tellement vescu que l'on n'a peu comporter leurs vices, ou bien qui ont voulu chercher nouvelle façon et condition pour vivre plus licentieusement, pour estre plus libres et abbandonnez. De telles gens peult-l'on conjecturer qu'il y aie quelque faulte. Mais, Dieu grâce, je ne seray reprins ny de l'ung des costelz ny de l'autre, car, en premier lieu, j'ay tellement vescu en cest ordre, que tous ceux qui ont eu de moy congnoisçance m'ayment et honorent encore à présent; et ne peult-l'on dire, considérée ma manière de vivre et de converser, que j'ay cherché ceste liberté pour estre plus dissolu, mais au contraire l'on treuvera que ma vie est autant ou plus retirée qu'elle seroit si bien j'estois demeuré en la première façon de vivre en laquelle contre vouloir j'ay esté mis.

Et, pour dire la verité, Messieurs, je ne pense faire deshonneur ny a l'estat de religion en démonstrant la nourriture que je y ay prins, ny a l'estat sacerdotal pour avoir esté en mon jeune eage ainsi institué : beaucop moingz que si j'avois em-

ployé ma jeunesse en chose totallement oiseuse et dont l'Eglise n'eust sçeu recepvoir aulcung fruict. Et quant est de ma dispense ou déclaratoire, il doibt suffire à quicunque ne m'est ny ne me doibt estre suppérieur que la vérisimilitude faict pour moy, et que je ne suis tenu en faire démonstration sinon quant, où et à qui il appartient. Vray est que ledict Perrot aultrefoys s'est venté qui la sçauroit bien impugner, comme se confiant, quoy qu'il en soit, povoir faire du blanc le noir et du noir le blanc, en démonstrant povoir faire apparoir le vray faux et le faux véritable, qui est certainement et arrogammant mal dict à luy, tant pource qu'il estoit lors juge de province, qui ne doibt jà se porvanter de telle subtilité fraudulente, comme aussi pource qu'il n'est pas des plus fins orateurs du munde : tesmoing ses escriz ordinaires là où il y a plus d'incongruitez que de couleurs de rhétoricque.

Articles concernant François Richardot dans le grand *Factum* par lui rédigé pour François Bonvalot.

(*Papiers Granvelle,* à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. XXXV, fol. 415 *verso*-421 *recto.*)

(Art.) IIIIxxI. — Ledict sieur administrateur, par ce qu'il a mys en avant de révérend évesque de Nicopoli, messire François Richardot, docteur en saincte théologie, n'a pas entendu couvrir le péché dudict sieur Richardot, comme mect le soixante-seizième article, mais déclarer les évidentes bonnes qualitez d'icelluy, bien congnues et attestées par bons tesmoignages, comme il apperra, et bien longuement et asseuréement preschées mesme par aucuns des commis dudict sieur esleu, voyre depuis qu'ilz sont en ceste commission, lesquelx ne se sont peu abstenir de dire par plusieurs et réitérées foys qu'ilz estoient desplaisans de l'ennuyt dudict sieur Richardot, adjoutans qu'ilz cognoissent bien ses qualitez mériter non seullement d'estre suffragant oudict archevesché, mais aultre plus grand honneur; touteffoys puisqu'il s'estoit mys en la nasse et que lesdicts sieurs esleu et de Genève, desquelx il dépendoit, estoient mal contents de luy, qu'il leur estoit force servir leurs maistres contre ledict sieur Richardot, voyre à leur grand regret, comme

ilz sçavent en leur conscience; lequel sieur Richardot, comm'il a déclaré, fera cognoistre avec toute debue humilité et révérence, où et quand il fauldra, Dieu aydant, que ledict sieur esleu n'a eu raison d'ainsy acerbement l'injurier, et que, entre aultres choses, il est plus que manifeste quel a esté le désir des ennemys dudict sieur Richardot à l'injurier comme que ce fust, sans apparence de vérité, quand, soubz le nom dudict sieur esleu, ilz mettent, par ladicte requeste, ledict sieur Richardot avoir esté exécuté en effigie, qu'est une mensonge à bonne suppourtation, voyre tant claire qu'il n'est possible ausdictz ennemys y donner quelque virisimilitude : en quoy ilz monstrent bien à quelle impudence leur passion les conduict d'avoir osé affermer à Sadicte Majesté et depuis confermer à ce Souverain Conseil une telle contumélie, et dont ce Souverain Conseil peut faire conjecture que le reste des griefves impositions faictes audict sieur Richardot procède de mesme estomach. Et quant audict sieur administrateur, il veult bien dire que ce qu'il a escript dudict sieur Richardot n'est point déclamation comme d'ung argument feinct, ains est chose véritable et comprobable, tant par ses vertueux faictz, honeste conversation et bonne doctrine, que par le bruyt et estimation de tous les estatz non seullement de la cité de Besançon, mais aussy du conté de Bourgoingne. Et pource qu'en cecy il est question de défendre la vertu contre la calumnie des malveullans, il plaira bien à voz seigneuries entendre quelque chose de la vie et qualitez dudict sieur Richardot, mesmement de ce que continuellement il a démonstré de soy auxdictz lieux depuis dix ou unze ans qu'il est résident audict pays, de quoy il entend où besoing sera faire ample justification.

(Art.) IIIIxxII. — Ledict sieur Richardot, après avoir employé sa jeunesse aux lettres, délibéra, depuis dix ou douze ansença, retourner au pays de Bourgoingne, pour illec passer le reste de ses jours avec ses parentz, amys et allyez, desquelx il y en a plusieurs de bonne condition et qualité honorable, entre aultres le sieur lieutenant d'Amont messire Symon Renard, à présent ambassadeur pour Sa Majesté en Angleterre (1), maistre Estienne

(1) Simon Renard, de Vesoul, le négociateur du mariage de Philippe II

Le Clerc, conseiller de Sadicte Majesté en sa court du Parlement de Dole (1), feu le sieur de Raulcourt, trésorier général du conté de Bourgoingne (2), et d'aultres assez, avec intention d'appliquer le sçavoir que Dieu luy avoit donné en bénéfice de l'Eglise et de la Patrie. Et advint que ledict sieur administrateur, désirant avoir quelque personage de lettres avec lequel il pourroit vasquer à quelque délectable et fructueuse méditation des choses sainctes, le feit requérir d'entrer à son service, et l'a trouvé tel, après l'avoir longuement tamisé et espreuvé, qu'il luy sembla que non seulement luy, mais l'Eglise, dont il fut après administrateur, pourroit recepvoir service convenable, au temps quy court, de son labeur. Et, de faict, sy aux entremises qu'il a eu audict lieu il eust faict ou dict chose répréhensible, ses malveullans auroient couleur de blasmer ledict sieur administrateur de l'avoir recueilly; mais ayant, par l'espace de dix ans et plus, faict audict lieu de Besançon plus que nul aultre de sa qualité pour la conservation de la doctrine ecclésiastique, comme notoirement il conste, lesdictz malveullans monstrent leur tort de blasmer ledict sieur administrateur de ce dont tout ledict pays les doibt louer, et s'ilz avoient intention de luy faire ce reproche, ne debvoient attendre que la longue conversation et doctrine dudict Richardot luy sçeussent servir de bloquier et défense contre leurs contumélies. Et veut dire ledict sieur administrateur que ayant ledict sieur Richardot donné tel tesmoignage de soy comm'il a, le recueil que ledict sieur luy a faict

---

et de la reine Marie d'Angleterre, avait épousé lui-même Jeanne Lulier, d'une famille originaire de Morey et parent de celle des Richardot.— Voyez sur cet homme d'Etat une étude approfondie de M. Tridon, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, ann. 1881.

(1) Etienne Le Clerc, de Besançon, avait fait partie du conseil privé des Pays-Bas avant de devenir, en 1556, conseiller au Parlement de Dole (Dunod, *Comté de Bourgogne*, t. III, p. 645). Il était vraisemblablement aussi parent des Richardot par une alliance avec la famille Lulier.

(2) Nicolas Lulier, seigneur de Raucourt, était frère de la femme de Simon Renard : il avait le double emploi de trésorier de Vesoul et de receveur général au comté de Bourgogne. Il faisait partie, depuis un certain nombre d'années, de la magistrature municipale de Besançon, avec la qualité de cogouverneur, quand il mourut en cette ville le 21 septembre 1552, à 6 heures du matin (*Délibération municipale* du 22 septembre).

doibt tourner non à vitupère, ains à honneur. Et afin que ce Souverain Conseil entende que ledict sieur administrateur n'est pas seul en ceste opinion, il y a environ neufz ans que les sieurs du chapitre de Besançon, voyans la façon que ledict sieur Richardot tenoit en ses prédications et encores en sa conversation, eurent volunté de le mettre de leur compaignye, et pour ce faire luy feyrent bien ceste faveur, que ne se trouvera possible avoir esté faicte à aultre paravant, de supplier Nostre Sainct Père qu'il luy pleust affecter la première prébende vacante en faveur dudict sieur Richardot, et causèrent leur supplication sur ce qu'ilz le cognoissoient bon et continuel propugnateur de l'Eglise et oppugnateur des hérésies. Et comme ilz se sentoient environnez des provinces publiquement infectées d'hérésies, mesme des villes de Basle, Lauzanne, Montbéliard et Genève, ilz pensèrent estre très nécessaire, pour obvier à telz dangiers, retenir ledict sieur Richardot pour continuer ses prédications, comm'il avoit commancé par le commandement dudict sieur administrateur, tellement que Nostre Sainct Père, pour ces mesmes causes, comme il est à croyre, luy a conféré ladicte prébende. Et, que plus est, celluy de tous ses adversaires quy plus hostilement le persécute, qu'est ledict Perrot, fut des premiers à luy donner ce tesmoignage et à promouvoir cestedicte supplication. Et tant s'en fault, Messieurs, que lesdictz sieurs administrateur et de chapitre ayent eu cause de soy repentir d'avoir faict ceste faveur audict sieur Richardot, que dernièrement, comme l'estat de suffragant audit lieu vint à vacquer, ayans opinion pour les causes susdictes que ledict Richardot seroit plus à propoz pour la desserte dudit estat que d'aultres que l'on disoit ambir ceste charge, ilz ont bien voulu et de faict ont supplié ledict Sainct Père luy donner tiltre épiscopal et le commectre à l'exercice dudict suffraganeat. Et d'autant plus ont esté meuz lesdictz sieurs administrateur et de chapitre, que par ledict espace de temps, à quantesfoys en ladicte cité de Besançon l'on a dressé processions générales, qu'a esté bien souvent, pour la tranquillité de la chrestienté et pour le bon succès et progrès des louables entreprinses de Sa Majesté, ledict sieur Richardot a esté quasy tousjours entremys pour faire le sermon général là où le peuple est accouru avec

fréquence, a assisté avec attention et s'en est retourné avec grande édification. Et a tousjours esté son but de promouvoir la gloire de Dieu, l'obéissance de l'Eglise et l'édification publicque.

(Art.) IIIIxxIII. — Outre ce, quelquesfoys est-il advenu que aulcuns jeusnes prédicateurs, tant par le diocèse que en ladicte cité, ont semé quelques propositions scandaleuses et paradoxes des protestans, lesquelles, comme plantes pernicieuses, ledict sieur Richardot a incontinent extirpé par prédications contraires, voyre en présence de ceulx quy avoient semé lesdictes propositions, avec conviction de leurs erreurs et amendementz, suyvant le commandement sur ce donné audict sieur Richardot par ledict sieur administrateur, à quantesfoys il en a esté adverty.

(Art.) IIIIxxIIII. — Et, que plus est, quand l'on eust descouvert les secretz conventicules que se faisoient par aulcuns mal sentans de la foy en ladicte cité de Besançon, ledict sieur Richardot commancea faire des concions au peuple, expressément pour mynner et confuter toutes les faulses assertions des hérétiques, ce qu'il n'a pas peu achever à cause du travail que sesdictz adversaires injustement luy ont suscité.

(Art.) IIIIxxV. — Davantage, quand Sadicte Majesté feit mettre en lumière le livre vulgairement nommé *Intérim*, pour remettre sus la doctrine ecclésiastique, mesmement en la Germanie, ledict sieur Richardot seul print la peine mettre ledict *Intérim* en langue vulgaire, pour faciliter les curez, quy freschement estoient retournez en leurs églises du conté de Montbéliard, paravant infectez des hérésies des protestans, à le bien enseigner et exposer à leurs peuples : ce que ledict sieur Richardot feit par commission dudict sieur administrateur et du conseil archiépiscopal où estoit ledict Perrot, quy fut bien content que ceste peine qu'il debvoit prendre comme vicaire général fust sur ledict sieur Richardot : ce qu'il ne debvoit pas faire sy, comm'il dict, le sieur d'Andelot l'avoit paravant sy mal informé de sa vie et religion.

(Art.) IIIIxxVI. — Et depuis, quand Sadicte Majesté, avec le Saint Siège apostolique, feit publier la générale réhabilitation pour tous ceulx de la Germanie quy se vouldroient retirer soubz l'obéissance de l'Eglise, ledict sieur Richardot fut éleu par le-

dict conseil archiépiscopal, où assistoit ledict Perrot, pour aller audict Montbéliard parler au prince du lieu, quy lors estoit là, et pour publier en chayère tant ledict *Intérim* que ladicte réhabilitation, et pour oppugner la doctrine des prédicantz dudict lieu. Et encores qu'en l'exploit de ceste commission ledict sieur Richardot pouvoit craindre quelque vraisemblable péril, il ne feit toutesfoys difficulté d'aller par devers ledict prince pour effectuer une euvre de tel mérite, ce que le plus hardy des adversaires dudict sieur Richardot eust mal voulentiers entreprins.

(Art.) IIIIxxVII. — Aussy a ledict sieur Richardot commancé les premières lectures théologales au collège fondé audict Besançon par feu de bonne mémoire le seigneur de Grantvelle, selon qu'il luy pleut de choisir à telle charge, laquelle il a continué dèz sept ans, jusques à son partement de Besançon pour venir en ce lieu : ce qu'il feroit encores et aultres bonnes euvres en bénéfice de la religion chrestienne, sy lesdictz adversaires n'y eussent mys empeschement. En l'exercice desquelles lectures jamais les auditeurs n'ont aperçeu une seulle syllabe de maulvaise doctrine, mais au contraire ilz ont cogneu, selon les occurrences, que ledict sieur Richardot a tousjours débattu pour illustrer la doctrine ecclésiastique et exterminer les opinions des hérétiques, comme se trouvera véritable par le rapport de beaucoup de sçavans personages, voyre docteurs en toutes facultez, et mesmement en théologie, qui ont esté ses auditeurs.

(Art.) IIIIxxVIII. — Aussy a ledict sieur Richardot monstré ung continuel zèle à l'accroissance du service de Dieu et de l'Eglise, une intégrité et syncérité à l'examen de ceulx quy venoient pour estre promeuz aux ordres, selon qu'il en a esté requis tant dudict sieur administrateur que dudict Perrot pour le soulager de sa charge de vicaire général. Et s'est aussy maintenu avec conversation louable, soit en ses euvres, en son parler, en ses communications et négociations, et signamment a monstré le zèle qu'il a, par deux méditations composées par luy pour les gens d'Eglise, pour lire et prier avant et après la célébration de la messe. Toutes lesquelles choses, notoirement cogneues de tous, luy ont acquis une telle réputation envers tous

les estats dudict pays, que s'il s'est trouvé en quelque ville dudict conté de Bourgoingne et que le temps l'áyt donné, il a esté requis de faire quelques concions publiques : quoy l'on a eu non seullement contentement, mais aussy en a l'on repourté le fruict tel qu'il convient.

(Art.) IIIIxxIX. — Et n'a pas esté ledict sieur Richardot aggréable pour son sçavoir seullement audict pays de Bourgoingne, mais aussy luy a bien faict cest honneur La Majesté de la Royne douairière de Hongrie (1) de l'aouyr et faire prescher devant elle, dont elle a eu satisfaction et contentement.

(Art.) IIIIxxX. — Pour toutes ces choses sy longuement continuées, ledict sieur administrateur pense avoir plus de cause et raison d'aymer et louer ledict Richardot et de chercher sa promotion plus tost que ses adversaires de le blasmer : lesquelx s'ilz pouvoient faire quictes de la passion qu'ilz ont conçeue contre luy, luy en diroient conformément à ce qu'en dict ledict sieur administrateur et selon qu'ilz ont tousjours dict, synon depuis qu'ilz ont entreprins ceste poursuyte, les ungs par une haynne implacable, les aultres par sollicitations et ambitions, les aultres pour avoir voulu en ceste practique desplaire à eulxmesmes, comme ilz dient, pour complaire à la voulenté d'aultruy.

(Art.) IIIIxxXI. — Et pource que, par ledict article soixante et seziesme et par le suyvant qu'est le soixante dix-septiesme, l'on mect que ledict sieur de Genève n'a souvenance d'avoir donné si honorable tesmoignage dudict sieur Richardot que le dict ledict sieur administrateur, il respond qu'il ne pense pas que ledict sieur de Genève veulle advouher ce mot, aultrement il se monstreroit moult oublieux ; car quand il fut question d'envoyer au nom de l'archevesché quelque bon et sçavant personnage à Trente, lorsque le concile y fut continué, ledict sieur de Genève escripvit audict sieur administrateur, par deux lettres missives, qu'il lui sembloit qu'au pays de Bourgoingne ne se sçauroit trouver personage plus suffisant pour ce faict du con-

(1) Marie d'Autriche, veuve de Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, fut gouvernante des Pays-Bas, par délégation de l'empereur Charles-Quint, son frère, entre les années 1531 et 1556.

cile que ledict sieur Richardot, homme de telle érudition que le faict le requiert : lequel tesmoignage est tellement qualifié que l'on feroit tort à ung tel personage qu'est ledict sieur de Genève de dire qu'il eust parlé tel langage d'homme qu'il ne cogneust bien estre tel, ny aussy en eust depuis quatre ou cinq mois ença escript dudict sieur Richardot au sieur Gouverneur de Bourgoingne (1) ce qu'il a, s'il eust eu opinion contraire, mesmement aussy qu'il a faict dire audict sieur Richardot, par le feu docteur Varondel et Anthoine Bretenois, quy est icy poursuyvant avec ledict Perrot, qu'il estoit bien d'advis qu'il acceptà ledict estat de suffragant, mais qu'il ne se myst poinct en l'exercice que lesdictz différentz d'entre lesdictz sieurs éleu et administrateur ne fussent vuidez, ce qu'il avoit délibéré faire, et aussy l'ont confessé lesdictz Varondel et Bretenois audict sieur Richardot depuis qu'ilz sont en ceste court. Il ne fault dire que telles parolles et escriptz procèdent seullement d'une opinion qu'on a de tous ordinairement qu'ung chascun soit homme de bien, mais d'une certaine persuasion conçeue par tous bons argumentz. Et soit cecy pour response ausdictz articles soixante et sèze et soixante dix-septiesme.

(Art.) IIIIxxXII. — Quant au contenu de l'article soixante dix-huitiesme, il y a plus de raison que ledict sieur administrateur persiste à bien vouloir et faire l'accoustumée assistance audict Richardot, ayant cogneu en luy ce que dessus, que de le rejecter pour les calumnies de ses ennemys, desquelx les advertissementz sont à bonne raison suspectz comme procédant d'une affection transpourtée. Et quand bien aultresfoys ledict sieur Richardot seroit tumbé en quelque faulte du temps de son jeusne eage, ce que ledict administrateur ne sçait ny ne croyt, estant tel qu'il est de sy longtemps, l'on peult bien cognoistre que comme le travail que luy donnent ses ennemys provient d'envie, ainsy l'assistence que l'on luy faict est fondée en la défense de la vertu à qui les censures ne touchent point comme ceulx quy

(1) Le gouverneur du Comté de Bourgogne, ou Franche-Comté, était, depuis 1560, François de Vergy, qui résidait habituellement dans son château de Champlitte (André du Chesne, *Histoire de la maison de Vergy*, pp. 343-353).

sont fauteurs des hérétiques, donnans ayde et moyen de progrès à leurs erreurs, mais non pas ceulx quy sont promoteurs de la vertu en assistant les bons et les gens de bien. Et sy Perrot n'a aultre raison pour faire déboutter ledict sieur administrateur de son administration que l'assistence qu'il faict audict sieur Richardot, qu'il tient pour le moings aussy bon catholique que ledict Perrot, il n'est pas tant asseuré de l'en déjecter comme il se vente. Aussy est bien évident le mensonge dont usent icy lesdictz fabricateurs, en ce qu'ilz dient que ceulx quy ont éleu ledict sieur Richardot à la dignité de la prévostey de Champlite, où continuellement réside ledict sieur Gouverneur de Bourgoingne, l'on faict inadvertemment et sans cognoistre ledict sieur Richardot, attendu que c'est le lieu de Bonrgoingne où ledict sieur Richardot, deiz son premier eage, a le plus vescu, au sçeu non seullement dudict sieur Gouverneur, ains de tous universellement, mesme du chapitre dudict lieu quy l'a éleu. Et quand ilz dient que l'on a exibé des accusations contre ledict Richardot au très revérend seigneur Nunce, il est bon que l'on sçache le peu de craincte qu'ilz ont d'estre descouvertz en leurs mensonges, car sy ledict sieur Richardot a esté accusé audict seigneur Nunce, eulx sont les accusateurs. Et est certain qu'ilz ont déclaré non se vouloir inscripre comme telz, ny subir à faulte de preuve la peine de tallion : que monstre bien manifestement la contradiction qu'est en leurs captieuses entreprinses. Et sy bien ilz s'estoient présentez accusateurs, sy ne fauldroit-il pourtant les croyre sans preuve claire et tant suffisante que le cas le requiert : tellement, Messieurs, que contre ledict sieur Richardot, ledict seigneur Nunce n'a reçeu accusation ny accusateur. Bien est-il vray qu'ilz se sont faictz délateurs pour empescher la consécration dudict sieur Richardot, laquelle ilz ont retardée parce qu'ilz se jactoient audict seigneur Nunce de trouver tesmoins en ceste court pour preuver leur intention contre ledict sieur Richardot, ce que jamais ilz ne peurent faire.

(Art.) IIIIxxXIII. — Et quant est de ce que lesdictz ministres entendent rendre ledict sieur Richardot incapable de tenir dignitez, l'on sçait bien qu'elle est la disposition de droit quant à ce poinct, duquel le sieur Richardot se confie avec le tesmoignage de sa conscience.

(Art.) IIIIxxXIIII. — Et quant est des actions dudict sieur Richardot au lieu de Ferrare (1), ses adversaires ne justifieront qu'elles soient esté aultres que bonnes et vertueuses, et que ledict sieur Richardot ait vescu là aultrement qu'en bon et catholique chrestien.

(Art.) IIIIxxXV. — Et pource que ledict sieur éleu dict avoir craincte de la perditíon des âmes si elles sont conduictes par ung tel personage qu'est ledict sieur Richardot, les attestations de sa vie et doctrine et bons tesmoignages de tous les estatz de Besançon, dudict chapitre, des sieurs gouverneurs et des monastères et églises tollissent amplement ceste suspition et craincte, qu'en effect n'est pas telle audict sieur éleu que dient lesdictz compilateurs. Et y auroit apparence, sy en la vie et doctrine dudict Richardot s'estoit trouvé quelque chose répréhensible : que non, mais le contraire, comme feront foy lesdictes attestations. Tellement que comme l'Eglise n'a pas rebouté sainct Augustin, ains l'a appellé à la dignité épiscopale, non obstant qu'il avoit suby longtemps les erreurs des Manichians, ny aussy sainct Hypolite pour avoir esté novatian, ny Eusebius pour avoir esté arrien, ny n'a répudié la doctrine de Ticonius pour avoir esté donatiste : aussy doibt l'on plustost regarder à l'utilité apparente que l'on peult espérer par la longue vie et conversation dudict sieur Richardot, jà de sy long temps appreuvé, que non pas au temps de sa jeunesse, quand bien il y auroit eu quelque chose à redire, ce que toutesfoys ledict sieur administrateur ne sçait ny croyt. Et semble bien que lesdictz compilateurs preignent grande asseurance sur leur présumption quand ilz dient ledict Richardot n'estre suffisamment dispensé, puisqu'ilz n'ont jamais veu la teneur de ses dispenses, desquelles les justifications feront foy quand et où elles se debvront exhiber.

(Art.) IIIIxxXVI. — Et pource qu'en ceste tant griefve délation, il est certain que lesdictz compilateurs dient aultrement qu'ilz ne sentent, comme ne l'ont peu nyer aulcuns d'eulx,

---

(1) On trouvera plus loin des documents qui réduisent à ses véritables et petites proportions l'incident de Ferrare, démesurément grossi par les ennemis de François Richardot.

ainsy veulent-ilz faire croyre que ledict sieur Richardot, par ses prédications, ait dissimulé et presché aultrement qu'il ne sentoit : de quoy ilz pourroient avoir doubte s'il se fust abstenu d'oppugner les hérétiques, tant en ses sermons comme lectures, et qu'il n'eust en toutes occurrences déclaré son zèle; mais comme il n'a rien laissé derrière de ce qu'il a pensé servir à la manutention de la doctrine ecclésiastique, quelle probabilité pourroient donner ses adversaires pour faire croyre une telle non seullement vaine, mais calumnieuse présumption? Toutesfoys ilz allèguent que ledict sieur Richardot a eu fréquente hantise avec aulcuns quy se sont retirez de Besançon pour la craincte qu'ilz avoient d'estre enquis d'hérésie. A quoy l'on respond, comme ledict Richardot maintiendra, qu'il n'a jamais cogneu, ny de nom ny de face, qu'il sçache et encore de présent ne sçait, quelx ilz sont : tellement que s'il les voyoit, il ne sçait s'il en pourroit recognoistre pas ung seul; et jamais ne s'est trouvé en compaignye où pas ung d'eulx fust, pour dire qu'il le cogneust de nom ny aultrement. Et pource que lesdictz adversaires dudict sieur Richardot ont donné quelque déclaration de ce poinct, disans qu'il a eu fréquente conversation à ung maistre d'eschole quy estoit audict Besançon, quy se retira avec lesdictz fugitifz (1), ledict sieur Richardot a affermé et asseuré audict sieur administrateur que jamais il n'a eu hantise en privé ny en compaignye, et n'a parlé, conféré ou conversé avec aulcun maistre d'eschole quy soit venu en quelque suspition ou quy se soit absenté pour ceste matière d'hérésie. Et quant à ce qu'ilz mettent en avant la fréquentation avec ung nommé Guillaume Postellus, l'on respond que ledict sieur Richardot a certifié audict sieur administrateur que en sa vie il n'avoit veu ledict Postellus, synon lorsqu'il passa à Besançon, poursuyvant et sollicitant avoir une lecture en humanité ou collège de ladicte cité (2). Quoy voyant, ledict Richardot déclara à aulcuns des-

(1) Le 19 janvier 1554, la municipalité de Besançon avait ouvert une enquête contre un certain nombre d'individus inculpés de chercher à introduire en la cité la « secte luthérienne », parmi lesquels était un « recteur d'escolle » nommé maitre Michel Laurent. Durant l'enquête, les inculpés eurent le temps de quitter la ville et de se réfugier à Berne. (*Délibérations municipales,* 19 janvier-5 mars 1553, vieux style)

(2) Guillaume Postel, le plus universel et le moins équilibré des érudits

dictz sieurs gouverneurs que ledict Postellus, à ce qu'il en pouvoit estimer de prime face et sans l'avoir sondé, ne luy sembloit estre propre pour l'institution de la jeunesse, tant pour ce que son jugement démonstroit estre bien caducque, que pource que l'on ne sçavoit pourquoy il s'estoit party de France. Et quant au livre dont leurdicte déclaration faict mention, ce Souverain Conseil cognoistra facilement que ledict sieur Richardot n'y a part ny quart, et que ses adversaires le vouldroient charger des faultes d'aultruy pour parvenir à l'effect de leur intention.

(Art.) IIIIxxXVII. — Ledict sieur administrateur, au quatre-vingt-ungiesme article de ses responses, a rendu raisons pertinentes par lesquelles il appert sans doubte que la provision de l'estat de suffragant luy appartenoit par le décès de feu révérend sieur messire François Symard (1), tant à raison de l'inobservance de la concorde entrevenue de la part du sieur éleu que parce que ledict estat de suffragant luy estoit réservé par icelle concorde, laquelle se doibt entendre et vérifier au temps que provision s'en debvroit faire, que ne pouvoit estre avant le trespas dudict sieur Symard, pource qu'il n'estoit amovible à la voulenté de quy que ce fust, et à icelle responce se réfère ledict sieur administrateur, la tenant ici pour répétée. Et n'y a appa-

---

de son temps, avait été la dupe d'une visionnaire de Venise, qu'il appelait la mère Jeanne, et il venait de célébrer les hallucinations de cette folle dans un livre intitulé : *Très merveilleuses victoires des femmes,* quand il sollicita des gouverneurs municipaux de Besançon la place de principal du collège de cette ville, dont il aurait voulu relever l'enseignement. La municipalité avait, quelques jours auparavant, rappelé au poste de principal de son collège Jean Dorival, qui avait exercé l'emploi à la satisfaction de tous, entre le 15 octobre 1548 et le 21 mai 1551. Il ne fut donc possible d'offrir à Postel qu'un traitement de 50 écus par an pour faire une leçon chaque jour. Le 31 mai 1563, la municipalité enregistrait son acceptation ; mais il n'y fut donné aucune suite. Il reste un témoignage imprimé de cette démarche de Postel : c'est l'épître dédicatoire de son livre *De originibus* à la municipalité de Besançon (*ad amplissimum Bisuntinæ civitatis senatum*), épître datée de 1563, dans laquelle l'auteur célèbre la fondation scolaire faite par Nicolas Perrenot de Granvelle en faveur de la jeunesse de Besançon.

(1) Evêque de Nicopolis, mort le 9 septembre 1554 (A. Castan, *Evêques auxiliaires,* art. xxi, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs,* 1876, p. 472).

rence quelconque de vouloir interpréter ladicte concorde à ce que ledict estat fust par icelle réservé audict sieur administrateur pour celle foys seullement en faveur dudict sieur Symard, attendu que ny ledict sieur administrateur ny ledict sieur Symard pouvoient avoir profit ou avantage d'icelle réserve ainsy entendue, considéré que, comme qu'il advînt, il failloit nécessairement que ledit sieur Symard fust continué audict estat, sans en estre obligé audict sieur administrateur, lequel aussy n'en pouvoit pour la mesme raison gratifier audict sieur Symard : de manière que la cavillation des répliques est manifeste, et par icelle ne peult estre contredicte la provision du suffraganéat faicte par ledict sieur administrateur en la personne dudict sieur Richardot. Et quant à l'estat vacqué par le trespas de feu messire Jehan Huot, ledict sieur administrateur respond et maintient qu'il n'en a pourveu par commission ou aultrement, ains l'a laissé exercer par les lieutenans qui y estoient du temps dudict Huot, espérant que ledict office pourroit ayder à moyenner l'appoinctement des principales difficultez. Et quand il y eust aultrement pourveu, il eust faict ce que de raison luy appartenoit et sanz abuz, comme abusivement l'on le propose par le quatre-vingtiesme desdictes répliques, auquel est respondu par ce que dessus.

(Art.) IIIIxxXVIII. — La suspition d'apostasie, que mettent lesdictz compilateurs en l'article quatre-vingt-ungiesme contre ledict Richardot, se trouveroit suffisamment purgées par les causes susdictes et alléguées aux responses dudict administrateur : moings est-il vray que jamais il fust convaincu à Paris d'hérésie, car oncques il ne fut appréhendé ; et entend bien maintenir qu'il a vescu de sorte au lieu de Ferrare, que jamais il n'y a esté reprins de quy ne de quoy que ce soit. Et quant est de la conférence ou préférence dudict Richardot audict Lullus, ledict Richardot est bien tant modeste qu'il ne veult ny se conférer ny soy préférer audict Lullus ; mais aussy est-ce bien la raison que ledict Lullus de son coustel garde ceste mesme modestie ? Et quand ledict Richardot eust pensé que la volunté absolue desdictz sieurs éleu et de Genève eust esté que ledict estat demeurast audict Lullus, il se fust excusé de l'accepter, tant pour l'amytié qu'il a tousjours pourté audict Lullus, que

pour le désir que tousjours il a eu de soy maintenir en la bonne grâce desdictz sieurs éleu et de Genève, de laquelle s'il est déchеu, c'est à son regret et sans sa faulte. Mais, laissant l'opinion que lesdictz Richardot et Lullus doibvent avoir l'ung de l'aultre, cela veult bien dire ledict sieur administrateur qu'il se rapportera voulentiers à tous les gens de bien dudict pays quy ont cognoissance de tous deux, mesmes aux sieurs de la Court et aultres bons personages quy ne seront point de la partie, lequel des deux semble plus à propoz pour telle charge, afin que l'on ne pense que ledict sieur administrateur ait en cecy regardé plus à l'avancement dudict sieur Richardot qu'au bien et à l'utilité du diocèse. Et n'est pas vray, à bonne suppourtation, que ledit Lullus ait eu la lecture théologale à Dole sans l'avoir poursuivy, car ledict sieur administrateur, qui la luy donna, a bonne souvenance de l'ardente affection qu'il y avoit : laquelle affection s'il eust gardé à faire son debvoir comme à pourchasser ladicte lecture, certainement il en auroit plus de soing qu'il n'a, estant aulcunesfoys un demy-an entier sans lire ; en quoy il faict tort à Sadicte Majesté, audict pays et à ladicte Université, veu qu'il prent les gaiges de ladicte lecture et ne la faict pas. Par quoy l'on peult faire argument de la conscience ! Et puisqu'ilz mettent en avant son parler et langaige françois, c'est bien chose certaine qu'il ne s'en sçauroit ayder pour prescher et instruyre le peuple, pas qu'il fust bien entendu. Et n'a pas ce seul deffault extérieur, qu'est toutesfois grand, ains, sans reproche soit dict, il a la veue tant débile qu'il fault qu'il s'ayde de lunettes, voyre par les rues, pour cognoistre et veoir les passans, qu'est imperfection trop dangéreuse pour ung tel estat, joinct qu'il n'a nulle expérience des cérémonyes ecclésiastiques, pour ne s'estre jamais ingéré au service de l'Eglise, comme l'on dict : que sont toutes choses grandement considérables. Et sy ledit sieur Richardot a ce don de Dieu de bien parler et sçavoir expliquer ses conceptions au profit des auditeurs, sy n'en est-il pas si glorieux que dient lesdictz adversaires, ny aussy pour ceste seulle cause, mais pour beaucoup d'aultres bonnes qualitez, il est aymé dudict sieur administrateur, duquel et dudict sieur Richardot ledict sieur éleu faict ung jugement bien ligier et selon son sçavoir, disant que le parler affilé est la meilleure

partie que soit en eulx. A quoy respond ledict sieur administrateur que ledict sieur éleu est bien jeusne pour faire ung tel jugement, que conviendroit à homme mieulx enseigné et plus expérimenté qu'il n'est. Et veult bien ledict sieur administrateur que, par cedict jugement ainsy hardiment prononcé, ledict Lullus, son précepteur, repourte la louange qu'il doibt de l'avoir ainsy institué.

(Art.) IIIIxxXIX.— Et quant à l'article quatre-vingt-deuxiesme, sy ledict administrateur eust cogneu en frère Guillaume Forbiti (1), que l'on dict évesque d'Alexie, les conditions de catholique et religieux propugnateur de nostre saincte foy, comm'il a audict sieur Richardot, aussytost les luy eust-il attribué, car il honore la vertu en quy qu'elle soit. Sy est-ce qu'il n'a point diviné ce qu'il a mys en ses responses, ains est procédé selon le rapport qu'il en a eu de personage légal et de bien bonne qualité et quy est tenu des meilleurs catholiques de la contrée. Et doibt suffire audict sieur éleu qu'il n'a pas esté affermé par ledict sieur administrateur absolutement, ains comme par advertissement. Et veult bien dire que quand bien il se représenteroit pour monstrer quel personage il est à comparaison dudict sieur Richardot, lequel n'a pas mérité le feug, comme trop aigrement lesdicts compilateurs le couchent, s'il se trouvoit ressembler ledict Richardot, il n'en vauldroit de rien pis : lequel Richardot s'est trouvé avec réputation bonne en compaignye d'aussy grands personages qu'est ledict Forbiti et aussy sça-

(1) Guillaume de Fourbi, originaire du diocèse de Maurienne en Savoie, entra dans l'ordre des Carmes de l'ancienne observance et obtint le grade de docteur en théologie. L'évêque de Belley, Antoine de la Chambre, le demanda pour son auxiliaire ou suffragant, et obtint pour lui de la cour de Rome, le 8 novembre 1535, la qualité d'évêque d'Alessio, en Albanie, avec dispense des obligations monastiques. Engagé pour remplir à Besançon le même emploi, par l'évêque de Genève, tuteur de Claude de la Baume, la sommation faite en vue de son installation, le 28 septembre 1554, demeura sans effet. Il mourut vers le moment où Claude de la Baume, devenu administrateur effectif du diocèse de Besançon, allait pouvoir l'instituer suffragant. Son titre épiscopal fut donné, par bulles du 23 mars 1558, à Nicolas Guérin qui lui succéda dans la confiance de Claude de la Baume (Recueil A., fol. 239; Daniel a V. M., *Speculum Carmelitanum,* t. II, p. 925; Cosm. de Villiers, *Biblioth. Carmelit.,* t. I, col. 598).

vans, lesquelx ne l'estimoient pas toutesfoys estre entre eulx *ut anser inter olores* (1). Et s'asseure bien ledict Richardot, comme ayant aultrefoys bonne cognoissance et ancienne amytié avec ledict sieur Forbiti, qu'il seroit bien si modeste, quand l'on viendroit à faire comparaison de l'ung et de l'autre, de non soy préférer audict Richardot ny en sçavoir ny en aultre qualité.

VI. — La mésaventure de François Richardot à la cour de Ferrare, en 1545, et les témoignages rendus à ce sujet, en 1555.

Supplique de François Richardot pour sortir de la forteresse de Rubiera, où le duc de Ferrare, Hercule II d'Este, l'avait fait incarcérer (2).

Illustrissimo et Excellentissimo Domino Duci Ferrariensi, principi ac domino clementissimo.

Excellentiæ V. humilime supplico, Princeps clementissime, uti, pro summa sua benignitate, mei semel misereri, post tam diuturnum tædium carceris, dignetur, et ut consideret omnem humanum errorem, cum quo nulla sit animi malignitas conjuncta,

---

(1) Comme une oie parmi des cygnes.

(2) Les deux suppliques de 1545 avaient été mentionnées par Girolamo Tiraboschi dans la *Biblioteca Modenese* (t. IV, 1783, p. 344), en ces termes qui montrent que le motif de l'incarcération de Richardot lui demeurait inconnu :

« Riccardoto Francesco. Io non so, chi egli fosse, e solo per congettura argomento ch' ei fosse natio di questi Stati, poichè in questo Ducale Archivio Segreto se ne conservan due lettere Latine da lui scritte a' 15 di Marzo e a' 23 di Aprile del 1545 al Duca di Ferrara dalla Fortezza di Rubiera, ove non so per qual motivo era chiuso in carcere, affin di obtenere la sua liberazione ».

Une troisième pièce non datée, mais bien évidemment de 1545, nous a donné, par la plume de Richardot lui-même, l'indication du motif qui l'avait fait incarcérer et le texte de l'aveu par lequel il avait obtenu sa délivrance. Les trois pièces de 1545 et trois autres, de dix ans postérieures, ayant pour objet de rectifier les interprétations fausses émises au sujet de la mésaventure de Richardot, font partie de l'*Archivio R. di Stato* de Modène (*Cancellaria Ducale*. — Letterati). Des copies du tout m'ont été gracieusement délivrées, dans l'intérêt de ce travail, par M. le comte Ippolito Malaguzzi Valeri, directeur dudit *Archivio*, sur la demande qui lui en avait été faite par mes savants collègues le chevalier Antonino Bertolotti et le comte L. F. Valdrighi.

misericordia dignum esse. Deus autem judicet, si quid unquam, in hac omni causa, maligne a me cogitatum est; si quid turpiter dictum factumve in quo Vestram Excellentiam offendi posse judicaverim. Ita mecum agat, reddatque si quid dolo malo, aut animo nequam, tentavi, sin ego officium potius Excellentiæ V. debitum præstare volui quam ullum maleficium designare. Hunc ipsum Deum, quem sumus omnes habituri judicem, obtestor ut apud conscientiam ejusdem Excellentiæ V. causæ meæ patrocinium suscipiat. Nam quod ad hanc rem attinet, judicium Dei, tectus conscientiæ meæ et ejus qui me detulit testimonio, securus accedam. Interea salutem et liberationem meam clementiæ ac fidei Excellentiæ Vestræ supplex commendo. Deus optimus maximus ejusdem Excellentiæ Vestræ dignitatem ac amplitudinem, fortunasque et gloriam, conservet, augeat, stabiliat.

Ex arce Rubieræ, XVI Martii 1545.

Excellentiæ Vestræ
servus abjectissimus ac deditissimus,
Franciscus Richardotus vinctus.

Illustrissimo et Excellentissimo Domino Duci Ferrariæ, principi clementissimo.

Illustrissime et excellentissime Domine Dux et princeps clementissime, Excellentiæ Vestræ humillissime supplico, ut, pro summa ejusdem fide ac clementia, dignetur mihi ignoscere : quòd ad illius misericordiam confugiam. Nam me mea necessitas ut id faciam cogit : cujus testimonium optimum reddere poterit eidem Excellentiæ Vestræ præfectus hujus arcis, cui mea nuditas et penuria perspecta est, quem etiam rogavi ut ad Excellentiam Vestram de ea re scribat. Quare, verbis ac benignitate ejusdem Excellentiæ Vestræ confirmatus, suppliciter, post tam diuturnum carcerem, liberationem meam imploro. Ego quoque hujus beneficii memor, perpetuò incolumitate et incremento Nobilissimæ ac Illustrissimæ Familiæ Vestræ Deum optimum maximum supplex rogabo.

Ex arce Ruberiæ XXIII Aprilis 1545.

Excellentiæ Vestræ
humilissimus servus ac deditissimus,
Franciscus Richardotus vinctus.

Aveu, par François Richardot, de la question indiscrète qui avait motivé son incarcération a Rubiera (1545).

Illustrissimo et Excellentissimo Domino Duci Ferrariensi, principi clementissimo.

Illustrissime et Excellentissime Domine Dux, ego Franciscus Richardotus, presbyter, fateor et affirmo, quod jam Excellentiæ Vestræ affirmavi, me rogasse dominam Pontanam esset ne verum quod Excellentia Vestra, cum egrotaret Illustrissima Domina, meliore videbatur et hilariore esse animo, et quod pejore videbatur cum ipsa Illustrissima Domina convalesceret; et tunc mihi eamdem dominam Pontanam respondisse esse verum.

Traduction française

Illustrissime et Excellentissime Seigneur Duc, je François Richardot, prêtre, reconnais et affirme, ce que j'ai déjà certifié à Votre Excellence, qu'ayant demandé à la dame Pontana s'il était vrai que Votre Excellence semblait être d'humeur plus aimable et plus riante lorsque l'Illustrissime Dame (la Duchesse) était malade, tandis que le contraire arrivait quand cette même Illustrissime Dame revenait en santé, ladite dame Pontana avait répondu que c'était vrai.

Supplique de François Richardot pour obtenir que le duc de Ferrare démente les fausses interprétations émises au sujet de sa détention a Rubiera, et attestation donnée en conséquence par le duc de Ferrare (1555).

Illustrissimo et excellentissimo Signore,

Vostra Excellentia po ricordarse come son stato altra volta per suo commendamento distenuto in Rubbiera, et da poi, con bona licentia et gratia di essa Sua Excellentia, mandato via, essendo stato mandato per questo effetto il signor Francesco di Villa. Nientedimeno alcuni miei adversarii dicono et danno da intendere che dicta Vostra Excellentia mi fece incarcerare per heretico, et che me ne parti senza licentia, et in malissima

reputatione m'era fugito. Per tanto son constretto, per conservar l'honor mio, humilimente supplicar essa Vostra Excellentia far me questa gratia di voler con la verita liberar me di tanta calumnia, et per littere notificar al suo imbaciadore verso la Maesta Cæsarea, et altrove si bisognera, ch' io non ja per le cose de la fede, et manco per esser tenuto da lei per heretico, fui distenuto, et che non senza licentia, come loro dicono, ansi con bona sodisfattione, me son partito, come essa Vostra Excellentia po sappere. Maximamente che per niente non voglio mai palesare la causa. Et io come sin adesso li son stato humilissimo et devotissimo servidor, restaro sempre mai suiscerato et fidelissimo oratore. Pregando di continuo il Summo Iddio conservi essa Vostra Excellentia con tutta la sua Illustrissima et Nobilissima Casa ne la desiderata felicita et prosperita.

Da Bruxella a di 6 di Fevraro 1555.

Di Vostra Excellentia
humillimo servidore et oratore devotissimo,
Francesco Richardoti.

Quil plaise a l'Excellence de Monseigneur le Duc de Ferrara escripre à monseigneur son ambassadeur résident en court de l'Empereur, que ayant esté requis et supplié de la part de messire Francois Richardot, docteur en théologie, de faire declaration qu'elle a esté sa conversation et façon de vivre en Ferrara, quant a la Religion, et des causes pour lesquelles Son Excellence l'a fait demeurer quelque temps a Rubiere, Son Excellence ordonne a son dict ambassadeur certiffier à sa Majesté Imperialle, au réverendissime légat et nunce de notre Sainct Père le Pape, et où besoing sera, que le dict seigneur Richardot n'a jamais presché ny dogmatisé en l'estat de Ferrara chose quelconque contraire à notre saincte Religion, ny a sçeu quil y ayt mal versé et le tien pour bon catholicque et homme de bien.

Et quant à la détention du dict seigneur docteur à Rubiere, ce ne fut pour occasion de la Religion, ains pour affaires particulières concernans Sadicte Excellence, desquieulx Elle desiroit entendre la vérité, et l'ayant congneue a licencié le dict seigneur docteur avec sa bonne grace, inculpable de toutes les dictes choses pour lesquelles il avoit esté arresté au dict Rubiere, ne

saichant cas pourquoy lon le debvroit avoir en maulvaise extime.

Quanto al particolare del dottore Riccardotto, direte a monsignor reverendissimo d'Aras, che noi altre volte lo havemo udito predicare nel tempo che gli stava in corte della Duchessa nostra consorte, et con verita possiamo affirmare non havere mai inteso da lui cosa contra la Fede Catholica, perche non lo harressimo comportato, anzi l'harressimo severamente castigato, come conviene a principe christiano.

Et quanto alla detentione di lui non fu per causa della fide o di heresia, ma per certe altre cose che allhora occorsero, che di presente non accade ragionarne.

VII. — Promulgation par le roi d'Epagne Philippe II, en sa double qualité de souverain de la Franche-Comté et de gardien de Besançon, d'une sentence rendue par Charles-Quint, son père, pour enlever à François Bonvalot l'administration de l'archevêché de Besançon et y préposer l'archevêque titulaire, Claude de la Baume, parvenu à sa vingtième année.

1557. — 10 février (nouveau style).

(Recueil A., fol. 373-375).

Comme le Roy, pour effectuer la sentence rendue par l'Empereur le seizième jour d'apvril mil cinq cens cinquante six, après Pasques, sur le procès instruict, par ordonnance de Sa Majesté Impériale, en son grand Conseil à Malines, par demandes, responces, répliques, dupliques, exhibition de tiltres, enseignementz et contreditz sur iceulx, fournys respectivement d'entre messire Claude de la Baume, archevesque de Besançon, de l'auctorité de son curateur, suppliant par requeste, d'une part, et messire François Bonvalot, abbé et seigneur de Luxeu, administrateur d'icelluy archevesché, d'aultre, ayt faict dresser et délivrer par escript ausdictes parties aulcungs moyens pour parvenir à certaine bonne, amyable et ferme concorde de leurs différendz, sur lesquelx moyens lesdictes parties ont aussi respondu par escript, et mesmement ledict sieur de Luxeu, lequel oires qu'il se tient et répute pour bien déculpé des charges à

luy imposées, s'offrist soy volontairement déporter de ladicte administration soubz certaines conditions; et voyant que par iceulx escriptz icelles parties ne approchoient entièrement à ladicte voye de concorde, aulcungs commis soyent estez depputez pour les ouyr verballement et entendre s'ilz les heussent sçeu induyre ou du moings plus près amener à icelle concorde, dont n'est sorty fruict. A ceste cause, Sadicte Majesté Royalle, comme conte de Bourgoingne et gardien de la cité de Besançon, pour donner ordre aux différendz dessusdictz et obvier aux inconvéniens apparens de soldre à l'occasion dicte, et pour la tranquilité de sondict pays et gardienneté, a ordonné et ordonne de sa puissance absolue et certaine science les articles qui s'ensuyvent :

Premier que ledict sieur de Luxeu, ayant regard à sondict consentement, se déportera dès maintenant de l'exercice de l'administration dudict archevesché de Besançon et de ce qui en deppend, que jusques à oyres il a exercé en vertu des lettres de *placet* de l'Empereur par luy obtenues sur sa bulle de ladicte administration, lesquelles lettres de *placet* Sa Majesté mect à néant à l'effect que dessus, interdisant audict sieur de Luxeu de doiresenavant s'en ayder. Et permect Sa Majesté audict archevesque, qui a attainct son eage de vingt ans, icelle administration exercer, suyvant sa provision apostolique du mois de juing quinze cens quarante trois et lettre de *placet* sur icelle obtenues le second jour d'aost oudict an quarante trois : ordonnant, pour aucunes bonnes considérations audict archevesque de payer audict sieur de Luxeu la somme de quatre mil florins de vingtz solz la pièce, payables à deux termes par égalle pourtion, assavoir la moytié en dedans ung an après la datte de cestes, et l'aultre moytié l'année après révolue, dont ledict archevesque luy sera tenu bailler bonne seurté à son contantement.

En oultre, ordonne Sa Majesté que icelluy sieur de Luxeu demeurera quicte et deschargé de la querelle de imposition impérialle, ensemble des réparations et réfection concernant les édifices et aultres parties des biens appartenans audict archevesché, amplement mentionnez par ledict procès, et demeureront icelles à la seulle charge dudict archevesque. Et comme

cest affaire consiste en faict de bonne police et préservation de la ruyne et désolation du bien de l'Eglise, Sadicte Majesté commande et enjoinct audict archevesque y pourveoir selon l'exigence et en sorte qu'il ne soit besoing par Sa Majesté y estre ordonné plus amplement.

Aussi que toutes provisions tant d'offices, estatz que bénéfices faictes jusques à présent par ledict sieur de Luxeu, en qualité d'administrateur dessusdict, demeureront et sortiront leur plain et entier effect. Et ne pourront les pourveuz estre démis ou déportez sinon pour ledict qui le meritera et à congnoissance de cause. Seront néantmoings iceulx pourveuz d'estat de servir soubz serement tenuz de renouveller leur commission et faire nouveau serement ès mains dudict archevesque ou tel qu'il vouldra à ce députer, et ce non comprins les dignitez, estatz et offices de suffragant, vicaire général, official, régalle et son lieutenant : ausquelx dignitez, estatz et offices sera pourveu par ledict archevesque de personnes ydoines et suffisantes, et dont les qualitez et suffisances ne sont esté en débat par ledict procès.

Oultre ce, sera ledict archevesque tenu de suffisamment acquicter ledict sieur de Luxeu de tout ce que fut madame d'Andelot, sa mère, l'évesque de Genefve, son curateur, de leur vivant, et depuis leur trespas icelluy archevesque ou aultre en son nom, ont reçeu et faict recepvoir des deux tiers du revenu dudict archevesché.

Que le privilège d'imprimer douze cens misselz (1) ouctroyé

(1) Aucune imprimerie n'existant plus en Franche-Comté dans la période moyenne du seizième siècle, et le clergé du pays n'ayant pas de disposition à faire revivre ce moyen de publicité dont aurait bénéficié la propagande protestante, François Bonvalot s'était adressé à une officine parisienne pour la confection d'un nouveau Missel à l'usage du diocèse dont il avait l'administration. Voici la description bibliographique de ce Missel daté de 1551 : Missale secundum usum | insignis Ecclesie Bisuntine | cum preparatoriis orationibus ad missam, | et gratiarum actionibus, nec non omnium | missarum totius anni Alpha- | beto ac repertorio. | Prostat in inclyta Bisuntinorum civitate | apud Richardum Boisseneau bibliopolam. | Cum privilegio Cesaree maiestatis. | Anno domini M.ccccclj. — (*Au revers du titre*) Franciscus Bonvallot, iurium doctor, Abbatiarum | sancti Petri Luxovien. ac diui Vincentii Bisun- | tine diocesis commendatarius perpetuus, ecclesieqz |

par ledict sieur de Luxeu sortira effect pour le temps y expressé ; et, ce pendant, ne s'en pourra ouctroyer aultre au préjudice d'icelluy.

Que aux serviteurs domestiques, présens et futeurs, dudict abbé de Luxeu toutes collations, institutions et aultres provisions deppedans dudict archevesché se dépescheront gratis.

Quant à l'union de la cure de Gy, Sa Majesté remect les parties contendantz avoir droit en vertu d'icelle union, et ledict archevesque soubstenant au contraire, entiers pour parpoursuyr leurs procès sur ce pendans en la court de Parlement à Dole : saufz que ledict sieur de Luxeu sera tenu de donner acte de non préjudice audict archevesque de tel consentement qu'il a baillé à ladicte union, pour lui valoir ce que de raison.

Pareillement demeureront les parties entières en leur droit touchant l'inféodation du bois du Vernoy, et pourront parpoursuyr le procès aussi sur ce pendant audict Parlement à Dole.

Touchant le débat mentionné oudict procès au grand Conseil à raison d'aulcungs essartemens et emprinses que ledict archevesque prétend estre faictes par ledict sieur de Luxeu ès bois de Gy et aussi en ceux de Noroy, pour applicquer au lieu de Saint-Igny, et ledict sieur de Luxeu prétendant en ce avoir usé de son droit, à raison de son doienné de Beaulprel, lesdictes parties demeureront en leurs drois.

Et par moyen des choses dessusdictes, Sa Majesté, de la puissance dont dessus, mect à néant le susdict procès instruict au

---

Bisuntine a sancta sede apostolica ac Cesarea ma- | iestate administrator deputatus, facultatem con*ces*- | sit Missalia prelis committendi Hieronymo lyard | illius secretario, ac Joanni Bourgeois ipsius cu- | bicularío, cura ac solicitudine Richardi Boisse- | neau Bibliopole. — (*Au recto du dernier feuillet*) Absolutum est, dei optimi maximi gratia (in cuius et | honorem maxime cudebatur) hoc Missale sanctum | ad consuetudinem insignis ecclesie Bisuntine, apud | almam Parisiorum Lutetiam in officina chalco- | graphica matrone honestissime Iolande Bonho*m* | me, vidue industrij quo*n*dam et spectabilis viri Tiel- | manni Keruer, sub Unicorni in via ad D. Jacobu*m* : | cura ac solicitudine honesti viri Richardi Boisse- | neau, Bisuntini ciuis, bibliopole, indidem habita*n*- | tis. Anno salutis humane millesimo quingentesi-|mo quinquagesimo primo. — In-fol., 2 col., caract. goth. rouges et noirs, frontispices, vignettes et lettrines en gravure sur bois ; (XVII)-CCXLII-XXXVII-(I) feuillets.

grand Conseil, avec toutes deppendances, interdit ausdictes parties de, à raison des poinctz mentionnez en icelluy procès, plus demander, travailler, inculper ne reprocher l'ung l'aultre, soit à raison des prétendues délations et injures, despens d'icelluy procès ou aultrement, en manière que ce soit; leur ordonnant bien acertes fournir aux poinctz dessusdicts sans contravention quelconque, et pour l'advenir vivre en bonne concorde, amytié et charité par ensemble, à peine d'encourir son indignation.

Faict et conclud par Sadicte Majesté en sa ville de Bruxelles, le dixiesme jour de febvrier l'an mil cinq cens cinquante six.

Soubsigné : PHILIPPE. Et par ordonnance de Sa Majesté : BAVE.

VIII. — Ce que l'on pensait en Franche-Comté et ailleurs du prétendu mariage de la dame de Saint-Remy avec l'archevêque Claude de la Baume.

Le cardinal de Granvelle à Viglius de Zuychem : Besançon, 7 décembre 1565. — *Papiers Granvelle* à la Bibliothèque de Besançon, *Mémoires*, t. XXI, fol. 99 *verso*.

« L'on est à Gray maintenant, traictant sur ce que se fera du concile (1). L'on verra ce que ce sera, et mademoiselle de Sainct-Remy prétend que monsieur de Besançon soit son mary, mais qu'il a voulu qu'il se tînt secret, afin que ses bénéfices ne vacassent, et que l'on prétendoit faire pourveoir de l'archevesché et de l'abbaye de Cherlieu, qu'il tient, le bastard que ladicte

(1) Le Parlement de Franche-Comté, qui siégeait alors à Gray, en raison de la peste sévissant à Dole, se concertait avec François de Vergy, gouverneur de la province, pour décider l'archevêque de Besançon à promulguer les décrets du concile de Trente. Convoqué à Gray pour le 12 novembre, Claude de la Baume s'était excusé sur la nécessité de sa présence en Bresse au sujet des affaires de neveux et de nièces dont il était le tuteur. Il se rendit, le 7 décembre, à une seconde convocation, mais ce fut pour demander le temps de se faire sacrer et de se concerter ensuite avec ses suffragants. Ainsi que nous l'avons dit, les décrets du Concile étaient défavorables à ses intérêts temporels, et il cherchait à en éluder la promulgation.

demoiselle ha du feu roy de France Henry (1), et qu'elle a tesmoins de cecy, ores que domestiques et lettres signées de sa main, mais qu'elles sont générales, l'appelant sa grande amye, disant qu'il ne fauldra jamais à la promesse qu'il luy a faict. L'on m'a cejourd'hui dict ceste nouvelle, ung quy dict l'avoir entendu de ladicte demoiselle. Je ne sçay s'il est vray. Je m'en rapporte à eulx jusques l'on en puisse descouvrir la vérité. Je vous laisseray avec ceste bonne bouche »....

L'avocat fiscal Claude Belin au card. de Granvelle : Vesoul, le 21 mai 1566. — *Ibid.*, t. XXII, fol. 234 *verso*.

« Sur le derrier poinct de vosdictes lettres, qu'estoit du mariaige, duquel il pleut à Vostredicte Seigneurie Illustrissime me conseiller ne m'en mesler, j'ai tousjours suyvi ceste voyse, tellement que la dame, comme elle m'a dict, a esté contraincte à part soy, avec ses missives, par la voye de Dole envoyer à Vostredicte Seigneurie deux coppies signées de deux lectres du seigneur archevesque, lesquelles au paravant elle n'avoit osé monstrer pour craincte d'estre cause de luy faire perdre ses bénéfices. Mais à présent que l'on void tout publiquement son faict estre déploré, ladicte dame entend de vivement faire ses poursuites ; et certes j'ay veu en ses mains lesdictes deux lectres, que sont telles que portent les coppies, et à la comparaison de plusieurs aultres missives qu'elle a dudict seigneur archevesque, facilement se peult veoir que s'est de sa propre main, et que leur mariaige est certain par son escript et aultres faictz contenuz en la requeste, que ladicte dame dict estre du tout véritable et qu'elle preuvera facilement. En quoy je l'ay servir secrètement, après toutefois avoir reçeu vosdictes lectres

(1) « Henry de Saint-Remy, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roy Henry III, est crû fils naturel du roy Henry II et de Nicole de Savigny, damoiselle de Saint-Remy. Le roy Henry III, par ses lettres du 13 février 1577, lui donna 30,000 écus sol, qui furent payez par son exprès commandement à la damoiselle sa mère, dont elle donna quittance le 26 du même mois. Il laissa postérité qui porta pour armes d'argent à une fasse d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or... » (ANSELME, *Hist. généalogique*, t. I, p. 136.) Sa dernière descendante fut Jeanne de Luz, de Saint-Remy, de Valois, comtesse de la Motte, si honteusement célèbre par l'affaire du collier.

dont j'ay pensé seroit bien luy faire entendre comme à Rome se parle de son faict et qu'elle doibt espérer d'y avoir justice. A cest effect, elle m'a donné charge faire tenir sesdictes lectres et requestes cy-joinctes à Vostre Seigneurie Illustrissime et la supplier très humblement luy faire rendre appoinctement de justice, pour par après, quand j'auray responce, luy dépescher messagier exprès où elle sera, affin qu'elle retourne en Bourgongne et envoye exprès à Rome soliciteur ou argent à suffire, et sans y vouloir espargner pour faire les fraiz et diligence et poursuites requises. Par la requeste sont demandez des juges en ce comté de Bourgoingne, à cause que, par les souveraines ordonnances, les subjects dudict comté ne peulvent pas estre tirer hors du pays pour cause ecclésiastique. Combien à ce l'on pourroit déroguer pour ceste fois, à cause que tous juges seigneurs d'église oudict comté sont suspectz et soub l'obbéisance de leur prélat. Jaçoit, en tous advenementz, messieurs les abbez de la Charitey, de Bitaine et de Clairefontaine nous seroient moings suspectz qu'aultres. Et si le Roy permectoit la cause estre démenée à Rome, cellepart se feroit mieulx l'expédition de bonne et brefve justice »…..

L'avocat fiscal Claude Belin au card. de Granvelle : Vesoul, le 7 août 1566. — *Ibid.,* t. XXIII, fol. 61 *verso.*

« Hier j'entendis que ledict maistre doibt ce jourd'huy arriver à Besançon pour poursuyr envers chappitre d'avoir lectres à la Sanctité du Pape pour preuve honorable de ses qualités, et cecy vient du conseil qu'il a à Rome, comme par ami j'ay bien sçeu : de quoy j'ay préadvertir monsieur le doyen par mon filz, aussy de ce que ledict sieur estant à vostre dévotion avoit dict à Dole à mondict filz que quant je iroye par païs je me deusse tenir sur ma garde, mesmes que estant à Gy je n'alasse sans compaignie, car ledict maistre tenoyt pour certain que j'avoye avec mondict beaul-filz dressé les requestes que l'on dict avoir esté contre luy présentées à Sa Sainctité et audict chappitre à la part de ladicte dame, combien je n'ay faict lesdictes requestes ny ne les ay jamais veu : bien ay-je entendu que un advocat de Langres y a mis la main ».

Le cardinal de Granvelle à Claude Belin : Rome, 30 avril 1568 (*Ibid.*, t. XXVI, fol. 121 *verso*).

Icy l'escolier (1) est tousjours le mesme, et l'on procure maintenant de l'appoincter avec mons. de Troye. Le comte de Pondevaulx (2) ha à cest effect tout pouvoir, mais l'escolier ne vouldroit donner que 4000 francs et monsieur de Troye vouldroit avoir 4000 ducats. Je ne sais ce que en fin ilz résouldront : à eulx le débapt. L'on attend le maistre d'hostel Beaujeu avec argent, qui tarde beaulcoup, selon le besoin. Mais il me semble qu'il y a plus à faire à mettre argent ensemble en Bourgongne que le dépendre icy. L'on tient le mariage de la vefve pour faict, que je ne doubte n'est pas ce que luy conviendroit, et ceulx qui le luy ont conseillé n'ont riens faict pour elle ny pour les siens, ny encoires pour nostre pauvre pays.

IX. — Lettres écrites au cardinal de Granvelle et à son frère Thomas Perrenot de Chantonay, en faveur de l'arrangement qui devait faire passer l'archevêché de Besançon à Claude de Bauffremont, évêque de Troyes.

1566 (mai).

Papiers Granvelle, à la Biblioth. de Besançon : *Chantonay*, t. III, fol. 69-71 ; *Mémoires*, t. XXII, fol. 244.

François de Vergy, gouverneur de la Franche-Comté, à Thomas Perrenot, ambassadeur d'Espagne en Cour d'Empire : Autrey, 17 mai 1566.

Monsieur, puis quelque tempsença, mons. de Besançon a pour opinion de se mectre du monde, ayant desjà passé procuration pour résigner en court de Rome l'archevesché dudict Besançon à la faveur de monsieur de Troye, lequel estant personnaige fort ydoine et suffisant à telle dignité, et m'atenant de parantaige et affinité (3), je suis mehu et affectionné de en ce

(1) Claude de la Baume.

(2) Laurent de Gorrevod, gouverneur de la Bresse, qui avait épousé la sœur de Claude de la Baume.

(3) La première femme de François de Vergy, Claudine de Pontailler,

luy ayder et assister de mon pouvoir. Et pour ce qu'il convient avoir la permission de la Majesté de l'Empereur, à cause que ledict Besançon est cité impériale, confiant de vostre amitié et assuré du bon accèz qu'avez envers Icelle, il m'a semblé bon vous en escripre et prier, comme je faiz bien affectueusement, luy donner devers Sadicte Majesté l'adresse et ayde que pouvez : en quoy le rendrez, moy et tous aultres ses parens entenuz à le vous recongnoistre, advenant l'occasion, et tant plus si le succèz, par vostre intervention, se treuve bon. J'en escriptz de mesme à monsieur le cardinal, lequel je m'assure et confie tant de luy qu'il se vouldra voluntiers employer audict affaire. A tant, monsieur, me recommande bien affectueusement à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner en santé heureuse et longue vye. D'Aultrey ce XVII[e] de mai 1566.

Le tout entièrement à vous obéyr,
F. DE VERGY.

A Monsieur
Monsieur de Chantonnay, ambassadeur pour le Roy en court impériale.

Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, à Thomas Perrenot de Chantonnay : Scey-sur-Saône, 18 mai 1566.

Monsieur, pour ce que monsieur de Bezançon ne se voulant faire d'église dedans le temps que luy a esté ordonné tant du concille que de Nostre Sainct Père le Pape, m'a faict cest honneur de me résigner son archevesché entre les mains de Sa Saincteté, et à cest effect a envoyé à Rome pour en poursuyvre l'expédition, estant bien adverty que mes bulles expédiées, je n'en puis prendre la possession sans avoir le *placet* et consentement de l'Empereur, d'aultant que je sçay le moyen que vous avés de me favoriser en si bonne affaire, je n'ay voulu passer oultre sans vous en advertir et vous supplier faire ceste faveur et amitié à mon frère de Clerevault (1) et à moy de nous ayder

---

avait une sœur, Béatrix, qui était devenue la seconde femme de Jean de Bauffremont, frère de l'évêque de Troyes.

(1) Jean de Bauffremont, seigneur de Clairvaux-en-Montagne, frère de l'évêque de Troyes.

à obtenir ledict consentement au plus tost que j'auray envoyé à Rome et auray mes bulles, pour sur icelles supplier l'Empereur de me donner tel consentement que ses prédécesseurs Empereurs ont tousjours donné par cy devant quand la cession dudict archevesché est advenue semblable à celle que ledict sieur de Besançon m'a faicte. J'ay bien sçeu que monsieur de Rie, n'estant contant de ladicte résignation, essaye de m'y donner empeschement par tous moyens que peult penser. Et pour cela n'ay laissé d'envoyer à Rome, espérant bien que Nostre Sainct Père aura esgard aux remontrances que je luy fais, et admettra et expédiera toutes dépesches qui me seront sur ce nécessaires. Et parce qu'en ceste attente je sçay de combien vous me pouvés ayder et favoriser, en tant qu'on me vouldroit donner quelque traverse auprès de l'Empereur, je vous supplie, monsieur, m'y faire office d'amy et croire qu'en aultre endroit où j'auray moyen user de revanche, je vous y feray service et obéiray d'aussi bon cueur que je me recommande bien humblement à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner, Monsieur, longue et heureuse vie. Scey-sur-Sône, XVIII[e] may 1566.

Vostre bien humble et plus affectionné à vous faire service,
CL. DE BAUFFREMONT, E. de Troyes.

Monsieur de Chantonnet, ambassadeur pour le Roy en court de l'Empereur.

Jean de Bauffremont, seigneur de Clairvaux, à Thomas Perrenot de Chantonay : Poligny, 20 mai 1566.

Monsieur, monsieur de Besançon ayant prins délibéracion de suyvir aultre vocation que ecclésiasticque, fait tant de bien et honneur à Monsieur de Troyes, mon frère, que de le vouloir pourveoir de son archevesché, et à cest effect a passé procuration spéciale pour en faire résignation ès mains de Nostre Sainct Père le Pape, devers la Sanctité duquel nous avons à cest effect envoié. Mais pource que, comme nous avons entendu, il convient obtenir *placet* de Sa Magesté Impériale, je vous prie tant affectueusement qu'il m'est possible nous vouloir faire ce plaisir et amitié de procurer et impétrer envers Sadicte Magesté l'ouctroy et concession dudict *placet*, et vous nous obligerez à jamais

de à vous et aux vostres rendre le réciproque en ce que nous vouldrez emploier et commander deppendant de nostre pouvoir. Monsieur de Rye en démonstre quelque marrissement avec vouloir de y donner embuche, combien que, comme sçavez, cela ne deppende de sa volunté, et que luy ou aultre seroit bien empesché de y contredire. Nous en escrivons pareillement à Monsieur le Rme Cardinal vostre frère, à ce que la résignacion soit admise par Sa Saincteté, et selon que entendrons de ce coustel là, nous ferons dépescher les bulles; puis après envoierons homme exprès en la court de Sadicte Magesté Impériale pour, par vostre bon moien et assistance, soliciter la confirmacion et expédicion dudict *placet*. A tant, Monsieur, je me recommande bien humblement à votre bonne grâce, et prie Dieu vous donner longue vie. Dèz Poligny, ce xxe de may 1566.

L'entièrement prest à vous obéir,
J. de Bauffremont.

(P. S.) Monsieur, comme je sçay que vous avez journellement moien de, par les postes, faire tenir pacquetz et lettres à monsieur le Rme Cardinal vostre frère, je vous prie me faire tant de plaisir et amitié que de luy adresser celles que monsieur le gouverneur, monsieur de Troyes et moy luy escrivons pour le fait dessusdict.

A Monsieur de Chantonnay, Ambassadeur du Roy en la court de l'Empereur.

Claude de Ray, l'un des chevaliers d'honneur du Parlement de Dole, au cardinal de Granvelle : Vaudrey, 25 mai 1566.

Monsieur, je tiens que piécea Vostre Illustrissime Seignorie a esté advertie de ce que passoit sur la résignacion de l'archevesché de Besançon en faveur de monsieur de Troye, mon cousin, estans de piécea les procurations envoyées à Rome. Et comme je sçay que Vostre Illustrissime Seignorie désire le bien de ceulx qui attouchent monsieur de Vergy et moy, je me suis assuré que La suppliant, comme je fais bien affectueusement, d'avoir en recommandacion la cause et poursuyte de monsieur de Troye comme favorables et méritans d'estre respectées, le

succès ne pourroit estre aultre que comme nous le désirons et mondict sieur de Troye le mérite : par où Vostre Illustrissime Seignorie accroistra de beaucop l'affection que j'ay de luy rendre humble service où les moyens et occasions se ouffriront. Lesquelx attendant, je finiray cestes par mes très humbles recommandacions à la bonne grâce de Vostre Illustrissime Seignorie, et prie Dieu, Monsieur, qui doint à Vostre Illustrissime Seignorie en santé longue vie. — De Vauldrey, ce xxv^e^ de may 1566.

L'entièrement vostre à vous faire humble service,
CLAUDE DE RAY.

Monsieur l'Ill^me^ et R^me^ Cardinal de Granvelle.

X. — Lettre de l'archevêque élu Claude de la Baume, notifiant au chapitre métropolitain sa résolution de se mettre en règle avec les obligations de son état (7 juin 1566). — Lettre du vicaire général Antoine Lulle témoignant son peu de confiance dans cette résolution (7 juillet 1566).

(*Papiers Granvelle,* à la Bibliothèque de Besançon, *Mémoires,* t. XXII, fol. 265, t. XXIII, fol. 11.)

L'archevêque élu Claude de la Baume au chapitre métropolitain de Besançon.

Messieurs, le grand office d'amitié qu'avez faict sur les impudentes poursuites de la dame de Sainct Remys me donne certain tesmoignage de la bonne et entière volunté qu'avez tousjours asseuré avoir envers moy, dont ne vous sçauroie suffisamment mercier. Je vous prie bien affectueusement la vouloir continuer, et de mon coustel vous y treuverez toute ma vie si ferme correspondance que n'aurez jamais occasion de vous repentir m'avoir porté ceste honeste et syncère amitié, à l'aide de laquelle j'espère bien résister contre les inciviles mensonges de ladicte dame, laquelle je tiens n'estre tombée en ceste démesurée insolence sinon à l'instigation de quelque maling esprit à l'encontre duquel je me tiens si fort (armé de la vérité) que toutes leurs perverses intentions seront rédigées en vent, comme sera aussi la grande esjoissance que aulcungz recepvoient me véant sur le point et en volunté de me désaisir de

mon archevesché : de laquelle volunté je suis, par inspiration divine, aussi loing que j'ay esté prouchain de la mectre en exécution, m'estant résolu de bien tost parachever ce que j'ay desjà commencé de pure volunté, laquelle m'est grandement acreue par les courtoises, aimables et sainctes exhortations que m'en avez faictes par voz lectres, et faict faire verbalement par messieurs le hault doien et de Vaucluse (1), voz confrères, lesquelx j'ay d'austant plus agréablement ouyz qu'ilz me sont particulièrement amyz invétérez, syncères et comme frères. Par lesquelx pourrez beaucop mieulx entendre ma dévote intention et le grand désir que j'ay vous demeurer tout le temps de ma vie vray confrère, et me conduire par vostre conseil et advis, que je ne pourroie par escript. Pour quoy m'en remectant à eulx, n'en feray cestes plus longues, sinon de mes très affectueuses recommandations à voz bonnes grâces, priant Dieu vous donner la sienne en santé et prospérité. — Arbois, le VII[e] de juing 1566.

Vostre bon confrère et amy à vous faire plaisir,
L'Archevesque de Besançon.

A Messieurs de l'insigne Chapitre de Besançon.

Lecte capitulariter, die XII
junii 1566.

Le vicaire général Antoine Lulle au cardinal de Granvelle (2).

Monseigneur, n'ayant ny le moyen ny le pouvoir de satisfere à l'obligation en quoy suys à V. S. Ill[me] de tant de faveur qu'il

(1) Le haut doyen était François de Grammont ; le prieur de Vaucluse était Gabriel de Diespach, chanoine et archidiacre de Gray.

(2) Deux ans plus tôt, quand il s'était agi de déterminer Claude de la Baume à régulariser sa situation, le vicaire général Antoine Lulle avait déjà fait entendre au cardinal de Granvelle des propos peu rassurants sur le compte des dispositions de son élève : « J'ai deslibéré de escripre demain à monsieur Besançon et luy envoyer une copie de la bulle de la déclaration du commencement que le concile a prins pour l'obliger à se sacrer. Il pourra bien respondre que ne luy en conste encoires, et que n'est pas en eage ; car par sa bulle n'est pas dict qu'il soit contrainct à se fere sacrer venant à l'eage de 27 ans, ains seulement est dispensé de se sacrer, combien que ne soit l'eage suffisant. Toutesfois il n'a garde de entendre de

me faict incessamment, je le supplieray se contenter de la craincte que j'ay en mon sperit de tomber en aulcune opinion d'estre ingrat. Certes ses bericles sont les meilleurs que j'eux onques, et ont une vertu *supra naturam aliorum.* Car elles me font veoir continuelement, ubicumque sim, D. Illustrissimum Cardinalem, etiam procul absentem. Ecquis viveret me hodie fortunatior, si alter hic, cui servio, non dico munera daret aut conferret beneficia, sed audiret consilia nostra? Hé! que j'ay bien de la chaleur de foy! Cum se vellet dare præcipitem, magis quam mihi, ne detergeretur, timebat nemini. At me miserum ne insomnia quidem ejus latebant. Et clamavi sanè : « Succurrite, homines, adeste omnes necessarii, subvenite familiæ vestræ labanti, servate nomen et famam Burgundiæ, impedite ne in scandalum ruat ecclesia Bisuntina! » Sed quorsum hec? Excurrit calamus, dum me beatum dico tua benevolentia.

. . . . . .

Bisunt. 7 julii 1566.

Ill^mæ ac R^mæ D. V. humilis famulus,
Ant. Lullus.

XI. — Sentence du Tribunal de Rote, déboutant Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, de l'action intentée par elle pour obliger Claude de la Baume, archevêque élu de Besançon, à reconnaître le mariage qu'elle prétendait contracté entre elle et lui.

1567. — 20 décembre (1).

(Bibliothèque de Besançon. — Mss. Chiflet, t. XVIII, fol. 162.)

Christi nomine invocato, pro Tribunali sedentes et solum

---

moy cestes subtilités qui pourroint estre cause de le reculer davantage » (*Ant. Lulle au card. de Granvelle,* Besançon, 10 octobre 1564 : *Papiers Granvelle* à la Biblioth. de Besançon, *Mémoires,* t. X, fol. 323).

(1) Cette sentence n'étant datée que par le jour du mois où elle fut rendue, l'année devait en être cherchée par voie de supputation. Or, il est dit dans cette sentence que la cause, confiée d'abord à l'auditeur Pietro Guiciardini, avait dû, en raison de la mort de ce dignitaire, être remise à un autre auditeur. Cette substitution n'ayant pu avoir lieu qu'après la mort de Pietro Guiciardini, et le décès de celui-ci étant, par son épitaphe, indiqué comme survenu le 10 août 1567, la date du 20 décembre doit être cer-

Deum præ oculis habentes, per hanc nostram diffinitivam sententiam, quam, de dominorum coadjutorum nostrorum consilio pariter ac assensu, ferimus in his scriptis, pronunciamus, sententiamus et decernimus, et declaramus in causa et causis quæ primo coram bonæ memoriæ Petro Guichiardino, sacri palatii apostolici causarum dum viveret auditore, ac successive, post ipsius obitum, coram R. P. D. Bonsignoro Finetto, in illius locum causarum earumdem suffecto auditore, in primo et nunc coram nobis inter Ill. et Reverendissimum D. Claudium a Bauma, electum archiepiscopum Bisuntinum, reum conventum, ex una, ac quamdam Nicolam de Savigneio, mulierem, Bisuntinæ seu alterius civitatis vel diocesis, actricem adversariam, de et super asserto matrimonio inter eos, ut ipsa pretendit, contracto, pretensique contractus hujusmodi asserta validitate ac observantia et totali executione, pretensisque nullitate et invaliditate ordinem sacrorum per ipsum Reverendissimum D. Claudium, electum archiepiscopum Bisuntinum, postea susceptorum, rebusque aliis in actis causæ hujusmodi latius specificatis, et illarum occasione in secunda versæ fuerunt et vertuntur instantiis, partibus ex altera : bene ac rite ac recte fuisse et esse per prefatum R. P. D. Bonsignorum Finettum, coadjutorem nostrum, processum sententiatum et diffinitum in prefati Ill. et Reverendissimi D. Claudii a Bauma, electi archiepiscopi Bisuntini, favorem, ac contra dictam Nicolam de Savigneyo, male vero pro parte ipsius Nicole ab eisdem processu et sententia provocatum et appellatum, ac de nullitate dictum, ac propterea eosdem processum et sentenciam confirmandos, dictamque Nicolam in expensis pro parte ipsius Ill. et Reverendissimi D. Claudii a Bauma, electi archiepiscopi Bisuntini, coram nobis legitime factis condemnandam fore et esse, prout confirmamus ac respective condemnamus; quarum expensorum taxationem nobis imposterum reservamus.

Ita pronunciavi ego Pomponius Cotta, Rottæ Auditor.

Pronunciata fuit die 20ª decembris.

---

tainement rapportée à l'année 1567. L'épitaphe de Pietro Guiciardini se trouve dans Forcella, *Iscrizioni delle chiese di Roma*, t. VII, p. 550.

XII. — Supplique de Claude de la Baume, archevêque de Besançon, à l'effet d'obtenir du pape Grégoire XIII, pour lui et les prêtres de son entourage, l'absolution du concours par eux prêté à une prise d'armes sanglante contre les Huguenots.

1575 — 22 juin.

(Claudii Jaquot, *De vita Claudii cardinalis :* ms. de la Bibliothèque de Besançon, fol. 15 et 16.)

Gregorio Pontifici Maximo.

Beatissime Pater, post pedum oscula beatorum, salutem. De mendacio dicitur : nemini unquam licere, ne ad salutem quidem periclitantis alicujus, quia non sunt facienda mala ut veniant bona, et bonum ex integra causa (aiunt), malum ex singulis defectibus. Quare si personam non deceat quod ago, nec necessitate, nec utilitate poterit bonum fieri. Quædam hujusmodi res me perplexum habet (Pater Sancte). Nam si quod in hac urbe mea accidit, ardor animi et patriæ salus fideique periclitantis metus me clericum presbiterum, meque etiam episcopum in arma irruere compulerunt, an potius apud me esse debuit personæ decorem meæ, quem orationes non arma decent, an salus patriæ fideique catholicæ conservatio ? Quorum ratione nihil potius esse ducitur conscientiæ qui me scrupulus vexat. Hic est hesterna die magni fuerunt motus in hac urbe Bisuntina, et valde periculosi ; valde enim diluculo in ea ad arma conclamatum fuit, urbem ab Hugonotis ex improviso esse captam vociferatum. Ego sine mora, stricto gladio, quo res maxime requirebat, accurro. Desides et meticulosos cum auctoritate non prorsus ingrata confimo, et ad prælium cohortor. Parent et clerici et laïci. Utrimque pugnatum strenuè : cadunt multi, maximè ex Hugonitis. Victoria Domini quidem anceps ; sed Dei beneficio, et patronorum Ecclesiæ nostræ atque civitatis, sanctorum Ferreoli et Ferrucii, intra quorum festa res hæc peragebatur, favore, tandem pro nobis capti et interfecti multi, alii fuga lapsi, liberati autem periculo clerus et populus, timore schismatis civitas, et pax inexpectata tanto clarior illuxit. Hæc uti narravi ita facta sunt. Ego tamen hominem non occidi, nec

omnino non vulneravi; sed presbyteri quidem tam regulares quam seculares, quorum sine virtute nihil actum egregiè fuisset, certè aliquos prostravere. Peto et mihi et his qui mecum in certamine fuerunt, si quid peccavimus, indulgeatur : quod equidem ex animo peto et cum humilitate, 22 junii 1575.

XIII. — Lettres du cardinal de Granvelle relatant les circonstances qui l'amenèrent à devenir archevêque de Besançon.

29 juin-22 septembre 1584.

Papiers Granvelle, à la Bibliothèque de Besançon : *Lettres à Bellefontaine,* t. II, fol. 116-132; *Lettres de et à Morillon,* t. VIII, fol. 238-240.

Le cardinal de Granvelle à son cousin Jacques de Saint-Mauris (1) : Madrid, 29 juin 1584.

Dieu doint santé à monsieur l'Illustrissime Cardinal de la Baulme. Il est jeusne et fault espérer que Dieu le conservera, et qu'il pourra retourner en convalescence, que seroit le mieulx, n'estant ceste saison fort à propoz pour le changement. Je ne puis sinon louher le soing que monsieur le hault doyen et vous, comme plus principaulx et plus saiges du chappitre, tenez pour procurer que si le cas advenoit, l'esglise fût bien pourveue de bon successeur. Je tiens que ledict signeur ne diroit voulentiers le mot de céder à aultre, et jouyssant l'esglise de Besençon des concordatz de l'Empire, et par conséquent du droit d'élection, sans violence il ne peult disposer de l'archevesché sans consentement du chappitre. Ce point se pourroit consulter avec quelque personne practique de l'évesché de Basle ou d'aultres esglises

(1) Jacques de Saint-Mauris, né vers 1534, à Dole, de Jean de Saint-Mauris et d'Etiennette Bonvalot, sœur de la mère du cardinal de Granvelle, avait eu comme premier bénéfice ecclésiastique la commende du prieuré de Bellefontaine : de là le titre par lequel on le désignait habituellement. Il devint ensuite abbé commendataire de Gouailles et de Montbenoit, conseiller-clerc, puis maître des requêtes au Parlement de Franche-Comté. Il avait la qualité de grand-archidiacre au chapitre métropolitain de Besançon, quand il mourut en cette ville le 24 juillet 1602.

d'Alemaigne. Pour empescher le consentement du chappitre, il fauldroit en icelluy gaigner gens ; mais les suppoz sont si foibles, que je ne sçay combien l'on en puisse espérer. Vous les congnoissez et moy non, et à faulte de moyen et de voulenté, je me doubte qu'ilz laisseront plustost perdre le droit d'élection que de faire les poursuytes nécessaires et de furnir aux fraiz. A Rome ledict sieur ha grande faveur par le moyen de France et de Savoie, et ha gaigné par présens et offices le cardinal de San-Stephano rotondo Cantarello (1), dataire, et aultres de la court de Rome, *quia filii huius seculi*, etc. Et pour m'opposer estant absent, je ne scay si je y auroie tant de crédit ; et de m'y mectre que je ne sçache contre qui et pour qui, il ne m'en pourroit bien venir ; et si fauldroit sçavoir les fondemens des prétentions des deux coustelz pour monstrer la raison de la poursuyte. Je me souviens que par feu monsieur de Luxeul (2), mon oncle que Dieu absoille, l'on s'aida, pource que c'estoit en temps de diette, des chappitres des esglises de l'Empire pour deffendre les concordatz, puisque, commenceans par ung bout, peu à peu l'on les perdroit du tout ; mais nous ne faisons compte des gens que quant nous en avons besoing, et me doubte que ny avec ceux de Basle, ny aultre chappitre d'Allemaigne, celluy de Besençon n'ha heu correspondance quelconque despuis. En la court de l'Empereur, je me doubte que avec les ministres, soit pour l'une des parties ou pour l'aultre, l'argent pourra beaucop. Le revenu de l'archevesché est si peu de chose, que je me doubte que l'Illme et Rme cardinal André d'Austria (3) n'en

(1) Mathieu Cointerel, né à Morannes en Anjou, avait été le camarade d'études de Ugo Buoncompagni, qui, devenu pape sous le nom de Grégoire XIII, nomma son ami dataire apostolique et cardinal-prêtre du titre de San-Stefano nel Montecelio.

(2) François Bonvalot, abbé de Luxeuil et de Saint-Vincent de Besançon, trésorier du chapitre métropolitain, ancien ambassadeur de Charles-Quint en France, était mort en son hôtel de Besançon, dans la matinée du 14 décembre 1560. Ce même jour, la municipalité avait délibéré qu'elle enverrait à ses obsèques quatre torches armoriées, et que quatre cogouverneurs iraient présenter à Madame de Granvelle, sœur du défunt, des compliments de condoléance.

(3) André d'Autriche, fils de l'archiduc Ferdinand, comte de Tyrol, et de Philippine Welser, d'Augsbourg, avait à peine dix-neuf ans quand le

tiendroit grand compte. S'il la vouloit accepter, ce seroit bien le meilleur, et s'ayderoit de la Ferrette (1). De la proposer au Ser^me^ Archiduc-Cardinal (2), qui n'a encoires nul bénéfice, l'on s'en moucqueroit. Il aura Toledo, que vault 200 m. escuz l'an et plus, s'il demeure d'esglise, dont l'on doubte encoires pour quelque deseing.

Quant à moy, je n'y aspire en façon quelconque. Je ne le vouluz quant la dernière coadjutorerie se dépescha, me la ouffrant le feu Ill^me^ Cardinal de la Baulme, et vous sçavez que je me suis deffaict de Malines, et si Sabine n'estoit tiltre forcé de cardinal (3), je m'en defferoie aussi voulentiers. Je suis trop vieulx pour plus rentrer en nouvelles charges telles, et suis si résolu de non me charger de nouvelle évesché, que je vous jure que si l'on me vouloit donner l'archevesché de Toledo, pour riens je ne l'accepteroye : l'archidiaconé si, que vault 25 m. ducatz de rente sans charge quelconque.

Qui pourroit faire, le cas advenant, tomber sur monsieur le hault-doyen ou sur vous l'élection, ce seroit le mieulx, et y ayderois de mon coustel voulentiers, ou si monsieur de Troye (4) se postuloit. Si, pour faciliter l'élection l'on venoit à m'eslire, pourveu que ce fût pour le vous renoncer, ou à vous ou monsieur le hault-doyen, je le vous remetz puisque vous estes sur le lieu. Qu'est tout ce que en ceste matière pour maintenant

---

pape Grégoire XIII, dans le consistoire du 19 novembre 1576, le créa cardinal-diacre du titre de Santa Maria-Nuova. Sixte V devait bientôt lui donner l'évêché de Constance.

(1) C'est-à-dire des revenus du comté de Ferrette, en haute Alsace.

(2) Albert d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, cardinal dès l'âge de dix-neuf ans, attendit jusqu'en 1594 l'archevêché de Tolède. Puis, en 1598, après la paix de Vervins, il déposa chapeau et mitre pour épouser sa cousine germaine, Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne Philippe II, et partager avec elle la souveraineté des Pays-Bas.

(3) Depuis sa promotion au cardinalat, en 1560, Antoine Perrenot de Granvelle avait successivement porté six titres différents dans l'ordre des cardinaux-prêtres. Il était titulaire de l'église de Santa-Maria del Trastevere, lorsqu'il passa, au mois d'octobre 1578, dans la catégorie des cardinaux-évêques, avec la qualité d'évêque de Sabine.

(4) Claude de Bauffremont, qui avait jadis essayé de se faire céder l'archevêché de Besançon par Claude de la Baume.

je vous sçauroie dire..... De Madrid, ce XXIX de juing 1584.

Vostre bon cousin, confrère et ami,
ANT. CARD. DE GRANVELLE.

Le cardinal de Granvelle à son cousin Jacques de Saint-Mauris : Madrid, 5 juillet 1584.

Monsieur mon cousin, par le dernier ordinaire, je respondis de ma main à une de la vostre, fresche, touchant l'indisposition de feu monsieur l'Ill^me^ Cardinal de la Baulme. Despuis est venue une lettre du secrétaire Jacot (1), que j'ai veu, et s'est monstré à plusieurs, escritè à Baretti, agent icy dudict feu seigneur, par laquelle il escript qu'estant allé ledict seigneur en lictière à Arbois dois Besançon, contre l'opinion des médicins, le XI ou XII, que le XV il estoit décédé audict Arbois. La lettre est du XVI, et encharge audict Baretti de recouvrer pour luy, sur la pension que le défunct avoit en Espaigne, quelque soume que feu son maistre luy debvoit, et qu'il se haste pource qu'il y ha tant de debtes que personne ne se veult pourter pour héritier, ny moings le comte son nepveu.

L'on ha usé de diligence exquisite pour, à l'exemple de ce que souvent l'on ha usé envers Liége, faire escripre à Sa Majesté, afin de requérir le chappitre, de la part de Sadicte Majesté, qu'ilz choisissent par leur élection l'ung de ceulx que Sa Majesté nomme. Cecy ne s'est practiqué de mon temps, pource que d'icelluy l'archevesché de Besençon n'est vaqué qu'il n'y aye heu coadjuteur jusques à maintenant.

---

(1) Claude Jaquot, docteur ès droits, auteur d'une histoire de Claude de la Baume, écrite en langue latine, dans laquelle il expose en ces termes le sentiment qui l'a porté à entreprendre son ouvrage : « Ego verò qui, a juventute mea usque ad extremum ejusdem Claudii vitæ spiritum, meliorem ætatis meæ vitam cum eo transegi, ac omnibus, cum adversis tum prosperis, tanquam a secretis interfui, res ab eo præclarè gestas et cum veritate in lucem ponere decrevi, ne ab hominum memoria evellantur, aut, quod verius est, ne, invidia aut alicujus malevolo animo (ut plerumque fieri solet), nomen in aliquo lædatur aut obscuratur » (*De vita ac gestis Claudii nomine secundi, archiepiscopi Bisuntini octuagesimi, cardinalis amplissimi :* ms. de la Bibliothèque de Besançon).

Monsieur le prévost Foncq (1) s'est enquis de moy si je y prétendoie, pour m'y ayder, fort courtoisement. Je luy ay respondu que je n'avoye laissé Malines pour prétendre à aultre archevesché quelle qu'elle puisse estre, et que je prioie Dieu de bien inspirer le chappitre pour y donner successeur utile, et que en ce l'on se pourveut à l'esglise et non à la personne; que les principaulx que y aspireroient, ou du moings seroient plus apparens, seroient le hault-doyen, vous et le frère de monsieur de Lozanne (2). Et m'ayant adverty ledict sieur Foncq, ce matin, qu'il actendoit au soir les lettres du Roy signées pour dépescher courrier exprès, dont il m'advertissoit pour si je vouloie escripre. Je luy ay escript ung billet pour sçavoir que estoient ceulx que Sa Majesté dénommoit : il m'a respondu ce que vous verrez par son billet escript de sa main, où vous estes comprins. Je m'esbéys pourquoy l'on y ha adjousté monsieur de Sainct-Claude, puisqu'il démonstroit désir de se vouloir marier et laisser l'abbaye (3); mais l'on aura voulu peult-estre tenir respect à monsieur de Balançon (4) et à monsieur le marquis de Varambon (5), et vad avec la clause, que vous verrez, « s'il vouloit continuer estre d'esglise ». Il ne se faict mention du

---

(1) Jean Fonck, né à Amersfort, dans le pays d'Utrecht, était prévôt de Notre-Dame de cette dernière ville. Appelé auprès de Philippe II en 1579, il avait été créé garde des sceaux pour les Pays-Bas et, en 1581, chancelier de la Toison d'or. (Poullet, *Correspondance du card. de Granvelle,* t. I, p. 163.) — Fonck était initié aux questions litigieuses qui fort souvent altéraient les relations du clergé avec le gouvernement municipal de Besançon, car, en 1578, il avait été envoyé dans cette ville, en qualité de commissaire royal, pour présider à une réconciliation du chapitre métropolitain et de la commune.

(2) L'évêque de Lausanne était alors Antoine Gorrevod, qui joignait à cette qualité celle d'abbé commendataire de Saint-Paul de Besançon (Martin Schmitt, *Mém. histor. sur le diocèse de Lausanne,* publiés par l'abbé Gremaud, t. II, pp. 395-413).

(3) Joachim de Rye, fils de Gérard, abandonna, en effet, l'abbaye de Saint-Claude à Ferdinand, son frère, pour occuper lui-même, avec le titre de marquis de Treffort, la situation de gouverneur de la Bresse.

(4) Philibert de Rye, autre fils de Gérard, était général d'artillerie aux Pays-Bas.

(5) Marc de Rye, l'aîné des fils de Gérard, fut le premier de la famille qui prit le titre de marquis de Varambon.

nepveu du defunct, que aulcuns m'asseurent vad bon chemin (1), mais je tiens que l'on aura heu respect à ce qu'il n'ha l'eage. Je ne vous sçauroye sur tout cecy dire dadvantaige de ce que je vous ay dit par ma précédente, et quelque diligence que face le courrier, je tiens que la cloche (comme l'on dit en Flandres) sera fondue et que le chappitre, pour non perdre son droit d'élection, n'aura dormy, et j'actendray avec désir nouvelles de ce que se sera faict.....

De Madrid, ce v de juillet 1584.

Vostre bon cousin, confrère et ami,
ANT. CARD. DE GRANVELLE.

Le cardinal de Granvelle à son cousin Jacques de Saint-Mauris :
Madrid, 23 juillet 1584.

. . . . . .

Vostredicte lettre (du 25 du mois passé) m'a aussi mis en une merveilleuse peine, voyant par icelle le succès de la postulation qu'ont faict de ma personne messieurs du chappitre à l'archevesché de Besançon à présent vacant; et si vous eussiés reçeu mes lettres à temps, que le courrier de Sa Majesté vous portoit, vous eussiés veu par icelles combien j'estois loing d'y vouloir aspirer. La compaignie m'a faict plus de faveur et d'honneur que je ne saurois mériter, ayant meilleur opinion de moy que je n'ay moi-mesme, congnoissant mon insuffisance et que mon eage requiert doiresenavant plustost repos que non nouvelle charge : avec ce qu'il me seroit impossible de, pour maintenant, y aller résider, et vous sçavez combien la présence du pasteur sert aux églises. Je présuppose que messieurs du chapitre se sont hastez en leur délibération pour éviter les brigues et importunitez, que peult estre aulcuns eussent usé pour faire tomber ceste charge sur quelqung de leurs parens, peult estre non trop à propos pour le bien de l'église. Et vois le sentement qu'il y pourroit avoir si je n'acceptois la postulation et le danger auquel je les mettrois, et l'église, par les practiques que se fe-

(1) Prosper de la Baume, neveu du cardinal Claude, en faveur duquel son oncle s'était démis de l'abbaye de Cherlieu.

roient par plusieurs au préjudice de ladicte église, tenans fin seullement de leur intérest particulier. J'ay conféré le tout avec Sa Majesté, laquelle a eu pour aggréable la faveur que ledit chapitre m'a faict, et de sa volunté j'accepteray ceste charge, quoyque trop pesante pour mes foibles espaules; mais c'est soubz la confiance que vous me donnez de l'assistence vostre et de monsieur l'hault doyen, à qui et à vous je me tiens très obligé de beaucop pour la bonne opinion que vous deux avez eu de moy et des offices que vous avez faict, pensant faire bénéfice à l'église : en quoy je ne vouldrois vous fussiés forcompté, estimant de moy plus qu'il n'y a. L'instrument de la postulation n'est pas encoires venu entre mes mains; et pour éviter fraiz et les cérimonies, desquelles, comme vous sçavez, je ne suis pas beaucop ambitieux, il sera mieux de l'envoyer avec lettres du chapitre, avec la commodité des courriers que viennent journellement, que de mettre en hazard de la vie, oultre les fraiz, quelque personnage, et mesmes en ceste saison des jours caniculiers. Et afin que vous voyez mon intention, avec ceste yra copie du mémoire que je dresse pour mon auditeur messire Leandro Lana, afin qu'il informe Sa Saincteté de ce que passe, et pour solliciter l'expédition en la forme que vous verrez, si avant que la volunté de Sa Saincteté y concourre, comm'il est apparent elle le fera. Et pourrez communiquer cest escript à monsieur l'hault doyen et non à aultre, et qu'il ne sorte hors de voz mains ny s'en face copie. Et avec ce luy envoye les lettres pour aulcuns des cardinaulx principaulx, pour y estre aydé de leur faveur, et s'envoyront les procures nécessaires pour satisfaire à tout. Cependant il sera bien que vous me faictes advertir l'estat auquel se trouve l'esglise....., ne prétendant, comme vous verrez, tirer ung seul denier à mon proufit pour le temps que j'en seray absent, mais que le tout s'employe pour le prouffict de l'esglise et réparation de ce qu'en aura plus de besoing. Et vous pourrez avec monsieur le doyen choisir recepveur et trésorier à propos, pour recepvoir lesdictz deniers et les employer par l'advis de vous deux et du prieur de Vaulx (1), que vous pourrez aussi appeller, en despenses plus grandes. Bien

(1) Jean Doroz, le futur évêque de Lausanne.

entendu toutesfois que le vicariat que je luy ay donné s'exercera par luy seullement pour mes aultres bénéfices, mais que le vicaire général de l'archevesché sera celluy que je choisiray par l'advis de vous deux.

. . . . . .

De Madrid, ce XXIIIe de jullet 1584.

Vostre bon cousin, confrère et ami,
ANT. CARD. DE GRANVELLE.

Le cardinal de Granvelle à son cousin Jacques de Saint-Mauris :
Madrid, 27 août 1584.

Monsieur mon cousin, tost après le partement de l'ordinaire, arrivarent voz lettres du VI de ce moys. Je vois par icelles bien cler les affections que se sont descouvertes à l'occasion de la postulation et les fins et desseings que aulcungs y ont tenu. Il fault prendre le tout pour bon. Véritablement je n'y prétendoie en façon quelconque, et me fût esté très grand plaisir que la chose fût tombé sur vous ou sur monsieur le hault doyen, ne laissant toutesfoys d'estimer beaucop l'honneur et faveur que en ce messieurs nos confrères m'ont faict, que m'a mehu beaucop pour me résouldre à l'acceptation, l'accompagnant de aultres plusieurs causes ; et n'a esté la moindre la craincte que si l'on venoit à nouvelle élection l'on ne fit brighes par malvaises voies pour y introduyre quelcung comme les troys derniers (1) pour achever de perdre l'esglise et le diocèse. Et il fauldra, avec l'ayde de Dieu, procurer de redresser les choses le mieulx que l'on pourra. Vous avez sçeu, par mes précédentes, ma résolution fondée en bonne partie sur vostre affection et de monsieur le hault doyen, nostre cousin.....

Je respondis à l'objection que faisoit monsieur l'Illme cardinal Contarel, dataire, prétendant que, vacant l'archevesché par cardinal dernier possesseur, le bénéfice estoit affecté et à la libre provision de Sa Saincteté, sans élection, disant que en ce les concordatz n'avoient lieu ; et parloit d'en pourveoir l'abbé de Chierlieu (2), nepveu du défunct, et encoires avoit quelque

(1) Antoine de Vergy, Pierre et Claude de la Baume.
(2) Le jeune Prosper de la Baume, neveu du cardinal défunt.

pensement d'y entrer luy mesme; mais l'on m'escript joinctement que ayant entendu que j'avoie esté postulé, que ce bruyt cessoit.....

De Madrid, ce XXVII d'aoust 1584.

Vostre bon cousin, confrère et ami,
ANT. CARD. DE GRANVELLE.

Le cardinal de Granvelle à Maximilien Morillon, évêque de Tournai (1) : Madrid, 22 septembre 1584.

. . . . . .

L'on m'escrit de mesme quant au décès dudict Cardinal : Dieu par sa grâce luy face mercy ! J'ay accepté la postulation, comme vous aurez entendu, et pour les mesmes respects que vous dictes, et pour éviter que quelqu'un des prétendans qui eust esté favorisé n'y mist le pied pour tout gaster, et pour y faire un peu de bien qui pourra; mais si j'estois là retiré, je m'en ferois tost quitte, pour vivre à repos et hors de l'inquiétude de ceux du pays : je y suis né et baptisé, comme vous dictes, et les cognois.

Monsieur Foncq, peu informé, sur lettre qu'il eust de quelqu'un de ses correspondans de Rome et de Bourgongne, selon qu'il m'a dict luy-mesme, escrivit au Roy ung billet, disant que le bénéfice n'estoit électif, mais à nomination de Sa Majesté,

---

(1) Maximilien Morillon, récemment élevé à la dignité d'évêque de Tournai, avait insisté pour que le cardinal de Granvelle, son bien cher maître, acceptât la qualité d'archevêque de Besançon. « J'entendz », lui écrivait-il, « que le chappitre de Besançon at envoié à Vostre Illustrissime Seigneurie ses députez pour luy présenter leur élection. J'actendray avec désir sa résolution. C'est une belle dignité et de grande auctorité sur le pays, fort honorée à Rome et en l'Empire, estant prince d'icelluy; et l'on me dit qu'il vault une XV^M. frans. Vostre Illustrissime Seigneurie y est née et baptisé comme je pense. C'est une belle retraicte et séjour pour estre le premier du pays, et en seroit sa postérité de plus honorée. Je prie Dieu luy inspirer ce que convient plus pour son salut et bien particulier dudict chappitre, que en ce temps at bien à faire d'ung tel chief et que soit d'auctorité, car j'entendz que la cité n'est pas necte » (Tournai, 11 août 1584 : *Papiers Granvelle* à la Biblioth. de Besançon, *Lettres diverses*, t. IV, fol. 286).

disant que feu Sa Majesté vuida le différent d'entre le feu Cardinal et feu monsieur de Luxeul, sur rapport du conseil de Malines, et que la cour de Parlement avoit envoyé protester au chapitre que pour estre l'Archevesché de la nomination de Sa Majesté, qu'ils ne procédassent à cette élection. Cette proteste se fit; mais ayant dit le chapitre qu'ils monstrassent ce qu'ils disoient de la nomination, ne sçeurent que dire, et passèrent ceux du chapitre oultre, comme ils devoient. Je dis audict Foncq, pour responce, que l'honnesteté eust voulu, puisque cela me touchoit, qu'il m'en eust dit un mot avant que de parler ou escrire à Sa Majesté; car je l'eusse informé de ce qui passoit, qu'il ne sçavoit, pour n'estre de son temps; et luy dis que l'Archevesque est Prince d'Empire, jouissant luy et le chapitre des concordats, et électif comme Liége, et que les lettres qu'il avoit faictes pour recommander quatre estoient conformes à ce que se faisoit à Liége : dont il se debvoit souvenir que les lettres de Sa Majesté arrivèrent tard, et je luy avois dit que je pensois que ainsy seroit, et que les miennes qu'estoient joinctes, afin qu'ils ne m'esleussent, ne vindrent aussy à temps. Que ce de monsieur de Luxeul, fut que s'estant faicte la coadjutorerie à Bussey, par la faveur de l'Empereur, que fut trompé, car l'on luy fit entendre que le neveu du cardinal de La Baume estoit plus eagé : quand l'oncle mourut, le coadjuteur se trouva de sept ans, au grand scandale de tous, et que n'ayant le chapitre consenti à icelle, vaquant l'Archevesché, il procéda à élection et esleut monsieur de Luxeul, qui leur importe, et le favorisoient les chapitres de l'Empire; mais l'Empereur, qu'estoit empereur, voulut favoriser ceux de Rye, et comme Empereur y avoit plus de part que le Roy, qui ne l'est; et que, après avoir beaucoup débattu pour éviter pis et céder à Sa Majesté, l'on vinct en appoinctement, que monsieur de Luxeul administreroit l'archevesché jusques à ce que le coadjuteur eust XXV ans, et jouyroit de la tierce part du revenu. Et depuis la mort de l'Empereur, venant le coadjuteur à l'eage de XVIII ans, pour acheter paix avec ceux de Rye, il persuada à monsieur de Luxeul qu'il cédast l'administration, retenant partie du revenu. Et est clair que s'il eust eu droit de nomination, monsieur de Luxeul de plain sault eust esté exclus; et que si le Roy y auroit droit,

nul ne l'aideroit en icelluy plus que moy, comme en tant d'autres choses je l'avois monstré ; et que puisque, du sçeu de Sa Majesté, j'avois accepté l'élection et escrit sur ce à Rome il y avoit plus de mois et demy, que quoy qu'en peust advenir, je passerois oultre, m'aidant de tout ce que me pourroit servir. Il demeura rouge comme ma robbe et confus, et dit qu'il en escriroit à Sa Majesté que ne vouldroit préférer autre à moy, et qu'il sçavoit fort bien que si Sa Majesté y auroit droit que nulluy ne le défendroit plus que moy. De là nous passames à autres matières allègrement. Et je n'en ay fait semblant quelconque à Sa Majesté, et s'il y a plus de trois sepmaines, et poulse avant, attendant si l'on me y vouldra dire quelque chose pour y respondre, et je croy que non. Il est bien que vous scachiez l'histoire pour cy après ; mais n'en faictes semblant maintenant à personne. J'en touche seulement un mot à monsieur le président d'Artois (1) pour le prévenir, pour si Foncq en eust escrit à monsieur le Prince (2), comme je pense qu'il a escrit à la cour de Parlement, pour en estre informé. Mes lettres de l'acceptation n'estoient encore à Rome le XII d'aoust ; elles seront arrivées depuis, et attens nouvelles de ce que là se sera faict et comme ils l'entendent : baste que ce sont tours d'amis, tel qu'il se professe, et j'en croy ce que j'en vois, sans faire semblant de rien.

. . . . . .

De Madrid à XXII de septembre 1584.

Vostre bon confrère, vray amy à vous faire service,
ANT. CARD. DE GRANVELLE.

---

(1) Jean Grusset, dit Richardot, neveu de l'évêque François Richardot.
(2) Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur général des Pays-Bas et de la Franche-Comté.

TABLE ANALYTIQUE

Sommaire du mémoire.

I. Agissements du cardinal Pierre de la Baume pour assurer sa succession ecclésiastique à ses neveux des maisons de la Baume et de Rye (1543). — Claude de la Baume, en vertu d'une bulle de coadjutorerie, est archevêque de Besançon à l'âge de sept ans et demi : le chapitre métropolitain lui oppose François Bonvalot, beau-frère de Nicolas Perrenot de Granvelle (1544).

II. Transaction en vertu de laquelle François Bonvalot devient administrateur de l'archevêché jusqu'à la vingt-cinquième année du titulaire (1545). — Les de Rye, tuteurs du jeune Claude de la Baume, entrent en lutte avec Bonvalot : accusations et violences réciproques (1553-1554). — L'affaire est portée devant le grand conseil de Malines : mémoires écrits par François Richardot pour la défense de l'administrateur et pour la sienne (1554-1556).

III. Sentence de Charles-Quint, promulguée par Philippe II, mettant fin à l'administration de François Bonvalot, bien que Claude de la Baume n'eût encore que vingt ans (1557). — Vie dissipée du jeune prélat : remontrances à lui faites par le cardinal de Granvelle (1564). — Une ancienne maîtresse du roi de France Henri II, la dame de Saint-Remy, se prétend mariée avec Claude de la Baume, et celui-ci négocie la cession de son archevêché à l'évêque de Troyes : opposition des de Rye à la conclusion de cet arrangement (1565-1566).

IV. Le pape Pie V fait sommer Claude de la Baume d'avoir à se soumettre aux obligations de son état ou à s'en démettre : Claude de la Baume, archevêque nominal depuis vingt-deux ans, entre dans les ordres, en commençant par le sous-diaco-

nat (1566). — Tapage de la dame de Saint-Remy en Franche-Comté et à Rome (1566-1567). — Claude de la Baume passe trois ans et quatre mois à Rome : il y obtient la consécration épiscopale, en retour d'un engagement de promulguer dans son diocèse les décrets du concile de Trente (1567-1571).

V. Le haut doyen François de Grammont et le vicaire général Antoine Lulle sont les véritables administrateurs du diocèse, avec le cardinal de Granvelle pour arbitre suprême. — L'archevêque Claude de la Baume prend les armes et préside au massacre des Huguenots de Besançon, le 21 juin 1575. — Il reçoit une pension de mille ducats d'or du roi d'Espagne, et le pape Grégoire XIII le fait cardinal (1576-1578). — Triste fin de Claude de la Baume, à l'âge de quarante-sept ans neuf mois (1584). — Trait de charité de ce gentilhomme fourvoyé dans la carrière sacerdotale.

VI. Nouvelles manœuvres des de Rye pour retenir l'archevêché dans leur lignage : le chapitre métropolitain les déjoue en postulant pour archevêque le cardinal de Granvelle (1584). — Motifs généreux de l'acceptation du cardinal de Granvelle, qui continue de résider à Madrid et meurt deux ans après (1586). — Le chapitre métropolitain élit François de Grammont pour archevêque, tandis que la cour de Rome prétend imposer Ferdinand de Rye (1586). — François de Grammont cède la place à son jeune rival, qui allait être l'homme de ses devoirs autant que Claude de la Baume avait été l'esclave de ses passions.

Pièces justificatives.

I. — Titres des trois recueils de documents relatifs à la rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon (1544-1557).

II. — Pièces de vers composées pour célébrer l'élection de François Bonvalot comme archevêque de Besançon : 7 mai 1544.

III. — L'installation violente de Humbert Jantet comme lieutenant du juge archiépiscopal de la Régalie : 1554, 12 février.

IV. — Le « Triangle » de messire François Bonvalot.

V. — Les débuts de l'évêque François Richardot : son apologie par lui-même et les articles le concernant dans le grand *Factum* par lui rédigé pour François Bonvalot (1556).

VI. — La mésaventure de François Richardot à la cour de Ferrare, en 1545, et les témoignages rendus à ce sujet en 1555.

VII. — Promulgation par le roi d'Epagne Philippe II, en sa double qualité de souverain de la Franche-Comté et de gardien de Besançon, d'une sentence rendue par Charles-Quint, son père, pour enlever à François Bonvalot l'administration de l'archevêché de Besançon et y préposer l'archevêque titulaire Claude de la Baume, parvenu à sa vingtième année : 1557, 10 février.

VIII. — Ce que l'on pensait en Franche-Comté et ailleurs du prétendu mariage de la dame de Saint-Remy avec l'archevêque élu Claude de la Baume : 1565-1568.

IX. — Lettres écrites au cardinal de Granvelle et à son frère Thomas Perrenot de Chantonay, en faveur de l'arrangement qui devait faire passer l'archevêché de Besançon à Claude de Bauffremont, évêque de Troyes : 1566.

X. — Lettre de l'archevêque élu Claude de la Baume, notifiant au chapitre métropolitain sa résolution de se mettre en règle avec les obligations de son état (1566, 7 juin). — Lettre du vicaire général Antoine Lulle témoignant de son peu de confiance dans cette résolution (1566, 7 juillet).

XI. — Sentence du Tribunal de Rote, déboutant Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, de l'action intentée par elle pour obliger Claude de la Baume, archevêque élu de Besançon, à reconnaître le mariage qu'elle prétendait contracté entre elle et lui : 1567, 20 décembre.

XII. — Supplique de Claude de la Baume, archevêque de Besançon, à l'effet d'obtenir du pape Grégoire XIII, pour lui et les prêtres de son entourage, l'absolution du concours par eux prêté à une prise d'armes sanglante contre les Huguenots : 1575, 22 juin.

XIII. — Lettres du cardinal de Granvelle relatant les circonstances qui l'amenèrent à devenir archevêque de Besançon : 1584.

Planches.

I. — Médaillon du cardinal de Granvelle, par Domenico Compagni (1567) : exemplaire en argent sans revers, au Musée de Bologne ; moulage communiqué par M. Luigi Frati.

Médaillon du cardinal Claude DE LA BAUME, d'après un exemplaire en bronze du *Museo del Bargello* de Florence (communiqué par M. Prosper VALTON).

II. — Portrait de l'évêque François RICHARDOT : gravure contemporaine de sa mort (1574).

TABLE ALPHABÉTIQUE

Andelot (Jean-Baptiste d'), mari d'une nièce du cardinal de Granvelle. — Chargé par le cardinal de faire des remontrances à Claude de la Baume, 33.

Bauffremont (Claude de), évêque de Troyes. — Ses tentatives pour obtenir de Claude de la Baume la cession de l'archevêché de Besançon, 36, 102.— Ses agissements pour empêcher la consécration de Claude de la Baume, 40-41, 102-106.

Bauffremont (Jean de), seigneur de Clairvaux-en-Montagne. — Désire pour son frère Claude l'archevêché de Besançon, 104-105.

Boni (Claude), chanoine de Poligny. — Ligué avec trois chanoines de Besançon contre François Bonvalot, 25. — Ses mœurs, 28-29.

Bonvalot (François), administrateur de l'archevêché de Besançon. — Elu archevêque, 20.— Pièces de vers faites à propos de son élection, 52-53.— Transaction qui lui assure l'administration de l'archevêché et le tiers des revenus de ce bénéfice, jusqu'à la vingt-cinquième année accomplie de Claude de la Baume, 22-23. — Missel du diocèse de Besançon imprimé sous ses auspices, 97-98. — Soutient une guerre acharnée contre les de Rye, tuteurs de Claude de la Baume, 24 et suiv. — Ses enfants naturels, 28. — Son goût pour la musique, 29. — Sa logette triangulaire et les peintures qui la décoraient, 29, 55-58. — Sentence qui l'évince de l'administration de l'archevêché, en lui accordant une indemnité pécuniaire, 30, 95-99. — Ses fondations de bienfaisance, 30. — Sa mort, 112.

Bonvalot (Pancras). — Nommé juge de la régalie de Besançon par son cousin François Bonvalot, 24.

Cointerel (Mathieu), cardinal et dataire apostolique. — Gagné aux intérêts de Claude de la Baume, 45, 112.

Dorival (Jean), principal du collège de Besançon. — Recommandé par François Richardot, 60. — Ses services à Besançon, 87.

Doroz (Jean), évêque de Nicopolis, puis de Lausanne. — Le cardinal de Granvelle l'institue son suffragant à Besançon, 50, 117.

Ferrare (Hercule II d'Este, duc de) — Fait incarcérer François Richardot à Rubiera, pour un propos indiscret, 91-95.

Fonck (Jean), l'un des ministres de Philippe II. — Ses relations avec la Franche-Comté, 115. — Son rôle dans les négociations qui firent attribuer l'archevêché de Besançon au cardinal de Granvelle, 115, 119-121.

Fourbi (Guillaume de), évêque d'Alessio. — Notice sur sa carrière, 90. —

Désigné pour suffragant du siège de Besançon par le tuteur de Claude de la Baume, 26. — Sa mort, 31.

Gemelli (Pierre), vicaire général de Claude de la Baume. — Familier de Mathieu Cointerel, dataire apostolique, 45. — Apporte à Claude de la Baume le chapeau de cardinal, puis succède à Antoine Lulle comme chanoine et vicaire général, 45.

Gorrevod (Laurent II de), gouverneur de la Bresse. — Seconde les desseins de son beau-frère Claude de la Baume, 102.

Grammont (François de), haut doyen du chapitre métropolitain de Besançon. — Ses doléances sur le marché de Claude de la Baume avec l'évêque de Troyes, au sujet de l'archevêché de Besançon, 37, 107. — Le chapitre songe à l'élire comme successeur de Claude de la Baume, 47. — Le cardinal de Granvelle, devenu archevêque de Besançon, lui accorde sa confiance pour l'administration du diocèse, 49. — Il est élu archevêque de Besançon après la mort du cardinal de Granvelle, 50. — Il cède à la volonté du pape qui avait nommé Ferdinand de Rye, 50.

Granvelle (Nicolas Perrenot de), garde des sceaux de Charles-Quint. — Ses négociations pour procurer à ses fils Antoine et Charles les bénéfices ecclésiastiques que devait laisser le cardinal Pierre de la Baume, 19. — Médiateur d'un arrangement entre son beau-frère François Bonvalot et le jeune Claude de la Baume, au sujet de l'archevêché de Besançon, 22-23. — Collège fondé par lui à Besançon, 65-66.

Granvelle (Antoine Perrenot, cardinal de). — Noblesse de ses sentiments, 17-18. — Offre du cardinal Pierre de la Baume de lui céder l'archevêché de Besançon, 18-19, 113. — Chargé par Philippe II de faire adresser des remontrances au jeune archevêque Claude de la Baume, 33. — Son séjour à Besançon après sa sortie des Pays-Bas, 34. — Ses doléances sur la conduite de Claude de la Baume, 35. — Son opinion sur le prétendu mariage de Claude de la Baume avec la dame de Saint-Remy, 36. — Sa gratitude envers la maison de Vergy, 40. — Son opinion sur les Jésuites, 42. — Ses réflexions sur les moyens employés par Claude de la Baume pour obtenir le chapeau de cardinal et se le faire apporter à Besançon, 44. — Motifs qui décident le cardinal de Granvelle à accepter l'archevêché de Besançon, vacant par la mort de Claude de la Baume, 48-49, 111-121. — Ses hommes de confiance pour l'administration du diocèse, 49-50. — Ses divers titres cardinalices, 113. — Sa mort, 50.

Granvelle-Chantonay (Thomas Perrenot de), frère du cardinal. — Comme ambassadeur du roi d'Espagne en cour d'Empire, il est prié de favoriser les vues de Claude de Bauffremont sur l'archevêché de Besançon, 102-106.

Granvelle (François Perrenot de), l'aîné des neveux du cardinal. — Son extravagance, 49.

Guérin (Nicolas), évêque d'Alessio. — Nommé suffragant de Claude de la Baume, 31.

Guyot de Maîche (Guillaume), chanoine. — Ligué avec les frères Perrot contre François Bonvalot, 25.

Igny (Guillemette **d'**), mère de Claude de la Baume. — Ses intrigues pour assurer à son jeune fils l'archevêché de Besançon, 20-21. — Transaction passée par elle, au nom de son fils, avec François Bonvalot, 22.

Jantet (Humbert), cogouverneur de Besançon. — Créé lieutenant du juge de la régalie par le tuteur ecclésiastique de Claude de la Baume, il est excommunié par François Bonvalot, 25, 54-55. — Eloges et propos injurieux sur son compte, 27.

Jaquot (Claude), docteur ès droits, secrétaire et biographe de Claude de la Baume. — Motifs qui lui firent écrire la biographie de son maître, 114.

La Baume (le cardinal Pierre **de**). — Son avènement à l'archevêché de Besançon, 18. — Ses agissements pour le partage de sa succession ecclésiastique, 18-20. — Sa mort, 20.

La Baume (le cardinal Claude **de**). — Sa naissance à Besançon, 19. — Il devient coadjuteur de l'archevêque de Besançon à l'âge de six ans et demi, et archevêque un an après, 19-20. — Sa protestation contre l'élection faite de François Bonvalot comme archevêque, 21. — Sentence qui lui accorde l'administration de l'archevêché, à l'âge de vingt ans, 30, 95, 109. — Son goût pour les plaisirs et les aventures, 32. — Remontrances que lui fait adresser le cardinal de Granvelle, de la part du roi Philippe II, 33. — Sa première entrée à Besançon comme archevêque, 33. — Son prétendu mariage avec Nicole de Savigny, dame de Saint-Remy, 35. — Ses négociations pour céder son archevêché à Claude de Bauffremont, évêque de Troyes, 36. — La maison de Rye lui fait révoquer son consentement, 36. — Il est sommé, de la part du pape Pie V, d'avoir à se démettre de l'archevêché ou à se soumettre aux décrets du concile de Trente, 38. — Soumission apparente de Claude de la Baume, 38, 106-107. — Il esquive la promulgation des décrets du concile de Trente, 99. — Il entre dans les ordres par le sous-diaconat, 39. — Le tapage de la dame de SaintRemy l'oblige à se rendre à Rome, 39. — Absout par le tribunal de Rote, il est sacré à Rome, par le cardinal Otto Truchses, évêque d'Augsbourg, 41, 108-109. — Dès son retour à Besançon, il est contraint de promulguer les décrets du concile de Trente, 41-42. — Il prend les armes contre les Huguenots de Besançon et sollicite l'absolution du pape au sujet de cette infraction aux règles de son ministère, 43, 110-111. — Il obtient une pension de mille ducats d'or du roi d'Espagne et la dignité de cardinal, 43. — Il reçoit à Besançon la barrette et le chapeau, 43-45. — Sa mort prématurée et misérable, 45-46. — Un trait de sa charité envers les malheureux, 46-47.

La Baume (François **de**), frère aîné du cardinal Claude. — Son entrée à Besançon comme capitaine, 25, 54.

La Baume (Prosper **de**), neveu de Claude de la Baume. — Son oncle lui avait résigné la commande de l'abbaye de Cherlieu, 48, 116-117.

Lannoy (Ferdinand **de**), comte de La Roche, beau-frère du cardinal de Granvelle. — Sa présence à Besançon dans le cortège de François de la Baume, capitaine de la ville, 54.

Le Clerc (Etienne), conseiller aux Pays-Bas et à Dole. — Sa parenté avec la famille Richardot, 78.

Lulier (Nicolas), trésorier et receveur général, beau-frère de Simon Renard. — Sa parenté avec la famille Richardot, 78.

Lulle (Antoine), vicaire général de Claude de la Baume. — Notice sur sa carrière, 63. — Son portrait physique, 89. — Son institution de vicaire général, 31. — Sa déférence pour le cardinal de Granvelle, 34-35, 107-108. — Son voyage à Rome avec Claude de la Baume, 40. — Il précipite son retour, afin de ne pas être contraint de raconter au pape la vie de son maître, 40. — Sa mort, 45, 63.

Morillon (Maximilien), évêque de Tournai. — Son insistance pour déterminer le cardinal de Granvelle à accepter l'archevêché de Besançon, 119.

Pavesi (Giulio), archevêque de Sorrente. — Ses sommations à Claude de la Baume, de la part du pape Pie V, 38.

Perrot (Jacques), chanoine-archidiacre. — François Bonvalot lui enlève les fonctions de vicaire général et d'official, et le chapitre le suspend de ses prérogatives canoniales, 24. — Il se met sous la sauvegarde de la municipalité, 24. — Ses mœurs, 28, 71-73. — Sa mort, son épitaphe, 70-71.

Perrot (Simon), chanoine. — Ligué avec son frère Jacques contre François Bonvalot, 25.

Possevin (le P. Antoine), jésuite. — Il dirige Claude de la Baume dans la promulgation des décrets du concile de Trente à Besançon, 42.

Postel (Guillaume), professeur français. — Il cherche à s'installer à Besançon et n'y réussit pas, 87.

Ray (Claude **de**), chevalier d'honneur au Parlement de Dole. — S'intéresse aux vues de Claude de Bauffremont sur l'archevêché de Besançon, 105-106.

Renard (Simon), ambassadeur de Charles-Quint près la cour d'Angleterre. — Sa parenté d'aillance avec la famille Richardot, 77-78.

Res (Jacques **du**), doyen de Saint-Pierre de Lille. — Il est commis pour administrer l'archevêché de Besançon, 22.

Richardot (François), évêque de Nicopolis et ensuite d'Arras. — Notice sur ses débuts, 58-60. — Sa sortie de l'ordre des Augustins, 29, 68, 75. — Sa mésaventure à la cour de Ferrare, 29, 91-95. — Inaugure l'enseignement de la théologie au collège de Granvelle à Besançon, 65-66. — Sa mission dans le pays de Montbéliard pour y introduire la formule religieuse dite de l'*Intérim*, 65, 80-81. — Suffragant du siège métropolitain de Besançon, 67. — Son apologie par lui-même, 61-91. — Suffragant du siège épiscopal d'Arras, 31. — Evêque d'Arras, 32.

Richardot (Pierre), chanoine de Besançon. — Ses relations d'amitié avec Gilbert Cousin, 60.

Rye (Louis **de**), évêque de Genève et abbé de Saint-Claude. — Tuteur ecclésiastique de son jeune cousin Claude de la Baume, 20-21.

Rye (Philibert **de**), évêque de Genève et abbé de Saint-Claude. — Tuteur ecclésiastique de son jeune cousin Claude de la Baume, 23.

Rye (Gérard **de**). — Nommé juge de la régalie de Besançon par le tuteur ecclésiastique de Claude de la Baume, 24, 54.

Rye (Marc **de**). — Lieutenant de son cousin François de la Baume, capitaine à Besançon, 25, 54.

Rye (Ferdinand **de**), archevêque de Besançon. — Moyen détourné pour lui assurer l'archevêché, 47-48. — Nommé archevêque de Besançon par le pape, après la mort du cardinal de Granvelle, 50.

Saint-Mauris (Jean **de**), beau-frère de François Bonvalot. — Médiateur de l'apaisement d'une querelle entre le chapitre métropolitain et la commune de Besançon, 26.

Saint-Mauris (Jacques **de**), cousin germain et vicaire général du cardinal de Granvelle.— Notice sur sa carrière, 111. — Confiance mise en lui par le cardinal de Granvelle, 49.

Saint-Remy (Nicole de Savigny, dame **de**), ancienne maîtresse du roi de France Henri II. — Se prétend mariée avec l'archevêque élu de Besançon, Claude de la Baume. 35. — Voudrait assurer l'archevêché de Besançon à un bâtard qu'elle a eu du roi Henri II, 99. — Son tapage pour empêcher la consécration de Claude de la Baume, 39-40, 99-102. — Elle est déboutée de ses prétentions par le tribunal de Rote, 41, 108-109.

Saint-Remy (Henry **de**), fils naturel du roi de France Henri II et de Nicole de Savigny. — Agissements de sa mère pour lui faire avoir l'archevêché de Besançon, 99-100.

Simard (François), évêque de Nicopolis, suffragant du siège métropolitain de Besançon. — Sa mort, 87.

Vergy (François **de**), gouverneur de la Franche-Comté. — Obligations que la famille de Granvelle avait à sa maison, 40. — Il favorise les vues de Claude de Bauffremont sur l'archevêché de Besançon, 102-103.

LE PEINTRE FRANC-COMTOIS

R. P. HYACINTHE BESSON

DES FRÈRES PRÊCHEURS

1816-1861

NOTICE SUR SA VIE ET SES OUVRAGES
ÉCRITE PRINCIPALEMENT D'APRÈS SON BIOGRAPHE
ET SON AMI ÉTIENNE CARTIER

PAR

M. Victor GUILLEMIN

Séance du 10 janvier 1891.

LE PEINTRE FRANC-COMTOIS

R. P. HYACINTHE BESSON

DES FRÊRES PRÊCHEURS

1816-1861

Le Révérend Père Besson n'est point connu comme artiste dans son pays natal ; le musée de Besançon ne possède aucune de ses œuvres, et cependant, l'on pourrait dire assez justement qu'il fut, dans notre époque, avec Frédéric Overbeck et Hippolyte Flandrin, l'un des régénérateurs de la peinture religieuse.

Les voyageurs curieux de chefs-d'œuvre qui visitent Rome ne manquent point, comme le fit l'auteur illustre des peintures murales de Saint-Vincent-de-Paul et de Saint-Germain-des-Prés, de venir contempler l'œuvre capitale dont le Père Besson a orné la salle de Saint-Sixte-le-Vieux. Il est donc à désirer que ceux d'entre nous qui n'ont point encore vu cette œuvre remarquable, puissent du moins, dès maintenant, se faire une idée du talent de notre compatriote qui fut, en même temps qu'un modèle de piété et de dévouement, un artiste émérite.

C'est dans ce but de vulgarisation que M. Auguste Castan, le savant biographe de tant de Francs-Comtois qui ont excellé dans les beaux-arts, a bien voulu nous encourager à écrire la présente notice.

La vie du Révérend Père Besson a été retracée dans ses détails et avec beaucoup de talent par son ami, M. E. Cartier (1), et c'est dans les éléments de cet important ouvrage

---

(1) *Vie du Révérend Père Hyacinthe Besson, de l'ordre des Frères*

que nous avons recueilli les traits qui caractérisent l'artiste, sans omettre entièrement pourtant ceux du religieux, afin de donner une idée plus complète et plus vraie de cette nature d'élite.

Jean-Baptiste (1) Besson naquit à Besançon le 23 août 1816, et fut baptisé dans l'église de Saint-François-Xavier. Privé de son père, ancien soldat de l'armée de Condé, cet enfant resta avec sa mère chez l'aïeul de celle-ci, un cultivateur aisé justement estimé des gentilshommes du pays. Les anciens usages étaient pieusement observés dans cette famille ; on y faisait chaque soir, avec les serviteurs, la prière en commun, et la maîtresse de la maison, tout en veillant aux soins du ménage, était toujours prête à rendre de bons offices aux pauvres. Une tante, religieuse de l'abbaye de Battant, chassée de son couvent par la révolution, continuait à observer sous ce toit les pratiques et les exercices de sa règle, et était considérée par tous comme l'ange de la maison.

Les premières années de son enfance passées dans ce milieu, laissèrent en l'esprit du jeune Besson une impression profonde et qui influa sans doute sur sa destinée.

Mais la quiétude dont jouissait cette famille vint à être troublée ; son chef s'était porté garant d'une forte somme pour un de ses parents ; celui-ci abusa de sa confiance, et l'on dut vendre tous les biens faisant la garantie, avant même que le sol français ne fût libre de l'occupation étrangère.

L'aïeul de M^me^ Besson se trouvait ruiné, et dès lors elle ne pouvait plus compter que sur elle-même pour gagner sa vie et celle de son enfant. Sans hésiter, elle entra comme domestique dans un grand hôtel de Besançon. Mais comme

---

prêcheurs (seconde édition), un volume in-12 ; librairie Poussielgue frères, rue Cassette, 27 ; MDCCCLXIX.

(1) Le registre de l'état civil de Besançon ne porte que le nom de Jean, et l'acte de baptême du 25 août, celui de Jean-Baptiste ; le prénom de Charles, que M. Cartier donne en plus, ne s'y trouve point.

sa jeunesse et sa beauté l'exposaient à des insinuations odieuses, elle eut le courage d'aller à pied jusqu'à Paris pour y chercher quelque autre place.

Après quinze jours de marche, elle arriva dans la grande ville, où un ami de sa famille la fit entrer chez une dame infirme, riche américaine, dont elle ne tarda point à mériter la confiance. Celle-ci, pour dissiper la profonde tristesse que causait à la jeune mère l'absence de son enfant, lui permit de le faire venir auprès d'elle. Puis, bientôt après, pour isoler cet enfant de la compagnie des domestiques, elle le fit mettre dons une école, et avec le concours de Mme Besson, préparer à sa première communion.

Cette bienfaitrice mourut en laissant à la mère et au fils une somme relativement importante, qui pouvait suffire pour les mettre à l'abri du besoin. Les héritiers firent alors à Mme Besson les offres les plus avantageuses pour qu'elle restât à leur service, mais elle préféra entrer dans une condition plus modeste, chez l'abbé Leclère, curé de Notre-Dame-de-Lorette, un vieillard quî devait être le guide et le protecteur du jeune Besson.

Alors elle plaça son fils dans une pension voisine, plus avantageuse par sa proximité que par les soins qu'on y donnait aux études des jeunes élèves. Il s'y fit surtout remarquer par les nombreux dessins et les compositions amusantes dont il chargeait ses cahiers et ses livres, à la grande joie de ses camarades, qui savaient y reconnaître trop souvent le portrait de leurs professeurs.

Le chef de cette pension mourut environ deux ans après la révolution de Juillet, et son successeur fut M. Roux-Lavergne, un disciple et un collaborateur du philosophe Buchez, lequel Buchez devait devenir, après 1848, président de l'Assemblée nationale. Quant à M. Lavergne, il entra plus tard dans les ordres et exerça une influence heureuse sur l'avenir de son élève.

Pour le moment, il s'aperçut vite que les aptitudes de cet

adolescent indiquaient une vocation artistique bien prononcée et se prit d'affection pour lui. Besson avait à peine seize ans, était de taille moyenne et d'une nature délicate. Comme l'indique un portrait dessiné par lui-même à cette époque, sa physionomie aux traits réguliers, son front encadré d'une abondante chevelure exprimaient la douceur alliée à une ferme volonté. Il était capable de convictions fortes, et semblait réservé pour se dévouer à quelque grande idée. Un de ses maîtres lui prédit même qu'un jour il se ferait casser la tête, « ce qui lui serait probablement arrivé, — nous dit son » biographe, — s'il s'était engagé dans les partis politiques ».

M. Roux-Lavergne s'adressa à l'intelligence de son disciple en lui développant des théories religieuses qui n'étaient sans doute point tout à fait conformes aux principes reçus par cet enfant dans sa famille, et l'initia à des idées politiques inspirées par la philosophie de M. Buchez. Le latin et le grec avaient été négligés primitivement dans son instruction, et il crut devoir l'encourager à suivre son penchant vers les beaux-arts. L'adolescent choisit cette carrière, non point par suite d'un goût frivole, mais prêt à s'y dévouer comme à un sacerdoce, par suite de la haute idée qu'il s'était faite de la mission de l'artiste et de sa portée sociale.

Il put, bientôt, se donner tout entier à sa vocation : son protecteur, l'abbé Leclère, venait de mourir en lui léguant, ainsi qu'à M^me^ Besson, une somme considérable dont ses héritiers ne tardèrent point à les mettre en possession. Dès lors, tous deux n'étaient plus seulement à l'abri de la misère, ils avaient une position de fortune indépendante.

M. Roux-Lavergne n'exerçait plus le professorat, et collaborait à l'histoire parlementaire de la Révolution française avec M. Buchez qui, par ses théories sociales, exerçait une très grande influence sur la jeunesse. Il conduisit Besson dans l'entourage de ce dernier, et aux discussions publiques de la rue Chabanais, où le maître exposait ses idées philosophiques à propos de toutes les questions qui pouvaient

préoccuper l'opinion. Le courant d'idées du moment tendait à associer l'esprit chrétien aux aspirations républicaines, et si *le petit Besson*, comme l'appelaient alors ses condisciples, ne trouva point tout à fait dans ce milieu la révélation de la vérité, il n'en garda pas moins la foi dans le christianisme, qui suffit à le diriger en toutes les circonstances de sa vie. Voici ce qu'il écrivait plus tard dans une de ses lettres : « Ne m'oubliez pas auprès de M. Buchez, pour qui je con-» serve toujours un grand fonds d'affection... Je n'oublierai » jamais qu'il a été un des moyens dont Notre-Seigneur » s'est servi pour me rappeler à lui. » (Lettre du 20 février 1842.)

Les réunions de la rue Chabanais, qui avaient pour organes deux journaux, l'*Européen* et l'*Atelier*, tout en prenant la fraternité et la morale pour principes, n'appuyaient point ces principes sur le dogme ; de sorte que, lorsqu'il s'agit de les mettre en pratique, chacun s'y prit à sa façon ; les uns poursuivant leur but au moyen de la révolution et des barricades, et d'autres se jetant dans les bras de l'Eglise.

Le jeune Besson, passionné pour les doctrines de l'école Buchez et entraîné par son goût pour les beaux-arts, s'arrêta toutefois à une doctrine qu'il n'eut point à renier lorsqu'il suivit plus tard les traces du bienheureux dominicain Fra Angelico de Fiesole.

Dans ces réunions, il avait lié connaissance avec un groupe d'artistes qui, eux aussi, rêvaient de régénérer l'art en lui donnant une destination morale et sociale. C'était le sculpteur Bion, lauréat de l'Ecole des beaux-arts, Jean Duseigneur, auteur d'un chemin de croix monumental inspiré de l'art du moyen-âge, Steneile, l'auteur de fameux cartons de vitraux, et des belles peintures de Saint-Gervais, Boileau, de menuisier devenu architecte de cathédrales, et enfin l'architecte Piel, l'ami préféré de Besson, et qui devait un jour entrer au cloître avec lui.

Leur journal, l'*Européen* (qui au bout de quelque temps

devait cesser de paraître, faute d'argent), s'élevait contre la doctrine de l'art pour l'art. L'art, selon lui, devait être la langue faite pour enseigner le vrai, l'apostolat de la morale et de la fraternité ; il devait rompre avec le paganisme, et se rattacher à la tradition chrétienne du moyen-âge.

Fréquentant à la fois des peintres, des sculpteurs et des architectes, Besson considérait les trois arts cultivés séparément par chacun d'eux, comme devant se réunir dans une sublime unité pour atteindre à toute leur puissance, en se prêtant mutuellement secours, suivant le rang que leur assigne leur mode d'action. En premier lieu l'architecture, puis la sculpture qui doit l'orner, sans prédominer sur elle, et enfin la peinture, qui ajoute à toutes deux la vie et l'éclat de ses couleurs. On retrouve dans un livre sur le Beau, que Lamennais publia vers cette époque, la description du *temple* où sont exprimées ces mêmes théories artistiques.

L'architecture et la sculpture, selon Besson, devaient faire partie des études du peintre, et c'est pourquoi il modelait et disposait des maquettes avant d'exécuter ses compositions. Il comprenait le peintre comme devant posséder les trois arts, ainsi qu'aux belles époques, et désireux de voir mettre en pratique les principes auxquels il avait foi, il influençait même le premier maître qu'il eut, son ancien professeur de dessin, nommé Souchon, élève de David. C'est par suite de cette influence que ce dernier peignit l'épopée de Jeanne d'Arc en trois tableaux, dont l'un fut malheureusement refusé par le jury du Salon.

Mais le disciple de Buchez ne voulant point tenter les rigueurs du jury, et, dans son ardeur de propagande, rêvant un art moral et populaire, entreprit de remplacer les images grossières fabriquées à Epinal, complaintes ou crimes célèbres, destinés à orner le logis des paysans et des ouvriers, par des gravures coloriées représentant des sujets religieux, accompagnés de légendes écrites. Il en fit lui-même de nombreux dessins qui furent gravés sur bois à Metz, et un

autre élève de Buchez, depuis consul à Djeddah, où il fut massacré par les musulmans, M. Eveillard, les édita à Paris.

Pourtant Besson, ainsi que tous ceux qui se destinent aux arts, désirait voir l'Italie, et bientôt l'occasion s'offrit pour lui de pouvoir la visiter. Le gouvernement français avait fait à Sigalon la commande de cette copie du Jugement dernier de Michel-Ange qui orne encore aujourd'hui notre Ecole nationale des beaux-arts ; Sigalon désira emmener avec lui son ami Souchon, et Besson, élève de ce dernier, demanda et obtint la permission de les accompagner. Mais comme la mère et le fils ne se quittaient jamais, Mme Besson fut de ce voyage, qu'ils firent en voiturin, et qui dura un mois. Partis tous deux de la rue Gît-le-Cœur, ils traversèrent Lyon, Avignon, Marseille, et arrivèrent à Rome en longeant le littoral méditerranéen, après avoir visité successivement Florence, Sienne, Pérouse et Assise.

Ce fut à Assise, surtout, que la grandeur et la simplicité de l'art chrétien frappèrent le jeune artiste, et que, devant le tombeau de saint François, ce héros de la pauvreté et de l'amour divin, lui fut révélée une fraternité supérieure à celle de l'école de Buchez. Les chefs-d'œuvre des maîtres primitifs dont il était entouré, en lui inspirant plusieurs compositions, le prémunirent contre l'excès d'admiration qu'auraient pu lui inspirer les œuvres exubérantes de Michel-Ange et des artistes de la renaissance qu'il allait bientôt contempler.

Mais Sigalon et Souchon s'étant quittés, il suivit Souchon, et ne put faire à Rome, cette fois, qu'un séjour de courte durée. Il avait eu à peine le temps d'exécuter quelques vues d'intérieur d'églises, ou de cloîtres remarquables par leur architecture, des études à la plume des paysages qui l'avaient le plus frappé, des compositions relatives à la vie de saint François, et d'autres dessins encore, dont ses amis s'attribuèrent la possession, et que la générosité de l'artiste modeste ne sut pas leur refuser.

Toutefois, il avait pu comprendre, par la vue des chefs-

d'œuvre des maîtres, combien il lui manquait encore pour parfaire son éducation d'artiste, et il résolut en conséquence de quitter Souchon dont il sentait que les leçons étaient insuffisantes, pour recommencer ses études sous la direction d'un maître en renom.

Ingres, appelé à diriger l'école française à Rome, venait de quitter Paris ; il ne pouvait donc songer à choisir cet artiste, qui eût sans doute le mieux convenu, malgré son amour un peu païen de la forme, pour le guider dans la voie où tendaient ses aspirations. Il se décida à entrer dans l'atelier de Paul Delaroche, très fréquenté en ce moment par des jeunes gens qui pensaient que l'influence de ce maître était prépondérante dans les concours du prix de Rome, et aussi pour leur obtenir des commandes de l'Etat. Il cédait, en cela, plutôt au conseil de ses camarades, qu'à son propre choix.

Paul Delaroche était avant tout, avant d'être artiste, un homme d'esprit, un éclectique qui savait choisir ses sujets, et les dramatiser d'une manière théâtrale, pour plaire à la société bourgeoise alors au pouvoir. On trouvait chez lui comme un tempérament entre les deux individualités bien tranchées d'Ingres et de Delacroix. Il était toutefois assez perspicace pour comprendre les tendances de son jeune élève, et pour le diriger de telle sorte qu'il développât ses qualités natives. Il lui conseilla surtout l'étude serrée du dessin.

Le nouveau venu ne tarda pas à mériter l'affection de tous ses condisciples. Ceux-ci admiraient sa facilité à imiter la manière des maîtres les plus connus, dessinateurs ou coloristes, et s'arrachaient les compositions qu'avec sa modestie habituelle il leur abandonnait généreusement.

Parmi les copies qu'il fit à cette époque au musée du Louvre, où il passait ses après-midi, la meilleure est celle du Christ mis au tombeau, d'après le Titien ; il la donna à l'abbé Desgenettes, et elle resta longtemps dans la sacristie de l'église Notre-Dame-des-Victoires.

Il s'était mis, malgré quelque répugnance pour la dissection, à apprendre l'anatomie sous la direction du docteur Tessier, dont il avait fait la connaissance chez M. Buchez : la rapidité avec laquelle il improvisait plus tard des maquettes lui venait de ces études.

Il avait retrouvé Piel, l'architecte qui écrivait naguère avec lui dans l'*Européen*, ainsi que Roux-Lavergne son ancien professeur. Avec le premier il étudiait l'architecture de Notre-Dame de Paris, en estampait les sculptures, et avec le second profitait de ses leçons sur l'esthétique chrétienne.

L'art chrétien du moyen-âge l'enthousiasmait de plus en plus, et ses camarades d'atelier qui connaissaient cet enthousiasme l'excitaient à parler sur ce sujet. Besson était devenu, à l'école de Buchez, un assez fort logicien ; il posait des principes et en tirait les conséquences avec une parole claire et facile, en rétorquant les arguments que ses adversaires se plaisaient à lui opposer. Parfois aussi, pour détourner ses camarades de conversations licencieuses, il s'efforçait de leur prouver que le beau, l'objet de l'art n'est autre que la vertu, et que la laideur, c'est le vice. A part les plaisanteries que pouvaient lui attirer parfois ces petites dissertations, tous, du reste, l'estimaient et l'aimaient comme un camarade plein de cœur et de générosité, qui se faisait, dans l'occasion, un véritable plaisir de leur rendre service à tous. Mais son plus grand plaisir était de secourir les pauvres, et l'on raconte qu'un jour, au Louvre, rencontrant un artiste dans le dénûment, et auquel Mme Besson lui avait permis de porter un des habits qu'il ne mettait plus, il se fit un scrupule de ne point mieux secourir ce misérable, et retourna sur ses pas pour aller chercher un vêtement tout neuf dont il se réjouit de lui faire don. Les élèves de Buchez étaient logiques et pensaient que, puisqu'ils tenaient le catholicisme pour vrai, ils devaient non seulement l'étudier, mais encore le pratiquer. Il se forma parmi eux le parti du catéchisme, qu'ils étudièrent en même temps que l'Evangile.

Besson les suivit dans cette voie, et peu à peu l'idée religieuse s'empara tellement de lui qu'il finit par ne plus aller à Notre-Dame pour en étudier les beautés artistiques, mais pour y prier : citons ici textuellement M. Cartier : « Il s'a-» bandonnait souvent à de longues contemplations et tombait » dans des sortes d'extases. Ses amis le trouvaient quelque-» fois prosterné sur les dalles de l'église et le relevaient » sans mouvement et sans chaleur ».

Le séjour à l'atelier lui devenait pénible, il rêvait d'autres inspirations que celles que pouvaient donner les poses du modèle, et ses progrès dans la peinture lui permettaient, du reste, de pouvoir continuer seul ses études. Comme le souvenir de Rome lui était toujours présent, il résolut d'y retourner, en compagnie de sa mère dévouée, car comme nous l'avons dit, ils ne se quittaient point.

Ce fut au commencement de l'automne de 1838 qu'ils revinrent à Rome. Leur idéal était de vivre là, dans les pratiques religieuses, loin du monde, et pour le jeune artiste, de se livrer en même temps à l'étude de la peinture. Vivre toujours ainsi, sans se soucier de faire du bruit, ou d'exposer ses ouvrages au salon pour obtenir des récompenses honorifiques, semblait au jeune Besson la félicité la plus parfaite : « Je ne comprends pas, — disait-il, — le paradis sans le » bonheur de peindre, et je ferais avec joie, au fond d'un » désert, des tableaux que ne devraient jamais voir les re-» gards des hommes ».

M. Cartier raconte qu'il fit sa connaissance peu de temps après ce second voyage à Rome ; ce fut le précepteur du prince Borghèse qui le présenta. Il demeurait avec sa mère près du couvent des capucins, à l'angle de la Via Felice et de la Via della Purificazione, et le paysagiste Louis Cabat, dont la célébrité commençait déjà, et qui devait plus tard devenir directeur de notre école française à Rome, habitait la même maison et prenait pension chez eux.

Besson parcourait sans cesse la ville, saisissant au passage,

par quelques traits de crayon rapides, les groupes ou les figures dont l'allure et l'expression l'avaient frappé. Rentré à l'atelier, il s'exerçait à compléter ces données premières, consistant dans l'indication d'un mouvement et le jet des draperies, il disposait les ombres et les lumières et arrêtait son effet. Son imagination se plaisait à voir, par exemple, dans deux hommes du peuple jouant à la morra, deux orateurs de l'antiquité discutant au forum, ou, dans une femme tenant son enfant sur ses genoux, la vierge avec le divin *bambino*. Il excellait à rendre les scènes privées, les sentiments de la famille, et les jeunes filles prenaient sous son crayon ou son pinceau, une expression de pureté virginale (1). M. Cartier nous dit, à propos des très nombreux dessins qu'il fit à cette époque : « Son style se forme et tend à se » rapprocher de celui de Fra Bartolomeo, par la grâce des » proportions, la douceur des mouvements, la souplesse et » l'ampleur des draperies. »

Il allait souvent, en compagnie de Cabat, faire des études de paysage dans les environs de Rome : tantôt, sur la route solitaire de Viterbe, vers les aqueducs majestueux de la plaine, vers la poétique vallée de la nymphe Egérie, ou les monts de Tivoli ou de Frascati. Nos deux artistes se communiquaient leurs impressions, leur manière de voir. Si Cabat pouvait initier Besson au charme de la couleur, au sentiment poétique qui résulte de l'heureuse distribution de la lumière dans ses paysages, Besson, de son côté, pouvait lui apprendre la majestueuse simplicité des silhouettes, l'ampleur des plans, l'heureuse combinaison des grandes lignes de la composition, et la correction du dessin. Jusque là Cabat avait fait un peu ses tableaux avec l'heureuse bonhomie que Lafontaine mettait à faire des fables, et c'est probablement aux

(1) Voir l'article consacré au *R. P. Besson* dans le *Magasin pittoresque,* année 1868, pages 227 à 230, contenant la reproduction de quelques-uns de ces croquis, communiqués par M. Ravaisson, membre de l'Institut de France.

réflexions que lui suggérait Besson, du moins selon M. Cartier, qu'il doit d'avoir exécuté d'une manière si magistrale, une de ses œuvres capitales, le paysage du *Samaritain*, et le caractère de noblesse, qu'il mit toujours depuis, dans des compositions d'un style moins élevé.

Les paysages que Besson affectionnait, et qui sont reproduits dans ses plus beaux dessins, sont surtout ceux qui ont de l'analogie avec les sites que préférait Le Poussin ; le temple de Vesta, le Forum, le Colysée, la villa Borghèse, les bords du Tibre. Il les ornait de figures variées, de cavaliers, de bœufs sauvages, et, selon l'expression de son biographe, « aimait à en étudier les lignes et les aspects, comme un musicien ses accords ».

Après avoir entendu la messe à l'église des capucins, Besson déjeunait légèrement et partait, dès le matin, dessiner dans la campagne, d'où il ne revenait que le soir, n'ayant eu pour dîner qu'un peu de pain et l'eau des sources. Il rapportait de nombreux croquis, mais aussi trop souvent la fièvre, cause des fréquentes inquiétudes que sa mère avait pour sa santé.

Ce fut afin de se soustraire à la fièvre, qu'après avoir passé avec Cabat, quelques jours à l'Ariccia, près d'Albano, il se rendit en pèlerinage à Assise, où il désirait aussi revoir les œuvres de ces vieux maîtres, qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier lors de son premier et trop rapide voyage. C'est de là qu'il écrit à Cabat, à la date du 20 juillet 1839 :

« Je suis à Assise depuis quinze jours et je ne saurais vous » dire combien j'y suis heureux. Figurez-vous une petite » ville bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une montagne, » ayant à ses pieds une riche campagne que borde un ma- » gnifique horizon. Tout y respire le calme le plus pur, la » tranquillité la plus douce. Les habitants en sont pauvres » et pieux... Depuis que j'y suis, je n'ai encore visité qu'une » seule église, celle de Saint-François. La vénération toute » particulière que j'ai pour ce grand saint, la beauté de

» l'église elle-même, et les peintures qui la couvrent, font » que j'y passe des heures si délicieuses qu'il ne m'est pas » encore venu le plus petit désir d'en visiter d'autres. J'es- » saie bien de faire quelques croquis, mais dans les peintures » que j'ai sous les yeux il y a tant d'élévation, tant de pu- » reté, que l'on peut dire d'elles que ce sont des choses plus » admirables qu'imitables... Les scènes les plus touchantes, » les élans de l'âme les plus ardents, les méditations les » plus douces et les plus pures sont peints sur ces murs, » avec une vérité qui fait du tout une source inépuisable » d'émotions consolantes et fécondes. Rien ne m'a encore » autant touché, et je vous avoue que si j'avais à choisir, je » préférerais cette peinture à toute autre... Il est impossible » de vous dire avec quel amour tout a été peint. Jusqu'au » plus petit rien, tout y fait preuve de la générosité des » artistes. »

Les croquis qu'avait fait Besson et dont il parle dans cette lettre, c'est plus de soixante beaux dessins qui ont été conservés. Il y en a une partie où il étudie le mouvement, l'expression ou quelques détails caractéristiques des figures, et d'autres encore qui sont des esquisses au crayon jetées avec largeur et arrêtées à la plume. Ces études sont, la plupart, d'après Cimabuë et Giotto. D'après Cimabuë : l'apparition des anges à Abraham, la trahison de Judas, l'ensevelissement du Christ, les saintes femmes au tombeau ; d'après Giotto sont des fragments de son œuvre sur saint François : 1° Saint François frustré par son père et recueilli par l'évêque d'Assise ; 2° obtenant l'indulgence de la Portioncule et prouvant au pape la vérité de ses stigmates ; 3° son union avec la pauvreté ; 4° son apothéose. Ces deux derniers dessins, une assomption de Giunta Pisan, et un crucifiement d'après Taddeo Gaddi, rapportés aussi d'Assise, restèrent longtemps visibles dans son atelier. La vie de Jésus par Puccio Campana, celle de saint Martin par Simone Memmi, la légende de sainte Catherine d'Alexandrie par Pace di Faenza, que

M. Cartier estimait être un poème bien supérieur à celui de Masaccio dans l'église Saint-Clément à Rome, ce que nous croyons d'autant mieux que ces fresques lui ont été faussement attribuées et que c'est à l'église *Santa Maria del Carmine* de Florence que se trouve le grand ouvrage de Masaccio, toutes ces œuvres de maître, furent aussi l'objet de ses études à Assise. Il fit, de plus, nombre de paysages dans ces belles plaines arrosées par le Rivo Torto, où s'établirent jadis les premiers disciples de saint François.

Prodigue à la fois de son temps et de son talent, il exécutait même un tableau pour un peintre incapable de satisfaire à cette commande, et se signalait par des aumônes de toutes sortes, qui souvent dépassaient ses ressources. Il revint à Rome tellement dépourvu, que le voiturin ne consentit à lui rendre ses cartons qu'après avoir été payé par M^me^ Besson.

Dans le même moment où il se sentait une vocation de plus en plus décidée pour la vie monastique, Lacordaire vint à Rome pour s'y faire dominicain. Lacordaire était accompagné d'un des disciples de Buchez nommé Requédat, que Besson avait bien connu, et cette circonstance rapprocha notre compatriote du grand orateur chrétien. Celui-ci, le 8 avril 1839, prenait l'habit dans une chapelle de l'église de la Minerve, en même temps que Requédat, l'ami de Besson. Notre jeune artiste, qui assistait à cette cérémonie, en ressentit une émotion profonde. Lacordaire revint ensuite vers ses amis, et leur donna en souvenir les objets qui lui devenaient inutiles dans le cloître. Ce fut à Besson qu'il laissa ses vêtements de laïque.

Besson regrettait de ne pouvoir imiter ses amis, et, sur sa demande, ou sur l'initiative du Père Lacordaire, selon une lettre de Requédat datant de cette époque (1), furent rédigés les statuts d'une confrérie d'artistes dite de Saint-Jean-l'Evangéliste. Son siège fut à Paris, et l'architecte Piel en devint

(1) Voir le livre du R. P. Chocarne, ch. XI, p. 287.

le premier prieur. Plusieurs artistes de talent, dont les uns étaient élèves de Buchez, et les autres s'étaient convertis aux projets de Lacordaire, y entrèrent des premiers. Besson et M. Hallez qui se fit connaître depuis comme compositeur, commencèrent à établir à Rome une succursale de cette confrérie, et bientôt le nombre de leurs membres s'éleva à une douzaine, dont deux prix de Rome devenus célèbres : M Bonnassieux l'auteur de la statue colossale de Notre-Dame de France, et le grand musicien Gounod. Par imitation, les médecins établirent la confrérie de Saint-Luc, les avocats celle de Saint-Yves, et les graveurs celle de Fra Angelico de Fiesole. Ces confréries, du reste, ont cessé d'exister lors du rétablissement du Tiers-Ordre.

C'est au moment où Besson se mit de cette confrérie de Saint-Jean l'Evangéliste, qu'il produisit son premier tableau : la *Résurrection de Lazare*. Il l'avait composé et esquissé au commencement de 1839, mais les études qu'il avait faites à Assise avaient modifié sa manière d'envisager la peinture chrétienne. Dans son premier projet, il cherchait, conformément aux doctrines d'école, l'heureux agencement des lignes et des draperies, la grande tournure, l'expression dramatique des figures, et dans le second projet, tout se simplifiait, tout devenait plus calme et plus grave, plus conforme au texte de l'Evangile. On y sentait l'influence des primitifs qu'il venait d'étudier avec amour.

Il était devenu extrêmement difficile et ne se contentait guère, comme on le voit par une lettre du 8 décembre 1839, adressée à Cabat, où il se met même à son service pour lui fournir des matériaux de paysages :

« J'ai repris, comme vous le savez, la composition de la » *Résurrection de Lazare*. J'en ai fait un nouveau carton plus » petit que le premier, et je viens de terminer l'ébauche du » tableau qui est aussi plus petit. Grâce à Dieu, et à vos bons » conseils, je commence à prendre patience avec moi-même » et à m'habituer à vivre en paix avec ma faiblesse et mes

» difficultés... J'attendrai que mon ébauche soit sèche, puis » je reprendrai la besogne jusqu'à ce que j'aie terminé de » mon mieux. J'ai fait aussi quelques paysages, ou plutôt » quelques vues de Rome. A ce propos, je vous offre une » chose peut-être hardie : si vous aviez besoin de quelques » matériaux qui ne sont pas dans vos cartons, et que vous » pensiez vous être utiles, je pourrais vous les copier de mon » mieux pour vous les envoyer. »

Lorsque son tableau de la *Résurrection* fut assez avancé, il le soumit au jugement d'Overbeck, qui ne fut point avare de ses conseils et l'encouragea fort. Cette œuvre, pourtant, ne fut pas poussée plus loin, car l'artiste eut d'autres préoccupations : il allait entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique.

Le 28 décembre 1839, le Père Lacordaire écrivait à un ami : « Besson doit venir ici, dans les premiers jours de » mars, pour faire une copie de la Madone de la Quercia, » image miraculeuse consacrée par trois siècles et plus de » vénération. Nous en faisons notre patronne, et nous l'em- » portons partout avec nous, jusqu'au jour où nous pourrons » l'installer solennellement dans notre premier couvent » français. »

Besson copia cette madone qui avait été peinte sur une brique par un artiste du XV^e^ siècle, puis suspendue au tronc d'un chêne, d'où lui vient son nom (La Chesnaie). La légende rapporte qu'un homme très riche avait bâti à Viterbe, pour y recueillir cette image, une superbe église qu'il fit vœu de donner à l'Ordre du premier moine qui entrerait en cette ville : ce fut un dominicain. Dans une lettre adressée à M^me^ Swetchine, le 13 mai 1840, le Père Lacordaire lui dit : « Le jeune peintre qui a fait la copie de la Madone de la » Quercia s'est aussi donné à nous. Nous n'y pensions pas » pour le moment, à cause de sa mère, dont il est le fils » unique ; mais c'est sa mère elle-même qui l'a tout à coup » engagé à suivre sa vocation, le soir du jour où elle avait » entendu mon sermon à Saint-Louis. Pendant deux jours

» elle ne cessa de lui en parler, devenant chaque fois plus » pressante. J'arrivai le mercredi, sans le savoir, et je n'eus » que la peine de me baisser pour cueillir cette belle fleur. » C'est tout à fait la miniature d'Angelico de Fiesole, une » âme incomparablement pure, bonne, simple, et une foi de » grand saint ; il s'appelle Besson. »

Le 16 mai 1840, jour mémorable pour le rétablissement des frères prêcheurs, le Père Lacordaire rassemblait à Rome ses premiers disciples au couvent de Sainte-Sabine. Des premiers qui en firent partie citons Requédat, l'ami de Besson, qui ne put consacrer à cette œuvre ses forces défaillantes et ne tarda point à mourir ; Piel l'autre ami de Besson, disciple, comme lui, de Buchez, et architecte de grand talent ; Henrscheim, un juif converti, élève de l'école normale et de M. Cousin, qui avait obtenu une chaire de philosophie dans un collège de la Bretagne ; l'abbé Jandel, ancien supérieur du petit séminaire de Nancy, et enfin Besson. Le Père Lacordaire alla rendre visite à M. Buchez dont les idées différaient des leurs sur plusieurs points, et chercha, dans sa correspondance, à le rallier à eux, mais il n'y réussit point complètement.

Besson devait rester trois ans au couvent de Sainte-Sabine, avant de commencer son noviciat. Peu habitué à cette vie nouvelle, il tomba malade d'une fièvre nerveuse, mais sa mère le soigna avec un si grand dévouement qu'il recouvra en peu de temps la santé.

Bientôt on offrit aux dominicains français le couvent de Saint-Clément, et ils y mirent la copie de la Madone de la Quercia, et le tableau de Besson, la *Résurrection de Lazare*, symbole de la résurrection de leur Ordre. Mais le Père Lacordaire resta à Rome, tandis que ses disciples allèrent, les uns à la Quercia, et les autres à Bosco, en Piémont. C'est dans ce couvent de Sainte-Croix de Bosco, le 29 mai 1842, que Besson prononça ses vœux et entra en religion sous le nom d'Hyacinthe, qui lui échut au sort. Piel était malade, et

le Père Lacordaire en quittant Bosco où il s'était rendu pour la circonstance, le confia aux soins du frère Besson qu'il savait l'ami de cet artiste de talent. Ce dernier sentant sa mort prochaine, s'applaudissait de son ordination, et Besson raconta en détail dans une lettre émue adressée au docteur Tessier, la mort édifiante de son ami.

Le frère Besson se demandait s'il devait aborder les difficultés de la science théologique, et s'il ne servirait point mieux la religion par les tableaux qu'il pourrait peindre en n'étant que frère convers. « En effet, le Père Lacordaire a dit dans son mémoire : Bien que l'apostolat et la science » divine fussent le but principal des Frères prêcheurs, néan- » moins saint Dominique n'avait exclu de son œuvre aucun » travail utile au salut des âmes... Si l'on s'étonnait de voir » des artistes, et même de grands artistes parmi les Frères » prêcheurs, on n'aurait pas de l'art l'idée religieuse qui lui » convient. L'art n'étant, comme la parole et l'écriture, que » l'expression du vrai et du beau, a droit d'être cultivé par » tous ceux qui s'occupent d'élever l'âme de leurs semblables » à la contemplation de l'invisible, et Dieu lui-même, en » même temps qu'il donnait à Moïse les tables de la loi, lui » montrait, sur le Sinaï, la forme du tabernacle et de l'arche » sainte. C'est nous apprendre que l'architecte des mondes » est l'artiste par excellence, et que plus l'homme reçoit de » son esprit, plus il est capable et digne d'aspirer lui-même » aux saintes fonctions de l'art. Les religieux du moyen-âge » n'ignoraient pas cette vérité. Les cloîtres cachaient des » architectes, des sculpteurs, des peintres, des musiciens de » la même manière qu'il s'y formait des écrivains et des ora- » teurs. Le chrétien, en entrant sous le doux ombrage de » leurs voûtes, offrait à Dieu, avec son âme et son corps, le » talent qu'il avait reçu de lui, et, quel que fût ce talent, il » ne manquait pas de prédécesseurs et de maîtres. Près de » l'autel, tous les frères se rassemblaient pour la prière ; » rentrés dans leurs cellules, le prisme était décomposé, et

» chacun d'eux exprimait à sa manière un rayon de la lu-
» mière divine » (1).

C'est pourquoi le Père Lacordaire laissa le frère Besson libre de son choix, mais celui-ci, par le désir d'un sacrifice plus grand, crut devoir renoncer à la peinture. Il le pria, en conséquence, de brûler toutes les études qu'il avait faites jusqu'alors. Elles étaient restées au couvent de la Minerve, et Lacordaire, bien loin de les détruire, ne crut pouvoir mieux faire que de les donner à un artiste français, l'ami de Besson, Claudius Lavergne, qu'il jugea digne de les conserver. Mme Besson apprit ceci, et comme elle manifestait son grand regret que ce ne fût point à elle qu'on eût remis ces ouvrages, son fils écrivait à M. Cartier : « Je dis à notre Père
» que je renonçais à la peinture pour toujours, étant résolu
» à ne jamais reprendre les pinceaux, que si l'obéissance me
» les remettait de nouveau entre les mains, — et il ajoutait
» par excès d'humilité : — Lavergne était à Rome, envoyer
» ces dessins à Paris, c'était vous faire payer un port plus
» cher qu'ils ne valaient. »

Cependant le Père Lacordaire venait de prêcher, avec un immense succès, à Bordeaux en 1842, et en 1843 à Nancy, où il obtenait d'établir son premier couvent. En annonçant cette nouvelle à ses religieux de Bosco, il rappelait vers lui le Père Jandel, et nommait à sa place le Père Besson qui devait désormais présider le chapitre et correspondre directement avec lui. Il obtint ensuite de transférer en France, à Chalais, le noviciat de Bosco, et il en nomma directeur le Père Besson qui s'y rendit, au commencement de juillet 1845. Sa mère, M. Cartier et le peintre Cabat vinrent alors le visiter dans ce couvent qui dépend de la Grande-Chartreuse. Les disciples de saint Bruno avaient choisi, aux confins de leur solitude, cette retraite d'où l'on jouit d'une vue magnifique

(1) *Mémoire pour le rétablissement en France de l'ordre des Frères Prêcheurs,* ch. v.

sur la plaine de Lyon et la vallée de l'Isère. C'est là, devant cette belle nature, que le Père Besson se décida enfin à reprendre ses pinceaux, et voici dans quelles circonstances : Mme Besson désirait emporter le portrait de son fils, l'on avait permis à l'un des religieux de faire cette peinture, et durant les intervalles de pose, le Père Besson se servit des pinceaux et des couleurs de son confrère pour exécuter un charmant tableau. Le sujet de ce tableau, qui représente *le baiser de saint Dominique et de saint François,* est inspiré par une des pages les plus émouvantes du Père Lacordaire, dans sa vie du fondateur de son Ordre. Les deux saints, dont l'un, Dominique, donne l'accolade à son frère en Dieu François, sont admirables d'expression ; le tableau porte cette inscription : « *Sancte Pater Dominice, Seraphice Sancte* » *Francisce, orate pro nobis* » (1).

L'amour de la peinture ne l'avait point quitté, et son plus grand plaisir était, au moment des récréations, de dessiner des paysages ou de faire des études d'après ses compagnons, pour préparer quelques sujets de sainteté. Il songeait à mettre son talent au service de la religion, et comme plusieurs frères de la communauté avaient plus d'aptitude pour la peinture que pour l'art oratoire, il projeta de se faire aider par eux pour décorer l'église de Chalais. Il écrit à sa mère : « Aie la bonté, quand Cartier sera de retour, de lui dire de » ne pas oublier la promesse qu'il m'a faite de nous envoyer » des calques, des dessins, enfin tout ce qui peut servir à » faire quelques tableaux pour l'embellissement de notre » charmante petite église. S'il peut nous trouver quelque » chose de l'école du Giotto, du bienheureux Jean de Fie- » sole, du Pérugin et autres maîtres catholiques, cela nous » serait très utile. Nous voulons que Chalais devienne un » lieu de pèlerinage dont on emporte un doux souvenir. » Nous consacrerons à cela les quelques moments de loisir

(1) Ce tableau appartient à Mme la comtesse de Mesnard.

» que nous aurons. Nous recevrons tout, nous ne sommes » pas difficiles. Qu'il n'oublie pas, non plus, le livre de re- » cettes de peinture. »

Il voulait devenir un apôtre de l'Art, et employait une partie de ses loisirs à exécuter de charmants dessins à la plume, qu'il pensait devoir réveiller des sentiments pieux chez les amis auxquels il se plaisait à les donner; et c'est ainsi qu'il fit trois compositions sur le Bon Pasteur. Il fait d'abord paître ses brebis au milieu des lys : elles sont dans l'état d'innocence ; puis, il cherche la brebis pécheresse, sur un sol infécond, au milieu des épines, et enfin, quand la brebis a rejoint le troupeau, il lui fait don de sa croix, comme gage de son amour. « C'est, — écrit-il en adressant ces com- » positions, — un petit souvenir qui ne signifie rien comme » peinture, mais qui vous sera précieux, parce qu'il vous » rappellera Notre-Seigneur Jésus. » Une autre fois il envoie à sa mère, pour la consoler de son absence, une vierge age- nouillée et soutenant l'enfant divin. Des rayons sanglants, qui partent de tous les membres de son fils, vont frapper le cœur de la mère désolée, et cette composition symbolique est encadrée dans une couronne d'épines.

A cette époque, il décora le tympan de la porte de l'église de Chalais, en y représentant, dans le goût des primitifs, une vierge couvrant de son manteau les frères de l'ordre de saint Dominique, et quelque temps après il fit graver ce sujet à l'eau forte (1). A ce propos, on a remarqué que toutes les vierges du Père Besson avaient toujours quelque res- semblance avec sa mère ; celle-ci, nous l'avons dit, avait été fort belle.

Elle mourut à Paris, enlevée par l'épidémie de choléra, au commencement de juillet 1846. Le Père Besson, prévenu trop tard, ne pouvait, vu la lenteur des communications à cette époque, arriver à temps pour les obsèques, et il eut la

(1) Par F. Keller, dans l'*Iconographie dominicaine*.

douleur d'être forcément retenu à Chalais. Il exprima, dans une lettre, l'émotion cruelle que lui causa la perte de cette excellente mère.

En décembre 1846, il est appelé à Nancy, et après avoir fait de touchants adieux à ses novices, il arrive au couvent qui fut la première installation en France de l'ordre de saint Dominique régénéré, et où le Père Lacordaire venait de faire placer la copie que son disciple avait peinte de la madone de la Quercia.

C'est alors que le Père Besson consacra tout son temps à la parole, et montra que ce n'était pas seulement dans sa peinture, mais encore dans sa prédication qu'il savait mettre de l'art. Il se distinguait surtout par l'action ; la sienne portait au plus haut point la conviction dans l'âme de ses auditeurs, et n'avait rien de commun avec celle des autres orateurs. Elle consistait, — dit son biographe, — « dans son » attitude humble et affectueuse, dans sa physionomie pure » et sympathique. Son geste calme et sa voix douce captivaient l'attention, et il y avait une telle sincérité dans toute » sa personne qu'on était persuadé en le voyant... Un paysan » lorrain disait : « Celui-là n'a pas besoin de parler ; il convertit en vous regardant. » Le même effet se produisit » plus tard à Rome. Lorsque le Père Besson prêchait en » français, des Italiens qui ne comprenaient pas sa langue » assistaient cependant à ses sermons parce que sa vue, » disaient-ils, était une excellente prédication. »

Ses actes aussi confirmaient ses paroles. Lorsqu'en 1849 le choléra fit son apparition près de Nancy, à Haraucourt, le Père Besson se signala par un dévouement au-dessus de tous les éloges.

Il quitta Nancy le 8 octobre 1850, rappelé à Rome par le Père Jandel, que Pie IX venait de nommer vicaire général de Saint-Dominique. On s'occupait en ce moment de rétablir la stricte observance dans un couvent de chacune des provinces de l'ordre, et c'était sur le couvent de Sainte-Sabine

que l'on devait prendre modèle. La nomination du Père Besson comme prieur de ce couvent montrait assez que c'était sur lui que l'on comptait le plus pour faire réussir cette réforme. Il s'y mit en effet tout entier au service de l'idée du Père Jandel, mais cela ne l'empêcha pourtant point de songer à la peinture. Il méditait maintenant de restaurer le couvent de Sainte-Sabine et de le décorer de telle façon qu'il reprit, pour ainsi dire, son ancien lustre. Il s'occupait de faire des cartons de vitraux pour orner, dans la salle du chapitre, de vieilles fenêtres romanes qu'il venait de rétablir, et il s'informait, dans une lettre à M. Cartier, afin qu'il lui procurât des renseignements relatifs aux procédés de la peinture sur verre. « Enseignez-moi aussi, — disait-il, — la » préparation du carton, les ingrédients qui servent, et en » quelle proportion. Je ne sais si le temps me permettra » d'user de ces renseignements, n'en ayant que très peu à » ma disposition ; ils peuvent m'être utiles cependant. » Mais ce n'était pas seulement le temps qui lui manquait, c'était aussi l'argent, car les modiques ressources du couvent ne suffisaient même point aux premières nécessités de la vie. Puis, comme le vicaire général était très souvent souffrant, il fallait que le Père Besson le remplaçât en s'occupant de la correspondance. On s'aperçut que cela pouvait nuire à l'exercice de ses fonctions de prieur, et quand elles furent arrivées à leur terme, on l'y remplaça par le Père Amanton, le premier religieux français désigné pour les missions d'Orient.

C'est alors que le Père Besson put trouver le temps nécessaire pour s'occuper de l'achèvement d'une entreprise qu'il avait commencée en 1852. Les ressources lui avaient manqué pour l'embellissement du couvent de Sainte-Sabine, il s'occupa de la décoration de la salle capitulaire de Saint-Sixte-le-Vieux.

Le Père Lacordaire, dans sa Vie de saint Dominique, parle avec émotion de ce couvent qui restait dans l'abandon.

C'était là, pourtant, que le saint avait établi son ordre naissant avant de s'installer dans les cloîtres plus spacieux de Sainte-Sabine. Après avoir été occupé par une communauté de religieuses romaines, ce couvent, rebâti au XVII^e^ siècle, servit à abriter des dominicains irlandais que les rigueurs de la reine Elisabeth forçaient à s'expatrier. Les cloîtres sont actuellement déserts et leurs terres affermées à la ville de Rome. Seule, la salle du chapitre, où la légende rapporte que saint Dominique fit plusieurs miracles, reste en la possession de l'ordre, qui n'en a que la jouissance.

L'administrateur des biens des dominicains irlandais, le Père Mullooly, prieur de Saint-Clément, célèbre par les découvertes dont il a enrichi l'art chrétien, se montra tellement satisfait du projet du Père Besson pour orner ce lieu consacré par l'histoire, qu'il voulut payer tous les frais, assez considérables, nécessités par cette entreprise. Dès le mois de février 1852, les ouvriers préparèrent les murs et trois mois après, en mai, le Père Besson se mit à l'œuvre. La tâche semblait longue ; il y avait plus de deux cents mètres de surface à couvrir de tableaux et d'ornementations, et pourtant notre artiste, malgré les interruptions forcées que nécessitaient ses devoirs religieux, malgré la chaleur du climat de Rome, seul et sans secours étrangers, acheva en si peu de temps cette œuvre considérable qu'il eût semblé, comme l'a dit M. Cartier, que des anges étaient venus l'aider.

Les grandes lignes, le plan général de l'œuvre et ses compositions les plus marquantes l'occupèrent pendant les derniers mois de son priorat, et il exécuta même pendant ce temps les trois tableaux principaux. Toutes les fois qu'il n'était point retenu à Sainte-Sabine ou appelé à la Minerve par le Général de l'ordre, on le voyait, pour se rendre à son travail, descendre les pentes du mont Aventin, en suivant le même chemin que prenait jadis saint Dominique pour aller rendre visite aux saintes filles de son ordre. Il était

accompagné d'Angelo, jeune frère convers qui lui servait d'aide, de modèle et de cuisinier. Une fois monté sur son échafaudage, il travaillait avec une assiduité telle que parfois il en oubliait de prendre ses repas, et lorsque venait le soir, il rentrait à Sainte-Sabine en méditant encore sur son travail du lendemain.

Les peintures entreprises à Saint-Sixte firent événement à Rome ; les personnes les plus compétentes s'en occupèrent, et il y eut affluence de curieux pour venir voir l'œuvre et son auteur. Le Père Besson, quoique ces visites lui fissent perdre beaucoup de temps, accueillait tout le monde avec une aménité parfaite et répondait gracieusement aux explications qu'on lui demandait. Le bruit de ce succès arriva jusqu'aux oreilles du pape qui, un jour, en faisant sa promenade habituelle recommandée pour sa santé, eut la fantaisie d'aller voir ce dont tout le monde s'entretenait. L'artiste, absorbé par son travail, n'entendit point le bruit de la voiture et de l'escorte du Souverain Pontife qui entraient dans la cour déserte du vieux couvent, et ce fut orné de son tablier et le pinceau à la main qu'il descendit de l'échafaudage pour venir au-devant de Pie IX. Celui-ci examina attentivement et admira l'œuvre en voie d'exécution, en fit l'éloge à son auteur, adressa même la parole au petit frère convers Angelo, qui le fit sourire par ses réponses naïves, et saisit aussi l'occasion de parler au Père Besson de la réforme de l'ordre. Au moment où il allait sortir, le Père Besson s'agenouilla pour recevoir la bénédiction, et le Souverain Pontife lui tendit une main que l'artiste saisit pour la baiser, mais Pie IX releva cette main tendue vers lui et la porta lui-même à ses lèvres, honneur plus grand peut-être, suivant M. Cartier, que celui accordé au Titien lorsque Charles-Quint se baissa pour ramasser le pinceau de ce maître immortel. Ce ne fut point le Père Besson, on le pense bien, qui donna connaissance de ce fait, mais le frère convers qui se trouvait avec lui.

Depuis ce temps, Pie IX ne cessa de s'intéresser aux peintures de Saint-Sixte, qu'il considérait « *comme un ornement pour Rome et une gloire pour l'Eglise* », il s'en informait souvent, et donna des ordres pour que l'artiste continuât sans retard l'exécution de cette œuvre.

En 1853, au mois de janvier, le Père Besson put s'installer à Saint-Sixte pour être plus à portée de son travail. Son serviteur Angelo l'y avait suivi, ainsi que M. Cartier, qui occupait une cellule non loin de lui. Bien avant le jour, le Père Besson était déjà levé et venait réveiller son ami. Il disait la messe à cinq heures, et, pendant son action de grâces, cet ami préparait la palette et les pinceaux. Alors l'artiste se mettait aussitôt à l'ouvrage et avec tant d'ardeur qu'on avait bien de la peine à pouvoir l'y arracher lorsque venait l'heure de dîner. Après son repas, il était encore plus difficile d'obtenir de lui qu'il consacrât une demi-heure au repos, et, le plus souvent, on le voyait remonter à son échafaudage pour n'en plus bouger jusqu'au soir, à moins que, toutefois, il n'en fût détourné par ses devoirs de confesseur ou des visites trop fréquentes qui venaient interrompre son travail.

Pourtant, malgré toute son assiduité, il ne pouvait tout au plus consacrer à la peinture que deux ou trois journées complètes pendant toute une semaine. Il écrit ceci : « J'ai tra-» vaillé tout l'hiver et jusqu'au 15 juin aux peintures du » chapitre de Saint-Sixte ; la besogne n'avance pas beaucoup » parce que je suis généralement plus au confessional qu'à » la palette. Saint-Sixte, malgré son isolement, est très sou-» vent visité, un peu pour la nouveauté d'un religieux » peintre, et aussi par suite de mes relations spirituelles... »

Ce fut en prévision de ces fréquentes interruptions qu'il n'entreprit point de peindre à fresque, ce genre de peinture exigeant absolument de terminer dans la journée le morceau commencé, pendant que la préparation à la chaux est encore fraîche. Il employa donc le même moyen dont s'est servi

Flandrin dans sa décoration de Saint-Germain-des-Prés ; il peignit sur une préparation de stuc, à la cire, sans encaustique, la cire étant dissoute dans de l'essence de térébenthine et mélangée aux couleurs à l'huile. La fresque eût d'ailleurs exigé des cartons bien arrêtés d'avance, et la spontanéité, la verve étaient tellement dans la nature du Père Besson, qu'il ne pouvait s'empêcher, au gré de son inspiration du moment, de modifier ses figures pour y apporter des améliorations. Imitant en cela la manière de procéder du Poussin, il lui suffisait de quelques minutes pour modeler en terre des statuettes qu'il disposait en groupes et arrangeait dans les attitudes voulues pour sa composition, les revêtant de draperies mouillées et épinglées et les éclairant de la manière la plus conforme à son sentiment du clair-obscur. Il les dessinait à la chambre claire, afin d'en mieux fixer les rapports de proportion et de perspective. Quelques morceaux d'étoffes de diverses couleurs, dont il les affublait, suffisaient ensuite pour combiner les effets de coloris qu'il voulait réaliser, en les rattachant à l'harmonie de la tonalité générale.

Souvent, après une longue journée de travail, M. Cartier lui demandait, pour lui faire prendre un repos nécessaire, de vouloir bien faire quelque promenade en sa compagnie. C'est alors, que devant les splendeurs de la nature, par une belle soirée d'été, devant les paysages préférés du Poussin et du Guaspre, le Père Besson aimait à lui parler de l'ordre de saint Dominique, de l'éclat dont il avait brillé jadis, et à expliquer comment il songeait à lui rendre l'apostolat de l'art. Il projetait de louer les vastes salles abandonnées du couvent de Saint-Sixte et d'y établir, à côté des cellules destinées à y faire des retraites, une sorte d'atelier où les religieux, les uns peintres, d'autres sculpteurs, d'autres encore architectes, travailleraient pour édifier et orner les édifices du culte. Une location fut sur le point d'être signée à cet effet, mais lorsque M. Cartier, rappelé un instant en France,

revint à Rome, il constata que ce projet, dont la réalisation eût été si profitable à l'art chrétien et à son enseignement, était, par suite d'obstacles imprévus, resté sans résultat.

Personne, suivant son biographe, n'eût été aussi capable que le Père Besson d'inculquer à des élèves les principes de l'art dans une voie saine et profitable ; il n'eut demandé à ses disciples que de prendre pour but le beau et le bien, mais ne les eût point enchaînés à un système. Il croyait que la vérité, en passant par les intelligences, s'y colore de la teinte qui est propre à chacune d'elles, et, admettant également ceux qui sont attirés par leurs aptitudes spéciales vers le dessin ou vers la couleur, il n'eut voulu exclure aucun genre de talent. « Aimer Dieu et le faire aimer par tous les » moyens, — ajoute-t-il, — lui semblait être la seule théorie » de l'art chrétien. »

Il avait, sur la demande du Pape, continué l'exécution des peintures de Saint-Sixte en octobre 1853, comme nous l'avons dit, et il y travailla jusque vers juin 1854. A cette époque, à la Quercia où il était allé pour se reposer de ce labeur, il exécuta en deux mois un tableau représentant *Sainte Germaine*, pour décorer l'église de Pibrac, puis, nommé une seconde fois prieur de Sainte-Sabine, il fut, pour cette cause, obligé d'abandonner le travail de Saint-Sixte et ne put le reprendre qu'après avoir séjourné en Orient et voyagé en France dans l'automne de 1858. Ce fut enfin en 1859, à la veille de partir une seconde fois pour Mossoul, qu'il put terminer cette œuvre, qui eût suffi à remplir tout entière et à immortaliser la vie d'un artiste. Le temps qu'il y consacra, en différentes fois, n'eût pas dépassé un total de trois années.

Mais, pour procéder avec ordre, revenons à 1856 : à cette époque avaient surgi des incidents peu favorables à la mission d'Orient, qui devait être réorganisée par des Français. Les chrétiens commençaient à s'y agiter. Dans ces circonstances, le Père Besson, toujours prêt à se dévouer, offrit de s'y

rendre, et ce fut sur cette offre que le Maître Général, le Père Jandel, le fit nommer visiteur apostolique. Il dut alors, comme il a été dit, interrompre ses travaux à Saint-Sixte, et partir le 23 septembre 1856, après avoir reçu le titre de maître en théologie. Il avait été question de le nommer évêque d'Ispahan, mais le Pape fit observer que le Révérend Père avait des peintures à achever, et que sa présence était utile à Rome, où il rendait trop de services pour qu'on l'en éloignât.

Pendant le cours de son voyage en Orient, le Père Besson fut profondément frappé de la beauté des sites, et regretta vivement de n'avoir point emporté de couleurs pour en faire des esquisses. Il sembla, selon M. Cartier, qu'à son retour il voulut mettre comme un reflet de cette lumière des pays du soleil, dans les peintures qu'il continua à Saint-Sixte. Il conseillait même souvent aux artistes d'aller visiter ces contrées, où ils pourraient puiser des inspirations nouvelles. A son arrivée en Orient, il eut beaucoup à souffrir de la fièvre, mais il se rétablit assez rapidement. C'est en face des ruines de Ninive, sur la rive droite du Tigre que s'élève, non loin du couvent où il devait s'établir, Mossoul qui, d'après notre voyageur, « ressemble plus à un tombeau qu'à une ville, tant il y a de maisons ruinées et abandonnées ». Sur 80,000 habitants, on ne trouve dans le pays que 1,200 chrétiens de différents rites, et la richesse et le pouvoir y appartiennent aux seuls musulmans. En 1844, après qu'on y eut saccagé le couvent des Dominicains, les 25,000 piastres, soit 5,000 francs, que la ville dut payer comme indemnité, ne furent remises par le pacha que plusieurs années après.

Malgré sa vie si active et si remplie d'œuvres de charité, le Père Besson trouva le moyen, à Mossoul, de faire quelque peu de dessin et de peinture, et le 30 avril 1857, il écrivait à un ami : « ... J'ai peint, dans ces derniers temps, une *Vierge* » *de Miséricorde*, sur fond d'or. En soi, ce n'est pas mer- » veilleux, mais cela tranche avec les productions en ce

» genre du pays où nous sommes et où, comme vous le » pensez, les beaux-arts ne sont pas cultivés avec succès... »

Il s'y trouvait installé en 1857, au couvent de Mar-Yacoub ou de Saint-Jacques. Pour s'y rendre, on doit traverser les ruines de Ninive et le village de Korsabab, où l'on a découvert les antiquités qui ont pris place au musée du Louvre.

Le Père Besson fut rappelé de cette mission d'Orient en 1858 ; c'était avec regret que le maître général de l'ordre l'avait vu partir et, comme nous l'avons dit, le Souverain Pontife désirait qu'il vint achever les peintures de Saint-Sixte et continuât à faire du bien à Rome. Il s'était, d'ailleurs, acquitté de sa mission tout à son honneur ; et cela, dans moins de deux ans. Il avait développé l'instruction dans ces pays lointains en fondant de nouvelles écoles et un nouveau séminaire, agrandi le couvent de Mar-Yacoub, le point le plus important pour la conquête de ces contrées par le christianisme, apaisé les différends avec le clergé chaldéen, et installé, sous la direction de l'évêque Amanton, quatre religieux dont le dévouement et l'activité devaient suffire à continuer son œuvre.

C'est au retour de cette mission qu'il eut l'occasion de voir en passant plusieurs villes, au nombre de plus de cent cinquante sur une étendue de trente à quarante lieues, espèces de Pompéïs où l'on peut, dans leurs demeures assez bien conservées, et où quelquefois même il ne manque que les charpentes et les planchers, retrouver les indices des mœurs des premiers chrétiens, qui les ont abandonnées probablement à l'époque de l'invasion musulmane. M. Melchior de Vogué a recommandé ces cités abandonnées, aux investigations de la science, dans la *Revue archéologique*, en avril 1863.

Le Père Besson étant provincial des pélerins de la Terre Sainte, devait s'y rendre en pèlerinage avant son retour en Europe, et ce fut l'occasion pour lui de faire plusieurs dessins que M. Cartier a conservés.

Le 25 mai 1858, il arriva par mer à Beyrouth, où la France devait bientôt planter son drapeau pour mettre fin aux massacres du Liban, et continua son chemin par la voie de terre, visitant successivement Saïda-l'antique Sidon, les ruines de Tyr, Saint-Jean-d'Acre-l'ancienne Ptolémaïs, Kaïffa, et arriva au mont Carmel, où il fut reçu par des religieux français. Il y fit un dessin du couvent du Carmel vu du bord de la mer, et ce fut le premier paysage dont il illustra l'album qu'il remplit pendant ce pèlerinage. Il en fit aussi beaucoup d'autres aux environs du lac de Tibériade, immortalisés par les souvenirs de la vie de Jésus-Christ, qu'on y rencontre à chaque pas.

En allant visiter le Thabor, il s'arrête pour prendre une vue du Sinaï, exécute aussi deux croquis de l'endroit où l'on rapporte qu'eut lieu la multiplication des pains, et arrivé sur la cime, d'où l'on jouit de la vue admirable de tous les lieux célèbres par les souvenirs bibliques, il y reste près de quatre heures et y fait encore plusieurs dessins.

Enfin, le 7 juin, il entra dans Jérusalem, et depuis, il consacra ses après-midi à visiter les environs pour en reproduire les sites les plus remarquables. Voici, à ce propos, ce que dit M. Cartier : « Le Père Besson était admirablement » doué pour le paysage historique ; il savait en établir les » grandes lignes et y distribuer les masses d'ombres et de » lumières. Ses vues de Rome étaient très remarquables ; » celles de la Terre Sainte le sont bien davantage. Elles sont » plus simples, plus calmes, plus religieuses, plus dignes » des souvenirs dont son esprit peuplait tous ces horizons. » Beaucoup n'ont vu, autour de Jérusalem, qu'un sol aride, » des ruines sans caractère, une végétation pauvre et une » terre désolée ; le Père Besson en a saisi les aspects variés » et les a reproduits avec noblesse. Ses dessins, faits hâtive- » ment à la mine de plomb, quelquefois retouchés à la » plume et légèrement lavés, offrent un ensemble capable » de plaire aux artistes et de leur être utile. La vérité abso-

» lue du paysage historique n'est certainement pas néces-
» saire ; mais pourquoi ne pas l'admettre quand elle offre
» des beautés que l'imagination la plus heureuse ne saurait
» inventer ? »

Le Père Besson recherchait surtout les traces de l'Homme-Dieu vers la route de Béthanie, et il dessina plusieurs fois, sous des aspects différents, le village et le lieu témoins de la résurrection de Lazare, qui avait été le sujet de son premier tableau. Peut-être voulait-il ainsi évoquer sur les lieux mêmes un spectacle qui répondît aux exigences de sa foi ?

A Bethléem, distante de Jérusalem de neuf kilomètres seulement, il dessina des sites nombreux dans la ville et dans ses environs, où abondent les souvenirs de l'Ecriture Sainte ; le tombeau de Rachel, le village des pasteurs, où les anges leur annoncèrent le Messie, le champ de Booz, où glanait Ruth, et la grotte de la Sainte-Vierge. Il fit un dessin du couvent en ruines de la Visitation, qui fut bâti sur le lieu où l'on rapporte que sainte Elisabeth accueillit la Vierge par ces mots : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes », et où Marie lui répondit par les paroles inspirées du Magnificat.

Il eût voulu parcourir aussi les rives du Jourdain, où ces souvenirs de l'Ecriture abondent, mais son temps était compté ; il partit donc et rentra à Rome le 8 juillet 1858 ; il l'avait quittée le 23 septembre 1856.

Admis aussitôt à l'audience du Souverain Pontife, il lui rendit compte de sa mission et lui fit hommage d'une pierre tirée des ruines de Ninive et entièrement couverte d'inscriptions cunéiformes. Cette pierre, trouvée dans les fouilles de Korsabad, avait été donnée par M. Botta au couvent des dominicains de Mossoul, et Pie IX lui promit de la faire déposer au musée du Vatican. « L'Orient, — lui dit-il à cette
» occasion, — enrichit nos collections mais donne bien peu
» de satisfaction à mon cœur. »

Nous croyons devoir ouvrir une parenthèse, et parler de

quelques incidents qui rentrent dans notre sujet, à cause de ce qui en résulta pour le Père Besson.

Nous avons vu qu'il avait précédemment été chargé par le Père Jandel de rétablir la stricte observance au couvent de Chalais, et personne plus que lui n'aurait désiré cette réforme, dont les Dominicains de Lyon, ayant pour organe le journal l'*Univers*, réclamaient instamment la réalisation. Mais les Dominicains du Père Lacordaire plaidaient dans le *Correspondant*, l'alliance de la liberté et de la religion, et dès ce moment, afin d'arriver autant que possible à la conciliation, le Père Besson jugea qu'il valait mieux adopter définitivement l'observance telle que le Père Lacordaire l'avait modifiée.

Par cela même qu'il défendait le Père Lacordaire, il se nuisait à lui-même à Rome, où les opinions libérales de l'orateur de Notre-Dame étaient chaque jour l'objet de nouvelles calomnies. Pourtant Pie IX, après les explications qui lui furent fournies par le Père Besson, approuva en dernier lieu sa conduite dans cette affaire, et ne mit point d'obstacle à la nomination du Père Lacordaire comme provincial de la province de France, par les prieurs et les délégués des couvents que le Père Besson avait réunis un peu prématurément à Flavigny. La lettre des Constitutions porte, en effet, qu'aucune réélection ne peut être faite avant que ne soit expiré le délai fixé par elles, et ce délai n'était point expiré à ce moment.

Après une seconde audience du Saint-Père, le 19 octobre 1858, le Père Besson écrivait : « Je suis resté un peu le bouc » émissaire de tout cela ; je ne le regrette pas, puisque » c'était la condition de la paix et du bien. »

Assez mal vu par suite de ce résultat, il se trouvait encore éprouvé dans ses affections : ses rapports avec le Père Jandel, l'ancien provincial qui s'était montré d'un avis contraire au sien, allaient-ils, après avoir été ceux d'une franche amitié, rester désormais empreints de froideur ? Pour se

dérober à ces tristesses il s'était, à son retour de France, enfermé à Saint-Sixte où il mettait la plus grande ardeur à terminer ses peintures. Il refusa d'être prieur de Saint-Clément. On eut aussi un moment l'idée de le placer au siège du gouvernement de l'ordre, mais il eût préféré n'avoir qu'une humble cellule dans un couvent de France.

Mais revenons à l'œuvre picturale du Père Besson, à laquelle, comme pour échapper au chagrin, il se remit alors avec une nouvelle ardeur.

La chapelle qu'il décora, la salle capitulaire de Saint-Sixte, date du XII^e^ siècle. On y accède par une seule porte d'entrée donnant sur la cour, et sa forme est celle d'un carré long de 12 mètres 90 cent. sur 8 mètres 95. Deux colonnes de granit dont la base est enfouie dans le sol et dont les chapiteaux de marbre blanc semblent seulement dégrossis, supportent, au centre, des voûtes de six mètres de haut. Cette chapelle est éclairée à l'est par une fenêtre cintrée surmontant l'autel qu'y éleva Benoit XIII, et le côté où se trouve cet autel, de même que celui qui lui fait face, est partagé en trois parties par des pilastres qui correspondent aux deux colonnes dont nous venons de parler. Les voûtes forment latéralement, sur les murs, quatre grands compartiments, et c'est à la base que s'ouvre la porte d'entrée.

Sur ceux de ces compartiments qui s'offrent tout d'abord aux regards, sont peints les trois grands miracles (1) que l'on dit s'être accomplis dans la salle capitulaire ; les autres actes de la vie de saint Dominique sont retracés sur les autres parois et répartis selon leur importance.

Vis-à-vis la porte d'entrée on aperçoit : 1° une composition représentant *la résurrection d'un enfant* qu'une mère

(1) Ces trois compositions, ainsi que la *Vierge du Rosaire,* l'*Embrassement de saint Dominique et de saint François,* et l'*Apparition de saint Pierre et de saint Paul,* ont été gravés par Dubouchet pour l'édition illustrée de la *Vie de saint Dominique,* par le P. LACORDAIRE, publiée par Poussielgue, éditeur, 27, rue Cassette, Paris.

éplorée présente au saint. Le Père Besson exécuta cette peinture lorsqu'il revint de Mossoul, et, comme nous l'avons dit, M. Cartier a cru y voir l'impression encore récente de la lumière chaude et radieuse de l'Orient. Il est vrai qu'on aperçoit à gauche les silhouettes de la villa Mattei et de l'église Saint-Etienne-le-Rond, mais c'est la Mésopotamie, les bords du Tigre, c'est, pour citer textuellement, « le soleil splendide de l'Asie qui éclaire la scène ».

Deux religieux accompagnent le saint qui sort du chapitre, et vers lui, accourt la mère infortunée ; elle élève suppliante, et avec l'expression d'une foi sincère, l'enfant qui vient de mourir pendant qu'elle écoutait le sermon. Le saint, en donnant la bénédiction qui rend la vie, regarde le ciel, et non loin de là, une jeune femme s'arrête avec tous les signes d'un étonnement profond.

2° A côté de cette peinture est représentée une autre résurrection. Dominique se trouvant à Saint-Sixte, le jour même de la cession du couvent aux religieuses de Sainte-Marie du Tibre, rappelle à la vie le jeune Napoléon Orsini de Fossa Nuova, qui était mort d'une chute de cheval. Le Père Besson travailla à différentes reprises à cette peinture, et selon son expression, elle ne fut à peu près achevée qu'au moment où il allait retourner en Orient pour la seconde fois. On ne peut nier que ce ne soit la plus importante, comme la plus remarquable de ses compositions.

C'est dans cette même salle du Chapitre, devenue la chapelle actuelle, que se passe la scène du miracle. Au premier plan, le jeune Napoléon est étendu, selon l'usage en Italie, sur la draperie où l'on expose les morts ; à droite, des religieuses dominicaines qui se sont rendues au couvent dont elles vont prendre possession. On voit à gauche les cardinaux qui doivent assister à cette cérémonie. Au centre, le saint, entouré de ses compagnons, les bras étendus, et regardant aux cieux, semble par suite d'un effet de perspective, comme s'élever au-dessus du sol, tandis que le jeune homme dont

la vie commence déjà à éclairer le visage, alors que ses jambes restent encore dans l'inertie, tend les mains vers son sauveur. La reconnaissance est exprimée sur ses traits et aussi dans son geste. L'impression produite par ce tableau, fait participer le spectateur aux sentiments que semblent éprouver les personnages représentés par le peintre. Quelque chose de mystérieux et de divin empêche de discuter le miracle, par cela même que l'on en ressent l'effet. L'artiste s'était tellement identifié avec son sujet, que le visage du saint, s'élevant au-dessus de terre, rappelle les traits du Père Besson, mais ennoblis et comme transfigurés. Laissons parler M. Cartier : « Cette composition, dit-il, est certainement son » œuvre capitale. Elle suffirait à sa réputation, car il y égale » les grands maîtres par l'unité du sujet, les dispositions des » groupes, l'intensité des expressions, la justesse des mou- » vements, le choix des draperies, la solidité de la peinture, » la richesse et l'harmonie des couleurs. Jamais il n'a plus » heureusement uni au style noble de Fra Bartolomeo, les » saintes inspirations du peintre de Fiesole. »

Nous devons cependant constater impartialement l'enthousiasme amical dont, sur un point du moins, semble marquée cette appréciation, car d'après d'autres juges compétents que nous citerons plus loin, ce n'est point, à vrai dire, par les qualités du coloriste que s'est distingué le peintre de Saint-Sixte.

3° Dans le tableau qui se trouve en face, saint Dominique est représenté rendant la vie à l'architecte qui avait fait une chute du haut du clocher, en veillant à la construction du couvent.

Devant le mort étendu sur le sol, saint Dominique prie avec ferveur, et la physionomie des religieux qui l'entourent respire la foi et l'espérance dans l'heureux résultat de cette invocation. Au fond, l'on distingue à gauche, les arcades du cloître et le clocher dont l'architecture se profile sur le ciel ; vers la droite, on voit aussi le mort apporté par des frères qui viennent de le relever.

Cette composition est celle dont le Père Besson, sévère pour lui-même, se montra le moins content. On lui a reproché d'avoir placé trop bas le point de fuite de sa perspective, et laissé quelque dureté dans les ombres. Aussi l'artiste confessait-il, qu'au lieu de la reprendre et d'y changer quelque chose, il ferait mieux, sans doute, de la recommencer entièrement, mais que pour cela, le temps lui manquait.

Il se donnait, du reste, beaucoup de mal pour arriver à l'exécution de ce qu'il voulait, et les très nombreuses études qu'il a faites pour chacune des parties de ses tableaux suffisent à le prouver : il y a telle de ses figures pour laquelle il répéta soixante-quinze de ces études, avant de s'en montrer quelque peu satisfait.

Il faut bien avouer que, si comme on l'a dit, le génie n'est qu'une longue patience, cette persévérance de volonté n'est point le fait d'un homme vulgaire ; et pourtant, celui qui en donnait l'exemple répétait avec humilité : « Je n'ai aucun » don extraordinaire, et je n'arrive à rien sans beaucoup de » peine. »

Il faut ensuite noter trois autres sujets placés entre les piliers, à gauche en entrant, et en face de l'autel.

1° La vierge du rosaire. — La vierge tenant son divin fils, assise sur un trône, présente le rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne agenouillés devant elle. Derrière, à droite et à gauche on voit un groupe d'anges, et dans les plis de leurs vêtements, des lys et des roses, symboles de la douce influence de la pratique du rosaire.

M. Cartier n'hésite pas à affirmer que « cette peinture, par » l'expression des figures, par le style et le sentiment reli- » gieux, est supérieure au tableau du Rosaire de Sassoferrato » que possède l'église de Sainte-Sabine, et qui passe pour » un chef-d'œuvre. »

2° L'embrassement de saint Dominique et de saint François. — Ce sujet, fréquemment traité par les vieux maîtres ombriens et toscans, est inspiré par les belles pages du Père

Lacordaire où il montre les liens étroits d'amitié unissant les deux ordres. Les deux saints sont agenouillés au-devant l'un de l'autre, et confirment dans une mutuelle étreinte, qu'ils se reconnaissent chacun pour celui-là que Dieu leur a fait voir dans une vision. La scène se passe sous le portique désert de Saint-Pierre, et au fond sont indiquées quelques lignes d'architecture. Une tige de lys fleurie et le livre ouvert des saintes écritures se trouvent aux pieds de saint Dominique. L'humilité de saint François et la tendresse de saint Dominique sont admirablemeut rendues.

3° Apparition de saint Pierre et de saint Paul. – Ces deux apôtres apparaissent au saint fondateur de l'Ordre qui vient d'entrer dans la basilique ; ils lui présentent le bâton et le livre symboles de sa mission, en lui disant : « Va et prêche, » tu es élu pour cela. » La noblesse, le mouvement des figures sont fort remarquables.

Les trois sujets dont nous venons de parler ont été peints en 1852.

Les piliers qui séparent ces trois tableavx sont ornés de quatre figures de saintes dominicaines : sainte Agnès de Montepulciano, sainte Catherine de Sienne, sainte Rose de Lima, sainte Catherine de Ricci, ayant l'expression et les attributs qui leur sont propres. Le Père Besson avait aussi projeté de peindre sur les piliers qui font face, du côté de l'autel, quatre saints dominicains : saint Pierre martyr, saint Thomas d'Aquin, saint Vincent Ferrier et saint Hyacinthe. On possède le carton du premier groupe, mais seulement le calque du second. Ils étaient destinés primitivement aux vitraux de la salle capitulaire de Sainte-Sabine. La simplicité, la pureté des lignes, la douceur et la grâce de l'expression, la tournure noble et élégante en sont les qualités dominantes.

En outre, la vie de saint Dominique est retracée dans des médaillons peints en grisaille et rehaussés de touches de lumière qui servent d'entourage à la porte et à la fenêtre.

Voici ceux de la porte, au nombre de huit :

1° Rêve de Jeanne d'Aza, l'illustre mère de saint Dominique ; 2° Comme un nouveau signe de prédestination, une grande dame inconnue tient sur les fonds du baptême le jeune Guzman ; 3° Dominique, élève à l'Université de Placentia, vend ses livres pour faire des aumônes ; 4° Dieu irrité s'apprête à envoyer l'ange exterminateur pour punir les hommes, mais la Vierge intervient en lui montrant Dominique qui va commencer son apostolat ; 5° A Toulouse, Dominique convertit un hérétique, son hôte ; 6° L'évêque d'Osma, conseillé par le saint, renvoie sa suite à Montpellier; 7° Les mémoires éprouvés par le feu ; 8° Simon de Montfort sort victorieux de la bataille de Muret, grâce aux prières de Dominique.

Ceux à droite de l'autel sont : 9° Songe mystique d'Innocent III ; 10° Honorius III confirme le nouvel ordre ; 11° Les religieuses sont transférées à Saint-Sixte ; 12° Saint Dominique envoie ses disciples prêcher dans les différentes parties du monde.

A gauche du même autel : 13° Conversion d'un hérétique soi-disant orthodoxe, qui avait induit le saint en erreur ; 14° Le batelier et le denier ; 15° Un ange lumineux reconduit pendant la nuit saint Dominique à Sainte-Sabine ; 16° Le dortoir du couvent béni par la Vierge, suivie de sainte Cécile et de sainte Catherine.

C'est à peine si le Père Besson, pressé de se rendre une seconde fois à Mossoul, eut le temps de peindre le quinzième de ces médaillons ; quant au seizième, ce n'est qu'un calque reporté sur la muraille après le départ de l'artiste.

A ces morceaux il en faut ajouter trois autres qu'il avait préparés pour être placés dans les cintres au-dessus de la porte d'entrée, et aussi de chaque côté de l'autel. Ce sont : le Sub tuum praesidium, le dîner miraculeux et la guérison du bienheureux Reginald. Ils furent, en son absence, dessinés au trait d'après ses croquis, de même que la frise qui décore le soubassement de la chapelle et qui représente des

faits accessoires se rapportant aux motifs principaux. Telle est : la translation à Saint-Sixte du portrait miraculeux par une procession de religieuses et de religieux dominicains, d'un superbe effet.

Les autres compositions dont le Père Besson avait laissé des projets et qui complètent ce poème en l'honneur de saint Dominique, sont encore : la vision du frère Reginald, saint Dominique portant des consolations à la recluse Bona dans la tour de Saint-Jean-de-Latran, la vêture de frère Ceslas, apôtre de la Pologne, la Vierge donnant le scapulaire à frère Reginald, et la mort de saint Dominique.

La croix entourée d'arabesques variées et fort originales est le motif principal et souvent répété des ornementations qui s'harmonisent avec ces peintures. Au bas des plus grandes court une bordure de lierre, et les médaillons ont un encadrement d'un dessin riche et très varié. Les bouquets de lis et de roses des Frères prêcheurs décorent les pilastres, et des chaînes d'or, symboles de leur éloquence, sont les liens qui retiennent les âmes à l'autel. Des rinceaux habilement disposés pour dissimuler le manque de symétrie de la construction, décorent des voûtes de couleur azurée semées d'étoiles d'or. Bien que la tonalité générale de cette décoration soit brillante et vigoureuse, elle ne nuit aucunement à l'effet des peintures qu'elle est appelée à faire valoir. La seule chose regrettable, c'est que la fenêtre qui les éclaire, quoique agrandie, ne fournisse point une lumière plus abondante et mieux répartie.

Voyons maintenant ce qu'on doit penser de cette œuvre, et quelle en est la valeur au point de vue de l'art. Selon M. Cartier : « Cette peinture doit être mise hors de con-
» cours, comme la vertu de la sœur de charité, parce qu'elle
» appartient comme elle à une sphère supérieure aux prix
» Monthyon et aux palmes académiques. L'artiste domini-
» cain n'a jamais songé à la gloire ; il a prié, il a édifié les
» âmes avec son pinceau ; il a cherché avant tout le royaume

» de Dieu, et le reste lui a été donné par surcroît. » Pour ce qui est du talent qui s'y découvre, et de l'appréciation des connaisseurs, il cite des autorités d'une compétence indiscutable. Overbeck, ce maître incontesté de la peinture chrétienne au dix-neuvième siècle, répétait, en parlant du Père Besson : « *C'est notre maître à tous.* »

Notre grand peintre, Louis Cabat, auquel nous avons écrit pour lui demander de nous donner son opinion sur les œuvres de son ami Besson, nous répond ceci : « Je vais » vous donner bien mieux, je vais vous donner l'opinion d'un » illustre artiste, Hippolyte Flandrin. » Voici ce qu'il écrit de Rome à son ami Timbal : « J'ai pu voir les peintures du » Père Besson, elles m'ont beaucoup touché. Ses petites » compositions en grisaille surtout, ont une simplicité et » une sobriété éloquente qui rappellent les maîtres. » Le journal du même Hippolyte Flandrin, publié par M. H. Delaborde, porte cette mention : « Mardi 1er mars, Saint-» Sixte. Peintures du R. P. Besson, d'un mauvais aspect, » mais *bien composées, pleines d'expression.* » — et il redit encore : « Dans les compositions qui remplissent les mé-» daillons en grisaille et les panneaux du soubassement, *il y* » *a des choses vraiment pathétiques et d'une sobriété élo-*» *quente.* — Mercredi 2 : Je suis avec les enfants ; nous » retournons à Saint-Sixte voir les peintures du Père Bes-» son. C'est aussi bon que la veille. » Quant au mauvais aspect, le biographe du Père Besson fait observer que c'est là le résultat du peu de jour qui les éclaire, et de l'humidité qui les détériore rapidement.

M. Auguste Castan, lors de son passage à Rome, n'a pu consacrer que quelques instants à l'examen de ces peintures, mais il y a remarqué des qualités analogues à celles des tableaux de l'*Angelico*, l'immortel peintre de Fiesole.

En somme, ce qui distingue avant tout ces œuvres picturales, c'est le souffle de l'inspiration élevée qu'on y sent respirer. Il se pourrait que leur exécution eût été plus par-

faite au point de vue technique, si leur auteur avait continué plus longtemps ses études d'art, mais au point de vue du sentiment créateur, et de son caractère le plus élevé d'inspiration religieuse, elles n'eussent point été supérieures. Sous ce rapport, M. Cartier a pu dire, avec raison, qu'« *Overbeck seul est digne d'être comparé à notre compatriote* ».

Il rapporte, à ce propos, une anecdote qui montre combien ce maître célèbre affectionnait le Père Besson, et comme ils étaient bien faits pour s'estimer et se comprendre tous deux : nous la transcrivons textuellement : « Overbeck ouvrait le » dimanche son atelier au public, et le Père Besson l'indi- » quait aux étrangers comme une des choses les plus inté- » ressantes et les plus pieuses de Rome. Un jour, qu'il y » avait donné rendez-vous à quelques dames françaises et » aux jeunes princesses Bonaparte, qui étaient ses pénitentes, » il nous expliquait les œuvres du peintre et nous faisait » surtout admirer les beaux cartons des *Sacrements* qu'il » préparait alors. Pendant qu'il nous exposait l'enseigne- » ment de ces compositions et l'ingénieux symbolisme des » sujets qui les encadrent, le maître survint et se mit au » nombre de ses auditeurs. Le Père Besson s'en aperçut » seulement lorsqu'il eut fini, et s'excusa d'avoir ainsi parlé » en sa présence. — « Vous m'avez fait grand plaisir, mon » bien cher Père, lui répondit Overbeck avec son angélique » douceur, et je vous assure que vous avez interprété ces » dessins beaucoup mieux que je n'aurais pu le faire moi- » même. »

Ce n'est pas seulement comme peintre, mais encore comme archéologue, que se signala le Père Besson. A l'époque où il fut nommé pour la seconde fois prieur de Sainte-Sabine, à la fin de 1854, quand il dut forcément interrompre les peintures de Saint-Sixte, l'importance de ses découvertes archéologiques le fit remarquer. Sur la partie abandonnée du mont Aventin qui descend de Sainte-Sabine au bord du Tibre, il engagea ses religieux à faire un jardin pour occuper

leurs moments de récréation, et en retournant la terre à cet effet, ils découvrirent les plus anciens vestiges de Rome, qui dataient presque de sa fondation. Il écrivait à M. Cartier : « Nous avons ici du nouveau en fait d'antiquités. Figurez-» vous que dans la partie de notre jardin qui regarde le » Tibre, en perçant les vieilles tours du palais d'Honorius, » nous avons découvert d'anciennes salles voûtées que tra-» verse un pan de l'ancienne Rome de Servius Tullius. C'est » une sorte d'événement qui nous a valu la visite de tous les » archéologues. M. de Rossi imprima là-dessus un travail » dont je vous enverrai un exemplaire s'il ne vous en » adresse pas un lui-même. Ces découvertes peuvent acqué-» rir une certaine importance. Le gouvernement a envoyé » une commission pour les examiner, et nous lui avons de-» mandé des fonds pour les continuer. Que n'êtes-vous ici » pour nous aider?... (3 février 1856.) »

Le Père Besson, dans l'empressement qu'il mit à faire ces fouilles, se signala par son intelligente activité et même sa témérité. Il ne trouva pas, comme il l'espérait, quelques chefs-d'œuvre de l'art païen, mais ce fut la science qui en profita. On découvrit, parmi les débris de constructions d'époques diverses, encombrées de poteries et de sculptures médiocres, une inscription relative aux fêtes des frères Arvales, et une ramification de canaux souterrains, qui conduisaient vers le Tibre, à trente mètres au-dessous du sol, les eaux de toute la montagne. L'ami dévoué du Père Besson, M. Descemet, correspondant de l'Institut archéologique de Rome, a publié sur ces fouilles un mémoire détaillé (1). C'est lui qui, pendant le premier voyage en Orient du R. Père, l'avait remplacé dans la direction de ces fouilles.

Cependant en Orient, à Mossoul, le clergé chaldéen semblait vouloir entrer en rébellion contre le Saint-Siège, et pour

(1) *Mémoire sur les fouilles exécutées à Santa-Sabina* (1855-1857), par M. Descemet, imprimerie impériale, 1863.

y rétablir l'ordre, en l'absence de l'évêque Amanton, que ses affaires avaient appelé à Bagdad, et ensuite à Rome, les Pères Dominicains de Mossoul demandèrent au maître général d'y faire revenir le Père Besson.

Celui-ci avait conservé pour l'Orient la passion de l'artiste et du chrétien, et il saisit cette occasion de faire à l'Eglise un dernier sacrifice : il s'offrit à retourner à Mossoul, quoique Pie IX, qui tenait à lui, comme nous l'avons dit, eût d'abord refusé de le laisser partir.

Au mois de mai 1859, le gouvernement français ayant supprimé le consulat de France, la situation des Pères Dominicains de Mossoul, privés de cette sauvegarde contre le fanatisme musulman, devenait fort difficile, et cela seul décida complètement le Père Besson, toujours esclave de son devoir, à aller partager les périls des missionnaires et des chrétiens d'Orient. Avant de partir, il voulut pourtant retourner en France, afin d'essayer s'il ne pourrait obtenir la révocation de cette mesure, qu'on n'aurait jamais prise, disait-il, si l'on avait pu prévoir ses conséquences désastreuses. Il ne put d'abord se faire accorder une audience de M. Valewski, mais quelques jours après, ce dernier fut remplacé par M. Thouvenel, qui, lors de son ambassade à Constantinople, avait soutenu les réclamations des Dominicains français pour la restitution du consulat. Ce dernier ministre ne voulut point se déjuger, de sorte que le Père Besson obtint enfin qu'il serait nommé un vice-consul à Mossoul.

Il ne quitta point la France sans visiter plusieurs couvents, puis alla encore à Sorèze faire ses adieux au Père Lacordaire, pour lequel il avait souffert et qui ne lui en était que plus cher. Il vit aussi quelques-uns de ses amis, entre autres M. Cartier, ne pensant plus, disait-il, les revoir qu'au ciel.

Avant son retour à Rome, il voulut encore visiter les couvents Dominicains de la Belgique, invité qu'il y était par le provincial, un de ses anciens amis de Sainte-Sabine, le R. P. Rouard de Card. Celui-ci, connaissant les goûts ar-

tistiques et le talent du Père Besson, l'engagea fort à visiter Bruges, la patrie de Memling, ce Fra Angelico du Nord, plus naïf, moins savant, mais avec le charme d'une couleur plus suave, brillant de la même inspiration que son émule de l'Italie.

Le Père Besson se faisait conscience de se détourner un instant de ses graves préoccupations, mais il finit enfin par se décider à cette excursion. Ce fut avec ravissement qu'il contempla la châsse de sainte Ursule, en regrettant de n'avoir point assez de temps devant lui pour en faire une étude plus approfondie. Mais il lui fallait oublier la peinture, il s'agissait de toute autre chose que de jouissances artistiques et et il ne devait pas tarder à retourner à Rome, son départ étant fixé au 18 septembre.

Il désirait fort, avant ce moment, obtenir une dernière audience, mais le Souverain Pontife était souffrant. Ce fut enfin Mgr de Mérode qui, lui témoignant de l'intérêt, écrivit le 14 septembre pour lui annoncer que, le soir de ce jour, le Pape consentait à le recevoir en compagnie du Père Rouard de Card ; le Père Besson venait de retrouver ce dernier à Rome.

« L'ave Maria était déjà sonné, — écrit le religieux » belge —, lorsque nous fûmes introduits dans la chambre à » coucher du Saint Père, qui se trouvait au lit. « Voilà le » Père Besson, dit Sa Sainteté lorsque nous approchions ; » voilà le Père Besson qui veut à toute force s'en aller en » Orient. J'aurais bien voulu le retenir en Occident ; mais » qu'y faire? Spiritus Dei ubi vult spirat. »

Au jour dit, le 18 septembre, le Père Besson s'embarqua à Civita-Vecchia ; avec lui partaient un ancien missionnaire de Mossoul qui voulait y achever sa vie, et deux frères convers. Après avoir fait une partie de leur voyage par la voie de terre, nos trois voyageurs arrivèrent le 7 novembre à Mossoul.

Le Père Besson se fixa dans son couvent de Mar-Yacoub,

où l'attendaient de tristes incidents, des peines imprévues; il écrivait à son ami, M. Descemet, le 23 mai 1860. « Vous » me demandez des nouvelles des peintures que vous sup- » posez que je fais ici. Je n'ai pas encore touché un pinceau. » Je vais sans cesse de ma résidence à la montagne de Mos- » soul, sous le coup de préoccupations pénibles qui ne me » laissent guère le temps de penser aux beaux-arts. Je me » suis mis à l'étude de la langue chaldéenne, mais je n'y » fais guère de progrès à cause de tous ces dérangements... »

La première de ces circonstances malheureuses fut la mort du vice-consul Chauvin Beillard, dont, on s'en souvient, il avait obtenu la nomination. C'était d'un triste présage pour l'avenir de l'influence française en Orient. Puis, survinrent les affaires chaldéennes en 1860, la question du Malabar. Les patriarches chaldéens prétendaient avoir droit de juridiction sur les chrétiens du Malabar, ils faisaient valoir que leur rite, leur langue liturgique étaient les mêmes, et que, jadis, avant de revenir à l'unité, ils reconnaissaient pour chef le patriarche nestorien, dont ils avaient le droit de devenir les successeurs.

Cependant, les missionnaires latins avaient arraché au schisme le Malabar à une époque antérieure à la conversion des chaldéens, et comme ils manquaient d'une hiérarchie régulière de leur rite, un délégué apostolique et un évêque envoyé de Rome avaient administré la nouvelle église. Il eût donc fallu, pour répondre à ces réclamations, retirer du Malabar des évêques dont la bienfaisance était reconnue, et les remplacer par d'autres qu'eût sacrés le patriarche chaldéen. Sur la réponse de Rome, on conserva l'église du Malabar, et on repoussa les revendications du patriarche chaldéen. Le Père Besson, arrivant sur ces entrefaites, parvint à apaiser le patriarche et à arrêter pour un instant les menaces du soulèvement. Mais, bientôt, quelques évêques gagnés à la cause du patriarche l'accompagnèrent pour former un concile, qui s'assembla au mépris des avertissements de

Mgr Amanton arrivé tout récemment à Mossoul, et ils firent sacrer par le patriarche un évêque qu'ils envoyèrent au Malabar. Le Père Besson voulut tenter encore une fois la conciliation, mais les évêques en appelèrent au Souverain Pontife.

Le Père Besson fut alors tout à fait à la hauteur des circonstances et montra une énergie qui contrastait avec sa douceur et sa mansuétude en temps de paix. Voici, entr'autres choses, ce qu'écrit sur lui, à ce sujet, l'évêque Amanton à M. Cartier : « ... Du moment où les moyens rigoureux lui » parurent nécessaires, il les voulut, il en pressa l'appli» cation ; et ce n'était pas chez lui une de ces dispositions » d'emprunt que telle ou telle circonstance amène ou fait » disparaître. Jusqu'à la fin le cher Père suivit sa ligne. » Les évêques du concile chaldéen furent suspendus et attendirent ce que déciderait le Saint-Siège.

Mais des intrigants, envoyés depuis Mossoul, firent craindre à Rome un schisme, de sorte que l'on y crut prudent de temporiser, et que le zèle du Père Besson fut blâmé.

A ce moment, son cher et premier compagnon dans l'apostolat, le Père Schaffauser vint à mourir, et c'était lui qui était le plus utile, car il connaissait le mieux la langue chaldéenne. Pas un prêtre de Mossoul n'était demeuré fidèle à l'évêque Amanton et au Père Besson, les moines et quelques autres prêtres excommuniés par leur patriarche leur restaient seuls, et alors les turbulents de Mossoul, désirant se venger, accusèrent directement le chef de la mission, en inventant même d'odieuses calomnies sur la manière de vivre des dominicains français.

C'est alors que, craignant de n'avoir plus la confiance de ses supérieurs, et voyant que toute action pour le bien lui devenait impossible, le Père Besson chargea un religieux qui partait de Mossoul, de solliciter du provincial la permission de son retour en France. Mais la fin de ses maux était proche.

Une épidémie de fièvre typhoïde décimait Mossoul ; comme jadis, lors du choléra à Nancy, il multiplia ses soins et ses veilles au chevet des malades et des mourants, à peine quelques heures lui restaient-elles pour prendre un peu de repos, et l'on s'aperçut bientôt que chaque jour il dépérissait. L'un des Pères de Mar Yacoub, le Père Lemée, vint alors le chercher pour l'emmener dans les montagnes, où l'on espérait que la pureté de l'air pourrait le ramener à la santé.

Quoique la fièvre l'eut pris en route, arrivé au couvent de Mar-Yacoub, et heureux de retrouver ses compagnons, il alla s'agenouiller dans la nouvelle chapelle dédiée par lui à l'Immaculée Conception, devant la statue de la Vierge qu'il avait modelée et peinte, et le lendemain, 25 avril, il dut se mettre au lit dans l'après-midi.

Il supporta pendant dix jours les plus vives souffrances, sans une plainte, avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu, et le samedi 4 mai 1861, se terminait son édifiante et trop courte vie ; il allait atteindre sa quarante-sixième année.

Le consul de France assista à l'office funèbre, et comme le seul Père du rite latin qui se trouvait là était trop accablé par la fatigue et le chagrin pour célébrer cet office, il le fut par des moines chaldéens. « Le corps, nous dit M. Cartier, fut déposé près des tombes du Père Garignani et du Père Schaffauser, dans la pente escarpée qui fait face au couvent. »

Mgr Amanton, qui était arrivé trop tard, et les Pères de la mission, résolurent d'élever un monument à la mémoire du Père Besson. Ils choisirent, sur le plateau qui termine la montagne, un emplacement pour y construire une petite chapelle avec un caveau, où seraient déposés leurs morts bien-aimés.

La translation eut lieu le 5 juillet, pendant la nuit. Les restes du Père Garignani et du Père Schaffauser furent placés dans un tombeau, et le corps du Père Besson dans un autre.

La chapelle mortuaire est surmontée d'un dôme, selon la mode orientale, et sa dimension est de près de trois mètres carrés. La partie inférieure, plus large que la partie supérieure, est voûtée, et deux arcades murées se dessinent sur chaque face.

La nouvelle de la mort du Père Besson causa en Europe une affliction profonde. Pie IX ressentit vivement la perte de cet apôtre dévoué, car il l'honorait d'une affection toute particulière ; il lui avait même donné le surnom amical de *la monachella* (la petite religieuse), à cause de la douceur de sa physionomie et de sa nature distinguée. Il se souvenait d'être allé le visiter à Sainte-Sabine, l'encourager par des présents et des conseils, et d'avoir suivi avec le plus grand intérêt l'exécution de ses peintures à Saint-Sixte, peintures qu'il voulait voir achever pour l'ornement de Rome. Il était allé jusqu'à refuser d'en faire un évêque afin de le conserver auprès de lui, et n'avait cédé qu'à regret aux sollicitations de la Propagande en l'envoyant une seconde fois à Mossoul. Le Père Lacordaire, très douloureusement affligé, exprima sa douleur avec son éloquence habituelle dans une circulaire adressée à tous les couvents de sa province. « On reconnaissait, — disait-il, — on reconnaissait en lui de prime abord une âme élevée, un esprit ingénieux et fécond, un caractère solide et fidèle, une grande modération dans les vues et une parfaite justesse d'esprit. » Le Père Jandel, général de l'ordre, malgré les divergences d'opinion qui avaient pu passagèrement exister entre lui et le Père Besson, à propos de l'observance, comprenait aussi toute la perte que les Dominicains venaient de faire. Le Révérend Père comptait encore de nombreux amis au couvent de la Minerve et à Sainte-Sabine, où l'on conservait un vivant souvenir de ses deux priorats. Une lettre écrite le 13 juillet au journal le *Monde*, après avoir répété tous les éloges qu'on prodiguait à la mémoire du religieux et à ses éminentes qualités, ajoutait les lignes suivantes qui peignent bien l'artiste

généreux et sympathique : « A ces qualités il joignait une » simplicité parfaite qui les faisait valoir, et cette simplicité, » condition première de l'art, l'a, à son insu, rendu très » remarquable dans la composition de ses peintures, de ses » fresques et de ses dessins. Le Révérend Père Besson » rappelait par ses attitudes autant que par son talent, son » aimable prédécesseur Beato Angelico de Fiesole. Les » artistes, même profanes, qui entraient en relation avec lui, » ne pouvaient s'empêcher d'admirer ses travaux et de le » classer parmi les peintres de la grande époque chrétienne. » Le Père Besson leur apparaissait comme un anachro- » nisme inexplicable ; ses inspirations avaient quelque chose » de céleste ; l'air de ses têtes, la pudeur de ses figures, la » naïveté de ses sujets, tout en rappelant les maîtres du » moyen-âge, gardaient une originalité, une fraîcheur de » sentiments exquise. Les imperfections elles-mêmes révé- » laient une sorte d'ignorance des conditions et des rigueurs » de l'art moderne ; mais tout s'expliquait à ceux qui con- » naissaient les charmes, la piété et la tendresse de son » âme. Ses prédications en chaire étaient comme ses pein- » tures, et l'extérieur de sa personne était dans une harmonie » parfaite avec l'édification de ses paroles. »

Qu'ajouterions-nous à cette appréciation ? Nous avons, dans le cours de cette notice, rapporté le jugement des artistes et des hommes d'élite qui ont approché et connu le Père Besson ; et ils en ont fait le plus bel éloge. Devant le récit de cette vie aux aspirations si nobles et si pures, devant l'admirable unité de caractère du religieux et de l'artiste, il ne nous reste plus qu'à nous associer entièrement à des louanges si bien justifiées.

Le Père Besson fut mieux qu'un imitateur des artistes religieux primitifs, il conserva son originalité, tout en demeurant comme un de ces primitifs revenu parmi nous, dans toute la naïveté de son cœur. Il n'eut rien de commun avec ces peintres avides de vogue qui se disputent au Salon les

commandes et les récompenses, et si les critiques d'art, les journalistes, n'ont pas fait de bruit autour de ses œuvres, si l'on n'a pu le compter parmi ceux que favorise le plus une telle célébrité, c'est parce qu'il ne devait pas, et n'a jamais voulu rechercher aucun succès mondain. Il est resté, contrastant avec ceux de son époque, l'artiste chrétien dans toute la force du terme, heureux de peindre pour exprimer la splendeur du vrai, vers lequel toute sa vie ne fut qu'un élan. Enthousiaste, sincère, il lui a suffi, comme à l'Angelico, d'inspirer la foi qu'il ressentait en lui-même, et il savait si bien, selon les termes de la lettre où Pie IX fait recommander la lecture de sa belle et trop courte vie, « il savait si » bien exprimer ses sentiments de foi et de piété dans ses » dessins et ses peintures, que ces œuvres semblaient com- » posées par un esprit céleste : ut cœlesti quōdam spiritū » informatæ viderentur ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Acte de naissance du P. Hyacinthe Besson (1)

(Etat civil de la commune de Besançon)

L'an mil huit cent seize, le 23 août, à dix heures du matin, nous Ferdinand Isabey, adjoint délégué du Maire de cette ville, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, avons, suivant la loi, constaté la naissance de Jean, né cejourd'hui à deux heures du matin, fils naturel de Françoise Besson, âgée de dix-neuf ans, née à Lyon, fille de fut Jacques Besson et de Jeanne Bourgon, demeurant à Besançon 5e section : présenté par Françoise Jannot, femme Jacquet, accoucheuse. Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin, en présence de Jean-Claude Ledoux, boulanger, âgé de trente sept ans, domicilié à Besançon, et de Jean-François Michel, maçon, âgé de soixante-douze ans, demeurant à ladite ville, témoins requis, soussignés, après lecture, avec ladite accoucheuse chez qui l'enfant est né.

(Signé) Janot. Ledoux. Michel. Isabey.

Acte de baptême du P. Hyacinthe Besson

(Paroisse de Saint-François-Xavier de Besançon)

Jean-Baptiste, fils naturel de Françoise Besson, est né le vingt-trois et a été baptisé le vingt-cinq août mil huit cent seize. Il a eu pour parrain le sieur Taverdet, cultivateur, et pour marraine mademoiselle Marguerite Décombard, illitérée.

(Signé) Taverdet. Vieille, *vicaire*.

---

(1) D'après la tradition locale, l'enfant aurait eu pour père François-Desle-Alexandre Desbiez, de Besançon, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, décédé célibataire, à l'âge de 85 ans, le 5 novembre 1837.

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DU GENRE

PULMONARIA

Par M. Paul PARMENTIER

LICENCIÉ ÈS SCIENCES NATURELLES

Séance du 14 février 1891.

INTRODUCTION.

Le nombre des botanistes qui se sont occupés des Pulmonaires est déjà si considérable, que l'on est surpris de rencontrer encore de sérieuses difficultés dans la détermination de ces plantes. Cela tient sans doute à ce qu'ils en ont multiplié les espèces sans tenir compte des conditions de milieu, d'adaptation et de climat qui amènent très fréquemment des changements notables dans l'aspect et le port d'un végétal et en masquent les caractères véritablement spécifiques.

Mais ici surtout, et sans songer aux confusions auxquelles la botanique systématique ne peut déjà échapper, quelques auteurs ont traité la question sans se donner la peine de lire tous les textes authentiques, et ont placé dans le même groupe des formes qui ne se ressemblent pas du tout. C'est ainsi qu'ils ont confondu et confondent encore le *P. saccharata* Mill. et le *P. grandiflora* DC. avec le *P. affinis* Jord.; qu'ils s'obstinent à donner à plusieurs espèces le nom de *P. angustifolia* L., c'est-à-dire à appliquer le nom linnéen à des plantes que Linné n'a certainement pas connues, ou qui représentent un groupe de formes d'où on a tiré toutes celles à feuilles non en cœur à la base, comme le *P. azurea* Bess. et le *P. tuberosa* Schrk.

J'ai donc essayé, par le présent travail, de faire disparaître ces erreurs en comparant les textes authentiques et les travaux publiés; et, y ajoutant mes recherches personnelles, j'ai dressé un tableau analytique des espèces d'Europe reconnues jusqu'à ce jour.

Le plan de mon travail est basé, en principe, sur celui de Kerner. J'ai adopté, pour plus de méthode, ses trois divisions : STRIGOSAE, ASPERAE et MOLLES, et j'ai groupé, sous chacun de ces noms, les espèces que lui-même a indiquées, mais en en modifiant les diagnoses pour me conformer à l'exactitude des faits et à tous les auteurs cités dans la bibliographie donnée plus loin. J'ai fait suivre mon tableau de la description des espèces croissant en France, voire même de quelques autres litigieuses, comme le *P. officinalis* L. que mon savant ami, M. Paillot, exclut de notre flore. Pour le reste des espèces de mon tableau, je renvoie à l'excellent travail de Kerner.

P. PARMENTIER.

Baume-les-Dames, décembre 1890.

BIBLIOGRAPHIE.

1° Caroli Linnaei, Species plantarum, editio tertia, 1764.

2° Lamarck et Poiret, Botanique, t. V, 1783.

3° Lamarck et De Candolle, Flore française, 1805.

4° Schultz, Archives de la Flore de France et d'Allemagne, 1er vol., 1842-1848.

5° Grenier et Godron, Flore de France, t. II, 1847-1856.

6° Boreau, Flore du centre de la France, t. II, 1857.

7° Michalet, Botanique du Jura, 1864.

8° Grenier, Flore de la chaîne jurassique, 1865.

9° B. Du Mortier, Monographie du genre *Pulmonaria*, 1868.

10° Paillot et Vendrely, Flora sequaniæ exsiccata (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e sér., 10e vol., p. 483), 1875.

11° Antonio Kerner, Monographia Pulmonariarum (*Œniponti. Sumptibus Librariae Academicae Wagnerianae*), 1878.

12° Dr Ant. Magnin, Distribution géographique du *P. affinis* Jord. (Extrait des *Annales de la Société botanique de Lyon*), 1880.

13° Saint-Lager, Catalogue de la *Flore du bassin du Rhône*, 1872-1882.

14° F. Renauld, Catalogue raisonné des plantes vasculaires et des mousses de la Haute-Saône et parties limitrophes du Doubs, 1883.

SYNONYMIE.

(Les noms écrits les premiers et en gros caractères sont généralement adoptés.)

1° **Pulmonaria azurea** Bess. : *P. angustifolia* L., sec. Kerner; *P. angustifolia* pro parte L., sec. Du Mort.; *P. Clusii* Baumg.; *P. montana* Wulf.; *P. angustata* Schrad.; *P. media* Host; *Bessera azurea* Schultes.

2° **P. tuberosa** Schrank. : *P. angustifolia* pro parte L., sec. Du Mort.; *P. tuberosa* Schk., sec. Du Mort.; *P. vulgaris* Mérat, sec. Du Mort.; *P. angustifolia* Koch; *P. oblongata* Schrad.; *P. angustifolia* var. *oblongata* Rœm. et Schult.

3° **P. longifolia** Bast. : *P. tuberosa* Gr. et God., sec. Kerner; *P. vulgaris* Du Mort., sec. Kerner; *P. angustifolia* pro parte L., sec. Du Mort.; *P. angustifolia* Jaume St-Hill., Hoffm. et Link; *P. azurea* Willkm. *It. Hisp.* secund. Nr. 91; *P. saccharata* Willkomm, in Willk. et Lange, (Prodr. *Fl. Hisp.* l. c.).

4° **P. saccharata** Mill. : *P. saccharata* Mill., sec. Du Mort. et Kerner; *P. grandiflora* DC.; *P. officinalis* β. Bertol.

5° **P. affinis** Jord. : *P. officinalis* Bastard, Lamx.; *P. saccharata* Gr. et God.

6° **P. ovalis** Bast. : *P. mollis* Guép.; *P. tuberosa* Martr.

7° **P. officinalis** L. : *P. maculosa* Lob.; *P. officinalis* Lmk.; *P. officinalis* var. α. DC.; *P. grandiflora* Rostkow. et Schmidt; *P. saccharata* Koch.

8° **P. obscura** Du Mort. : *P. officinalis* var γ. L.; *P. officinalis* Koch; *P. vulgaris* Holand.; *P. officinalis* var. β. DC.; *P. mollis* Tenore.

9° **P. hybrida** Kern.

10° **P. notha** Kern.

11° **P. Vallarsae** Kern. : *P. officinalis* Bertoloni; *P. mollis* Tenore in *Syll.*, p. 84, Nr. 2.

12° **P. digenea** Kern.

13° **P. stiriaca** Kern. : *P. angustifolia* Maly (*Fl. stiriaca*, Ed. I); *P. oblongata* Rchb.; *P. mollis* Maly (*Fl. stiriaca*, Ed. II).

14° **P. rubra** Schott : *P. transsilvanica* Schur.; *P. obscura* Rehm.

15° **P. montana** Lej. : *P. mollis* Wolff sec. Kerner; *P. mollis* Wulfen sec. Du Mort.; *P. angustifolia* pro parte Lej. et Court.; *P. mollis* Koch, Schrk., Gr. et God. et Reicheul. sec. Kerner.

16° **P. mollissima** Kern. : *P. montana* var. 3, Lej.; *P. media* Host; *P. mollis* Wolff sec. Du Mort.; *P. rubra* Schott sec. Du Mort.; *P. angustifolia* β. Bertol.; *P. angustifolia* Besser; *P. officinalis-angustifolia* Wimm.; *P. mollis* Schrk., Rchb., Gr. et God., sec. Du Mort.; *P. mollis* Lehm.; *P. V. pannonica* Clus.

17° **P. oblongata** Schrader. : *P. Kochii* Kern.; *P. angustifolia* γ. *oblongata* R. et Sch.

OBSERVATIONS.

1° En rapprochant les textes du *Species plantarum* et du *Flora suecica* de Linné, on remarque que l'illustre naturaliste suédois confondait plusieurs formes différentes sous les noms de *P. angustifolia*. D'une part il dit qu'elle a « foliis radicalibus ovato-lanceolatis decurrentibus » et d'autre part : « Folia radicalia angusta ». La plante de Linné n'est donc ni le *P. azurea* Bess., ni le *P. tuberosa* Schrk. ; c'est une forme archétype d'où dérivent toutes celles à feuilles non en cœur à la base.

Les auteurs semblent aussi attacher une grande importance à la présence des poils qui peuvent exister dans le tube de la corolle. Mais Schultz, ayant cultivé le *P. tuberosa* Schrk, a reconnu que cet état de villosité n'est pas constant, et que le tube peut devenir *absolument glabre*. « Ce qui prouve, dit-il, que le *P. tuberosa* s'est transformé en *P. angustifolia* Schrk. (*P. azurea* Bess.) (1). M. Legrand a fait voir, de son côté, qu'on peut trouver le *P. affinis* Jord. à corolles tantôt glabres, tantôt poilues (2).

De mon côté, je reconnais avoir été frappé plusieurs fois par des échantillons identiques de *P. obscura* Du Mort. ayant le tube de la corolle tantôt glabre, tantôt velu. Quoique ici, il s'agisse d'une espèce descendant du *P. officinalis* L., cela n'infirme pas la conclusion de Schultz, et on ne saurait attacher trop d'importance aux conditions d'adaptation, de milieu, de climat et même de fécondation (fécondation croisée ou autofécondation), conditions qui peuvent être autant de causes modificatrices.

Les variations des caractères tirés de l'absence ou de la

---

(1) *Arch. de Flore,* 1854-1855, p. 125.

(2) Voy. *Bull. Soc. botan. de France,* 1871, t. XVIII, p. 146, et *Statist. botan. du Forez,* 1873, p. 179.

présence de poils à l'intérieur du tube de la corolle constituent donc un fait acquis fort important, dont je dois la connaissance à mon cher maître, M. le docteur Magnin.

2° En ce qui concerne le *P. tuberosa* Schrk., le botaniste Kerner prétend que Du Mortier n'aurait pas dû le considérer comme synonyme du *P. vulgaris* Mérat; il ajoute même que le savant Président de la Société royale de botanique de Belgique ne connaissait pas la véritable Pulmonaire de Schrank, et qu'il l'a confondue avec le *P. longifolia* Bast. chez lequel le tube de la corolle est glabre, tandis que la vraie plante de Schrank a ce tube velu.

Est-ce bien là une objection suffisante pour certifier que M. Du Mortier a commis une erreur? Je ne le crois pas, puisqu'il ne s'agit pas d'un caractère fixe, c'est-à-dire de premier ordre. Un autre caractère plus sérieux, et sur lequel M. Kerner n'insiste pas, porte sur les taches des feuilles. Dans le *P. tuberosa* Schrk., les feuilles ne sont jamais maculées, tandis qu'elles peuvent l'être dans les *P. vulgaris* Mér. sec. Du Mort. et le *P. tuberosa* Gr. et God.. Kerner dit que cette dernière ne concorde qu'en partie avec le vrai *P. tuberosa* Schrk., et que les auteurs de la Flore de France, ainsi que de nombreux botanistes français, « entendent par erreur, sous le nom de *P. tuberosa* Schrk., une espèce qui n'est autre que le *P. longifolia* Bast. » D'autre part, Du Mortier, dans sa monographie du genre *Pulmonaria*, ne dit pas si le *P. vulgaris* Mér. a les feuilles maculées ou non. Cette incertitude m'autorise en quelque sorte à suivre l'exemple de Kerner et à rendre cette espèce synonyme du *P. longifolia* Bast.

3° Le *P. saccharata* Miller ne doit plus être confondu avec le *P. tuberosa* Schrank. Le premier, on le sait, a les feuilles immaculées, tandis que le second les a très maculées. D'autres caractères, énoncés plus loin, permettent de les distinguer facilement.

Miller, dans son *Dict. bot.*, p. 157, dit de son *P. saccha-*

rata, auquel il donne la Suisse pour patrie, qu'il a les feuilles lancéolées, et il ajoute que les caulinaires embrassent à moitié la tige par leur base. Ces caractères ne s'appliquent nullement au *P. saccharata* Gr. et God. qui n'est donc pas celui de Miller, mais bien le *P. affinis* Jord. dont les feuilles radicales sont ovales, contractées en pétiole inférieurement, et dont les caulinaires sont sessiles, non embrassantes à la base. De plus, le *P. saccharata* Mill. n'est pas spontané en France. C'est une plante d'Italie, subspontanée en Belgique et en Angleterre (1).

Je remarque encore, parmi les synonymes du *P. saccharata* Gr. et God., le *P. grandiflora* DC. C'est une nouvelle erreur qu'il convient de faire disparaître. Voici, en effet, ce que je lis dans la Monographie de Du Mortier, p. 15 : « De Candolle, ayant reçu de Belgique une espèce qu'il croit nouvelle, la décrit dans son *Catalogus horti Monspelliensis* sous le nom de *P. grandiflora.* Lejeune, qui l'avait découverte dans les environs de Spa, la décrit aussi la même année. M. L. Reichenbach a rapporté, à tort, cette plante à *P. officinalis ;* elle appartient certainement à *P. saccharata* Mill., comme De Candolle le reconnaît lui-même dans son *Prodromus.* »

4° Kerner ne commettrait-il pas une erreur en considérant le *P. ovalis* Bast. comme un hybride des *P. affinis* et *P. longifolia* Bast. ? Dans le département du Doubs, par exemple, où le *P. ovalis* est commun, mon excellent et obligeant ami, M. Paillot, n'a jamais rencontré le *P. affinis* ?...

5° Au sujet du *P. officinalis* L., je me permets d'appeler l'attention de M. Paillot sur les formes diverses des feuilles radicales, estivales et automnales. Ces dernières diffèrent totalement des premières, leur limbe n'est plus en cœur, mais décurrent sur le pétiole. Les spécimens en fruits, ornés de feuilles automnales, vertes en hiver, sont véritablement

(1) Voy. sur ce sujet JORDAN dans *Arch. de Flore,* 1854, p. 321

semblables au *P. saccharata* Mill. Ce qui fit souvent confondre ces deux espèces, et induisit en erreur de nombreux botanistes, tels que Koch et Heuffel.

Voici d'ailleurs ce que dit Kerner au sujet des feuilles du *P. officinalis* L., p. 25.

« Folia radicalia subcoætanea, erecta, obscure viridia, albido-maculata, evidenter in laminam et petiolum divisa, lamina foliorum æstivalium adultorum 70-160^{mm} longa et 35-95 lata, plerumque 1 1/2 longior quam latior, cordato-ovata, acuta; petiolus eorum anguste alatus canaliculatus, 2-4^{mm} latus, 60-150^{mm} longus, ergo paululum brevior est quam lamina. In statu evolutionis, sub anthesi florum folia radicalia cauli collateralia breviora quam iste caulis, postea elongantur et peracta evolutione cauli fructifero æquilonga sunt. Lamina foliorum autumnalium 70-140^{mm} longa et 40-70^{mm} lata, circiter 2 longior quam latior, ovato-oblonga, acuta, in petiolum 45-100^{mm} longum, 4-6^{mm} latum subito contracta et decurrens. Petioli foliorum autumnalium semper breviores et magis alati quam foliorum æstivalium suntque in basi dilatati subvaginiformes et ex alis eorum gemmæ insequente anno caules floriferos et innovationes evolventes gignuntur. »

La description que je donne plus loin de cette espèce concorde parfaitement avec celle de Linné et de nombreux auteurs. Je crois bien aussi avoir récolté cette plante dans les bois du Jura. Cependant M. Paillot dit que « cette espèce est d'Angleterre et de Belgique, qu'elle est rare dans le Nord de la France, la Suisse et l'Allemagne. » De nouvelles recherches nous apprendront si nous devons, oui ou non, considérer cette plante comme appartenant à notre Flore.

6° Kerner fait une espèce à part du *P. rubra* Schott, tandis que Du Mortier la confond avec son *P. mollis* Wolff. D'après la description que Schott donne lui-même de la plante qu'il a étudiée et qui est reproduite dans (*Monographia pulmon.*, Kerner, p. 42), il résulte qu'elle diffère beaucoup du *P. mollis* Wolff. Ces deux formes croissent bien sous la même lati-

tude, mais à des altitudes différentes. La première appartient aux régions élevées, la seconde n'atteint jamais la zone des hêtres et des pins.

7° Parmi les synonymes du *P. montana* Lej., je remarque le *P. mollis* Wolff donné par Kerner et le *P. mollis* Wulfen donné par Du Mortier. Ce dernier auteur élève le *P. mollis* Wolff au rang d'espèce distincte. Il y a donc là certainement une ambiguité qui résulte soit d'une erreur de plume, soit d'autres considérations que je vais examiner.

a), Toutes les plantes que Wulfen a découvertes et qu'il a prises pour espèces nouvelles ont été envoyées, par ses soins, à Jacquin qui les a cultivées et étudiées longuement. Or, on ne trouve nulle part trace du *P. mollis* Wulf. dans les écrits de Jacquin. Bien plus, Kerner prétend que le *P. montana* Lej. est absolument étranger à la flore étudiée par Wulfen, et que ce dernier, dans ses mémoires, ne fait pas mention d'une plante qu'il aurait découverte !

Kerner conclut à une permutation de noms, à un « lapsus calami » (sic), c'est-à-dire que le nom de Wulfen a été mis à la place de celui de Wolff qui était bien moins connu à cette époque.

Wolff, qui, dans les premières années de notre siècle, était médecin dans la ville de Schweinfurt et de plus habile botaniste, avait envoyé, avant 1811, à de nombreux amis, des échantillons de sa Pulmonaire, échantillons qui furent heureusement retrouvés étiquetés sous le nom de *P. mollis* Wolff. Le doute n'est donc plus permis et le mérite de la découverte de la plante dont il s'agit revient bien à Wolff et non à Wulfen. Il est même certain que Wolff aurait eu la priorité sur Lejeune s'il avait publié plus tôt la diagnose de sa plante.

Dès lors, il ne s'agit plus que d'une seule et même espèce ; le véritable *P. mollis* Wolff n'est autre chose que le *P. montana* Lej. et le *P. mollis* Wolff, sec. Du Mortier, est le même que le *P. mollissima* Kern.

b). Kerner nous dit que lorsque Schrank écrivait sur les Pulmonaires, en 1818, il ne connaissait pas l'ouvrage de Lejeune, et que c'est pour ce motif qu'il donna la priorité à Wolff, en se servant du nom de sa Pulmonaire. Des spécimens authentiques de *P. mollis* Schrk., étudiés par Kerner, lui ont permis de conclure que cette plante est absolument la même que celle de Lejeune.

c). Les *P. mollis* Koch, Gr. et God. qui, d'après les savants botanistes, MM. Du Mortier et Kerner, sont au nombre des synonymes du *P. mollis* Wolff, appartiennent donc tous au *P. montana* Lej.

Le *P. mollis* Lehm. comprend deux formes : le *P. mollis* Wolff et une autre à laquelle Kerner a donné le nom de *P. mollissima*.

TABLEAU ANALYTIQUE DES DIVISIONS.

I. Limbe des feuilles estivales lancéolé, insensiblement atténué à la base, couvert à sa face supérieure de poils rudes et cassants; partie supérieure de la tige et axes d'inflorescence couverts abondamment de soies rigides..... . ..... *Strigosae* (p. 197).

II. Limbe des feuilles radicales-estivales longuement pétiolé, en cœur à la base ou ovale-lancéolé, subitement contracté en pétiole, hérissé à sa face supérieure de poils rudes ou de pubes petits et compacts. Partie supérieure de la tige et axes d'inflorescence rugueux et poilus. *Asperae* (p. 198).

III. Feuilles radicales estivales à limbe ovale, lancéolé ou oblong, resserré vers le pétiole, peu consistant, souple et pourvu d'un duvet délicat et soyeux, doux au toucher, et de poils glandulifères. Partie supérieure de la tige et axes d'inflorescence visqueux et pourvus de poils glandulifères très nombreux..... ..... *Molles* p. 199).

TABLEAU ANALYTIQUE DES ESPÈCES.

I. Strigosae.

1. Feuilles non maculées..... . 3 et 4.
2. Feuilles maculées..... ..... 5 et 6.

3. Feuilles radicales linéaires-lancéolées, ou oblongues-lancéolées, longuement atténuées en pétiole, 8 fois plus longues que larges, dépassant la tige fructifère collatérale après leur évolution. Face supér. du limbe pourvue de poils grêles et égaux, rudes au toucher. Feuilles caulinaires 8-9 fois plus longues que larges, un peu décurrentes. Sommet de la tige et des rameaux pourvu de poils égaux parsemés de poils glandulifères plus courts. Pédoncules floraux courts (5-6mm). Fleurs d'un beau bleu azuré, grandes. Calice fructifère non ventru; akène oblong, arrondi au sommet. Tiges anguleuses, étalées, garnies à leur base d'écailles imbriquées.....
P. azurea Bess.

4. Feuilles radicales, oblongues-lancéolées ou lancéolées-elliptiques, 4-5 fois plus longues que larges, plus courtes que la tige fructifère après leur évolution. Face supér. du limbe pourvue de poils inégaux, assez mous. Feuilles caulinaires déployées, ovales-oblongues, amplexicaules, 2-3 fois plus longues que larges. Sommet de la tige et des rameaux d'inflorescence pourvu de poils inégaux, parsemés de poils glandulifères plus longs. Pédoncules floraux allongés (1cm et même plus). Calice fructifère ventru; akène pubescent, aussi long que large. Corolle rose, puis bleue, pourvue de poils en dessous de la couronne de poils. Rhizome épais et noueux.....
P. tuberosa Schrk.

5. Feuilles radicales-estivales à limbe très long (8-9 f. plus long que large), lancéolé; pourvues de poils égaux et de poils glandulifères très courts et plus petits. Feuilles caulinaires 5-8 f. plus longues que larges. Ensemble des rameaux de la plante, amoncelé. Fleurs grandes, compactes et nombreuses

(6-14). Calice fructif. à pédoncule court (5mm). Akènes luisants, pubescents, fortement carénés au sommet. *P. longifolia* Bast.

6. Feuilles radic.-estivales à limbe beaucoup plus court que le précédent (3-4 f. plus long que large), lancéolé et très maculé de taches allongées, assez brusquement resserré vers la base, pourvu de poils rudes et inégaux et de rares poils glandulifères. Pétiole 1-2 f. plus long que le limbe. Feuilles caulinaires 3-4 f. plus longues que larges, sessiles et décurrentes. Fleurs peu nombreuses (3-6) grandes, d'un beau bleu azuré. Calice fructif. à long pédoncule (8-10mm). Corolle pourvue de poils en dessous de la couronne de poils. Akènes légèrement pubescents, obtus et peu carénés au sommet.....

P. saccharata Mill.

II. Asperae.

1. Feuilles maculées..... 3, 4, 5, 6 et 7.
2. Feuilles non maculées..... 8 et 9.

3. Feuilles radic.-estivales ovales-lancéolées, assez brusquement contractées en pétiole, presque en cœur, 4 fois plus longues que larges, égalant la tige fructifère (3-5dm), poils rudes et égaux parsemés de poils glandulifères très rares sur la face supér. du limbe. Feuilles caulinaires oblongues, ovales, 3-4 f. plus longues que larges. Partie supér. de la tige et des rameaux d'inflorescence couverte de poils raides et de poils glandulifères plus grands que les premiers. Plante développée, ample et large. Fleurs grandes, passant du rose au bleu violacé. Corolle dépourvue de poils en dessous de la couronne de poils. Carpelles luisants, ovoïdes, obtus, aussi longs que larges..... *P. affinis* Jord.

4. Rhizome rampant. Tige dressée, 3-5dm, couverte de poils étalés, mêlés de poils glandulif. plus courts. Feuilles maculées, hispides, rudes; les radicales longuement pétiolées, ovales, acuminées, atténuées en pétiole ailé; les caulinaires elliptiques-lancéolées, sessiles et quelque peu décurrentes; généralement au nombre de sept. Fleurs en grappes lâches, grandes, rouges, puis bleues. Corolle dépourvue de poils en dessous de la couronne de poils. Carpelles pubescents.....

P. ovalis Bast.

5. Rhizome épais et cylindrique. Feuilles toutes maculées, les radicales en cœur à la base, 1 fois 1/2 plus longues que larges. Pétiole fortement bi-caréné en dessus, à peu près égal au limbe. Feuilles radicales développées, plus petites que les rameaux d'inflorescence; pourvues de soies raides et égales et de rares poils glandulif. plus courts que les soies. Corolle à tube glabre en dessous de l'anneau de poils. Fleurs grandes et belles, roses, puis bleues. Etamines insérées à la gorge de la corolle. Style court. Akènes largement ovoïdes, aigus au sommet. Plante de 1-2^{dm}..... *P. officinalis* L.

6. Feuilles radicales lancéolées, subitement contractées en pétiole ailé, non en cœur à la base. Pétiole maculé et parfois le limbe. Possède à la fois les caractères du *P. angustifolia* L. sec. Kerner et du *P. officinalis* L. (Tyrol)... *P. hybrida* Kern.

7. Feuilles peu embrassantes à la base, pourvues de poils plus résistants que ceux du *P. mollissima*, non en cœur à la base; poils glandulifères très nombreux. Possède à la fois des caractères du *P. officinalis* L. et du *P. mollissima* Kern. (Hongrie)..... *P. digenea* Kern.

8. Feuilles radicales en cœur à la base, parfois ovoïdes, 2 fois plus longues que larges, poilues, rudes. Feuilles développées pouvant égaler les rameaux d'inflorescence. Pétiole 2-3 fois plus long que le limbe. Fleurs en grappes lâches, de moitié plus petites que celles du *P. officinalis*. Plante plus grêle dans toutes ses parties. Style dépassant les étamines.. *P. obscura* Du Mort.

9 Ressemble au *P. hybrida*, mais est dépourvu de taches. Hybride du *P. angustifolia* L. sec. Kerner et du *P. obscura*. Se trouve dans le voisinage de ces dernières. (Georgenberg, Breslau, Posen, Kœnigsberg, etc.)..... *P. notha* Kern.

III. Molles.

1. Feuilles maculées..... 3, 4.
2. Feuilles non maculées..... 5, 6, 7 et 8.

3. Feuilles très vertes, souvent maculées de taches blanches, souples, couvertes de poils glandulifères très longs, de soies délicates et de poils inégaux; feuilles estivales dépassant la tige fructifère. Limbe oblong-lancéolé, insensiblement

atténué en pétiole, 2-3 fois plus long que ce dernier. Feuilles caulinaires médianes tronquées à la base et sessiles; les supérieures en cœur à la base et sessiles. Tige atteignant 2-3^{dm}. Corolle à tube très souvent garni de poils en dessous de la couronne de poils. (Styrie, Kapfenberg, Golanzberg, etc.).... *P. Stiriaca* Kern.

4. Feuilles d'un vert sale, pourvues, à leur face supér., de poils glandulifères très longs, de soies duveteuses et de poils disséminés égaux et très courts. Feuilles estiv. plus courtes que la tige fructifère. Limbe ovale-lancéolé, brusquement contracté vers le pétiole et égal à ce dernier. Feuilles caulinaires médianes larges à la base, sessiles; les supérieures, ovales et un peu décurrentes. Tige atteignant 2-4^{dm}. Partie supér. visqueuse par suite de la grande abondance des poils glandulifères. Corolle poilue en dessous de la couronne de poils. (Alpes mérid., Apennins, Tyrol, etc)..... *P. Vallarsae* Kern.

5. Feuilles très vertes, rarement tachées, à nervures secondaires et tertiaires très visibles; pourvues de poils glandulif., de soies abondantes et souples et de poils très longs et inégaux sur la face supér. Feuilles radicales et estivales plus courtes que la tige fructifère, larges et ovales. Pétiole un peu plus court que le limbe qui est brusquement resserré vers la base. Corolle rouge, poilue sur toute sa surface intérieure au-dessous de la couronne de poils. Tige de 25 à 35^{cm}. (Hongrie, Moldavie, etc.)..... *P. rubra* Schott.

6. Feuilles d'un vert pâle, minces et molles, immaculées, pourvues à leur face supérieure de soies brillantes, longues et abondantes, de poils glandulif. plus longs. Feuilles radic. adultes égalant la tige fructifère, à limbe elliptique ou ovale oblong, insensiblement atténué à chaque extrémité et de même longueur que le pétiole. Feuilles supér. de l'axe d'inflorescence semi-amplexicaules et un peu décurrentes. Partie supér. des rameaux visqueuse et couverte de poils mous. Calice fructifère ventru. Corolle à tube poilu en dessous de la couronne de poils. Anthères d'un noir violet. Tige 25 à 45^{cm}. (Belgique, Autriche, Bavière, etc.)..... *P. montana* Lej.

7. Feuilles d'un vert cendré, très molles, veloutées à leur face supérieure, munies de poils glandulif. égalant les soies

brillantes et courtes. Feuilles radicales estivales à peu près égales à la tige fructifère. Limbe ovale lancéolé, atténué aux deux extrémités. Pétiole un peu plus long que le limbe. Feuilles caulinaires ovales-lancéolées et sub-cordées. Rameaux visqueux au sommet. Anthères d'un jaune fauve et sessiles. Tube de la corolle velu en dessous de la couronne de poils. Fleurs grandes et brillantes, d'un rose assez vif, et passant au violet. (Autriche, Allemagne, Russie, Pyrénées, etc.)..... ..... *P. mollissima* Kern.

DESCRIPTION DES ESPÈCES FRANÇAISES.

1. **P. azurea** Bess. — Souche dure, épaisse, très étalée, cespiteuse. Tiges anguleuses, droites, hérissées de poils grêles, raides et égaux, parsemés de poils glandulifères plus courts ; atteignant jusqu'à 3 décim. de hauteur. Feuilles immaculées, les radicales linéaires-lancéolées ou oblongues-lancéolées, acuminées, longuement atténuées en pétiole plus ou moins embrassant et plus court que le limbe ; 8-9 f. plus longues que larges, dépassant la tige fructifère après leur complet développement. Feuilles caulinaires 8-9 fois plus longues que larges, un peu décurrentes. Sommet de la tige et des rameaux pourvu de poils égaux et de poils glandulif. plus petits et moins nombreux. Fleurs d'un beau bleu azuré en grappes terminales courtes et déployées. Calice fructif. non ventru. Tube de la corolle glabre en dessous de la couronne de poils. Akènes oblongs, arrondis au sommet. Pédoncules floraux courts (5-6^{mm}).

Fleurit en mai et juin, dans les bois montueux.

Habit. Probablement Franche-Comté, Alpes de la Savoie, du Dauphiné, etc., Plateau Central !

2. **P. tuberosa** Schrk. — Souche épaisse, dure, noueuse, émettant de longues fibres radicales. Tiges de 3-4 déc., d'un ensemble vaste et déployé ; pourvues de poils inégaux et de quelques poils glandulif. plus longs. Feuilles immaculées ; les radicales ovales-lancéolées ou lancéolées-elliptiques, plus courtes que la tige et 4-5 fois plus longues que larges ; limbe pourvu de soies inégales et de quelques poils glandulif. plus longs ; pétiole ailé. Feuilles caulinaires, 2-3 f. plus longues que larges, subamplexicaules et subdécurrentes. Fleurs grandes, rougeâtres puis bleues, en grappes terminales courtes, peu nombreuses (une dizaine). Calice fructif. ventru à la maturité et à dents dépassant la gorge de la corolle.

Tube de la corolle velu en dessous de la couronne de poils. Akènes aussi longs que larges, arrondis au sommet, pubescents, Pédoncules floraux allongés (1 centim. et même davantage).

Fleurit en avril et mai dans les bois ombragés.

Habit. Est de la France et presque toute l'Europe.

3. **P. longifolia** Bast. — Souche épaisse, rameuse, plus ou moins renflée aux articulations. Tige de 2-4 déc., dépourvue d'écailles à la base, munie de 5-8 feuilles semi-amplexicaules, maculées, 5-8 f. plus longues que larges. Les radicales-estivales très longues (1-2 pieds), à limbe lancéolé, 7 9 fois plus long que large et insensiblement atténué en pétiole ; pourvues de poils glandulifères très courts et égaux, ainsi que d'autres poils aussi égaux mais plus longs. Pétiole plus court ou à peine égal au limbe, bicaréné. Les caulinaires oblongues-lancéolées au nombre de 7-9. Sommet de la tige et des rameaux florifères poilu et rude comme les feuilles radicales. Fleurs nombreuses (8-14), grandes, rouges puis bleues. Calice fructifère à court pédoncule (5^{mm}), renflé à la base à la maturité et à dents ne dépassant pas la gorge de la corolle. Tube de cette dernière glabre en dessous de la couronne de poils. Akènes bruns, ovales, aplatis, luisants, pubescents et fortement carénés au sommet.

Fleurit en avril et mai dans les bois frais et couverts.

Habit. Doubs (Paillot), Jura (Parmentier), Est de la France, Nièvre, Indre, Maine-et-Loire, Artois.

4. **P. affinis** Jord. — Rhizome épais et rampant, presque horizontal. Tiges de 3-5 déc., couvertes de poils rudes et de poils glandulif. nombreux et plus courts. Feuilles maculées, les radicales-estivales, ovales-lancéolées, assez brusquement contractées en pétiole, presque en cœur, 4 fois plus longues que larges. Limbe couvert en dessus de poils rudes et égaux et de poils glandulifères très rares. Pétiole étroitement ailé, à peu près égal au limbe. Feuilles caulinaires oblongues,

aiguës, brusquement contractées à la base, les terminales sessiles, 3-4 fois plus longues que larges. Fleurs grandes, passant du rose au bleu violacé, en grappes fructif. lâches. Calice fructif. non ventru, à dents dépassant la gorge de la corolle. Tube de cette dernière glabre en dessous de la couronne de poils. Akènes luisants, ovoïdes, obtus et aussi longs que larges.

Fleurit en avril et mai dans les bois calcaires.

Habit. Forez, Lyonnais, vallée de la Brevenne, Dauphiné, Aude et Arriège. (Voir sa distribution géographique par le docteur Antoine Magnin.)

5. β. *Alpestris* Lamotte. — Diffère de l'*Affinis* par ses feuilles caulinaires plus larges, embrassantes et non tachées.

Habit. Mont d'Or, Cantal.

6. **P. ovalis** Bast. — Souche épaisse, garnie de fibres ; tige de 3 à 5 déc. dressée, couverte de poils étalés, mêlés de poils courts glanduleux ; feuilles obscurément maculées de blanc, couvertes d'une villosité assez molle, les radicales (adultes, longues de 20 à 25 cm.) ovales elliptiques aiguës, un peu ondulées, rétrécies insensiblement en pétiole, les caulinaires inférieures rétrécies en pétiole ailé, les autres sessiles, elliptiques-lancéolées aiguës ; grappes lâches, calice cylindracé tubuleux, à dents lancéolées aiguës ; corolle barbue à la gorge au-dessus des étamines, glabres au-dessous ; carpelles pubescents. Fleurs rouges d'abord, puis bleues. (D'après Boreau.)

Fleurit en avril et mai dans les bois secs calcaires, surtout dans la moyenne montagne.

Habit. Haute-Saône, Doubs (Paillot), Est de la France, Maine-et-Loire, Vendée, Pyrénées, monts Laurenti et Darin.

7. **P. officinalis** L. — Rhizome épais et cylindrique. Souche grêle, articulée. Tige de 1-2 déc. environ, dressée, hérissée de poils raïdes et à peu près égaux, entremêlés de quelques rares poils glandulifères plus courts. Feuilles radicales en

cœur à la base, celles d'automne souvent à limbe décurrent sur le pétiole ; 1 f. 1/2 plus longues que larges un peu plus courtes que la tige, couvertes de taches blanchâtres. Pétiole bi-caréné en dessus, un peu plus court que le limbe. Ce dernier, pourvu de soies rigides et égales, de petits poils minces et compacts et de quelques rares poils glandulifères. Feuilles caulinaires sessiles et un peu décurrentes. Fleurs grandes et belles, roses puis bleues. Tube de la corolle presque glabre en dessous de la couronne de poils. Style court et étamines insérées à la gorge de la corolle. Akènes largement ovoïdes, aigus au sommet.

Fleurit en mars et avril dans les bois humides.

Habit. Nord de la France. Existe aussi très probablement dans l'Est ; (existerait, d'après plusieurs botanistes, dans les Vosges, le Doubs, le Jura et la Savoie, où elle serait commune dans les environs d'Annecy et de Pringy).

8. P. **obscura** Du Mort. — Cette espèce est, dans toutes ses parties, beaucoup plus grêle et plus ténue que la véritable Pulmonaire officinale. Rhizome cylindrique, émettant des embranchements en dessous du bouquet florifère du printemps, mais moins épais que celui du *P. officinalis*. Feuilles toujours immaculées, plus minces que dans l'espèce précédente, poilues, rudes, acuminées ; celles des souches latérales et stériles persistantes, longuement pétiolées, minces, en cœur-oblong, parfois ovoïdes. Pétiole très grêle, comprimé par les côtés et muni par dessus de deux carènes dressées. Tige d'environ un pied, rendue anguleuse par la nervure dorsale des feuilles caulinaires, laquelle est décurrente sur la tige, munie de six à sept feuilles ovoïdes et acuminées. Fleurs de moitié plus petites que dans la précédente, obscures et peu agréables, d'abord d'un pourpre terne, passant au violet sale. Nous avons toujours observé les étamines insérées au milieu du tube de la corolle et dépassées par le style. (D'après Du Mortier.)

Fleurit en avril dans les lieux couverts et humides de la moyenne montagne.

Habit. Besançon, Baume-les-Dames, Clerval, Rougemont (Paillot), Arbois, Salins (Parmentier). Çà et là dans l'Est de la France.

CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES EN

FRANCHE-COMTÉ

PAR

M. Charles BEAUQUIER

(SUITE)

LA FONTAINE TROUBLÉE.
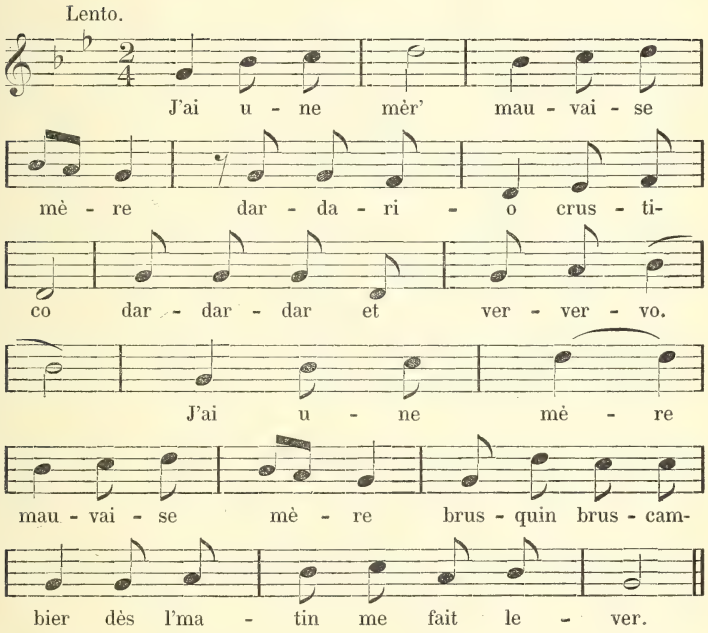
Elle m'envoie à la fontaine
Dardario
Rustico
Dar dar dar et ver ver vo
Elle m'envoie à la fontaine
Brusquin
Bruscambier
Avant que l'jour ne soit l'vé.

Dans mon chemin j'ai fait rencontre
Dardario, etc.
D'un bel et jeune officier.

Et il m'a pris par sa main blanche
Dardario, etc.
Sur l'herbe il m'a renversée.

Que me dira ma pauvre mère
Dardario, etc.
De m'être tant retardée.

Eh bien tu lui diras ma chère
Dardario, etc.
Qu'la fontaine était troublée.

Ce sont les canards du village
Dardario, etc.
Qui l'avaient ainsi troublée.

LA RUPTURE.
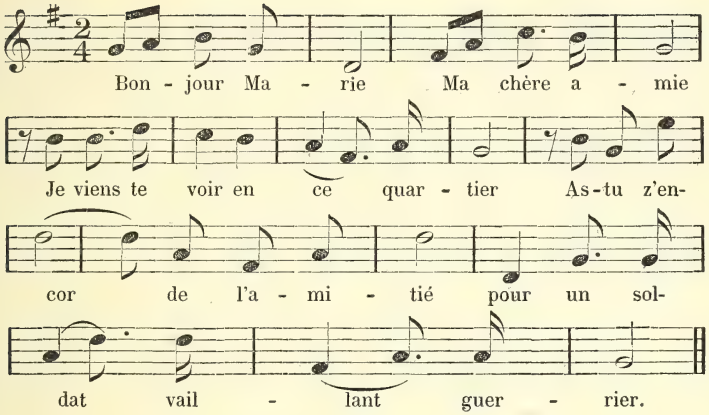
Ah ! si tu viens ici pour moi,
Ah ! je t'en prie, éloigne-toi.
Ah ! j'ai bien d'aut's amants que toi.
Je t'en supplie, éloigne-toi !

Quoi, tu me dis de me retirer,
Moi qui prétendais m'avancer.
J'avais déjà tout préparé ;
La bell' c'était pour nous marier.

(Incomplet.)

AVEC MES SABOTS.
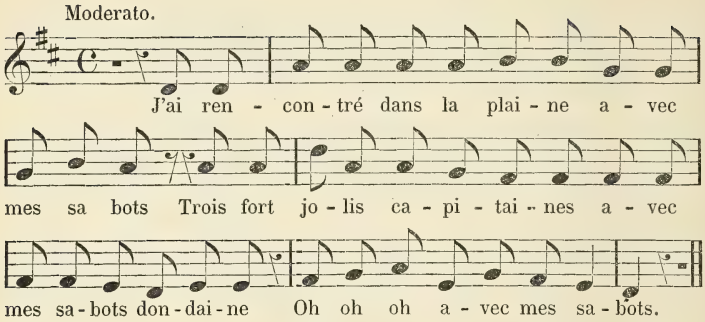
L'un me prend, l'autre me laisse
Avec mes sabots
Et l'autre m'a dit vilaine
Avec mes sabots dondaine
Oh, oh, oh, avec mes sabots.

Je ne suis pas si vilaine
Avec mes sabots
Puisque le fils du roi m'aime
Avec mes sabots dondaine
Oh, oh, oh, avec mes sabots.

Il m'a donné pour étrenne
Avec mes sabots
Un bouquet de marjolaine
Avec mes sabots dondaine
Oh, oh, oh, avec mes sabots.

Je l'ai planté dans la Seine
Avec mes sabots
S'il reprend, je serai reine
Avec mes sabots dondaine
Oh, oh, oh, avec mes sabots.

LE BOUTON DE ROSE (1).
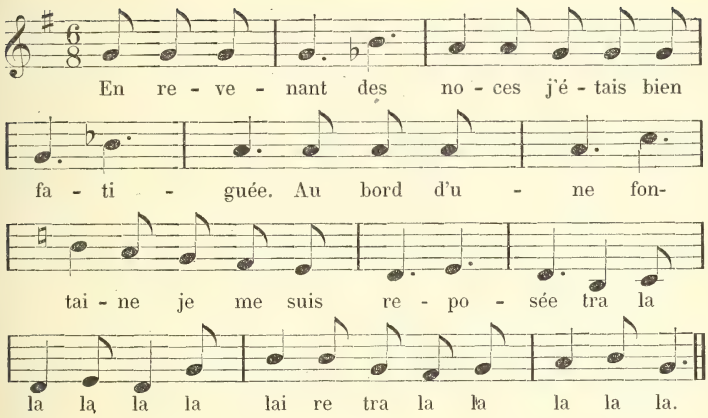
Au bord d'une fontaine,
Je me suis reposée ;
La fontaine était claire,
Et je m'y suis baignée.
Tra la la la, etc.

La fontaine était claire,
Et je m'y suis baignée.
A la feuille d'un chêne,
Je me suis essuyée.
Tra la la la, etc.

A la feuille d'un chêne,
Je me suis essuyée.
Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.
Tra la la la, etc.

Sur la plus haute branche
Le rossignol chantait.
Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.
Tra la la la, etc.

Chante, rossignol, chante,
Toi qui as le cœur gai.
Pour moi je ne l'ai guère,
Mon amant m'a quittée.
Tra la la la, etc.

Pour moi je ne l'ai guère,
Mon amant m'a quittée,
Pour un bouton de rose
Que je lui refusai.
Tra la la la, etc.

(1) Cette chanson est encore populaire au Canada. On la retrouve du reste dans plusieurs régions de la France.

Pour un bouton de rose
Que je lui refusai
Je voudrais que la rose
Fut encore au rosier.
Tra la la la, etc.

Je voudrais que la rose
Fut encore au rosier (1),
Et que mon ami Pierre
Fut encore à m'aimer.
Tra la la la, etc.

---

(1) Variante : Et que le rosier même
Fut encore à planter.

LE PORTRAIT DE LA MAITRESSE
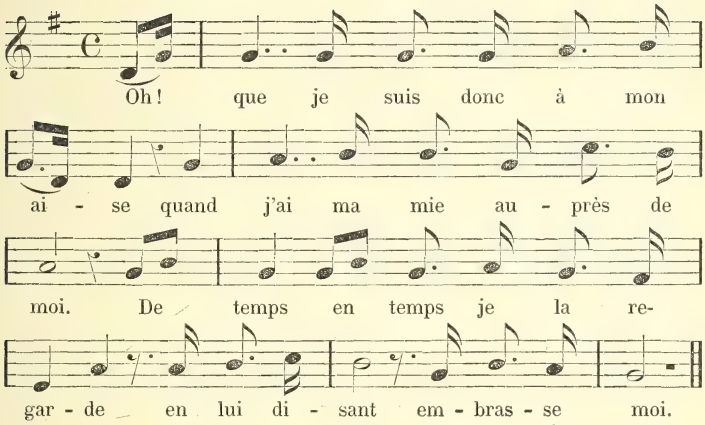
— Comment veux-tu que je t'embrasse,
Puisque tu t'éloignes de moi ;
L'on dit que tu pars pour la guerre,
Pour le soutien de la patrie.

— Ceux qui t'ont dit cela la belle,
Ils t'ont bien dit la vérité ;
Mon cheval est à l'écurie,
Bridé, sellé pour m'en aller.

— Quand tu seras sur ces frontières,
A moi tu ne penseras plus,
Quand tu verras ces Italiennes
Qui sont cent fois plus bell's que moi.

— Sois tranquill', charmant' Stéphanie,
Va, va, je ne t'oublierai pas ;
J'emporte avec moi ton image,
Cent fois le jour j'la baiserai.

— Et que diront tes camarades,
Quand ils verront baiser c'portrait ?
— Je leur dirai qu'c'est ma maîtresse,
Celle que mon cœur aime tant.

LA HAUT SUR LA MONTAGNE.
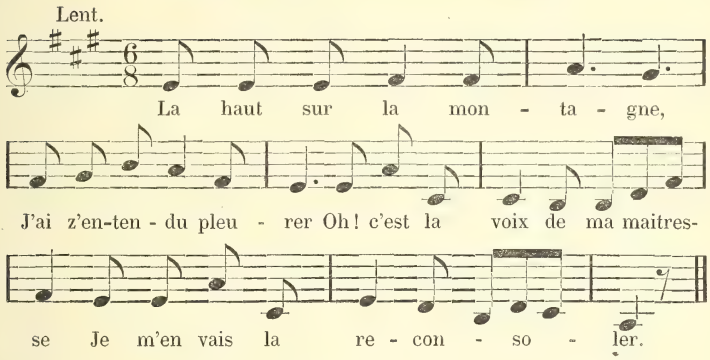
— Qu'avez-vous donc la belle
Si fort que vous pleurez ?
— Oh ! si j'y pleure, c'est de tendresse
C'est de vous avoir trop aimé.

Aimer n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas.
Faudrait avoir le cœur bien dur
La bell' pour ne pas vous aimer.

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs,
Et vous et vous pauvre bergère,
Vous ne vivez que de langueur.

Les moutons dans la plaine
Sont en danger du loup,
Et vous et moi, jolie bergère,
Nous somm's en danger de l'amour.

Il y a trois chos' au monde,
Trois chos' à désirer :
C'est la bouteille et l'argent blanche
Et sa maîtresse à son côté.

Buvons, chers camarades,
Buvons jusqu'à demain.
Oh ! de trop boire ça rend malade,
Le lendemain on ne fait rien.

LES MENSONGES.
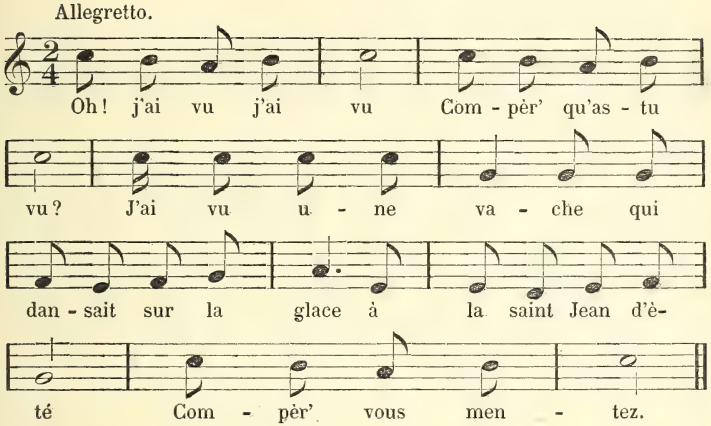
Ah! j'ai vu, j'ai vu,
Compèr' qu'as-tu vu?
J'ai vu une grenouille
Qui faisait la patrouille
Le sabre au côté,
Compèr' vous mentez.

Ah! j'ai vu, j'ai vu,
Compèr' qu'as-tu vu?
Ah! j'ai vu un loup
Qui vendait des choux
Sur la place Labourée,
Compèr' vous mentez.

Ah! j'ai vu, j'ai vu,
Compèr' qu'as-tu vu?
J'ai vu une anguille
Qui coiffait une fille
Pour s'aller marier,
Compèr' vous mentez.

PORTRAITS D'OFFICIERS.
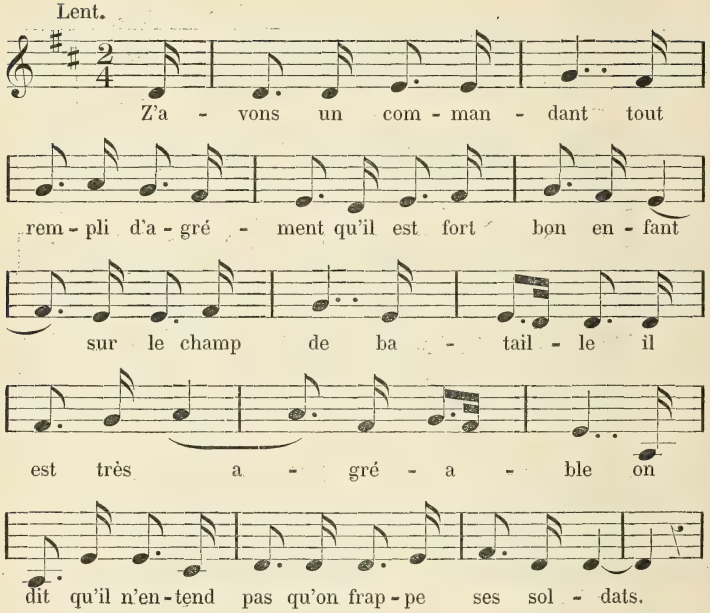
Nous avons un major,
Qu'il a le diable au corps,
Me causera la mort.
Il n'est lion ni tigre
Qui soit aussi terrible,
Sous la calott' du ciel,
Il n'a pas son pareil.

LA SERVANTE FARDÉE.
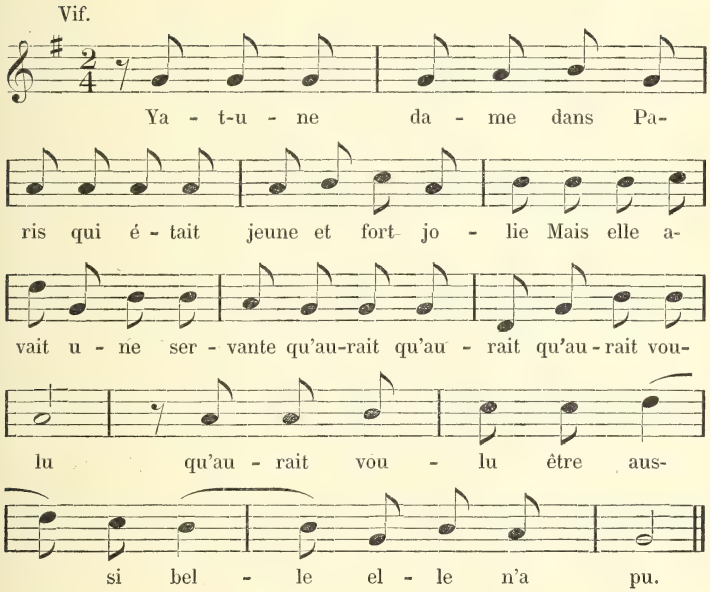
Elle s'en va chez le parfumeur.
— Monsieur, je voudrais bien du fard.
L'once combien la vendez-vous ?
— C'est deux, c'est deux, c'est deux écus.
— Donnez-moi z'en une demie once
Pour un écu.

— Mais lorsque vous vous farderez,
Prenez bien gard' de vous mirer.
Ah ! soufflez vit' votre chandelle,
Barbouill', barbouill', barbouillez-vous,
Le lendemain vous serez aussi belle
Que le jour.

Lorsque vint la pointe du jour,
La belle pense à ses amours.
Ell' mit bien vit' sa robe blanche,
Son blanc, son blanc, son blanc corset,
Elle va faire un tour de ville,
Se promener.

Cette belle en se promenant
A rencontré son cher amant.
— D'où venez-vous, blanche coquette,
Si bar, si bar, si barbouillée,
On dirait bien que tu ramones
La cheminée.

Elle s'en va chez l'boutiquier
Qui lui avait vendu le fard.
— Je vous avais d'mandé du fard,
Pour me, pour me, pour me farder.
Vous m'avez donné du cirage,
Ça m'a gâtée.

AUTRE VARIANTE.

(Ces paroles ne peuvent se chanter sur le même air).

Dedans Paris, dans un faubourg, — Il y a une belle dame, belle comme le jour.

Elle avait une servante — Qu'aurait, qu'aurait voulu — Etre aussi belle que sa dame — Mais ça n'se peut.

Elle s'en va chez le parfumeur. — Monsieur, vendez-vous du fard? — Combien le vendez-vous l'once? — C'est deux écus. — Donnez-m'en un demi-once pour un écu.

Quand vous serez pour vous farder, — Prenez bien garde de vous mirer. — Eteignez votre chandelle, — Barbouillez-vous — Et demain vous serez belle comme le jour.

Le lendemain au point du jour, — La belle a mis ses beaux atours. — Sa jupe blanche, son blanc corsage. — Elle s'en va dedans la ville se promener.

Quand elle fut dedans la ville, — Son cher amant l'a rencontrée. — Où allez-vous, blanche coquette, si barbouillée. — Vous avez la figure noire comme la cheminée.

Elle s'en va chez le parfumeur. — Monsieur quel fard m'avez-vous vendu? — Je vous ai vendu du cirage pour vos souliers. — Ce n'est pas aux femmes de chambre de se farder.

LE PONT DU NORD.
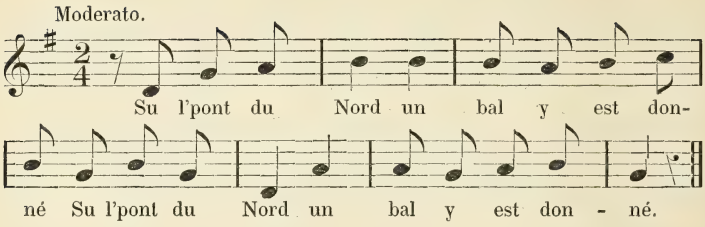
Annett' demande à sa mère d'y aller, (*bis.*)

—

Non, non ma fill' vous n'irez pas danser,

—

Monte à sa chambre et se met à pleurer,

—

Son frère lui d'mand' qu'avez-vous à pleurer,

—

Ma mèr' n'veut pas que j'y aille danser,

—

Mets ta robe blanch', ta ceinture dorée,

—

Su l'pont du Nord il la mena danser,

—

Ell' fit trois tours et la voilà noyée,

—

Mon frèr', mon frèr', me laiss'r'z-vous noyer,

—

Oh ! non ma sœur, je vais vous retirer,

—

Il fit trois tours et le voilà noyé,

—

Tel est le sort des enfants *ostinés.*

LE MARIAGE TRAGIQUE.
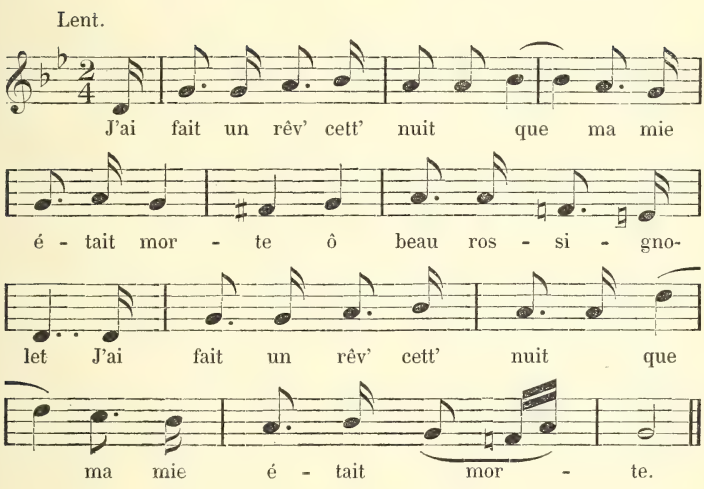
Je m'en vais lui porter
Un frais bouton de rose,
O beau rossignolet,
Je m'en vais lui porter
Un frais bouton de rose.

La bell' je m'y marie,
Viendrez-vous à mes noces?
O beau rossignolet,
La bell' je m'y marie,
Viendrez-vous à mes noces?

Aux noces je n'irai pas,
Mais j'irai z-à la danse,
O beau rossignolet,
Aux noces je n'irai pas,
Mais j'irai z-à la danse.

La femm' que vous prenez,
Est-elle bien jolie?
O beau rossignolet,
La femm' que vous prenez,
Est-elle bien jolie?

Pas si jolie que vous,
Mais elle est bien plus riche.
O beau rossignolet,
Pas si jolie que vous,
Mais elle est bien plus riche.

Pour aller à la danse,
La bell' se fit trois robes.
O beau rossignolet,
Pour aller à la danse,
La bell' se fit trois robes.

L'une de satin blanc,
L'autre couleur de rose.
O beau rossignolet,

La troisième brodée d'or,
Pour fair' voir qu'elle est nobl'.
O beau rossignolet,

En la voyant paraître,
On dit : C'est la mariée.
O beau rossignolet,

La mariée je ne suis point,
Je suis la délaissée.
O beau rossignolet,

Au premier tour de dans',
La belle a changé d' robe,
O beau rossignolet,

Au second tour de dans',
La bell' en mit une autre.
O beau rossignolet,

Au troisièm' tour de dans',
La bell' est tombée morte.
O beau rossignolet,

Son cher amant la prit,
Sur son lit blanc la porte.
O beau rossignolet,

Faut aller aux sonneurs,
Ceux qui sonnent les cloches.
O beau rossignolet,

Faut aller aux creuseurs,
Ceux qui creusent les fosses.
O beau rossignolet,

Creusez la si profonde,
Que trois corps y reposent.
O beau rossignolet,

Celui d'ma mie et l'mien,
Celui d'l'enfant qu'ell' porte.
O beau rossignolet,

LES FILLES DE CHANTRANS.
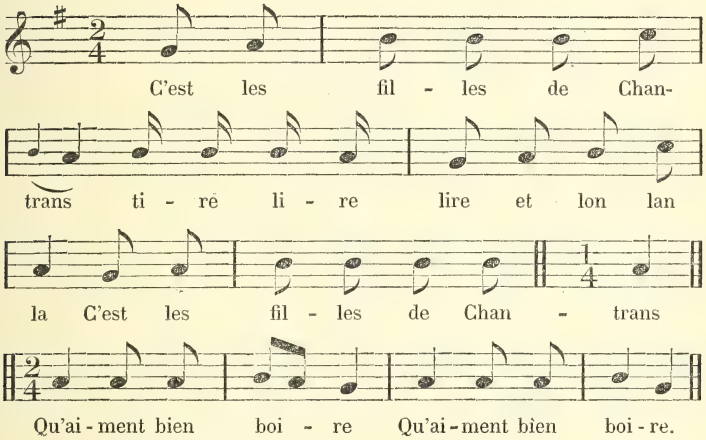
Ell' s'en vont au cabaret
Tire lire lire et lon lan la
Ell' s'en vont au cabaret
Boire bouteille (*bis*).

Ell's ont bu quatre-vingts pots
Tire lire lire et lon lan la
Ell's ont bu quatre-vingts pots
Et t'une chaine (channe) (*bis*).

Ell's ont mangé quatre-vings pains
Tire lire lire et lon lan la
Ell's ont mangé quatre-vingts pains
Et t'un fromage (*bis*).

Quand l'hôtess' vint pour compter
Tire lire lire et lon lan la
Quand l'hôtess' vint pour compter
Se prit de rire (*bis*).

Ell's ont toutes de l'argent
Tire lire lire et lon lan la
Ell's ont toutes de l'argent
Hors la plus jeune (*bis*).

Nous lui prendrons son gôdillon (cotillon)
Tire lire lire et lon lan la
Nous lui prendrons son gôdillon
Et sa coiffure (*bis*).

Son amant vint à passer
Tire lire lire et lon lan la
Son amant vint à passer
Se prit de rire (*bis*).

Rendez-lui son gôdillon
Tire lire lire et lon lan la
Rendez-lui son gôdillon
Et sa coiffure (*bis*).

J'ai d'l'argent tant qu'ell' voudra
Tire lire lire et lon lan la
J'ai de l'argent tant qu'ell' voudra
A son service (*bis*).

Une autre chanson, en patois de la Montagne, a beaucoup d'analogie avec celle-ci et peut se chanter sur le même air.

Ç'o la fliota (filles) di Riaumont (1)
Tire lire lire
Tire lire la
Qu'aman bin bouère (*bis*).

Le s'an alla y cabaret
Tire lire lire, etc.
L'étin quétoge (*bis*) (elles étaient quatorze).

L'an medgie (mangé) dedzieu (douze) pan bliancs
Tire lire lire, etc.
Et ne meichotte (*bis*).

N'an medgie dedzieu jambons
Tire lire lire, etc.
Et n'andouillotte (*bis*).

L'an bu dedzieu channé de vin
Tire lire lire, etc.
Et ne bouteille (*bis*).

L'an medgie dedzieu roité (gâteaux)
Tire lire lire, etc.
Et ne seichotte (*bis*) (une sèche).

L'an bu dedzieu chauvé d'brandevie
Tire lire lire, etc.
Et ne roquille (*bis*).

— Catherine vai vô nous conta
Tire lire lire, etc.
Far' note conte (*bis*)

(1) Il y a un Réaumont en Dauphiné.

— Vous êt' pou chaqueune quêt' livé
Tire lire lire, etc.
Et ne pessotte (*bis*).

— Catherine fâte nous crédi
Tire lire lire, etc.
Jusqu'à dumouène (*bis*) (demain).

Lou dumouène a reveni
Tire lire lire, etc.
Pon de pessotte (*bis*).

Le s'an alla dessu lou pon
Tire lire lire, etc.
Far' ne fouèrotte (*bis*) (petit marché).

N'an tout vendu lieu goudillon (cotillons)
Tire lire lire, etc.
Et lieu chemisotte (*bis*).

Lieu galan e bou di pon
Tire lire lire, etc.
F'zin da rizotte (*bis*).

L'HIRONDELLE MESSAGÈRE.

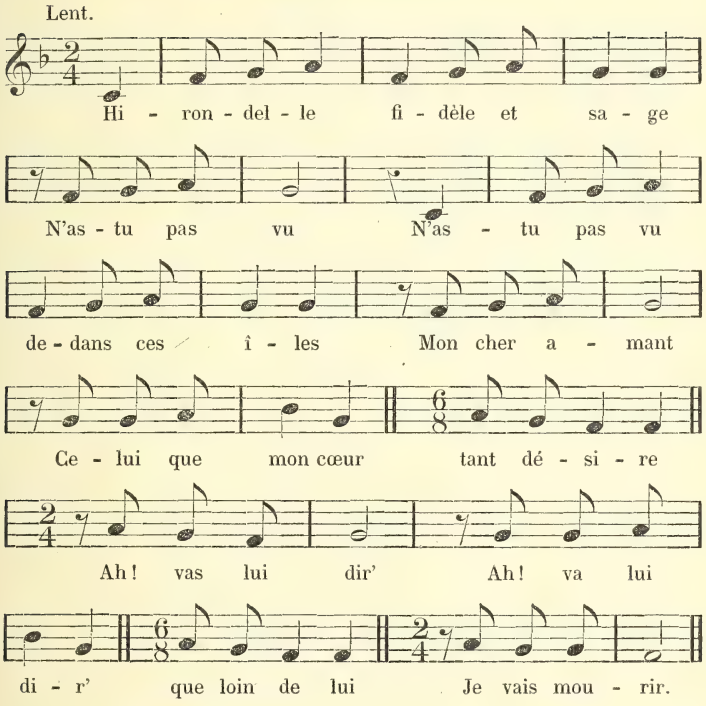

Hirondelle fidèle et sage
S'en est allée
Avecque son léger plumage
S'est envolée
Traversant d'une mer à l'autre
Sans se lasser
Elle vient dessus une flotte
Se reposer.

Tout en approchant de la flotte
D'un bâtiment

Elle aperçoit Grandet pilote
Son cher amant
Arrête, arrête, amant fidèle
Parle-moi donc
Je viens de la part de ta belle
Sur ton renom.

Tout en entendant parler d'elle
Versant des pleurs
Il lui cria : Chère hirondelle
Vois mes douleurs
A ton retour vole auprès d'elle
Rends-lui répons'
Qu'elle reste sage et fidèle
J'irai z'un jour.

LE GOURMAND.

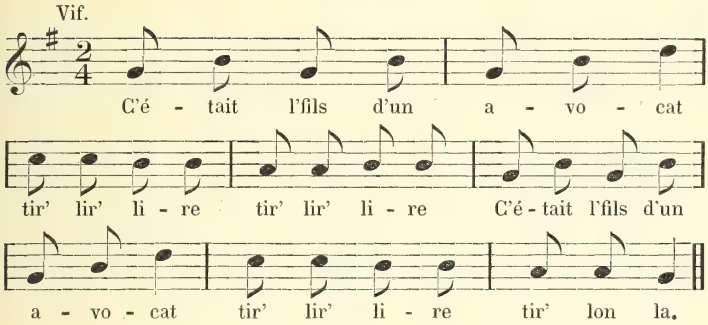

A la foire il s'en alla
Tir lir lir, etc.

Dans une auberge il entra
Tir lir lir, etc.

Du poisson il demanda
Tir lir lir, etc.

En mangea tant qu'il s'étrangla
Tir lir lir, etc.

Dessus sa tombe on grava
Tir lir lir, etc.

Un gourmand repose là
Tir lir lir, etc.

LA FILLE ET LES CAVALIERS DE HONGRIE.
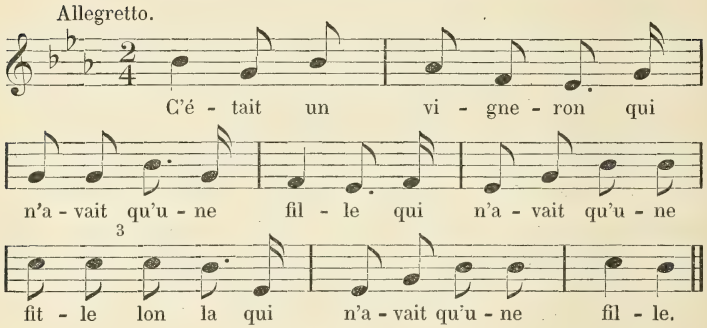
Il la mena au bois
Pour cueillir la noisette
Pour cueillir, etc.

Le bois était très haut
La fille était petite
La fille, etc.

Trois cavaliers passant
Trois cavaliers d'Hongrie
Trois cavaliers, etc.

Le premier en a dit
J'aperçois une fille
J'aperçois, etc.

Le second en a dit
Je crois qu'elle est gentille
Je crois, etc.

Le troisième en a dit
J'en veux faire ma mie
J'en veux, etc.

Que fais-tu cavalier
Tu emmènes ma fille
Tu emmènes, etc.

Tu l'as mal emballée
On voit sa jupe grise
On voit, etc.

J'l'emmène dans mon pays
J'en f'rai femme gentille
J'en f'rai femme gentille lon la
J'en f'rai femme gentille.

MAL D'AMOUR.
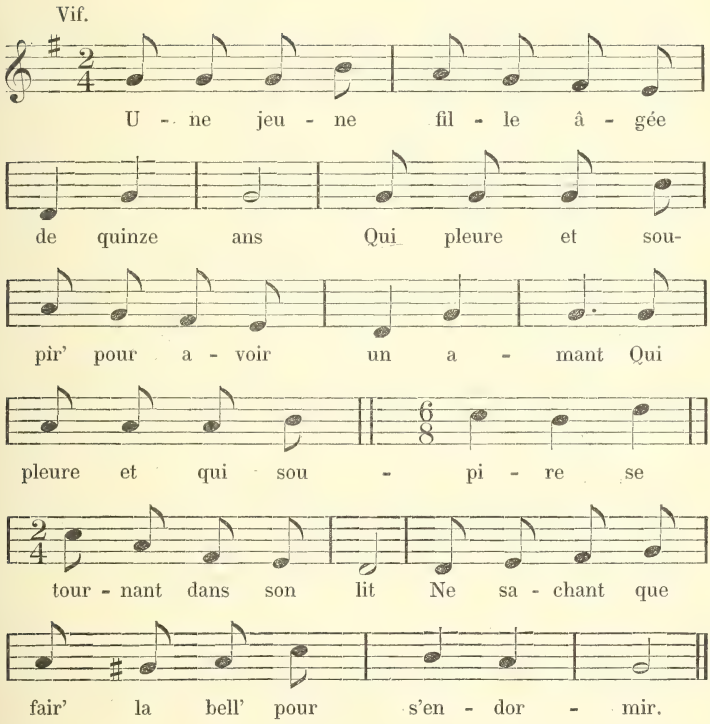
— Etes-vous malade, l'on vous guérira?
D'une médecine ou d'un' saignée au bras.
— Pas tant de médecines, pas tant de médecins,
O chère maman, il me faut un amant.

— Ah! ma chère fill' ne parlez pas d'amant,
Car vous vous ferez mettre dedans un couvent.
Vous vous y ferez mettre pour le restant d'vos jours
Et vous pourrez bien dire adieu les amours.

— O ma chère mère dedans un couvent
De quelle manière y passe-t-on son temps?
Y porte-t-on dentelles ainsi que beaux habits,
Va-t-on à la danse, y prend-on du plaisi?

— O ma chère fille, dedans un couvent,
Tous les beaux habits on ne les porte point,
On porte robe grise, avec le voile blanc.
Voilà le costume qu'on a dans un couvent.

— Quand à ma fenêtre je l'verrai passer,
Par dessous mon voile je soupirerai.
Je maudirai ces murs qui me tiennent enfermée,
Qui m'empêchent de voir celui que j'ai z-aimé.

LA BELLE SI VOUS VOULEZ M'AIMER JE REVIENDRAI.
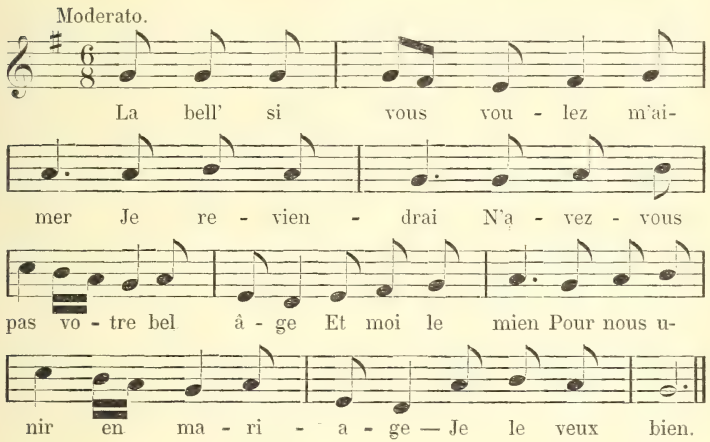
Tout le monde qui le saura
En parlera.
— Laissez-les fair', laissez-les dire,
Ces curieux ;
La division ne s'ra pas faite
Entre nous deux.

La bell' faites-moi z-un bouquet,
Qu'il soit bien fait.
Qu'il soit lié d'un ruban ver-re,
C'est ma couleur,
Car je m'en vais avec l'espoire
De revenir.

Tout en faisant ce beau bouquet,
La bell' pleurait.
— Qu'avez-vous donc, charmante belle,
Que vous pleurez ?
Regrettez-vous vos amourettes
Du temps passé ?

Hélas ! j'ai bien de quoi pleurer,
Vous me quittez !
Puisque vous partez pour la guerre,
Pour y rester.
En attendant de vos nouvelles,
Je languirai.

VOYAGE A PARIS.

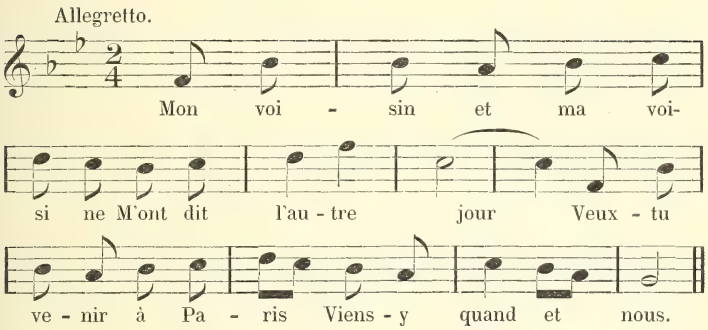

Voilà de suit' qu'on s'embarque,
On part pour Paris
On y prend une voiture,
Un p'tit cheval gris.

J'm'en vais au jardin des plantes
M'y promener l'matin.
Toutes les bêtes sont charmantes,
Le singe est malin.

En regardant sa tournure,
Je m'suis dit soudain,
Qu'c'était vraiment la figure
De mon grand cousin.

En passant sur une place,
J'ai ri de bon cœur
En entendant le paillasse
D'un escamoteur.

En me promenant par les rues,
J'n'y fais pas attention
On m'a t'enlevé ma montre,
On n'laiss' qu'les cordons

Avec mes amis d'enfance,
J'aurai moins d'soucis,
Je vivrai en assurance
Bien mieux qu'à Paris.

LE PETIT MARI.
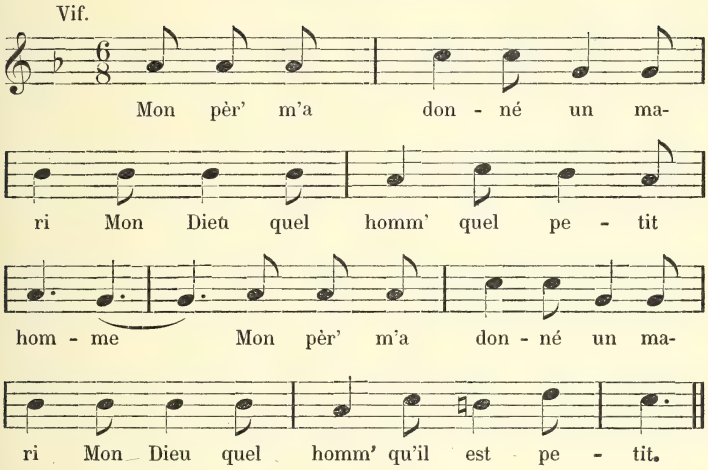
Je l'ai perdu dedans mon lit
Mon Dieu ! etc.

A la paillass' le feu a pris
Mon Dieu ! etc.

Je trouvai mon mari rôti
Mon Dieu ! etc.

Sur une assiette je le mis
Mon Dieu ! etc.

Le chat l'a pris pour un' sou-
Mon Dieu ! etc. [ris]

Au chat ! au chat ! c'est mon
Mon Dieu ! etc. [mari]

Filles qui prenez un mari
Mon Dieu ! etc.

Ne le prenez pas si petit
Mon Dieu ! etc.

AUTRE SUR LE MÊME SUJET.

Vif.
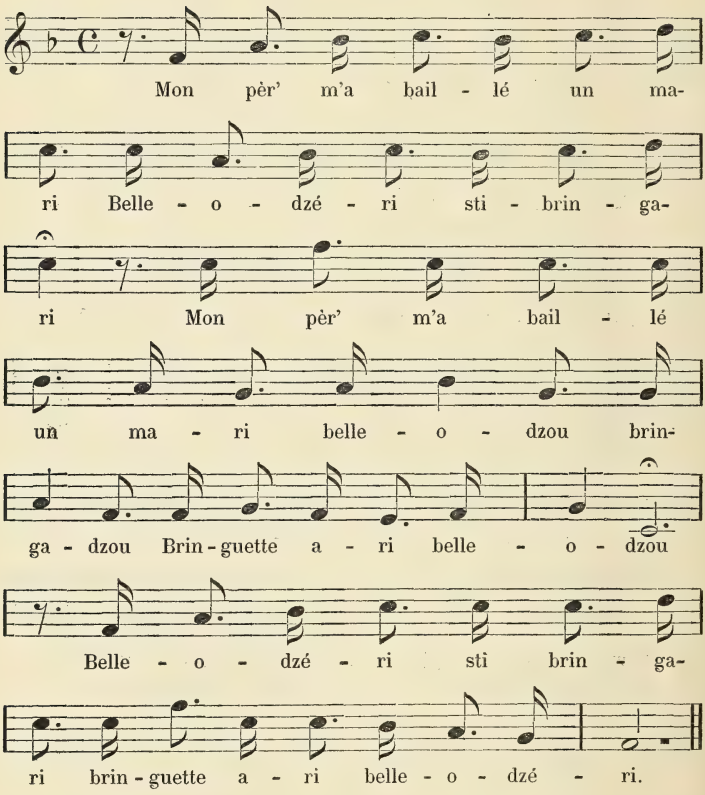
Dedans la paill' i se pourdji (perdit)
Bellodzeri, etc.

Un crô (corbeau) i vint et l'empouthî
Bellodzeri, etc.

O crô raipouthieu mon mari
Bellodzeri, etc.

I l'ou raipouthiérai merdi
Bellodzeri, etc.

(Incomplet.)

AUTRE SUR LE MÊME SUJET.

Mon pèr' m'a donné un mari
Sur le fond, sur le cul d'un baril
Mon pèr' m'a donné un mari
Sur le fond don, sur le cul don
Sur le fond, sur le cul d'un' bouteille
Sur le fond, sur le cul d'un baril.

Il me l'a donné si petit
Sur le fond, etc.

J'le déchaussis, j'le dévêtis
Sur le fond, etc.

Je le montai dessus le lit
Sur le fond, etc.

Dans la paille je le perdis
Sur le fond, etc.

Je pris la fourch' et le cherchis
Sur le fond, etc.

J'le cherchis tant que j'le trouvis
Sur le fond, sur le cul d'un baril
J'le cherchis tant que j'le trouvis
Sur le fond don, sur le cul don
Sur le fond, sur le cul d'un' bouteille
Sur le fond, sur le cul d'un baril.

LA NONNE PAR CONTRAINTE.
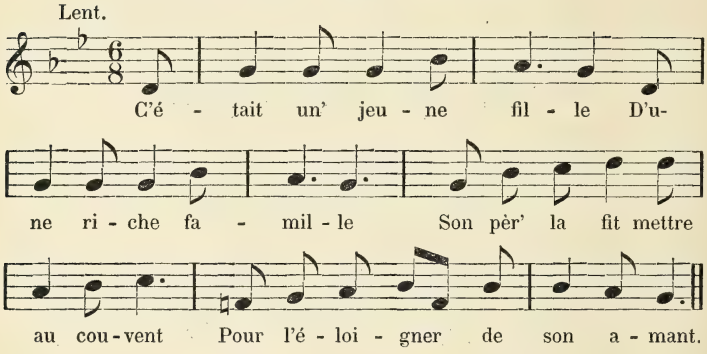
Je maudirai la toile
Dont on a fait mon voile,
Et les ciseaux des malheureux
Qui ont coupé mes blonds cheveux. } *bis.*

J'y maudirai l'étoffe
Dont a fait ma robe
Et ce joli grand cordon noir
Qui fait trois fois le tour de moi. } *bis.*

J'y maudirai le prêtre
Qui a chanté la messe
Et le servant qui la servait
Les assistants qui l'entendaient. } *bis.*

J'y maudirai les murs
Les murs et les murailles
Les tailleurs qui les ont taillées
Si haut que je n'puis voir mon amant. } *bis.*

Quand je suis à la grille
Et que je vois ces filles
Se promener avec leurs amants
Et moi j'suis fille dans un couvent. } *bis.*

Si j'étais hirondelle
Et si j'avais des ailes
J'passerais les portes du couvent,
Je volerais vers mon amant. } *bis.*

LA BELLE AU JARDIN D'AMOUR.
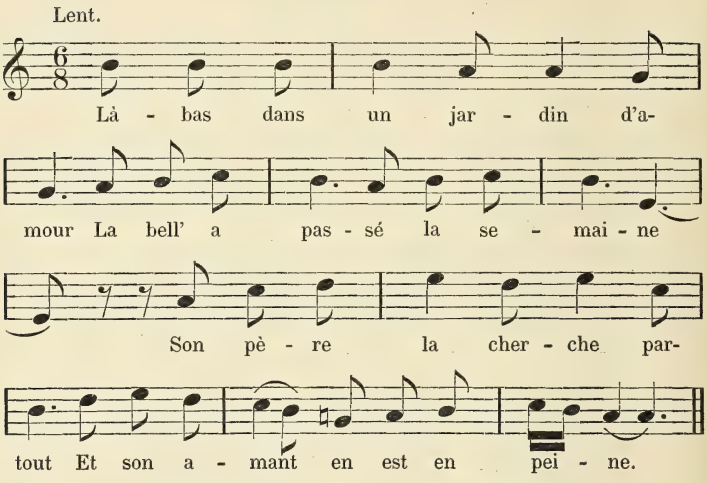
Il faut demander aux bergers
S'ils l'ont pas vue dedans la plaine.
Berger, berger, n'as-tu pas vu
Passer ici la beauté même?

— Comment était-elle habillée,
Etait-ce en soie ou bien en laine?
— Son mouchoir est de satin blanc
Et sa robe est toute en soie rose.

— Elle est là-bas dans ce vallon,
Assise auprès d'une fontaine.
Entre ses mains est un oiseau
A qui la belle conte ses peines.

— Petit oiseau, tu es heureux
D'être dans les mains de ma belle.
Et moi qui en suis amoureux,
Je n'ose pas m'approcher d'elle.

Faut-il être près du rosier
Sans y oser cueillir la rose !
— Ah ! cueillez-là, mon bien-aimé,
Car c'est pour vous qu'elle est éclose.

ENTRE LA RIVIÈRE ET LE BOIS.
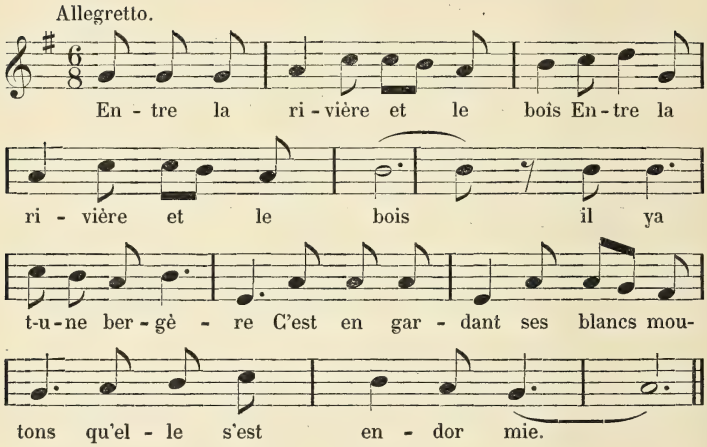
Un gros loup vint sortant du bois (*bis*)
Avec sa gueule ouverte
Il a couru dans le troupeau
Il a pris la plus belle.

Quand la bergèr' s'est éveillée (*bis*)
Cria : Vierge Marie !
O qui me rendra ma brebis
Je serai son amie.

Un beau seigneur sortant du bois (*bis*)
Avec son épée nue
A fait trois tours autour du loup
La brebis a sauvée.

— Tenez, bergèr' votre brebis (*bis*)
Mettez-la dans les autres ;
Si je vous fais un plaisir,
Vous m'en ferez un autre.

— Mais quel plaisir désirez-vous (*bis*)
Voici le mois de mai
Quand je tondrai mes blancs moutons
Vous aurez de leur laine.

— Je ne suis point marchand drapier (*bis*)
Je ne vends pas de laine
Accordez-moi z-un doux baiser
Pour satisfair' mes peines.

— Oh ! non, monsieur, je n'oserais (*bis*)
Mon pèr' qui nous écoute,
Ma mèr' la-haut dans le grand bois
Nous frapperaient sans doute.

LE RETOUR DU MARI SOLDAT.
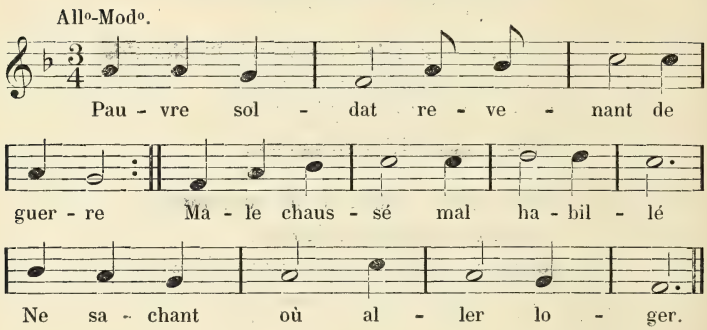
S'en va trouver dame l'hôtesse (*bis*)
— L'hôtesse avez-vous du vin blanc?
— Soldat avez-vous de l'argent?

— Pour de l'argent je n'en ai guère (*bis*)
J'engagerai mon beau cheval
Mon équipage et mon manteau.

Un' fois que le soldat fut à table (*bis*)
Le soldat se mit à chanter
Et l'hôtess' se mit à pleurer.

— Que pleurez-vous, dame l'hôtesse? (*bis*)
Pleurez-vous votre bon vin blanc
Que le soldat boit sans argent?

— C'n'est pas mon vin blanc que je pleure (*bis*)
C'est mon mari mort à l'armée
Dont je ne puis me consoler.

— Ne pleurez pas dame l'hôtesse (*bis*)
Votre mari vous reverrez
C'est moi qui reviens de l'armée.

Qu'as-tu fait malheureuse femme (*bis*)
Je t'avais laissé un enfant
Et en voilà cinq à présent.

— J'ai tant reçu de fausses lettres (*bis*)
Que tu étais mort à l'armée
Que je me suis remariée.

— Ah ! si je connaissais ce drôle (*bis*)
J'l'pass'rais au fil de l'épée
Auparavant que d'm'en aller.

Voilà le tambour qui m'appelle (*bis*)
Je m'en retourne au régiment,
Adieu ma femme et mon enfant.

LA JOLIE NANON.
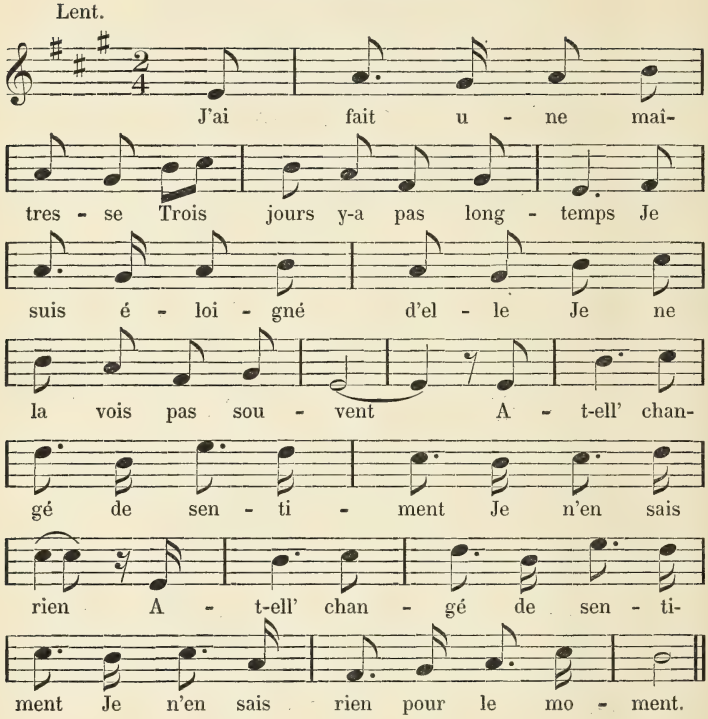
Passant devant sa porte
Trois petits coups y frappant (*bis*)
Dormez-vous ou sommeillez-vous, jolie Nanon ?
Si vous dormez, éveillez-vous
C'est votre amant qui parle à vous.

La belle sans chandelle
Va-t'ouvrir en jupon blanc (*bis*)
Elle se jette dans ses bras en lui disant :
Ah ! c'est donc toi mon cher amant
Celui que mon cœur aime tant.

ENLEVÉE PAR UN DRAGON.
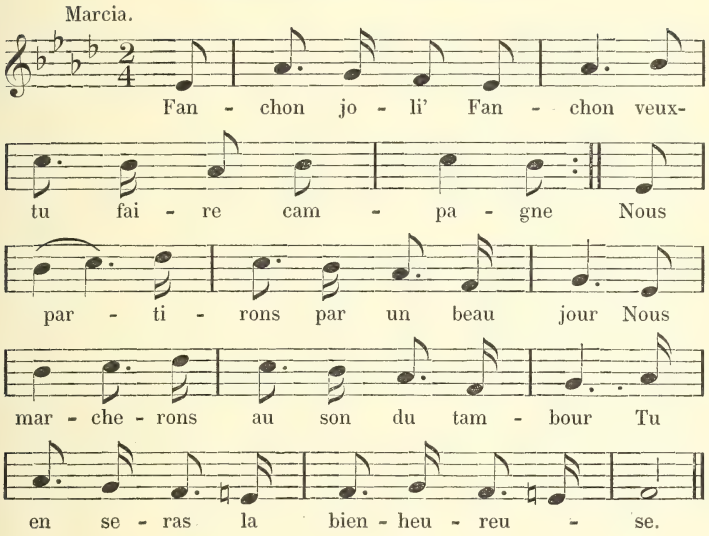
Dragon, mon beau dragon,
J'ai quéqu' chose à vous dire, } *bis.*
Asseyez-vous un moment là,
Tandis que papa dormira
Nous passerons par la fenêtre.

Entre onze heur's et minuit,
L'dragon va pour la prendre, } *bis.*
Fanchon dépêch' toi de venir,
Le régiment s'en va partir.
Je tiens mon cheval par la bride.

Le pèr' montant là-haut,
De tout côté regarde. } *bis.*
De tout côté ayant regardé,
Plus de Fanchon il n'a trouvé,
Elle est passée par la fenêtre.

Tout d'suit' descend en bas, } *bis.*
S'en va dire à sa femme :
— Femme, femme dors-tu toujours ?
N'entends-tu pas le son du tambour
Qui emmène notre Fanchette.

Le pèr' courant après, } *bis.*
Criait : Tambour arrête !
Arrêt' tambour du régiment,
Tu emmènes notre belle enfant,
Tu emmènes notre Fanchette.

Le dragon levant l'bras, } *bis.*
Criait : Tambour avance !
Avanc' tambour du régiment,
N'écoute point ce paysan,
Car ma maîtresse est consentante.

L'AMANT MALHEUREUX.
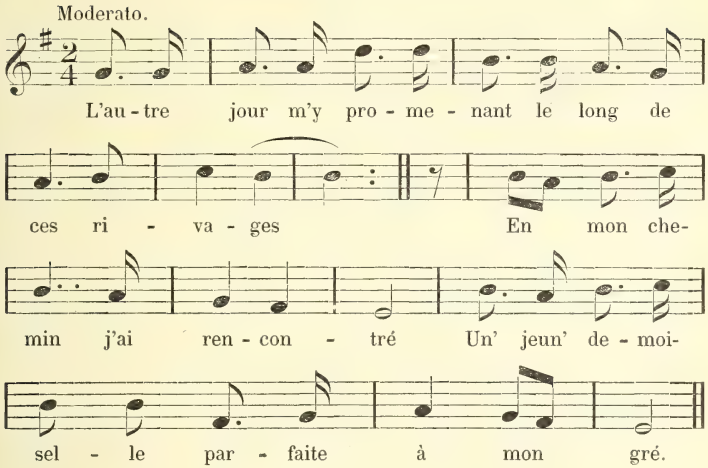
J'lui ai dit tout en riant,
Bell' êt's-vous mariée ? } *bis.*
Ell' me répondit tout aussitôt,
Je le voudrais bien, mais c'est encore trop tôt.

Je n'ai pas encor quinze ans,
Comment faire pour plaire ? } *bis.*
— Eh ! bien, j'irai au régiment.
Ce sera la bell' en vous attendant.

Dès qu'il fut au régiment,
Son pèr' l'a mariée } *bis.*
Avec un bon vieillard tout blanc.
Jamais de sa vie ell' ne l'aimera.

O papa permettez-moi
Que j'écrive une lettre, } *bis.*
Une lettre à mon amant,
Pour savoir s'il est mort au régiment.

Dès qu'il eut la lettre en main
L'amant verse des larmes, } *bis.*
En s'écriant : — Suis-j' malheureux,
Voilà ma maîtress' qui m' fait ses adieux.

INVITATION A LA PROMENADE.
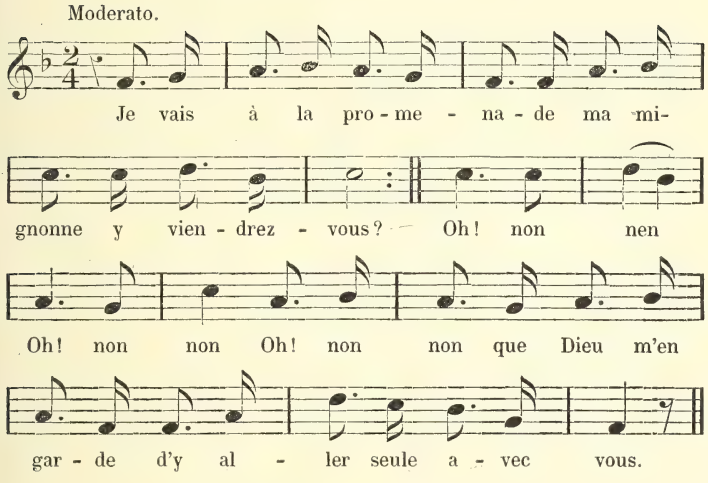
— Taisez-vous, petite sotte,
L'on vous vit bien l'autre jour } *bis.*
L'autre jour, l'autre jour,
L'autre jour sur la fougère,
Un berger auprès de vous.

— Que dit's-vous de ce berger,
N'était-il pas bon berger? } *bis.*
Il me parle, je lui parle,
Il me répond d'amourette
Comme fait un bon berger.

Les garçons sont comm' les pierr's, } *bis.*
Ils sont sujets t'a rouler,
A rouler, à rouler,
A rouler de porte en porte,
De fenêtres à écouter.

Les filles sont comm' la rose
Comm' la ros' sur le rosier ; } *bis.*
Le matin, le matin,
Le matin ell's sont fleuries,
Le soir il n'en est plus rien.

LA PETITE JEANNETON.

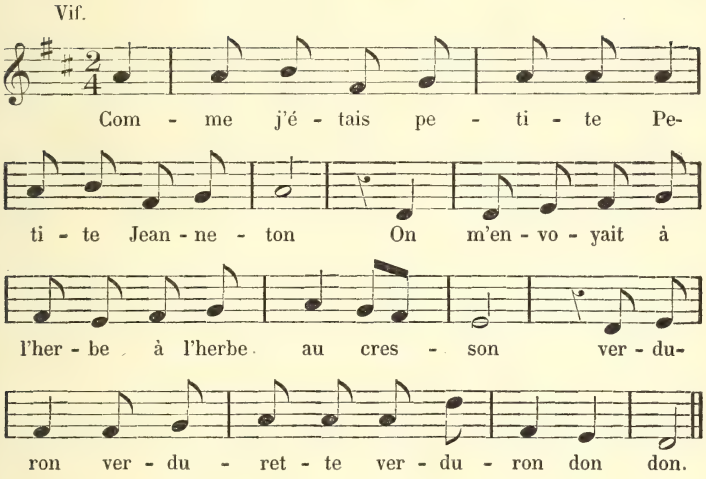

On m'envoyait à l'herbe,
Pour cueillir du cresson.
La fontaine était creuse,
Je suis tombée au fond.
Verduron, etc.

La fontaine était creuse,
Je suis tombée au fond.
Sur le grand chemin passent
Trois chevaliers barons.
Verduron, etc.

Sur le grand chemin passent
Trois chevaliers barons.
— Que donn'rez-vous la belle
Si nous vous retirons.
Verduron, etc.

— Que donn'rez-vous la belle
Si nous vous retirons.
— Retirez-moi, dit-elle,
Après ça nous verrons.
Verduron, etc.

— Retirez-moi, dit-elle,
Après ça nous verrons.
Quand fut dehors la belle
Se sauve à la maison.
Verduron, etc.

Quand fut dehors la belle
Se sauve à la maison,
Se met à la fenêtre
Et chante une chanson.
Verduron, etc.

Se met à la fenêtre
Et chante une chanson.
Ce n'est pas ça la belle
Que nous vous demandons.
Verduron, etc.

Ce n'est pas ça la belle
Que nous vous demandons.
C'est votre petit cœur,
Et nous le méritons.
Verduron, etc.

C'est votre petit cœur,
Et nous le méritons.
— Mon petit cœur, dit-elle,
N'est pas pour un baron.
Verduron, etc.

— Mon petit cœur, dit-elle,
N'est pas pour un baron,
Mais pour mon ami Pierre,
Pour Pierre mon mignon.
Verduron, etc.

LE BIQUET QUI NE VEUT PAS SORTIR DU BOIS.

Cette chanson d'enfant, à laquelle on attribue une origine très ancienne, se rencontre à peu près dans tous les pays Européens, avec des variantes plus ou moins importantes.

Nous donnons cette version franc-comtoise principalement à cause de l'air.

1°.
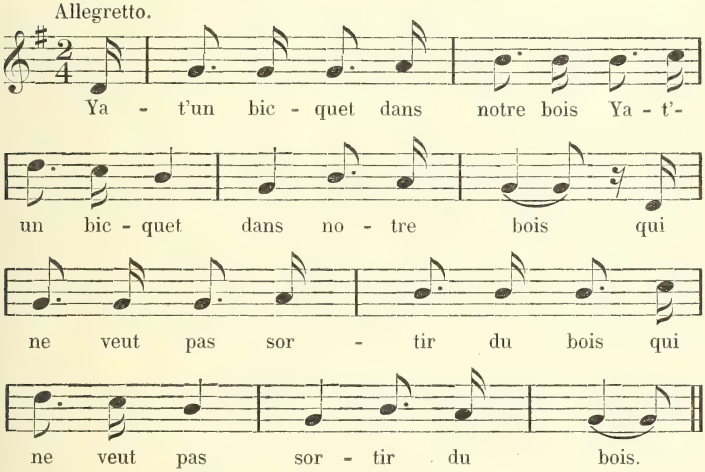
Sur le même air :

Il faut aller chercher un loup (*bis*)
Ce sera pour manger l'bicquet (*bis*)

2°.
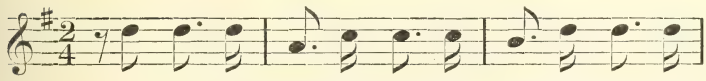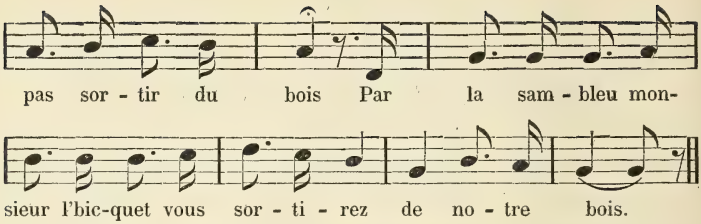
Il faut aller chercher un chien (*bis*)
Ce sera pour aboyer l'loup (*bis*)
Le chien n'veut pas aboyer l'loup,
Le loup n'veut pas manger l'bicquet,
L'bicquet n'veut pas sortir du bois,
Par la sambleu, etc.

Faut aller chercher un bâton (*bis*)
Ce sera pour battre le chien (*bis*)
L'bâton n'veut pas battre le chien,
Le chien n'veut pas aboyer l'loup,
Le loup n'veut pas manger l'bicquet,
L'bicquet n'veut pas sortir du bois,
Par la sambleu, etc.

Il faut aller chercher du feu (*bis*)
Ce sera pour brûler l'bâton (*bis*)
Le feu n'veut pas brûler l'bâton,
L'bâton n'veut pas battre le chien, etc.

Il faut aller chercher de l'eau (*bis*)
Ce sera pour éteind' le feu (*bis*)
L'eau n'veut pas éteindre le feu,
Le feu n'veut pas brûler l'bâton, etc.

Il faut aller chercher un veau (*bis*)
Ce sera pour avaler l'eau (*bis*)
Le veau n'veut pas avaler l'eau,
L'eau n'veut pas éteindre le feu, etc.

Il faut aller chercher l'boucher (*bis*)
Ce sera pour tuer le veau (*bis*)

L'boucher n'veut pas tuer le veau,
Le veau n'veut pas avaler l'eau, etc.

Il faut aller chercher l'bourreau (1) (*bis*)
Ce sera pour tuer l'boucher (*bis*]
L'bourreau veut bien tuer l'boucher,
L'boucher veut bien tuer le veau,
Le veau veut bien avaler l'eau, etc.
. . . . . .
Par la sambleu monsieur l'bicquet
Vous êtes sorti de notre bois.

---

(1) Il y a en d'autres pays une variante où l'on va chercher le diable pour venir à bout du bourreau récalcitrant.

IL EST POURTANT TEMPS DE ME MARIER.
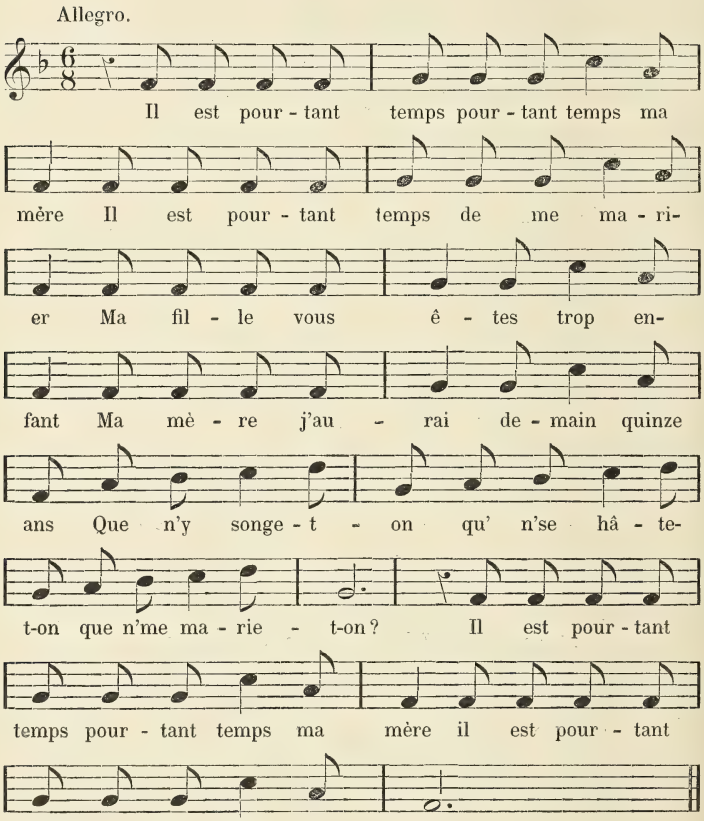
Ma fille vous n'avez pas d'amant,
— Ma mère nous avons Grosjean,
Que ne le prend-on? Que ne l'aime-on?
Que ne me marie-t-on?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille nous n'avons pas d'argent,
— Ma mère nous avons six francs,
Que ne les prend-on ? Que ne les chang'-t-on ?
Que ne me marie-t-on ?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille nous n'avons pas de pain,
— Ma mère nous avons du levain,
Que ne le pétrit-on ? Que ne le cuit-on ?
Que ne me marie-on ?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille nous n'avons pas de vin,
— Ma mère nous avons du raisin,
Que ne le cueill'-t-on ? Que ne le foul'-t-on ?
Que ne me marie-t-on ?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille vous n'avez pas d'habits
— Ma mère nous avons des brebis,
Que ne les tond-on ? Que ne les fil'-t-on ?
Que ne me marie-t-on ?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille vous n'avez pas de lit,
— Ma mère nous avons des lambris,
Que ne les scie-t-on ? Que ne les cloue-t-on ?
Que ne me marie-t-on ?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille vous n'avez pas de draps,
— Ma mère nous avons des sacs,
Que n'les découd-on ? Que ne les r'coud-on ?
Que ne me marie-t-on ?
Il est pourtant temps, etc.

Ma fille vous n'avez point d'maison,
— Ma mère nous avons la soue du cochon,
Que ne le tue-t-on ? Que ne le mang'-t-on ?
Que ne me marie-t-on ?
Il est pourtant temps, etc.

LE PETIT BOIS D'AMOUR (Ronde).

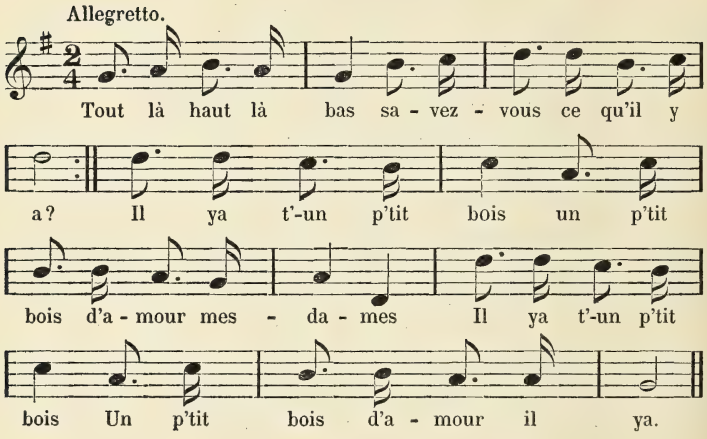

Dedans ce p'tit bois
Savez-vous ce qu'il y a? } *bis*
Il y a t'-un p'tit arbre
Un p'tit arb' d'amour mesdames
Il y a t'-un p'tit arbre
Un p'tit arb' d'amour il y a.

Et sur ce p'tit arbre
Savez-vous ce qu'il y a? } *bis*
Il y a t'-une branche
Une branch' d'amour mesdames
Il y a t'-une branche
Une branch' d'amour il y a.

Et sur cette branche
Savez-vous ce qu'il y a? } *bis*
Il y a t'-un p'tit nid
Un p'tit nid d'amour mesdames
Il y a t'-un p'tit nid
Un p'tit nid d'amour il y a.

Et dans ce p'tit nid
Savez-vous ce qu'il y a? } *bis*
Il y a t'-un billet
Un billet d'amour mesdames
Il y a t'-un billet
Un billet d'amour il y a.

Et sur ce billet
Savez-vous ce qu'il y a? } *bis*
Il y a t'-en écrit
Votre serviteur mesdames
Il y a t'-en écrit
Votre serviteur je suis.

L'EMBARQUEMENT DE MARION.
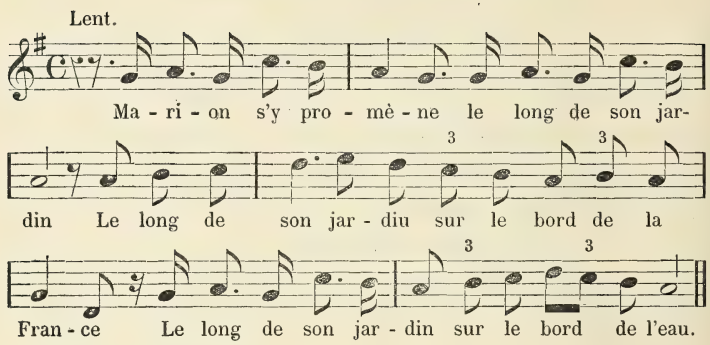
Elle voit une barque
De trente matelots,
De trente matelots,
Sur le bord de la France (1),
De trente matelots,
Sur le bord de l'eau.

Le plus jeune des trente
Il se mit à chanter, etc.

— Ta chanson est si belle
Je voudrais la savoir, etc.

Entrez dedans ma barque,
Nous vous l'apprenderons, etc.

Quand ell' fut dans la barque,
Le pied lui a glissé, etc.

Elle tomba par terre
Et perdit son soulier, etc.

— Ne pleurez pas la helle,
Nous vous le renderons, etc.

La belle fut joyeuse
Et se mit à chanter,
Ell' se mit à chanter
Sur le bord de la France,
Ell' se mit à chanter
Sur le bord de l'eau.

---

(1) C'est peut-être de la *Rance* qu'il faudrait dire (près Saint-Malo), cette chanson se rencontrant également en Bretagne.

LE MORT PENDU (1).
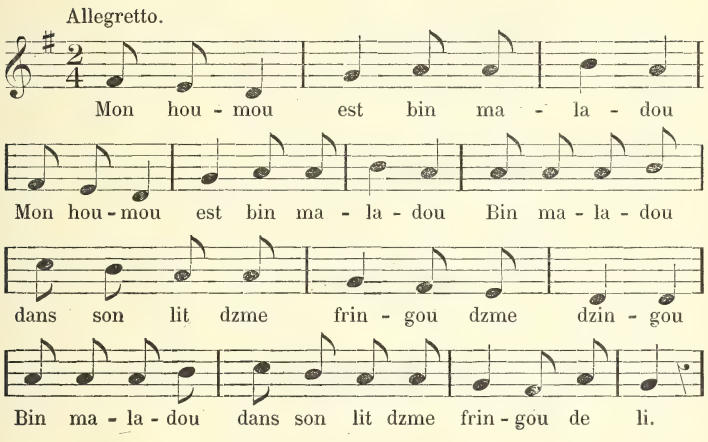
M'enveilli tzatzé n'a pouma (*bis*)
N'a pouma du Pérédis
Dz'me fringou etc.

Dzé mis quarante ans pou y allé (*bis*)
Quarante ans pou m'en r'veni
Dze m' fringou etc.

Quand dze fi su la grand côta (*bis*)
Dz'entendis souné pou li
Dzm' fringou etc.

Quand dze fi su nota poutscha (*bis*)
On veniév' de l'ensev'li
Dze m'fringou etc.

Ai me fé bin mâ d'ma téla (*bis*)
De mon gremicha de fi
Dze m'fringou etc.

(1) Ce patois est de la montagne du Doubs et aussi du Jura.

Quand dz'eu dit un de profundis (*bis*)
Dz'pris mes cesios dzou l'décousis
Dzm' fringou etc.

Dze lou pris pou la tignasse (*bis*)
Dz'lou trainis à mon coutchi
Dzme fringou etc.

Dze lou pendis à on tzénou (*bis*)
I semblév' on crucifix
Dzme fringou etc.

Tout lou mondou que pessève (*bis*)
Didgève on pater pou li
Dzme fringou etc.

TRADUCTION.

Mon homme est bien malade
Bien malade dans son lit.

Il m'a envoyé chercher une pomme
Une pomme du Paradis.

J'ai mis quarante ans pour aller
Quarante ans pour revenir.

Quand je fus sur la grande côte
J'entendis sonner pour lui.

Quand je fus sur notre porte
On venait de l'ensevelir.

Je regrettais bien ma toile
Et mon peloton de fil.

Quand j'eus dit un de profundis
Je pris mes ciseaux et je le décousis.

Je le pris par la tignasse
Je le trainai à mon jardin.

Je l'ai pendu à un chêne
Il ressemblait à un crucifix.

Tous les gens qui passaient
Disaient un pater pour lui.

LES FILLES A MARIER.
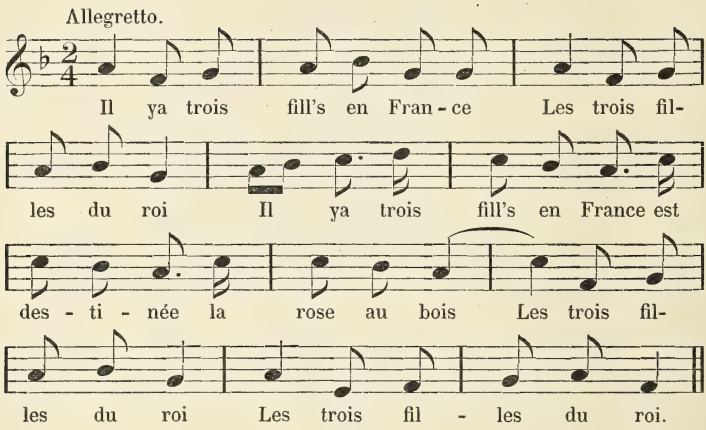
C'est l'affaire des filles
De bal'yer les maisons
C'est l'affaire des filles
Est destinée la rose au bois
De bal'yer les maisons (*bis*).

Quand les chambres sont pro-
Les amoureux y vont [pres]
Quand les chambres etc.

Ils s'asseyent sur le coffre
En frappant du talon
Ils s'asseyent etc.

Si le coffre résonne
Les amoureux s'en vont
Si le coffre etc.

Les filles les rappellent
Amants revenez donc
Les filles etc.

Nous remplirons nos coffres
Amants revenez donc
Nous remplirons nos coffres
Est destinée la rose au bois
Amants revenez donc (*bis*).

ESSAI HISTORIQUE SUR ORNANS

Par M. le docteur J. MEYNIER.

PÉRIODE ROYALE ESPAGNOLE

Séance du 17 décembre 1890.

CHAPITRE PREMIER

Philippe II (1555-1576). — Granvelle ministre des Pays-Bas. — Marguerite de Parme (1559-1569). — Retraite de Granvelle (1564). — Séjours à Ornans (1564 et 1565). — Concession d'extraordinaire de sel (1564). — Requête touchant la mairie (1571). — La Réforme à Ornans (1572) ; Institution de la mairie (1576) et suppression de la prévôté.

Avec le règne de Philippe II commence la période la plus douloureuse de notre histoire, celle de la décadence de l'Espagne et des pays de sa couronne. Cependant elle parut s'ouvrir sous les plus heureux auspices, et la bataille de Saint-Quentin (1557), bientôt suivie par le traité de Câteau-Cambrésis (1558), semblait assurer au grand ministre la liberté de travailler à la pacification des Pays-Bas agités par l'ambition des grands seigneurs et le fanatisme des prédicants calvinistes. Mais le caractère ombrageux et l'esprit étroit de son maître ne le lui permirent pas. Resté dans le pays, après l'abdication de son père, dans l'espoir d'y rétablir son autorité, le fils de Charles-Quint dut le quitter trois ans plus tard, déléguant à sa sœur naturelle, Marguerite de Parme, un pouvoir dont il n'avait pas su user (1559).

Philippe II avait imposé à la gouvernante le cardinal de Granvelle comme premier ministre. Notre compatriote eut immédiatement à lutter contre un homme qui réunissait en lui les grandes qualités et les monstrueux défauts de ses

ancêtres. Le prince d'Orange avait ambitionné le gouvernement des Pays-Bas, en attendant qu'il pût leur imposer sa souveraineté. Déçu dans ses espérances, le perfide Châlon, qui n'était pas encore prêt à la lutte ouverte contre la dépositaire du pouvoir royal, s'en prit à un adversaire qui lui paraissait le principal obstacle à la réalisation de ses ténébreux desseins. Par ses sourdes menées, il ne tarda pas à lui créer une opposition formidable : noblesse ambitieuse, clergé mécontent (1), bourgeoisie toujours turbulente, peuple travaillé par les doctrines révolutionnaires de la Réforme, ne firent bientôt qu'un contre Granvelle.

Marguerite avait d'abord témoigné une grande déférence au cardinal auquel elle avait conscience de devoir beaucoup. Elle le défendit chaudement contre les premiers efforts de ses ennemis. Mais ceux-ci, conseillés par l'infernal génie du Taciturne, parvinrent à lui persuader que son ministre cherchait à annihiler son autorité. Blessée dans sa vanité, la princesse prit dès lors à tâche de le contrecarrer en tout et l'accusa, auprès du roi, de toutes les difficultés qu'elle rencontrait dans son gouvernement. Fatigué des injustes préventions dont il était l'objet et, d'ailleurs, en désaccord avec Philippe II, au sujet des mesures que ce prince se proposait de prendre pour rétablir l'ordre, Granvelle finit par faire agréer à la duchesse de Parme, puis au roi, le projet qu'il avait de se retirer en Franche Comté.

On sait aujourd'hui dans quelles conditions Granvelle opéra sa retraite. Le roi lui avait écrit (2) qu'il pensait, d'après ce qu'il lui avait mandé, « qu'il serait très à propos » qu'il quittât les Pays-Bas pour quelques jours et qu'il allât

(1) Granvelle, pour parer au danger couru par la religion dans les Pays-Bas, avait mis à exécution un projet, ancien déjà, puisqu'il remontait à Philippe-le-Bon, celui de l'institution de nouveaux évêchés. Les manses épiscopales furent constituées aux dépens de bénéficiers ecclésiastiques, abbés, prieurs et chanoines, qui ne le lui pardonnèrent pas.

(2) Le 22 janvier 1564.

» voir sa mère, avec la permission de la duchesse de Parme. » De cette manière, l'autorité du roi et la réputation du car- » dinal seraient sauvés. » Le cardinal croyant que cet ordre, comme semblait l'indiquer la suscription de la lettre — *secreta* — resterait un secret entre le roi et lui, voulait faire croire à tous, à la duchesse elle-même (qui savait pertinemment le contraire) que son départ était volontaire. Il chercha, d'autre part, à donner à sa retraite l'apparence d'un voyage de courte durée, pour que la perspective de son retour contint dans le devoir des révoltés qu'il ne pouvait plus inquiéter par sa présence (1). Avec un rare bonheur d'expression, M. Marlet a comparé cette retraite à celle du lion « se » retirant à pas égaux devant la meute qui, de loin, le pour- » suit de ses aboiements, et qu'il fait fuir, s'il se retourne, » d'un seul de ses regards (2). »

Marguerite ne tarda guère à recevoir le prix de son ingratitude. A peine Granvelle était-il parti, que se produisit le mouvement des *iconoclastes* et que la gouvernante fut obligée d'accorder aux ministres réformés les concessions de l'appointement d'août 1566. Il fallut que les catholiques, sans confiance dans un gouvernement qui venait de donner la mesure de son incapacité, prissent le fait en main. Etourdis d'abord du coup qui les avait frappés, ils se redressèrent et contraignirent la faible gouvernante à armer. La crise se précipita en décembre 1566 et dans les premiers mois de 1567. Le parti dit d'*action,* vaincu à Valenciennes, se dispersa ; l'ordre matériel se rétablit, le culte catholique fut restauré, et l'autorité de la duchesse relevée, sans qu'elle y eût pris grande part. Mais Marguerite avait perdu tout crédit auprès de son redoutable frère. Après avoir vainement sol-

(1) On peut consulter sur ce fait historique les *Papiers d'Etat,* t. VII, p. 290, 398, 399, 402, 403, 464, et surtout Gachard, *Notice sur le départ et la chute du cardinal de Granvelle,* in *Bull. Acad. royale de Belg.,* 1re sér., t. XVI, p. 311 et suiv., p. 646 et suiv.

(2) *La vérité sur l'origine de la famille Perrenot de Granvelle,* p. 98.

licité auprès de lui, puis auprès de Granvelle lui-même, le retour de son ancien ministre, elle eut la douleur de le voir remplacer par le duc d'Albe et l'humiliation d'être obligé de demander son propre rappel. On le lui accorda avec trop d'empressement pour qu'elle put se faire un seul instant l'illusion qu'on ne désirait pas qu'elle se retirât.

Pendant ce temps Granvelle avait été accueilli par ses compatriotes avec les mêmes honneurs et la même allégresse que s'il eût encore été au fait de la puissance. Sa retraite fut celle d'un lettré et d'un homme de goût tout occupé de ses livres et de ses collections. Son palais de Besançon et son hôtel d'Ornans étaient des asiles toujours ouverts aux écrivains et aux artistes, à ceux surtout qui, par une fatalité trop commune aux hommes d'esprit et de talent, étaient plus riches de mérite que d'argent. Juste Lipse était son secrétaire, Suffride Pétri son bibliothécaire, et il soutenait de ses libéralités l'illustre imprimeur Plantin. La religion et les lettres lui doivent cette admirable édition de la Bible, qui sortit, en 1568, des presses de son protégé, édition polyglotte où l'on trouve, avec le texte hébraïque, la paraphrase chaldéenne et la version des septante, la vulgate et deux autres traductions latines.

Granvelle mit aussi à profit ses loisirs forcés pour revoir les divers lieux où il avait passé les jours heureux de son enfance. Il passa, tant à Ornans, le pays de ses pères, qu'à Mouthier, dont il était prieur, qu'à Orchamps-Vennes où son beau-frère, Fernand de Lannoy, possédait une terre, la fin de juin et le commencement de juillet 1564, la fin de mars et le commencement d'avril 1565, ainsi que ses lettres en témoignent (1). Son cœur se dilatait à la vue des beautés du vallon de la Loue. Le 5 juillet 1564, il écrit au vice-chancelier Seld : « Je luy escriptz (à Philippe II) touchant mon sé-» jour par deçà, où à la vérité je me trouve pas si mal qu'aux

(1) V. *Papiers d'Etat,* t. VIII.

» Indes; mais suis en doulx lieux, où je vous ay souhaité » mille et mille fois, pour ce que je suis certain que vous les » jugeriez à propos pour philosopher et dignes de l'habita- » tion des Muses; avec force belles montagnes, haultes jus- » ques au ciel, fertilles à tous coustelz et remplies de fort » belles vignes et de toute sorte de fruictz; les rivières et » les vallées belles et larges, l'eau claire comme crystal; » une infinité de fontaines, truictes et umbres innumérables » et les meilleurs du monde; les champs en bas fort fertilles » et fort belles prayeries, et en l'un des coustelz, chaleurs » grandes, et en l'aultre, quelque chaud qu'il face, un frais » délectable. Et n'y a faulte de bien bonne compagnye du » pays, de parents et d'amys, avec les vins les meilleurs, » comme vous savez, du monde (1). » Le cardinal fit un nouveau séjour dans la vallée l'année suivante (2).

L'affection que Granvelle portait à Ornans et à ses habitants ne se bornait point, d'ailleurs, à de belles phrases. Pendant qu'il était au milieu d'eux, en 1564, ceux qu'il appelait ses « bons amyz » reçurent de Philippe II des lettres (3), sollicitées sans doute par lui, qui leur accordaient un nouvel extraordinaire de sel de dix charges par semaine pendant dix ans. Cette concession avait pour objet de les aider à reconstruire « les deux grands ponts à chariots estans au dict lieu sur la rivière de Louhe, impétueuse, et le plus souvent débordée... » et parachever « leur église parochiale auparavant du tout ruynée » qu'ils « avoient commancé réédifier et construyre à neufz », mais que « obstant leur povreté ils n'ont pehu encoires parachever », ajoutant que « mesmes en est demeuré la tour sans réparation, insouffisante pour l'entretenement de la sonnerie (4). »

Le repos de Granvelle ne fut pas de longue durée. Vers la

(1) *Ibid.*, t. VIII, p. 114.
(2) *Ibid.*, t. VIII, p. 72-145.
(3) En date du 20 juin.
(4) *Arch. d'Ornans.*

fin de l'année 1565 (1), Philippe le priait de se rendre à Rome, où il assista au conclave qui élut Paul V. On lui attribua même une grande part dans ce choix. Le roi, d'ailleurs, n'avait pas cessé de correspondre avec lui et de lui donner les assurances les plus formelles de la continuation de son affection, bien qu'il affectât de ne l'entretenir que de politique générale et qu'il évitât de toucher aux questions qui s'agitaient dans les Pays-Bas, avouant ainsi implicitement ce que son orgueil s'efforçait de taire ! C'est à Rome que vint le trouver, en 1570, sa nomination à la vice-royauté de Naples, où il se fit chérir par la sagesse d'une administration dont les historiens s'accordent à faire l'éloge. Remplacé dans ce poste éminent, il était revenu à Rome, où il se délassait des fatigues du gouvernement, lorsque le roi le pria (1575) de se rendre à Madrid « pour lui aider à porter le faix des affaires, dont le désordre ne pouvait plus être arrêté par des génies médiocres (2). »

C'est pendant son séjour dans le royaume de Naples que Granvelle commença les démarches qui aboutirent à l'institution de la *mairie* d'Ornans. Le 27 décembre 1571, il écrivait de Naples « à Messieurs les habitants d'Ornans ses bons amys », qu'il avait « piéçà envoyé en Espagne » leur « requeste touchant la mairie » et qu'il tenait « qu'elle a esté renvoyée ès Pays d'Embas pour avoir advis, sur quoy » il écrirait « à la première occasion à ceulx qui èsd. Pays d'Embas manyent les affaires, pour sçavoir que sera devenue la dicte requeste (3). » La négociation fut longue : les lettres d'institution de la mairie d'Ornans sont datées de Bruxelles le 23 mai 1576 (4), ainsi que nous le verrons plus loin. Cette

(1) Lettre du 22 octobre.

(2) Boisot, *Projet de la vie du cardinal de Granvelle,* p. 97. — Citation de Ch. Weiss, dans la *Notice préliminaire des Papiers d'Etat,* p. xviii.

(3) *Arch. d'Ornans.*

(4) Arch. du Doubs, Ch. des comptes, reg. 15, fol. 418, v°.

requête n'était pas la seule qui fût alors en souffrance. Dans la même lettre, Granvelle parle d'une autre qui tendait à la continuation « de l'extraordinaire de sel que pour aulcunes » années, desquelles restent encore deux, Sad. Majesté leur » a octroyé. Je pense bien, écrit-il, que ceulx des finances » y feront difficulté et mesmes pour les plainctes qu'on leur » a faict de l'interestz que Sa Majesté et tout le pays ont » des gratifications de sel qu'on a faict tant aux Suisses » que à aultres. Touteffois, je feray ce que me sera pos- » sible pour voir si l'on pourra venir au boult de ce que vous » prétendez, et pour y avoir résolution telle qu'il plaira à » Sa Majesté la donner, devant le terme expiré. » Sur ce point les désirs des habitants d'Ornans ne reçurent aucune satisfaction, à moins que l'on ne considère comme telle la concession de 1584, dont nous aurons l'occasion de parler.

Nous avons vu quelle habileté eut à déployer le garde des sceaux Perrenot pour conserver à la république bisontine son antique foi et la préserver des troubles et des dévastations qui accompagnaient, dans des contrées voisines, l'établissement d'un culte nouveau. Son fils continua à surveiller les agissements des protestants de la Suisse et du Montbéliard dans la province et particulièrement à Besançon. Dans une lettre, en date du 7 mai 1561, le cardinal prévoit les dangers que la religion catholique va courir dans la ville impériale : « Monsieur le Vice-Chancelier, écrit-il à Seld, vous » verrez ce que Madame la Duchesse de Parme, gouver- » nante, a escript à Sa Majesté Impériale touchant le dés- » ordre advenu en la Cité Impériale de Besançon et le dan- » ger qu'il y a que la Religion ne s'y perde, si promptement » et par temps, l'on ne mect la main au remeyde, et mesme » si celluy quy doibt aller de la part de ma dicte Majesté ne » vient là devant la Sainct Jehan, lorsque, au renouvelle- » ment du magistrat, ilz pensent mettre les choses comme » ilz ont pourjecté pour establir le mal et peult estre se

» rendre Suysses (1) ». Le 22 du même mois, il apprend à Philippe II que « ceux du comté de Bourgogne ont arrêté » dernièrement un moine franciscain, lequel, déguisé en » laïc et portant avec lui les œuvres de Calvin, se disposait, » après avoir causé un mal infini dans la ville impériale de » Besançon, située au centre de la province, à répandre plus » loin ses doctrines. On a fait et l'on fera encore tout ce qui » sera possible pour remédier aux désordres dont il est l'au- » teur (2) ».

On ne put tout d'abord empêcher de germer l'ivraie que le franciscain et d'autres avaient semé dans le champ du père de famille. La cité de Besançon continua à être le centre de la propagande huguenote en Franche-Comté pendant plusieurs années. En 1573, l'empereur y envoya deux commissaires, le comte de Montfort (3) et le baron de Bollwiller (4), pour instruire contre les novateurs. Un grand nombre de citoyens furent arrêtés ; quelques-uns furent exécutés et les autres bannis. On sait comment ces derniers essayèrent de s'emparer de Besançon, le 21 juin 1575, avec l'aide de coreligionnaires de Montbéliard et de la Suisse. Une lettre de Granvelle, datée de Naples le 16 avril 1572, parle des tentatives de l'hérésie dans la vallée de la Loue et dans la montagne à cette époque. « J'ay entendu, tant par voz lettres que » par ce que m'en a escript M. de Broissia, le malheur arrivé » à Ornans, Vuillafans, Orchamps-en-Vennes et aultres » lieux de la Montagne, où aulcungs, par les conversations

(1) *Papiers d'Etat,* t. VI, p. 316.

(2) *Ibid.,* p. 318. — « .... lo del frayle francisco que han tomado los del » condado de Borgoña vestido de lego y con libros de Calvino, que haviendo » hecho tanto daño en lo de la religion en la ciudad imperial de Besançon » puesta en medio del dicho condado, penso yr a seguir sus empresas y » ha sido preso Ha se hecho, y no se faltara de hazer desta parte todo » quanto se pudiere por el remedio. »

(3) Uldaric, comte de Montfort-Rothenfels au pays de Liège.

(4) Nicolas, baron de Bollwiller, gentilhomme de la Haute-Alsace, gouverneur de Brégentz, puis landvogt ou bailli de Haguenau.

» qu'ils ont eu à Besançon, commençoient à déclarer estre » de l'opinion des sectaires et hérétiques, dont véritable- » ment j'ay eu très-grand sentiment, et me déplairoit que le » Lieutenant d'Ornans Roussel, duquel jusques à oyres, j'ay » tousjours eu bonne opinion, se fut tant oblié que de s'en » estre montré fauteur, ou encore qu'il eût seullement dis- » simulé en chose où tant il importe dois le commencement » donner remeyde. Et j'entends que ce locataire, que nostre » recepveur d'Ornans avoit mis en l'une de nos maisons au » dict Ornans, est un des principaulx. La cour a fort bien » faict d'y envoyer incontinant M. Belin (1), lequel, comme » j'espère, y aura faict selon qu'il a accoustumé, tout bon » debvoir, et sera ung grand bien que la dicte cour procède » contre les coulpables sans dissimulation pour éviter que » le mal ne croisse plus avant. Dieu doint que l'on procède » vifvement au remeyde de ce de Besançon, car du mal de » là vient cest aultre et s'en sentira davantage le pays, si » l'on le laisse enraciner (2). »

Ces tentatives, qui fort heureusement n'eurent pas de suite, paraissent n'avoir pas été sans influence sur l'institution de la mairie d'Ornans. Les lettres du 23 mai 1576 prennent en considération les remontrances des habitants d'Ornans au sujet de l'inexécution « des commandements et » édictz sur le faict de l'ordre et police de la dicte ville » qu'ils attribuent au travail excessif que donne aux officiers du ressort d'Ornans la connaissance des affaires d'un bailliage « de grande étendue et lymitrophe du pays de Basle, » Valangin, Allemagne, cantons de Lighes, et de plusieurs » tant citez que seigneuries d'aultre jurisdiction. » Ces officiers ne pouvaient, pendant qu'ils donnaient la chasse aux hérétiques et autres mécréans venant de ces pays, « bonne- » ment tousjours entendre et vacquer selon que la nécessité

(1) Claude Belin de Chassey, de Gy, avocat fiscal du bailliage d'Amont.
(2) Bibl. de Besançon, Corr. de Granvelle avec l'abbé de Bellefontaine.

» du faict et le publique de la ville le requerroit. » « A raison » de quoy, ajoutait la requête des Ornaciens, les délinquans » et transgresseurs demeurent impuniz, mesmes plusieurs » estrangiers y abondent tant par le faict de la franchise y » estant que *aultrement,* lesquelx après lesdicts délictz com- » mis s'absentent tant ailleurs du contey que pays voisins. » Il priaient, en conséquence, leur bien aimé seigneur, le roi d'Espagne et comte de Bourgogne de « leur donner et ouc- » troyer auctorité et puyssance de pouvoir, doresnavant et » à tousjours, chascun an, eslire, avec leurs eschevins et » conseillers, un Chef Mayeur leur juge, qu'ayt, avec juris- » diction pertinente, la cognoissance et duition de toutes » matières cryminelles et cyviles que pourront souldre et » mouvoir en la dicte ville et finaige, paroichage et territoire » d'icelle ».

Philippe II « inclinant favorablement à la supplication et » requeste des supplians », leur octroya que les notables d'Ornans « puyssent doresnavant chascun an, à perpétuité, » eslire un chef et mayeur en leur communaulté qui ayt jus- » tice et cohercition pertynente en faict et cas concernant » police et rière les banlieue, fynaige, territoire et eschevy- » naige du dict lieu ». Mais les habitants d'Ornans n'obtinrent pas d'abord tout ce qu'ils avaient demandé, c'est-à-dire la même étendue de juridiction que les « villes de » Dole, Vesoul, Gray, Salins et aultres », qui possédaient les deux degrés de justice de vicomté et de mairie (1). Leur maire ne pouvait connaître qu'en première instance seulement; en appel, il ne pouvait le faire que « soubz le ressort » et souveraineté de nostre dict bailliage de Dole et de nostre » court de Parlement, comme faict le Mayeur de Poligny ».

(1) Il est douteux même qu'Ornans les ait jamais eus, bien que ses maires aient pris le titre de *vicomte* vers la fin du XVII[e] siècle. On lisait, avant 1829, sur une pierre tumulaire de l'église Saint-Laurent : « Laus. Deo. opt. » max. D. J. Fr. Doney. doctor. *vicecomes.* et. *major.* urbis. istius. anno. » 1691. Obiit. 23. déc. 1710. »

Le roi réservait de plus au bailli de Dole ou à son lieutenant du siège d'Ornans « la desfynytion de toutes causes crymy-» nelles esquelles escherra peyne de sang, desquelles causes » le dict Mayeur pourra instruire le procès jusqu'à desfyny-» tion exclusivement ». Le mayeur, en pareil cas, ne pouvait qu'instruire l'affaire et renvoyer le coupable avec son dossier devant le bailli de Dole ou son lieutenant local qui avaient seuls le droit de juger au fond. Les frais de procédure (la *clergie*) et les amendes revenaient au roi « sauf et » réservé celles (les amendes) qui concerneront la police de » la dicte communaulté lesquelles demeureront au proffit » d'icelle pour estre employées aux charges en despendans ». Comme à Poligny, que Philippe II avait pris pour terme de comparaison, la châtellenie et prévôté royale fut unie à la mairie. Les prévôts disparurent sans retour et les châtelains furent réduits à leurs attributions militaires de capitaines ou gouverneurs du château. Le dernier prévôt royal fut Jean d'Arc qui mourut en cette même année 1576 (1) ; il exerçait sa fonction depuis 1565 (2).

---

(1) Sa tombe était autrefois dans l'église Saint-Laurent. Elle portait l'inscription suivante : « Cy. gist. noble. Jean. d'Arc. en. son. vivant. juge. et. » gouverneur. en. la. chatellenie. et. prévôté. d'Ornans. qui. décéda. le. » 20. octobre. 1576. Dieu. ait. son. ame. »

(2) Ses prédécesseurs connus ont été : Nicolas Garnier de Flagey (1390, 91 et 93) ; Regnault de Dampierre (1426) ; Girard Bordey (1464) ; Pierre Philibert (1467) ; Pierre Gonzel (1513) ; et Guillaume Gonzel (1535).

CHAPITRE DEUXIÈME

Philippe II (1576-86). — Négociations pour l'obtention de nouvelles lettres de sauvegarde (1580-84). — Nouvelle concession d'extraordinaire de sel (1584). — Les habitants d'Ornans et la dame de Châteauvieux (1584). — Balthazar Gérard (1584). — Modération de Granvelle. — Sa mort (1586). Sa succession. — Le comte de Cantecroix. — Munificence des Granvelle.

Lorsque le cardinal de Granvelle arriva à Madrid en 1575, tout semblait concourir à lui faciliter l'accès de la faveur suprême qu'il sut conserver jusqu'à la fin. Il n'y avait alors, dans les conseils du roi, que le duc d'Albe qui pût lui porter ombrage ; mais le triste pacificateur des Pays-Bas ne tarda guère à encourir la disgrâce de son maître. L'ombrageux Philippe oubliait volontiers les victoires que le duc avait remportées sur les rebelles pour ne se souvenir que de la cruauté avec laquelle il les avait traités, cruauté qui, alors même, portait ses fruits. Divers sujets de mécontentement vinrent combler la mesure, et le duc fut relégué au château d'Uzéda, d'où il lui fut défendu de sortir. C'est à l'initiative de Granvelle, président des conseils suprêmes d'Italie et de Castille, que l'Espagne a dû la gloire des années qui suivirent son élévation. Son habileté diplomatique valut successivement à ce pays le protectorat de Gênes, la réunion du Portugal et le mariage de l'infante Catherine avec le duc de Savoie, alliance qui enleva à la France tout espoir de reprendre le Milanais.

Ces grands soins ne l'empêchèrent pas de s'occuper des intérêts particuliers de son pays natal avec la même sollicitude que précédemment. Nous avons vu que c'est peu de temps après son arrivée à Madrid que les habitants d'Ornans obtenaient leur mairie. Quelques années plus tard, en 1579, ils informaient le cardinal que, contrairement à l'un de leurs plus anciens et plus précieux privilèges, la ville était occupée

par des compagnies de gens de guerre qui les « foulaient » beaucoup. » Granvelle leur répondait, le 27 février suivant : « J'ay fort sentir la foulle que vous ont faict les compaignies » de chevaulx, et m'a faict très-grand plaisir Monsieur le » Trésorier de Salins de vous assister, selon qu'il a peu suy- » vant l'affection qu'il sçait que je vous porte, mais je voul- » droye que ce fut esté avec plus de fruyt. Quant à la crainte » que vous avez d'estre foullé davantaige des gens de che- » val, suyvant la menace que l'on vous en peult avoir faict, » j'espère que pour ce coup vous en demeurerez asseurés, » puisque, comme vous aurez entendu, lesdictes compai- » gnies sont cassées, et je ne fauldray de procurer tant qu'il » me sera possible, que l'on vous pourvoye sur vostre re- » queste, et à ce que vous soyez respectez, et vos droictz et » privilèges conservés, et trouverez en moy tousjours l'af- » fection que je vous ay souvent ouffert, de laquelle en ce » qu'il m'a esté possible, vous avez peu cognoistre la » preuve (1). »

Une lettre de Granvelle à Alexandre Farnèse (2), en date de Madrid le 17 décembre 1579, nous apprend quels étaient ces gens de guerre. Le ministre y parle de personnages ambitieux (qu'il ne nomme pas (3)) qui s'agitent beaucoup et intriguent de tous côtés pour obtenir de lever des milices dans le comté de Bourgogne. Le motif allégué est « d'avoir » sous la main des troupes pour parer au besoin à quelque » agression imprévue (4) ». Mais ce n'est là qu'un prétexte, puisqu'en réalité « ces milices seraient insuffisantes pour

---

(1) *Arch. d'Ornans.*

(2) Fils d'Octave Farnèse, deuxième duc de Parme, et de la princesse Marguerite. Il gouvernait alors les Pays-Bas.

(3) Il s'agit surtout ici des co-seigneurs de Vuillafans, les de Rye et les Bauffremont, les membres les plus remuants de l'aristocratie franc-comtoise de cette époque.

(4) « ... haver gente alla mano ogni volta che sia di bisogno per defenderse contra subita invasione di poco numero. »

repousser une attaque sérieuse (1) ». La véritable défense de la Franche-Comté est l'appui de la Suisse qui la considère comme une barrière entre elle et les pays limitrophes. Tous les pays voisins, surtout la France qui a tant besoin des Suisses se garderaient bien de porter ombrage à ceux-ci (2). Mais le but des agitateurs est de disposer d'une force armée et de l'argent destiné à son entretien (3), pour l'exécution de leurs desseins particuliers (4). Déjà les gens de guerre levés dans le pays n'ont fait que trop de mal à la Comté (5). Ces levées ont toujours donné lieu à la dilapidation des deniers publics ; on cite notamment des marchés d'armes passés aux dépens de la province par des particuliers que leurs tripotages ont enrichis (6). Il est temps que le roi et le prince mettent fin à ces désordres qui ruinent le pays bourguignon. Il faut empêcher les mêmes meneurs de « gouverner au nom des Etats qu'ils cherchent à circonvenir (7) ». Ces tristes représentants de notre aristocratie cherchaient à jouer en Franche-Comté le même rôle que Guillaume d'Orange et ses complices dans les Pays-Bas, c'est-à-dire à diminuer l'autorité du roi et à l'asservir. Ils avaient une telle hâte d'arriver à leurs fins qu'ils avaient commencé à rassembler des soldats et à les armer avant d'avoir obtenu le consentement du roi ou du prince (8). Nous aimons à penser que les réclama-

(1) « ... per magiori forze non sarianno bastanti. »

(2) « ..... li magiori nostri hanno sempre fundato la sicuranza di quel stato nel apogio delli Suyzari, per lo rispetto che li portono li principi vicini et specialmente la Francia che tanto bisogno ne ha. »

(3) « ..... ma è tanta la voglia che hanno alcuni di haver autorità scpra gente de guerra et di manegiar dinari. »

(4) « ... per loro particulari disegni. »

(5) « ..... sono quelli soldati, del paese insolenti nella terra loro stessa, che à tutti universalmente sono insupportabili. »

(6) « ... se sono arrichiti alcuni particulari a danno del publico. »

(7) « .... tractar li negotii di quel contado a nome di tutti li stati et con la medema auctorità. »

(8) « ..... gia comminciono metterlo in executione prima che d' haver sopra cio il consentimiento di Vostra Escellenza ni del Re. »

tions des habitants d'Ornans ont été pour quelque chose dans leur déconvenue.

Nous n'avons pu acquérir la preuve qu'Ornans fut, en effet, délivré de ces hôtes incommodes. Il est plus certain qu'ils ne tardèrent guère à être remplacés par d'autres, à pied ou à cheval, l'histoire ne le dit pas ; car les habitants furent obligés, en 1584, de faire un nouvel appel au crédit de leur puissant compatriote pour obtenir de nouvelles lettres de sauvegarde. Par son intermédiaire, ils remontrèrent au roi que « par les guerres passées et passaiges de gens de » guerre s'estant logés et prins vivres au dict Ornans, ils » ont esté grandement appovris, joinct que ne despendans » d'aultres seigneurs subalternes, ils ont demeuré sans as- » sistance et support en telles foulles et oppressions, ce que » jà ils ont remonstré à feu de très-haulte et immortelle mé- » moire l'Empereur Charles-Quint ». Nonobstant les « privi- lège et espéciale saulvegarde » qu'il leur avait accordés, n'avaient « laissé les dicts gens de guerre eulx loger au dict » Ornans forcément, au contempt et mespris de la dicte » saulvegarde à eulx suffisamment monstrée et signifiée ». Enfin d'autres avaient « contrainct les dicts remonstrans » fornir et contribuer aux munitions pour les estappes dres- » sées pour le passaige des gens de guerre au dict Conté, » donnant à entendre que ceste saulvegarde estoit estaincte». Après en avoir conféré avec le duc de Parme et de Plaisance, Philippe prit Ornans, ses habitants et leurs biens, pour lui et ses hoirs et successeurs, en sa protection, sûreté et sau- vegarde, par lettres datées de Tournay le 22 juin 1584, et défendit de nouveau à tous ses capitaines de loger dans la ville et de la mettre à contribution (1).

A la même époque (lettre du 22 juin), Philippe II accordait

(1) *Arch. d'Ornans,* anc. inv., n° 23, vidimus « faict sous..... scel au- thentique... foy soit adjoustée comme à ce présent original, car ainsi nous plait-il. »

encore aux habitants d'Ornans l'autorisation de lever en sa « saulnerie de Salins chascune sepmaine dix charges de sel... pour le temps et terme de dix ans (1) ». Granvelle avait, pour servir les intérêts de ses bons amis d'Ornans, un zèle infatigable. « Il ne sera besoing, leur écrit-il de Madrid le 11 oc- » tobre de la même année, il ne sera besoing que vous faictes » les fraiz d'envoyer personne exprès à la sollicitation de » vos affaires aux pays d'embas, puisque jà une partie (2) » (comme vous aurez entendu) est asseurée. Et quant vous » y renvoirez l'advis pour ce que reste, je ne fauldray d'es- » cripre fort volontiers, oyres que j'ay jà faict les préven- » tions nécessaires. Et si vous adressez les dictes lettres » d'advis à Monsieur le président Richardot (3), je m'asseure » qu'il ne fauldra d'y faire ce qu'il porra, suyvant la pro- » messe qu'il m'en a faict, et qu'en ce que se trouvera juste » et raisonnable et encores convenable au bien de vostre » ville, Monseigneur le Prince de Parme s'y monstrera favo- » rable. Vous pouvez tenir pour asseuré qu'en ce que je » porray pour le bien de lad. ville, je m'y emploiray de la » mesme affection que vous avez tousjours congneu en moy » et en mes prédécesseurs (4). »

L'année 1584 a été féconde en évènements pour la localité qui nous occupe. Le 2 janvier, le Conseil d'Ornans avait décidé que « pour maintenir les droictz et anciennetez de la » ville (en matière de chasse (5)), les habitants seroient com- » mandez pour le jour des Roys prochains, et y seroient » menez serviteurs et traqueurs pour s'en servir au cas de » besoing; le tout à peine de 6 blancz pour ceux qui ne pa-

---

(1) *Arch. d'Ornans.*

(2) La sauvegarde.

(3) Jean Richardot de Morey, sieur de Berlich, président du Conseil privé des Pays-Bas, père de François Richardot, évêque d'Arras.

(4) *Arch. d'Ornans.*

(5) *Ibid., Statuts,* tit. 30e, art. un.

» roistront (1). » La chasse, « faisant laquelle l'on a esté à plusieurs lieux ardus (2) », eut lieu, en effet, le 6. Elle eut un double résultat : le lancé d'un ours (3) et la capture du fils d'un nommé Caillot, grangier du cardinal de Granvelle, par les forestiers de la Dame de Châteauvieux, sur les terres de laquelle, emporté par l'ardeur de la poursuite, on avait suivi l'animal. Le conseil décide alors « qu'il est bon de pourveoir tant sur le faict du grangier dud. seigneur Cardinal que sur la poursuyte de la chasse. » On décide alors qu'on poursuivra « la beste, et qu'à cest effet seront envoyez quarante personnes avec espies; que l'on répétera le prisonnier avec les espies prinses et que le mayeur ira vers Madame de Balançon (4) ». La châtelaine, à l'abri de bonnes murailles, qui existent encore, ne se laissa pas intimider par cet appareil guerrier, et le pauvre Caillot, qu'elle s'obstina à faire juger à Vuillafans, resta plusieurs mois dans les prisons de Châteauvieux expiant « le double tort d'avoir enfreint un droit féodal et d'appartenir au Cardinal (5) ». En effet, tandis que Granvelle les comblait de ses bienfaits, les habitants d'Ornans avaient souvent à se plaindre de ses ennemis, parmi lesquels se distinguaient, entre plusieurs représentants de la féodalité franc-comtoise, les membres de la famille de Rye. La haine des seigneurs de Châteauvieux, qui devaient tant, cependant, au garde des sceaux et à son fils, cette haine s'étendait à tout ce qui touchait, de près ou de loin, à la famille de Granvelle.

Balthazar Gérard (6)! Nous n'aurions pas eu à prononcer

---

(1) *Ibid., Dél. du Cons.* de 1584.

(2) *Ibid., ibid.*

(3) « Ung ors. »

(4) Louise de Longwy, veuve de Gérard de Rye, sieur de Balançon et de Châteauvieux de Vuillafans.

(5) Marlet, *loc. cit.*, p. 44.

(6) Fils de Jean Gérard, juge châtelain de Vuillafans, et de Barbe d'Emskerke, dite d'Anvers. Philippe II ennoblit sa famille, en 1589, et lui donna, en 1590, les seigneuries de Liévremont, Houtaud et Dommartin. Les

le nom du trop célèbre fanatique, si nous n'avions tenu à justifier le cardinal, une fois de plus, d'une des accusations dont les sectaires de la Réforme ont été si prodigues à son endroit. Il est aujourd'hui bien prouvé que c'est Philippe II lui-même qui a mis à prix la tête du Taciturne. Comment admettre, d'ailleurs, que celui qui n'a pas craint de flétrir la Saint-Barthélemy, ait pu tremper dans l'attentat de l'assassin de Vuillafans? Si Granvelle ne fut pour rien dans le meurtre du prince d'Orange, nous n'irons pas jusqu'à dire qu'il le regretta. Pour lui, comme pour beaucoup de ses compatriotes et pour les Espagnols sans exception, Gérard ne fut pas un assassin, mais l'exécuteur des hautes œuvres de Philippe II assez coutumier du fait de rendre des arrêts en son particulier et d'en poursuivre les effets par tous les moyens. On peut reprocher au cardinal d'avoir écrit au prieur de Bellefontaine : « Alençon et Orange sont bien où ils sont. » L'on debvra recognoistre, à l'endroit des parents, le mar- » tire qu'a souffert nostre bon bourguignon qu'a si bien » exécuté le dict d'Orange, qui méritoit mieulx la peine que » celuy qu'a entrepris et si bien exécuté un acte si hé- » roïque (1). »

Granvelle n'a cessé de donner à Philippe II les meilleurs conseils au sujet des Pays-Bas. Après la mort de Don Luis de Réquesens (2), il engagea le roi à regagner l'affection de ses sujets, à ne pas avoir recours à la force et à nommer immédiatement un gouverneur général, lui conseillant de ne choisir ni un prince allemand, ni un espagnol qui ne fut pas

---

membres de la famille étaient alors ses quatre frères, Jacques, Antoine, Louis et Bernard, et ses trois sœurs, Marguerite, femme de Denis Milain d'Arbois, écuyer, Claudine non mariée, et Philiberte, femme de Hugues Receveur, procureur en la seigneurie de Vuillafans.

(1) J. M. Suchet, *Balthazar Gérard,* in *Ann. Fr.-C.,* 1868, t. X, 341.

(2) Don Luis de Zuniga y Requesens, grand commandeur de Castille, lieutenant-général de Don Juan d'Autriche à Lépante et gouverneur des Pays-Bas après le duc d'Albe, de 1573 à 1576, année de sa mort.

prince du sang (1). Il ne lui cachait pas qu'en général les Espagnols veulent se mêler de tout ; que la plupart d'entre eux ne connaissaient ni le pays, ni l'esprit des habitants, pas même les affaires ; qu'ils entendaient gouverner à l'espagnole (2), tandis que chacune des provinces voulait être gouvernée d'une manière différente et que leurs habitants préféreraient tous la mort à la perte de leurs privilèges (3). Constamment le cardinal prêche la paix au roi et le supplie de ne pas croire ceux qui, trompés par quelques succès, voudraient continuer l'emploi de la force ; constamment il lui conseille de faire des concessions, à la seule condition du maintien de l'ancienne religion et du respect de l'autorité royale. Il n'a pas cessé d'être ce qu'on appellerait de nos jours un conservateur libéral (4). Malheureusement ses conseils ne sont pas suivis. Au lieu d'en revenir à la duchesse de Parme, comme le lui insinue son ministre, Philippe, après avoir essayé du gouvernement par le Conseil d'Etat, où la discorde ne tarda pas à paralyser la marche des affaires (5), envoie aux Pays Bas Don Juan d'Autriche (6), son frère naturel, brave soldat, mais pauvre politique, dont toute l'habileté consiste à se mettre entre les mains des Etats, puis confie le gouvernement à Alexandre Farnèse qui réunit les mêmes qualités et les mêmes défauts (1578). Ce n'est qu'a-

(1) « Alemanes principes no lo querra V. M. y con mucho razon ; español que no sea de la sangre no le parescara bien. »

(2) « Quieren poner la mano en todo, y muchos dellos no intenden ny aun los negocios, y quieren governar los conformo al uso de España. »

(3) « Asi se govierna cada una dellas differentamente y moriran todos por sostener sus privilegios. » — V. in *Col. des Chron. Belg.*, inéd., *Corresp. du card. de Granv.*, t. VI, p. 34, une *Lettre* de Granvelle à Philippe II.

(4) V. *ibid.*, lettres des 13 juillet, 2 août, 28 août et 14 octobre 1676, p. 109, 113, 119 et 137.

(5) Granvelle l'avait bien prévu. « Solo dirè que temo no podrà durar mucho tiempo (como suele acontecer) la concordia entre tantos. » V. *ibid.*, p. 74.

(6) Lettres-patentes du 1er septembre 1576.

près la perte des provinces qui vont former la Hollande, qu'il revient à Marguerite (1581). Encore la pauvre princesse est-elle obligée de compter avec son fils qui est resté à la tête de ses troupes et qui continue à gouverner par la force.

C'est en cette même année 1584 que le cardinal fut appelé à l'archevêché de Besançon. « Il ne crut pas, dit un de ses » admirateurs, devoir refuser cette nouvelle preuve de l'at- » tachement de ses compatriotes, et donna sur le champ sa » démission de l'archevêché beaucoup plus riche de Ma- » lines (1). » Preuve nouvelle d'une générosité qu'on a, bien à tort, mise en doute, sur le témoignage plus que suspect des ennemis et des envieux que sa supériorité intellectuelle lui avait faits dans les Pays-Bas et même en Franche-Comté. « Sentant le besoin du repos, continue M. Weiss, il sollicita » vainement de Philippe la permission de venir finir ses » jours à Besançon : il mourut à Madrid, le 21 septembre » 1586, dans sa soixante-neuvième année. Son corps rap- » porté, d'après ses intentions, à Besançon, fut inhumé dans » le caveau de sa famille, aux Carmes de l'Ancienne obser- » vance (2). »

Ainsi mourut cet homme extraordinaire. La haine des adversaires qu'il eut dans les Pays-Bas s'acharna, de son vivant, à ternir sa réputation. Après sa mort, les écrivains protestants essayèrent de flétrir sa mémoire et le poursuivent encore de nos jours de leurs rancunes. Cette œuvre de colère a été si bien menée qu'il s'est passé près de deux siècles avant qu'un historien courageux osât tenter sa réhabilitation. Encore Luc Courchetet (3) n'a-t-il pas signé son œuvre. « La

---

(1) Ch. Weiss, *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle,* Notice préliminaire, t. I, p. xix.

(2) Son tombeau fut violé en 1793.

(3) Luc Courchetet, né à Besançon en 1695 et mort en 1776, était le frère du conseiller Courchetet, baron d'Esnans, avec lequel on l'a souvent confondu. Cette erreur est reproduite jusque sur le frontispice de la réimpression de son ouvrage à Bruxelles en 1784. Il fut censeur royal, inten-

crainte de choquer des préjugés alors établis et le désir de paraître impartial l'ont empêché de rendre une complète justice à Granvelle ; et cependant à l'époque où parut son livre, on lui reprocha d'avoir moins écrit son histoire que son apologie (1). » Mais il avait ouvert une voie, dans laquelle s'engagèrent à sa suite, mais avec plus de résolution, Dom Berthod, Dom Grappin et deux historiens étrangers, MM. Gachard, archiviste général du royaume de Belgique, et Van Prinsler, secrétaire du cabinet du roi de Hollande. M. Marlet nous a fait connaître une belle apologie de Granvelle par le poète Schiller, écrit évidemment inspiré par la lecture du livre de Courchetet (2).

« Il avait, par son testament (3), institué héritier universel son neveu Jean Thomas, seigneur de Maîche, qu'il jugeait propre à perpétuer son nom et sa famille ; mais il en fut autrement. Thomas périt, en 1588, à l'âge de vingt-deux ans sur un des bâtiments de l'invincible Armada destinés par Philippe II à faire la conquête de l'Angleterre. Les biens de Granvelle passèrent à Mme d'Achey, sa sœur, et à ses descendants (4). » Ce ne fut pas sans peine que Marguerite Perrenot l'ainée entra en possession de cet héritage qui lui fut disputé par son frère François, comte de Cantecroix. Nous devons au procès qu'ils eurent entre eux « un inventaire à

---

dant de la maison de la reine Marie Leczinska, agent des villes hanséatiques, etc.

(1) Ch. Weiss, *loc. cit.*, p. xxx-xli.

(2) Ad. Marlet, *loc. cit.*, p. 91-98.

(3) Imprimé dans le *Diplomatum collectio* d'Aubert Lemire, t. IV, p. 466.

(4) Ch. Weiss, *loc. cit.* — Le dernier ayant droit de Granvelle à Ornans a été Charles-François de la Baume-Saint-Amour, colonel du régiment de Bourgogne, mort après 1707, sans avoir été marié. Il avait, vers 1670, aliéné tout ce qui lui restait à Ornans. Jean Martin, docteur ès droits, acquéreur de l'hôtel de Granvelle, fit don à la ville, en 1673, du jardin séparé de cet hôtel par la Grande-Rue. C'est actuellement la Place du marché. — V. *Dél. du Cons.* de 1673, 13 juin.

peu près complet des biens laissés à ses héritiers par le cardinal. Ces biens consistaient principalement en maisons à Ornans et à Besançon, en un palais à Bruxelles avec constructions adjacentes, en une maison avec domaine rural à Rome, le tout garni des meubles et objets d'art qui les ornaient, sauf sans doute le palais de Bruxelles, qui avait été livré au pillage en août 1578. Le domaine utile était beaucoup moins considérable et consistait en quelques fonds de terre et meix sis à Ornans ou dans les localités environnantes, dans une partie des seigneuries de Lods et de Vuillafans, dans une chevance située sur les territoires de Fallerans et d'Etalans, enfin dans des rentes dont la principale représentait un capital de 32000 ducats, assuré sur la gabelle de Naples, et dont le surplus n'excédait pas 2000 livres de rentes dues par divers particuliers de Salins et d'Ornans. Le total de cet actif excède sans doute le chiffre de 100,000 livres, il ne semble pas néanmoins constituer pour Granvelle la fortune démesurée que ses ennemis lui reprochaient, et semble démontrer que le ministre de Philippe II s'attachait bien plus à donner aux fonctions qu'il remplissait le lustre et l'éclat dont elles étaient susceptibles qu'à ménager pour lui ou pour les siens une opulente et durable situation (1). »

Ce fut, cependant, ce François Perrenot d'Oiselay, comte de Cantecroix, déshérité par le cardinal, qui lui succéda dans le rôle de protecteur de la ville d'Ornans. Du vivant même de Granvelle des liens très étroits s'établissent entre les habitants et lui. Le voisinage y est sans doute pour quelque chose : le comte réside souvent en son château de Scey. En retour des services qu'il peut leur rendre à la cour de Madrid ou dans les Pays-Bas, ses compatriotes le comblent de cadeaux de toute sorte. En 1581, on le reçoit avec honneur

(1) Marquis Terrier de Loray, *La succession du cardinal de Granvelle,* in *Bul. Acad. Bes.,* an. 1887, p. 98-106.

et on lui fait présent d'un chevreau, d'hypocras et de dragées (1). Le 30 décembre 1590, deux bœufs lui sont offerts (2). Il reçoit plus tard une chaîne d'or, parce qu'il s'est employé à maintenir les privilèges de la ville (3). Son fils Thomas François le continue dans ses relations amicales avec les Ornaciens. Ses bons offices leur sont d'autant plus utiles que son mariage avec Caroline d'Autriche lui donne grand crédit. A sa mort, qui arriva en janvier 1629, le conseil d'Ornans délègue un de ses membres les plus distingués « Messire Jean Mercier co-échevin pour à Besançon condoloir Madame la Princesse et le jeune comte son fils ». Trois grandes messes sont célébrées le lendemain (7 janvier) dans la chapelle de Granvelle, pour le repos de son âme, et toutes danses publiques et en chambre, jeux, *hombres* et sérénades sont prohibés.

Nous savons déjà quelles faveurs valut à Ornans l'attachement des deux Granvelle au berceau de leur famille et de leur extraordinaire fortune : confirmations d'anciennes franchises, concessions de privilèges nouveaux, secours financiers, institution d'une mairie avec totale juridiction, pour ne parler que des principales (4). Leur amitié pour les habitants eux-mêmes se traduisit en libéralités de toute sorte. La reconstruction de l'église Saint-Laurent, un des plus jolis édifices religieux du XVI^e^ siècle que possède la province, est due, en grande partie, à leur munificence. « Par un scrupule » de conscience qui honore sa mémoire, le garde des sceaux » Granvelle, dit M. Castan (5), n'avait pas voulu amplifier

---

(1) *Dél. du Cons.* de 1581, 26 janvier.

(2) *Dél. du Cons.* de 1590, 30 décembre.

(3) *Dél. du Cons.* de 1618, 28 mai.

(4) Le mémoire des officiers municipaux parle aussi de démarches en vue d'obtenir à l'église d'Ornans un chapitre de chanoines, démarches que la mort aurait empêché d'aboutir.

(5) *Le Bronzino du Musée de Besançon*, in *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs*, 1881, p. 60.

» son domicile funéraire (1) sans accroître également celui » de ses auteurs. Il s'était donc engagé envers les parois- » siens d'Ornans à reconstruire le chœur de leur église, en » stipulant que les restes mortels de son père et de sa mère » y reposeraient sous « une tombe eslevée (2). » Dans son » second testament, daté du 5 janvier 1550, il recommandait » très expressément à ses héritiers d'exécuter cette conven- » tion, comme aussi de réédifier la chapelle latérale qui, » dans la même église, était dédiée à saint Antoine (3). La » bâtisse du chœur était terminée en 1553 : on lit, en effet, » cette date sur la clef de voûte qui couvre l'abside. Mais le » caveau ménagé sous cette partie de l'édifice resta vide » jusqu'au début de l'année 1556. Alors le principal héritier » de la maison de Granvelle, Thomas Perrenot de Chanton- » nay, ambassadeur du roi d'Espagne en cour d'Empire, se » rendit à Ornans, avec sa femme Hélène de Bréderode, » pour faire procéder à la translation des restes de Pierre » Perrenot et d'Etiennette Philibert (4), » Ce tombeau, en marbre rouge de Sampans, a longtemps occupé le milieu du chœur de l'église, où, naguère encore, il servait de piédestal au lutrin (5). La reconstruction de la chapelle de Saint-Nicolas et Saint-Antoine est due en propre au cardinal de Granvelle, auquel son père avait légué ses biens patrimoniaux d'Ornans. Reprise un peu plus tard que le reste de l'édifice, la chapelle dite de Granvelle en diffère notablement comme architecture : ses fenêtres appartiennent encore au gothique flamboyant, qui est le style du chœur voisin, mais

(1) Chapelle des Granvelle à l'église des Grands-Carmes de Besançon.

(2) Lettre de Claude de Chavirey au cardinal de Granvelle, datée de Salins 22 décembre 1566, in *Mss. Granvelle, Mémoires,* t. XXIII, fol. 320.

(3) D.-P. Lévêque, *Mém. pour servir à l'histoire du card. de Granvelle,* t. II, p. 257-8.

(4) Lettre de Thomas Perrenot au Cardinal son frère, datée d'Ornans le 13 février 1566, in *Mss. Granvelle, Mém.,* t. XXIII, fol. 237.

(5) Voir un dessin représentant ce monument, avec son ancien aspect, in Ad. Marlet, *loc. cit.*

sa voûte, dont les arcs-doubleaux forment, par leur entrecroisement, d'élégants caissons, comme ceux de la voûte de ce chœur, n'est plus ogivale comme elle, mais cintrée. Le retable, auquel était adossé l'autel, reçut, en 1575, une copie de la *Déposition de la Croix* du Bronzino, donnée par Cosme de Médicis au garde des sceaux, qui ornait, depuis l'année 1551, la chapelle funéraire des Granvelle dans l'église des Grands-Carmes de Besançon (1). Cette copie est due au pinceau d'un peintre bisontin, Pierre Dargent, au développement artistique duquel le cardinal s'était beaucoup intéressé. Le tableau était, dans le principe, fermé par deux volets à l'intérieur desquels étaient peints, d'un côté le cardinal de Granvelle à genoux et vu de profil, de l'autre saint Antoine son patron. Il fut retaillé au XVIII^e^ siècle pour s'adapter à un affreux retable dans le goût de cette époque de décadence artistique. « Les volets qui servaient à l'abriter furent sacrifiés du même coup. On fut ingrat en sacrifiant cette peinture accessoire, car l'image du cardinal de Granvelle qu'elle représentait était celle du plus insigne bienfaiteur de la ville d'Ornans (2). » Cet autel était privilégié. Nous lisons, en effet, dans une délibération du conseil d'Ornans, en date du 11 avril 1660 : « On fera un extrait sommaire des privilèges et indulgences concédés à cet autel, lequel on fera graver sur une table de bronze ou de cuivre, affin de perpétuelle mémoire, et que semblable ne soit caché, mais congneu à tout le monde. » Un « inventaire des reliquaires, habitz, ornemens, tapis destinez pour le service divin et retrouvez au secret de l'église parochiale d'Ornans par Pierre Mercier, docteur ès droictz, chef et mayeur de la dicte ville », en 1623, énumère, entre autres richesses : « Une chasuble, deux tuniques, une chappe de drap d'or données à l'église par le feust sieur Illustrissime Cardinal de Granvelle (3),

(1) V. Castan, *loc. cit.*, p. 49-59.

(2) V. Id., *ibid.*, p. 67.

(3) « A raison des dangers de guerre, ilz ont esté portez à Besançon le 25 apvril 1644 par résolution du Conseil. »

l'image de Monsieur S[t] Laurent représenté en cuivre doré portant son livre avec sa grille d'argent, dans la lunette de laquelle est escript : « *De spatulâ Sancti Laurentii et reli-* » *quiis plurimorum martyrum* (1). » Un second consiste en une main où sont les reliques de la Sainte-Croix dans une petite croix d'or, ensemble de la chair et des os de M. S[t] Nicolas et de S[t] Antoine avec trois petites bouteilles dans lesquelles il y a de la liqueur. S'estant trouvé un papier y joinct escript et signé la propre main de feust S[r] Cardinal de Granvelle par lequel il atteste et vérifie les dictes reliques. » Ces reliquaires existent encore, et le premier est exposé chaque année à la fête de saint Laurent. Le contenu du premier avait été tiré par le cardinal d'Aragon du trésor de Saint-Laurent in Lucinâ de Rome dont il était titulaire. Les reliques de saint Nicolas provenaient de l'église de Bari, d'où le pape Clément XII les avait fait venir pour les donner au cardinal de Granvelle (2).

---

(1) Saint Laurent est représenté en buste. La lunette dont parle Pierre Mercier occupe le milieu de la face antérieure d'un piédestal carré long. Au point correspondant de la face postérieure opposée sont gravées les armes du cardinal.

(2) V. Ad. Marlet, *loc. cit.*, p. 76, not. 2.

CHAPITRE TROISIÈME

Philippe II (1586-1598). — Peste de 1585-86. — Première invasion française (1594). — Défaite d'un détachement français par les habitants d'Ornans (1595). — Don Alonzo de Idiaguez à Ornans (1595). — Dernière concession d'extraordinaire de sel (1596). — Querelle de préséance avec Baume (1597). — Les archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie (1598). — Mort de Philippe II (1598). — Service funèbre à Ornans.

Avec l'année 1585, a commencé pour Ornans une période néfaste : il est envahi pour la première fois par la peste qui doit le dépeupler dans le siècle suivant. Cette terrible maladie exerçait, depuis longtemps déjà, ses ravages en Franche-Comté. Nos anciennes *Ordonnances* (1) rapportent, en effet, plusieurs édits de Charles-Quint, de son successeur et de la Cour de parlement de Dole sur les précautions à prendre en temps de peste, et le plus ancien de ces édits porte la date de 1545. Sur la fin de 1582, la peste avait déjà visité la ville, mais on avait réussi alors à la confiner dans les deux quartiers (2) où elle s'était d'abord manifestée. On les avait barrés, suivant l'expression consacrée; il était défendu à leurs habitants de sortir, même sur la porte de leurs maisons, et on leur faisait tenir des vivres. Les chiens et les chats des quartiers voisins, qui auraient pu servir de véhicule au contage, avaient été impitoyablement sacrifiés (3).

Un autre fléau menaçait alors la ville ; ce fléau c'était la famine. On trouve, dans les délibérations du conseil de 1582, l'énumération des mesures prises dans ces circonstances difficiles. Il fut défendu d'exporter les grains et le vin. Les habitants qui voulaient émigrer étaient prévenus qu'ils ne pourraient emporter que ce qui était strictement nécessaire

(1) Dole, en la boutique de Jean Droz, libraire, 1570.
(2) Les quartiers des *Isles* et de la *Ruelle de chez Nodier*.
(3) V. *Dél. du Cons.* de 1582.

à leur subsistance, à peine de confiscation et de vingt livres estevenantes d'amende. Des membres du magistrat furent chargés de venir en aide aux malheureux et de subvenir à leurs besoins. Chaque pauvre reçut pour un *carolus* de pain par jour. Des bourgeois offrirent leur blé à la seule condition qu'il leur serait rendu dans des temps meilleurs.

En 1584, nouvelles alarmes. Ornans était entouré de foyers pestilentiels : pendant tout l'été, la peste règna dans les chatellenies de Vercel et de Vennes, et particulièrement à Epenoy et à Plaimbois-derrière-Vennes. Au mois de septembre, elle envahit celle de Vuillafans, où elle s'établit pour plusieurs mois, à Mouthier-Hautepierre et dans les lieux voisins. Le conseil fit garder les avenues de la ville et interdit d'aller à la foire de Mouthier sous peine d'être barré pendant sept semaines. Il redoubla de précautions pendant l'année suivante. C'est alors qu'il fut décidé que les malades qui mourraient de la contagion seraient inhumés dans un cimetière extérieur, celui de la maladrerie de Notre-Dame. Pour assurer leur transport, le conseil mit un cheval à la disposition des *enterreurs*. « Les hostes et aultres habitants » ne devaient loger « aulcung estrangier sans permission, à peine d'amende arbitraire ». Il fut interdit, sous peine de cinquante francs d'amende, d'acheter aucun meuble venant du dehors.

Malgré toutes ces précautions, la peste est dans la ville en 1586. Nous voyons que « au conseil tenu sur le pont de la ville dessoubz le dernier aoûst, on donne six gros par jour, quinze francs par mois, au sieur Colard prebstre, pour exercer les fonctions de vicaire pendant la contagion. » Le magistrat prescrit de s'occuper de trouver des parfums pour purifier les maisons et conseille de brûler du genièvre devant elles. Il défend, sous les peines les plus rigoureuses, aux pestiférés de « rompre la barre ». Quiconque entre dans une maison de pestiférés est barré par le fait. On dirige des poursuites contre ceux qui ne déclarent pas leurs malades.

Le livre des délibérations de cette année est muet sur la durée de l'épidémie et sur l'extension qu'elle a prise, et nous n'avons trouvé nulle part de renseignements à cet égard.

Jusqu'à la fin du siècle, Ornans vécut dans la crainte de la peste et chercha à se défendre contre elle. En 1588, on installa des loges pour les pestiférés dans le vallon isolé de la *Peusse*. Un avocat s'étant permis d'aller, le jour de Pâques, à Besançon où règne la contagion, est barré à son retour. En 1593, toute communication avec la cité est, de nouveau et pour la même cause, interdite. En 1597, la peste, étant signalée à Poligny et à Dole, le conseil renouvelle toutes ses précédentes défenses et inhibitions. Il y joint celle de cueillir ou acheter, de qui que ce soit, des pommes *buchines* ou sauvages avant la décollation de saint Jean-Baptiste. Il fait célébrer une messe en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de Monsieur Saint Sébastien, et confectionner un *estau* (1), qu'un des habitants, Laurent Muselier, est chargé d'offrir à l'autel de ce saint à Montbozon. En 1599, enfin, nous voyons interdire d'aller vers Pontarlier, où la peste sévit encore (2).

Dix ans auparavant, un autre fléau était venu ajouter ses horreurs à celle de la peste. L'intervention de l'Espagne dans les guerres de religion de la France avait amené la première invasion française. Dès cette époque, les Français commencèrent à faire des incursions dans la province, rançonnant et pillant les campagnes et les petites villes. Le 7 février 1591, nous voyons le conseil d'Ornans envoyer des émissaires à Besançon, à Quingey, à Pontarlier pour s'informer de leur passage. Le plus souvent, ces bandes de pillards étaient composées en majeure partie de huguenots et commandées par des chefs appartenant à la religion nouvelle. Le roi de

---

(1) *Estaule,* écharpe qui se fixe aux bâtons ou aux cierges de confréries.

(2) *Dél. des Cons.* de 1588, 1593, 1597 et 1599.

France se servait à dessein contre la Franche-Comté de cette sorte de gens qu'il regardait comme les ennemis nés de l'Espagne. En 1594, pour la punir des secours en argent et en vivres qu'il l'accusait de prêter à Mayenne qui tenait encore le duché, Henri IV la fit envahir par six mille soldats lorrains placés sous les ordres de Tremblecourt et d'Haussonville. Jamais, avant la guerre de dix ans, elle n'eut affaire à de pareils brigands. Il fallut, pour la délivrer, que l'Espagne intervînt et envoyât le connétable de Castille (1) avec dix mille soldats auxquels se joignit un contingent franc-comtois d'égale force (1594-95).

Le connétable devait donner la main à Mayenne et pour cela vint occuper Gray et ses environs. Mais la discorde ne tarda pas à se mettre entre les Français de Mayenne, les Comtois et les Espagnols. L'abstention calculée de ces derniers, le jour du combat de Fontaine-Française, changea, pour Henri IV, ce qui devait être un désastre en une victoire éclatante. Mayenne battu, le roi jeta sur la Franche-Comté une armée de dix mille hommes, qu'il vint bientôt rejoindre avec des forces plus considérables, ce qui lui permit de rançonner la plupart des petites places du plat pays et des montagnes. Vesoul, qui avait déjà capitulé l'année précédente, pour douze mille écus, et Besançon lui-même se rachetèrent par des contributions. On sait quelle fut la résistance héroïque d'Arbois. Sa gloire fut partagée par Ornans, qui infligea une sanglante défaite au parti français envoyé des environs de Besançon contre lui. Avertis de l'approche de l'ennemi par le curé de Tarcenay, les habitants se portèrent en armes au devant de lui et le repoussèrent avec vigueur. En souvenir de cet heureux fait d'armes, ils vouèrent à Notre-Dame des Malades une procession générale, qui se faisait chaque année le premier août (2) et dont l'usage se maintint même

(1) Don Alonso de Velasco.

(2) « Le premier jour du mois (d'aost), jour de feste de saint Pierre-

après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV (1).

Cette prise d'armes de Henri IV, à la suite de laquelle eut lieu le rétablissement du pacte de neutralité, qui mettait la province en dehors des complications belliqueuses, fut l'occasion du passage dans les montagnes d'Alonso Idiaguez, conseiller de Sa Majesté Espagnole et capitaine-général de sa cavalerie légère (2). Les habitants d'Ornans mirent à profit sa présence dans le pays pour faire renouveler leurs lettres de sauvegarde. Idiaguez leur en délivra de nouvelles et les leur fit expédier de Nozeroy, le 21 novembre 1595, par un de ses aides de camp, Don Bertrand d'Aguirre. Par la teneur de ces lettres qui sont encore aux archives de la ville, il ordonnait et mandait à tous les maîtres de camp, gouverneurs, capitaines, officiers et soldats, de quelque nation qu'ils fussent, d'infanterie comme de cavalerie, de ne point loger à Ornans, qui appartenait au roi, et de n'y commettre ni souffrir qu'on y commît aucun attentat aux biens et à la vie des personnes (3). Il prescrivait d'y observer et d'y faire observer sans restriction les conditions de la sauvegarde accordée aux habitants par l'empereur Charles-Quint, confirmées et élargies par son successeur, sous peine de châtiment exemplaire (4).

Ces lettres viennent à propos pour épargner aux pauvres

---

aux-liens, l'on faict une procession générale en la chapelle de Notre-Dame vouée par les habitans de ceste ville en souvenance et action de grâces de la défaicte des gens de guerre de Henry quatrième, roy de France, dont fust délivrée lad. ville la nuict dud. jour. » (*Arch. d'Ornans, Livre d'anniversaires.*) V. aussi *Dél. du Cons.* de 1649, 31 décembre.

(1) Elle se faisait encore au XVIII[e] siècle. V. *Délib. des Cons.* de 1724, 1726 et 1728.

(2) « Don Alonso de Idiaguez del consejo de S. M. y su capitan general. »

(3) Por el tenor de la presente ordinamos y mandamos a todos los maestres de campo, governadores, capitanos, officiales y soldados de qualqueria nacion que sean, assi de infanteria como de cavalleria, non alogen en Ornans, que es de Su Magestad, ni hayan, ni consentian hazer ningun daño... »

(4) « ... observen inviolablemente y hagan observar y guardar la salva-

Ornaciens de nouvelles misères. « La contagion de peste ayant ès années dernières régné généralement en Comté et spécialement à Ornans par six et sept mois de continuation et depuis encores à diverses reprises ; aussy la cherté universelle qui a esté telle et si grande et si longue chascun sait », les ont obligés à nourrir leurs pauvres et à contracter des emprunts onéreux, qu'ils ne pourraient rembourser qu'en ruinant les particuliers. A ces charges écrasantes sont venu s'ajouter les frais d'acquisition et d'aménagement d'une « maison d'eschole pour y faire enseigner leur jeunesse et celle de tout le ressort qui y afflue par deffaut d'aultre telle eschole. » Dans cette extrémité fâcheuse, ils ont sollicité de leur seigneur une nouvelle concession de sel, qui leur est accordée par lettres datées de Bruxelles le 31 octobre 1596. Philippe II leur concède « pour le temps et terme de six ans » le droit de prélever chaque semaine, en la grande saunerie de Salins, la quantité de six charges de sel (1). C'est le dernier bienfait de ce prince qui meurt deux ans après.

En 1597, commencèrent entre Ornans et Baume une querelle de préséance aux Etats et des polémiques qui durèrent jusqu'à la dernière convocation de ces derniers, en 1666. Baume avait obtenu le pas sur Ornans à une convocation particulière « des sieurs bons personnaiges » en 1597, où son mayeur « avoit eu siège et voix immédiatement après le mayeur de Pontarlier et après lui les mayeurs de Lions-le-Saulnier et Ornans (2) ». Ornans le lui contesta en 1598, mais il lui fut définitivement adjugé par une sentence arbitrale de la même année. On s'appuya, pour rendre cette sentence, sur ce que « la mairie de Baume était « plus ancienne et

---

guardia que el dicho lugar y sus habitantes tienen del Emperador Carlos Quinto, confirmada mas largamente por Su Magestad sopena de ser castigado exemplarmente. »

(1) *Arch. d'Ornans.*

(2) Perreciot, *Etats de Franche-Comté,* in *Mém. et Docum. inéd.,* t. VII, p. 170.

encores le restablissement d'icelle précéder l'ouctroy de la mairie dud. Ornans (1) ». C'était une assez mauvaise raison, parce qu'il n'y avait aucune analogie entre la mairie féodale du XIVe siècle et la mairie élective de 1576. La mairie d'Ornans avait été concédée également en 1576, et l'on ne tenait guère de compte de l'ancienneté de la mairie d'Orgelet auquel on n'assignait que le dixième rang. Aussi Ornans réclamait-il encore le huitième rang pour son mayeur aux Etats de 1666.

Philippe II voulut, avant sa mort, assurer le gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté, sentant combien son faible successeur en était incapable. Il le confia à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, qu'il avait eu de sa troisième femme Elisabeth de France, fille de Henri II. Cette princesse, dont il avait essayé de faire une reine souveraine de France (1593), avait toute sa confiance. Pendant sa dernière maladie, non seulement elle lui donna des soins, mais elle lui servit de secrétaire et eut sa signature. En 1598, il résolut de lui faire épouser l'archiduc Albert, fils de l'empereur Maximilien II, qui pouvait lui être d'un grand secours dans l'œuvre difficile qu'il lui avait imposée. Mais, prévenu par la mort, il n'eut pas la satisfaction de voir célébrer le mariage de l'infante (2).

Philippe II est mort aussi regretté par ses sujets fidèles que redouté par les rebelles des Pays-Bas et par les ennemis de l'Espagne. Les habitants d'Ornans, qui n'avaient reçu de lui que des bienfaits, tinrent à honneur de lui faire de magnifiques « obsèques ». Le conseil voulut en régler lui-même les détails. Il décida que la cérémonie funèbre commencerait le 17 décembre par la célébration des vêpres et vigiles des morts. Le lendemain, furent chantées trois grandes messes

(1) Id., *ibid.*, p. 172.

(2) L'archiduc l'avait déjà épousée, par procureur, à Ferrare, en présence du pape Clément VIII.

à diacre et sous-diacre « le tout à la plus grande solennité et dévotion » que faire se put. Le mayeur, les échevins, les jurés et les notables y assistèrent en habits de deuil. Le chœur de l'église était revêtu de drap noir, la chapelle ardente et l'autel étaient garnis de cinquante cierges. Le chœur et l'autel étaient ornés d'écus aux armoiries du roi défunt. Douze enfants pauvres avaient été habillés d'habits noirs « six desquels fournis particulièrement par les habitants, les aultres six des aulmosnes annuelles fondées ». Ces enfants partirent de la maison de ville, précèdant le deuil et portant chacun un cierge, et assistèrent « avec dévotion à l'entour de lad. chapelle pendant lesd. services divins ». Les autres pauvres, auxquels on fit l'aumône, durent faire de même. Les œuvres manuelles furent interdites pendant la cérémonie. On offrit quatre *cymases* de vin et quatre pains à la troisième messe ; ils furent portés par deux prud-hommes. Les cloches furent sonnées de deux en deux heures entre midi et huit heures du soir et de quatre heures du matin à midi (1). Le docteur Jean Clément prononça l'oraison funèbre du monarque défunt (2).

---

(1) *Dél. du Cons.* de 1598.

(2) « *Les discours funèbres et panégyriques faicts en mémoire de Philippe II, roi d'Espagne, et de l'archiduc Albert, nos souverains princes, par Jean Clément dud. Ornans, docteur ès droits.* » (*Arch. d'Ornans, anc. inv.*, n° 524.

CHAPITRE QUATRIÈME

Philippe III (1598-1621). — Gouvernement des archiducs. — Statuts d'Ornans (1602). — Les Minimes à Ornans (1605). — Antoine Broichot, ermite de Notre-Dame (1605). — Vierge de Montaigu (1608). — Pestes de 1610 et de 1613. — Confirmation de la sauvegarde (1616). — Vol de la statue de Montaigu (1619). — Donations de Pierre Chevroton et de Christophe de Rye (1619). — Mort de l'archiduc Albert (1621).

Philippe III, ainsi que l'avait désiré son père, ne fut souverain des Pays-Bas et de la Franche-Comté que de nom. Les archiducs avaient reçu ces états en toute souveraineté, à diverses conditions dont les principales étaient : que ces pays pourraient passer à leurs descendants issus de légitime mariage ; qu'à défaut d'héritiers de l'un et l'autre sexe, ils feraient retour au roi d'Espagne ; qu'ils ne pourraient être donnés, ni divisés, aliénés, ni inféodés, sans le consentement de ce prince. D'autres conditions furent : que les princes des Pays-Bas et de Bourgogne ne pourraient se marier sans le consentement du roi resté leur suzerain, et qu'ils professeraient toujours la religion catholique, apostolique et romaine.

Les archiducs, éloignés du Comté de Bourgogne puisqu'ils résidaient à Bruxelles, en déléguèrent, en 1602, le gouvernement à Clériadus de Vergy, comte de Champlitte, homme du plus grand mérite, auquel ils donnèrent, en 1615, le collier de la Toison d'Or, en même temps qu'ils le nommaient conseiller d'état. Après sa mort, qui eut lieu en 1625, Isabelle-Claire-Eugénie, revenant à une pratique qui avait si bien réussi à Marguerite d'Autriche, partagea le pouvoir entre l'archevêque Ferdinand de Rye qu'elle lui donnait pour successeur, le parlement et les états. L'administration de ces trois pouvoirs, modérés l'un par l'autre, et le renouvellement, en 1610, du traité de neutralité entre les deux Bourgognes, assurèrent à la province une longue période de paix et de prospérité.

Sous le gouvernement paisible des archiducs, les villes de Franche-Comté eurent le loisir de développer leurs institutions locales. La ville d'Ornans fut des premières à en profiter. Les antiques statuts qui la régissaient « de toute ancienneté » furent refondus en 1602 et codifiés sous le titre de « Formes et statuts de la police et gouvernement des Ville, Chasteau et Communaulté d'Ornans », avec réserve d'y « adjouster, diminuer, changer, muer, corriger et amender toutes fois et quantes ils le trouveroient convenir », et soumis à l'approbation du parlement de Dole, qui en autorisa l'exécution. Les trente-trois titres de ce code municipal traitent successivement de la composition du magistrat et conseil de la ville ; de l'élection du magistrat ; de la première tenue du conseil après l'élection ; de l'office du juge chef et mayeur ; de l'office du syndic ; du secrétaire, procureur de la ville au bailliage ; des quatre échevins ; des jurés et des notables ; de la réception des nouveaux habitants ; de l'asile et franchise d'Ornans ; des foires et marchés ; des poids et mesures ; des revendeurs et revenderesses ; des boulangers ; des hôtes, taverniers et cabaretiers ; des fabriciens, fermiers du luminaire de l'église et de la sonnerie ; des vagabonds de nuit ; des collectes et jets ; des écoles des arts libéraux ; des rues, pavés, *vies poles*, chemins ; des vignes, vendanges et *ousières* ; des rivières, ponts et planches ; des terres arables, vergers, prés et de leur clôture : des *jouvancels* et verrats bannaux ; des communaux, bois, forêts et autres biens ; des bois communs aux habitants d'Ornans et de Chantrans ; des bans pour la nourriture des bêtes *trahantes* et *labourantes* en la saison d'automne ; des oies ; des messiers et forestiers ; de la chasse ; des tanneurs et cordonniers ; du papegay ; de la police de la boucherie (1).

(1) Le magistrat, qui inaugura ces statuts le « pénultième jour du mois de décembre l'an mil six cents et deux », était ainsi constitué : Claude Gautheron, docteur ès droits, *mayeur ;* Léonard Mercier, procureur ; Jean

A cette époque, les établissements religieux se multiplièrent en Franche-Comté comme en Espagne et en Italie : chaque localité de quelque importance tint à avoir des couvents d'hommes ou de femmes. Les Ornaciens paraissent avoir partagé d'abord, à l'égard des religieux en général, les défiances de Granvelle à l'endroit des jésuites, dont il disait : « Il fault prendre ce que l'on peult avoir d'eulx voulontiers, » mais il fault estre sur sa garde, pour non les laisser en- » jamber, car où ilz entrent, ils semblent tousjours passer » plus avant que quelques fois l'on ne voudroit (1). » Ils se décidèrent, cependant, en 1605, à accepter l'établissement dans leur ville d'un monastère de minimes (2), et, contrairement à ce qui a été généralement admis par les historiens franc-comtois, y contribuèrent par leurs libéralités même officielles. L'initiative de cette fondation appartient, cependant, à Laurence-Françoise d'Orsans, veuve de Jean de Grospain, écuyer seigneur de Belmont et de Bremondans. Il fut question d'abord d'établir le couvent sur le meix appartenant à Jeanne de Chassagne, dame de Filain, meix situé au milieu de la ville et « environné de belles places vides et comme une isle size proche la rivière de la Louhe (3). » Il fut

---

Estevenon, Anatoile Roy, Pierre Muselier, *échevins;* Denys Gody, *syndic;* Louis Clément, Simon Receveur, Clément Gonzel, Jean Jacquinot, Pierre Martel, Guillaume Nodier, Jean-Guillaume Pontier, Bonaventure Baron, Ferry Cuenot, Antoine Colard le Vieil, Antoine Baron-Charmoille, Gabriel Daresche, *jurés* ou *conseillers*; Humbert Gonzel, Claude Vernier, Quentin Charmigney, Claude Darc, Jean Cuenot, serrurier, Anatoile Colard, Jean Estin, Hiérome Gressot, Grosclaude Cuenot, Jean Cuenot-Trouttot, Jean Baron, cordonnier, Pierre Daresche, Claude Colard, Jean Rousset-Petit, Anatoile Nodier, Guillaume Petitjeannin, Pierre Odille, docteur ès droits, Pierre Darc, Pierre Boquin, *notables;* Arnier Muselier, Jean Goguel, *prudhommes du château.*

(1) Lettre au Prieur de Bellefontaine, en date de Madrid le 17 août 1585.

(2) Mais non sans restrictions. V. *Délib. du Cons.* de 1605 et du *Cons.* de 1606.

(3) Ce meix fut acheté plus tard par les de Sagey, à la descendance desquels il appartient eocore.

également question, en janvier 1606, d'un communal dit *Es Bassaulx,* dont l'emplacement n'est plus exactement connu (1). Enfin, au mois de septembre 1606, Laurence d'Orsans acheta de Jean d'Achey, baron de Thoraise, un autre meix situé dans la ville haute et appelé le meix ou verger d'Andelot (2). La ville y joignit en 1607, un terrain situé à l'extrémité nord du Pont-Dessus ou Vieux-Pont portion de communal qui confinait au « Vergier d'Andelost (3) ». D'autre part, nous voyons, en 1610, le conseil frapper un « gect » ou imposition de mille francs sur tous les habitants pour aider à la construction de l'église conventuelle (4), et plus tard, en 1613 et en 1614, céder à ses hôtes une portion considérable du communal du *Fourtueux* pour y planter des vignes (5). Des liens très étroits d'estime et d'affection ne tardèrent pas à s'établir entre la ville et le couvent, et des libéralités continuelles contribuèrent beaucoup à les resserrer. En retour des bienfaits des habitants, les minimes leur rendirent, ainsi que nous le verrons plus tard, de grands et mémorables services. Aussi ne tardèrent-ils pas à devenir très populaires. Ils furent, d'ailleurs, les seuls religieux qui réussirent à s'établir à Ornans. En 1668, les carmes déchaussés demandèrent en vain la permission de le faire. Le conseil résolut de s'opposer de tout son pouvoir à l'exécution de ce dessein (6).

---

(1) Comme ce communal était traversé par un ruisseau venant de Chantrans, il était certainement sur la rive gauche de la Loue, au *Seult* ou à *Champ-Limand.*

(2) *Arch. d'Ornans,* anc. inv., n° 408.

(3) *Dél. du Cons.* de 1607, 12 novembre.

(4) « Pour trouver ceste somme, on fera un gect sur tous les habitans, lequel gect sera payable en deux termes, le premier jour de feste Saint Georges prochain, et l'autre le jour de feste Saint Laurent immédiatement suivant. » (*Dél. du Cons.* de 1610, 15 décembre.)

(5) *Dél. des Cons.* de 1613 et 1614.

(6) *Dél. du Cons.* de 1668, 13 août. — Précédemment déjà, en 1660, le conseil avait répondu par une fin de non-recevoir à un placet des Dames d'Ounans, établies à Dole, qui demandaient à être reçues à Ornans « pour pouvoir dresser un couvent de leur ordre pour la gloire de Dieu. » Il fut résolu, à la pluralité des voix, « que l'on leur feroit responses les plus

Tandis que les minimes s'installaient à Ornans, l'ancienne maladrerie de Notre-Dame devenait un ermitage. Il ne restait plus alors vestige de l'ancien logis des lépreux, et la chapelle était isolée et sans gardien, exposée à être dévalisée et profanée par les malfaiteurs. Aussi le conseil fit-il bon accueil, le 25 juillet 1605, à la requête d'un prêtre, originaire de Gray et nommé Antoine Broichot, qui demandait la permission d'établir un ermitage près de cette chapelle, et « de faire queste à ce subject dans la ville ». Le conseil le lui permit aux conditions suivantes : qu'il vivrait en homme de bien et véritable ermite et se conformerait aux statuts synodaux du mois de mai de l'année précédente (1) ; qu'il n'aurait avec lui qu'un serviteur et que ce serviteur ne serait point un jeune homme ; qu'en cas de peste il assisterait les pestiférés ; qu'il ne pourrait quitter l'ermitage ni se faire remplacer sans la permission du magistrat ; qu'il ne pourrait chercher les aumônes que dans la ville ; enfin, que la collation et le droit de patronage de l'ermitage appartiendraient à la ville et que les titres originaux en seraient déposés dans les archives. « Ces précautions n'étaient pas inutiles, dans ce temps où la province était inondée de prétendus ermites venus de tous pays, sans caractère religieux et sans supérieur régulier, qui, sous prétexte de dévotion, vivaient aux dépens du pauvre peuple et au scandale des fidèles (2). Les habitants d'Ornans espéraient mieux de Broichot, qui était prêtre et Franc-Comtois, et qui avait été précédemment (de 1600 à 1605) gardien de l'ermitage de Saint-Roch à Salins. Mais leur espérance ne devait pas tarder à être cruellement déçue (3). »

---

civiles, marrys que l'on ne leur peut accorder leur démarche, à raison que l'on est dans un lieu ouvert, ce qui ne leur seroit advantageux. » (*Dél. du Cons.* de 1660, 28 juin.)

(1) *Stat. syn. Ferd. à Ryâ*, 1605.

(2) « Subortus antè aliquot annos eremitarum, præsertim extraneorum (qui nullum regularem superiorem habent) in hâc diocæsi numerus. » (*Ibid.*)

(3) J.-M. Suchet, *Hist. de Notre-Dame des Mal. à Ornans*, p. 8 et 9.

« Pendant les premières années de son séjour à l'ermitage de Notre-Dame des Malades, Anselme Broichot parut s'occuper avec zèle de tout ce qui pouvait favoriser la dévotion des fidèles envers la Mère de Dieu. » Cet ermitage ne tarda pas à devenir un lieu de pélerinage très fréquenté, dont la faveur augmenta encore, lorsqu'à l'antique statue de pierre blanche, fut substituée une image nouvelle faite du bois du chêne miraculeux de Montaigu. M. l'abbé Suchet n'a pu découvrir comment cette image a été apportée à Ornans. Les relations entre la Franche-Comté et les Pays-Bas étaient si fréquentes à cette époque, que les statues de Notre-Dame de Montaigu s'étaient multipliées dans le premier de ces pays au point que l'archevêque Ferdinand de Rye se vit obligé d'en régler la dévotion. Comme celle d'Ornans est une des premières qui y furent honorées (1608), il est admissible qu'elle fut un don de ses seigneurs les archiducs, auxquels une portion du chêne vénéré avait été donnée, lorsqu'il fut abattu. « La piété des peuples se montra dès lors jalouse d'embellir le sanctuaire de Notre-Dame des Malades ; car les faveurs obtenues par son intervention devenaient plus nombreuses et plus éclatantes (1). »

Lorsque le conseil d'Ornans avait stipulé qu'en cas de peste, Anselme Broichot assisterait les malades, il avait comme un triste pressentiment du besoin que l'on aurait bientôt de ses soins. Sur la fin du mois d'octobre 1610, on apprend que la peste est à Lanthenans, dans le bailliage de Baume, et dans les villages voisins; il faut recourir aux mesures de précaution dont on s'est départi depuis une dizaine d'années. Défense est faite aux habitants, et particulièrement aux hôteliers, de recevoir des étrangers. Les hôteliers sont déclarés passibles de cent sols d'amende dans le cas où ils en logeraient, sans avoir au préalable averti la municipalité. La garde de chacune des avenues de la ville est donnée à

(1) Id., *ibid.*, p. 9-11.

deux hommes de confiance armés et pourvus des saints évangiles ou de livres d'heures, sur lesquels ils feront prêter serment, aux arrivants, qu'ils ne viennent pas d'un lieu infesté de peste. Ces mesures sont mises à l'ordre du jour de la communauté et affichées sur le piédestal de la croix du Pont-Dessous. Une nouvelle alerte se produit vers le milieu de mai 1613. On apprend que la peste « se dilate » à Pontarlier et lieux circonvoisins. Pour faire prêter aux voyageurs, à leur entrée en ville, le serment dont il vient d'être question, sans risquer de contamination, il est prescrit aux échevins de faire exécuter « six palettes à longues queues où seront escripts les évangiles, lesquelles seront resserrées en la maison de ville pour servir à telles occurrences ». Il paraît qu'elles ne servirent point alors ; mais nous les verrons utiliser en 1628 et 1629.

Charles-Quint, avant d'abdiquer, avait promulgué la paix d'Augsbourg, dans le but de mettre un terme aux guerres de religion en Allemagne (1555). Cette paix, qui n'avait pas résolu les grandes questions en litige, celle de la sécularisation des bénéfices ecclésiastiques, en particulier, ne pouvait être qu'une trêve ; mais la lenteur germanique la fit durer soixante-trois ans. En 1608, les protestants, qui se disaient menacés, parce que leurs ambitions avaient été déçues, conclurent l'*Union* dite *évangélique*, à la formation de laquelle les catholiques opposèrent, l'année suivante, celle de la *Ligue catholique*. Les années qui suivirent furent employées à s'armer, de part et d'autre, jusqu'aux dents. Comme la branche aînée de la Maison d'Autriche s'apprêtait à unir ses intérêts à ceux de la branche allemande, les Pays-Bas et la Franche-Comté durent se préparer à la guerre. On vit lever de nouveau, dans ce dernier pays, ces troupes indigènes, dont le logement et l'entretien étaient si onéreux pour lui. Dès l'année 1616, les habitants d'Ornans se mirent en mesure d'échapper à cette double charge. Leur mayeur, Claude de Chassagne, est député en Flandres, le 12 août, pour sollici-

ter des archiducs, la confirmation de leur privilège portant exemption du logement des gens de guerre. Le 3 octobre, il est de retour et rend compte de sa mission, « dont le succès a été tel qu'on pouvait le désirer (1) ». Sur la fin du mois, il y a bruit de guerre et l'on doit organiser la garde de la ville. On apprend, en même temps, que des soldats désertent l'armée de Sa Majesté Espagnole. Des recherches sont faites en ville dans le but de découvrir les déserteurs qui auraient pu s'y réfugier et de les sommer d'opter entre le retour en leurs quartiers et l'incarcération dans les prisons de leurs altesses sérénissimes. Le 1er novembre, la ville fait choix de quatorze hommes « pour la compagnie des élus (2) ».

Cependant, l'ermite de Notre-Dame, qui avait d'abord édifié le pays, donnait, depuis longtemps, au magistrat de grands sujets de plainte. Après avoir manqué impudemment à la plupart des conditions qu'il avait acceptées, Broichot n'avait pas tardé à se prêter, par des motifs blâmables, à des rites singuliers que l'Eglise n'approuve pas. Ferdinand de Rye, informé de sa conduite « prit des mesures pour réprimer les abus qui lui étaient signalés. Son décret de visite, daté d'Ornans, le 20 septembre 1615, est empreint d'une grande sagesse. Il y flétrit les pratiques superstitieuses auxquelles le gardien de Notre-Dame se prêtait si facilement, et lui interdit tout ce qui pouvait devenir une occasion d'erreur pernicieuse ou exciter le soupçon d'un lucre honteux (3) ». Comme il fallait s'y attendre, Broichot « ne tint aucun compte ni des observations de son évêque, ni des réclamations des habitants, tellement qu'au mois d'octobre 1618, le magistrat d'Ornans le somma d'avoir à se conformer aux conditions qu'il avait acceptées en entrant à Notre-Dame, ou à en sortir

(1) Le conseil décide que pour remercier Dieu, on priera le sieur Curé d'ordonner, pour le lendemain, une procession générale qui se rendra à l'église des Minimes, où sera dite une grande messe pour Leurs Altesses,

(2) *Dél. du Cons.* de 1616.

(3) J.-M. Suchet, *loc. cit.*, p. 12.

afin de se pourvoir ailleurs (1) ». C'est alors que l'ermite éconduit conçut le sacrilège dessein d'enlever avec l'image miraculeuse, les vases sacrés et les autres objets précieux que possédait la chapelle. Il y serait parvenu à l'aide de huit drôles originaires comme lui de Gray, qui s'étaient pourvus de chevaux et d'armes pour la circonstance, si l'alarme n'avait été donnée promptement en ville. Les habitants parvinrent à reprendre les caisses que ces coquins avaient préparées et à mettre en fuite les profanateurs. Mais ceux-ci avaient emporté quelques-uns des objets volés « parmi lesquels se trouvait le plus précieux de tous, la statue vénérée de Notre-Dame de Montaigu (2) ». Pendant que l'on poursuivait leur procès à Dole, où les cavaliers graylois avaient été conduits sous bonne escorte (3), et à Besançon, où l'officialité informait contre Broichot, cette statue fut découverte dans cette dernière ville. « Sans perdre un instant, le magistrat organisa, le 22 août, une procession générale des habitants d'Ornans pour aller la rechercher jusqu'à la ville métropolitaine (4) ».

Après le départ de Broichot, on s'occupa de transformer l'ermitage de Notre-Dame en chapellenie. Pierre Chevroton, curé d'Ornans (5), lui assura des revenus en lui faisant une donation générale de ses biens. « Il y fonda un bénéfice simple, voulant que le titulaire fût à l'avenir un *prêtre séculier*, présenté par les mayeur, échevins et bourgeois d'Ornans. Outre une rente annuelle et perpétuelle de six francs, monnaie du comté de Bourgogne, payable le jour de saint Michel, il abandonna au chapelain la moitié des oblations qui se feraient à la chapelle, sous la condition qu'il réside-

(1) Id., *ibid.*, p. 13.
(2) Id., *ibid.*, p. 14.
(3) Ils furent escortés de seize bourgeois sous la conduite d'Adrien Monnier et de Martin Chevroton. (*Dél. du Cons.* de 1619.)
(4) J.-M. Suchet, *loc. cit.*, p. 14. V. p. 14 et 15 le récit de la procession.
(5) Chanoine prébendier de Serres-et-Frânois, prieur de Sirod.

rait dans la maison attenant à l'église, qu'il y vivrait vertueusement, et qu'il serait tenu d'assister les pestiférés selon son pouvoir, « tant que sa santé lui permettra sans hasard de la vie (1) ». L'acte de fondation, passé à Besançon, le 4 septembre 1619, fut approuvé, le 11 du même mois, par l'archevêque, alors en son château de Montrond. Le premier titulaire de ce bénéfice fut François Chapusot, vicaire d'Ornans, qui en prit possession le 21 septembre, avec le titre de chapelain de *Notre-Dame de la Maladière*. La fondation de Pierre Chevroton fut accrue par diverses donations, dont la principale fut celle de Christophe de Rye, marquis de Varambon, qui offrit la somme de cinquante écus pour la dotation de la chapelle et un reliquaire d'argent doré, dans lequel fut placée l'image de Notre-Dame. Ce reliquaire, volé à l'époque de la révolution française, a été remplacé d'abord par un objet de bois doré de la même forme, œuvre du sculpteur ornacien Pierre Beaumont, auquel succéda, en 1860, un magnifique reliquaire en argent ciselé par Froment Meurice et dû à la libéralité de M. Charles Guyot de Vercia (2).

Trois ans après le début de la lutte longue et terrible qui devait porter, dans l'histoire, le nom de Guerre de Trente-Ans, mourut l'archiduc Albert, dont le gouvernement avait été si bienfaisant pour les pays soumis à sa souveraineté. Lorsque la nouvelle de sa mort parvint à Ornans, le conseil décida de lui rendre les mêmes honneurs funèbres qu'à Philippe II. Les habitants furent requis d'assister tous au service religieux qui eut lieu à cette occasion, sous peine de soixante sols estevenants d'amende, et les dépenses votées s'élevèrent à la somme de soixante-dix francs, somme très élevée pour l'époque. Le docteur ès droits Jean Clément, qui avait déjà prononcé l'oraison funèbre de Sa Majesté Catholique, se chargea du panégyrique du *bon prince*. Douze pau-

(1) J.-M. Suchet, *loc. cit.*, p. 16.
(2) V. Id., *ibid.*, p. 15-17.

vres, habillés de frise neuve et portant chacun un cierge, entourèrent le catafalque (1). L'archiduc étant mort sans enfants, la Franche-Comté fit retour au roi d'Espagne Philippe IV ; mais l'infante Isabelle-Claire-Eugénie en conserva l'administration avec le titre de gouvernante.

(1) *Dél. du Cons.* de 1621, 22 août, 5 septembre et 30 novembre.

CHAPITRE CINQUIÈME

Philippe IV (1621-1633). — Menaces de guerre (1621). — Mansfeld (1622). — Réforme du magistrat (1627) — Retour de la peste (1628). — Précautions énergiques. — Vœu solennel des habitants d'Ornans (1629). — Mesures préservatrices. — Peste de 1629. — Rupture du pacte de neutralité (1632). — Mort d'Isabelle-Claire-Eugénie (1633). — Le Cardinal-Infant et ses successeurs.

En ce temps-là, tandis que l'électeur palatin Frédéric V, battu par la ligue catholique et mis au ban de l'empire, fuyait en Hollande, n'osant défendre même ses états héréditaires, un de ses généraux, Ernest de Mansfeld, essayait de relever les affaires des protestants. Les violences commises en Bohême par l'empereur Ferdinand II, lui donnèrent une armée. A la tête de vingt mille aventuriers, qui n'avaient que le pillage pour solde, il échappa aux poursuites de Tilly et pénétra dans le Palatinat, d'où il menaça l'Alsace et la Franche-Comté. Au commencement du mois de septembre 1621, l'alarme fut vive dans notre pays. En cette occurrence, les habitants d'Ornans durent pourvoir à la sûreté du trésor de leur église paroissiale et de la chapelle de Notre-Dame, comme à celle de leurs archives. Il fut décidé que les reliquaires et ornements de Saint-Laurent, le reliquaire de la Vierge de Montaigu, et les titres de la ville seraient portés au château de Scey plus fort que celui d'Ornans et qui appartenait à un ami, le comte de Cantecroix (1). Ces mesures furent prises le 28 janvier suivant.

L'année suivante, nouvelles menaces de guerre : Mansfeld, après avoir battu les Espagnols et Tilly lui-même à Mingolsheim, a été chassé du Palatinat. Il menace de nouveau l'Alsace et la Franche-Comté, s'ouvre un passage jusqu'aux frontières de la Champagne, qu'il n'ose franchir, puis jusqu'aux

(1) *Dél. du Cons.* de 1621, 8 décembre.

Pays-Bas, et rentre en Allemagne par la Westphalie. L'alarme a été grande un moment dans notre pays (juillet 1622). Le conseil d'Ornans prie le curé de faire procession à la chapelle de Notre-Dame ou à l'église des minimes pour détourner de la ville le nouvel Attila. Puis, on annonce que l'ennemi « capital » de l'église et de la maison d'Autriche a été battu par les impériaux et qu'il est contraint de s'éloigner de la région. Le joyeux carillon des cloches de Saint-Laurent annonce ce succès, le dimanche 18 septembre, de onze heures du matin à sept heures du soir, et l'on organise une grande procession d'actions de grâce (1).

L'éloignement du théâtre de la guerre et les succès de la ligue catholique et de l'Espagne, dans les années qui suivirent, assurèrent à la Franche-Comté une paix relative, dont profitèrent grandement les affaires intérieures. C'est pendant cette période de calme que la Cour, « sur la requeste à elle présentée par les fiscaux », changea le mode d'élection du magistrat d'Ornans. L'acclamation par l'assemblée générale des habitants « fust anéantie et hors d'usage comme préjudiciable et pleine de confusion ». Dorénavant, le conseil devait chaque année, avant de procéder à l'élection du nouveau mayeur, « faire choix et élection des notables ». La distinction de la ville en *Bourg-Dessus* et *Bourg-Dessous* fut « pareillement pour jamais abolie et anéantie au regard de la création du magistrat et gouvernement des affaires d'icelle ». Ornans ne forma plus dès lors « qu'un seul corps et communaulté ». Les nouveaux notables devaient se réunir aux membres de l'ancien magistrat pour choisir un nouveau mayeur, puis se retirer. Alors, l'ancien magistrat et le nouveau mayeur nommaient les quatre échevins. Les jurés, qui, jusqu'à cette époque, avaient été annuels, devenaient perpétuels ; il était, cependant, loisible, si la chose paraissait utile, de les renouveler par tiers et par la voix du sort, tous les trois ans. Enfin,

(1) *Dél. du Cons.* de 1622, 28 janvier, 17 juillet, 18 septembre.

le magistrat devait être composé, par moitié, de gens « d'estat et de qualité » et de « marchands et aultres artisans. » Telle était déjà, à cette époque, l'autorité du parlement, que cette révolution (car c'en était une !), qui enlevait au magistrat son caractère démocratique, non seulement ne fit pas couler de sang, mais fut assez facilement acceptée. L'arrêt de la cour, signifié le 17 décembre 1627, par « Claude-Michel Petot, de Besançon, clerc juré au greffe dudit Ornans » trouva, à l'hôtel de ville, quinze des membres du magistrat pour le recevoir (1), et fut exécutê sans résistance le 1er janvier suivant (2). Les conseillers Gollut, Pétremand et Toytot, étaient venus de Dole pour la circonstance ; au lieu de les recevoir à coups d'épée ou de hallebarde, comme on n'y eût manqué précédemment, on leur offrit le vin d'honneur et l'hypocras.

A cette époque et dès 1626, la peste avait recommencé à sévir dans la Lorraine et dans la Basse-Alsace. Les officiers du ressort de Baume « en donnèrent avis à la cour et demandèrent qu'il fut pris des mesures à l'égard des nombreux manouvriers qui se rendaient dans ces pays-là pendant la belle saison et pouvaient en rapporter les germes de la con-

---

(1) J. Guignet, G. Courvoisier, A. Monnier, P. Mercier, C. Maillot, J. Clément, Fr. Devillers, J. Mercier, C. Gonzel, C. Georges, O. Clément, P. Piguet, M. Chevroton, Jean Muselier, Outhenin Colard, Léonard Cuenot, Denys Fourquet, M. Boutte, J. Nargaud.

(2) La municipalité issue du nouveau mode d'élection était ainsi composée : *Mayeur :* Adrien Monnier ; *Syndic :* Pierre Piguet ; *Echevins :* Nicolas Bouhélier, François Devillers, Simon Colard, Pierre Bocquin ; *Jurés :* Adrien Monnier, François de Chassagne, Jean-Baptiste Richard, Pierre Mercier, Nicolas Bouhélier, Nicolas Barthon, François Devillers, Claude Gonzel, *gens d'état et de qualité,* Simon Colard, Martin Chevroton, Pierre Bocquin, Henri Martel, Simon Estevenon, Jean Muselier, Bonaventure Baron, Léonard Cuenot dit Bourbon, *marchands* ou *artisans ; Notables :* Adrien Pellerin, Othenin Bailly, Jacques Miellin, Louis Groshenry, Claude Georges, Michel Boutte, Jean Darc, Othenin Clément le Jeune, Jean Mercier, Pierre Bouhélier, *gens d'état et de qualité,* Jean Daresche-Canez, Jean Roussel-Petit, Antoine Cuenot-Trouttot, Othenin Colard, Laurent Estevenon, Denys Fourquet, Claude Cuenot, serrurier, Denis Roland, Pierre Muselier, Michel Nodier, *marchands* ou *artisans.*

tagion. Cette nouvelle causa un grand émoi dans le Parlement qui se souvenait de la peste si meurtrière de 1586, laquelle, dit Jean Bonnet dans sa chronique, avoit esté quasi universelle (1)... Tous les officiers de la province furent avertis de se tenir sur leurs gardes, et les magistrats des principales villes furent chargés spécialement de faire observer les édits concernant les vagabonds et de veiller surtout à ce que nul venant des lieux infects ne fut admis dans leurs villes ou communautés (2). » Cette année-là et la suivante, la cour ne cessa de les rappeler à la vigilance, d'autant plus qu'elle recevait de tous côtés avis que la peste sévissait en Lorraine, dans le Montbéliard, en Suisse, dans le Lyonnais, et que la province était entourée de foyers d'infection. La peste ne fit son entrée en Franche-Comté qu'au mois de juillet 1628, par le bailliage d'Amont d'où elle gagna rapidement la Franche-Montagne. Vers la fin du mois, elle était déjà signalée à Morteau (3). Dans les derniers jours d'août, elle se dirigeait sur le ressort d'Ornans par un autre chemin, envahissant successivement la baronnie de Granges et les châtellenies de l'Isle-sur-le-Doubs, de Clerval et de Passavant.

Le Parlement faisait alors publier un édit sévère qui enjoignait aux habitants des lieux infectés de ne pas en sortir sous peine d'être arquebusés. Les officiers du siège et le magistrat d'Ornans trouvèrent un moyen ingénieux de suppléer à cette dernière rigueur. Un marchand ou mendiant ambulant (4), Jean Muselier dit Dardot, s'étant avisé de rentrer à Ornans, le 14 octobre, après avoir parcouru les villes et villages du ressort de Dole, sans apporter l'attestation des autorités que ces lieux n'étaient pas infectés de peste, on décida que les portes et les fenêtres de sa maison seraient

(1) *Docum. inéd.*, t. I, p. 279.

(2) Perron, *Ann. des Epid. en Fr.-Comté*, p. 3.

(3) *Dél. du Cons.* de 1628, 25 juillet.

(4) « Ledit Dardot est notoirement menant une vie vagabonde, belistre et larron. » (*Dél. du Cons.* de 1628, 15 octobre.)

murées. Une garde de quatre hommes fut commise, de jour et de nuit, à la surveillance de cet *emmuré* d'un nouveau genre, afin qu'il ne pût s'échapper par le toit. Chaque jour, on lui tendait, au bout d'une perche, les vivres nécessaires à l'entretien de sa misérable existence. Enfin, après les six semaines que dura sa séquestration, Dardot fut invité par les syndics à solder vivres et frais de garde. En décembre, la peste règnait à Pesmes et dans les environs, ainsi que dans les ressorts de Poligny et de Pontarlier. Bientôt (11 février 1629), elle envahissait la cité de Besançon que la cour faisait *barrer*, sans tenir compte des plaintes des gouverneurs, et ne tardait pas à se répandre dans le voisinage par le fait de leur incurie (1).

Le jour de Pâques, elle était aux portes d'Ornans et les habitants faisaient un vœu solennel « pour estre délivrés de la peste et aultres maladies, misères et calamités dont ceste province estoit grandement affligée mesme la dicte année ». Ce vœu était « prononcé par Pierre Mercier, docteur ès droitz, lors chef et mayeur de lad. ville, estant à deux genoulx devant le grand aultel, assisté des sieurs eschevins, jurés et notables d'icelle qui tous ensemblement avoient auparavant receu la saincte communion et en présence du Sainct Sacrement de l'aultel que tenoit ès mains le sieur curé dud. Ornans (2) ». Ce vœu paraît avoir été inspiré par « Messieurs des Estats » assemblés à Dole les jours précédents, qui « avoient, à raison des misères et calamités » qui affligeaient la province, « émis un vœu solennel au nom de ce pays en la chapelle de l'hostie miraculeuse et exhorté les mayeurs des villes d'avertir leurs magistrats de faire le semblable chacun en son particulier (3) ». Les habitants d'Ornans promettaient par l'organe de leur chef « à l'Empé-

(1) Comme le disait alors le gouverneur de la province, « il n'estoit jà plus temps de fermer les portes, car les chevaulx s'en estoient fuys. »

(2) *Dél. du Cons.* de 1629, 7 août.

(3) *Ibid.*

rière des Anges et Princesse du Paradis, la glorieuse Vierge Marie » qui leur avait « par cy-devant tant conféré de grâces en la chapelle dicte la chapelle des malades », une procession générale et l'offrande d'un cierge du poids de cinq livres « en l'honneur et commémoration des cinq playes du Sainct Crucifix ». Ils promettaient aussi « de solenniser tous les ans la feste du glorieux patriarche Sainct François de Paule », et renouvelaient le vœu, qu'ils avaient fait dans le passé, « de solenniser les jours sacrés et dédiés à la mémoire des bienheureux Sainct Sébastien et Sainct Roch, pour estre par leur intercession et mérites, préservés des dangers de peste » qui les menaçaient. Enfin ils suppliaient leur « glorieux patron et protecteur Sainct Laurent, la lumière des martyrs et l'honneur des saincts » de ne pas les oublier dans leur détresse et de ne cesser de prier la divine majesté qu'elle leur fût « pitoyable et débonnaire (1) ».

Les Ornaciens ne négligeaient pas pour autant les moyens humains : des mesures de salubrité étaient prises dans la ville et dans la banlieue. Comme la misère était une des conditions qui prédisposaient à la contagion, leur conseil décidait, le 29 avril, qu'en cas de famine, les pauvres et les riches feraient « une même communion et confusion de biens ». Le 30 avril, la peste étant en ville, il fut défendu d'enterrer à l'église, prescrit de faire les fosses profondes et recommandé de couvrir les corps de chaux vive. On interdisait, en même temps, de sonner aussi longtemps pour les enterrements, afin de ne pas augmenter les terreurs du moment. Comme il y a eu partout et dans tous les temps, des gens qui se croient au-dessus de la loi, ces prescriptions hygiéniques et morales ne furent pas toujours faciles à faire observer. Le 3 mai, le magistrat fut obligé de refuser brutalement « aux confrèresses de Sainte Anne », qui, obstinées comme les femmes savent l'être, ne voulaient pas compren-

(1) *Ibid.*

dre, la permission d'enterrer une des leurs dans l'église (1). Un autre jour, le 24 juin, c'est le Père Correcteur des minimes et un de ses frères auxquels on est contraint d'intimer d'avoir à se confiner, jusqu'à nouvel ordre, dans l'infirmerie de leur couvent, parce que, de passage à Beure et à Velotte, ils ont bu et mangé avec des habitants de Besançon, où sévit la peste. Le 8 juillet, un fait plus grave se passe : un prêtre, Messire Jean-Baptiste Clément, rentrant de Besançon qui est encore barré, croit pouvoir pénétrer clandestinement en ville par le faubourg de Champlimand, mais y trouve Urbain Baron qui garde cette avenue et lui refuse le passage. Messire Clément, qui est robuste, force la consigne en donnant des coups de bâton à Baron. Le conseil fait informer de cette conduite peu évangélique et remet son procès-verbal ès mains des gens du roi à Ornans. Jusqu'à la fin de l'année les précautions continuent : les villages voisins sont consignés aux habitants à l'époque des moissons et des autres récoltes; sur la fin de décembre, alors que la contagion est à Montgesoye, on établit des loges et cahuttes d'isolement à l'est du territoire.

Ces précautions paraissent avoir porté leur fruit, car l'épidémie de 1629 fit peu de victimes à Ornans ; mais elles restèrent dans toute leur rigueur les années suivantes, et il y avait lieu d'être vigilant. Pendant l'année 1630, Montgesoye, Naisey et Nancray sont en pleine épidémie ; la cour a dû se décider à barrer de nouveau Besançon (juin) ; le 1er août, Dole est envahi, et la cour transporte ses pénates à Pesmes, qu'elle ne tarde pas à quitter, parce que le mal a gagné Gray. En 1631, la peste est à Salins, à Poligny ; elle est plus près d'Ornans, dans la grande paroisse de Leugney, ce qui fait barrer les sept communautés qui la composent ; elle est dans le val de Morteau. Trois minimes, parmi lesquels se trouve le provincial de l'ordre, le Père de la Goutte,

(1) *Dél. du Cons.* de 1629.

arrivent à Ornans, le 9 juillet, après avoir visité des pestiférés à Morteau, le curé en particulier ; le conseil doit les faire prier de ne pas sortir de leur monastère. En 1632, la peste est dans la terre de Marnay ; en 1633, elle est à Baume-les-Dames ; elle est dans le Porrentruy, et les habitants d'Ornans, qui ont l'habitude d'aller y vendre leurs vins, doivent momentanément s'en abstenir. Alors, a lieu une période d'accalmie, au cours de laquelle le pays semble recueillir les forces dont il aura besoin pour soutenir les luttes qu'un avenir trop prochain lui réserve.

Le traité de neutralité entre les deux Bourgognes, renouvelé en 1610 pour une période de vingt-neuf ans, semblait assurer encore quelques années de paix à notre pays, lorsque le gouvernement de Dole crut devoir donner successivement asile à Gaston, duc d'Orléans (1), et à Charles IV, duc de Lorraine, que poursuivait tous deux la haine de Richelieu. Le pacte de neutralité fut considéré comme rompu, et la Franche-Comté se trouva exposée aux coups de Gustave-Adolphe, qu'un prince de l'Eglise venait de jeter sur l'Allemagne catholique et sur ses alliés. Ce sauvage est tué à Lützen, en novembre 1632, après avoir dévasté le nord et l'ouest de l'empire, sans atteindre même l'Alsace ; mais la France intervient alors directement dans une lutte qui dure depuis douze ans, et ses premiers coups seront pour la province que l'imprudente générosité de ses chefs a découverte.

C'est à ce moment que va disparaître Isabelle-Claire-Eugénie, la bonne archiduchesse qui la protège depuis trente-cinq ans (1633). La ville d'Ornans, qui a eu tant à se louer

---

(1) « Le commencement de nos fascheuses affaires, dit Girardot de Nozeroy, fut la sortie hors de France du duc d'Orléans, poursuivi par le roy son frère en l'an 1631. Il se rendit à noz frontières avec six ou sept cents chevaux, et nous demanda l'entrée dans ce pays. Le roy son frère étoit à ses talons avec une armée de douze mille hommes. » (*Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne,* p. 23.

d'elle pendant sa longue administration, associe ses prières à celles qui se font pour elle dans toute l'étendue de ses anciens Etats. Le 12 janvier, un service solennel, pour le repos de son âme est célébré dans l'église paroissiale de Saint-Laurent. Le recteur des écoles y prononce l'oraison funèbre « en tel cas accoustumée », et le conseil lui témoigne, quelques jours après (26 janvier), sa satisfaction en lui offrant une pistole « non en payement, mais en attendant mieulx (1).

Isabelle-Claire-Eugénie fut remplacée, dans le gouvernement des Pays-Bas et de la Franche-Comté, par l'Infant Don Fernando, frère de Philippe IV et cardinal-archevêque de Tolède, qui continua ses errements. La direction des affaires de la province fut confiée par ce prince à un gouverneur militaire, au parlement de Dole et aux commis des Etats (2). Ses successeurs, Don Francisco de Mello (3) (1641-44), le marquis de Castel-Rodrigo (4) (1644-47), Don Juan d'Autriche (5) (1647-59), et le marquis de Caracena (6) (1659-68), firent de même, représentés, à la tête des forces franc-comtoises, successivement par le marquis de Saint-Martin (7) (1636-41), le baron de Scey (8) (1641-57), et le marquis d'Yenne (9) (1657-68). Lorsque le Cardinal-Infant arriva dans

---

(1) *Dél. du Cons.* de 1633.

(2) Commis à l'*également* ou répartition du don gratuit. Ils étaient neuf, trois de chacun des trois ordres.

(3) Marquis de Tor de Laguna, comte d'Acumar.

(4) Don Manuel de Moura, grand d'Espagne, gouverneur des Iles Tercères, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et Bourgogne, faisant l'intérim de don Juan d'Autriche.

(5) Fils naturel du roi Philippe IV.

(6) Louis de Bénavidès, marquis de Fromesta et de Caracena, maistre de camp général de l'armée avec la patente de capitaine-général de la cavalerie, lieutenant de don Juan d'Autriche de 1659 à 1664.

(7) Charles de la Baume, baron de Pesmes, colonel du régiment de Bourgogne-cavalerie, chevalier d'honneur au Parlement.

(8) Claude de Bauffremont, baron de Scey-sur-Saône et de Clairvaux, marquis de Meximieux, grand-bailli d'Amont et d'Aval, lieutenant-général de cavalerie et membre du conseil de guerre de Sa Majesté Catholique.

(9) Philippe de la Baume Saint-Amour, bailli d'Aval, sergent-général de bataille.

les Pays-Bas, le 3 novembre 1634, il venait d'Allemagne, où il avait combattu à Nordlingen. « Tost après sortit de Milan le sérénissime Infant d'Espagne et passa en Allemagne avec une armée royale, où il s'alla joindre au roy d'Hongrie devant la ville de Nordlingen ; là nostre infanterie de Bourgogne se signala en divers assauts comme elle avoit fait devant Ratisbonne et fut donnée la bataille mémorable de Nordlingen en laquelle les Suèdes et protestants Gustave Horn (1) et le général Cratz faicts prisonniers ; son altesse de Lorraine y fut avec ces deux grands princes et y fit tous les devoirs d'un grand capitaine. Après laquelle bataille qui a donné l'heureux succès aux affaires d'Allemagne, le sérénissime Infant traversa vaillamment les pays ennemys avec sa cavalerie commandée par le marquis de Sainct-Martin, bourguignon, donnant l'effroy partout et se rendit à Bruxelles heureusement (2) ».

---

(1) Gustave, comte de Horn, un des meilleurs généraux de Gustave-Adolphe.

(2) Girardot de Nozeroy, *loc. cit.*, p. 60.

CHAPITRE SIXIÈME

Philippe IV (1633-1644). — Guerre de Dix-Ans (1632-1642). — Premières hostilités (1632-34). — Conquête de la Lorraine par Louis XIII. — Préparatifs de guerre (1635). — La vallée de la Loue place d'armes. — Peste de 1636. — Origine de l'ermitage de Saint-Roch. — Siège de Dole (1636). — Weimar, Grancey et Longueville (1637). — Les Suédois dans la montagne (1638). — Rosen à Ornans (1639). — Le Père Marchant et Denys Perréal. — Don Gabriel de Toledo (1640). — Le vicomte de Corval (1641). — Rétablissement de la neutralité (1644).

Les premières années qui suivirent la rupture des relations entre les deux Bourgognes ne furent troublées que par des incursions des Lorrains, des Suédois et des Français dans le nord de la province. Gaston d'Orléans, mécontent du gouvernement de Dole (1), et trouvant sans doute que la Franche-Comté ne s'était pas assez compromise pour lui, s'était retiré à Remiremont, où ses partisans étaient venus, d'Italie ou d'ailleurs, le rejoindre. Il ne tarda pas à occuper avec eux les terres de Fougerolles, de Saint-Loup et villages voisins qui étaient de « surséance ou de contention (2) » entre le Comté de Bourgogne, la Lorraine et la France; ce qui amena une prise d'armes des paysans comtois voisins et « une petite guerre avec meurtres, bruslemens et cruautez (3) ». Cette guerre ne prit fin que par la retraite de ses deux généraux, la Ferté et Besme, sur Montbéliard et sur Fougerolles. Pendant ce temps, le Rhingrave Othon-Louis, un des lieutenants de Gustave-Adolphe, qui s'était emparé de Belfort (6 janvier 1632 (4)), menaçait d'envahir le pays par le ban de Champagney et Lure, qu'il essaya de surprendre

(1) Qui ne lui avait accordé que le passage et lui avait interdit de lever des troupes dans le pays.

(2) Dont la souveraineté était contestée.

(3) Girardot de Nozeroy, *loc. cit.*, p. 25.

(4) Id., *ibid.*, p. 29.

à la faveur de l'absence du gouverneur, le chevalier de Montaigu, qui « estoit dehors avec partie de la garnison pour une entreprinse sur Schelestad (1) » (février 1633). Mais là se bornèrent ses succès : le baron de Vaugrenans, qui se trouvait par hasard à Lure, défendit vaillamment la place, avec l'aide de la bourgeoisie et d'une poignée de soldats, jusqu'à l'arrivée de Gérard de Watteville, marquis de Conflans, et des troupes franc-comtoises (2), qui firent lever le siège (3).

Louis XIII était alors retenu par la conquête de la Lorraine qu'il venait d'envahir, pour la deuxième fois (mai 1632) depuis moins d'une année. Cédant à la nécessité, le duc Charles IV avait chassé de ses états son beau-frère Gaston d'Orléans, qui, avec quelques régiments, rebut de l'armée espagnole, se résolut alors à rentrer en France. Mais les intrigues du duc d'Orléans n'étaient qu'un prétexte pour rentrer en Lorraine et en dépouiller son légitime possesseur. Tandis que le maréchal de la Force, avec dix mille hommes et douze cents chevaux, allait entrer en Bourgogne pour y poursuivre Monsieur, le roi de France se faisait livrer Nancy (24 septembre 1633). La prise et la destruction de la place de la Motte, qui suivit de près (4), ne laissa d'autre ressource à Charles IV que l'exil. Après avoir cédé ses Etats à François son frère (19 janvier 1634), ce prince passa en Franche-Comté, où le suivirent ses frères et sœurs, ainsi qu'une grande partie de la noblesse lorraine (5). On com-

---

(1) Id , *ibid.,* p. 32-4.

(2) Infanterie et deux compagnies de cavalerie du régiment d'Amont, deux compagnies de vétérans, deux mille volontaires bien armés et commandés par les sieurs de Champagne, de Latrecey et de Montrichard, d'Aboncourt et Courvoisier. L'artillerie, six petites pièces avaient été empruntées an sieur de Valleroy. Le sieur de Mandres commandait la cavalerie. V. Id., *ibid.,* p. 30-1.

(3) V. Id., *ibid.,* p. 31-44.

(4) 28 juillet 1634. — V. Dubois de Riocourt, *Hist. de la ville et des deux sièges de Lamotte.*

(5) Girardot de Nozeroy, *loc. cit.,* p. 45 à 51.

prend qu'il n'y vint pas pour y recommander la prudence et la réserve, et malheureusement il y trouva les esprits tout préparés à la guerre. « La communauté des intérêts matériels, d'anciennes et constantes relations, la situation géographique avaient dicté le traité qui, pendant cent treize ans, avait éloigné des deux Bourgognes le fléau de l'invasion; mais on se lasse de tout, l'ignorance des maux de la guerre empêche d'apprécier à leur juste valeur les bienfaits de la paix; l'irritation causée par divers incidents, les jalousies locales avaient disposé les deux provinces à la rupture qui allait éclater (1). »

Tandis que les premiers généraux de l'Empire, Gallas, Jean de Wirth et le duc de Lorraine, cherchaient à se créer, au pied des Vosges, une base d'opérations, les agents de la France signalaient avec zèle les infractions à la neutralité commises par les Franc-Comtois, sans parler de celles qu'on leur attribuait volontiers (1635), et le prince de Condé réunissait, dans le duché de Bourgogne, une armée dont l'effectif atteignait, au mois d'avril 1636, le chiffre de vingt mille hommes de pied et de huit mille chevaux. « On annonçait que cette armée était destinée à opérer en Italie; mais les Comtois ne prirent pas le change et poussèrent vivement leurs préparatifs, sans négliger de veiller au maintien de leurs franchises et privilèges. Tout se fit par le concours et sous la direction des représentants du pays : les neuf commis des trois états et les magistrats des douze principales villes souscrivirent conjointement les emprunts dont les deniers furent mis dans les coffres du parlement; on pourvut de grains les magasins des places, et de grands approvisionnements de réserve furent formés gratuitement à Gray, Salins et Dole (2). »

Le gouverneur de la Franche-Comté était toujours l'arche-

(1) Duc d'Aumale, *Princes de Condé,* t. III, p. 271.
(2) Id., *ibid.,* p. 273-4.

vêque Ferdinand de Rye, qui avait servi et qui fut l'âme de la défense. Il avait alors près de quatre-vingts ans, « mais avec l'esprit et la mémoire entière, et les forces du corps bonnes. La longue expérience qu'il avait des choses du monde luy faisoit toucher du doigt les menées et desseings des François (1). » Il était secondé par le président du parlement, Jean Boyvin, et le marquis de Conflans. Au début, ces trois chefs ne furent pas d'accord sur le lieu où l'on établirait le centre de la résistance. Jean Boyvin voulait que ce fut Dole, dont il avait « dez un an auparavant travaillé soigneusement à faire mettre en estat les remparts, fossés et contre-escarpes. » Il avait aussi « dressé deux demi-lunes aux deux portes, qui furent peu après bien nécessaires. » Gérard de Watteville opinait pour Gray ou Dole, disant qu'ils seraient assiégés. L'archevêque, qui aimait la vallée de la Loue et qui avait mis en état de défense sa forteresse de Châteauvieux, proposa de « choisir, pour place d'armes, la vallée d'Ornans, entre Besançon, Salins et Pontarlier, couverte de forteresses, disoit-il, assorties de pasturages, bois et rivières, secourüe par toutes les montagnes et voisine des Suisses. Et qu'il avoit appry des anciens que c'estoit le lieu le plus fort de Bourgogne, où, pour ce, il avoit pry son séjour ordinaire et fortiffié sa maison de Chasteauvieille, et de faict avant que les François puissent approcher de la ditte vallée d'Ornans leur convient passer les rivières de Saône, Oignon, Doubs et Loüne (2). » On se rangea d'abord à son avis ; mais les évènements ne devaient pas tarder à trancher la question en faveur de Dole, et l'armée de réserve, un corps mobile d'environ dix mille hommes aux ordres du marquis de Conflans, s'assembla vers Fraisans, sur les bords du Doubs. « Le lieu estoit très-bien choisy a trois petites lieües aequi distant de Besançon et Salins, qui tenoit la rivière du Doubs

(1) Girardot de Nozeroy, *loc. cit.*, p. 73.
(2) Id., *ibid.*, p. 77.

et la forest de Chaux tout ensemble, par lesquelles il pouvoit assister Dole et incommoder les assiégeants et ne pouvoit aucunnement estre couppé (1). »

La famine et la peste, que « Richelieu semblait avoir à sa solde », furent les avant-coureurs de la guerre qu'il allait nous déclarer. Depuis dix ans les récoltes avaient été continuellement mauvaises ; mais, sous le rapport de la production, l'année 1635 valut moins encore que les précédentes. Le mauvais temps s'était opposé à la culture de la plupart des terres ; aussi la cherté des grains devint-elle excessive. Pour comble de misère l'été fut tellement sec, et pendant si longtemps, qu'il tarit toutes les sources et fit chômer tous les moulins. La peste reparut au mois de juin dans les pays de Montbéliard et de Porrentruy et ne tarda pas à s'étendre dans les terres de Montjoie, de la Roche-Saint-Hippolyte, de Châtillon-sous-Maîche, de Neuchâtel et de Belvoir. Les miliciens, que les ressorts de Baume, d'Ornans, de Pontarlier et de Poligny avaient envoyés à Saint-Hippolyte pour la défense de la Franche-Montagne, la rapportèrent dans leurs foyers. Le premier de ces ressorts fut fort éprouvé, ainsi que celui de Poligny, pendant l'automne et l'hiver qui suivirent. Ceux d'Ornans et de Pontarlier, où cependant la misère était plus grande qu'ailleurs et qui étaient entourés de foyers pestilentiels, furent à peu près complètement épargnés. Ce ne fut qu'au mois de juillet 1636 que la peste reparut à Ornans, où elle régna pendant six mois (2).

« La maladie y avait été apportée par les soldats de MM. de Scey, de Cantecroix et de Saint-Mauris, et elle y fit périr plus de quinze cents personnes de nombre fait (3). La population totale d'Ornans était d'environ 2600 âmes, auparavant, il n'y restait plus que 800 habitants, le surplus s'était enfui

(1) Id., *ibid.*, p. 84 et 85.
(2) Perron, *loc. cit.*, p. 93, 94, 98 et 102, *passim*.
(3) Archives du Parlement.

dans les forêts, au fond des cavernes. On comptait cinquante-quatre ménages où il n'était resté absolument personne. La ville était devenue silencieuse et comme inhabitée. Un incendie en avait détruit plus de cent maisons, mais celles qu'il avait épargnées suffisaient largement à loger les habitants qui restaient (1). » L'église paroissiale resta fermée et on n'y célébra aucun office pendant l'épidémie. Une partie du conseil avait fui ; les officiers municipaux restants firent en vain signifier aux poltrons un arrêt du parlement qui leur ordonnait de rentrer sous peine d'être déclarés inhabiles à exercer leur charge : aucun n'obéit. On fut obligé de solliciter de la cour un autre arrêt les menaçant d'une peine pouvant aller jusqu'à la confiscation des biens au profit des pestiférés et autres nécessiteux de la ville (2). Le nombre des morts avait été tel que le cimetière de Notre-Dame avait été rapidement encombré et que le magistrat avait dû y suppléer en faisant inhumer les cadavres des pestiférés dans un champ, appelé la *Chenevière Germain,* où s'éleva plus tard l'ermitage de Saint-Roch (3).

Dans les premiers jours de l'épidémie, le 9 juillet, le conseil d'Ornans, qui a « jugé led. fléau provenir de la part de Dieu pour la punition et chastoy de nos faultes et péchés, comme aussy les deux aultres fléaux dont la province et lad. ville sont travaillées, qui sont la guerre et la famine, lesd.

---

(1) Perron, *loc. cit.,* p. 166 et 167.

(2) *Dél. du Cons.* de 1636.

(3) On lit dans le registre des naissances de l'église d'Ornans de 1634 à 1700 : « Non mireris, pie lector, si multa desint nomina a mense Octobri » anni 1636 usque ad annum 1639. Eo enim temporis intervallo, Ecclesia » Ornacensis ter mutavit Rectorem suum. Adde quod tum propter pes- » tem, tum propter varias hostium incursiones, incolæ partim in sylvas, » partim in castella, partim in urbes viciniores se multoties receperunt. » In tantum se quidem in hac urbe invaluit pestis anno 1636, ut sese » mensium spatio quadragentos supra mille incolas deleverit. Quo tamen » meliori ordine et diligentia fieri potuit, ea quæ ex fragmentis colligi po- » tuerunt nomina hic descripsit Joannes Chandeleuse curatus. »

trois fléaux régnant par toute lad. province..... a résolu de recourir aux prières et oraisons, affin d'appaiser l'ire de Dieu ; et, pour ce, ayant au préalable communiqué avec le sieur curé de ce lieu, a résolu de, pour le tout le temps advenir et pour toute la postérité, vouer, comme il voue dès maintenant, et férier et solemniser le jour de feste S^te^-Anne chascun an tout ainsy que le sainct dimanche, affin qu'il luy plaise d'intercéder pour lad. ville, pour estre délivrés desd. trois fléaux et particulièrement de celuy de lad. peste y régnant, lequel vœu sera émis dimanche prochain à l'Eglise, après la messe parochiale y célébrée, et publié au prosne d'icelle, affin que chascun s'y conforme (1). » A ce premier vœu, on ajoute, le 27 octobre suivant, celui de construire une chapelle, sous l'invocation de sainte Anne, de saint Sébastien et de saint Roch, au lieu dit la *Chenevière Germain,* où grand nombre de victimes de la « contagion » ont été ensevelis. Plusieurs des défunts ont « faict des pieux légaux par leurs testamens et ordonnances de dernière volontés pour ayder à la construction de lad. chapelle (2). » Les habitants y fondent une basse messe pour chacun des mois de l'année, messe qui doit se dire, le premier mardi, par les soins des curés et familiers de l'église d'Ornans. Ce vœu est prononcé, le 28 octobre, « jour de feste S. S. Simon et Jude », après trois messes auxquelles assistent « tous ceulx dud. conseil et aultres habitants de lad. ville,... par l'un des eschevins en présence de tous les habitants de lad. ville y assistans estans à genoulx... (3) » On ne tarde pas à exécuter ce

---

(1) *Dél. du Cons.* de 1636.

(2) On trouve quelques-uns de leurs noms dans les Comptes de 1647. C'étaient : Pierrette Gormond qui légua 4 francs ; Othenin Bocquin, 12 gros ; sa sœur mariée à Antoine Boutte, 12 gros ; Etienne Prélat, 6 francs ; Henriette Nodier, 10 francs ; Michel Nodier, 10 francs ; Philibert Roussel, 4 francs ; Claude Gressot, 3 francs ; Etienne Estevenon, prêtre, 6 francs ; Bénigne Darc, 25 francs ; Claude Nargaud, 3 francs.

(3) *Dél. du Cons.* de 1636.

dernier vœu. Le 31 décembre, le conseil ordonne aux échevins de « marchander » au plus tôt les ouvriers et matériaux nécessaires à la construction de la chapelle vouée et confie la surveillance des travaux au docteur ès droits Pèlerin, à Messire Jacques Gonzel et à Jean Muselier (1); le 17 avril 1637, marché est passé avec Hugues et Bonaventure Boutte, maîtres-maçons d'Ornans, pour cette construction ; et le 29 juin de la même année « la pierre angulaire » est posée par le mayeur (2), en présence du clergé et de « tous Messieurs du Conseil (3) ».

La déclaration de guerre de Louis XIII fut expédiée, le 26 mai 1636 (4), au gouverneur de la Franche-Comté. « Dans la journée du 28, le prince de Condé, conduisant l'infanterie et l'artillerie, arrivait devant Dole, tandis que La Meilleraie, avec la cavalerie, passait la Saône à Pontailler, s'emparait de Pesmes sur l'Ognon, et se saisissait à Rochefort d'un pont sur le Doubs, à une lieue au-dessus de Dole; la place fut investie le 29 (5). » Ferdinand de Rye était venu s'enfermer dans la place avec Jean Boyvin et le colonel La Verne (6). Ils furent vaillamment secondés par Eléonor de Poitiers, chevalier d'honneur au parlement, bailli et colonel de la milice d'Aval, le procureur général Brun et le mayeur Saint-Mauris. Pendant ce temps, le marquis de Conflans dépêchait son cousin, le baron de Watteville, au « duc de Lorraine son maistre qui avoit des troupes logées entre la Moselle et la

---

(1) *Ibid.*

(2) Othenin Bailly, docteur ès droits.

(3) *Dél. du Cons.* de 1637.

(4) « Le 27 mai 1636, la ville fut sommée par un trompette du roy de France accompagné d'un exempt des gardes; tous deux furent conduits au logis de l'archevêque qui estoit au collège de Mortaux... » (Girardot de Nozeroy, *loc. cit.*, p. 87.)

(5) Duc d'Aumale, *loc. cit.*, p. 275.

(6) « ..... maistre de camp d'un régiment bourguignon et vieil capitaine de l'escole de Flandres, où dez plus de trente ans il s'estoit trouvé en toutes les belles occasions... » (Girardot de Nozeroy, *loc. cit.*, p. 85.)

Meuse, et de là... à Bruxelles vers l'Infant... », pour leur faire « entendre à tous deux l'estat présent des choses. » Puis il donnait rendez-vous à Ornans (1) aux baillis d'épée, chefs de la noblesse en l'absence du gouverneur ; c'étaient le marquis de Varambon pour le bailliage de Dole et le baron de Scey-sur-Saône pour ceux d'Amont et d'Aval (2). Dans ce dernier bailliage, le seigneur de Thoraise devait réunir l'arrière-ban (3). Enfin, traversant Besançon, qu'il rassura, il se rendit à Ornans avec Girardot de Nozeroy qui devait être l'intendant de son armée. Là les « vindrent joindre les trois compagnies de cavalerie qui nous restoient à Jussey dez l'année précédente sous le commandement du sieur de Mandre, commissaire général de la cavalerie... elles furent le commencement de nostre place d'arme, à laquelle fila tost après le régiment de milice d'Aval commandé par le sieur d'Andelot-Chevigney et la noblesse de l'arrière-ban aussi d'Aval conduite par le sieur de Thoraise... Le premier poinct à Ornans fut d'adviser aux moyens de faire argent, n'en n'ayant pu recouvrer à Salins et à Besançon, n'en trouvasmes point d'autre que d'arrester d'authorité celuy qu'on portoit cacher en Suisse... (4) Quant aux munitions de gueule, nous trouvasmes la ville d'Ornans assez bien fournie et les bourgeois prompts à nous en accomoder et à Vuillafans nous nous servismes de greniers de monseigneur l'archeves-

(1) « ... comme esloigné de l'ennemy, assis dans les montagnes, couvert de deux rivières et non loing de Besançon et de Salins. » (Id., *ibid.*, p. 92.)

(2) Il suppléait Eléonor de Poitiers dans le bailliage d'Aval.

(3) « Les gouverneurs avaient donné prudemment les principales commissions à ces deux seigneurs et commissions aussi au prince de Cantecroix et au baron de Wilz et audit sieur de Thoraise. » (Girardot de Nozeroy, *ibid.*)

(4) « Le baron de Francmont, gentilhomme pécunieux, se trouve seul conduisant luy mesme sa famille et son bagage, et de cent mille francs qu'il emportait nous en prismes de luy trente mille à rente ; desquelles nous envoyasmes à l'instant dix-huit mille en Suisse pour achapt de munitions de guerre et nous en réservasmes douze mille seulement. » (Id., *ibid.*, p. 96.)

que (1) ». On sait ce qui suivit (2). Après quatre-vingts jours de tranchée ouverte, l'armée française ne recevant pas de renforts et menacée d'être isolée de la Bourgogne par l'armée combinée du duc de Lorraine et du marquis de Conflans, décampa dans la nuit du 14 au 15 août. Le prince de Condé abandonnait ses bagages et une partie de son artillerie. Le vieil archevêque fut enseveli dans son triomphe. « Après le départ des Français, se sentant défaillir, il reçut les derniers sacrements, se fit mettre en litière pour être conduit en sa maison de Vuillafans, et mourut, ... dès la première étape, au village de Fraisans (3) ».

La Franche-Comté ne gagna rien au siège de Dole. La pitoyable expédition de Gallas en Bourgogne (4), suivie de sa retraite au-delà du Rhin, mit le comble à ses maux. Elle fut envahie de trois côtés à la fois, du côté du Bassigny par Bernard de Saxe-Weymar, du côté de Montbéliard par le comte de Grancey, et du côté de la Bresse par le duc de Longueville. Les armées de ces trois bandits firent souffrir des maux inouïs à ce malheureux pays, et l'armée du duc de Lorraine, chargée de le défendre, rivalisa, sous ce rapport, avec elles (1637). « Le duc Charles semblait vouloir exercer en Franche-Comté l'autorité qui lui avait échappé dans ses

(1) Id., *ibid.*, p. 93-97.

(2) V. J. Boyvin, *Siège de Dole;* Girardot de Nozeroy, *loc. cit.;* et Dunod, *Comté,* t. III.

(3) J.-M. Suchet, *Ferdinand de Rye,* in *Ann. Fr.-C.,* t. IX, p. 192 (1868).

(4) « On fut également mal satisfait des uns et des autres aux deux Bourgognes, car de nostre part estoit chose honteuse de veoir tant de grands capitaines et une si puissante armée faire retraicte sans avoir rien fait... ceux de la duché se plaignoient qu'on eût laissé sortir des eaux une armée ennemye sans la deffaire, comme ils estimoient qu'on avoit pu... Touttefois ils firent des feux de joie de cette retraicte. » (Girardot de Nozeroy, *loc. cit.,* p. 150.) — Il paraît établi que Gallas n'était allé demander à la Bourgogne ducale que de bons quartiers d'hiver. A titre de compensation, il « demanda à la Cour.... toute la contrée assise entre les rivières de Saône et d'Oignon. » (Id., *ibid.*) On peut lire dans les pages suivantes comment les impériaux s'y conduisirent.

propres états : frappant des contributions, déplaçant les magistrats, levant des hommes, disposant de tout, il agissait en souverain dans ce domaine de la maison d'Autriche qui le soldait et dont il était presque le vassal (1). »

Pendant ce temps, deux guerrilleros franc-comtois, le baron du Saix d'Arnans et le capitaine Lacuson exerçaient des répresailles atroces sur les villages de la Bresse et du Bugey. L'année 1637 fut d'abord peu favorable aux armes de l'envahisseur : Longueville, après avoir envahi le bailliage d'Aval, n'osa pas dépasser Lons-le-Saunier qu'il avait pris le 25 juin ; Grancey fut battu devant Saint-Hippolyte, qu'il avait voulu assiéger, par les sieurs de Saint-Mauris et de Sagey ; enfin Weymar, après avoir pris Champlitte, Gy et Marnay, sans autre but que le pillage, avait fait contre Besançon une tentative inutile, à la suite de laquelle il repassa le Rhin. Il n'en fut malheureusement pas de même en 1638, où la perte de Bletterans (4 septembre 1637), entraîna la prise de Poligny et de Grimont, de Vadans et d'Arbois, que la stérile victoire de Poligny ne put empêcher. Tous ces insuccès étaient dûs au défaut d'entente entre les chefs des armées franc-comtoise et lorraine.

Les bandes de Weymar se sont acquis un renom de férocité qui sera, pour le parti soi-disant évangélique, une honte éternelle ! « Méchant comme un Suède » est une expression proverbiale qui a survécu, dans les montagnes, au souvenir même des exploits des sauvages (2) qu'il commandait. Dans les premiers jours de l'année 1639, Weymar, après s'être emparé de Brisach, qui était la clé de la Franche-Comté à cette époque, était venu prendre ses quartiers d'hiver au val de Delémont « proche de nos frontières, où Basles et les Suisses protestants luy fournissoient des vivres (3) ». Profi-

(1) Duc d'Aumale, *loc. cit.*, t. III, p. 247.
(2) C'étaient, en majeure partie, des luthériens allemands.
(3) Girardot de Nozeroy, *loc. cit.*, p. 218.

tant de la douceur tout à fait exceptionnelle de la saison pour pénétrer dans les montagnes de la Franche-Comté, il avait surpris l'abbaye de Montbenoît et s'était emparé de Morteau le 15 janvier. Pontarlier, qui auparavant « se mocquoit de la guerre, s'asseurant de l'amitié des Suisses ses voisins, et, regorgeant de tous biens, estoit dans un luxe non pareil (1) » avait honteusement composé le 20 janvier (2). Le château de Joux ne fut pas mieux défendu et se rendit le 14 février. L'incendie, le meurtre et le pillage régnèrent ensuite, pendant plusieurs mois, sur la vaste étendue de pays qui s'étend de Morteau à Saint-Claude (1639). Les lieutenants de Weymar poussaient, dans toutes les directions, des pointes qui n'avaient que le pillage pour but (3).

Au milieu de février, Ornans attendait avec angoisse la visite des Suédois. La plupart de ses principaux habitants l'avaient abandonné pour aller s'abriter derrière les murailles de Besançon. Parmi eux, *proh pudor* ! était le chef et mayeur de la ville, François de Chassagne, qui fut remplacé, dans ses importantes fonctions, par le docteur ès droit Claude Martin (4). Le 16 février, Reinhold von Rosen (5), dit le colonel Rose, un des lieutenants de Weymar, entra dans la ville à la tête de ses troupes. Les habitants s'étaient retirés dans

---

(1) Id., *ibid.*, p. 221.

(2) *Ibid.*, p. 224-6.

(3) Ils prirent successivement Nozeroy, Châteauvillain, Saint-Claude, brûlèrent Vercel et menacèrent Salins de bombardement. Les Français, leurs compères, qui occupaient Grimont et Poligny, couraient tous les environs.

(4) Les autres fuyards étaient : Louis Poussot, docteur ès droits, et Claude Bernard, premier et deuxième échevins, Adrien Pellerin, docteur ès droits, Jacques Doney, Pierre Mercier, docteur ès droits, Jean Oudot et Pierre Bouhélier, jurés.

(5) Reinhold von Rosen Gross Ropp, livonien, commandait un régiment de cavalerie de mille chevaux à Lutzen (1632) sous Gustave-Adolphe. Il s'engagea définitivement au service de la France après la mort de Weymar (1639), fut lieutenant-général en 1648, gouverneur de la Haute et Basse-Alsace en 1652 et mourut en 1667.

le château ; il ne trouva sur son chemin qu'un homme, le Père Marchant, correcteur des minimes, dont la crânerie lui plut et avec lequel il voulut bien entrer en négociations. Il fut convenu entre eux que la ville serait épargnée, les habitants respectés dans leurs personnes et dans leurs biens, moyennant une contribution. Les habitants demandèrent trois jours pour en délibérer, et le colonel partit le lendemain, ne laissant qu'une faible garnison au château de la Garenne. Le 21 février, le P. Marchant, accompagné d'un courageux habitant nommé Denis Perréal, se rendit à Sancey pour traiter définitivement de la rançon. Les aventures qui agrémentèrent leur voyage constituent un des plus curieux épisodes de l'histoire de cette époque (1).

Partis d'Ornans, le 22 février, en compagnie d'une dizaine de soldats suédois, dont l'un devait leur servir de truchement, ils étaient allé « gister », le même jour, à Orchamps-en-Vennes. Le lendemain, ils se dirigeaient sur Sancey, où ils avaient appris que se trouvait Rosen, lorsqu'ils furent attaqués, dans les bois entre Laviron et Sancey, par des paysans armés d'arquebuses qui tuèrent cinq des soldats et s'emparèrent du Père Marchant. Relâché peu après, mais privé de sa monture, le prisonnier gagna à pied Sancey, tandis que Perréal, qui avait perdu ses traces, faisait retraite sur Laviron, où, le lendemain Rosen l'envoya prendre par cinquante mousquetaires. C'est alors que les deux négociateurs purent entrer en conférence avec le colonel qui afficha d'abord des prétentions exorbitantes (il exigeait douze cents pistoles !), mais finit par mettre sa clémence au pris de « trois cens pistoles d'or au coing d'Espagne et vingt-cinq muids de bon vin ». L'or devait être livré, dans la quinzaine, à Ornans, au commis qu'il « envoyeroit avec pouvoir d'en faire quittance et le vin quand il l'envoyeroit chercher ». Rosen

(1) V. in *Ann. Fr.-C.*, t. I, p. 488-94, le *Père Marchant et les Minimes d'Ornans*, par l'abbé H. Grosjean.

leur avait, d'ailleurs, « tesmoingné beaucoup de courtoisye et d'humanité », avait fourni un cheval au Père Marchant pour son retour, et leur avait donné vingt-quatre mousquetaires pour les conduire au delà de la forêt où ils avaient été attaqués. Ordre avait été envoyé aux soldats logés au château de la Garenne de sortir d'Ornans « ayant seulement délaissé en la ville deux saulvegardes ». Le dernier paiement de la rançon se fit, le 27 mars, à Vuillafans, « en la maison du sieur Chapelain Guay, par les mains de Claude Martin, mayeur, et de Denys Perréal (1) ». Il fallut, pour la payer, faire un « gect », auquel échappèrent les habitants trop prudents qui avaient fui à l'approche de l'ennemi (2).

La mort de Weymar (18 juillet), ne délivra pas la Franche-Comté, où les Français tenaient toujours Bletterans et Grimont et les Suédois le château de Joux : elle continua, jusqu'à celle de Richelieu, en 1642, à être harcelée. Après avoir reçu la visite intéressée des Suédois, Ornans eut à loger l'armée du duc de Lorraine « estant de sept ou huit mille hommes et pendant neuf ou dix jours », puis au commencement de 1640, une partie des troupes de Don Gabriel de Toledo. Un lieutenant de ce dernier, Dominique Florentin, y arrivait, le 6 février, et requérait « les sieurs mayeur et Conseil de complir et satisfaire à son ordre de mouvement et de l'y recepvoir et loger avec les aultres du service dud. seigneur Don Gabriel ». Le mayeur et les autres membres du magistrat lui représentèrent « plusieurs raisons pour lesquelles ils ne pouvoient y satisfaire » : la pauvreté de la ville, qui avait été pillée et ravagée l'année précédente « tant par l'armée de Son Altesse de Lorraine que des ennemys suédois », comme le seigneur de Toledo le savait bien, et lui

(1) *Dél. des Cons.* de 1639, 16, 21, 26 et 27 février.

(2) On ne put recueillir le jet de messire Claude Roy, qui s'était réfugié en Suisse avec toute sa famille, de messire Loys Poussot, docteur ès droits, qui avait passé en Savoie, et de plusieurs autres. V. *Compt.*, fol. 42 et 116.

demandèrent, pour y répondre, un terme de huit jours (1). Il est probable que la pauvre ville fut rançonnée par Florentin comme par les autres.

L'année 1641 se passe dans des transes continuelles, surtout à partir du mois de mai. Le 4 de ce mois « sur advertissement donné que l'ennemi français a quelque dessein sur la ville, le Conseil ordonne de placer au clocher des sentinelles de jour et de nuit, lesquelles sonneront toutes les heures sur la seconde cloche ; de placer des sentinelles sur la roche dicte *sur le Gran* afin d'avertir s'il arrivait quelque cavalerie ou infanterie ; ordonne à tous tant habitans qu'estrangers résidans en la ville de tenir propres leurs armes et de se munir de plomb et de poudre en sorte qu'ils soient tout prêts à se défendre ; ordonne aux eschevins de faire porter au chasteau les reliquaires et habits d'aultel de ceste ville, du moins les plus prétieux et les déposer en la maison du sieur Dard ; a esté encore ordonné aux eschevins de faire battre le tambour le matin et le soir et de faire fermer les portes tous les soirs, de faire barricader les avenues au mieulx qu'il leur sera possible ; encore a esté résolu que l'on ne sonneroit la grosse cloche à quelque prétexte que ce soit jusques aultrement soit ordonné, n'estoit pour le tocsin ». Entre temps, Jean Christ de Grünn, commandant du château de Joux pour les Français, se fait délivrer du vin en reconnaissance du passage qu'il permet aux habitants d'Ornans allant et trafiquant en Suisse et pays de Vaud. Les précautions prises par le conseil n'empêchent point le vicomte de Corval, lieutenant de Villeroy (2), d'entrer, le 18 juin suivant, dans la ville, à la tête de trois cents hommes, et de la livrer au pillage, menaçant d'y

(1) *Arch. d'Ornans*, Requeste à la Cour.

(2) Le marquis de Villeroy, auquel Richelieu avait donné l'ordre abominable de faucher en herbe les blés semés autour des villes de Dole et de Gray. V. Girardot de Nozeroy, *loc.cit.*, p. 243.

mettre le feu, si on ne lui comptait immédiatement cinq cents pistoles. L'intervention du Père Marchant fait réduire ses exigences à deux cents pistoles qui lui sont payées, à Auxonne, peu de temps après. Dans une lettre, datée de Sainte-Anne le 20 juillet, M. d'Andelot de Chevigney prévient les autorités d'Ornans de l'approche de Villeroy, avec Corval et Trilly qui viennent d'échouer dans leurs entreprises sur Sainte-Anne et Salins (1). Enfin, dans les premiers jours d'octobre, on appréhende encore le retour de l'ennemi et le conseil pourvoit à la rupture des chemins pour empêcher d'amener du canon devant la ville (2).

Ces tribulations ne prirent fin qu'en 1642 : le théâtre de la guerre ayant changé, une sorte de trêve fut accordée à la province (3) jusqu'au rétablissement de la neutralité qui

(1) « A Saincte-Anne y a une belle poudrière destachée des bastimens, où les gouverneurs ont coustume de faire battre la poudre pendant l'esté, et lors Andelot gouverneur cherchoit un maistre poudrier. Le chevalier de Trilly, qui cognoissoit nostre Bourgogne, avoit soupplement adressé à Saincte-Anne un maistre poudrier Alleman parlant bien françois, qui estoit très-expert, et lorsqu'il seroit receu dans la place et logé au quartier de la poudrerie, pourroit introduire Trilly avec son régiment ou trouppes commandées : Andelot estoit sur ses gardes, et après avoir veu cet Allemand, ne voulut pas lui confier ses poudres. » (Id., *ibid.*, p. 245.)

(2) *Dél. du Cons.* de 1641.

(3) Cette paix relative fut souvent troublée. Les Français, maîtres de Lure et de Montbéliard, et les Suédois qui occupaient le château de Joux, couraient de temps en temps la campagne et venaient fourrager jusque sous les murs de Besançon, de Dole et de Gray. C'est ainsi qu'en 1645, leurs coureurs vinrent successivement rançonner le val d'Ornans. Cette visite intéressée n'était sans doute pas la première. Les Français avaient pris le château voisin de Vaites en avril 1643 (il fut repris le 6 mai avec la coopération des habitants d'Ornans. V. *Dél. du Cons.* de 1643) et nous voyons le conseil ordonner, le 21 avril 1644, le transport à Besançon, « en la maison abbatiale de Saint-Vincent », occupée alors par un ornacien, don Joseph Saulnier, évêque d'Andreville et suffragant de l'archevêque de Besançon, des « sanctuaires et ornements d'autel de l'église parochiale », ainsi que des « titres et papiers concernant la ville les plus importants. » Le transport de ces objets précieux fut confié à Pierre Bouhélier et Jean-François Darc (*Compt.*, fol. 37). Le premier fut chargé de les ramener de Besançon au château d'Ornans en 1646 (*Ibid.*, fol. 32).

n'eut lieu qu'en 1645. On n'obtint pas sans peine ce retour à la paix traditionnelle : il fallut que les parlements de Dijon et de Dole s'y entremissent. Le prince de Condé intervint de son côté. Enfin, les cantons suisses l'obtinrent de Mazarin, on sait à quelles conditions. La Franche-Comté s'engageait à payer annuellement à la France une somme de quarante mille écus et à subir l'occupation de quelques-unes de ses forteresses, entre autres Bletterans et le château de Joux. Le château de Grimont-sur-Poligny avait été préalablement démoli. La malheureuse province payait cher son dévouement aux descendants de Marie de Bourgogne, dévouement qu'elle avait poussé jusqu'à l'héroïsme. Au dire du chroniqueur Montglat, elle ressemblait plutôt alors à un désert qu'à un pays qui eût jamais été peuplé. Nous avons vu à quel nombre la peste et la guerre avaient réduit le chiffre de la population d'Ornans ; presque tous les lieux ouverts avaient subi des pertes semblables aux siennes, et il ne restait guère d'habitants que dans les villes de premier ordre. Ces pertes n'étaient pas les seules : l'émigration avait enlevé à la Franche-Comté au moins autant de ses enfants que les autres fléaux réunis.

ETUDE SUR LE QUATERNAIRE

DANS

LE JURA BISONTIN

Par MM. Georges BOYER et Albert GIRARDOT

Séance du 17 décembre 1890.

L'époque quaternaire, si rapprochée de nous, si curieuse en elle-même, si intéressante au point de vue de la composition de notre sol arable et de l'origine de nos animaux et de nos plantes, est encore, cependant, ce que nous ignorons le plus aujourd'hui du passé géologique de notre région. Tandis que les formations secondaires du Jura n'ont plus guère de secrets pour nous, les traces laissées par les glaciers qui ont recouvert nos montagnes ou les fleuves qui ont creusé nos vallées, sont loin de nous être aussi bien connues. Cette dernière phase de l'histoire de la terre n'a pas été pourtant moins étudiée que les autres ; déjà, au siècle dernier, les naturalistes qui cherchaient à pénétrer le mystère de la constitution du globe avaient remarqué et signalé les nappes d'alluvions caillouteuses, les amas d'argile superficiels et jusqu'aux blocs erratiques que l'on rencontre en divers lieux ; tous ceux qui depuis lors ont essayé de donner une description complète de la province entière ou de l'une de ses parties, ont ajouté quelques observations nouvelles aux observations anciennes. Néanmoins, malgré des travaux déjà nombreux, le sujet mérite encore de fixer l'attention ; bien des questions qui se rattachent à cet âge n'ont été qu'effleurées, bien des dépôts qui lui appartiennent n'ont été qu'entrevus. C'est que par leur nature, par leur peu d'étendue, par leur faible volume, par leur situation, ces dépôts

ont pu échapper souvent aux investigations les mieux dirigées ou être confondus soit entre eux, soit avec d'autres formations plus récentes ou plus anciennes. Ajoutons enfin que leur origine n'est pas toujours facile à saisir et que, dans l'état actuel de la science, il est parfois très difficile de se prononcer avec certitude sur la cause qui a donné naissance à certains d'entre eux.

Nous n'avons pas la prétention de résoudre tous les problèmes qui se rattachent à cette période, ni même d'examiner tous les vestiges qu'elle a laissés dans notre pays ; notre but est plus modeste, nous désirons seulement tracer un tableau de l'époque quaternaire, telle qu'on la comprend aujourd'hui et faire entrer dans son cadre, en outre des faits généralement connus, un certain nombre d'autres que nous avons observés nous-mêmes, aux environs de notre ville, et qui ne nous paraissent pas avoir été mis jusqu'ici suffisamment en lumière.

I

LIMITES DE LA PÉRIODE QUATERNAIRE.

Nous sortirons momentanément de notre cadre restreint et nous porterons nos regards sur les basses régions voisines des monts Jura, où les terrains de transport, si caractéristiques de cette période, offrent à l'étude les matériaux les plus nombreux et les plus variés, et, ajoutons-le, mis savamment à profit par les géologues qui se sont voués plus spécialement à l'étude du quaternaire dans le bassin du Rhône, les bas plateaux dauphinois et la plaine bressanne.

Nous emprunterons aux travaux publiés les faits principaux les plus propres à fixer le lecteur sur la succession des phénomènes dont ces régions ont été le théâtre, et nous émettrons notre opinion sur la phase qu'il convient de considérer comme marquant le début de l'époque quaternaire.

Disons-le de suite, avant d'arriver à la vérité, que d'hypothèses ont été émises, que de théories ont été imaginées pour rendre compte des résultats singuliers des phénomènes de cette période. Longtemps elle fut considérée comme l'époque de révolutions inimaginables, mais depuis, en observant la nature, en étudiant les faits qui se passent sous nos yeux, on en vint peu à peu à comprendre l'inanité de la doctrine des cataclysmes et à reconnaître que les causes actuelles suffisent pour tout expliquer. Le monde savant est unanime aujourd'hui à admettre les vues des Charpentier, des Venetz, des Collomb, des Chantre, des Falsan, des Emile Benoit, qui nous ont montré, pour ainsi dire pas à pas, le chemin suivi par les grands glaciers alpins lors de leur extension jusque sur les bords de la Saône, au pied de la colline de Fourvières.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur le spectacle qu'offraient les monts Jura et les plaines limitrophes pendant la durée de l'âge pliocène, alors que dans les luxuriantes forêts de Meximieux, au pied du Jura méridional, les *Persea*, les *Oreodaphne*, les *Apollonia*, les *Magniola*, les *Torreya* et de nombreux Tilleuls et Laurinées évoluaient leurs fleurs et développaient leurs fruits (1). Ces magnifiques forêts, dont les vestiges nous ont été conservés au milieu des tufs de Meximieux, allaient bientôt disparaître sous les puissants ensablements du Rhône.

Les dernières grandes contractions qui plissaient l'écorce terrestre, allaient atteindre, pendant l'âge pliocène moyen, leur paroxysme. Des Alpes au Caucase et à l'Himalaya, la couverture de sédiments était hachée et découpée, mettant à nu l'ossature du globe.

Près de nous venait de surgir, au milieu d'un cortège d'arêtes redressées, déchiquetées, la masse imposante du géant des Alpes. Dans cette poussée gigantesque, le Jura

(1) *Le monde des plantes avant l'apparition de l'homme*, par M. le comte DE SAPORTA.

trouvait sa forme arquée et la surélévation de sa zone orientale.

D'aussi profondes modifications du relief du sol devaient amener une transformation du climat, un étagement des zones climatériques, et comme conséquence une répartition différente des espèces de la faune et de la flore.

Quelques espèces n'ayant pu se plier aux nouvelles conditions d'habitat ni s'adapter au nouveau milieu, disparurent ; mais le plus grand nombre purent s'acclimater et furent les ancêtres de celles qui vivent de nos jours.

La température moyenne du pliocène supérieur était d'environ 18°, comme aujourd'hui encore à Madère et aux îles Canaries. L'abaissement ne fut pas tout d'abord aussi considérable que quelques-uns l'ont prétendu pour appuyer leur thèse sur la formation des glaciers. Ne voyons-nous pas, dans l'hémisphère sud, à la Nouvelle-Zélande et à la Terre de Feu, les glaciers descendre jusqu'à la mer et édifier leurs moraines au milieu de forêts de Fougères arborescentes peuplées de singes (1) !

Ces conditions climatologiques étaient à peu près réalisées, dans notre région, pendant l'âge pliocène supérieur. Les grands condensateurs venaient d'être édifiés avec tout l'appareil nécessaire pour l'accumulation des neiges et leur transformation en névés et en glaces. Quant aux précipitations atmosphériques, elles furent particulièrement abondantes par suite d'une vaporisation considérable due, sans doute, à l'élévation de la température. Toutes les conditions se trouvaient donc réunies pour favoriser le développement et l'extension des glaciers.

Successivement les neiges prirent possession des plus hauts sommets pendant que des pluies torrentielles, comme il en tombe sous les tropiques, s'abattirent sur les régions moins élevées et commencèrent cette œuvre de dégrada-

(1) Voyage de la Novara.

tion, d'usure et de démantèlement poursuivie sans relâche. Que de débacles ! que d'inondations dues aux crues subites des rivières démesurément gonflées ou à la rupture de barrages naturels obstruant leurs lits ! Glissements de couches marneuses détrempées entraînant les masses calcaires ; avalanches terribles venant s'abattre au fond des cirques élevés et dans les hautes vallées : ce fut dès la première heure une œuvre de démolition au cours de laquelle les Alpes perdirent en élévation près de la moitié de leur hauteur. Quoique moins rudes, les coups portés sur le Jura ont laissé des traces indélébiles.

Les témoins de cette première phase de la prise de possession des Alpes par les glaces et des chutes d'eau qui la caractérisent, nous les trouvons dans les alluvions répandues en nappes puissantes dans les plaines voisines du massif, savoir : sur le versant occidental, les bas plateaux dauphinois, les plaines lyonnaises et la Dombe, où elles atteignent jusqu'à 50 à 80 mètres d'épaisseur. Tous les matériaux qui les constituent ont été arrachés aux sommets et aux flancs des pics alpins et entraînés par les eaux de pluie et de fonte des neiges, pendant la saison estivale, jusqu'aux points où les multiples branches du Rhône les laissaient atterrir, enlisant toutes les belles forêts et les prairies où paissaient auparavant les troupeaux d'*Elephas meridionalis*, d'*Hippopotamus major*, de *Rhinoceros megarhinus*, en compagnie de Félidés et de Cervidés de grande taille.

Ce ne sont pourtant là que les prémisses du phénomène glaciaire ; il était encore loin d'avoir atteint son apogée.

Les vallées se creusent de plus en plus sous l'action répétée du charriage, le relief de démantèlement s'accuse chaque jour davantage avec le recul progressif des versants, provoqué par le décapage et le sapement des roches au niveau de base des cours d'eau.

Les glaces confinées dans les hautes vallées débordent des couloirs, couvrent la plaine suisse et viennent buter contre

le Jura qui leur oppose, pour un temps, une barrière infranchissable. Mais avant de le franchir, que d'assauts donnés et que de retraites ! Fluctuations correspondantes aux modifications de climat passagères, sans qu'il y ait eu interruption dans le mode de développement des phénomènes.

Le Jura blanchit à son tour et conserva son blanc linceul de neiges et de glaces.

Comme une fantastique marée, les glaces pressées de plus en plus par de nouvelles accumulations de névés dans les régions supérieures, élèvent leur niveau le long de la grande falaise orientale du Jura ; elles s'insinuent dans le massif, à la faveur des débouchés latéraux, et vont prendre le contact avec les glaciers jurassiens auxquels elles se relient et qu'elles débordent dans une prodigieuse poussée.

Le Jura est envahi sur plusieurs points. Grandissant sans cesse, grâce à de nouveaux apports comblant entièrement la plaine helvétique d'une nappe de 800 à 1000 mètres d'épaisseur, la masse de glaces va se répandre de l'autre côté du Jura méridional et couvrir les plaines lyonnaises, édifiant en un large demi-cercle une moraine frontale gigantesque, de Vienne à Lyon et à Bourg, à la surface des amas graveleux des anciennes alluvions.

Les blocs erratiques alpins, souvent de grande dimension, ces témoins muets de ce phénomène grandiose, sont répandus sur l'emplacement des anciens glaciers, dans la plaine et sur les montagnes, comme pour marquer la limite de leur plus grande extension ainsi que les temps d'arrêt de leurs étapes successives pendant la phase de leur recul et de leur retrait définitif.

Ayant pris naissance aussitôt après la surrection du massif alpin, ce remarquable phénomène a poursuivi sans relâche son développement pendant la durée de l'âge pliocène supérieur (1) ; après de nombreuses fluctuations dans sa marche

(1) Nous admettons pour un moment le pliocène supérieur, tel qu'il a

en avant, il est entré dans une phase de retrait qui s'est poursuivie jusqu'à nos jours. La plus grande extension des glaces s'est effectuée pendant l'âge pliocène supérieur, alors que toutes les circonstances étaient éminemment favorables à la formation de la glace ; l'état de choses qui a succédé, après leur fonte et leur retrait, a marqué le début de la période quaternaire par le dépôt du Lehm qui est le produit limoneux des eaux de fonte et de la lévigation qui a suivi.

La grande moraine frontale de la phase d'avancement et de la plus grande extension est plus ancienne que les moraines en échelons qui ont marqué les temps d'arrêt, lors du retrait des glaciers. La nappe des anciennes alluvions avait devancé, il est vrai, dans les plaines lyonnaises, la masse envahissante des glaces ; néanmoins il y avait concomitance entre leur formation et leur transport. Si l'on adoptait l'échelle stratigraphique établie, il faudrait considérer comme appartenant au pliocène supérieur — tel qu'il est admis par les auteurs cités — les anciennes alluvions du bassin du Rhône ; mais alors il serait convenable d'y réunir les moraines frontales réparties en demi-cercle de Vienne à Lyon et Bourg.

Quant aux matériaux des moraines de retrait, ils doivent être rangés avec le Lehm, dans le quaternaire.

Mieux vaudrait, sans doute, pour ne pas scinder une phase aussi importante que celle de l'épisode glaciaire et pour éviter de créer une époque interglaciaire dont l'existence est contestable, car le phénomène a fonctionné sans interruption et fonctionne en petit de nos jours, mieux vaudrait, disons-nous, et c'est à cette manière de voir et d'interpréter les faits que nous nous rallierons, faire débuter l'époque quaternaire dès l'envahissement des massifs montagneux par les glaces, alors que les cours d'eau gonflés par les pluies torrentielles et les eaux de fonte des neiges et des glaces pen-

---

été défini par MM. Chantre et Falsan dans leur étude des phénomènes erratiques, dans le bassin moyen du Rhône.

dant la saison estivale, charriaient d'immenses quantités d'alluvions, avec ossements et dents d'*Elephas méridionalis, Hippopotamus major* et *Rhinoceros megarhinus.*

C'est la suppression du pliocène supérieur, comme le propose également le savant professeur de géologie de la faculté des sciences de Clermont-Ferrand (1). « Il faut clore, dit-il, la période tertiaire immédiatement après le développement de la faune à *Mastodon arvernensis* et *Mastodon Borsoni.* »

Ainsi donc l'atterrissement des alluvions anciennes dans les plaines est contemporain de la prise de possession des hauts sommets par les glaciers et marque pour nous le début du quaternaire tel que nous proposons de le limiter.

Mais d'autres nappes d'alluvions ont été déposées dans le même temps par d'autres cours d'eau, au nord et à l'ouest du département du Doubs. Ces alluvions couvrent la région au nord de Montbéliard et les forêts d'Arne et de Chaux au sud-ouest.

Quoique éloignés de leur lieu de provenance, ces derniers amas graveleux ont pu être rattachés aux nappes situées plus au nord.

En effet, pendant que le Rhône et ses diverses branches engendraient dans les plaines lyonnaises un important cône de déjection dont la Dombe n'est qu'un lambeau découpé, un autre cours d'eau prenant sa source dans l'imposant massif alpin, le Rhin, vint atterrir dans le même temps à Bâle et édifier, dans la dépression tertiaire entre cette localité et Belfort, un premier cône de déjection dont Altkirch est le centre. Cette nappe caillouteuse est analogue dans sa constitution, bien que plus réduite, à celle déposée par le Rhône ; elle est composée de sables, de graviers et de cailloux roulés, matériaux provenant du bassin supérieur, mais surtout des contreforts de la Forêt-Noire et des Vosges.

---

(1) *Brèches volcaniques et moraines dans la France centrale,* par A. Julien (*Annuaire du Club alpin,* 1886).

Mais le Rhin n'a pas seulement poussé ses masses d'alluvions entre Bâle et Belfort ; la vallée du Doubs, à peine esquissée, servit déjà de déversoir à ses eaux, à l'époque du plus grand développement du phénomène.

Dans maints endroits, sur les plateaux entre l'Isle et Montbéliard, bien au-dessus du niveau du lit actuel du Doubs, on trouve des traces de ces nappes alluvionnaires et de gros galets quartzeux ou gréseux mélangés à une terre rougeâtre ferrugineuse. A Besançon même, au sommet de la citadelle, dans une anfractuosité de rochers, l'un de nous (1) a découvert un dépôt analogue, formé par des galets de grès triasique, de grès bigarré, de porphyre et des quartzites, mélangés à une terre argileuse rougeâtre ; par leur position, ils constituent un important jalon qui a servi à relier les nappes du nord à celles du sud (Forêts de Chaux et d'Arne).

Tel est, résumé dans ses grands traits, le tableau des phénomènes grandioses qui se sont développés autour du Jura, dès le début de la période quaternaire.

Surrection des grands massifs montagneux ; chutes d'eau abondantes créant un régime torrentiel particulier ; condensation rapide à la surface de massifs montagneux ; formation et développement des glaciers jusqu'à leur épanouissement dans les plaines, après escalade des plus hauts obstacles ; fonte et retrait par étapes, voilà l'ordre suivant lequel ces phases diverses se sont succédé.

II.

Nous avons à examiner en détail, sur le territoire bisontin, les diverses actions exercées par ces phénomènes pendant le laps de temps qui s'est écoulé du commencement de l'époque quaternaire jusqu'au retrait des glaciers. Cette première période correspond au quaternaire ancien. Puis nous

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation,* séance du 14 novembre 1885

étudierons les faits de tous ordres rentrant dans la phase suivante du quaternaire récent et placés sous la dépendance des forces agissant encore sous nos yeux.

Recherchons d'abord comment s'est créé le relief actuel du Jura et ce qu'il était à l'aurore des temps quaternaires.

Le Jura fut émergé, partiellement au moins, dès la fin de l'époque secondaire probablement ou sinon dès le début de l'âge tertiaire ; les formations lacustres des environs de Montbéliard et de Vesoul le montrent d'une façon certaine.

A la fin de la période Eocène plusieurs bassins d'eau douce existaient dans la vallée où coule actuellement la Saône, et même, antérieurement à cette date, les roches de la région avaient déjà subi des phénomènes d'érosion. Les calcaires à *Melania Laurae,* entre Morvillars et Bourogne, reposent dans une anfractuosité du Kimméridien (1), et les couches à *Lymnea longiscata* de Noidans-le-Ferroux recouvrent une assise renfermant l'*Exogyra Virgula* (2). Ces lacs existaient encore pendant l'ère du Miocène inférieur, comme l'indique leur faune, et les sédiments qui les représentent n'ont pas été revêtus par des strates marines plus récentes. Le Jura a donc été exondé depuis les commencements des temps tertiaires ; il formait alors un plateau qui peu à peu s'est élevé au-dessus des eaux, à mesure que les Alpes s'élevaient elles-mêmes. Pendant qu'il surgissait ainsi, ses bassins lacustres se desséchaient et la mer de la Mollasse, qui le couvrait encore à l'est, rétrogradait de plus en plus et l'abandonnait définitivement. Emergé totalement après les dernières impulsions parties des Alpes, il constituait une haute terre fortement plissée sur le rebord oriental et limitée à l'ouest par une base falaise. Sa surface présentait des ondulations et des replis, au fond desquels les eaux de pluies étaient

---

(1) Kilian, Note sur les terrains tertiaires des environs de Belfort et de Montbéliard (*Mém. Soc. d'Emul. de Montbéliard,* 1885).

(2) Thirria, *Statistique de la Haute-Saône.*

recueillies, et formaient de nombreux lacs temporaires ou permanents, suivant la nature calcaire ou marneuse des parois de la cuvette. Les sinuosités des thalwegs étaient à peine esquissées et différaient notablement de celles qui correspondent de nos jours aux lits de nos rivières. La physionomie du massif jurassien était ainsi bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui : les vallées de la Loue et du Doubs n'étaient point creusées ni élargies, à peine même étaient-elles indiquées avec leur direction future, comme le prouvent les dépôts de galets vosgiens qui remplissent maintes fissures de plateaux, témoignant ainsi du passage de ces cours d'eau à une altitude supérieure de plus de cent mètres à celle de leur lit actuel. Quant aux régions où affleuraient des formations calcaires sur de vastes surfaces horizontales, elles étaient privées de toute rivière et de tout ruisseau, les eaux des pluies s'infiltrant rapidement dans l'intérieur de leur masse, à la faveur des nombreuses fissures qui la parcourent en tous sens.

La stratigraphie nous apprend que dès l'époque Oligocène (Miocène inférieur) la zone occidentale du Jura naissant se profilait en une longue bande de terre émergée. Or cette région est précisément celle où les phénomènes de dénudation se sont particulièrement exercés et où tout un ensemble de strates ayant parfois une épaisseur de 300 mètres, a complètement disparu. Cette dénudation résulte-t-elle de l'action des vagues et des courants sous-marins démolissant les strates tantôt calcaires tantôt marneuses, au fur et à mesure que le relèvement les faisait pénétrer dans la zone d'agitation des eaux? Ou bien faut-il admettre que les émissions de sources nombreuses et abondantes chargées de substances minérales dissolvantes qui ont marqué l'âge éocène, ont concouru à faciliter cette ablation? Ces deux hypothèses peuvent servir également à l'interprétation des faits. La dernière s'adapterait mieux aux phénomènes de tassement qui ont, dans bien des cas, modifié le relief de surrection.

Ainsi il nous parait facile d'admettre que de nombreux effondrements de paquets de strates jurassiques et crétacées ont été provoqués par la dissolution (1) des masses calcaires ou l'affouillement des marnes par les cours d'eau souterrains. Ces tassements se sont surtout produits le long de la falaise occidentale, et peut-être bon nombre de failles n'ont-elles pas d'autre origine ?

Bien des grottes qui échappent à nos investigations et dont l'existence ne pourrait nous être révélée qu'à la faveur d'entailles érosives, que pourraient pratiquer seulement les cours d'eau, n'ont d'autre origine que l'épuisement des calcaires par voie de dissolution ; celles que nous pouvons observer et qui sont complètement à sec, sans lien avec la canalisation souterraine en activité, nous représentent, dans une de ses moindres parties, le travail de dissolution brusquement suspendu, avant que les parois aient été suffisamment évidées pour provoquer l'effondrement des bancs de rochers.

Quant aux fissures provenant du brisement et des dislocations des strates et qui ont été mises à profit par la circulation souterraine des eaux, elles ont été agrandies par l'action dissolvante des eaux de pluie se chargeant d'acide carbonique pendant leur trajet souterrain, sans atteindre toutefois de bien grandes proportions, et n'ont pu provoquer que des tassements très localisés et de faible amplitude. Mais c'est surtout à ciel ouvert et avec le concours des météores et des autres agents atmosphériques que les eaux de pluie ont agi mécaniquement pour modifier profondément la topographie d'origine.

III

QUATERNAIRE ANCIEN.

Après cet examen rapide des actions exercées par les phé-

(1) Les eaux minéralisées auraient dissous les calcaires à la façon dont l'eau ordinaire agit sur une masse de sucre ou de sel gemme par exemple.

nomènes de dénudation, dans notre région, il nous reste à faire connaître la nature et la position des dépôts très variables dans leur composition, qui ont été, dans le périmètre bisontin, le résultat d'actions d'origines diverses mais toujours prolongées, ayant pris naissance soit avec l'installation du régime torrentiel de la première phase glaciaire, soit pendant celle de la plus grande extension des glaciers, soit après leur retrait et jusqu'à nos jours. Dans ces descriptions des divers dépôts quaternaires, nous suivrons l'ordre chronologique suivant lequel ils se sont édifiés.

(A) *Alluvions anciennes.* — Les matériaux arrachés aux versants des Alpes, de la Forêt-Noire et des Vosges, ont été charriés, dans le même temps, par les masses d'eau qui s'écoulaient d'une part, dans le bassin rhodanien, et, d'autre part, dans le bassin rhénan. C'est à ce dernier bassin qu'appartiennent les amas qui placardent le fond de la cuvette tertiaire d'Altkirch ; mais ceux qui ont franchi le faîte de partage pour cheminer dans la direction des vallées de l'Ognon et du Doubs, avant et pendant l'époque du creusement de ces vallées, et qui ont atterri sur l'emplacement des forêts de Chaux et d'Arne ou se sont répandus, en plus petit nombre, jusque dans la vallée de la Saône, ceux-là témoignent de l'existence d'une communication, au début de l'époque quaternaire, entre les deux bassins du Rhin et du Rhône, par la trouée de Belfort. Ces amas graveleux ou caillouteux, constitués par des galets gréseux et quartzeux pour la plupart, s'étalent en nappes au fond des vallées ou sont en placards, sur leurs flancs, à des hauteurs variables. Ce sont les débris du manteau qui avait recouvert toute la zone d'atterrissement. Plus développés au nord, dans les environs de Montbéliard où ils constituent encore d'importants lambeaux, ils semblent manquer, ainsi qu'on l'a cru longtemps, entre cette ville et Montferrand. Cependant leur disparition entre ces deux points n'est pas absolue, en plusieurs endroits on

rencontre ces cailloux roulés, isolés ou réunis par petits groupes, à diverses altitudes, marquant ainsi les étapes successives du creusement de la vallée. Ils se montrent sur le flanc de Chaudanne à 350 mètres, à la citadelle à 325 ; l'un d'eux a été recueilli près de l'Observatoire à 310, tandis que l'étiage sous le pont de Battant est à 238 mètres ; c'est-à-dire que l'on peut constater, dans notre banlieue, les traces du passage d'un cours d'eau entre 112 et 72 mètres au-dessus du niveau actuel du Doubs. En d'autres points, ces mêmes cailloux roulés ont été vus encore plus près de lui, à l'Isle à 35 mètres, et à 30 entre Pompierre et Santoche ; ils peuvent être observés facilement et en assez grand nombre dans notre voisinage, entre Roche et Thise, au niveau de la rivière et sur le flanc nord de la colline de Palente, au bas du bois de Chalezeule, où ils descendent jusqu'à 20 mètres environ au-dessus de son lit. En aval de Besançon, quelques-uns ont été vus au-dessus du village de Velotte ; d'autres ont été signalés à la Malcombe, enfin ceux de Montferrand, d'Osselle et de Rozet sont connus depuis longtemps. Ces divers dépôts jalonnent ainsi le parcours du Doubs quaternaire entre Montbéliard et la forêt de Chaux. Ces galets sont toujours accompagnés de débris de chailles roulées, originaires des bancs siliceux de l'Oxfordien supérieur, d'argiles rougeâtres colorées par l'oxyde de fer, produites par la décomposition des marno-calcaires provenant du même niveau. Dans le voisinage de ces divers gîtes, il n'est pas rare de trouver dans les champs, à l'état d'isolement, de nombreux galets déchaussés par le soc de la charrue et mis en tas dans les buissons par les laboureurs.

Nous avons comparé plusieurs galets recueillis à des distances considérables, à Montbéliard et dans le voisinage de Dole, avec ceux de Chalezeule et de la citadelle, ils sont de tous points semblables et accusent une même provenance.

Dans la vallée de l'Ognon, la nappe des alluvions anciennes a été découpée par les érosions de la rivière ; mais de nom-

breux amas, beaucoup plus étendus et plus rapprochés que ceux qui existent çà et là dans la vallée du Doubs, couvrent les pentes adoucies et évasées. Les lambeaux les plus élevés s'étagent jusqu'à la cote 250 mètres, soit à environ 30 mètres au-dessus du lit actuel. Ils se composent aussi de galets roulés, principalement de provenance vosgienne, et comme dans la vallée du Doubs accompagnés de nombreux débris de chailles.

En raison même de l'angle d'évasement de la vallée de l'Ognon et de sa pente régulière, la vitesse des courants qui l'ont balayée pendant l'époque quaternaire était beaucoup plus faible que dans la vallée du Doubs. Ainsi s'explique la presque continuité de la nappe des cailloux et sa préservation. Dans la vallée du Doubs, au contraire, la régularisation du lit se poursuivait au milieu d'une masse calcaire diversement disloquée ; des rapides succédaient à des cataractes dans le chenal étroit que des eaux tumultueuses balayaient sans cesse, entraînant plus au loin et jusqu'aux bassins plus tranquilles les galets alluvionnaires.

Il est à remarquer aussi que ce transport des alluvions dut cesser dès que les cours d'eau eurent perdu de leur puissance, sans toutefois que la régularisation de leurs lits fût complètement terminée. Le niveau de base actuel du Doubs ne fut atteint que postérieurement au dépôt des derniers amas de Thise et de Chalezeule. Dans cet intervalle de temps, le recul des versants et l'abaissement progressif du niveau de la rivière firent disparaître en maints endroits, sur les flancs de la vallée, tous les dépôts meubles. De là la rareté de ces débris dans la partie de la vallée du Doubs où la rivière coule encaissée entre deux falaises presque continues, ainsi qu'entre Baume-les-Dames et Roche, tandis que l'on peut constater leur présence dès que la vallée s'élargit, par exemple entre Thise et Chalezeule, où la force propulsive des cours d'eau, très atténuée, les laissait atterrir. Quant au semis plus rare qui existe sur les plateaux, à 100 mètres au-

dessus du thalweg et aux quelques galets isolés qu'on y rencontre, les uns et les autres témoignent du passage à cette attitude de nombreuses ramifications ou divagations des cours d'eau pendant l'époque qui a précédé la phase du creusement des vallées et de l'abaissement progressif du lit des cours d'eau.

(B) *Dépôts glaciaires.* — Bien que le terrain erratique avec son faciès habituel manque complètement sur les plateaux et dans les vallées de la région bisontine, faut-il en conclure qu'il n'existe aucun dépôt caractéristique de l'épisode glaciaire ? Les moraines avec boue glaciaire et blocs striés peuvent-elles seules justifier aux yeux de l'observateur l'existence et la marche des glaciers ? Ces derniers dépôts sont certes des témoins irrécusables, mais nous pensons, malgré leur absence, avoir trouvé des preuves suffisantes de l'existence, dans notre région bisontine, de glaciers locaux jurassiens, de leur marche et de leur développement.

L'altitude comparée des crêtes de Montfaucon, de la côte d'Auroz, de Mamirolle, de la Chapelle des Buis, de la Dame-Blanche au-dessus de Chailluz, avec celle d'autres régions du Jura occidental où le phénomène glaciaire a laissé des traces certaines, reconnues et étudiées, suffirait à elle seule, encore que la disposition orographique ne fut pas très favorable, à justifier notre manière de voir.

Mais nous avons d'autres preuves à l'appui de notre thèse. Nous avons reconnu plusieurs dépôts que leur composition, de même que leur situation particulière, nous autorisent à rattacher à la période glaciaire, quoique ne présentant pas tous les caractères requis par ceux qui ont étudié le glaciaire typique, alpin ou jurassien, soit plus spécialement ce dernier, dans des régions du Jura plus élevées et mieux disposées pour le fonctionnement de l'appareil morainique.

Parmi ces dépôts, nous devons insister principalement sur les amas de *chailles remaniées* dont quelques-uns nous

paraissent reconnaître pour cause l'action des glaciers. Ces formations sont d'ailleurs tellement nombreuses dans notre région, que leur étude s'impose naturellement ici et que nous devons accorder une place importante à la recherche de leurs origines.

Le mot de chaille, cité déjà dans les pages précédentes, est synonyme chez nous de pierre dure, il sert à désigner dans les environs de Besançon des nodules siliceux, entiers et alors arrondis, ou brisés et anguleux, ou bien des plaquettes de même roche, que l'on rencontre en abondance à la surface de certains champs, assez ordinairement mélangés à de l'argile tantôt sèche et pulvérulente, tantôt humide et pâteuse. Les appellations de *Chailluz,* bois de la *Chaille,* la *Chaille Saint-Claude,* etc. de diverses localités de nos environs, comme aussi les expressions de *chaille grasse* et de *chaille maigre,* employées souvent par nos cultivateurs, indiquent assez leur importance.

Les éléments de ces dépôts proviennent bien évidemment d'un remaniement des marno-calcaires de l'Oxfordien supérieur, assises partout, riches en rognons siliceux, et des couches inférieures du Corallien qui en renferment aussi en bien des localités, comme le prouvent les fossiles caractéristiques de ces deux niveaux que l'on y trouve mélangés. Ces éléments remaniés sont restés sur place en divers endroits, tandis qu'ils ont été entraînés ailleurs plus ou moins loin de leur gisement primitif.

A Torpes, à Palente, au nord de la nouvelle Baraque-des-Violons sur la route de Besançon, les chailles remaniées recouvrent la partie supérieure de l'Oxfordien et le mécanisme de leur remaniement s'explique facilement. Les pluies et les gelées désagrègent les roches, les eaux d'infiltration dissolvent et entraînent leur calcaire ne laissant plus en place que l'argile, les chailles et les fossiles siliceux.

Un autre dépôt analogue à ceux que nous venons de citer se voit au sud-est du marais de Saône, entre la route de Be-

sançon à Ornans et la Grange-Saint-Antoine, son étendue est de soixante à quatre-vingts mètres et sa puissance de quatre à cinq ; il est entièrement formé de chailles aplaties plus ou moins volumineuses, ayant pour la plupart leurs angles émoussés, mais non absolument arrondis. Il a été mis à découvert pendant les travaux du chemin de fer de Morteau et utilisé comme balast pour la construction de la voie. Les chailles qui le constituent paraissent provenir des environs ; on les rencontre assez nombreuses en divers endroits du voisinage, dans le bois du Petit-Frêne, le bois d'Aglans et surtout entre la nouvelle Baraque-des-Violons et Tarcenay. Le dépôt lui-même est situé sur l'Oxfordien, au point de convergence de deux vallées, l'une de douze cents mètres de longueur entièrement creusée dans cet étage, l'autre d'un parcours plus considérable que l'on peut suivre jusqu'à Tarcenay et même au delà dans la direction de l'Hôpital-du-Gros-Bois, ouverte aussi dans la même zone, sur une grande partie de son étendue.

Tous ces éléments siliceux proviennent des couches supérieures de l'Oxfordien ; ils ont été vraisemblablement amenés au point où nous les voyons aujourd'hui par des cours d'eau, temporaires ou permanents, qui suivaient les vallées indiquées et débouchaient dans le marais de Saône. Leur trajet a peu duré, aussi leurs aspérités sont-elles à peine effacées, mais d'autres nodules ont été charriés pendant un temps beaucoup plus long et ont acquis par là un aspect spécial absolument caractéristique ; il sont polis, arrondis et n'offrent aucune arête saillante. Ces sortes de cailloux accompagnent généralement les galets vosgiens dont il a été question déjà, et on les rencontre en outre formant des amas sur certains points de nos environs. Le plus typique de tous se montre au sommet de la butte de Palente, où il occupe le lit d'un ancien bras du Doubs que la route du fort a traversé ; il nous apparaît en coupe transversale comme une excavation de vingt mètres de largeur sur un ou deux mètres de

profondeur, creusée dans les calcaires marneux de l'Oxfordien supérieur, terminée inférieurement par une ligne sinueuse et remplie de ces chailles roulées et usées.

Le mode du remaniement et du transport est ici bien évident, mais il est moins facile à saisir pour certains dépôts que l'on rencontre au nord-ouest de Besançon, entre Saint-Claude et Saint-Ferjeux, et que l'un de nous a déjà signalés (1); ils sont bien formés des mêmes éléments, argile, nodules et fossiles siliceux, mais ils reposent sur une assise inférieure à l'Oxfordien. Telles sont les chailles remaniées de la Baume, du Féret et de l'Observatoire, etc. (2), qui montrent à la surface des champs leurs rognons et leurs débris organiques silicifiés et recouvrent immédiatement le Forest-Marble. D'autres formations offrant avec celles-ci une grande analogie et consistant en une série de dépôts d'argile terreuse, mélangée de sable, se voient aux Montarmots, entre les deux dernières maisons du côté de la forêt de Chailluz, plus près et en contre-bas de la dernière. En suivant le chemin qui conduit depuis cet endroit aux magasins du génie militaire, on peut observer plusieurs fentes du Forest-Marble remplies d'une argile sablonneuse d'un gris pâle, tirant sur le bleu en certains points, devenant jaunâtre ou blanchâtre ailleurs. Une d'entre elles présente une largeur d'un mètre et demi sur une profondeur d'un mètre, les autres sont plus petites ; enfin, presque au-dessous de la dernière maison, s'ouvre, non plus une fente, mais une sorte de petite vallée de vingt mètres de largeur sur douze à quinze de profondeur, creusée aussi dans cette assise du Bathonien, dont le fond est occupé par cette même argile sableuse, offrant ici les mêmes caractères que dans les fentes, mais renfermant en outre, et distribuées sans ordre dans la masse terreuse,

(1) Albert Girardot, *Le terrain à chailles dans le Doubs et la Haute-Saône* (*Annuaire de la section du Jura du Club alpin français*, 1882).

(2) Nous n'avons pas l'intention d'étudier tous les dépôts de chailles remaniées de nos environs qui se trouvent dans les mêmes conditions.

des chailles grosses comme des noix ou des œufs et des *sphérites,* fragments arrondis de calcaire siliceux du volume de la tête ou d'un volume double. Ce lambeau marneux est d'origine oxfordienne, ses caractères pétrographiques le prouvent incontestablement, il a été enlevé de son gisement primitif pour être apporté dans une excavation du Forest-Marble.

Le remaniement sur place ne peut expliquer ces derniers dépôts; il est impossible, en effet, que les marno-calcaires et les marnes du Corallien inférieur, de l'Oxfordien et du Callovien, formant ensemble une masse d'au moins soixante à quatre-vingts mètres, et les calcaires compactes du Cornbrash, épais de cinq à six, aient été désagrégés et pour ainsi dire dissous par les agents atmosphériques, sans que leurs fossiles siliceux et leurs chailles aient subi aucun déplacement autre qu'une simple descente, en vertu de leur propre poids, sur le Forest-Marble, pour s'y mélanger aux argiles, résidus de cette désagrégation. Il faut bien admettre, dès lors, que ces formations ont été transportées d'un lieu plus ou moins éloigné au point qu'elles occupent maintenant, à une époque où notre sol avait été déjà profondément attaqué par les érosions, où le Jurassique supérieur tout entier et une partie du Bathonien avaient déjà disparu.

Le Doubs n'a pas toujours coulé à son niveau actuel, nous l'avons montré précédemment, et nous savons aussi qu'il n'a pas toujours suivi le tracé correspondant à son lit d'aujourd'hui, nous devons donc nous demander tout d'abord si le fleuve, après avoir érodé jusqu'au Forest-Marble la région où se rencontrent ces dépôts, ne les a pas apportés lui-même de points situés en amont.

Cette hypothèse semble au premier abord des plus vraisemblables. Le cours d'eau a pu, à un certain moment, passer beaucoup plus à l'ouest, au pied des Montboucons par exemple, puis se reporter ensuite vers l'est en abandonnant, dans son ancien lit, les amas dont nous parlons. Tou-

tefois cette explication, qui paraît si simple, vient se heurter à quelques difficultés que fera ressortir l'examen de ces dépôts eux-mêmes et de leur situation.

Le Forest-Marble, assise moyenne du Bathonien, affleure sur la rive droite du Doubs, sous forme d'une bande de quatorze à quinze kilomètres de longueur sur deux ou trois de largeur, dirigée du nord-est au sud-ouest, qui disparaît au nord vers Braillans et Champoux, et au sud entre Château-Farine et Avanne, sous des strates plus récentes. Elle constitue un plateau limité par deux pentes, l'une à l'ouest, l'autre à l'est, celle-ci correspondant à la dénivellation la plus prononcée; sa surface est très inégale et offre de fréquents enfoncements et des bétoires nombreux, disposès sans ordre, occupant surtout les parties déclives et présentant parfois une certaine étendue. Les argiles de Montarmot se trouvent vers la bordure occidentale de la bande, les chailles entre Saint-Claude et Saint-Ferjeux occupent sa partie centrale. Ces divers amas sont éloignés de deux kilomètres et demi, au moins, de toute couche oxfordienne dans sa position normale, car le petit dépôt de Fontaine-Ecu, qui est distant de la Baume de neuf cents à mille mètres, ne répond pas à cette condition (1). L'isolement de ces formations et l'absence dans les environs de tout affleurement oxfordien occupant une situation dominante, exclut l'hypothèse de leur origine par l'éboulement d'une falaise, et celle de leur transport par un torrent temporaire, ou par le ruissellement sous la seule influence de pluies abondantes.

Ces dépôts de chailles occupent les parties les plus élevées du plateau, ils y forment des amoncellements de plusieurs mètres d'épaisseur (celui de l'Observatoire a six mètres), couvrant chacun de deux à cinq hectares environ; ils sont séparés par des parties situées en contre-bas, sortes de vallées où les éléments siliceux sont rares, s'ils ne font pas ab-

(1) Voir dans l'Appendice les bassins d'affaissement.

solument défaut. Les chailles de ces amas sont anguleuses, sans traces d'usure et diffèrent beaucoup de celles que l'on rencontre dans les véritables alluvions, dont nous avons précédemment indiqué les caractères ; elles n'ont certainement pas été roulées et n'ont donc pas été charriées par des courants d'eau, au moins dans l'état où nous les voyons. On peut se demander cependant si elles ne l'ont pas été à l'état de blocs qui se seraient désagrégés plus tard. Pour transporter des blocs, il faut un volume d'eau considérable et un courant puissant, c'est-à-dire rapide, et dans ces conditions, des marno-calcaires ne peuvent fournir un bien long trajet, ils se heurtent entre eux et, par suite de leur nature peu consistante, se désagrègent promptement et se décomposent en sables terreux qui sont entraînés au loin, et en nodules siliceux qui gagnent le fond plus vite. La constitution de ces amas ne nous révèle pas une pareille origine, l'argile y tient une place beaucoup plus considérable que les nodules, et le mélange des deux éléments y est des plus intimes. Il est surprenant, d'ailleurs, qu'un fleuve capable de les convoyer n'ait pas laissé quelques autres indices de son passage, et il est bien difficile d'admettre qu'il ait pu éroder ses deux rives au point de ne plus laisser de traces ni de l'une ni de l'autre.

A la Baume et à l'Observatoire, pour envisager seulement ces deux amoncellements de chailles remaniées, on ne rencontre pas de vestige de rivage ; le Doubs a pu sans doute, après les avoir déposés, user sa rive droite puis creuser ce grand fossé qui existe au pied des Montboucons et se dirige vers Saint-Ferjeux, et plus tard s'ouvrir un nouveau lit à l'est de ces points ; mais il nous paraît bien singulier que ce nouveau lit soit venu se juxtaposer très exactement au premier sans laisser entre eux la moindre indication d'une ancienne berge, au moins d'une formation plus récente, ne fut-ce qu'un lambeau de Cornbrash.

Aussi pour ces diverses raisons, pensons-nous que l'hypothèse du transport de ces formations par des eaux cou-

rantes ne présente que bien peu de probabilité, et sommes-nous portés à croire qu'un glacier seul a pu les amener sur les points où nous les voyons aujourd'hui.

M. Martin, de Dijon, dans un livre publié en 1873, rapporte à l'action glaciaire les amas de chailles remaniées du nord de la Bourgogne (1), et plus récemment l'un de nous fit observer que le transport par un glacier pourrait expliquer l'origine de ces dépôts (2). Beaucoup de géologues Comtois n'admettent pas, nous le savons, que les glaciers quaternaires aient pu recouvrir le Jura bisontin, mais ils n'ont jamais invoqué une preuve bien sérieuse à l'appui de leur opinion. Les blocs erratiques, assez nombreux sur les montagnes de la rive gauche de la Loue et dans le fond de sa vallée, n'ont pas été rencontrés, jusqu'ici, sur sa rive droite et paraissent faire défaut entre cette rivière, le Dessoubre et le Doubs ; quant aux stries glaciaires, les plus proches de notre ville que nous connaissions, ont été observées par nous aux Granges-d'Epenoy, en 1887 (3). La vallée du Doubs ne renferme aucun débris amené par les glaciers des Alpes, ni aucun autre indice de leur passage, et nous reconnaissons volontiers qu'ils ne se sont pas étendus jusqu'à Besançon ; mais nous pensons que notre région a eu ses glaciers propres, qui n'ont laissé que peu de traces, il est vrai, en raison des éléments qu'ils ont convoyés. Dans le Jura bisontin, quelle est la nature des matériaux qu'ils pouvaient entraîner? Ce ne sont plus des roches résistantes comme les granits, mais seulement des calcaires se désagrégeant rapi-

(1) Jules Martin, *Limon rouge et limon gris*. Observations sur divers produits d'origine glaciaire en Bourgogne.

(2) Georges Boyer, *Sur la provenance et la dispersion des galets silicatés et quartzeux dans l'intérieur et sur le pourtour des Monts-Jura.*

(3) Au mois de septembre 1887, nous avons observé aux Granges d'Epenoy des stries entrecroisées, dont l'origine glaciaire ne peut faire de doute, à la surface d'un affleurement de calcaire kimméridien que l'on venait de dénuder, en enlevant la terre végétale qui le recouvrait et qui avait jusque-là protégé et conservé les stries.

dement et des marnes faciles à déliter. Ces matériaux ne pouvaient être striés qu'au contact d'éléments plus durs fonctionnant comme des burins et ayant fait complètement défaut. Il ne faut donc point compter sur la présence de semblables indices révélateurs.

D'ailleurs les choses ne se passaient point ici comme dans les grands accumulateurs alpins, ni même comme dans les plis serrés entre les hautes croupes de la lisière orientale du Jura. Ce ne sont pas, en effet, les plateaux qui circonscrivent au sud la cuvette de Saône, ni ceux qui s'étendent de Chailluz à Saint-Claude qui ont pu faciliter l'amoncellement sur un point de matériaux en quantité suffisante pour édifier de magnifiques moraines. Là point de cirques élevés fonctionnant comme accumulateurs, point d'arêtes ni de pics élancés dominant la surface glacée et croulant en avalanches pour façonner des blocs erratiques, mais une nappe de glaces couvrant le sol, ne transportant à sa surface que des débris peu nombreux de formations calcaires ou marneuses, sous laquelle mille ravines ou torrents sous-glaciaires rongaient la surface du sol et entraînaient leurs sédiments jusqu'au fond des thalwegs. On ne doit donc pas s'attendre à rencontrer, en dehors des dépôts de chailles remaniées, d'autres amas plus caractéristiques que les boues terreuses, produits du ravinement sous-glaciaire, ou des glissements de paquets marneux, résultat d'une débacle ou d'un affouillement qui toujours sont transgressifs et jamais en place.

IV

QUATERNAIRE RÉCENT.

Cette seconde phase correspond au développement des phénomènes qui ont poursuivi leur marche depuis le retrait définitif des glaciers ; elle embrasse les diverses actions qu'ils ont exercées et qu'ils exercent encore sous nos yeux,

assez efficacement pour que leurs effets puissent être appréciés dans les modifications qu'ils ont apportées, sans interruption, à la physionomie de notre région.

Le tableau ci-dessous indique la nomenclature des divers dépôts qui constituent le terrain quaternaire récent. La distinction que nous avons faite a été établie suivant le mode d'action des divers phénomènes et les différences de milieux.

TERRAIN QUATERNAIRE RÉCENT	Dépôts terrestres	Lixiviation pluviale : Désagrégation de la partie superficielle des roches. Argile à cailloux siliceux.
		Glissements, affouillements, débacles.
		Eboulis sur les pentes.
		Tuf calcaire, stalactites, stalagmites.
	Dépots lacustres	Dépôts tourbeux.
		Dépôt des lacs, vase, argile, sable.
	Dépôts fluviatiles	Apport d'alluvions, comblement, remaniement et exhaussement du lit des rivières.
		Creusement des vallées, régularisation du lit des cours d'eau, remplissage des fissures et fentes des roches sur les versants.

Dépôts fluviatiles. — Les fleuves quaternaires perdirent peu à peu leur régime torrentiel du début ; et plus tard, lorsque leur cours fut devenu moins rapide et moins violent, ils abandonnèrent des sédiments plus meubles et moins volumineux que nous retrouvons, en plusieurs lieux, à une faible élévation au-dessus de leur lit actuel. Tels sont les graviers que l'on peut observer sur le bord de la route de Baume à Clerval, au lieu dit le Chêne-Murié, à dix mètres au-dessus du Doubs, ils sont formés de fragments de calcaires roulés, gros comme des noix ou des noisettes, mélangés à des roches d'origine vosgienne, grès siliceux et porphyres divers, de même taille et également roulés. Tels sont aussi les mêmes graviers que l'on rencontre entre Torpes et Montferrand, sur le bord du chemin de fer, à une élévation plus faible encore au dessus de la rivière. Tels sont encore les sables exploités près de la gare de Devecey, dans la vallée de l'Ognon, à moins de dix mètres au-dessus

de l'étiage actuel. Tous ces dépôts sont certainement moins anciens que les alluvions de Palente, ils doivent être classés dans le quaternaire récent, car ils attestent un changement dans le régime des cours d'eau de la région, dont le volume avait diminué, qui ne s'écoulaient plus avec la même impétuosité, mais qui n'avaient pas encore pris cependant leur assiette d'aujourd'hui, et continuaient à creuser leurs vallées.

Ainsi nous pouvons suivre facilement les diverses étapes du Doubs depuis l'époque où il roulait dans ses eaux des galets vosgiens à l'altitude de Chaudanne, jusqu'au jour où il vint occuper son lit actuel. Alors même qu'il charriait des cailloux volumineux, il entraînait aussi des sables que la vitesse du courant emmenait au loin, d'une façon générale, mais qui cependant ont pu, en raison de certaines dispositions locales, se déposer sur quelques points de notre territoire. C'est ainsi que les cavernes de la côte de Saint-Léonard, aux portes de Besançon, se sont remplies d'un sable siliceux dont la présence en ces excavations a fait l'étonnement des premiers explorateurs de la région (1). M. Parandier, en un temps où régnait sans conteste la doctrine des causes violentes, y voyait le résultat du broiement, puis de l'injection de bas en haut d'un calcaire coquiller siliceux, très inférieur à ceux des parois de la cavité, qui se seraient produits sous l'influence de la force d'expansion développée par le redressement des couches (2). Plus tard, M. Pidancet considéra ce sable comme un lambeau de Mollasse tombé dans la caverne, au moment de l'ouverture d'une faille, et préservé ainsi des érosions qui auraient fait disparaître entièrement le dépôt primitif de la surface du sol.

---

(1) D'autres amas graveleux et sablonneux, reconnaissant la même origine, se voient en divers endroits de nos environs, à la Malcombe, par exemple, où ils remplissent des poches et des fentes de rocher.

(2) Académie de Besançon, séance du 28 janvier 1833.

L'abaissement progressif du lit du Doubs ayant atteint son extrême limite, les éléments charriés ne furent plus de la même provenance ni de la même composition. Les falaises calcaires encaissantes fournirent les matériaux des alluvions modernes avec quelques galets quartzeux des anciennes berges restés au fond du lit.

Le très-fond caillouteux fut seul dès lors soumis à des remaniements partiels. Il s'accroît de jour en jour par les apports torrentiels. Quelques îlots ou atterrissements semblent pouvoir justifier cette opinion.

Dans la vallée de l'Ognon, les alluvions récentes sont composées, pour la plus grande partie, de matériaux siliceux et de chailles. Elles sont constituées par le remaniement des anciens apports alluvionnaires qui ont couvert toute la dépression. Les grandes crues n'ont point pour effet de modifier sensiblement le très-fond de cette rivière dont la pente est peu accentuée. L'évasement de la vallée enlève aux eaux de l'Ognon toute force érosive ; elles peuvent divaguer librement à la surface des prairies.

Dépôts lacustres. — Pas le plus petit lac, ni le moindre étang sur le territoire bisontin ; mais la grande cuvette quaternaire du marais de Saône nous représente bien le fond d'un ancien lac converti de nos jours en un marais tourbeux.

Il paraît probable que pendant la phase glaciaire, cette large dépression a été entièrement submergée par les eaux de pluie et par celles qui provenaient pendant la saison estivale de la fonte des neiges et des glaces. Toutes les eaux torrentielles et de ruissellement descendues des pentes neigeuses de Montfaucon et de Mamirolle, s'accumulaient au fond de la cuvette, entraînant avec elles, jusqu'au pied des versants, des matériaux divers : marnes, fragments calcaires, débris de chailles siliceuses prises au passage sur les affleurements oxfordiens, boue terreuse, pour former un anneau

que remanieraient et balayeraient plus tard d'autres apports descendus des mêmes points.

Tel a été le mode de remblaiement de cette dépression submergée dont le fond est tapissé d'une épaisse couche de vase ou limon argileux produit de la lévigation qui a marqué la fin de l'épisode glaciaire.

L'imperméabilité de ce dépôt limoneux a favorisé le développement de la tourbe dans le marais de Saône. Cette substance est le produit de la décomposition du ligneux de certains végétaux aquatiques ou hygrophiles, principalement de « sphaignes ». Ces plantes, dont l'existence est subordonnée à l'altitude, se développent d'une manière étonnante en poussant leurs racines dans la couche formée de la décomposition de leurs débris, de manière à donner naissance, chaque année, à une couche superficielle qui sera à son tour recouverte par la végétation de l'année suivante. L'accroissement en épaisseur résulte de l'accumulation de ces générations innombrables, au milieu desquelles ont été ensevelis accidentellement des troncs d'arbres, des ossements d'animaux et jusqu'à des produits de l'industrie humaine.

Dépôts terrestres. Tuf. — Nous ne parlerons que pour mémoire de la formation des tufs dont les exploitations les plus importantes sont situées au pied des hautes falaises calcaires, le long du cours du Doubs, notamment à Vaufrey et Saint-Hippolyte. Des tufières existent aussi à Deluz, Roulans, Sancey-le-Grand ; mais elles n'y sont pas exploitées.

Le mécanisme de la formation du tuf est le suivant. L'eau, en traversant les nombreuses fissures qui sillonnent les masses calcaires, se charge d'acide carbonique; elle acquiert ainsi la propriété de dissoudre les parois de la canalisation souterraine. A son arrivée au jour, l'eau laisse déposer le carbonate de chaux qu'elle tenait en dissolution, sous forme d'encroutement calcaire qui recouvre les objets qui s'y trouvent plongés. C'est surtout lorsque l'orifice extérieur de

la canalisation souterraine est situé à une hauteur suffisante pour donner lieu à une chute ou cascade que les tufières se forment et acquièrent quelque développement. Elles renferment beaucoup de vestiges de plantes et des fruits secs qui, tombés à leur surface, ne tardent pas à être ensevelis.

Stalactites et stalagmites. — Ces concrétions calcaires ont une origine identique à celle du tuf. Les fissures des parois calcaires des grottes laissent filtrer des gouttes d'eau chargées d'acide carbonique. Celui-ci s'évapore et la chaux carbonatée se dépose en couches concentriques superposées, pour former les concrétions qui pendent au plafond des grottes et qui constituent les stalactites.

Lorsque les gouttelettes d'eau provenant du suintement tombent sur le plancher de la grotte, les concrétions mamelonnées qui s'y forment prennent le nom de stalagmites. Ces dernières, en s'élevant progressivement, rejoignent quelquefois les stalactites, se soudent à elles et forment de véritables colonnades qui semblent supporter l'édifice souterrain.

Eboulis sur les pentes. — Les hautes falaises calcaires sont sans cesse remises au vif par les agents atmosphériques. Les alternatives de gel et de dégel provoquent la désagrégation des calcaires et la chute de nombreux débris sur les pentes inférieures où ils forment un talus. Ces éboulis sont nombreux dans les environs de Besançon où ils atteignent un grand développement principalement sur le flanc nord du Mont-Bregille. Les matériaux qui les constituent et que l'on exploite sous le nom de « groise » pour l'entretien des allées des promenades et des jardins sont répartis dans le cône d'éboulis suivant un certain ordre soumis aux lois de la pesanteur. Les gros blocs détachés du sommet des crêtes se sont fréquemment brisés en plusieurs fragments de grosseur inégale pendant leur course jusqu'au pied de l'escarpement; les débris les plus volumineux entraînés par leur poids sont

descendus jusqu'en bas, tandis que les morceaux de moyenne dimension s'arrêtaient à mi-chemin, laissant les poussières et les menus débris au sommet du cône. Le classement et le groupement des matériaux d'éboulis, d'après cette règle, sont rendus très apparents par les brèches et les entailles pratiquées dans les groisières en exploitation.

Il est aussi une remarque que nous avons faite et qu'il est utile de mentionner.

La formation des éboulis, ralentie ou accélérée suivant que les roches attaquées par la désagrégation étaient plus ou moins résistantes, offre des différences notables dans les diverses qualités de groises, différences que nous attribuons aux variations de la composition chimique des roches.

Par exemple, les exploitants font très bien une distinction entre la groise formée de menus débris cimentés par des concrétions calcaires blanchâtres et celle qui est composée de matériaux non adhérents. La première ne saurait être utilement employée pour le but qu'on lui assigne et pour lequel il faut des matériaux meubles. Elle ne peut être décapée qu'en morceaux souvent très volumineux et à l'état de blocs. La seconde est déjà préférable puisque les débris peuvent être répandus ; mais celle qui est le plus recherchée est formée de débris agglutinés par de l'argile rouge.

Il est facile d'expliquer cette diversité de formation. Lorsque les éboulis proviennent de roches calcaires compactes à pâte fine, non miroitante comme l'est le calcaire spathique à entroques, les eaux de pluie en s'infiltrant au travers du cône se chargent d'acide carbonique au contact des couches traversées et, en descendant plus bas le long de la pente, recouvrent de concrétions calcaires les autres parties du talus et tapissent les interstices existant dans la masse de gravois. Les menus fragments sont alors cimentés par une substance blanchâtre analogue à celle qui tapisse la voûte d'un pont construit avec chaux et calcaire. C'est la qualité n° 1. Dans les parties lavées par des eaux qui ne contiennent pas un

excès d'acide carbonique, aucune concrétion ne se dépose ; les menus débris ne sont pas cimentés (qualité n° 2). Si la roche attaquée par les agents détritiques et les météores renferme des matières siliceuses, en amas ou en rognons, les débris en provenant et tombés dans le cône d'éboulis seront, après la décomposition des matières siliceuses, agglutinés par de l'argile (qualité n° 3).

Ces diverses conditions ont été réalisées dans l'édification des talus d'éboulis de Bregille et des Vareilles.

Quelle place ces éboulis doivent-ils occuper dans la chronologie du quaternaire ? Sans doute dès que le relief de la région fut créé, les causes qui ont présidé à sa destruction et produit son aplatissement ont engendré les mêmes effets que ceux qu'il nous est donné d'observer de nos jours ; nous dirons même que les eaux ont agi avec plus de continuité et avec une intensité plus grande ; mais alors les cours d'eau dont les lits n'étaient point encore encaissés dans des couloirs étroits, divaguaient et balayaient à chaque crue nouvelle le pied des encaissements où des éboulis étaient en voie de formation. Ce n'est évidemment que pendant la durée de la phase suivante, correspondant à la régularisation du lit des cours d'eau survenu à la suite de l'abaissement du niveau des rivières et du creusement des vallées, que les talus d'éboulis ont pu s'édifier et se maintenir sur les versants.

Glissements, affouillements et débacles. — En paquets au fond des vallées, ou en placards au pied des versants, les masses terreuses qui ont glissé des flancs des escarpements englobent souvent des blocs assez volumineux détachés des roches calcaires en surplomb qui les dominaient. Elles sont généralement recouvertes par la végétation et échappent le plus souvent aux investigations. Les débacles qui ont fréquemment accompagné ces glissements ont causé bien des ravages et des désastres, le long de la falaise occidentale du Jura. Nul doute qu'aux environs de Besançon, surtout dans

les combes marneuses de Beure à la Chapelle-des-Buis et Morre, de pareils phénomènes aient eu lieu.

Dans le Jura où nos observations datent de plus loin, nous avons pu constater d'importants dégâts résultant de la descente des marnes. Sans compter les cas nombreux où la vigne plus élevée d'un propriétaire était descendue sur celle du voisin placée en contre-bas, nous mentionnerons les faits suivants : A la montée de Cernans, près de Salins, on peut constater à mi-côte, en-dessus de l'escarpement, une énorme masse rocheuse entièrement bouleversée, descendue sur la pente par suite d'un glissement ; quelques arbres entraînés dans ce déplacement paraissent pourtant n'avoir pas trop souffert. Près de Moutaine, section de la commune d'Aresches, dans le val d'Hery, un hameau fut enseveli au commencement du siècle. Enfin, sans remonter si loin dans le temps passé, nous nous rappelons avoir éprouvé une véritable stupéfaction lorsqu'à Lons-le-Saunier, sur la voie du chemin de fer au pied du talus liasique de Montaigu, nous avons examiné les effets d'une trombe d'eau, il y a une quinzaine d'années. Les sentiers qui sillonnent la pente du vignoble furent pour un moment convertis en véritables torrents de boue, charriant dans une longue coulée terreuse un certain nombre de blocs calcaires plus gros que la tête d'un homme. Cette coulée vint atterrir près du grand bâtiment de la rotonde des locomotives et pénétra dans l'intérieur par les fenêtres, jonchant le sol d'une couche qui n'avait pas moins de 60 centimètres. En dehors du bâtiment, dans les espaces séparant les fenêtres, d'énormes placards de boue et de pierres mélangés de souches et de pieds de vigne, se dressaient à 2 mètres de hauteur.

Les quelques faits de cet ordre qui ont été observés dans un laps de temps relativement court, nous permettent d'avancer que le décapage des roches et la démolition des versants sont le résultat d'actions torrentielles répétées, dont la fréquence et l'intensité, au début de l'époque quaternaire,

sont suffisamment attestées par le démantèlement complet du Jura.

Lixiviation pluviale. — Pendant que l'écroulement des roches provoquait le recul des versants ; que l'entaille des vallées allait s'approfondissant de plus en plus, amenant l'abaissement progressif du lit des cours d'eau ; que l'aplatissement des reliefs s'accusait chaque jour davantage, les surfaces peu disloquées des hautes terres ou des plateaux calcaires étaient soumises à l'action destructive des agents atmosphériques et des météores. Sur ces grandes étendues, l'action torrentielle n'avait pas une bien grande prise sur les roches calcaires. Celles-ci, en effet, criblées de fissures, laissaient les eaux s'infiltrer dans leur masse au lieu de favoriser leur écoulement et leur accumulation sur un point quelconque. Il est résulté de cette disposition que les formes extérieures du terrain ont été peu modifiées dans leur ensemble ; mais indirectement elles ont subi le contre-coup de ces actions torrentielles à la suite des effondrements et des tassements locaux qu'avait provoqués l'affouillement des marnes sous-jacentes. De là cette orographie spéciale des plateaux calcaires avec leurs « bétoires, puits, gours, empopieux, etc., etc. »

Donc sur ces plateaux, pas de circulation superficielle de l'eau et partant pas de dépôt torrentiel sous forme de nappe ou de cône de déjection. Les seuls résidus laissés par la lixiviation pluviale proviennent de la décomposition « sur place » des couches géologiques affleurentes. Leur accumulation en placards plus ou moins épais sur telle ou telle partie du plateau est en rapport avec la déclivité du sol. Ces amas sont constitués par une argile rougeâtre empâtant de nombreux débris siliceux (chailles au contact des affleurements oxfordiens — silex dans le voisinage *du Bajocien*). Par place le sol se trouve être de nature siliceuse en plein pays calcaire, ce qui de prime abord aurait pu paraître une

anomalie. Ces placards siliceux se relient au manteau argileux rougeâtre qui recouvre presque uniformément de grandes étendues des plateaux calcaires et qui pénètre toutes les fissures et les anfractuosités de la surface. C'est ce manteau qui constitue le sol arable de notre région.

Mais la lixiviation pluviale n'a pas seulement produit, dans plus d'un cas, un sol d'une composition différente de celle de la grande masse des formations géologiques, elle a aussi, dans une certaine mesure, modifié l'aspect des bancs calcaires et leur a fait revêtir les formes les plus bizarres qui ont donné au paysage jurassien un cachet particulier.

Là s'élève en pente douce un tertre mamelonné, ici se dresse un tronc de pyramide coiffé d'un entablement calcaire ; leurs flancs nous apparaissent dégradés par mille petites ravines. C'est l'orographie typique de l'oxfordien. La lixiviation a gâché les marnes et les a rendues impropres à la culture. Cette terre froide et humide, couverte d'une maigre végétation de carex, fait tristement contraste avec les belles cultures des sols calcaréo-siliceux.

Ailleurs, une crête découpe sur le ciel son profil rectiligne, silhouette habituelle des escarpements calcaires ; mais son prolongement revêt bientôt l'aspect chaotique, ce sont les rochers compacts du Forest-Marble sur lesquels la lixiviation pluviale a marqué son empreinte en les découpant et en les sculptant de la façon la plus bizarre. Quelques-uns sont troués de part en part, comme percés par un taraud ; d'autres ont deux ou trois faces évidées. Lorsque ces excavations latérales se rejoignent, le bloc se trouve complètement découpé et séparé de la surface calcaire à laquelle il était adhérent. C'est ainsi que doit s'expliquer le façonnement du bloc calcaire du Forest-Marble de Trepot, que quelques archéologues, à l'imagination un peu trop ardente, ont considéré à tort comme un dolmen taillé et mis en place par la main de l'homme.

En général, les couches compactes du Forest-Marble, de

même que celles des étages de l'Astartien et du Kimméridien, très fréquentes parmi les affleurements des plateaux, font saillie à la surface du sol ; rarement elles sont recouvertes de terre végétale ; à peine quelques lambeaux de gazon où se dresse la grande gentiane jaune viennent-ils atténuer parfois la sévérité et la monotonie du paysage.

APPENDICE

LES CAVERNES.

La question des cavernes, tout en se rattachant à l'étude du quaternaire, ne s'y relie cependant qu'indirectement, car si l'ouverture de la plupart d'entre elles date de cette époque, leur creusement est un phénomène dont l'âge ne peut être strictement limité. C'est pourquoi nous traiterons ce sujet à part, sa place ne se trouvant pas exactement marquée dans la succession des épisodes quaternaires.

Le creusement des cavernes a commencé dès que le sol émergé a lui-même commencé à recevoir les précipitations atmosphériques, et il s'est effectué dès le début par le simple effet de l'infiltration de l'eau, chargée d'acide carbonique, à travers les fissures naturelles de la roche, et la dissolution successive de leurs parois ; fait trop connu et trop de fois expliqué dans tous ses détails, pour que nous nous y arrêtions ici. Ce phénomène s'est produit certainement depuis le commencement de l'époque tertiaire, et plus tôt même probablement, il se continue encore de nos jours et persistera tant que le sol sera exposé à l'action des pluies ; il a nécessairement varié au cours des âges, avec l'intensité des précipitations et l'activité de la végétation, en raison de la production de l'acide carbonique par les plantes vivantes et

de l'acide humique par leurs détritus, car ce dernier corps, dissous et entraîné par l'eau, devient un puissant agent d'érosion.

Indépendamment de ces causes ordinaires, il s'est produit, à un certain moment, une action spéciale qui a pu, en peu de temps, ouvrir de vastes cavités ; nous voulons parler des épanchements thermaux de l'Eocène supérieur, qui ont donné naissance aux dépôts de fer sidérolithique. Le liquide qui les constituait a dû, en raison de sa température et de sa composition chimique, agir comme un dissolvant rapide et occasionner de vastes ablations à la surface de la terre et dans sa profondeur.

Il est évident, d'après cela, que le creusement des grottes s'est principalement effectué à l'époque tertiaire, pendant l'Eocène supérieur et pendant les derniers temps du Pliocène, quand une végétation luxuriante couvrait la région, qui recevait aussi des pluies abondantes, comme conséquence de l'exubérance de sa flore forestière. Le phénomène s'est continué depuis, même pendant la période glaciaire, en dehors des parties recouvertes par les neiges et les glaces, avec moins d'activité cependant ; mais il a commencé à se ralentir beaucoup au début de l'ère actuelle, lorsque son climat plus sec succéda au climat humide de l'âge précédent.

Beaucoup de cavités souterraines, résultant de l'un ou de l'autre de ces modes de creusement, n'ont pas persisté jusqu'à nos jours dans le même état ; leurs voûtes se sont effondrées sous le poids des masses situées au-dessus d'elles, donnant ainsi naissance à deux sortes d'accidents, suivant l'importance des excavations. Les uns peu étendus, désignés sous le nom de *Bétoires* et d'*Empozieux*, les autres, plus considérables, appelés par M. Bertrand « bassins d'affaissement (1) ». Les Bétoires, extrêmement nombreux dans

(1) Bertrand, *Failles courbes dans le Jura et bassins d'affaissement* (*Bull. Soc. Géol.*, 3e série, t. XII).

les environs de Besançon, se présentent comme des enfoncements brusques du sol à contours arrondis et plus ou moins allongés, à bords inclinés et rappelant assez exactement la forme d'un entonnoir (on les désigne aussi quelquefois sous ce nom), lorsqu'ils apparaissent à la surface d'un affleurement marneux, à bords taillés à pic, sur une partie au moins de leur pourtour, lorsqu'ils intéressent une couche calcaire. Souvent plusieurs de ces sortes de fosses se lient les unes aux autres et donnent l'idée d'un lit de rivière abandonné. Une remarquable série de Bétoires, disposés ainsi en chapelet, part des environs de Valentin, suit le pied des Montboucons à l'est pour gagner la plaine de Saint-Ferjeux, indiquant probablement le tracé d'un cours d'eau souterrain.

Les bassins d'affaissement, beaucoup plus vastes, résultent de la rupture et de l'effondrement des voûtes d'immenses cavernes. Celui de Rozet, dans notre voisinage, a près de deux kilomètres carrés, il en est de beaucoup plus grands encore. Quelques-uns d'entre eux ont conservé dans leur intérieur des vestiges de formations relativement récentes, que les érosions ont fait disparaître partout ailleurs ; celui de Rozet, dont il vient d'être question, nous a gardé ainsi un lambeau de Gault vierge de tout remaniement.

L'effondrement de certaines de nos excavations souterraines est un fait déjà assez ancien ; ainsi à Fontaine-Ecu, dans notre banlieue, pour ne citer que ce seul exemple, on observe, par suite de cette cause, un lambeau d'Oxfordien au niveau de la grande Oolithe ; évidemment ce lambeau est descendu de sa situation primitive à une époque où l'Oxfordien recouvrait encore le Bathonien dans cette partie de nos environs. L'érosion a depuis lors enlevé au moins vingt-cinq à trente mètres de marne et de calcaire, en tenant compte de la puissance respective des couches. A Rozet, les alluvions de la forêt de Chaux recouvrent le Gault et s'étendent aussi sur les formations jurassiques qui l'encadrent. Il est évident,

d'après cela, que l'enfoncement s'est produit avant le dépôt du Quaternaire ancien, et que les grandes cavités de la région, et probablement aussi les grottes d'Osselle, voisines de ce lieu, ont été creusées avant cette période, comme l'un de nous l'a fait observer déjà (1).

Les cavernes creusées comme nous venons de le voir, ont été mises en communication avec l'extérieur, les unes par les érosions qui ont ouvert les vallées, comme les grottes de Saint-Léonard, d'autres par l'effondrement de leurs voûtes, comme celle de Saint-Ferjeux, la glacière de Chaux-les-Passavant, etc..., d'autres enfin par l'élargissement des fissures de la roche partant de la surface du sol, sous la seule influence des eaux qu'elles absorbent ; les *entonnoirs* où se déversent et disparaissent quelques ruisseaux de notre territoire, reconnaissent ce mode de formation.

Les cavités souterraines renferment presque toujours des amas plus ou moins considérables d'argile, rouge ou blanche, et quelquefois du sable et des cailloux roulés ; l'argile a été amené dans leur intérieur par les eaux de pénétration qui ont creusé la caverne ; primitivement rouge, elle est devenue blanche par altération dans certains endroits ; les sables et les cailloux roulés proviennent des cours d'eaux qui ont pu pénétrer dans certaines d'entre elles pendant le creusement des vallées, au cours de l'ère quaternaire qui est la grande époque de l'ouverture de nos cavernes.

Cette prodigieuse quantité de ruptures et de dénivellations que nous révèle l'étude des bassins d'affaissement, nous laisse voir clairement que les failles secondaires de notre région n'ont pas d'autre origine. Les failles principales, au contraire, celles surtout qui sont parallèles aux chaînes du Jura et se poursuivent à de grandes distances, nous semblent résulter de la rupture d'un pli suivant son axe, rupture qui se serait effectuée au moment du soulèvement du massif,

(1) Albert Girardot, *Mém. Soc. d'Emul. du Doubs,* 1884, p. 393.

sous l'influence de la pression que supportaient en deux sens opposés chacune de ses parties. Les plis et les failles seraient ainsi deux phénomènes contemporains, nés sous l'influence d'une même cause.

LAMARTINE

ET LA FRANCHE-COMTÉ

Par M. Ch. THURIET

Séance publique du 18 décembre 1890.

J'ai eu l'honneur d'assister, comme délégué de la Société d'Emulation du Doubs, aux fêtes du centenaire de Lamartine.

Je ne viens point en faire une relation tardive et superflue : les journaux de la France et de l'étranger en ont redit toutes les magnificences. Mais à l'occasion de cette apothéose du plus mélodieux de nos poètes, de celui qui restera la plus grande lyre du XIXe siècle, j'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant de rechercher dans la vie et dans les œuvres de Lamartine ce qui se rattache particulièrement à la Franche-Comté.

Lorsque Lamartine naquit à Macon, le 21 octobre 1790, son grand-père vivait encore. C'était un ancien capitaine de cavalerie, qui avait longtemps servi dans les armées de Louis XV et qui avait reçu la croix de Saint-Louis à la bataille de Fontenoy.

Ce gentilhomme, qui possédait, avec sa noblesse d'armes, une belle fortune dans la Bourgogne, avait épousé à Morez, du Jura, une riche héritière de Franche-Comté, Jeanne-Eugénie Dronier de Pratz, dont le père était conseiller honoraire au Parlement de Besançon.

Cette franc-comtoise, qui fut la grand'mère du poète, apporta en dot à son mari de belles terres et de grandes forêts dans les environs de Saint-Claude.

En 1814, Lamartine avait vingt-quatre ans. Il entra dans la maison militaire de Louis XVIII, comme tous les jeunes

gens de son âge, dont les familles étaient attachées par souvenir à l'ancienne monarchie. Pendant les Cent jours, après avoir accompagné le roi fugitif jusqu'à Béthune, il se retira en Suisse.

C'est en gagnant cette contrée qu'il eut occasion de traverser à pied le Jura et de visiter les anciens domaines de son aïeule aux environs de Saint-Claude. Ils avaient été vendus et acquis par des fermiers de la famille auxquels son nom n'était pas inconnu. Il parvint, sans être arrêté, jusqu'à leur demeure, au pied des forêts de sapins qui touchent aux deux territoires de Suisse et de France. Les nouveaux propriétaires de ces forêts le reconnurent comme le petit-fils de leur ancien maître, et le retinrent caché quelques jours chez eux. Il y laissa ses habits de ville et emprunta d'un des fils de la maison une blouse de toile, comme les paysans de la Franche-Comté en portent encore. Il prit un fusil sur son épaule et passa en Suisse au milieu des vedettes et des douaniers qui, à sa taille haute, comme celle des montagnards du Jura, le prirent pour un chasseur de la vallée des Dappes. Arrivé sur le sommet de Saint-Cergues, d'où le regard découvre le lac de Genève et la ceinture des montagnes qui l'entourent, il se jeta à terre, comme J.-J. Rousseau dit l'avoir fait lui-même dans un autre temps, et embrassa avec enthousiasme cette terre de la liberté.

Laissons à Lamartine le soin de nous décrire lui-même, longtemps après, et avec la magie de son style, les sites grandioses de notre pays :

« Le Jura est un groupe de montagnes qui s'élève jusqu'à la région des neiges presque éternelles, entre les lacs de Genève et de Neuchâtel en Suisse, le Rhin, les Vosges et les plaines de la Bresse engraissées du limon de la Saône. Entre les racines de ces hautes montagnes, circulent des vallées et des plateaux qui furent la Franche-Comté, pays militaire de nature, parce qu'il est pays frontière, pays républicain de caractère, parce qu'il est à lui tout seul un

peuple indépendant, le canton libre d'une Suisse française. »

J'aime à l'entendre expliquer à sa manière l'origine de notre race :

« Les Huns peuplèrent ce pays au temps où les migrations orientales, puis germaniques, franchirent le Danube et le Rhin, cherchant de l'espace à l'occident pour leurs troupeaux et de la liberté dans des sites forts. Les savants ont beau disserter, il suffit au voyageur d'avoir vu dans les steppes du Danube le noble pasteur hongrois, pour reconnaître à la charpente haute et solide du corps, à la dimension du front, au vague pensif du regard, à l'ovale effilé de la tête, à l'attitude à la fois virile et un peu inclinée par la féodalité des membres, la consanguinité évidente des Huns et des Francs-Comtois. Deux races nobles, deux filiations du Caucase, deux peuples à héros dans les ancêtres, deux civilisations disciplinées, où la fierté et l'obéissance s'accordent sur un visage à la fois pastoral, guerrier et poétique. »

Il voulait croire que chez nous le régime et le caractère espagnols se retrouvent encore dans des mœurs et dans des familles castillanes ; que la gravité catholique et la loyauté chevaleresque sont des traits du visage comme du caractère franc-comtois ; qu'on peut se fier à la main tendue et ouverte du gentilhomme comme du paysan.

Il citait volontiers cette parole de Voltaire : « Et dans cette » Comté, franche aujourd'hui de nom, on peut ajouter plus » franche encore de cœur. Excepté la Bretagne, il n'y a pas » de race française qui ait plus de vertus civiles et militaires » innées que ce Jura. »

Lamartine disait, comme Nodier, que le *Paysan du Danube* était un ancêtre des Francs-Comtois ; que l'esprit, sous une apparence de naïveté rurale, est chez nous aussi poétique que la montagne et qu'il y a de l'Ossian dans les cimes et dans les nuées de notre patrie. Il observait que nos poètes populaires, qui sont en général les tailleurs d'habits ou les ménétriers de village, y remplissent nos *veillées* de légendes

orientales ou d'idylles siciliennes. Il avait remarqué que ce qu'on appelle l'originalité, c'est-à-dire ce sens du terroir qui donne une sève étrangère aux esprits d'une race peu mêlée aux autres races, est le cachet des écrivains, des publicistes et des poètes francs-comtois.

« Beaucoup de bon sens, ajoutait il, mêlé à beaucoup de rêves, voilà ce qui les distingue, même de nos jours. Hugo, qu'il faut toujours nommer le premier dans ces nomenclatures des belles imaginations, est Franc-Comtois (1).

Rouget de l'Isle, qui eut le rare bonheur d'être un jour le chant héroïque de la patrie en danger, le tocsin des cœurs, le *sursum corda* des baïonnettes, était Franc-Comtois. Ch. Nodier, le plus aimable des hommes, le plus fantaisiste des poètes, le plus romain et le plus français à la fois des ennemis de la terreur démagogique et de la tyrannie soldatesque, était Franc-Comtois. Fourier, Considérant, Proudhon, tous ces esprits spéculatifs, qui écrivent leur poésie en chiffres et qui jettent leur imagination par dessus l'ordre social, aimant mieux inventer l'impossible que de ne rien inventer du tout, sont Francs-Comtois. »

Lamartine se complaisait à rappeler qu'il avait puisé lui-même la moitié de son sang dans cette race franc-comtoise de nos montagnes. « J'ai, disait-il, la moitié de mes aïeux dans ces forêts, dans ces torrents, dans ces donjons de la vallée de Saint-Claude et jusque dans cette ville aujourd'hui si riche, si industrielle et si pastorale de Morez. Le premier chalet et la première usine de cette colonie y portent encore le nom de ma famille qui les a fondés, et les habitants d'aujourd'hui gardent dans leurs souvenirs la reconnaissance

(1) J'entends quelqu'un observer tout bas qu'Hugo n'est Franc-Comtois que par le fait du lieu accidentel de sa naissance. Mais si ce fait n'était pas incontestable, si la « vieille ville espagnole » de Besançon ne pouvait pas en fournir la preuve authentique, dans un siècle ou deux, vingt villes de France se disputeraient peut-être la gloire d'avoir donné le jour à Victor Hugo.

qu'ils m'ont plusieurs fois témoignée pour les pères de leur cité qui furent mes pères.

» Jamais, poursuit-il, je ne jette du haut des collines de la Saône mes regards sur la chaîne lointaine du Jura, nivelée à l'horizon comme une falaise de l'éther au dessous de la pyramide rose du mont Blanc, sans me reporter en esprit dans la vallée de Saint-Claude, dans la forêt du Fresnoy, dans les décombres des châteaux de Pratz, de Villard et des Amorandes, et sans me dire avec amertume :

» Pourquoi ma famille est-elle descendue dans la plaine? Pourquoi a-t-elle quitté ces solitudes du Jura pour cette fourmillante Bourgogne? Pourquoi ai-je quitté moi-même les côteaux de mon pays, pour aller chercher du bruit, de la vanité, de la popularité, plus venteuse que le vent, sur la mer ondoyante des opinions humaines et pour errer, à la fin de mes jours, exilé par ma faute de la porte fermée de mon propre foyer?

» Cet amour amer des lieux abandonnés et des noms toujours chers de ces lieux autrefois habités par la famille m'a ramené une fois, il y a longtemps, seul, à pied, un sac de voyage sur le dos, sur ces plateaux et dans ces vallées de la Franche-Comté, pour y voir de mes yeux ces châteaux démantelés, ces usines retentissantes du bruit des marteaux, ces torrents blanchissant de leur écume la roue des moulins, ces forêts de pins qui gravissent de rocher en rocher les montagnes escarpées de Saint-Claude, comme des armées végétales de géants montant à l'assaut des nuages. »

Lamartine nous rappelle toutes ces choses dans un entretien sur Louis de Ronchaud et sur Phidias, où il raconte comment il a connu ce voisin de terre et de cœur.

« Revenons, dit-il, à Louis de Ronchaud, ce Plutarque franc-comtois de Phidias, que je devais beaucoup goûter et beaucoup aimer plus tard parmi ces illustres esprits de Franche-Comté, voisins et amis de mon père et de mes oncles, dans cette Arcadie de la France.

» Quand on chemine à pied de Mâcon à Saint-Claude, on traverse d'abord la Bresse bocagère et plane, où le pâle saule, tondu tous les trois ans par l'émondeur, promène son ombre légère sur le gazon des prairies et penche son tronc chauve et caverneux sur les mares ou sur les étangs. Des troupeaux de génisses blanches errent en paix dans ces pâturages où l'on croit lire une églogue de Virgile : *O utinam*! Plût aux Dieux que je n'eusse été moi-même qu'un pauvre émondeur de saules sur les rives du Mincio!

» A l'extrémité de cette plaine virgilienne de la Bresse, on rencontre tout à coup, au lieu de l'eau stagnante et fiévreuse des prairies de la Dombe, une rivière bleue comme le firmament de la Suisse italienne, joueuse comme des enfants sur des cailloux, écumante comme l'eau de savon battue par la planchette de la lessiveuse, gazouillante comme une volée de tourterelles blanches abattues sur un champ de lin en fleurs. C'est la rivière de l'Ain qui descend de Champagnole et de Saint-Claude et qui donne son nom à toutes ces plaines.

» On s'engage, en remontant son cours, dans les défilés qui prennent naissance au pied des premiers contreforts du Jura.

» Cette route est serpentante comme le lit de la rivière à travers de petites prairies et de petits caps de rocher. On se croirait dans les gorges de la Sabine d'Horace, sur les rives du *præceps Anio ;* tout a un caractère de grâce et de gaieté terrestres qui rappelle aussi l'Arcadie, ses bergers, ses pêcheurs, ses nymphes, ses radeaux chargés d'herbes odorantes qui traversent le fleuve au chant des faneuses, pour porter d'une rive à l'autre les foins du pré penchant à la meule ou à l'étable des troupeaux.

» C'est ainsi que de scène en scène pastorale on arrive à la hauteur de la vallée de Nantua, sans y entrer et en la laissant à sa droite...

» A mesure que la vallée se rétrécit et qu'elle s'élève, on découvre au fond une perspective tout à fait alpestre.

» C'est une accumulation de hautes cimes noires qui semblent se défier les unes les autres à qui s'élèvera le plus haut et le plus abruptement dans l'éther.

» Ces montagnes, comme entassées confusément par la main du Créateur, sont en général arrondies en forme de dômes, les unes noires des forêts de pins qui les tapissent de leurs ombres, les autres vertes des pâturages qui les veloutent; celles-ci nues et grisâtres, parce que leurs pentes plus rapides en ont laissé glisser l'humus; quelques-unes, derrière les autres, sont tachées au nord de quelques flaques de neiges, restes de l'hiver dernier qui attendent un autre hiver, phares de montagnes que les bergers regardent de loin s'allumer et s'éteindre, selon que le soleil levant les frappe ou que le soleil couchant leur retire ses rayons en descendant du ciel.

» On est saisi tout à coup d'une certaine terreur en se voyant si près de ces cimes du haut Jura La *sainte horreur* qui habite les bords de l'Océan habite aussi la base des montagnes sans issues. C'est l'impression du Jura vertigineux, au moment où il vous apparaît s'élevant toujours plus, à mesure que vous vous élevez vous-même sur ses premiers plans.

» La vallée de Saint-Claude surtout, dont la ville se confond avec les falaises grises de ses rochers, a une profondeur, des tournants, des anfractuosités, des abîmes qui fascinent les yeux. Du haut de ces divers plateaux qui la dominent de si haut et de si loin, Saint-Claude apparaît comme une ville fantastique, hors de la portée des sens et au fond d'un des cercles du Dante.

» C'est sur le flanc d'un de ces hauts plateaux que se trouve le petit village de Saint-Lupicin, nom sauvage comme le site.

» Sa vieille église remarquée des voyageurs par son caractère oriental et ses découpures de pierre, porte l'hiver son linceul de neige, comme une morte attendant le fossoyeur sur la grille du cimetière. Des maisons de paysans isolées

ou groupées, une auberge peinte s'ouvrent sur la principale rue ; sa porte est souvent obstruée par une file de ces chariots comtois, attelés d'un seul cheval, caravane de montagnes tout à fait semblable aux interminables caravanes de chameaux de Mésopotamie qu'on rencontre dans les défilés de Damas ; de petits champs pierreux et quelques grasses chenevières de noir humus tombé des rochers et retenu par des murs de pierres sèches autour de l'étable, voilà Saint-Lupicin.

» Et c'est là que Louis de Ronchaud, l'adorateur d'Athènes, l'idolâtre de Phidias, le Winkelmann français, le lapidaire du beau dans la nature, dans la poésie, dans l'architecture, dans la statue, dans la pierre, dans la femme, dans toutes les réalités et dans tous les rêves, habite seul, jeune et grave, comme un solitaire du mont Athos.

» Il était né poète, sa vie fut sa poésie ; il laissa tomber seulement quelques notes intimes recueillies par des amis et qui lui firent une de ces réputations de demi-jour plus douce et plus enviable que les gloires d'engouement, parce qu'elles sont les gloires du cœur.

» C'est ainsi que je connus son nom, son talent et sa personne, et qu'à première vue je devins son ami. Il vint ensuite me visiter à Saint-Point, comme un compatriote des rochers communs à nos deux familles du Jura. »

J'ai hâte d'arriver à ce que Lamartine, auteur de la seule épopée nationale que nous ayons peut-être, a dit d'un autre Franc-Comtois, qui en a été, paraît-il, l'éloquent inspirateur.

Au commencement de la Restauration, Lamartine, après avoir évaporé la première flamme de sa vie dans des pérégrinations et des aventures de jeunesse qu'il a lui-même racontées et que nous avons tous lues avec délices, était rentré à Mâcon, dans le sein de sa famille.

Il y avait alors dans cette ville un salon où un petit nombre d'habitués et d'amis se réunissaient le soir pour converser d'idées, de faits et de choses du temps, sorte de cercle intime

à la fois politique, littéraire et scientifique, où il trouvait un aliment vivifiant pour son esprit. C'était le salon de son oncle, M. de Lamartine de Monceau.

« Un des hommes les plus remarquables de cette société du soir chez mon oncle, était, nous dit-il, un gentilhomme franc-comtois, marié à Mâcon et nommé M. de Larnaud. C'était un homme de taille colossale et d'une voix tonante, quoique d'une physionomie très intelligente et très douce ; un ancien germain aux cheveux blonds et aux yeux bleus, plongé dans la civilisation moderne. Je n'ai jamais vu réunies dans une même nature et à plus grandes doses, deux qualités qui, ordinairement, sont exclusives l'une de l'autre : l'érudition de l'esprit et la fougue de l'imagination. Il savait tout et il passionnait tout. Jeune, riche, oisif au moment de la Révolution, il s'y était précipité avec les délires d'une belle âme enivrée de ses espérances pour l'humanité.... Il s'était lié avec Mme Roland, avec Vergnaud surtout, pour partager leurs dangers et leur gloire. Il était intarissable sur ces hommes que la Révolution avait dévorés, parce qu'ils osaient lui disputer ses crimes. Il ne gémissait pas sur leur échafaud, qui était leur piédestal pour l'histoire ; mais sur le vote de quelques-uns d'entre eux de la mort du roi pour sauver le peuple. Il savait qu'on sauve souvent une nation par un martyre, jamais par un crime.

» C'est M. de Larnaud, ajoute Lamartine, qui, le premier, a imbu mon imagination de ces grandes scènes, de ces grandes physionomies, de ces grands noms, de ces grandes éloquences de la seconde période de la Révolution, à laquelle il avait participé, qu'il peignait en traits de feu et que je devais peindre moi-même longtemps après dans une page d'histoire : *Les Girondins* (1). »

---

(1) Ce fut un autre franc-comtois, M. Guigue de Champvans, ami et secrétaire officieux de Lamartine, qui écrivit sous sa dictée la première moitié de cette épopée historique.

Lamartine est peut-être le seul écrivain qui ait parlé de M. de Larnaud, l'ami et le compatriote de Rouget de l'Isle; mais ce qu'il en a dit suffit bien pour sauver de l'oubli ce nom d'un Franc-Comtois, et nous pouvons répéter avec orgueil ces beaux vers que Jean Reboul, de Nimes, le boulanger poète, adressa en réponse aux strophes que Lamartine lui avait dédiées :

« Mon nom qu'a prononcé ton généreux délire,
» Sous la tombe avec moi ne peut être emporté;
» Car toute chose obscure, en passant par ta lyre,
» Se revêt d'immortalité ! »

Lamartine a connu Nodier. Il est même le premier que l'on cite parmi ces hommes illustres qui se rencontrèrent aux soirées de l'Arsenal.

A peine Nodier était-il nommé conservateur de cette bibliothèque, qu'à la date du 30 décembre 1823, Lamartine, en lui envoyant pour étrennes le volume de ses *Nouvelles Méditations poétiques,* qui venait de paraître, joignait à cette offrande ce billet gracieux :

A M. Ch. Nodier,
De la part de l'auteur,
Son admirateur et son ami.

« Couché dans sa barque flottante,
» Et des vagues suivant le cours,
» Comme nous le nautonnier chante
» Pour tromper la longueur des jours.
» C'est en vain qu'une ombre chérie
» Ou l'image de la patrie
» Rappelle son cœur sur les bords !
» Il chante et sa voix le console,
» Et le vent qui sur l'onde vole
» Prend sa peine avec ses accords. »

Mainte fois Lamartine eut occasion de se prononcer sur le grand styliste franc-comtois. Il lui rendit toujours

« Une justice amie et cependant sévère ».

Dans un de ses *Entretiens,* à propos d'Alfred de Musset, il s'exprime ainsi :

« Chez Nodier, dans cette société de l'Arsenal dont la gloire était Hugo, dont l'agrément était Ch. Nodier, Musset apprit de l'un l'art des vers et trop peut-être de l'autre l'art de dépenser sa jeunesse en loisirs infructueux, en nonchalances d'imagination, en voluptés paresseuses d'esprit. Nodier était le plus délicieux des causeurs et le plus dangereux des modèles... »

» C'était une de ces grâces dont on ne peut se passer, une de ces inutilités nécessaires au cœur et qui manquent au bonheur comme elles manquent au temps. Cette molle incurie de l'âme et du talent qui faisait la faiblesse de son caractère, faisait le charme de son esprit. *Molle atque facetum !*

» Nodier, dit-il ailleurs, était une plante alpestre du haut Jura qui n'a jamais pu s'acclimater à Paris. Il y avait du paysan, du gentilhomme, de l'émigré, du républicain, du chevalier, de l'homme de lettres, du savant, du poète, du paresseux surtout en lui. On aurait pu faire dix hommes de Nodier et il n'y en avait peut-être pas un tout entier en lui ; mais les fragments sont admirables.

» Nodier, d'ailleurs, était l'ami né de toute gloire. Aimer le grand, c'était son état. Il ne se sentait de niveau qu'avec les sommets. Son indolence l'empêchait de produire lui-même des œuvres achevées (1) ; mais il était capable de tout ce qu'il admirait. Il se contentait de jouer avec son génie et avec sa sensibilité comme un enfant avec l'écrin de sa mère. Il perdait les pierres précieuses comme le sable. »

En novembre 1824, la première fois que Lamartine posa sa candidature à l'Académie française, il échoua devant le

(1) Lamartine veut dire sans doute des œuvres de longue haleine ; car les plus petits écrits de Nodier sont, au point de vue de l'art littéraire, d'une perfection achevée. Il faut lui rendre cette justice.

nom très estimé d'un autre Franc-Comtois, Joseph Droz, dont il appréciait du reste les ouvrages bien intentionnés.

Cinq ans plus tard, le 1er avril 1830, quand le fauteuil de Daru fut donné à Lamartine, c'était Cuvier, l'éminent naturaliste franc-comtois, qui présidait l'Académie et qui répondit au discours du poète.

Je ne saurais terminer cette rapide étude sur Lamartine dans ses rapports avec la Franche-Comté et les Francs-Comtois qui furent ses contemporains, sans dire quelque chose de ses relations amicales et littéraires avec Victor Hugo.

Leurs succès réciproques dans la carrière poétique les avaient de bonne heure révélés l'un à l'autre.

« J'ai toujours aimé Victor Hugo, nous déclare Lamartine, malgré de sérieuses divergences de doctrines, de caractère, d'opinions fugitives comme tout ce qui est humain dans l'homme.

» Nous nous sommes aimés et nous nous aimerons toujours sincèrement, sans jalousie, malgré l'absurde rivalité que des hommes à esprit court se sont plu à supposer entre nous. Jalousie ridicule, puisque je ne fus jamais qu'un amateur désœuvré du beau, qui esquisse et qui chante sans savoir le dessin ou la musique, et qu'Hugo fut un souverain artiste, qui força quelquefois la note ou le crayon ; mais qui ne laissa guère une de ses pensées ou une de ses inspirations sans en avoir fait un immortel chef-d'œuvre.

» Nous avons presque commencé ensemble cette longue traversée de la vie. Nous avons navigué quarante ans ensemble, à travers calme et tempêtes, pour atteindre ce même bord où nous sommes près d'arriver tous deux, ce bord de l'autre monde où les hommes ne sont plus des hommes, mais des êtres de lumière et de justice, sans inconstance, sans ignorance, sans passions, sans faiblesses, sans infirmités, sans misères, sans mort, c'est-à-dire le contraire de ce qu'ils sont ici-bas.

» Etre contemporains, c'est presque être amis, si l'on est

bons ; la terre est un foyer de famille ; la vie en commun est une parenté. On peut différer d'idées, de gouts, de convictions même ; mais on ne peut se défendre d'une secrète tendresse pour ceux dont on partage la destinée.

» J'aime Hugo, parce que je l'ai connu et aimé dans l'âge où le cœur se forme et grandit encore dans la poitrine. Je me souviens comme d'hier du jour où le beau duc de Rohan, prince de Léon, alors mousquetaire, et depuis Cardinal et Archevêque de Besançon, me dit en venant me prendre dans ma caserne du quai d'Orsay : « Venez avec moi voir un phénomène qui promet un grand homme à la France. Châteaubriand l'a déjà surnommé *Enfant sublime*. Vous serez fier aussi un jour d'avoir vu le chêne dans le gland. »

Quelques années plus tard, en 1825, la renommée d'Hugo avait grandi avec ses œuvres. Un jour que Lamartine était à Saint-Point, il vit descendre par les sentiers de la montagne, en face de sa fenêtre, une caravane de voyageurs. C'était Victor Hugo et Ch. Nodier, accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, qui venaient se reposer à son foyer en se rendant en Suisse.

» Pendant que les femmes et les enfants jouaient dans le verger, dit-il, nous goûtâmes, Hugo, Nodier et moi, l'ombre des bois, le frisson du vent, la fraîcheur des sources, les silences de la vallée, le balbutiement des vers futurs qui dormaient et qui chantaient en nous...

» La caravane poétique reprit sa route vers les Alpes. Depuis cette halte nous sommes restés amis, en dépit des systèmes, des opinions, des révolutions, des politiques diverses. Tout cela est du domaine du temps et se transfigure avec lui ; mais la poésie et l'amitié sont du domaine réservé des choses éternelles. C'est la *Cité de Dieu*. On secoue en y entrant la poussière des cités terrestres. »

Lamartine a dédié à Victor Hugo plusieurs de ses poésies. Hugo lui a également dédié quelques-uns de ses plus beaux chants. Quand il lui envoya de Guernesey son livre des *Con-*

templations, il écrivit ces seuls mots sur la première page :

A Lamartine. Victor Hugo.

Et c'est Hugo lui-même qui, auteur d'une ode charmante adressée autrefois à Lamartine, me semblait lui redire encore au pied de sa statue le jour de son centenaire :

« Souris même à l'envie amère et discordante ;
» Elle outrageait Homère, elle attaquait le Dante ;
» Sous l'arche triomphal elle insulte au guerrier.
» Il faut bien que ton nom dans ses cris retentisse.
» Le temps amène la justice :
» Laisse tomber l'orage et grandir ton laurier ! »

LE PAPE CALIXTE II

D'APRÈS SON HISTORIEN M. ULYSSE ROBERT

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. Edouard BESSON

Séance du 14 février 1891.

Messieurs,

Parmi les hommes illustres que la Franche-Comté a produits en grand nombre au moyen âge, on a remarqué qu'il ne se rencontre qu'un pape, Guy de Bourgogne, ayant régné sous le nom de Calixte II. Ce personnage eut à la vérité un rôle considérable, et, malgré la courte durée de son pontificat, ce fut lui notamment qui, plus heureux que Grégoire VII, réussit à terminer la première guerre du Sacerdoce et de l'Empire, connue sous le nom de guerre des investitures. Et pourtant, en dehors des histoires générales de la Papauté et de l'Eglise, il n'avait été l'objet d'aucune étude spéciale, d'aucune monographie. C'est cette grave lacune dans l'histoire générale, et surtout dans nos annales particulières, que vient de combler avec un grand talent et une compétence indiscutable notre compatriote, M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives et bibliothèques, que ses études antérieures et des recherches aussi longues que minutieuses mettaient mieux que personne à même de traiter un sujet aussi difficile (1).

Ce n'est pas d'hier en effet que ce sujet préoccupe l'écri-

(1) *Histoire du pape Calixte II*, Besançon, imprim. Paul Jacquin, 1 vol. in-8°. — *Bullaire du pape Calixte II*, Paris, imprimerie nationale, 2 vol. in-8°.

vain dont nous vous présentons le travail. Vous trouverez dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, année 1866, un rapport de M. Castan relatif à un concours historique ouvert par cette compagnie et auquel avait pris part M. Robert par un écrit sur la vie de Calixte II. M. Castan, avec sa compétence reconnue, rendait déjà hommage aux qualités du mémoire soumis aux suffrages de l'Académie. Depuis, ce mémoire est devenu un gros volume suivi de deux autres renfermant la série des bulles émanées du pape franc-comtois.

Ces volumes, ai-je besoin de le dire ? et surtout le premier consacré à la vie de Calixte II, présentent un intérêt considérable. Rien en effet de plus mouvementé qu'une telle existence, et qui peigne mieux l'époque troublée des onzième et douzième siècles.

Né vers l'an 1060 au château de Quingey, de la famille des comtes de Bourgogne, le futur pape se trouvait apparenté à la plupart des princes régnant en Europe. Comme il était le cinquième de neuf enfants du comte Guillaume Tête-Hardie, il embrassa la carrière ecclésiastique, et fut de suite appelé aux fonctions les plus hautes. Elu avant trente ans archevêque de Vienne, ses débuts dans l'épiscopat ne le montrèrent pas sous un jour bien favorable. Il ne tarda pas, en effet, à entrer en lutte avec saint Hugues, évêque de Grenoble, l'un de ses suffragants, au sujet de l'étendue de leurs juridictions respectives. Après avoir épuisé dans cette lutte toutes les ruses et toutes les violences, et résisté aux décisions de la papauté elle-même, il finit par fabriquer et produire un véritable faux qui lui donna gain de cause en dernière analyse.

De tels débuts semblent étranges pour un homme appelé à jouer un rôle principal dans l'Eglise. Mais on était à une époque où la violence des luttes, l'âpreté générale des convoitises, la continuité des malheurs publics, avaient quelque peu oblitéré le sens moral de l'humanité, et où la nécessité

des conjonctures faisait souvent préférer chez les personnages en vue les qualités de l'homme d'action à toutes les délicatesses et à tous les scrupules de la conscience. La mort de Grégoire VII, survenue depuis quelque temps déjà, n'avait pas mis fin à la guerre des investitures. L'adversaire du grand pape, l'empereur Henri IV, avait lui-même disparu de la scène du monde, et son fils, dont la révolte l'avait conduit au tombeau après l'avoir chassé du trône, n'en continuait pas moins une lutte qui venait bien plus de la force des choses que de la volonté des hommes. Urbain II, le successeur immédiat de Grégoire VII, avait fait place à Pascal II qui occupait depuis peu le trône pontifical, lorsqu'un incident de la guerre qu'il soutenait contre Henri V permit à notre compatriote de prendre dans l'Eglise une situation prépondérante. Menacé par l'empereur en Italie même, le pape consentit à lui faire abandon du droit d'investiture. Une telle concession, bien qu'elle fût arrachée par la violence, provoqua chez tous les évêques non inféodés à la politique de Henri V une protestation unanime dont Guy de Bourgogne se fit le plus énergique interprète. Cette protestation, formulée d'abord au concile de Latran et accompagnée de la rétractation du pape, fut renouvelée avec une solennité plus grande encore à Vienne même, où se réunit un nouveau concile sous la direction de l'archevêque de cette ville, et où l'empereur fut encore une fois anathématisé et exclu de l'Eglise.

Ces évènements, joints à la haute situation de Guy de Bourgogne et à ses relations de famille, le plaçaient à la tête de l'épiscopat français et fixaient sur lui l'attention de la chrétienté. Néanmoins, à la mort de Pascal, ce fut le cardinal Jean de Gaëte que l'on appela à lui succéder sous le nom de Gélase II. Mais il ne tarda pas à être chassé de Rome par l'antipape Bourdin, Limousin d'origine, élu peu après lui, et à venir mourir en France à l'abbaye de Cluny. En mourant, il désigna lui-même pour son successeur l'arche-

vêque de Vienne, qui fut en effet élu le 2 février 1119 et couronné sous le nom de Calixte II, à Vienne même, dont il occupait depuis plus de trente années le siège archiépiscopal.

Telle était toutefois la difficulté des temps, que le nouveau pape ne put que longtemps après se rendre à Rome. Il passa encore près d'un an en France ; mais ce fut peut-être la période la plus active de son pontificat. Nous le voyons en effet parcourir le pays dans tous les sens, visiter les évêchés et les abbayes, pour y trancher les difficultés multiples d'ordre spirituel ou temporel dont cette époque était si féconde. Nous le voyons encore présider des conciles, comme celui de Toulouse et surtout celui de Reims, où furent agitées tant de graves questions, et où l'on excommunia de nouveau l'empereur et son antipape. Peu après, avait lieu l'entrevue de Gisors, entre Calixte et Henri Ier, roi d'Angleterre, auprès duquel il avait déjà été antérieurement délégué comme archevêque de Vienne. On y régla la succession du duché de Normandie, on y résolut la plupart des difficultés qui troublaient l'Eglise d'Angleterre. Le pape surtout réussit à ménager un rapprochement entre Henri Ier et son propre neveu, le roi de France Louis le Gros.

Ce fut seulement en mai de l'année 1120 que notre compatriote put songer à regagner le siège régulier de son nouveau pouvoir. Il était vivement désiré à Rome, qui depuis longtemps n'avait pas connu de pape légitime et qui lui fit un accueil enthousiaste. Mais il ne s'endormit pas dans les joies du triomphe : il se mit bientôt à la poursuite de l'antipape Bourdin, qui s'était enfui à son approche et s'était enfermé dans les murs de Sutri. Livré par la population de cette ville, Bourdin fut ramené par son vainqueur à Rome, où il fit son entrée monté à rebours sur un chameau et couvert par dérision d'une peau de mouton sanglante. L'époque ne prêtait ni à la tendresse ni même à l'indulgence, et, comme l'observe M. Robert, si Calixte avait été vaincu, nul doute qu'il n'eût

eu à subir les mêmes et de pires outrages. Il poursuivit du reste encore quelque temps en Italie son rôle de général victorieux ; puis il reprit l'administration des grands intérêts dont il avait charge et qui à cette époque, qui était une époque de véritable théocratie en dépit des luttes que la papauté avait à soutenir, embrassait une variété de sujets infinie. Ce fut alors qu'il trancha définitivement une question depuis longtemps pendante, et qui intéressait au plus haut degré notre ville et notre province. Je veux parler de la rivalité des chapitres de Saint-Jean et de Saint-Etienne qui revendiquaient chacun pour leur église le titre et les privilèges de cathédrale. Calixte connaissait bien cette question comme Franc-Comtois élevé à Besançon, et surtout comme ayant géré deux ans pendant un intérim l'archevêché de cette ville, étant lui-même archevêque de Vienne. Il donna gain de cause au chapitre de Saint-Jean, église qui est restée depuis notre seule cathédrale.

Nous touchons ici à la période vraiment glorieuse du pontificat de notre compatriote et à ceux de ses actes qui le classent parmi les grands papes du moyen âge. La guerre des investitures se poursuivait avec violence, et il paraissait difficile d'en entrevoir le terme. Elle reposait en effet sur une opposition complète d'idées et de principes dont il est nécessaire de prendre au moins une idée succincte si l'on veut se rendre compte des obstacles que devait rencontrer tout essai de pacification.

A l'époque qui nous occupe, et en particulier dans l'empire germanique, les évêques et les abbés réunissaient à un degré éminent deux caractères leur créant des obligations distinctes et le plus souvent opposées, et on ne voyait pas aisément auquel des deux appartenait la prépondérance. Si, en effet, dans l'ordre spirituel, ils occupaient un rang élevé comme membres éminents de la hiérarchie sacerdotale, ils n'en occupaient pas un moindre comme princes séculiers dans l'ordre temporel. Or si, en tant que prêtres, ils devaient

obéissance au pape, ils devaient bien aussi quelque chose à l'empereur comme détenteurs d'une part importante de la puissance de ses états. Quand on songe par exemple à ce qu'étaient au point de vue purement séculier les archevêques de Cologne, Trèves et Mayence, on comprend que les empereurs n'aient pas vu exclusivement en eux de simples représentants du pouvoir spirituel. Toutefois, l'erreur de Henri IV, continuée par son fils, avait été de limiter le rôle des évêques à celui de vassaux de l'empire, de même que Grégoire VII et ses successeurs refusaient de leur reconnaître tout autre caractère que le caractère sacerdotal. Au fond, en Allemagne, dans ce pays ami des symboles, et où l'investiture était l'image des pouvoirs qu'elle conférait, la question qui divisait le sacerdoce et l'empire n'était pas autre chose que l'éternelle question qui trouble et agite encore tous les états modernes des rapports de l'Eglise et de l'Etat, question toutefois aggravée et portée à un degré d'acuité extraordinaire par un ensemble de circonstances qui sans doute ne se renouvelleront plus.

Faire à l'Eglise sa part légitime, sans négliger celle de l'Etat représenté par l'empereur, n'était pas chose aisée dans la surexcitation générale des esprits et après de longues et cruelles guerres qui avaient laissé tant en Allemagne qu'en Italie des traces profondes. La difficulté toutefois, si elle devait être résolue, ne pouvait l'être par personne plus facilement que par Calixte II, proche parent de Henri V et disposé par caractère à des concessions que l'impétueux Grégoire VII n'aurait jamais admises. Et puis il arrivait à l'heure où une lassitude générale tendait à calmer la violence des haines et l'irritation des esprits. Déjà, à Wurtzbourg, les deux partis en présence avaient posé les armes et étaient convenus d'une trève qui devait être le préliminaire de la paix. De nombreux traités avaient été écrits tant sur le conflit lui-même que sur les solutions dont il paraissait susceptible. Le pape prit sur lui de s'adresser directement à l'empereur dans une

lettre qu'il lui fit porter par un parent commun et où il proposait les bases d'un arrangement définitif. Cet arrangement, après avoir donné lieu à de longs pourparlers, fut enfin arrêté par une diète tenue à Worms qui fixa la part revenant à l'empire et à la papauté dans la nomination des évêques. Leur élection dut se faire en présence de l'empereur sans simonie et sans violence, et ils durent recevoir de lui l'investiture des régales par le sceptre, symbole de la puissance séculière. De son côté l'empereur abandonnait au pape l'investiture par la crosse et par l'anneau, symboles du pouvoir spirituel.

Ce concordat, car c'en était un véritable, une fois accepté des deux parties contendantes, fut solennellement proclamé sur les bords du Rhin en présence d'une foule immense. Il fut accueilli partout avec la joie la plus vive et la plus légitime ; car il mettait fin à une guerre longue et terrible emportant avec elle tout à la fois les horreurs des guerres civiles et les férocités des guerres religieuses. Sans doute, elle devait renaître plus tard sous une autre forme et pour d'autres causes. Mais il n'y en eut pas moins là une trêve sérieuse dont l'humanité fut redevable à notre compatriote. Le meilleur des historiens Français de l'Allemagne, M. Zeller a dit à ce propos : « Il n'y a pas beaucoup d'hommes politiques qui aient autant fait pour la paix que le pape Calixte II, et autant déployé de qualités solides pour l'affermir ; et la célébrité bien plus grande de Grégoire VII montre encore une fois de plus que la postérité accorde plus d'attention à ceux qui ont quelquefois causé des maux dont elle n'a pas souffert qu'à ceux qui lui ont procuré la paix dont elle jouit. »

Cet éloge, basé sur un principe juste, n'en est pas moins fort exagéré. Sans vouloir rabaisser le seul pape que la Franche-Comté ait produit, on ne peut lui reconnaître ni le génie, ni l'énergie indomptable si largement départis à son llustre prédécesseur, et qui seuls font les hommes vraiment supérieurs parmi ceux qui sont appelés à gouverner leurs

semblables. Seulement, ce que n'avait pas pu l'ardente volonté de Grégoire VII soutenue par l'épée de la comtesse Mathilde et de Robert Guiscard, Calixte II le réalisa plus peut-être encore par l'effet heureux des circonstances que par l'habileté de sa diplomatie. A une époque plus voisine de la nôtre et dans un ordre de faits qui nous touchent de plus près, la souplesse et l'habileté de Mazarin, heureusement servies par les conjonctures, n'ont-elles pas atteint de plus heureux résultats que l'âpre et magnifique génie de Richelieu ?

Calixte II ne survécut du reste pas longtemps au concordat de Worms, dont les clauses furent confirmées au premier concile œcuménique de Latran. Il négociait un rapprochement des Eglises Grecque et Latine, et songeait à organiser une croisade en Espagne, lorsque la mort le surprit en décembre 1124. Son pontificat, si rempli et si fécond, n'avait duré qu'un peu moins de six années. Mais il avait suppléé par une activité et un labeur infatigables à ce qui lui avait été refusé par le temps. Sans parler de ses voyages et de ses expéditions guerrières, il avait fourni un travail de cabinet considérable. On peut en juger par le *Bullaire* que publie M. Robert, et qui ne forme pas moins de deux gros volumes. Les Bulles qui le composent, et que notre auteur a extraites des archives d'un grand nombre de pays, embrassent à peu près tous les intérêts de l'Europe de leur temps.

En somme, Calixte II fut certainement une grande figure dont il était bon et utile de restituer les traits avec quelque précision. S'il est exagéré, comme l'a fait l'ordre de Saint-Benoît, de le classer parmi les saints après les faits que nous avons relatés au début de cette notice, on n'en doit pas moins reconnaître qu'il fut un politique heureux et habile guidé par des vues droites et un sincère amour de l'humanité, et qu'en somme son passage sur le trône de Saint-Pierre fut un bienfait pour le monde.

Ces conclusions sont du reste celles de son historien, et il

était difficile de les baser sur un travail plus long et plus scrupuleux, sur des recherches plus minutieuses et plus exactes. L'érudition de M. Robert est vaste, précise et toujours puisée aux sources ; sa critique joint la finesse à l'exactitude et à la sûreté. Je recommande à ce point de vue le chapitre qu'il consacre à l'examen des écrits du pape franc-comtois. J'ai déjà dit un mot du *Bullaire* qui accompagne son œuvre historique proprement dite. C'est l'Institut qui en a demandé la publication par l'Etat, et le travail était bien digne d'une telle distinction. Cinq cent trente-deux bulles de Calixte II jointes à vingt-six lettres à lui adressées, le tout accompagné de commentaires et d'indications précieuses sur une époque dont il reste si peu, forment un excellent apport aux annales du monde aussi bien qu'à celles de la papauté. Quant à nous, nous devons une gratitude particulière au compatriote qui vient de restituer d'une manière si complète et si brillante une gloire non seulement nationale, mais franc-comtoise, et qui a rendu ainsi un signalé service à l'histoire générale et surtout à la nôtre.

RAPPORT SUR LA SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUCHATEL

TENUE A TRAVERS LE 7 SEPTEMBRE 1891

Par M. Aimé LIEFFROY

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Messieurs,

Le 7 septembre dernier, j'ai eu l'honneur de représenter la Société d'Emulation du Doubs à la réunion de la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel.

Comme vous le savez, le lieu de réunion change tous les ans, et le congrès se transporte tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, ce qui permet aux travailleurs et aux savants de fouiller plus à leur aise les annales et les archives de la contrée, et d'en tirer tout le parti possible, ce qui permet aussi aux localités choisies de considérer comme une véritable fête patriotique le jour où elles ont la bonne fortune d'offrir l'hospitalité à la société d'histoire, et de recevoir avec un réel entrain les étrangers qui viennent prendre part à ses travaux.

Cette année-ci donc, le congrès se tenait à Travers, dans ce val charmant dont je ne vous ferai pas la description, car vous avez tous probablement visité en touristes ces sites pittoresques, ces montagnes verdoyantes qui enserrent et protègent les riants villages de Travers, de Motiers, de Noiraigue, de Fleurier, de Boveresse. Le 7 septembre, Travers avait un air de fête qui augmentait encore sa grâce ordinaire : les maisons étaient toutes décorées et pavoisées avec goût, les arcs de triomphe se succédaient ; chacun dans ce bourg élégant, où nos soldats malheureux ont trouvé une généreuse hospitalité en 1870, avait tenu à répondre à l'appel de la

municipalité et à faire bon accueil à une société savante dont les études, dans d'autres pays, laisseraient froids les indifférents.

A neuf heures du matin, nous étions réunis à la gare, accompagnant M. le pasteur Juillerat qui, en sa qualité de président annuel, venait recevoir avec la plus grande cordialité les délégués voisins. La musique et les autorités municipales étaient là également, et le soleil, perçant à ce moment les brouillards qui couvraient la vallée, semblait lui aussi avoir pris le train de 9 heures 15, et n'avoir pas voulu manquer à une fête qui, sans ses rayons, n'aurait été ni si joyeuse, ni si complète.

Dans une grande salle, près de la gare, appropriée pour le banquet, on nous a servi le vin d'honneur et un déjeuner; puis, musique en tête et en passant sous les arcs de triomphe, le cortège se rendit au temple où devait avoir lieu la séance du congrès.

Permettez-moi, Messieurs, de vous parler d'un détail bien caractéristique. Une des années précédentes, le président annuel était un curé catholique, et la réunion avait eu lieu dans l'église de l'endroit. M. Philippe Godet, rendant compte avec son esprit habituel de la réunion au *Journal des Débats* dont il est le correspondant, reçut de la rédaction de ce journal le communiqué suivant : « Votre histoire de curé est un délicieux canard; elle nous a beaucoup amusés. Quand vous aurez quelque chose de ce genre à nous raconter, ne vous gênez pas, faites nous-en part. Quelque invraisemblable que ce soit, cela nous fera toujours plaisir. »

Au temple, M. le pasteur Juillerat nous donna lecture d'une consciencieuse étude prise dans les annales du bourg de Travers, dépendant de la seigneurie de Neuchâtel. Cette étude bien complète, savante, fertile en anecdotes, souvent humoristique, intéressa vivement l'assistance. M. Juillerat nous raconta qu'au XVII^e^ siècle, le premier pasteur protestant qui remplit ses fonctions à Travers touchait la maigre

indemnité de soixante francs par an. Cela ne lui suffisait guère : aussi cherchait-il par tous les moyens à augmenter un peu ses revenus, et même on le vit à différentes reprises occupé à faucher des prés qui ne lui appartenaient pas. Inutile de dire qu'à notre époque plus civilisée, les pasteurs, touchant une indemnité plus considérable, ne se livrent plus à un semblable travail. Après ce discours, écouté et applaudi comme il méritait de l'être, M. Grellet nous fit part de quelques passages des souvenirs de son père, dont les *Mémoires* datent de 1813. Les Suisses n'étaient pas alors les admirateurs passionnés de Napoléon Ier ; l'esprit conquérant de l'Empereur n'était pas fait pour plaire aux tranquilles habitants du val de Travers.

Au sortir du temple, nous sommes allés visiter une fabrique d'absinthe et autres liqueurs, où les amateurs ont pu s'ouvrir l'appétit en prenant à discrétion d'excellents apéritifs. Puis le banquet nous a réunis dans la grande salle dont j'ai parlé.

La musique a joué tout le temps du banquet, et à la fin de chaque toast elle se faisait entendre. Après celui de votre délégué, les convives demandèrent la *Marseillaise* ; mais l'orchestre ne la savait pas, ce qui montre bien que nous n'étions pas en France. A son défaut, le *Ranz des Vaches* fut brillamment exécuté. Puis M. Godet porta un toast en vers, toast plein de verve, d'entrain et d'*humour*.

A la suite du banquet, nous allâmes, toujours musique en tête, visiter une carrière d'asphalte exploitée par une compagnie anglaise. Enfin, après une journée si bien remplie, il fallut songer au départ. M. le président Juillerat voulut bien m'accompagner à la gare en me disant les choses les plus affectueuses et les plus aimables, ce qui m'a prouvé une fois de plus, Messieurs, que lorsqu'on a l'honneur de représenter la Société d'Emulation du Doubs, lorsque l'on parle en votre nom, on est assuré d'être bien accueilli partout.

LA FRANCHE-COMTÉ

AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ET AUX DEUX SALONS DE 1891

Rapport fait a la Société d'Émulation du Doubs dans sa séance du 13 juin 1891

Par M. Alfred VAISSIER.

La part que la Société d'Emulation du Doubs a prise cette année au Congrès a consisté dans une communication faite, par M. Castan, à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, le 23 juin dernier, où nous avons eu le plaisir de rencontrer deux de nos confrères habitant Paris, MM. Jean Petit, le statuaire, et Charles Varaigne.

L'allocution que prononça ce jour, dans la salle de l'hémicycle de l'Ecole des Beaux-Arts, le président de la séance, M. Anatole Gruyer, membre de l'Institut, renferme, à la suite d'excellents conseils, des appréciations si justement élogieuses de l'œuvre accomplie au milieu de nous par notre président honoraire, que c'est un devoir, en même temps qu'une bien douce satisfaction, d'en retenir pour nos *Mémoires*, la mention spéciale et très opportune.

Après avoir invité M. Castan à prendre place au fauteuil de la vice-présidence, l'éminent délégué de l'Administration des Beaux-Arts adressa ses félicitations et ses remerciments « aux savants qui ont mis en belle lumière tant d'œuvres » inaperçues et ajouté tant de chapitres à l'histoire si incom- » plète encore de nos arts nationaux... Ce sera la gloire » de notre dix-neuvième siècle (ajouta-t-il) d'avoir, dans la » mesure du possible, réparé tant d'oubli. Dans cette noble » tâche, Messieurs, vous êtes infatigables. D'un bout à l'autre

» de la France, les archives locales et jusqu'aux minutes » notariées sont par vous explorées... » L'orateur, autorisé par son expérience éprouvée d'ancien conservateur des peintures du Musée du Louvre, réclame pour les Musées de la province une sollicitude spéciale et de généreux efforts, et c'est aux adeptes de l'érudition qu'il entend que cette mission doit être confiée. C'est principalement sur la confection des catalogues, « cette entreprise humble d'apparence et méri- » toire au plus haut titre », qu'il appelle judicieusement l'attention.

« Il y faut beaucoup de patience et de clairvoyance. Elle » est digne de tenter les forts. M. Castan, qui me fait l'hon- » neur de partager avec moi la présidence de cette assem- » blée, et qui a écrit un excellent catalogue du Musée de » Besançon, M. Castan vous le dira. Je voudrais que le » nombre des érudits qui composent les sociétés des Beaux- » Arts des départements fissent comme lui, attachassent leurs » noms à de semblables travaux. L'*Inventaire général des* » *richesses d'art de la France* leur fournirait des types aux- » quels il serait désirable que l'on se conformât partout. En » portant vos efforts dans cette direction, Messieurs, vous » rendrez de signalés services à vos provinces, et vous aurez » bien mérité de la France. »

Témoins, depuis tant d'années, du labeur incessant de celui qui, dans la plénitude de ses brillantes facultés, a consacré toutes ses veilles, sans connaître d'autre relâche que la visite fructueuse des grandes collections de l'Europe, à nous faire connaître et apprécier les reliques de notre passé, vous applaudirez, avec tous ceux qui participent au rayonnement de vos publications, à l'éloge du *conservateur* par excellence des trésors de notre bibliothèque et de nos musées et au succès de leur historiographe dans la section de l'*Inventaire général* qui est spécialement consacrée à ces richesses. Aussi bien reconnaissez-vous que la remise d'un exemplaire de luxe des monographies de M. Castan à M. le Président de

la République, lors de sa visite à nos Musées, le 25 mai dernier, fut un présent du meilleur goût offert à M. Carnot, souvenir d'ailleurs très gracieusement accueilli.

L'ordre du jour de la séance des Beaux-Arts ayant appelé la lecture de M. Castan, notre confrère intéressa vivement l'auditoire par le récit des circonstances qui firent oublier le nom de l'auteur des sculptures du mausolée de la maison de Bouillon, envoyées de Rome à Cluny pour y être érigées dans l'église abbatiale. Par suite d'un arrêt du Parlement de Paris, rendu en 1711, pour interdire l'érection de ce monument, les marbres envoyés de Rome demeurèrent dans leurs caisses d'emballage. Ils échappèrent ainsi au marteau révolutionnaire ; mais quand, en 1800, on procéda à leur déballage, personne n'avait plus conservé le souvenir du nom du sculpteur.

Aujourd'hui, les trois principales pièces du mausolée sont exposées dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Cluny, où elles constituent une sorte de décor improvisé.

Elevées sur deux maigres soubassements de forme cubique et se faisant pendants à plus de six mètres de distance, les statues du duc Frédéric-Maurice et de sa femme, destinées à former groupe sur un sarcophage commun, se présentent sous un aspect qui n'est point à leur avantage. On ne saisit pas de lien entre les deux figures. Le visiteur dérouté est exposé à mettre sur le compte du maniérisme italien deux attitudes qui ne s'équilibrent pas.

Tout autre est l'impression reçue dès qu'on jette les yeux sur le haut relief encastré dans le socle de la statue du duc. Ce morceau, qui devait servir de trait d'union au groupe monumental, rappelle, par sa position à la hauteur de l'œil et ses proportions, les bas reliefs des retables où les artistes italiens ont toujours excellé ; mais il en diffère surtout par l'énergie singulière de la composition et les hardiesses de l'exécution. On admire, sans aucune réserve, tous les détails de cet épisode d'un combat de cavalerie où figure le duc vic-

torieux. Malgré le mélange des corps des hommes et des chevaux, dans des attitudes originales, l'arrangement est d'une clarté remarquable. Tout y est pondéré et rien ne choque. C'est bien là l'œuvre d'un maître de premier ordre. La richesse d'imagination des grands artistes de la Renaissance, si maîtresse d'elle-même dans sa liberté, s'y associe à la verve de la grande école française de sculpture du XVII^e^ siècle, dégageant son originalité au milieu de la décadence italienne. On n'a point à faire un grand effort pour accepter comme décisives les conclusions de M. Castan, qui, s'appuyant sur un texte de l'abbé Lione Pascoli, fait honneur à Pierre II Legros des sculptures de Cluny, c'est-à-dire à l'artiste renommé qu'employaient les Jésuites, ces amis intimes du cardinal de Bouillon, auteur de la commande du mausolée.

M. le secrétaire-rapporteur du comité, reconnaissant que la commande du mausolée à Legros est certaine, se demande cependant si le sculpteur a tenu ses engagements. « Entre la coupe et les lèvres », dit M. Henri Jouin, « il peut y avoir de la place pour un malheur, et le malheur ici, serait que Legros eût négligé de satisfaire à la commande. » A moitié convaincu, M. le rapporteur espère « que M. Castan s'attachera à son sujet jusqu'à ce qu'il rayonne, suivant la recommandation de Buffon, et qu'il n'a pas dit son dernier mot ».

Ce dernier mot décisif n'est-il pas déjà contenu dans le passage tiré par M. Castan d'une biographie de Legros, écrite quatre ans après la mort du sculpteur, par le romain Niccolò Pio, lequel dit formellement : « fece il deposito » ?

Nous reconnaissons ce qu'il y a de fondé dans la bienveillante insistance de M. le secrétaire-rapporteur, en ajoutant qu'il serait désirable qu'une analyse pénétrante des productions de Pierre Legros permît de distinguer, dans les sculptures de Cluny, ce qui appartient en propre à cet artiste et ce qui a pu lui être fourni par des collaborateurs.

Parmi les travaux présentés dans les autres sections du

Congrès nous n'avons à signaler, comme ayant un intérêt direct pour notre province, que la communication de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin, sur le résultat des fouilles qu'il poursuit dans les anciens cendriers des Salines de Groron (Jura). C'est une bonne fortune pour l'archéologie que le zèle d'un persévérant explorateur s'applique à ce gisement qui, de loin en loin, a déjà rendu de nombreux vestiges de l'époque romaine.

La séance de clôture du Congrès a été présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Bourgeois, dont les paroles furent sympathiquement applaudies. Dans le discours d'ouverture, M. Gaston Boissier, de l'Académie française, s'inspirant des souvenirs d'un voyage récent en Algérie, où les vestiges antiques se rencontrent de toutes parts, exposa, d'une manière finement humoristique, comment les études archéologiques pourraient servir les intérêts de notre riche colonie, où « les indigènes nous appellent » des *Roumis*, en nous regardant comme les descendants » des Romains et les héritiers de ceux qui les ont si long- » temps gouvernés et dont ils gardent confusément un grand » souvenir. »

Nous ne pouvions quitter la vieille Sorbonne sans aller visiter la somptueuse Sorbonne nouvelle, où des peintures décoratives venaient d'être débarrassées de leurs voiles.

Sur l'un des côtés du palier supérieur du grand escalier, un de nos compatriotes, M. Chartran, a retracé en plusieurs épisodes les *Fastes de la Faculté des Sciences*. Ces compositions vigoureusement peintes, dans une riche gamme de couleur modérément atténuée, s'harmonisent avec les blancheurs des colonnes et des courbes puissantes des balustres.

Dans le grand amphithéâtre, d'un aspect très majestueux, une immense frise, peinte en manière de tapisserie aux larges bordures, se développe sur la muraille semi-circulaire. L'artiste s'est proposé de symboliser la Sorbonne. A travers un bocage Elyséen d'une souveraine mélancolie, sont

semés des groupes énigmatiques, en harmonie avec cette nature absolument factice et mystérieuse. La tonalité calme de la décoration favorise l'effet architectural et ne distrait point violemment l'attention d'un auditoire. Toutefois, en quittant la salle, on éprouve une sorte de soulagement à retrouver les personnages de chair et d'os de M. Chartran, qui ne parlent plus la langue morte des fantômes de l'hémicycle. Ce contraste témoigne des goûts très divers qui président aux évolutions de la peinture décorative moderne.

Il est intéressant de se rendre compte, en spectateur impartial, des évolutions de l'art, surtout aux époques où le mouvement prend un caractère de combat.

L'évolution actuelle, près d'atteindre son point culminant, n'est au fond que le complément, en ce qui concerne le rendu de la lumière, du parti pris par les artistes d'être *vrais* avant tout. Si l'on joint à cela l'aversion systématique de la majorité des combattants pour tout ce qu'on entend par *la convention*, on peut dire que c'est grâce aux travaux en plein air des paysagistes de la période contemporaine que les œuvres de la peinture au dix-neuvième siècle arrivent à posséder leur cachet d'originalité.

Dans leur retour à l'étude scrupuleuse de la nature, les initiateurs paysagistes, se dégageant de la routine où s'étaient embourbés leurs prédécesseurs immédiats, ont pu mettre à profit les théories de la science moderne sur les relations des couleurs. Dès que les métamorphoses de la lumière et ses réactions sur les objets qui constituent le paysage reçurent une plus vive et plus consciencieuse expression, il fallut bien que l'on appliquât ces ressources nouvelles aux figures ou aux scènes appelées à étoffer ce cadre rajeuni. C'est ainsi que la voie nouvelle s'est élargie naturellement pour tous les autres genres.

De là cette expression intense de mouvement et de fraîcheur de vie dans les choses insaisissables ou fugitives, dans l'air qui circule et dans la lumière qui pénètre partout.

L'utilisation des ombres pour obtenir par contraste l'intensité de la lumière est à ce point dans la vérité, qu'on y reviendra toujours assez. Il n'était pas superflu qu'il se trouvât un frein contre l'exagération de cet artifice. On sait aujourd'hui avec des nuances légères, juxtaposées dans une touche solide et sûre qui ne fatigue pas la couleur, obtenir des effets d'une puissance susceptible d'un charme plus vrai que celle qui résulterait de l'abus des noirceurs sujettes à s'accentuer encore davantage avec le temps.

Si les peintres peuvent avec succès éclaircir leurs fonds baignés dans l'air et la lumière, atténuer les ombres et courtiser la nature dans ses aspects qui n'avaient que rarement séduit leurs prédécesseurs, il n'en reste pas moins à souhaiter qu'ils retiennent des plus anciens maîtres une préoccupation bien supérieure aux nuances passagères, à savoir, la recherche du *caractère* dans les figures. C'est pour avoir su joindre cette qualité maîtresse à un mode d'exécution d'une vigueur plus sincère, que quelques artistes contemporains conserveront dans l'avenir la haute estime qu'ils ont méritée.

Chez un artiste de talent la conception et l'exécution forment un tout très personnel qui perd de son charme aux modifications tardives. Sans partager les opinions excessives des impatients qui reprochent à de hautes personnalités de trop s'attarder à la peinture d'*hier*, on peut sans hésitation constater le succès de bon aloi de ceux qui ont pressenti la peinture de *demain*. Malgré les écarts ou les exagérations d'*aujourd'hui*, il est hors de doute que l'art bénéficie de l'évolution actuelle très favorable au déploiement des qualités de bon goût et de mesure qui caractérisent la peinture décorative française. N'assistons-nous pas déjà à la transfiguration du *naturalisme* pur dans le lumineux *plein air*, où sa sincérité paraît au moins de meilleur goût ?

En revenant à notre dessein d'examiner, dans une revue rapide, les travaux de nos artistes franc-comtois aux deux Salons de cette année, nous pouvons constater qu'ils com-

prennent d'autant mieux les aspirations nouvelles, qu'ils y sont tout préparés par leurs dispositions natives. Très hostiles aux conceptions alambiquées ou conventionnelles, ils étudient la nature avec sincérité, sans être dupes de théories factices et éphémères, sans se ranger parmi les excentriques qui abusent de la couleur comme d'une réclame.

Au Salon des Champs-Elysées nous avons eu l'agréable surprise de rencontrer de prime abord et en bon lieu, les sites charmants de nos environs de Besançon, par M. Isenbart. Placées sur la cimaise, ces traductions séduisantes de la Vallée du Doubs, en particulier *La Roche de Torpes au matin*, ne noircissaient point au contact immédiat de la grande toile grisonnante : *La Voûte d'Acier*, l'œuvre si remarquable de J. P. Laurens. Nous avons tous applaudi à la juste récompense (médaille de deuxième classe) obtenue par notre artiste qui, par des efforts persévérants, associés à une haute délicatesse d'impression, est arrivé à se créer, dans le paysage frais et matinal de notre belle Comté, une notoriété analogue à celle de M. Pointelin, pour ses crépuscules dans les coteaux jurassiens, sévères et poétiques réalités, si justement appréciées dans les Salons antérieurs.

Parmi les paysagistes issus de notre région, nul n'avait rendu comme M. Isenbart l'atmosphère limpide, imprégnée de rosée et de soleil tamisé, sur les bords verdoyants de nos miroitantes rivières ; nul n'avait triomphé comme lui des souplesses et des profondeurs dans les fouillis luxuriants des prés humides, des sous-bois et des vieilles tourbières. Aujourd'hui, avec une conscience parfaite et une vigueur nouvelle, il nous révèle la poésie latente des majestueux plateaux de nos montagnes du Doubs.

Nombreux sont ceux qui ont étudié l'œuvre première du paysagiste bisontin et l'ont mise à profit. C'est un éloge qui ne saurait être superflu, car il est l'équivalent d'un brevet d'initiateur.

Se complaisant à traduire les effets des côtes vaporeuses,

M. Boudot a très élégamment mis en valeur les pittoresques *Villages d'Avanne et de Vuillafans* sous la lumière frisante du soleil.

En introduisant dans l'*Orée d'un bois* les colorations du coucher du soleil, M. Pointelin a montré qu'il n'entend point s'enfermer dans un genre où ses solides qualités ne laisseraient pas que de devenir monotones. Que n'en puisse faire autant M. Robinet ! Des succès dans une spécialité vraiment étrange en ce temps de peinture prime-sautière, semblent avoir condamné le patient pinceau de ce consciencieux artiste au rendu minutieux des cailloux roulés des *Torrents suisses*.

Une faible dose de ce goût pour la précision ne nuirait certes pas aux pages élégantes et faciles de M. Japy : *Matinée de Printemps* et *Soir d'octobre*.

Avec une vision également large, mais plus en quête de variété, M. Achille Gros sait retenir plus longtemps l'observateur. Après avoir cédé quelquefois à la séduction du paysage composé, M. Gros, serrant de plus près la nature, arrive à se constituer une individualité, et le progrès est incontestable dans sa *Matinée au Val de Cuisance*. Exalter les beautés de la nature en recourant aux artifices d'un arrangement bien homogène d'éléments vrais, bien fondus dans la conception comme dans l'exécution, c'est un défi que peut noblement porter aux fanatiques du naturalisme exagéré un grand artiste dans la plénitude de son talent. Tous les visiteurs du Salon, après saturation de la vraie campagne aride ou fleurie, se sont reposés, invinciblement attirés, à l'ombre de ce magnifique bloc de verdure que Français a créé d'un jet si puissant : *Une source, au soir*. Les grandes lignes de cette opulente végétation, encadrant ce miroir d'eau dormante qu'un furtif point lumineux, rappel du soleil couchant, suffit à réveiller, puis cette baigneuse solitaire d'un caractère antique, c'est là un ensemble d'un charme pénétrant. En rappelant le souvenir de cet ouvrage distingué du paysa-

giste, membre de l'Institut, si fidèle à ses sympathies pour la patrie franc-comtoise, nous couronnons dignement le groupe de nos verdures.

Si nous passons aux tableaux où intervient la figure, en commençant par les aspirants à la maîtrise, nous complimenterons de suite M. Enders (rappel de mention honorable) pour sa jeune campagnarde, juste d'attitude et d'un bon *caractère*, dans le groupe intitulé : *Une très vieille histoire*. Dans cette lumière d'intérieur, les ombres et les tons terreux ont bien leur raison d'apparaître. A la générosité de la couleur près, c'est un rappel de la touche sommaire et vigoureuse de Courbet. Mais à l'éloge de la composition de M. Enders, il faut ajouter que ce n'était pas avec cette délicatesse de sentiment que l'on s'exprimait dans l'atelier du *maître-peintre* d'Ornans.

Nous sommes clairement renseignés sur le monde auquel appartient le *duo* qui précède. Nous éprouvons au contraire une sorte d'indécision en présence du couple attablé, comme on dirait « au Panier fleuri », du tableau de l'*Indécision* de M. Trémolières. L'ingénuité réciproque des physionomies se joue avec une mimique de circonstance parfaite dans le plein air et sans l'intervention d'une ombre sur les visages éclairés par la lumière diffuse. La tentative est courageuse, mais ne laisse pas que d'être périlleuse.

C'est encore une scène contemporaine, suivant la mode du jour, mais plus bourgeoise, que M. Edmond Picard nous retrace dans une collection d'honnêtes et très heureuses figures de grands parents complaisants et de pétulante progéniture faisant, après le dîner sous les charmilles, les *Préparatifs pour une partie de pêche* aux petits poissons. — *Sur la glace*, du même coloriste, est un gai souvenir d'un rude hiver, en même temps qu'un prétexte pour réussir un effet de soleil sur les côtes neigeuses de la pittoresque vallée de Besançon. De cette très brillante esquisse, l'artiste pourrait tirer un agréable tableau.

Nous avons à enregistrer le succès de l'abondante exposition de M. Muenier au Champ-de-Mars. La *Leçon de catéchisme* a réuni tous les suffrages. On y découvre en effet toutes les qualités d'une bonne peinture : le naturel, l'esprit, la science et la facture. M. Muenier est arrivé à la maîtrise. Son *Jeteur d'épervier*, et le *Portrait de Coquelin* dans le rôle de Thomas Diafoirus, achèvent de le démontrer.

M. Lobrichon excelle toujours à exprimer les grâces enfantines. Quoi de plus réjouissant que son *monome* des *enfants assistés* en marche pour se rendre : *A la soupe !* La variété des visages candides ou mutins, avides ou chiffonnés, la chaîne pressée des aspirantes aux larges et profondes assiettes de métal, l'allure des petites paires de mains serrant à pleines poignées les deux petits bras qui précèdent, et tant d'autres détails charmants, constituent une scène heureusement trouvée d'une réalisation très sentie.

Nous avons rencontré M. Chartran, comme peintre d'histoire, à la Sorbonne, nous le retrouvons aux Champs Elysées comme un maître portraitiste des élégances raffinées. Témoin une exquise figurine de *Mlle Brandès*, du Vaudeville.

Les amateurs de la fine peinture se groupent également devant la série si variée des portraits de M. Courtois, parmi lesquels se détache une figure d'artiste en vêtements de travail, magistralement traitée, puis la grande silhouette à lumineuse chevelure, de *Mme Gottereau*, dont le profil est enlevé avec la consciencieuse précision d'un réaliste de la Renaissance.

Il est intéressant pour la connaissance des ressources d'un pinceau si souple d'examiner, dans un salon voisin, un grand panneau destiné au théâtre de l'Odéon, superbe *Figaro*, aussi large de facture qu'agréable de couleur.

Il faut quelquefois attendre son tour pour goûter à loisir les élégants et vivants portraits de M. Machard, l'un de ceux, parmi les maîtres, qui ne s'attardent pas à la peinture d'*hier*. On aime à se rendre compte de l'adresse avec laquelle se

trouve saisi, sur une bouche souriante, l'irrégularité fugitive et piquante d'un pli caractéristique, ou bien encore l'éclat de grands yeux, palpitants de vie, en dépit d'un travail sommaire, mais de profond savoir.

Une manière veloutée, quoique très sûre, constitue le charme des figures plus calmes de M. Giacomotti, lequel, en bon dessinateur qu'il est, sait, avec délicatesse, faire ressortir les finesses d'une physionomie, quand il y a lieu, comme dans l'excellent portrait du sculpteur Soitoux dont il a enrichi notre Musée.

MM. Tony Faivre et Bassot se maintiennent dans leur réputation d'habiles portraitistes, formés à bonne école.

Par égard pour l'exécution remarquable de l'*Intérieur de l'atelier de Meissonnier* ouvrage de M. Bretegnier, il est juste d'accorder un paragraphe à la nature morte. A côté de cette table Louis XIII, d'une perspective très étudiée et bien conservée dans les plus fins détails, nous pouvons placer, comme contraste, le croustillant *Dessert d'hiver* de notre vaillant concitoyen M. Léon Leblanc.

Nous nous faisons honneur de comprendre dans le faisceau de nos forces artistiques l'œuvre de deux compatriotes par alliance. C'est d'abord, au Champ-de-Mars le lauréat de la grande médaille d'honneur de l'année dernière, M. Dagnan-Bouveret qui remporte un succès de popularité bien mérité avec son *Groupe des conscrits*. Comme tout ce qui émane de ce grand maître de l'école moderne, cet épisode, surpris dans la rue d'un de nos villages, est d'une vérité complète, trop absolue peut-être, en raison de la vulgarité des types qui ne séduisent pas les délicats ; mais si ces derniers n'y recherchent que les qualités d'une sincère étude, ils sont d'accord avec chacun pour y reconnaître la perfection même.

Aux antipodes de cette actualité, il nous reste à mentionner la plus grande des toiles des Champs-Elysées, puisqu'elle dépasse de quinze mètres carrés l'immense page de « la Fin de Babylone » de M. Rochegrosse. Il s'agit de la monumen-

tale peinture de M. Aubert : *Les Saints patrons de la vie des champs*, destinée à l'abside de Notre-Dame-des-Champs à Paris, composition savante et consciencieuse dans toutes ses parties : le paysage comme les figures sont d'une grande distinction.

Peignant comme un sculpteur, et sculptant comme un peintre, une de nos grandes illustrations, M. Gérôme nous sert de transition pour passer à la sculpture. C'est pour se reposer de ses succès dans l'évocation des scènes historiques, savamment retracées, que le maître étudie aujourd'hui, au soleil de l'Orient, la ligne sculpturale chez les animaux sauvages. En pendant à *Un coin du Caire*, fourmillère humaine qui se devine à l'ombre sous un amas, brûlant à la surface, de constructions monotones et photographiquement rendues, voici *Un Lion aux aguets*. Le roi fauve, colosse de pierre vivante, mais immobile dans une attitude presque humaine, s'appuie sur son balcon de pierre pour fouiller du regard les profondeurs d'un désert de rochers.

On retrouve la même recherche de la ligne pittoresque en sculpture, dans le Lion de bronze de M. Gérôme. C'est dans un salon, et au milieu d'un groupe de fleurs, que l'on a placé sa gracieuse statuette d'une *Ballerine* antique, où le marbre, délicatement teinté, rappelle les tendres colorations des statuettes de Tanagra.

M. Just Becquet, tout en demeurant dans la donnée classique, a su revêtir de grâces nouvelles son élégant morceau : *la Seine à sa source*. Parmi les bustes et près de l'entrée intérieure, chacun a remarqué, sous la lumière abondante, sa belle figure de *Rude*. Par un procédé tout moderne, l'habile disciple a rendu supérieurement la souplesse de la barbe ondoyante du grand artiste qui fut son maître.

Nous n'oublierons pas en terminant de signaler l'œuvre de bon goût de M^lle^ de Chardonnet, la touchante figurine de Louis XVII, non plus que, dans une des classes que l'abondance de tant d'objets d'arts fait trop souvent négliger, la

remarquable interprétation gravée du portrait de l'illustre Rubens, par M. Mathey.

Cette revue sommaire de notre élite artistique, enregistrée comme souvenir dans vos annales, vous permettra, Messieurs, d'apprécier si le nom de la province de Franche-Comté ne figure pas honorablement dans le tournoi de 1891. Jadis le domaine de l'art était presque exclusivement celui de la France. Aujourd'hui, l'art est cultivé avec succès dans le monde entier. Le combat ayant eu lieu glorieusement chez nous, qui accueillons les peintres et les sculpteurs étrangers formés le plus souvent à notre école, on peut avoir bien des raisons d'espérer que Paris, entouré de groupes provinciaux aussi éveillés que le nôtre, saura maintenir la suprématie artistique qui n'a pas encore échappé à la patrie française.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1891-1892).

Par le Département du Doubs..... ..... 500 f.
Par la Ville de Besançon 600

Par M. le Ministre de l'Instruction publique : *Comité des travaux historiques et scientifiques : Revue des travaux scientifiques*, t. X, nos 9 à 12, t. XI, nos 1-6. — *Bulletin archéologique*, no 3, 1890 ; nos 1-2, 1891. — *Histoire et philologie*, no 4, 1890 ; nos 1-3, 1891. — *Sciences économiques*, 1890, no 2 ; 1891, no 1. — *Numismatique de la France*, par M. Anatole de Barthélemy, 1re partie. — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des sociétés savantes*, par MM. de Lasteyrie et Lefebvre-Pontalis, t. II, 1er et 2e livr. — *Congrès des sociétés savantes, discours prononcés à la séance générale du 27 mai 1891* par M. le Ministre de l'Instruction publique et par M. Gaston Boissier, membre de l'Institut. — *Dictionnaires topographiques : département de la Marne*, par M. Aug. Longnon ; *département de la Drôme*, par M. Brun-Durand. — *Chroniques d'Amadi et de Stambaldi*, publiées par M. René de Mas-Latrie.

Bibliothèque de l'Ecole des chartes, mai-décembre 1891.

Journal de l'Ecole polytechnique, 60-62e cahier.

Journal des savants, année 1891 ; janv.-fév. 1892.

Annales du musée Guimet, t. XVIII, XIX, XX

Introduction au *catalogue du musée Guimet*, par M. de Milloué, conservateur du musée Guimet.

Revue de l'histoire des religions, 12e année, t. XXIV.

Revue des études grecques, t. III, no 12, 1890, t. IV, année 1891.

Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 17e et 18e année, 1890 et 1891.

Par MM.

Camille Massing, membre correspondant, sa *Traduction française de l'ouvrage intitulé : La guerre des Paysans (Rustauds) sous le duc Ant. de Lorraine*, par le docteur Atorf.

A Bouvier, son livre d'enseignement populaire et pratique intitulé : *Les Mammifères de la France, étude générale au point de vue utilitaire*, Paris, 1891.

Dr Baudin, membre résidant, et Jeannot, leur *Annuaire statistique et démographique du bureau d'hygiène de la ville de Besançon.*

L'Inspecteur d'Académie, *Rapports sur l'enseignement primaire en 1889-1890 et 1890-1891, dans le département du Doubs.*

Vivien de Saint-Martin, les 57-62e livraisons de son *Nouveau Dictionnaire de Géographie universelle.*

Edouard Gascon, membre correspondant, sa *Monographie de la commune de Courchamp, Côte-d'Or.*

Le docteur Bergeret, son *Etude psychologique et médicale sur le peintre Edouard Baille.*

Le Préfet de la Haute-Saone : *Inventaire sommaire des archives de la Haute-Saône, antérieures à 1789*, rédigé par MM. Jules Finot, Lex et Dunoyer de Segonsac, *archives civiles*, C D E, t. IV.

Albert de Montet, membre correspondant, son ouvrage intitulé : *Madame de Warens et le Pays de Vaud.*

Le docteur Ant. Magnin, membre résidant, ses *Nouvelles Observations sur la sexualité des Lychnis, notamment du Lychnis Diurna Sibth.*

Le Préfet du Doubs, *Rapports et délibérations du conseil général.*

Alexandre Weil, membre honoraire, ses deux notices intitulées : *Les Hermocopides et le peuple d'Athènes ; les Nouveaux fragments de l'Antiope d'Euripide.*

Charles Thuriet, membre correspondant, ses *Traditions populaires du Doubs.*

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1891-1892)

Mémoires et bulletins de la Société des Antiquaires de France, année 1889.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris, 3e série, t. XII, no 4 ; 4e série, t. I, nos 1-2. — *Mémoires*, 2e série, t. IV, 3e fasc. 1892.

Mémoires de la Société zoologique de France, t. III et IV. — *Bulletin* 1-3 (1892).

Bulletin de la Société de botanique de France ; comptes-rendus, 2e série, t. XIII, 1891, 2-5 ; *bibliogr.* A, B, C ; *Congrès de 1889*.

Annales de la Société philotechnique de Paris, 1890.

Bulletin de la Société philomathique, t. II et III (1889 à 1891).

Société générale des prisons, année 1891.

Séances de la Société française de physique, 1er sem. 1891.

Annuaire de la Société française de numismatique, t. XIV, 1890, t. XV, 1891.

Société historique de Compiègne : l'Almanach historique de 1789 de Compiègne.

Revue de la Société des études historiques, t. VIII et IX, 1889 à 1890.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, 1889-1890, 1 vol.

Bulletin de la Société Dunoise, nos 88-92, 1891.

Mémoires de la Société de médecine de Nancy, 1889-1890.

Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine, 3e série, t. XVIII, 1890.

Mémoires de la Société des sciences de Nancy, 1890, et nos 4-7, 1891.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 4e série, t. IV, 1890.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, 4e série, t. I, 1891 ; *Bulletin*, 1890, no 4 ; 1891, no 1.

Mémoires de l'Académie de Caen, 1890.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, Nantes, t. II, nº 1, 1892.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1889-1890.

Bulletin de la Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure, 1890-1891, 1re partie.

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 1889.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XXVIII, 1890, t. XXIX, 1891.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XIe vol, nos 4-6.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, années 1891, 1892, nos 1-2.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest de la France, nos 1-3, 1891.

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, t. XXIV ; *Bulletin* nos 144 et 145 du t. X.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 3e trim. 1890.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, t. VII, 1890-1891.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 1888.

Le *Sillon,* organe de la Société pour l'encouragement de l'agriculture, Vesoul, année 1891.

Bulletin de la Société de viticulture d'Arbois, 1890, nº 4, 1891.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, 5e série, VIe vol. 1890.

Société des intérêts de Besançon, nos 2 et 3, 1891.

Société médicale de la Franche-Comté, revue médicale, publication mensuelle, nos 1 et 2, 1892.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, XXI et XXIIe vol., 1889 et 1890.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain, 1891.

Mémoires de l'Académie de Dijon, 4e série, t. I, 1888-1889, t. II, 1890-1891.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. XI, années 1885-1888.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Beaune, t. XIII, 1888.

Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, t. VII. — *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne,* par M. Ernest Petit, t. IV.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, 2e série, t. XV et XVI, 1891.

Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, nos 10-11, 1890 à 1892.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1891 ; tables, 1825-1859.

Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 1890, t. IV, 4e fasc.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, t. XVIII, 4e livre.

Société d'histoire naturelle d'Autun, 1891, no 4.

Société historique et archéologique de Langres. Décade historique du diocèse de Langres, par le P. Jacques Viguier, t. I.

Mémoires de la Société des sciences médicales de Gannat, 45e année, 1891.

Revue savoisienne, 1891, 1er trim. 1892.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Savoie, 1890, nos 3-4 ; 1891, 1-2.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, 4e série, t. III ; *Tables.*

Annales de la Société d'agriculture, etc., du département de la Loire, Saint-Etienne, 1891, no 3.

Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère, t. XV, 1890 : *Documents sur la Réforme en Dauphiné,* par J. Roman.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture d'Agen, 2e série, t. XII, 1re partie.

Bulletin de la Société des sciences et arts de Bayonne, 2e semestre 1890.

Bulletin de la Société de statistique de Marseille, t. XIII et XIV (1884 à 1890).

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, 5e série, t. III, 1889.

Mémoires de la Société des sciences de Bordeaux, t. V, nos 1-2.

Commission météorologique de la Gironde, 1890.

Mémoires de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, 3e série, t. XXVII.

Procès-verbaux des séances de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. XV, 1887-1891.

Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, 2e série, t. VI, 1890.

Société d'agriculture, sciences et arts des Pyrénées-Orientales, 32e vol., 1891.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Montpellier : sciences, t. XI, no 2 ; *lettres,* t. IX, nos 1-2.

Mémoires de l'Académie de Nimes, 7e série, t. XII, 1889.

Bulletin de la Société des sciences de Nimes, 1891, 1-3.

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 2e sem. 1890 ; 2e série, nos 1-2.

Bulletin de la Société d'histoire ecclésiastique du diocèse de Valence, etc , 1891.

Revue africaine, nos 200 à 203.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8o, no 8, 1891.

Société helvétique des sciences naturelles : 73e session à Davos, 1890 ; *Nouveaux mémoires,* band XXX et XXXI ; Mittheilungen, 1889 et 1890.

Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles, nos 103 à 105 (1890-1891).

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Zurich : Vierteljahrschrift, 1889-1891.

Société des antiquaires de Zurich, LVIe cahier.

Société des sciences naturelles de Bâle, band IX, heft 2, 1891.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Basse-Alsace, année 1891, janv. avril 1892.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. V et t. VI, liv. 1er.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVI, 2e livre, et t. XVII, 4e livre ; *Bulletin,* 1889-1890.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et beaux-arts de Belgique, t. XLVII, 1889 ; — *Bulletin,* t. XVIII à XXI, — *Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers,* coll. in-4o, t. L et LI, 1889 et 1890 ; — *Mémoires couronnés*

et autres mémoires, coll. in-8°, t. XLIII à t. XLV. — *Annuaires de l'Académie,* 1890 et 1891 ; — *Catalogues* des livres de la bibliothèque de l'Académie, 2e partie, ouvrages non périodiques ; 3e fascicule, nos 10908 à 15545, sciences morales, politiques et beaux-arts.

Publication de l'Institut royal grand-ducal du grand-duché du Luxembourg, t. XXI ; *Observations météorologiques* de 1884 à 1888, t. V.

Annales (Jahrbuch) *de la Société impériale et royale de géologie de Vienne,* t. XL, 3-4 ; XLI, n° 1 (1891). — *Verhandlungen,* nos 8-13 1891, nos 1-4 1892.

Académie des sciences de Munich (Sitzungberichte) : *Philologie,* band II, heft III-IV, 1890 ; *lettres,* nos 1-2, 1891.

Annales de l'Observatoire de Munich, band II, 1891.

Société des sciences naturelles de Brême (Abhandenlungen), XII band, I heft, 1891.

Société de botanique de la province de Brandebourg (Verhandlungen), 1891.

Académie des sciences de Berlin (Sitzungberichte), I-LIII, 1891 et 1892.

Société physico-économique de Kœnigsberg (Schrifton), Jubilaumsband 1890.

Proceedings of the Boston Society, vol. XXV, 1-2.

Memoirs and Proceedings of the Manchester litterary and phuilosophical Society, 1890-1891.

Journal de la Société des arts de Londres, nos 1990-2057.

Smithsonian Institution, annuals reports, 1888 et 1889. *United states national museum,* 1888.

United states geological Survey, Renth annual report, 1888-1889, 1re partie, Géologie, 2e partie, Irrigations.

Memorie della Regia Academia, scienze, lettere et arte in Modena, série IIe, vol. VII.

Commission des travaux géologiques du Portugal. Echinides irréguliers ou exoxycliques, p. M. P. de Loriol, 1890, 2e partie.

Université royale de Christiania, Briefe abhandenlungen von Dr Gaspari, 1880; — *Etruskisch and Armenisch* von Dr Sophus Bugge, n° 1, erste reihe.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 15 mai 1892.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1891.

Président.....	MM.	Lieffroy (Aimé);
Premier Vice-Président..		de Chardonnet (le c^te^ Hilaire);
Deuxième Vice-Président.		Sire (Georges);
Secrétaire décennal.....		Besson (Edouard);
Trésorier.....		Beltzer (Emile);
Archiviste.....		Vaissier (Alfred).

Président honoraire.....	MM.	Castan (Auguste);
Secrétaire honoraire.....		Bavoux (Vital);
Trésoriers honoraires....		Durupt (Alfred);
		Guillemin (Joseph).

Membres honoraires (23).

MM.

Le Général commandant le 7^e^ corps d'armée (M. le général François de Négrier).

Le Premier Président de la Cour d'appel de Besançon (M. Gougeon).

MM.

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Ducellier).

Le Préfet du département du Doubs (M. Graux).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Brédif).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Regnault).

Le Maire de la ville de Besançon (M. Vuillecard).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Bailliart).

Duc d'Aumale (S. A. R. le Prince Henri d'Orléans), membre de l'Institut (Académie française, Académie des beaux-arts et Académie des sciences morales et politiques), ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; Château de Chantilly (Oise). — 1886.

Bayle, Emile, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Delisle, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur général de la Bibliothèque nationale. — 1881.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, quai d'Orléans, 28.— 1842.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académie française, Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des sciences morales et politiques); Paris, rue de Médicis, 5. — 1869.

Grenier, Edouard, lauréat de l'Académie française, ancien secrétaire d'ambassade; Paris, boulevard Saint-Germain, 174, et Baume-les-Dames (Doubs). — 1870.

de Lesseps (le comte Ferdinand), membre de l'Institut (Académie française et Académie des sciences); Paris, rue Saint-Florentin, 7. — 1882.

Marcou, Jules, géologue; Salins (Jura), et 42, Garden Street Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique). — 1845.

Marmier (Xavier), membre de l'Institut (Académie française); Paris, rue de Babylone, 10. — 1889.

Pasteur, Louis, membre de l'Institut (Académie française et secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des sciences Paris, rue d'Ulm, 45. — 1882.

MM.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur en chef des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue Saint-André-des-Arts, 58. — 1853.

de Rossi (le commandeur Jean-Baptiste), associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres); Rome, Piazza Aracœli, 17. — 1889.

Weil (Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue de Madame, 64. — 1890.

Le général Wolff, ancien commandant supérieur du 7e corps d'armée; château de Pontdevaux (Ain). — 1882.

. . . . . .

Membres résidants (195) (1).

MM.

André, Charles, carrossier, rue Bersot, 26. — 1886.

Arnal, Alexis, économe honoraire du Lycée, rue du Lycée, 3. — 1858.

Arnal, Amédée, sous-préfet de Lesparre (Gironde). — 1872.

Auscher, Jacques, grand-rabbin, rue Charles Nodier, 6. — 1875.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

Bas, Alphonse, professeur au Lycée; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1890.

Baudin, Emile, pharmacien de 1re classe, rue Saint-Pierre, 19. — 1887.

Baudin, Léon, docteur en médecine, Grande-Rue, 97. — 1885.

Barbaud, Auguste, ancien premier adjoint au maire, directeur de la Caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1857.

* Bavoux, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

Beauquier, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Béjanin, Léon, propriétaire, Grande-Rue, 39. — 1885.

Belot, père, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1865.

Belot, Edmond, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1878.

Beltzer, Emile, notaire, place Saint-Pierre, 7. — 1884.

Besson, Edouard, conseiller à la Cour d'appel, rue Saint-Vincent, 27. — 1875.

Bétard, Auguste, entrepreneur de serrurerie, rue du Porteau, 4. — 1887.

Beuret, François-Xavier, voyer de la ville, Grande-Rue, 131. — 1873.

Boisard, Louis, professeur de physique à l'Ecole de médecine et au Lycée, rue de Lorraine, 3. — 1891.

Boisson, Joseph, pharmacien de 1re classe, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue de la Préfecture, 12. — 1880.

Boname, Alfred, photographe, rue de la Préfecture, 10. — 1874.

Bonnet, Charles, pharmacien, conseiller municipal, Grande-Rue, 39. — 1882.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de Glères, 21. — 1862.

* Boussey, professeur agrégé d'histoire au Lycée, rue Morand, 11. — 1883.

Boutterin, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des beaux-arts, Grande-Rue, 3. — 1874.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, membre de la Chambre de commerce, rue Gambetta, 5. — 1859.

Bouvard, Louis, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, conseiller municipal, rue Morand, 16. — 1868.

* Bovet, Alfred, ancien président de la Société d'Emulation de Montbéliard, à Valentigney (Doubs). — 1888.

Bretenet, capitaine d'artillerie, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

Bretillot, Maurice, banquier, membre de la Chambre de commerce, rue Charles Nodier, 9. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, Grande-Rue, 84. — 1860.

MM.

Brulard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

Brusset, sénateur et membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

Burdin, Victor, négociant, rue Saint-Pierre, 26. — 1890.

Burlet (l'abbé), chanoine-archiprêtre, curé de Saint-Jean. — 1881.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 123. — 1874.

Carpentier, pharmacien, rue Morand, 7. — 1885.

Carry, Clément, propriétaire, conseiller municipal, rue Bersot, 48. — 1878.

Castan, Auguste, bibliothécaire de la ville de Besançon, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et du Comité des sociétés des beaux-arts des départements, Grande-Rue, 86. — 1856.

Cavaroz, Narcisse, médecin-major de 1re classe en retraite, rue de la Lue, 6. — 1881.

Chapoy, Léon, professeur à l'Ecole de médecine, rue des Granges, 35. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

Charlet, Alcide, avocat, rue des Granges, 74. — 1872.

Chavanne, ingénieur, rue des Chaprais, 43. — 1892.

Chipon, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

* Chotard, Henri, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

Coillot, pharmacien, rue Battant, 2, et quai Veil-Picard, 1. — 1884.

Colsenet, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, rue de la Préfecture, 18. — 1882.

Cordier, Palmyre, agent principal d'assurances, conseiller municipal, rue des Granges, 3. — 1885.

Cornet, Joseph, docteur en médecine, aux Chaprais, rue du Chasnot, 6. — 1887.

MM.

Cosson, Maurice, trésorier-payeur général du Doubs, rue du Perron, 26. — 1886.

Coulaud, Adolphe, fabricant d'horlogerie, rue Gambetta.— 1875.

Coulon, Henri, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtot, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, Francis, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Coutenot, Régis, docteur en médecine, rue des Granges, 62. — 1887.

Cretin, Jules, professeur de chant, Grande-Rue, 53. — 1885.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 31. — 1863.

Darçot, ancien juge de paix, rue Charles Nodier. — 1880.

Delacroix, Frédéric, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, Grande-Rue, 68. — 1884.

Delagrange, Charles, entomologiste, rue Bersot, 57. — 1872.

Deleule, Constant, professeur à l'Ecole primaire supérieure libre, rue Saint-Jean, 2. — 1863.

Demongeot, inspecteur honoraire des écoles communales; à Saint-Ferjeux. — 1872.

Détrey, Just, propriétaire, rue Saint-Vincent, 27. — 1857.

Dietrich, Bernard, ancien négociant, Grande-Rue, 71 et Beauregard (banlieue). — 1859.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

Dornier, Alfred, négociant, place Labourey, 18. — 1880.

* Dreyfus, Victor-Marcel, docteur en médecine, rue de la Mouillère (aux Chaprais). — 1889.

Dreyfus, Joseph, négociant, Grande-Rue, 66. — 1880.

Drouhard, Paul, conservateur des hypothèques en retraite, rue Saint-Vincent, 18. — 1879.

Drouhard (l'abbé), aumônier du Lycée. — 1883.

Droz, Edouard, professeur à la Faculté des lettres, rue Moncey, 7. — 1877.

Dubourg, Paul, membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 118. — 1891.

MM.

Ducat, Alfred, architecte de l'Etat, conservateur du Musée des antiquités de la ville, rue Saint-Pierre, 3. — 1853.

* Durupt, ancien notaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 5. — 1875.

Ethis, Edmond, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1860.

Fady, représentant du comptoir Lyon-Allemand, rue de Glères, 6. — 1871.

Faucompré, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

Fauquignon, Charles, receveur des postes et des télégraphes, rue de la Liberté, aux Chaprais. — 1885.

Félix, Julien, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue Ronchaux, 12. — 1884.

Fernier, Gustave, fabricant d'horlogerie, membre du conseil municipal, rue du Clos, 31. — 1879.

Francey, Edmond, avocat, membre du conseil général du Doubs et du conseil municipal de Besançon, ancien adjoint au maire de cette ville, rue Moncey, 1. — 1884.

* Gallotti, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde) et Versailles, avenue de Paris, 62. — 1860.

de Gassowski, artiste peintre, au Moulin de Tarragnoz. — 1875.

Gauderon (le docteur), Eugène, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129. — 1886.

Gaussin, Célestin, secrétaire des Facultés, rue de la Cassotte, 35. — 1891.

* Gauthier, Jules, archiviste du département du Doubs, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Charles Nodier, 8. — 1866.

Girardot, Albert, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

Girardot, Georges, artiste peintre; Paris, 48, rue Cardinet. — 1882.

Girod, Achille, propriétaire, Saint-Claude (banlieue). — 1856.

Girod, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 66. — 1859.

Gresset, Félix, général de division du cadre de réserve, aux Tilleroyes près Besançon, et à Paris, 8, rue de l'Alma. — 1866.

Grosjean, Alexandre, avocat, membre du conseil général du

MM.

Doubs et du conseil municipal de Besançon, quai Veil-Picard, 39. — 1876.

Grosjean, Francis, ancien bijoutier, rue du Mont-Sainte-Marie, 8. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Gruey, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, directeur de l'Observatoire de Besançon. — 1882.

* Gruter, médecin-dentiste, square Saint-Amour, 7. — 1880.

Guenot, Auguste, ancien négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, négociant, ancien président du tribunal de commerce, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guichard, Paul, rue des Chambrettes, 13. — 1884.

Guillemin, Victor, artiste peintre, rue de la Préfecture, 18. — 1884.

* Guillemin, Joseph, caissier de la maison de banque A. Jacquard, square Saint-Amour, 5. — 1879.

Haldy, Alexandre, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

Haldy, Léon-Emile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3-5. — 1879.

Hattenberg, Victor, fabricant d'horlogerie, rue Proudhon, 16. — 1879.

Heitz (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

Henry, Jean, docteur ès sciences, place Saint-Amour, 12. — 1857.

Hézard, Albert, négociant, rue Neuve-Saint-Pierre, 23. — 1876.

d'Hotelans, Octave, bibliophile, rue des Chambrettes, 12. — 1890.

Jeannin (l'abbé), prélat romain, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame. — 1884.

Jégo, Désiré, maître entretenu de la marine en retraite, Chemin du Polygone, 7. — 1872.

de Jouffroy (le comte Joseph), député et membre du conseil général du Doubs; au château d'Abbans-Dessous, à Besançon, rue du Chapitre, 1, et à Paris, rue de Bourgogne, 15. — 1853.

MM.

* Koller, propriétaire, membre du conseil d'arrondissement de Besançon; au Perron-Chaprais. — 1856.

Lallemand, Paul, conseiller à la Cour d'appel, quai Veil-Picard, 47. — 1886.

Lambert, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

* de Laubespin (le comte Léonel Mouchet de Battefort), sénateur; Paris, rue de l'Université, 78. — 1887.

Larmet, Jules, médecin-vétérinaire, premier adjoint au Maire de la ville, rue Proudhon, 16. — 1884.

* Lebeau, administrateur de la compagnie des Forges de Franche-Comté, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

Ledoux, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Lesbros, Ferdinand, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1876.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

Lieffroy, Hubert, étudiant, rue Charles Nodier, 11. — 1891.

Lime, Claude-François, négociant, quai Veil-Picard, 15. — 1883.

Louvot, Emmanuel, notaire, Grande-Rue, 14. — 1885.

Louvot (l'abbé Fernand), aumônier du Refuge, chanoine honoraire de Nîmes. — 1876.

Maire, Alfred, président à la Cour d'appel, rue du Chateur, 12. — 1870.

Maire, Célestin, avoué, rue des Granges, 14. — 1884.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Magnin, Antoine, professeur de botanique à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine, Square Saint-Amour, 3 *bis*. — 1885.

Mairot, Félix, banquier, président de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Mairot, Henri, banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maisonnet, Auguste, négociant, aux Cras-Chaprais. — 1869.

MM.

Maldiney, Jules, préparateur de physique à la Faculté des sciences, rue Mairet, 3. — 1889.

Mandereau, médecin-vétérinaire, inspecteur de l'Abattoir; à l'Abattoir. — 1883.

Marchand, Albert, ingénieur, administrateur délégué des salines de Miserey. — 1888.

* Martin, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

Masson, Valery, avocat, rue de la Préfecture, 10. — 1878.

Mathey-Doret, ancien professeur à l'Ecole d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 13. — 1883.

Matile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

Mercier, Adolphe, docteur en médecine; aux Chaprais (banlieue). — 1881.

Métin, Georges, agent-voyer d'arrondissement; à Canot (maison Jobard). — 1868.

Michel-Brice, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Midoz, Charles, électricien, rue Gambetta, 8. — 1885.

Miot, Camille, négociant, membre de la Chambre de commerce, Grande-Rue, 104. — 1872.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, Grande-Rue, 14. — 1860.

Morlet, Jean-Baptiste, conseiller municipal et membre de la Chambre de commerce, rue Proudhon, 6. — 1890.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

Nassoy, général de brigade, adjoint au gouverneur de Belfort. — 1885.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

* Ordinaire, Olivier, consul de France, à Tarragone (Espagne). — 1876.

d'Orival, Paul, président honoraire à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

Outhenin-Chalandre, Joseph, membre de la Chambre de commerce, rue de la Préfecture, 16. — 1858.

Perruche de Velna, conseiller à la Cour d'appel, rue du Perron, 26. — 1870.

MM.

PETITCUENOT, Paul, ancien avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

* PINGAUD, Léonce, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Saint-Vincent, 17. — 1874.

PROUDHON, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

* RENAUD, Alphonse, docteur en droit, sous-chef à la direction générale de l'enregistrement; Paris, rue Scheffer, 25. — 1869.

RENAUD, Ernest, fabricant d'horlogerie, rue Rivotte, 8. — 1885.

RETROUVEY, Charles, boulanger, rue de Chartres, 1. — 1877.

RICHARD, Louis, médecin major, rue Saint-Pierre, 26. — 1878.

RICHARD, Henri, ingénieur, directeur de la Vinaigrerie, rue de la Mouillère (banlieue de Besançon). — 1887.

RICKLIN, notaire, Grande-Rue, 99. — 1879.

RIGNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre. — 1886.

RIPPS, Paul, architecte, Grande-Rue, 29. — 1873.

ROBARDET, commissaire-priseur, ancien membre du conseil d'arrondissement de Besançon, rue des Granges, 34. — 1879.

ROBERT, Edmond, fabricant d'aiguilles de montres, rue de Lorraine. — 1886.

SAILLARD, Albin, directeur de l'Ecole de médecine et chirurgien en chef des hospices, membre du conseil général du Doubs, Grande-Rue, 136. — 1866.

SAILLARD, Léon, négociant, rue des Granges, 59. — 1877.

SAILLARD, Eugène, ancien directeur des postes du département du Doubs; Beauregard (banlieue de Besançon). — 1879.

SAINT-EVE, Francis, commis des télégraphes, Grande-Rue, 97. — 1890.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 1. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, Grande-Rue, 9. — 1878.

* SANCEY, Louis, comptable, à Casamène (banlieue). — 1855.

SANDOZ, Charles, négociant en fournitures d'horlogerie, ancien adjoint au maire, place Saint-Amour, 4. — 1880.

SANDOZ, Léon, négociant en fournitures d'horlogerie; à la Viotte. — 1879.

MM.

Sayous, Edouard, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 14. — 1890.

Sender, Xavier, négociant, rue Battant, 29-31. — 1885.

Serrès, Achille, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1883.

Sire, Georges, correspondant de l'Institut, essayeur de la garantie; aux Chaprais. — 1847.

Songeon, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 26. — 1884.

Surleau, directeur de la succursale de la Banque de France, rue de la Préfecture, 19. — 1886.

de Terrier-Santans (le marquis Léonce), rue du Perron, 18. — 1891.

Thouvenin, François-Maurice, pharmacien supérieur, professeur à l'Ecole de médecine et de pharmacie, Grande-Rue, 136. — 1890.

Vaissier, Alfred, conservateur-adjoint du Musée des antiquités, Grande-Rue, 109. — 1876.

Vandel, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, rue des Granges, 19. — 1890.

Vernier, Léon, professeur à la Faculté des Lettres, rue Sainte-Anne, 12. — 1883.

de Vezet (le comte Edouard), ancien lieutenant-colonel de l'armée territoriale, rue Charles Nodier, 17 *ter*. — 1870.

Vézian, Alexandre, doyen honoraire de la Faculté des sciences, conseiller municipal; Villas bisontines. — 1860.

Vieille, Gustave, architecte du département du Doubs, commandant du bataillon des sapeurs pompiers de Besançon, rue de Lorraine, 3. — 1882.

* Vuillemot, Albert, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 43. — 1876.

Vuillermoz, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 17. — 1878.

Weibel, Jean-Baptiste, manufacturier, conseiller d'arrondissement, rue de Lorraine, 1. — 1890.

Membres correspondants (161).

MM.

* Almand, Victor, capitaine du génie; Dra-el-Kesdir, par Tuggurth (Algérie).

André, Ernest, notaire; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

Baille, Charles, président honoraire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura). — 1877.

* Bardet, juge de paix à Villenauxe-la-Grande (Aube). — 1886.

* Berthaud, professeur de physique au lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1880.

* Besson, ingénieur de la Compagnie des forges de Franche-Comté; Courchapon (Doubs). — 1859.

Bettend, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Berdellé, ancien garde général des forêts; Rioz (Haute-Saône). — 1880.

Beurnier, inspecteur général honoraire des forêts; Montbéliard (Doubs), place Saint-Martin, 8. — 1874.

Bey-Rozet, Charles, propriétaire à Marnay (Haute-Saône). — 1890.

Bixio, Maurice, agronome, membre du conseil municipal de Paris; Paris, quai Voltaire, 17. — 1866.

Bizos, Gaston, recteur de l'Académie de Grenoble. — 1874.

Blanchot, Hippolyte, docteur en médecine, membre du conseil général de la Haute-Saône; Granvelle (Haute-Saône). — 1881.

Bobillier, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

Boisselet, Joseph, avocat; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

Bôle, Camille, professeur de mathématiques au lycée de Châteauroux (Indre). — 1885.

Bouthenot-Peugeot, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Sous la Citadelle, à Montbéliard. — 1869.

* Bredin, professeur; Paris, rue Vauquelin, 15. — 1857.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

MM.

Bruand, Léon, inspecteur des forêts; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

Burin du Buisson, préfet honoraire; à Besançon, rue Moncey, 9, et à Cramans (Jura). — 1878.

* Buchet, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1850.

Canoz, Francis, inspecteur d'assurances; Dole (Jura), rue Bernard, 6. — 1889.

Cardot de la Burthe, bibliophile; Paris, avenue de Villiers, 92. — 1873.

Carme, ancien conducteur de travaux au P. L. M.; Dole, à la Bedugue, 21. — 1856.

Castan, Francis, colonel commandant le 1er régiment d'artillerie; Bourges (Cher). — 1860.

* Champin, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

Chapoy, Henri, avocat à la Cour d'appel de Paris; rue des Saints-Pères, 13. — 1875.

Chapuis, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

Charreire, Paul, organiste et maître de chapelle à la cathédrale de Limoges. — 1890.

* Choffat, Paul, attaché à la direction des travaux géologiques du Portugal; Lisbonne, rua de Arco a Jesu, 113. — 1869.

Cizel (l'abbé), curé de Navenne (par Vesoul). — 1884.

* Cloz, Louis, professeur de dessin à Salins (Jura). — 1863.

Contet, Charles, professeur agrégé de mathématiques au Lycée de Saint-Quentin. — 1884.

* Contejean, Charles, géologue, professeur de Faculté honoraire; à Montbéliard. — 1851.

Cordier, Jules-Joseph, contrôleur des douanes; Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). — 1862.

Cornuty, contrôleur de la garantie; Pontarlier. — 1883.

Coste, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, bibliothécaire de la ville de Salins (Jura). — 1866.

* Cotteau, Gustave, ancien magistrat, correspondant de l'Institut; Auxerre et Avanne (Yonne). — 1860.

Courbet, Ernest, bibliophile, trésorier de la ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874.

MM.

* Crébely, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

Daubian-Delisle, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Paris, avenue de Wagram, 86. — 1874.

Dépierres, Auguste, avocat; Luxeuil (Haute-Saône). — 1880.

* Derosne, Charles, maître de forges; à Ollans, par Cendrey. — 1880.

* Dessertine, Edmond, directeur de forges; Longchamp, par Clairvaux (Aube). — 1866.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

* Devaux, ancien pharmacien, juge de paix; Gy (Haute-Saône). — 1860.

* Dornier, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de Géographie;* Paris, rue Claude-Bernard, 55. — 1866.

* Dufay, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

* Dufour, Marc, docteur en médecine; Lausanne, rue du Midi. — 1886.

Feuvrier (l'abbé), chanoine honoraire, curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Flagey, Camille, ingénieur, ancien membre du conseil général du Doubs; Vignoble d'Azéba, canton de Mila, province de Constantine. — 1877.

* de Fromentel, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, avocat, ancien président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; à Franchevelle, par Citers (Haute-Saône). — 1885.

* Garnier, Georges, avocat; Bayeux (Calvados), rue Genas-Duhomme. — 1867.

Gascon, Edouard, agent voyer principal, conducteur des ponts et chaussées, président du comice agricole du canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gascon, Louis, professeur au collège de Baume-les-Dames. — 1889.

MM.

Gauthier, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

Gevrey, Alfred, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, rue des Alpes, 9. — 1860.

* Girardier, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

Girod, Paul, professeur à la Faculté des sciences et à l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand. — 1882.

Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal de Fribourg (Suisse). — 1879.

* Guillemot, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Henricolas, directeur des contributions directes à Nimes (Gard). — 1878.

Huart, Arthur, ancien avocat-général; à La Roche Tibault, par Jarzé (Maine-et-Loire). — 1870.

Huguet, docteur en médecine; Vanne, par Lavoncourt (Haute-Saône). — 1884.

* Jaccard, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

Janet, Albert, négociant; Saint-Vit (Doubs). — 1872.

Jeannolle, Charles, pharmac.; à Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

Jobez, Théodore, propriétaire; Chaussin (Jura). — 1877.

Jobin, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

Joliet, Gaston, préfet de la Haute-Marne; à Chaumont. — 1877.

Jung, Théodore, général de brigade, gouverneur de Dunkerque (Nord). — 1872.

* Jurgensen, Jules, littérateur, consul de Danemark; au Locle (Suisse). — 1872.

* Kœchlin, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace), rue de la Brasserie, 2. — 1858.

Kurtz, substitut du procureur de la République, à Gray. — 1888.

* Lamotte, directeur de hauts fourneaux; Paris, rue des Filles du Calvaire. — 1859.

* Laurent, Ch., ingénieur civil; Paris, rue de Chabrol, 35.—1860.

MM.

Lebault, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

Lechevalier, Emile, libraire; Paris, quai des Grands-Augustins, 39. — 1888.

Le Mire, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura). — 1876.

Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, rue de Serre, 3. — 1875.

* Leras, inspecteur honoraire d'Académie; Paris, rue de Boulainvilliers, 57. — 1857.

Lhomme, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône), rue de la Mairie. — 1875.

* Ligier, Arthur, pharmacien, membre du conseil général du Jura; Salins (Jura). — 1863.

Machard, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome; Paris, rue Ampère, 87. — 1866.

Madiot, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

* Maillard, docteur en médecine; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

Maire-Sebille (l'abbé), curé de Vuillecin (Doubs). — 1880.

Maître, ingénieur-voyer de la ville de Limoges, faubourg Montmaillar. — 1887.

* Massing, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône; château de Ray-sur-Saône, par Vellexon. — 1867.

* Marquiset, Léon, avocat, ancien magistrat; château d'Apremont (Haute-Saône). — 1874.

Martin, doct. en médec.; Aumessas, par Arre (Gard). — 1855.

Martin, Abel, capitaine adjudant major au 29e régiment d'infanterie; Dijon. — 1881.

* Mathey, Charles, pharmacien; Ornans (Doubs). — 1856.

de Menthon (le comte René), botaniste; Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Gray. — 1854.

Meynier, Joseph, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Versailles. — 1876.

MM.

MILLIARD, Alfred ; Fédry, par Lavoncourt (Haute-Saône).— 1886.

* MONNIER, Eugène, architecte du gouvernement; Paris, rue des Vosges, 16. — 1866.

* DE MONTET, Albert ; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

MORÉTIN, docteur en médecine; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

MOUCHET, Léon, professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or), anc. membre du Conseil général du Doubs ; à Huanne-Montmartin. — 1879.

MOUREY (l'abbé) ; Montmartin (Doubs). — 1886.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs ; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 9. — 1874.

MUGNIER, Henri-Auguste, ingénieur-architecte; Paris, rue Martel, 14. — 1868.

MUSELIER, notaire honoraire; Ornans (Doubs). — 1881.

DE NERVAUX, Edmond, ancien directeur au Ministère de l'Intérieur; Paris, rue d'Astorg, 27. — 1856.

* PARANDIER, inspecteur général de première classe des ponts et chaussées en retraite, président de la Société de viticulture d'Arbois (Jura) ; Paris, rue des Ecuries d'Artois, 38, et aux Tourillons à Arbois. — 1852.

PARMENTIER, Paul, professeur au collège de Baume-les-Dames. — 1891.

PARIS, docteur en médecine ; Luxeuil (Haute-Saône). — 1866.

DE PERPIGNA, Charles-Antoine, propriétaire; Paris, rue du Point du Jour, à Auteuil. — 1888.

PERRON, Charles, docteur en médecine; route de Baume (banlieue de Besançon). — 1877.

PETIT, Jean, statuaire ; Paris, rue Denfert-Rochereau, 89. — 1866.

PETITCLERC, Paul, géologue; Vesoul, rue de l'Aigle-Noir, 17. — 1881.

PINAIRE, Jules, juge de paix ; Clerval (Doubs). — 1868.

PIQUARD, Jules, docteur en médecine, à Chalèze (Doubs). — 1891.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine à Chalèze (Doubs). — 1890.

MM.

DE POMARET, H.-R., ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite; Vialas (Lozère). — 1887.

* DE PRINSAC (le baron), ancien membre du conseil d'administration de la Société d'Emulation du Doubs; château de Sadeillan, par Miélan (Gers). — 1873.

PROST, Bernard, sous-chef du bureau des archives départementales au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; Paris, avenue Rapp, 3. — 1857.

* QUÉLET, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

RAMBAUD, Alfred, professeur à la Faculté des lettres de Paris, membre du Conseil général du Doubs. — 1881.

* RECEVEUR, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

REGAD, Paul, greffier du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1891.

* RENAUD, Edouard, chef de bataillon d'infanterie; Pau. — 1868.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, commandant du palais de Monaco. — 1875.

REVILLOUT, Eugène, conservateur-adjoint des antiquités égyptiennes et professeur d'Egyptologie au Musée du Louvre; Paris. — 1888.

* REVON, Pierre, banquier; Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1858.

RICHARD, Charles, docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône). — 1861.

RICHARD, Auguste, pharmacien; Nice, rue de Paris, 16, et Autet (Haute-Saône). — 1876.

RIPPS (l'abbé), curé d'Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1882.

ROBINET (l'abbé), Mélitin, vicaire à Sirod (Jura). — 1889.

ROUTHIER, Joseph-Prosper, attaché à la Préfecture de la Seine; Paris, rue Flatters, 10. — 1886.

ROUZET, Louis, ancien ingénieur-voyer; Dole (Jura). — 1874.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes; Paris, rue Spontini, 9. — 1867.

ROY, banquier; L'Isle-sur-le-Doubs. — 1887.

* ROSSIGNOT (l'abbé), Aug., curé de Mamirolle (Doubs). — 1885.

MM.

Saillard, Armand, négociant; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

* Sentupéry, Charles; château de la Folie, Arc-lez-Gray (Haute-Saône). — 1879.

* de Saussure, Henri, naturaliste; à Genève, Cité 24, et à Yvoire (Haute-Savoie). — 1854.

Taillard, docteur en médecine, membre du conseil d'arrondissement; Maîche (Doubs). — 1877.

Thuriet, Ch., président du tribunal civil de Saint-Claude (Jura). — 1869.

Thuriet, Maurice, procureur de la République à Baume-les-Dames. — 1885.

* Tournier, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'école des hautes études; Paris, rue de Tournon, 16. — 1854.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18.—1869.

Tridon, Mathieu, censeur honoraire du Lycée de Besançon; Buthiers (Haute-Saône). — 1878.

* Tripplin, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue (Heathfield Gardens, Chiswick, W).

Tuetey, Alexandre, sous-chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales; Paris, rue de Poissy, 31. — 1863.

Valfrey, Jules, ministre plénipotentiaire, ancien sous-directeur à la direction politique du Ministère des Affaires étrangères; Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 140. — 1869.

Vaissier, Jules, fabricant de papiers; Marnay, par Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire). — 1877.

Varaigne, directeur des contributions indirectes en retraite; Paris, rue Lauriston, 80. — 1856.

Vendrely, pharmacien; Champagney (Haute-Saône). — 1863.

Vernerey, notaire; Amancey (Doubs). — 1880.

MM.

Viellard, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (territoire de Belfort). — 1872.

Viennet (l'abbé), curé de Bonnevaux, par Ornans (Doubs). — 1881.

* de Vignaud, Eugène, littérateur; Paris. — 1875.

Voisin-Delacroix, Alphonse, statuaire; Montrapon (banlieue de Besançon). — 1878.

* Wallon, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 48. — 1868.

* Willerme, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite; Paris, rue de Sèvres, 4. — 1869.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (145)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins. 1860

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice. 1867

Alpes (Hautes-).

Société d'étude des Hautes-Alpes; Gap. 1884

Ardèche.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres de l'Ardèche; Privas. 1863

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société Belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Société de statistique de Marseille. 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados.

Société Linnéenne de Normandie ; Caen. 1857
Académie de Caen 1868

Charente.

Société historique et archéologique de la Charente; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges. 1876

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or ; Dijon 1869
Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune 1877
Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880
Société bourguignonne de géographie et d'histoire ; Dijon. 1888
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs des Facultés de Dijon. 1891

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon. 1841
Société d'Emulation de Montbéliard. 1854
Société de médecine de Besançon. 1861
Société de lecture de Besançon 1865
Club alpin de Besançon 1875

Drôme.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers; Romans (Drôme) 1880

Eure-et-Loir.

Société Dunoise; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nimes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nimes. . . . 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France; Toulouse. . 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse 1875

Gironde.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux. 1867
Société d'archéologie de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878

Hérault.

Académie de Montpellier. 1869

Société archéologique de Montpellier 1869
Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857

Jura.

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny. 1860
Société de viticulture et d'horticulture d'Arbois 1877

Loire.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire ; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France ; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais ; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers. 1855
Société académique de Maine-et-Loire ; Angers 1857

Manche.

Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons 1856
Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Marne ; Reims. 1878

Marne (Haute-).

Société archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg) 1866
Société d'archéologie lorraine, à Nancy. 1886

Meuse.

Société polymathique de Verdun 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, arts et lettres de Pau. 1873
Société des sciences et arts de Bayonne. 1884

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon. 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun. 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe; Le Mans 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869

Savoie (Haute-).

Société Florimontane; Annecy 1871

Seine.

Institut de France 1872
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Association française pour l'avancement des sciences . . 1879
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue Soufflot, 22, Paris. 1878
Société générale des prisons; place Dauphine, 14, Paris. 1879
Société de botanique de France; rue de Grenelle, 24, Paris 1883
Société d'anthropologie de Paris, rue Antoine Dubois, 4 . 1883
Société française de physique 1887
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30 1880
Société de secours des amis des sciences. 1888
Société de biologie. 1888
Société philomathique de Paris, rue des Grands-Augustins, 7. 1888
Société philotechnique de Paris, rue d'Orléans; Neuilly-sur-Seine 1888
La direction de l'Annuaire géologique universel, rue de Tournon, 1 1885

Seine-Inférieure.

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880
Société hâvraise d'études diverses 1891

Seine-et-Oise.

Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise ; Versailles 1861

Somme

Société des antiquaires de Picardie ; Amiens. 1869

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin ; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne ; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1852

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880
Académie de Metz. 1885
Commission de la carte géologique de l'Alsace-Lorraine ; Strasbourg 1887

ALGÉRIE.

Société historique algérienne ; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences de Berlin. . . 1879
Société botanique de la province de Brandebourg ; Berlin. 1877
Académie royale des sciences de Bavière, à Munich (Kœnigl. Bayer. Akademie der Wissenschaften zu Munchen), représentée par M. Georg, libraire à Lyon 1865
Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen) 1866

Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde) ; Giessen. 1853
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalich-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg) ; Prusse 1861

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt) ; Vienne. 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

AMÉRIQUE.

Société d'histoire naturelle de Boston. 1865
Institut Smithsonien de Washington 1869
United states geological Survey. 1883

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester). 1859
Société des arts de Londres (*Journal of the Society of arts*) 1886

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société géologique de Belgique; Liége 1876
Académie d'archéologie de Belgique; Anvers. 1885
Société des Bollandistes ; Bruxelles, rue des Ursulines, 14. 1888
Société d'archéologie de Bruxelles 1891

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, rua de Arco a Jesu, 113. 1885

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

SUÈDE ET NORVÈGE.

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Université royale de Christiania 1877

SUISSE.

Société des sciences naturelles de Bâle. 1872
Société des sciences naturelles de Berne 1855
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève 1863
Institut national de Genève. 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne . . . 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchâteloise des sciences naturelles; Neuchâtel. 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel 1865
Société des sciences naturelles de Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich. 1864
Société générale d'histoire suisse (à la bibliothèque de Berne). 1880

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (28)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. des Facultés et de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.
Id. du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Londres, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or.
Id. du Doubs.
Id. de la Haute-Saône.
Id. du Jura.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

Notification, par M. Castan, de la mort de l'ingénieur Camille Laurens..... p. v

Notice, par M. Castan, sur le général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique..... p. vii

Notice sur le docteur Parguez, par M. Lieffroy..... p. viii

Vœu formé par la Société, sur le rapport de M. Edouard Besson, pour la transformation en Université de l'ensemble des établissements d'instruction supérieure ayant leur siège à Besançon..... p. ix

Présentation, par M. le docteur Girardot, de la *Carte orogéologique de la Franche-Comté,* exécutée par M. Georges Boyer..... p. x

Notification, par M. Castan, de l'élection de M. Georges Sire au titre de correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences)..... p. xi

Rapport de M. Arnal sur l'exercice financier de 1890..... p. xiii

Notice, par M. Lieffroy, sur Charles Bailly, de Vesoul..... p. xviii

Rapport de M. Edouard Besson sur la *Guerre des paysans sous le duc Antoine de Lorraine,* ouvrage traduit de l'allemand par M. Camille Massing..... p. xix

Notice, par M. Castan, sur Xavier Kohler, de Porrentruy..... p. xxii

Rapport de M. Lieffroy sur la séance publique de la Société d'Emulation de Montbéliard..... p. xxiv

Rapport de M. Edouard Besson sur un ouvrage de M. Albert de Montet : *Madame de Warens et le pays de Vaud*..... p. xxv

Notice, par M. Edouard Besson, sur le botaniste Justin Paillot. p. xxix

Notice, par M. Castan, sur l'érudit dijonnais Prosper Mignard. p. xxx

Budget de 1892..... p. xxxii

Notice, par M. Castan, sur Charles Toubin, de Salins..... p. xxxiii

Election du Conseil d'administration pour 1892..... p. xxxv

Séance publique du jeudi 17 décembre 1891..... p. xxxv

Banquet : toasts portés par MM. le comte de Chardonnet, président annuel, et Lieffroy, président élu pour 1892..... p. xxxvii

MÉMOIRES.

La Société d'Emulation du Doubs en 1891, par M. le Comte DE CHARDONNET, président annuel. p. 3

La rivalité des familles de Rye et de Granvelle au sujet de l'archevêché de Besançon, par M. Auguste CASTAN (2 planches) . . . . . p. 13

Le peintre franc-comtois R. P. Hyacinthe Besson des Frères prêcheurs (1816-1861), par M. Victor GUILLEMIN . . . . . p. 131

Contribution à l'étude du genre Pulmonaria, par M. Paul PARMENTIER . . . . . p. 185

Chansons populaires recueillies en Franche-Comté, par M. Charles BEAUQUIER (suite) . . . . . p. 207

Essai historique sur Ornans : période royale espagnole, par M. le docteur MEYNIER . . . . . p. 273

Etude sur le Quaternaire dans le Jura bisontin, par MM. Georges BOYER et Albert GIRARDOT . . . . p. 345

Lamartine et la Franche-Comté, par M. Ch. THURIET . . . . . p. 384

Le pape Calixte II d'après son nouvel historien M. Ulysse Robert, par M. Edouard BESSON . . . p. 398

Rapport, de M. Aimé LIEFFROY, *sur la séance générale de la Société d'histoire de Neuchâtel, en 1891.* p. 407

La Franche-Comté au congrès des sociétés savantes et aux deux salons de 1891, par M. Alfred VAISSIER . . . . . p. 410

Dons faits à la Société en 1890-91 . . . . . p. 425
Envois des Sociétés correspondantes . . . . . p. 427
Membres de la Société au 15 mai 1892 . . . . . p. 432
Sociétés correspondantes . . . . . p. 453
Etablissements publics recevant les *Mémoires* . . . . . p. 462

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS.

14 NOV 1916

Extraits des statuts et du règlement de la Société d'Emulation du Doubs, fondée à Besançon le 1er juillet 1840.

Décret impérial du 22 avril 1863 : « La Société d'Emulation du Doubs, à Besançon, est reconnue comme établissement d'utilité publique..... »

Art. 1er *des statuts :* « Son but est de concourir activement aux progrès des sciences et des arts, et, pour en faciliter le développement, de coopérer à la formation des collections publiques et d'éditer les travaux utiles de ses membres.

» Elle encourage principalement les études relatives à la Franche-Comté. »

Art. 13 *des statuts :* « La Société pourvoit à ses dépenses au moyen :

» 1° D'une cotisation annuelle payable par chacun de ses membres résidants et par chacun de ses membres correspondants ; elle est exigible dès l'année même de leur admission.

» 2° De la somme de **deux francs** payable par les membres résidants et correspondants au moment de la remise du diplôme. ... »

Art. 17 *du règlement :* « La cotisation annuelle est fixée à **dix francs** pour les membres résidants et à **six francs** pour les membres correspondants. »

Art. 23 *des statuts :* « Les sociétaires ont la latitude de se libérer de leur cotisation annuelle en versant un capital dans la caisse de la Société.

» La somme exigée est de **cent francs** pour les membres résidants et de **soixante francs** pour les correspondants..... »

Art. 15 *des statuts :* « Tout membre qui aura cessé de payer sa cotisation pendant plus d'une année, pourra être considéré comme démissionnaire par le conseil d'administration. »

Art. 6 *du règlement :* « Les séances ordinaires se tiennent le second samedi de chaque mois..... »

Art. 9 *du règlement :* « La Société publie, chaque année,..... un bulletin de ses travaux, sous le titre de *Mémoires*..... »

Art. 13 *du règlement :* « Le bulletin est remis gratuitement :

» ..... A chacun des membres honoraires, résidants et correspondants de la Société..... »

Adresse du Trésorier de la Société : M. le Trésorier de la Société d'Emulation du Doubs, Palais Granvelle, à Besançon.